



NATIONS UNIES  
*Office contre la drogue et le crime*

2008

# RAPPORT MONDIAL SUR LES DROGUES



## Remerciements

Le présent rapport a été mis au point, sous la direction de Sandeep Chawla, par le Service de la recherche et de l'analyse de la Section des statistiques et des enquêtes (dirigée par Angela Me) et par la Section des études et de l'analyse des menaces (dirigée par Thibault le Pichon).

Équipe principale: Coen Bussink (cartes), Philip Davis (analyse des données), Laureta Kazanxhiu (cartes), Suzanne Kunnen (conception graphique et publication assistée par ordinateur), et Kristina Kuttinig (conception graphique et publication assistée par ordinateur), Theodore Leggett (assistance éditoriale), Matthew Nice (tendances des STA et assistance éditoriale), Thomas Pietschmann (estimations, tendances, analyse des marchés et analyse mondiale, chapitre 2), Catherine Pysden (données interactives), Martin Raithelhuber (données concernant la production de coca, d'opium et de cannabis et analyses connexes), Wolfgang Rhomberg (gestion de la base de données), Ali Saadeddin (entrée des données et assistance statistique), Melissa Tullis (coordination du projet, analyse mondiale et assistance éditoriale).

Il a également bénéficié des travaux et de l'expertise des personnels de l'ONUDDC, à Vienne et à travers le monde.

L'ONUDDC réitère l'expression de sa vive reconnaissance aux États membres, qu'elle remercie de lui avoir communiqué les rapports et informations qui ont fourni la base de cette nouvelle édition du *Rapport mondial sur les drogues*; elle dit aussi toute sa gratitude à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), ainsi qu'à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'ONUDDC tient également à remercier le Gouvernement de la Suède de l'appui financier qu'il continue d'apporter à cette publication.

Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

Publication des Nations Unies  
No. de vente F.08.XI.1  
978-92-1-248161-6

## TABLE DES MATIÈRES

---

Préface	1
Introduction	3
Notes explicatives	5
Résumé analytique	7

---

### 1. TENDANCES DES MARCHÉS MONDIAUX DES DROGUES

1.1 Aperçu général	
1.1.1 L'évolution du problème mondial de la drogue	25
1.1.2 Perspectives des marchés mondiaux des drogues	34
1.2 Marché de l'opium et de l'héroïne	
1.2.1 Aperçu général des tendances	37
1.2.2 Production	38
1.2.3 Trafic	45
1.2.4 Consommation	55
1.3 Marché de la coca et de la cocaïne	
1.3.1 Aperçu général des tendances	65
1.3.2 Production	66
1.3.3 Trafic	72
1.3.4 Consommation	84
1.4 Marché du cannabis	
1.4.1 Aperçu général des tendances	97
1.4.2 Production	98
1.4.3 Trafic	104
1.4.4 Consommation	113
1.5 Marché des stimulants de type amphétamine	
1.5.1 Aperçu général des tendances	125
1.5.2 Production	126
1.5.3 Trafic	139
1.5.4 Consommation	155

---

### 2. UN SIÈCLE DE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

2.1 Les origines : la naissance du problème de l'opium en Chine	175
2.2 L'instauration d'un système international de contrôle des drogues	179
2.3 Le contrôle des drogues au temps de la Société des nations (1920-1945)	195
2.4 L'élaboration du système actuel sous l'égide des Nations Unies	199
2.5 Les succès et les conséquences non recherchées du système international de contrôle des drogues	216

---

### 3. ANNEXE STATISTIQUE

3.1	Production	
3.1.1	Afghanistan	229
3.1.2	Bolivie	237
3.1.3	Colombie	241
3.1.4	RDP lao	246
3.1.5	Myanmar	248
3.1.6	Pérou	253
3.2	Saisies	257
3.3	Saisies de laboratoires illicites	258
3.4	Prix	
3.4.1	Opiacés : prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté	259
3.4.2	Cocaïne : prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté	264
3.4.3	Cannabis : prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté	268
3.4.4	Stimulants de type amphétamine : prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté	273
3.5	Consommation	
3.5.1	Prévalence annuelle	
3.5.1.1	Opiacés	277
3.5.1.2	Cocaïne	279
3.5.1.3	Cannabis	280
3.5.1.4	Stimulants de type amphétamine (à l'exclusion de l'ecstasy)	282
3.5.1.5	Ecstasy	284
3.5.2.	Demande de traitement	
3.5.2.1	Principales drogues consommées par les personnes traitées pour toxicomanie en Afrique	285
3.5.2.2	Principales drogues consommées par les personnes traitées pour toxicomanie en Amérique	286
3.5.2.3	Principales drogues consommées par les personnes traitées pour toxicomanie en Asie	287
3.5.2.4	Principales drogues consommées par les personnes traitées pour toxicomanie en Europe	288
3.5.2.5	Principales drogues consommées par les personnes traitées pour toxicomanie en Océanie	289

---

### 4. MÉTHODOLOGIE



## Préface

À long terme, les indicateurs de la situation mondiale des drogues demeurent favorables, mais il importe de tenir compte de certains signaux d'avertissement récents.

La perspective mondiale et à long terme montre que l'usage des drogues illicites a été circonscrit puisqu'il représente désormais moins de 5% de la population adulte (incidence annuelle de la population âgée de 15 à 64 ans). En d'autres termes, moins d'une personne sur vingt a consommé une fois au moins des drogues illicites au cours des 12 derniers mois. Les usagers à problème (personnes gravement dépendantes) ne représentent qu'un dixième de ce pourcentage déjà faible : ils sont peut-être 26 millions au total, soit quelque 0,6% de la population adulte de la planète.

C'est là un résultat impressionnant si on le replace dans le contexte historique d'un siècle de contrôle des drogues (voir au chapitre 2), ou même dans celui de la décennie qui s'est écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (UNGASS, 1998), qui a incité les pays à prendre davantage d'initiatives en matière de réduction de l'offre et de la demande. C'est également là un succès indéniable en regard de la consommation de tabac ou d'alcool, drogues psychoactives dépendogènes dont use un quart au moins de la population adulte de la planète, et qui causent, chaque année, des millions de morts. Si l'on ne disposait pas d'un système de contrôle, la consommation de drogues illicites aurait probablement atteint un niveau équivalent, avec des conséquences désastreuses pour la santé publique. En bref, le contrôle national et multilatéral des drogues semble fonctionner en termes de réduction de la demande.

Il n'en va pas de même du côté de l'offre. Le présent *Rapport* apporte les preuves d'une augmentation de l'offre de drogues illicites en 2007. L'Afghanistan a enregistré une récolte record cette année là et, en raison de rendements accrus, la production mondiale d'opium a quasiment doublé entre 2005 et 2007. La culture de la coca s'est intensifiée l'an dernier dans les pays andins, mais la production de cocaïne est restée stable en raison d'un moindre rendement à l'hectare. Sur le marché du cannabis, on note deux tendances préoccupantes : d'une part, l'Afghanistan est devenu un très gros producteur de résine de cannabis, et de l'autre, dans les pays développés les cultures sous abri (ou en intérieur) produisent des variétés de feuilles de cannabis dotées d'un fort potentiel toxicomanogène.

Les dernières livraisons du *Rapport mondial sur les drogues*

avançaient que le problème mondial de la drogue semblait endigué, dans la mesure où la consommation s'était stabilisée. La présente édition montre que cet endiguement se trouve aujourd'hui menacé. Des mesures urgentes s'imposent pour empêcher l'effilochage des progrès réalisés en plusieurs décennies de contrôle des drogues. À cela s'ajoute que l'endiguement ne doit pas être conçu comme une fin en soi. On ne pourra véritablement parler de succès que quand l'offre et la demande auront réellement baissé (et ne se seront pas simplement stabilisées) partout dans le monde. L'actuelle recrudescence de l'offre, jointe à l'apparition de nouveaux itinéraires d'acheminement de la drogue (surtout au travers de l'Afrique) pourrait, à la longue, renforcer la demande là où elle existe déjà (principalement dans les pays développés) et créer de nouveaux marchés pour certaines des substances les plus meurtrières qui soient au monde (principalement dans les pays en développement).

Il convient de progresser dans trois domaines.


Tout d'abord, la santé publique – principe fondamental du contrôle des drogues – doit occuper à nouveau le devant de la scène. De nos jours, les ressources et l'appui politique allant à la sûreté publique et à la répression dépassent largement ceux que l'on consacre à la santé publique. Il importe de rééquilibrer cela. La dépendance des drogues est une maladie qu'il convient de traiter, à l'instar de toute autre. Il est besoin de davantage de ressources pour empêcher les êtres de se droguer, soigner ceux qui sont victimes d'une assuétude et réduire les conséquences néfastes – sanitaires et sociales – de l'abus des drogues.

En second lieu, le contrôle des drogues doit être envisagé dans le contexte plus vaste de la *prévention de la criminalité* et de la primauté du droit si l'on veut trancher les liens qui unissent trafic de drogue, criminalité organisée, corruption et terrorisme. Certaines des plus grandes régions productrices de drogues (en Afghanistan, en Colombie et au Myanmar) échappent au contrôle du gouvernement central. Le trafic de drogues sape la sécurité nationale, par exemple dans certaines parties de l'Amérique centrale, des Caraïbes, de Mexique et de l'Afrique de l'Ouest). L'argent de la drogue sert de lubrifiant à la corruption et constitue une source de financement pour le terrorisme ; en contrepartie, officiels corrompus et terroristes facilitent la production et le trafic de drogues.

Troisièmement, enfin, la protection de la sûreté et de la santé publiques doit se faire de façon à respecter les *droits de l'homme* et la dignité de l'être humain. Nous célébrons cette

année le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; voilà qui doit utilement nous rappeler le droit inaliénable à la vie, mais aussi le droit à un procès équitable. Si les drogues tuent, nous ne devons pas tuer à cause des drogues. Et dans notre progression, nous devons intégrer les droits de l'homme dans le contrôle de drogues.

En bref, si nous voulons maintenir le cap et amenuiser encore la menace posée par les drogues, nous devons accorder plus d'importance à la réduction de la demande, à la promotion de la sécurité et du développement dans les principales régions du monde productrices de drogues, aider les États pris dans les tirs croisés du trafic de drogues et enrayer la propagation des drogues dans les pays en transition.



Antonio Maria Costa  
Directeur exécutif

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

## Introduction

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est un chef de file mondial dans la lutte multilatérale contre les drogues illicites et la criminalité internationale. Les trois piliers sur lesquels repose son programme de travail sont :

- Les travaux de recherche et d'analyse visant à mieux connaître et à mieux comprendre les questions liées aux drogues et à la criminalité et à élargir la base de connaissances nécessaire à la définition des politiques et à la prise de décisions opérationnelles ;
- Un travail normatif visant à aider les États à ratifier et à mettre en œuvre les conventions internationales et à promulguer des lois nationales relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme, et à offrir aux instances gouvernementales et aux organes conventionnels l'assistance du secrétariat et des services organiques ;
- Des projets de coopération technique sur le terrain conçus pour développer la capacité des États membres à combattre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme.

Consciente de l'importance de données factuelles, complètes et objectives sur le contrôle international des drogues, ainsi que de la nécessité d'améliorer la base de connaissances nécessaire à l'élaboration des politiques à suivre, l'Assemblée générale a, en 1998, donné pour mandat à l'ONUDC de publier "des informations complètes et équilibrées sur le problème mondial des drogues". L'ONUDC a publié annuellement ces évaluations depuis 1999.

Cette année, le *Rapport* est publié en un volume unique, selon le format inauguré en 2007. On trouvera, sous une forme plus synthétique, les tableaux complets des saisies sur le site web de l'ONUDC. Un fichier .pdf contenant les tableaux détaillés des saisies peut être consulté et téléchargé depuis le site [www.unodc.org](http://www.unodc.org). Les tableaux détaillés des saisies existent également en CD ; on peut se les procurer en écrivant à l'adresse courriel suivante :

[RAS@unodc.org](mailto:RAS@unodc.org)

Comme les autres années, le *Rapport* examine par le menu les quatre grands marchés des drogues dans sa première section. En outre, pour marquer le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Commission de Shanghai sur l'opium et célébrer cent années de contrôle international des drogues, le *Rapport* contient une analyse en profondeur du développement du

système de contrôle international des drogues. Il contient également une courte annexe statistique qui fournit des données détaillées sur la production, les prix et la consommation.

À l'instar des années précédentes, le présent *Rapport* se fonde principalement sur les données tirées des réponses au *Questionnaire destiné à l'élaboration des rapports annuels* envoyé par l'ONUDC aux gouvernements en 2007, complétées en tant que de besoin par d'autres sources, lorsqu'elles existent. Signalons à ce sujet deux limitations : i) les États n'envoient pas toujours leur réponse au questionnaire de façon assez systématique – cette remarque concerne aussi bien le nombre des États ayant répondu que l'exhaustivité de leur réponse, et ii) la plupart des pays ne disposent pas de systèmes de contrôle suffisants pour fournir des données fiables, complètes et comparables au plan international. Toutefois, les systèmes nationaux de surveillance progressent et l'ONUDC a contribué à leur amélioration.

On peut se procurer des exemplaires électroniques du *Rapport mondial sur les drogues 2008* sur le site [www.unodc.org](http://www.unodc.org).

Nous recevons bien volontiers commentaires et informations en retour ; ceux-ci peuvent être envoyés à l'adresse courriel : [RAS@unodc.org](mailto:RAS@unodc.org)



## Notes explicatives

Le présent Rapport n'a pas été revu par les services d'édition.

Les désignations employées dans cette publication et leur présentation n'impliquent aucune prise de position officielle du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une région ou d'une ville, ni quant à ses dirigeants ou à ses frontières. Les noms de pays et de régions utilisés sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données pertinentes ont été recueillies.

**Terminologie :** Vu que la distinction entre les expressions "usage" de drogues, "utilisation abusive" et "abus" laisse encore subsister des ambiguïtés d'ordre scientifique et juridique, le présent rapport a opté pour des termes neutres, comme "usage de drogues" ou "consommation".

**Cartes :** Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés n'impliquent aucune reconnaissance officielle des Nations Unies. Une ligne en pointillés représente de façon approximative la ligne de démarcation entre Jammu et le Cachemire convenue entre l'Inde et le Pakistan. Ces deux pays ne se sont pas encore entendus sur le statut final de Jammu et du Cachemire. Les frontières contestées entre la Chine et l'Inde sont représentées par des hachures, vu l'impossibilité de les représenter en détail.

Les données de population figurant dans le rapport proviennent des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2007). Perspectives mondiales en matière de population ; révision 2006.

En divers endroits, le rapport utilise des désignations régionales ; celles-ci ne constituent pas des désignations officielles. Elles se définissent comme suit : Europe occidentale et centrale : UE 25, pays de l'AELE, Saint-Marin et Andorre ; Europe de l'Est : pays de la CEI ; Europe du Sud-Est : Turquie et pays des Balkans non membres de l'UE ; Amérique du Nord : Canada, Mexique et États-Unis d'Amérique.

Le rapport utilise les abréviations ci-après :

<b>CEI</b>	Communauté d'États indépendants
<b>CICAD</b>	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
<b>DEA</b>	DEA (Drug Enforcement Administration des États-Unis [= Direction de la lutte antidrogue])
<b>DELTA</b>	Base de données des estimations et de l'analyse des tendances à long terme
<b>DUMA</b>	Surveillance de l'usage de drogues en Australie
<b>ESPAD</b>	Enquête européenne en milieu scolaire sur l'alcool et d'autres drogues
<b>INCSR</b>	Rapport sur la stratégie internationale de lutte contre les stupéfiants [États-Unis]
<b>Interpol</b>	Organisation internationale de police criminelle
<b>LSD</b>	Diéthylamide de l'acide lysergiques
<b>OEDT</b>	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
<b>OICS</b>	Organe international de contrôle des stupéfiants [= l'Organe]
<b>OMD</b>	Organisation mondiale des douanes
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONUDC</b>	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
<b>PCP</b>	Phencyclidine
<b>PSCI</b>	Programme mondial de surveillance des cultures illicites du PNUCID
<b>STA</b>	Stimulants de type amphétamine
<b>THC</b>	Tétrahydrocannabinol

### Poids et mesures :

<b>u</b> =	Unité
<b>l</b> =	Litre
<b>kg</b> =	Kilogramme
<b>ha</b> =	Hectare
<b>t</b> =	Tonne





# Résumé analytique

## 1. Tendances des marchés mondiaux

### 1.1 Aperçu général

La stabilisation à long terme des marchés mondiaux de la drogue s'est poursuivie en 2007, même s'il existe des exceptions marquantes dans quelques régions critiques. Les tendances à long terme étant évidemment plus significatives et révélatrices que les fluctuations à court terme, les régressions limitées constatées ne semblent pas remettre en cause l'endigement des marchés de la drogue observé depuis la fin des années 1990.

S'agissant de l'offre, malgré l'augmentation de la culture du cocaïer et des opiacés en 2007, la superficie totale des cultures est demeurée inférieure à celle enregistrée au début du processus entamé à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (1998) et est de loin inférieure aux records annuels enregistrés au cours de ces deux dernières décennies (1991 pour l'opium et 2000 pour le cocaïer). En 2007, la culture du pavot à opium a augmenté tant en Afghanistan qu'au Myanmar, ce qui, combiné à de meilleurs rendements, en particulier dans le sud de l'Afghanistan, a engendré une hausse considérable de la production mondiale. La culture du cocaïer a progressé en Bolivie, au Pérou et en particulier en Colombie, mais le rendement a diminué, de sorte que la production de cocaïne est demeurée stable.

S'agissant de la demande, malgré l'augmentation apparente, en termes absolus, du nombre d'usagers de cannabis, de cocaïne et d'opiacés, les taux de prévalence annuels sont restés stables sur l'ensemble des marchés mondiaux de la drogue. Autrement dit, comme le nombre de personnes ayant consommé une drogue donnée au moins une fois au cours des douze derniers mois a augmenté plus ou moins au même rythme que la population, la consommation de drogues est restée stable en termes relatifs.

Compte tenu de ces changements annuels, l'endigement des marchés mondiaux de la drogue constaté dans les rapports des dernières années semble confirmé, mais menacé. Si cette tendance se conforte en 2008 et au-delà, il faudra contrôler davantage le marché et remédier aux glissements observés dans des régions où une certaine progression avait été enregistrée en 2007. S'agissant de l'offre, deux priorités essentielles s'imposent: réduire la culture du pavot à opium, en particulier en Afghanistan; et en revenir aux moyens qui ont permis de diminuer de manière durable la culture du cocaïer au cours des premières années du XXI<sup>e</sup> siècle.

S'agissant de la demande, il est crucial de réduire davantage le nombre d'usagers de drogues, en particulier dans les pays en développement; et d'accorder une attention accrue à la prévention, au traitement et à la réduction des conséquences négatives de l'abus de drogues. Les marchés de la drogue des pays riches varient, mais stagnent en général et affichent occasionnellement une tendance à la baisse: il importe également de favoriser et de consolider la tendance à la baisse.

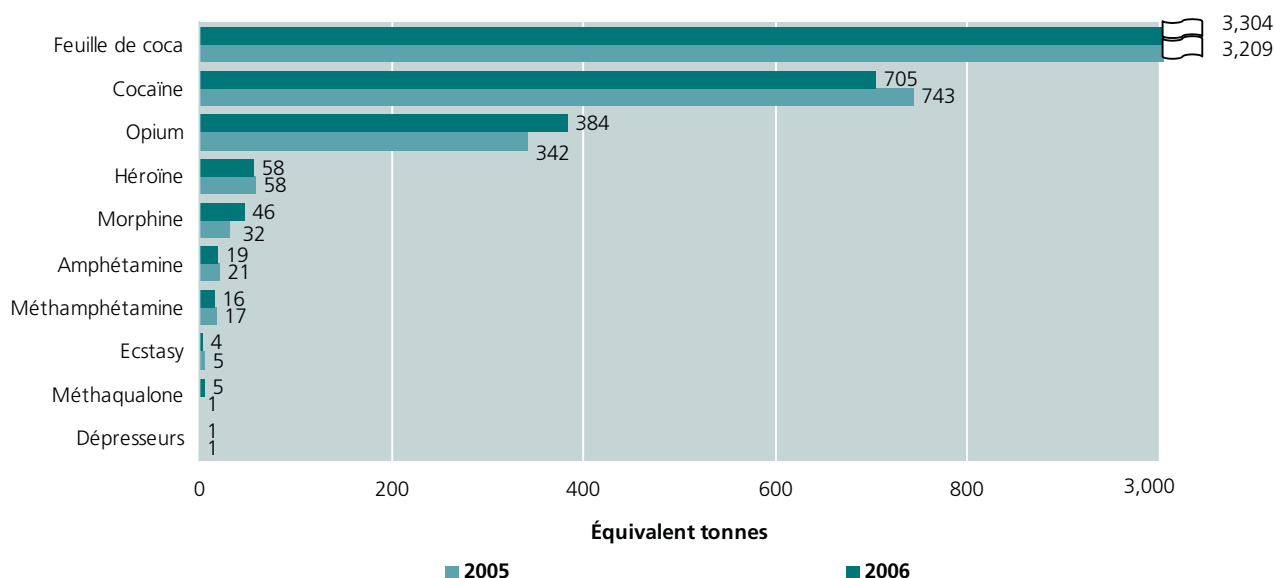
Limiter l'usage de drogues illicites à moins de 5 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans (d'après les estimations annuelles de la prévalence, voir figure ci-dessous) représente un accomplissement considérable, qui est décrit chronologiquement dans le présent rapport. Cet accomplissement est manifeste, que l'on examine la période écoulée depuis les débuts du système international de contrôle des drogues (qui fait l'objet du chapitre 2) ou la période de dix ans écoulée depuis la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, tenue en 1998.

D'une manière générale, l'importance de cet accomplissement est encore renforcée si l'on tient compte de trois autres estimations. Premièrement, l'usage problématique de drogues est à présent limité à une fraction marginale de la population mondiale (0,6 %) âgée de 15 à 64 ans. Deuxièmement, la consommation de tabac, substance addictive psychoactive disponible partout en vente libre, même s'il s'agit d'un marché réglementé, touche 25 % de la population mondiale adulte. Troisièmement, les statistiques relatives à la mortalité montrent que les victimes des drogues illicites ne représentent qu'un faible pourcentage par rapport aux victimes du tabac (environ 200 000 décès par an sont imputables aux drogues illicites et environ cinq millions par an au tabac).

### Tendances mondiales de la production de drogues

En 2007, la superficie totale consacrée à la culture du pavot à opium a augmenté pour atteindre 235 700 hectares, soit une hausse de 17 % par rapport à 2006. Elle s'établit ainsi à un niveau comparable, bien qu'encore légèrement inférieur, aux 238 000 hectares enregistrés en 1998. Même si la culture du pavot à opium a accusé une légère progression en Asie du Sud-Est, l'augmentation observée à l'échelon mondial est, pour l'essentiel, due à l'augmentation de 17 %

### Saisies mondiales de drogues, à l'exclusion du cannabis, 2005-2006



des cultures en Afghanistan, qui couvrent actuellement 193 000 hectares. Étant donné que l'Afghanistan représente 82 % des cultures de pavot à opium dans le monde, la part de l'expansion des cultures en Asie du Sud-Est a été faible. Elle n'est toutefois pas négligeable car elle inverse la tendance à la baisse enregistrée six années durant. Au Myanmar, la culture du pavot à opium a augmenté de 29 %, passant de 21 500 hectares en 2006 à 27 700 hectares en 2007. En Afghanistan, les cultures de pavot à opium à haut rendement ont engendré une hausse de la production mondiale d'opium pour la deuxième année consécutive. La production d'opium a presque doublé entre 2005 et 2007 pour atteindre un record de 8 870 tonnes en 2007. Cette même année, l'Afghanistan a, à lui seul, représenté plus de 92 % de la production mondiale d'opium.

En 2007, la culture du cocaïer a augmenté en Colombie, en Bolivie et au Pérou. En Colombie, les superficies plantées ont augmenté de 27 % pour atteindre 99 000 hectares. En revanche, les augmentations ont été moindres en Bolivie et au Pérou: 5 % et 4 % respectivement. Au total, la culture du cocaïer a augmenté de 16 % en 2007. Les cultures n'ont toutefois pas été bien entretenues ou ont été plantées dans des régions à faible rendement, car la production potentielle de cocaïne n'a augmenté que de 1 % dans l'ensemble, pour s'établir à 992 tonnes.

Les estimations de la production d'herbe de cannabis indiquent une légère baisse pour la deuxième année consécutive en 2006, ce qui semble inverser la tendance à la hausse enclenchée au début des années 1990. La production mondiale d'herbe de cannabis serait actuellement de 41 400 tonnes, contre 42 000 tonnes en 2005 et 45 000 tonnes en 2004. Les récoltes de cannabis continuent de varier considérablement et les cultures hydroponiques à très haut rendement demeurent préoccupantes. D'après les estimations, la production mondiale de résine

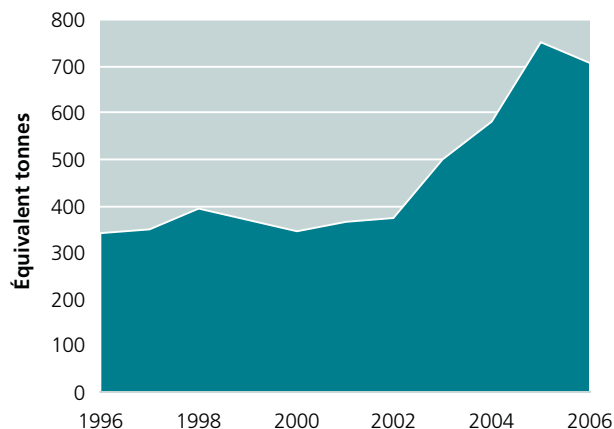
de cannabis a chuté d'environ 10 %, passant de 6 600 tonnes en 2005 à 6 000 tonnes en 2006 (estimations à la mi-parcours). La prévalence annuelle mondiale est demeurée plus ou moins inchangée et serait passée de 3,8 % à 3,9 % entre 2005-2006 et 2006-2007.

Depuis 2000, la production de stimulants de type amphétamine est demeurée entre 450 et 500 tonnes et a atteint 494 tonnes en 2007. La production d'ecstasy a chuté (113 tonnes en 2005, contre 103 tonnes en 2006), de même que la production de méthamphétamine (278 tonnes en 2005, contre 267 tonnes en 2006), compensée par une hausse de la production mondiale d'amphétamine (88 tonnes en 2005, contre 126 tonnes en 2006). Les taux de prévalence annuels mondiaux des amphétamines et de l'ecstasy sont restés à 0,6 % et 0,2 % respectivement.

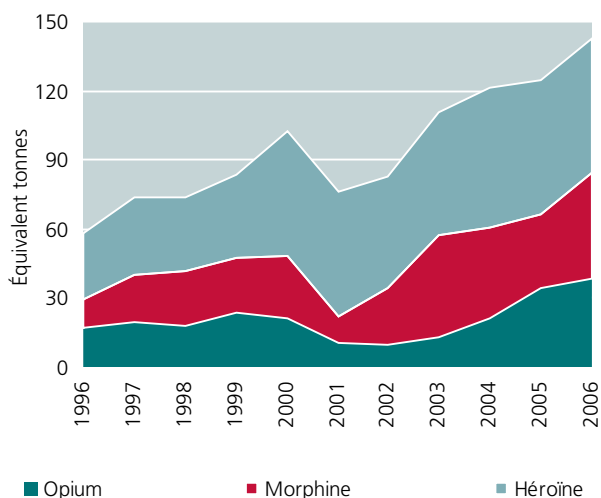
### Tendances globales du trafic de drogues

Seules les saisies d'herbe de cannabis et d'opiacés ont augmenté en 2006 par rapport à l'année précédente. En 2005,

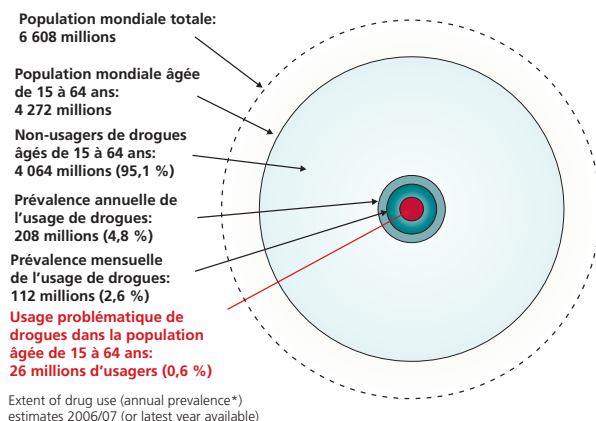
### Saisies mondiales de cocaïne, 1996- 2006



### Saisies mondiales d'opiacés, exprimées en équivalent héroïne, par substance: 1996-2006



### Illicit drug use at the global level (2006/2007)



la quantité d'herbe de cannabis saisie a augmenté de 12 % et a atteint 5 200 tonnes, tandis la quantité de résine saisie a diminué d'environ 25 % (très probablement du fait d'une diminution de la production au Maroc). Les saisies d'herbe de cannabis étaient toutefois de 27 % inférieures à celles de 2004 (année postérieure à 1998 où elles avaient atteint un record). Une diminution importante des saisies de plants de cannabis a été enregistrée en 2006.

En 2006, les saisies d'opium et de morphine ont augmenté de 10 et 31 % respectivement, du fait de l'augmentation continue de la production en Afghanistan. Les saisies d'héroïne se sont en revanche stabilisées. Après avoir enregistré une hausse pendant cinq années consécutives, les quantités de cocaïne saisies ont chuté de 5 % en 2006, ce qui correspond à la stabilisation de la production mondiale de cocaïne au cours de la période 2004-2006. Les quantités d'amphétamine, de méthamphétamine et d'ecstasy saisies ont diminué de 8 % à 15 % entre 2005 et 2006.

### Tendances mondiales de la consommation de drogues

La part des usagers de drogues dans la population mondiale âgée de 15 à 64 ans est restée stable pendant quatre années consécutives. Elle demeure au niveau auquel elle s'est stabilisée depuis la fin des années 1990, à savoir dans la partie supérieur de la fourchette de 4,7 % à 5,0 %. Quelque 208 millions de personnes (soit 4,9 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans) ont consommé des drogues au moins une fois ces 12 derniers mois. L'usage problématique de drogues continue de concerner environ 0,6% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans.

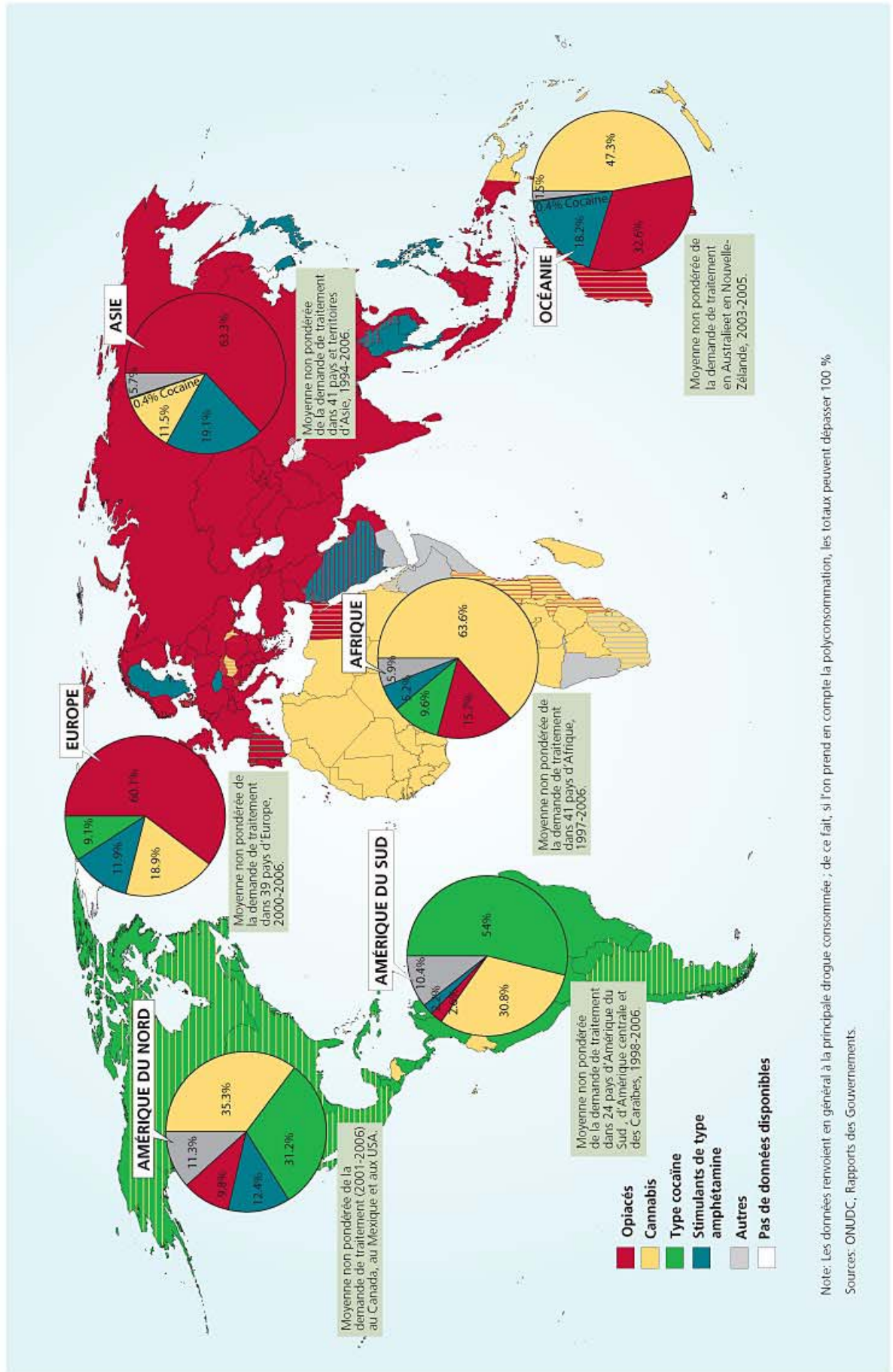
À l'exception des stimulants de type amphétamine, chaque marché a enregistré une augmentation du nombre d'utilisateurs de drogues, en valeur absolue, mais les taux de prévalence, s'ils ont augmenté, n'ont augmenté que légèrement. Les taux de prévalence annuelle à l'échelle mondiale pour

### Estimation de l'ampleur de l'usage de drogues (prévalence annuelle\*) en 2006-2007 (ou dernière année disponible)

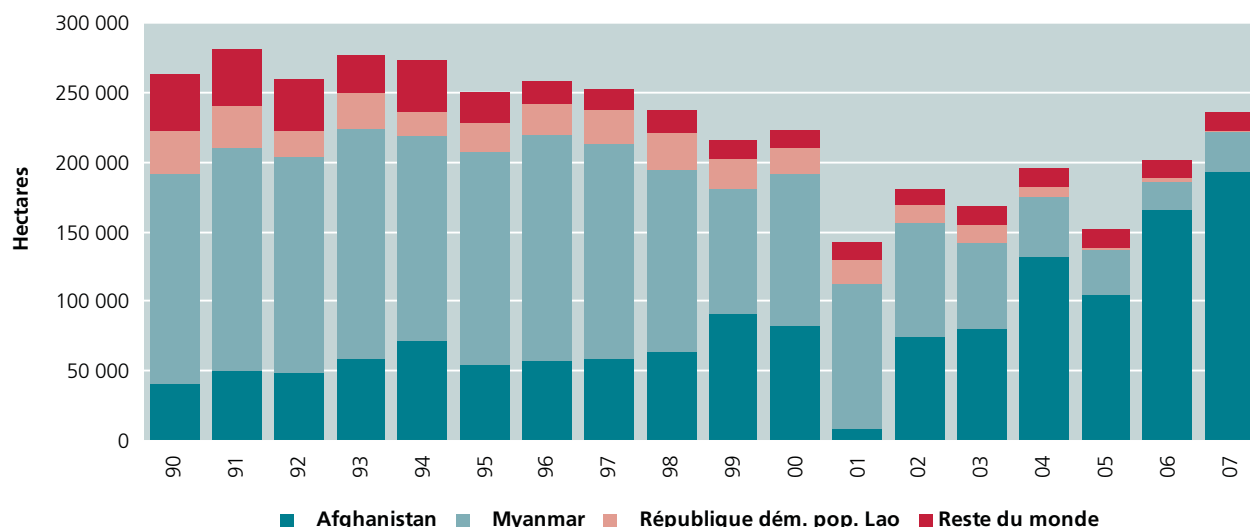
	Canna-bis	Stimulants de type amphétamine		Cocaïne	Opiacés	Dont héroïne
		Amphétamines	Ecstasy			
Nombre d'utilisateurs (par millions de personnes)	165.6	24.7	9	16	16.5	12.0
En pourcentage de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans	3.9%	0.6%	0.2%	0.4%	0.4%	0.3%

\*La prévalence annuelle est une mesure du nombre/pourcentage d'individus qui ont consommé une drogue illicite une fois au moins au cours des 12 mois précédant l'évaluation.

Principales drogues posant problème (telles que reflétés par les demandes de traitement) en 2006 (ou dernière année disponible)



**Culture illícite mondiale du pavot à opium (hectares), par région: 1990-2007**



2006-2007 par rapport à 2005-2006 ont été les suivants: cannabis, de 3,8 % à 3,9 %, cocaïne, de 0,34 % à 0,37 %, opiacés, de 0,37 % à 0,39 %, héroïne, de 0,27 % à 0,28 % et STA, de 0,60 % à 0,58 %.

**1.2. Marché de l’opium/héroïne**

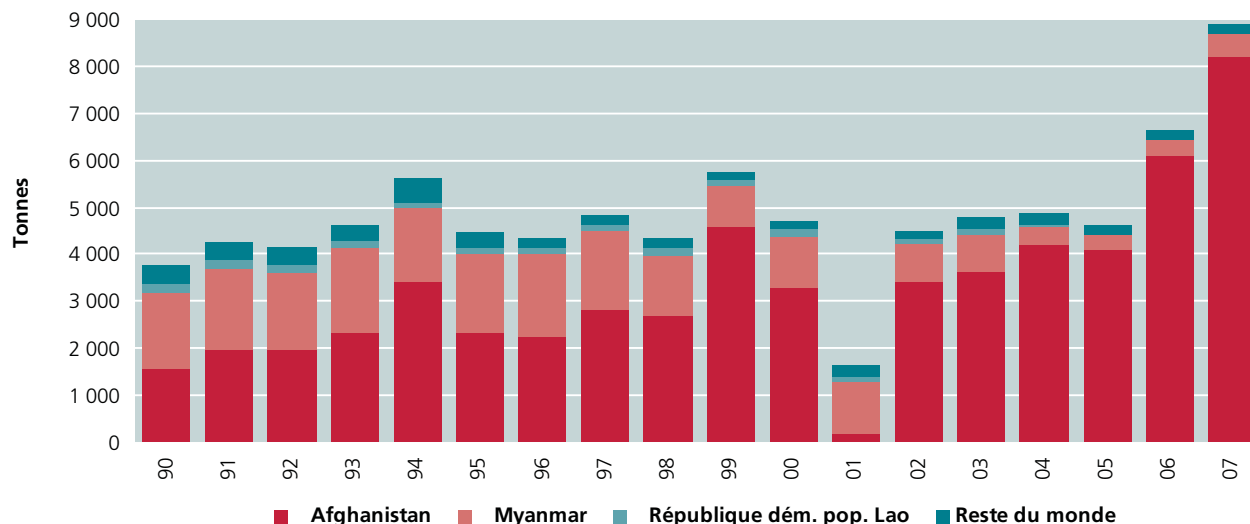
En 2007, le marché de l’opium/héroïne a continué de s’étendre du fait de l’augmentation des cultures en Afghanistan, qui a eu pour effet une hausse de 17 % de la superficie consacrée à la culture illícite du pavot à opium dans le monde. Les cultures ont toutefois également augmenté en Asie du Sud-Est, après avoir diminué pendant six années consécutives.

En Afghanistan, la superficie consacrée à la culture du pavot à opium a augmenté de 17 % en 2007 pour s’établir à 193 000 hectares, ce qui représente la superficie la plus importante jamais enregistrée dans ce pays, dépassant le

record atteint en 2006. La hausse en soi a été moins prononcée qu’en 2006, où a été de 33 %. Comme pour l’année précédente, l’Afghanistan a représenté 82 % des cultures de pavot à opium en 2007. Plus des deux tiers des cultures de pavot à opium se trouvaient dans le Sud du pays, et la province méridionale de Helmand a représenté à elle seule 53 % du total des cultures. Il est encourageant de noter que le nombre de provinces afghanes exemptes de pavot est passé de 6 en 2006 à 13 en 2007.

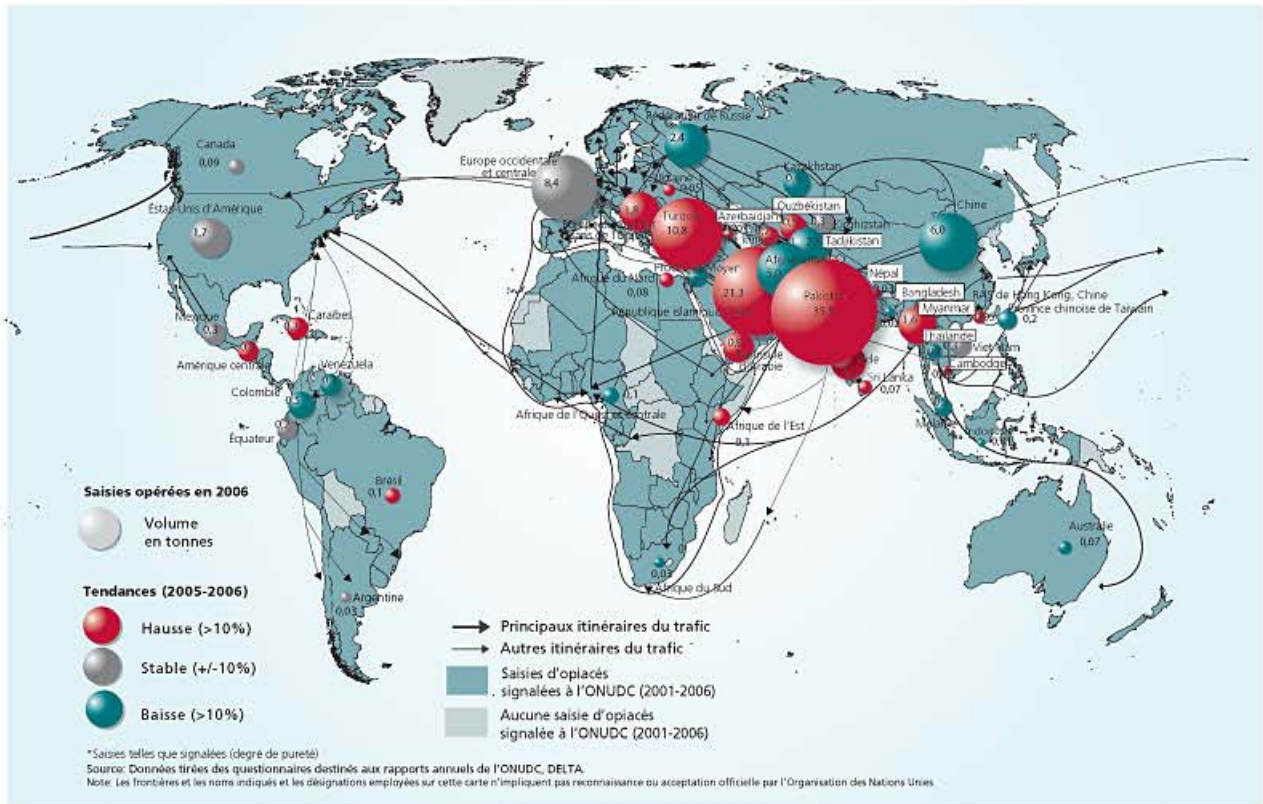
En Asie du Sud-Est, la culture du pavot à opium, qui avait accusé un recul pendant six années consécutives, a augmenté de 22 %, mue par une hausse de 29 % au Myanmar. Elle a néanmoins chuté de 82 % depuis 1998. Si certaines régions du Myanmar, notamment la région Wa, sont demeurées exemptes de pavot à opium, la culture a sensiblement augmenté dans l’est et le sud de l’État de Shan, où se trouvent la majeure partie des surfaces cultivées. En

**Production illícite d’opium au niveau mondial, par région: 1990-2007**

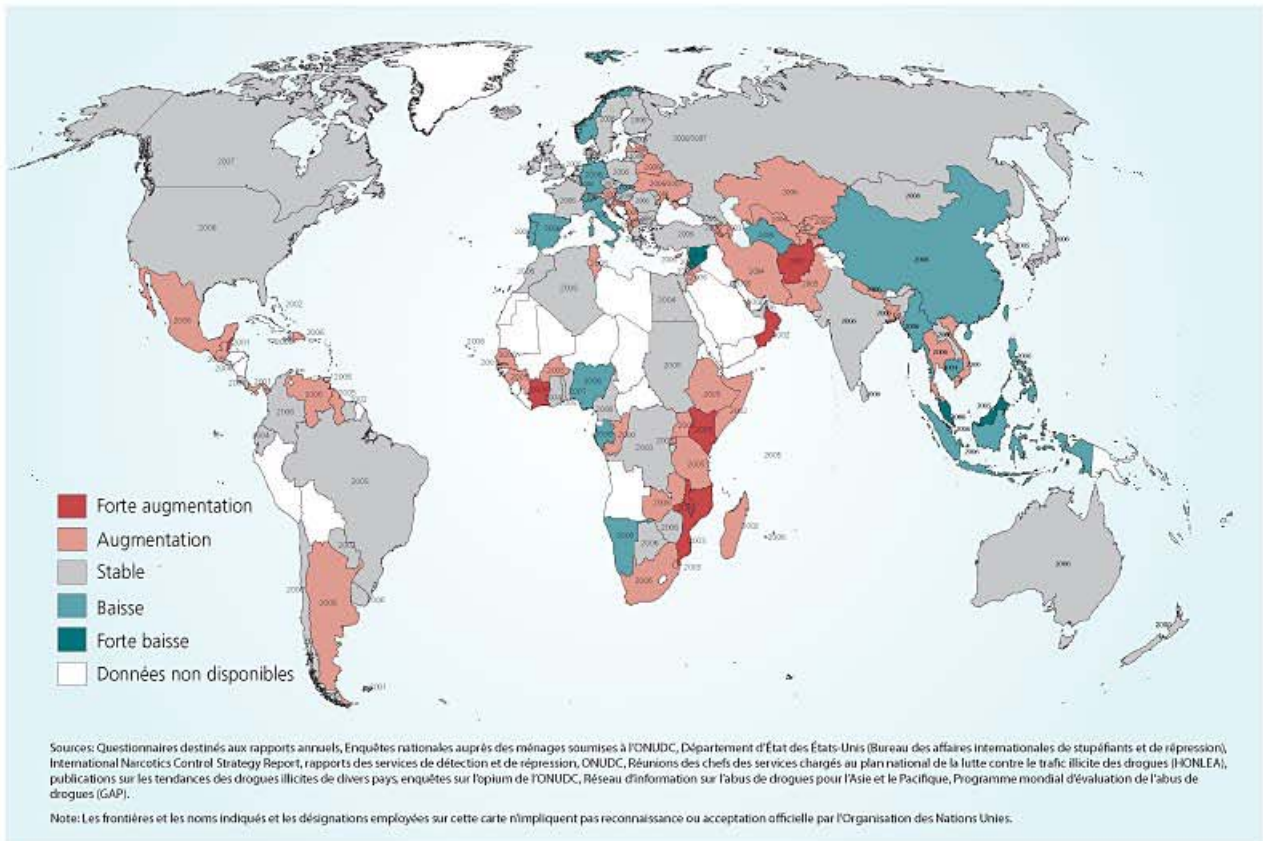




Trafic d'héroïne et de morphine en 2006 (pays ayant signalé des saisies de plus de 10 kg)

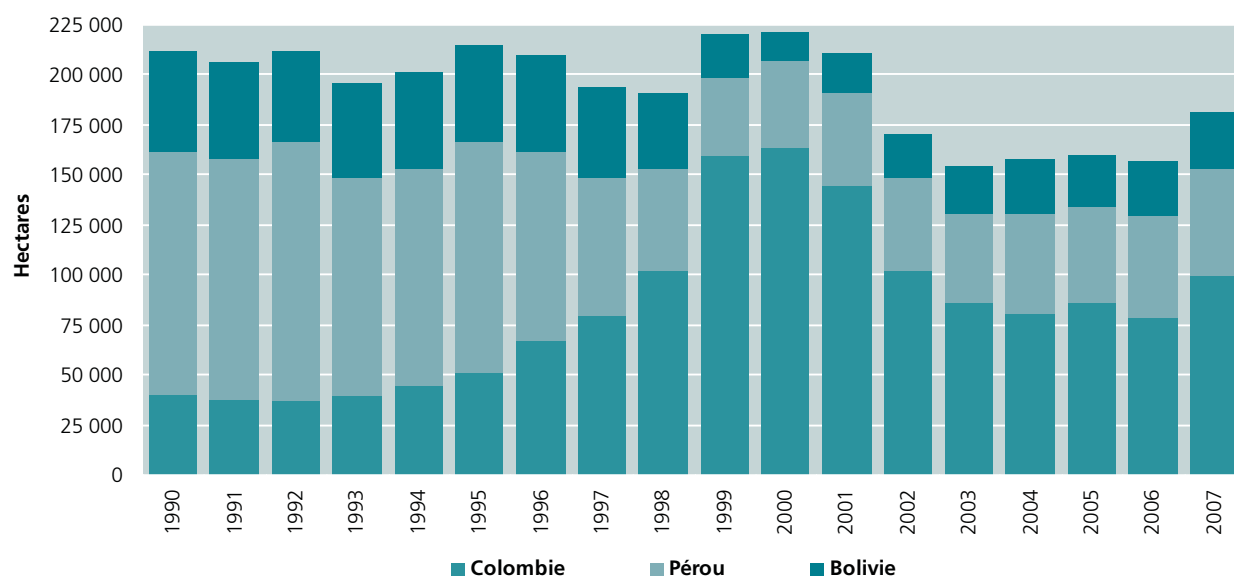


Évolution de l'usage d'héroïne et d'autres opiacés en 2006 (ou dernière année disponible)





### Culture mondiale du cocaïer (en hectares), par région: 1990-2007



République démocratique populaire lao, la culture du pavot à opium est restée peu importante.

Le pavot à opium cultivé en Afghanistan a un rendement plus élevé que celui cultivé au Myanmar. Par conséquent, c'est essentiellement la hausse enregistrée en Afghanistan qui explique le niveau record de la production d'opium en 2007. La production mondiale d'opium a augmenté pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 8 870 tonnes, quantité la plus élevée de ces dernières années. Elle a doublé depuis 1998 du fait du passage à une variété à rendement plus élevé. En 2007, l'Afghanistan a représenté à lui seul 92 % de la production mondiale, soit 8 200 tonnes d'opium (rendement moyen de 42,5 kg/hectare). Au Myanmar, la production d'opium a augmenté de 46 % pour s'établir à 460 tonnes, soit 65 % de moins qu'en 1998.

Les tendances des marchés de consommation sont pour l'essentiel demeurées stables – les opiacés disponibles sur les marchés d'Europe, du Proche et du Moyen-Orient et d'Afrique continuant de provenir essentiellement d'Afghanistan, les opiacés disponibles sur le marché asiatique provenant du Myanmar et les opiacés disponibles sur les marchés nord et sud-américains provenant du Mexique et de Colombie. Les saisies les plus importantes d'héroïne et de morphine ont été effectuées au Pakistan, en Iran et en Turquie et leurs volumes ont augmenté en 2006.

Les opiacés restent les drogues qui posent le plus problème du point de vue du traitement. En raison de cette situation et vu la hausse considérable de la production, il est nécessaire de surveiller rigoureusement la demande sur le marché des opiacés. Si la demande est relativement stable à l'échelon mondial, elle continue toutefois d'augmenter dans les pays voisins de l'Afghanistan, ainsi que dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Les marchés de consommation d'Europe occidentale et centrale semblent essentiellement stables. La consommation d'opiacés est également restée stable en Amérique du Nord.

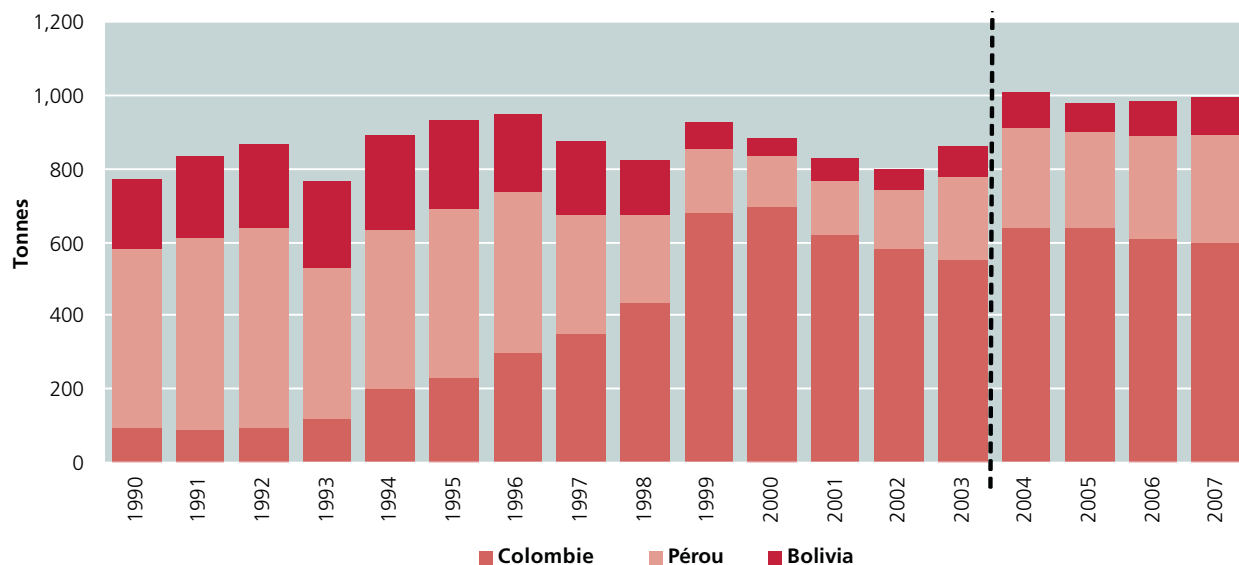
### 1.3 Marché de la coca et de la cocaïne

En 2007, la superficie totale des cultures de cocaïer en Bolivie, en Colombie et au Pérou a augmenté de 16 % pour s'établir à 181 600 hectares, essentiellement en raison d'une hausse de 27 % en Colombie, mais aussi de hausses plus légères en Bolivie et au Pérou. Toutefois, la superficie mondiale consacrée à la culture du cocaïer est restée inférieure à celle des années 1990 et 18 % inférieure à la superficie cultivée en 2000 (221 300 hectares). La Colombie, qui a cultivé 99 000 hectares de cocaïers en 2007, a encore représenté la plus majeure partie des cultures (55 % du total mondial), essentiellement en raison d'une extension des cultures dans les régions du Pacifique et du centre du pays, qui représentent plus des trois quarts de l'augmentation totale des cultures. En 2007, le Pacifique a été la région où le cocaïer a été le plus largement cultivé, avec une superficie de 25 960 hectares.

En 2007, la culture du cocaïer au Pérou a augmenté de 4 % pour s'établir à 53 700 hectares. Malgré une deuxième hausse consécutive en deux ans, elle est demeurée très en deçà des niveaux atteints au milieu des années 1990, époque à laquelle le pays était le plus gros cultivateur de cocaïers du monde. La Bolivie, troisième producteur mondial de feuille de coca, est encore à la traîne derrière la Colombie et le Pérou. Pour la deuxième année consécutive, la culture du cocaïer a augmenté en Bolivie et a représenté 28 900 hectares en 2007, soit une augmentation de 5 %.

Davantage de cocaïers étant cultivés dans les régions à faible rendement, on a assisté à une stabilisation de la production de cocaïne colombienne, en dépit de la forte augmentation des cultures. La production potentielle mondiale de cocaïne est demeurée stable ces dernières années (994 tonnes en 2007, 984 tonnes en 2006), et provient essentiellement de Colombie (600 tonnes en 2007).

Production mondiale de cocaïne\*, par région: 1990-2007\* données révisées



Le marché de la cocaïne est concentré dans les Amériques, bien que la distribution et l'usage continuent d'augmenter en Europe occidentale et en Afrique de l'Ouest. L'augmentation récente tant des saisies que de l'usage en Afrique de l'Ouest semble refléter le développement de nouveaux itinéraires de distribution qui relient l'Europe occidentale en passant par l'Afrique de l'Ouest, ce qui a engendré une forte hausse des saisies dans ces deux régions. La consommation continue d'augmenter tant dans les pays de destination que le long de l'itinéraire. La contraction des marchés de consommation d'Amérique du Nord a donné lieu à une forte diminution des saisies à la fois en Amérique du Sud et en Amérique du Nord. Aux États-Unis, la part de la population active contrôlée positive pour la cocaïne a diminué de 19 % en 2007, et de 36 % depuis 1998. L'usage de la cocaïne continue toutefois d'augmenter en Amérique du Sud.

### 1.4 Marché du cannabis

Le cannabis continue de dominer le marché mondial des drogues illicites du point de vue de l'étendue des cultures, du volume de la production et du nombre de consommateurs. La production de cannabis a été identifiée ou signalée dans 172 pays et territoires. Compte tenu de l'utilisation étendue de cette drogue et de sa puissance accrue, il est particulièrement important d'endiguer durablement le marché. D'après les estimations, la production mondiale d'herbe de cannabis se serait stabilisée à quelque 41 400 tonnes en 2006, soit une quantité plus ou moins égale à celle de 2005 et 8 % inférieure à celle de 2004. Le recul des saisies mondiales d'herbe de cannabis a été encore plus prononcé entre 2004 et 2006 (-27 %).

En 2006, l'herbe de cannabis a été essentiellement produite dans les Amériques (55 %) et en Afrique (22 %), mais aussi en Asie et en Europe. Le marché du cannabis est caractérisé

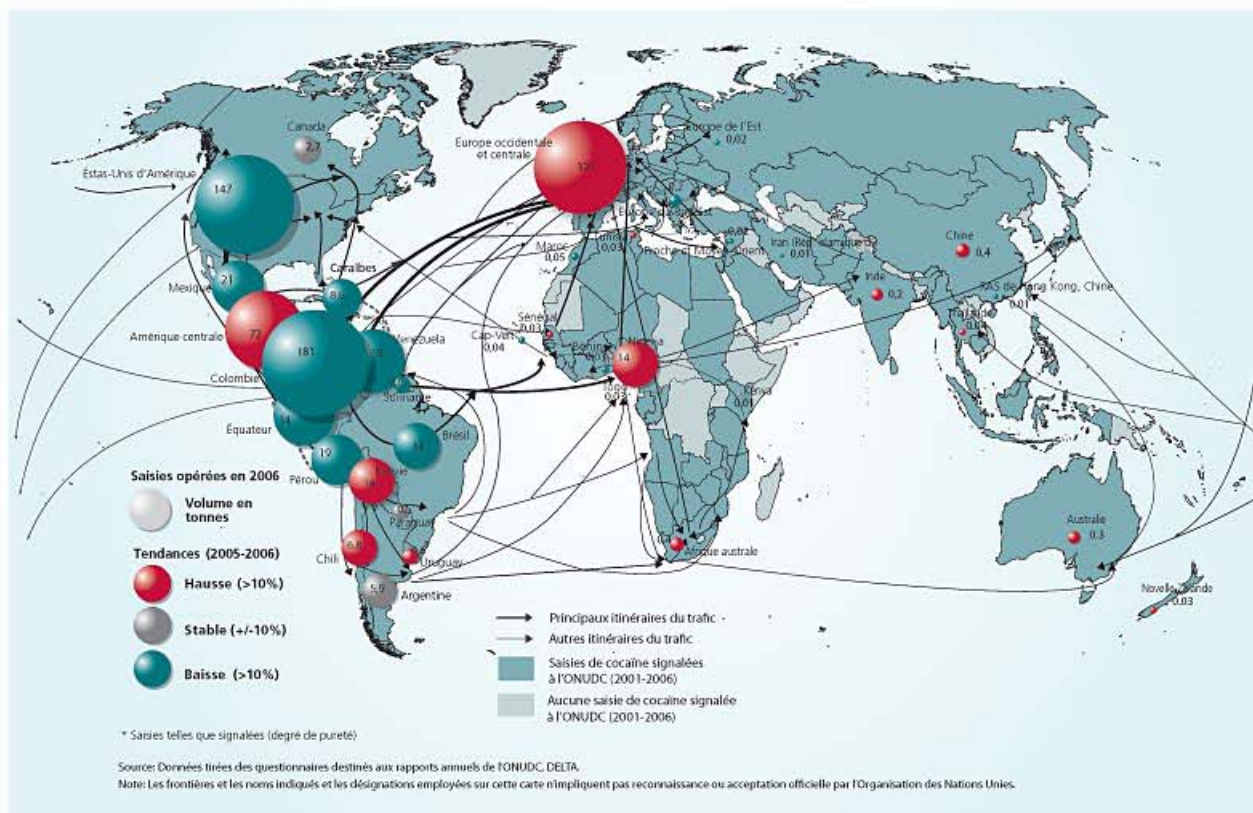
par un niveau élevé de production et de distribution à l'échelle locale et intra régionale. Le nombre de pays produisant du cannabis à des fins d'exportation demeure limité: un certain nombre de pays africains (Afrique du Sud, Nigéria, Ghana et Maroc) et quelques pays asiatiques (Afghanistan, Pakistan et Kazakhstan). Des changements dans la ventilation régionale indiquent que la production de cannabis a augmenté en Europe (compensant en partie la baisse des exportations de résine de cannabis du Maroc), en Asie et en Amérique du Sud (Amérique centrale et Caraïbes) entre 2004 et 2006. La production semble avoir baissé en Afrique, après avoir atteint un record en 2004. Elle semble avoir baissé également en Amérique du Nord.

L'augmentation constante de la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) modifie le marché du cannabis. Tant au Canada qu'aux États-Unis d'Amérique, où les opérations d'éradication à grande échelle ont été couronnées de succès, la hausse de la teneur en THC reflète probablement le passage à la culture sous abri de cannabis à forte puissance. La teneur moyenne en THC du cannabis disponible sur le marché des États-Unis a quasi doublé entre 1999 et 2006, passant de 4,6 % à 8,8 %.

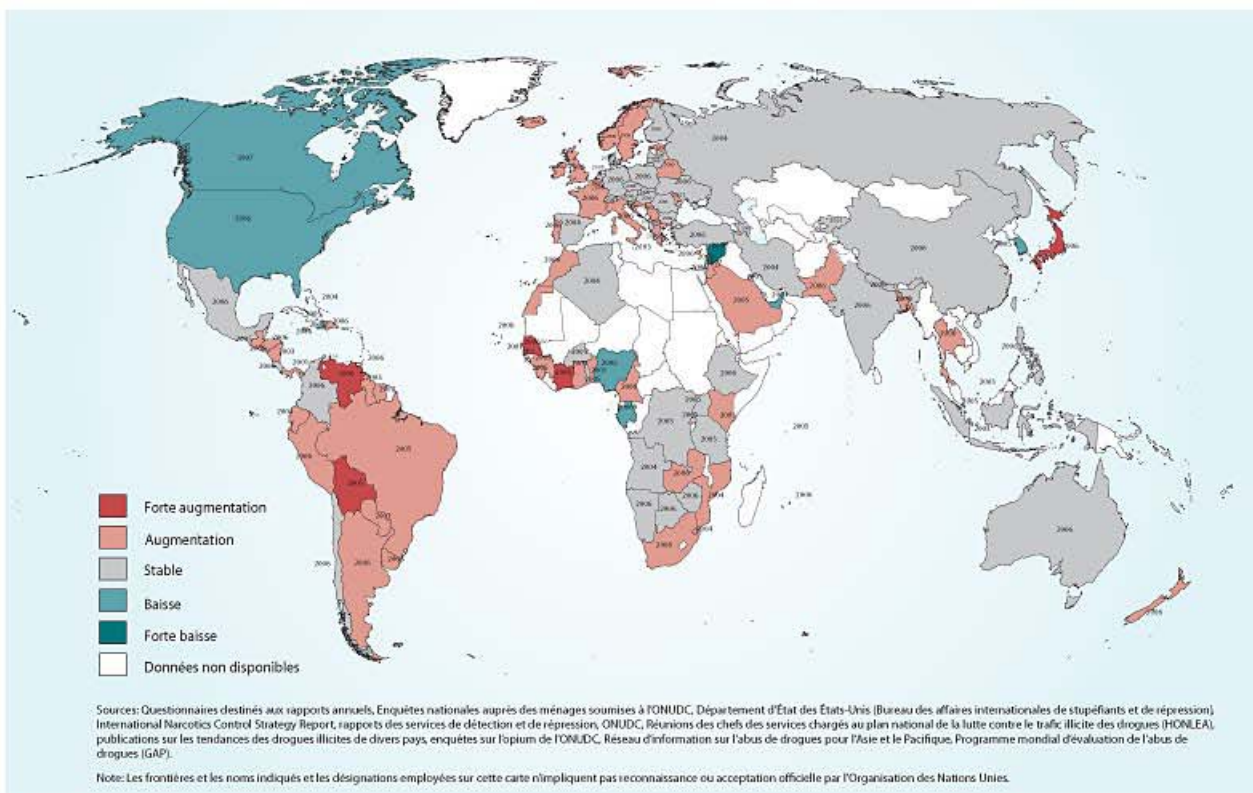
La superficie des cultures de cannabis en Afghanistan semble se rapprocher de la superficie cultivée au Maroc. En 2007, elle était équivalente à plus d'un tiers de la superficie consacrée au pavot à opium et, selon les estimations de l'ONUDC a augmenté pour atteindre 70 000 hectares, contre 30 000 hectares en 2005 et 50 000 hectares en 2006. Selon les estimations provisoires, 6 000 tonnes de résine de cannabis ont été produites en 2006, contre 6 600 tonnes en 2005 et 7 500 tonnes en 2004. La production mondiale de résine, qui n'avait cessé d'augmenter, semble à présent maîtrisée.

Les saisies d'herbe de cannabis (-27 %) et de résine de cannabis (-30 %) ont chuté au cours de la période 2004-2006,

### Trafic de cocaïne en 2006 (pays ayant signalé des saisies de plus de 10 kg\*)



### Évolution de l'usage de cocaïne en 2006 (ou dernière année disponible)

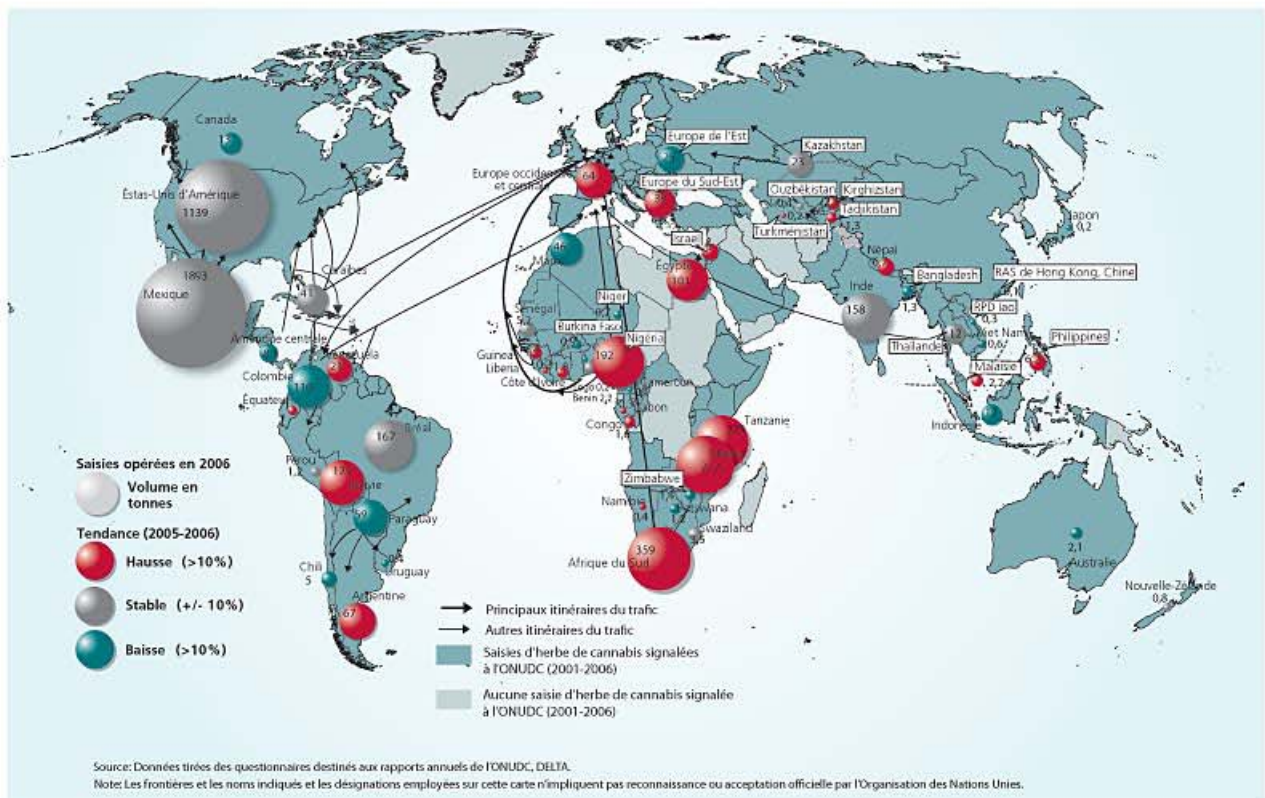




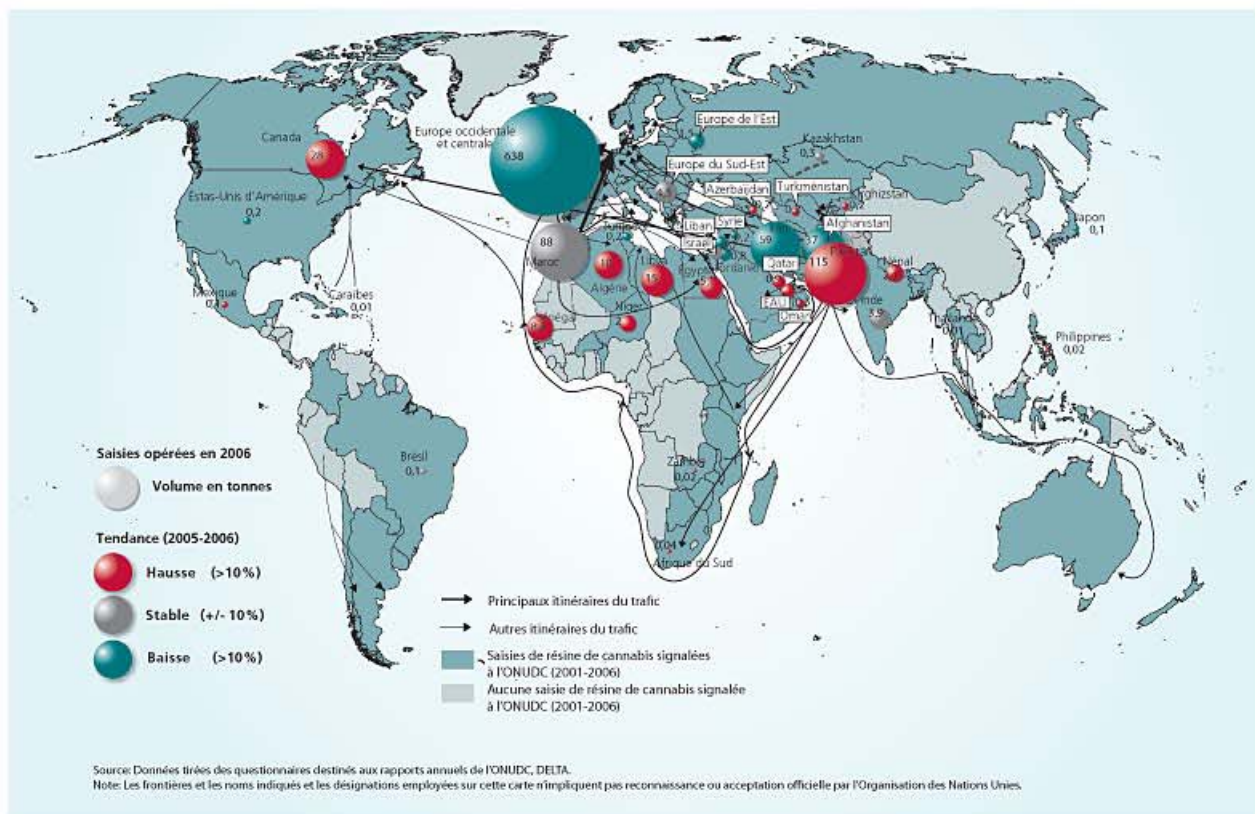
Estimation de la production mondiale d'herbe de cannabis, 1988-2006



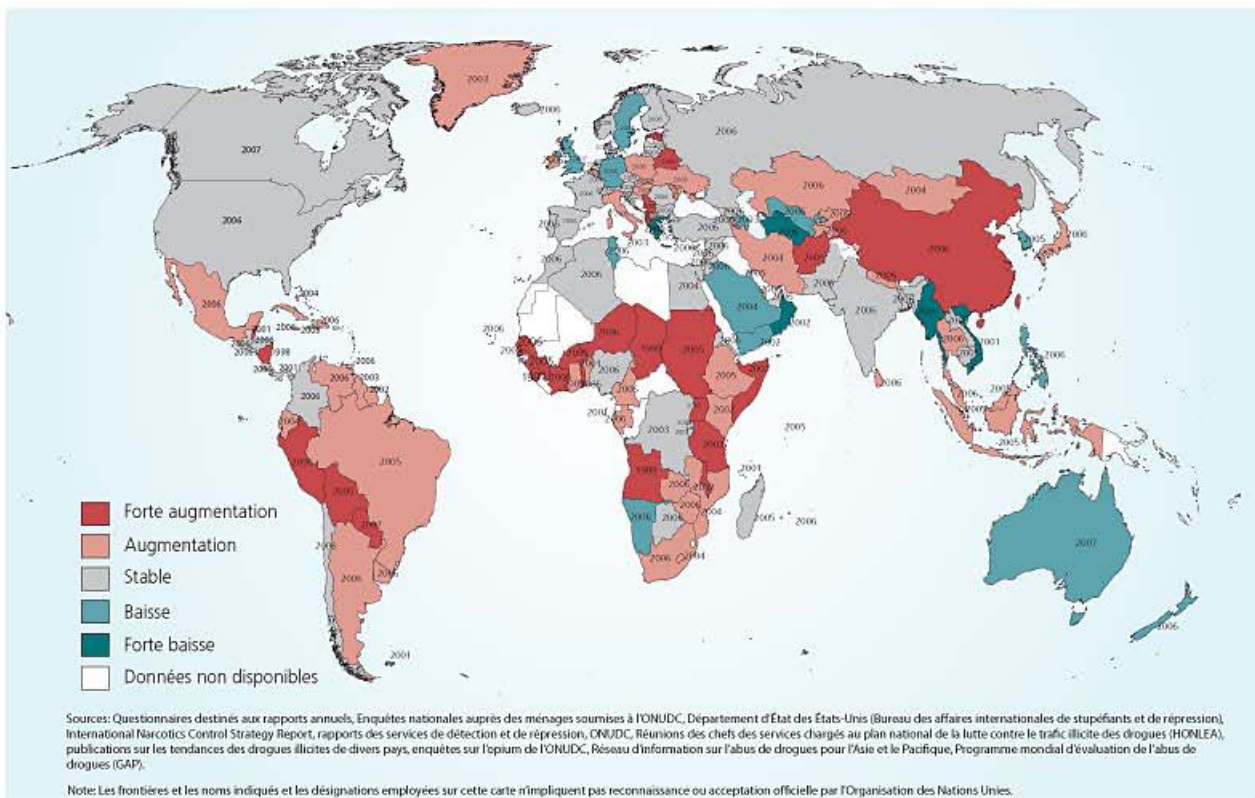
Trafic d'herbe de cannabis en 2006 (pays ayant signalé des saisies de plus de 100 kg)



### Trafic de résine de cannabis en 2006 (pays ayant signalé des saisies de plus de 10 kg)



### Évolution de l'usage de cannabis en 2006 (ou dernière année disponible)





renversant ainsi la tendance à la hausse observée auparavant. En 2006, près de 60 % des saisies mondiales d'herbe de cannabis ont été opérées en Amérique du Nord (58 %), notamment par le Mexique (1 893 tonnes) et les États-Unis (1 139 tonnes). Le volume des saisies opérées en Amérique du Nord est resté stable pour l'essentiel en 2006 comparé à 2005, mais a diminué de 8 % par rapport à 2004.

Le marché de consommation du cannabis est de loin supérieur à celui des autres groupes de drogues. Selon les estimations de l'ONUDDC, quelque 166 millions de personnes ont consommé du cannabis en 2006, soit 3,9 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans. Les taux de prévalence les plus élevés continuent d'être observés en Océanie (14,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans), suivie de l'Amérique du Nord (10,5 %) et de l'Afrique (8 %). Sur le continent africain, les taux les plus élevés ont été observés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (12,6 %), ainsi qu'en Afrique australe (8,4 %). L'usage de cannabis a diminué en Océanie et s'est stabilisé en Europe occidentale, ainsi qu'Amérique du Nord, malgré une progression au Mexique. De fortes hausses ont été constatées en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

## 1.5 Marché des stimulants de type amphetamine (STA)

Le marché des STA continue de se stabiliser à moyen terme. Selon les estimations de l'ONUDDC, la fabrication de STA dans le monde en 2006 se situerait dans une fourchette comprise entre 330 et 770 tonnes, avec une estimation à mi-parcours de 494 tonnes.

La fabrication mondiale d'amphétamines semble augmenter quelque peu, alors que la fabrication d'ecstasy diminue. Selon les estimations, la méthamphétamine aurait représenté 68 % du groupe amphétamines en 2006.

La fabrication de STA est spécifique à chaque région et dépend à la fois de la demande et de la disponibilité des précurseurs chimiques. La méthamphétamine est fabriquée partout en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique du Nord et en Océanie, où les précurseurs sont plus facilement disponibles et où la demande est élevée. La fabrication d'amphétamines continue d'être concentrée en Europe. L'ecstasy est principalement fabriquée en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Océanie, mais également, dans une moindre mesure, en Asie de l'Est et du Sud-Est.

Le nombre de laboratoires de stimulants de type amphetamine détectés dans le monde n'a cessé d'augmenter au cours des années 1990 (avec un record de 18 639 laboratoires détectés atteint en 2004), pour ensuite tomber à 8 245 en 2006. Bien que le nombre de laboratoires démantelés ait considérablement baissé, on n'a pas observé de réduction correspondante de la fabrication de méthamphétamine, qui a de plus en plus souvent lieu dans de vastes

“superlaboratoires”. Les saisies de STA ont à nouveau augmenté en 2006, pour atteindre 47,6 tonnes, soit un peu moins que le record atteint en 2000. Bien que le trafic de produits finals de STA soit principalement intrarégional, certains éléments donnent à penser que le trafic interrégional se développe. Le trafic de précurseurs de STA reste essentiellement interrégional, la plupart des précurseurs étant acheminés depuis l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Selon les estimations, 24,7 millions de personnes dans le monde (soit 0,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans) auraient consommé des amphétamines en 2006. D'après l'ONUDDC, il y aurait environ 9 millions (0,2 %) de consommateurs d'ecstasy dans le monde. Aucune de ces estimations n'a vraiment changé par rapport à l'année précédente ou au début du nouveau millénaire. Ensemble, ces chiffres sont supérieurs aux niveaux de consommation de la cocaïne et de l'héroïne réunis.

Près de 55 % des usagers d'amphétamines dans le monde (14 millions) se trouveraient en Asie. La plupart d'entre eux consomment des méthamphétamines en Asie de l'Est et du Sud-Est. En outre, 97 % des amphétamines consommées en Asie le sont dans la région de l'Est et du Sud-Est. L'Amérique du Nord compterait 15 % des usagers d'amphétamines (environ 3,7 millions d'usagers) et l'Europe 10 % (2,7 millions d'usagers).

## 2.0 Un siècle de contrôle international des drogues

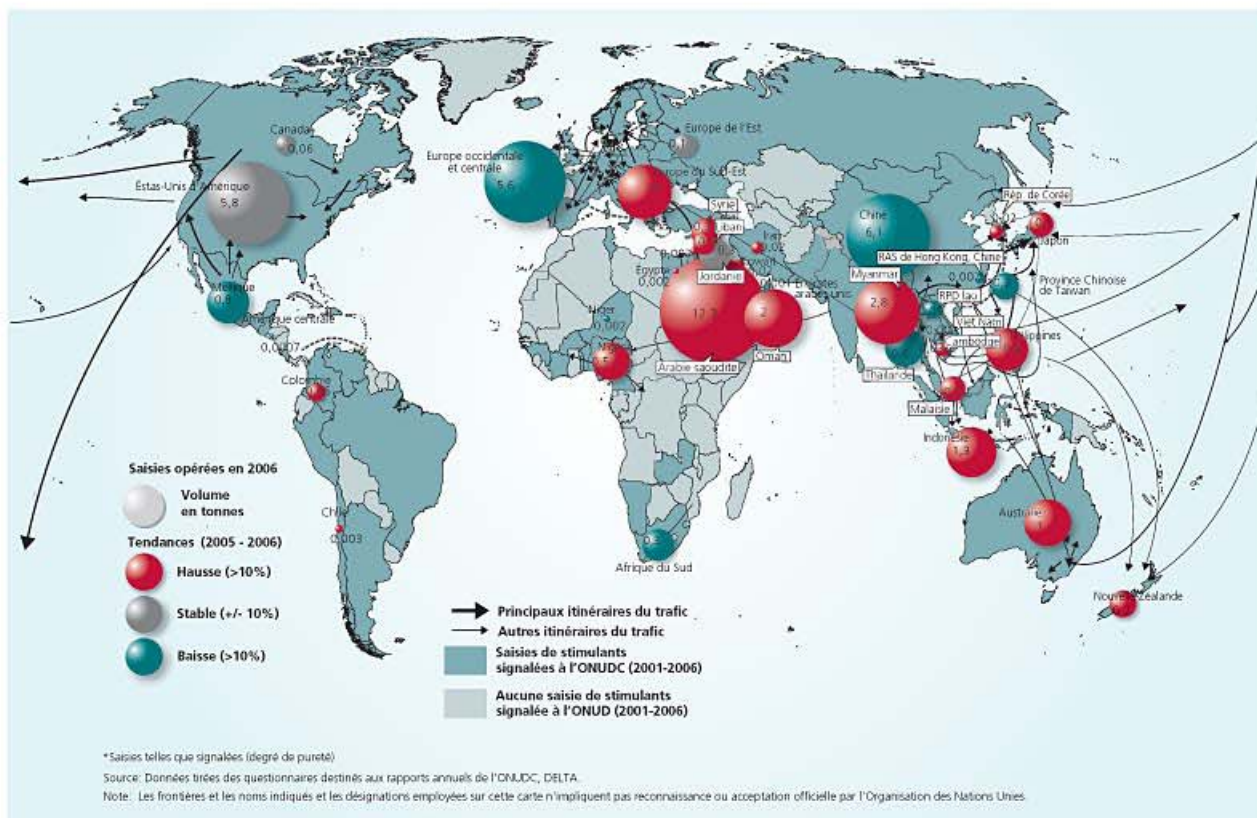
Il y a près de 100 ans, la communauté internationale s'est réunie à Shanghai pour examiner le plus grand problème de drogues que le monde ait jamais connu: l'épidémie d'opium en Chine. À l'apogée de l'épidémie, des dizaines de millions de Chinois étaient dépendants de cette drogue et chaque année, près d'un quart de la population masculine adulte en consommait. Le puissant Empire de Chine avait vu ses imposantes réserves en devises s'épuiser à mesure que les importations de drogues inversaient la balance commerciale avec l'Occident, qui avait depuis longtemps été favorable.

Avant la Commission de Shanghai sur l'opium de 1909, il existait un marché libre mondial de drogues toxicomanogènes, qui avait des conséquences désastreuses. Les gouvernements nationaux et les monopoles d'État participaient activement au trafic transfrontière d'opium. Les profits tirés de cette drogue étaient considérables et pouvaient atteindre jusqu'à la moitié du revenu national de certains États insulaires qui servaient de centres de redistribution. Même un pays de la taille des Indes britanniques tirait 14 % de son revenu national de son monopole de l'opium en 1880. La Chine avait sans succès mené deux guerres

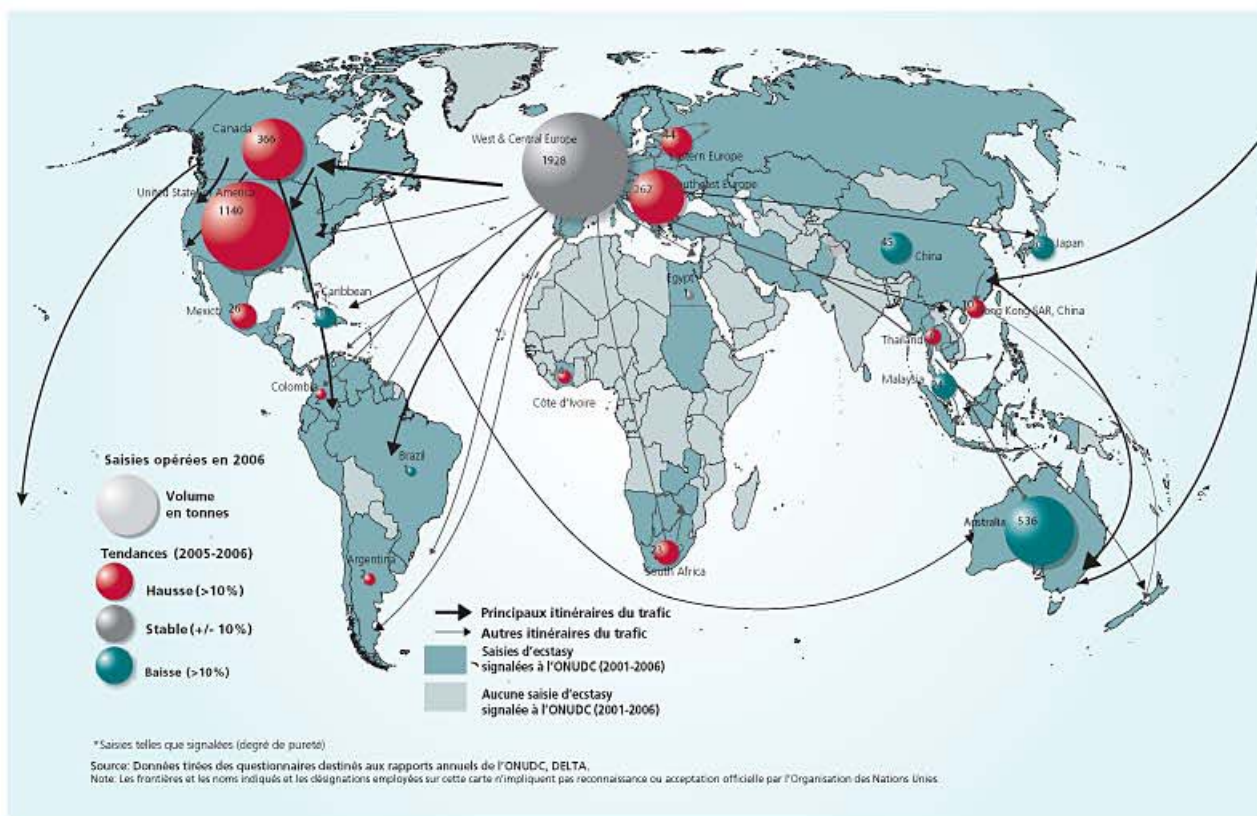
<sup>1</sup> Le groupe amphétamines comprend la méthamphétamine, l'amphétamine et des amphétamines non spécifiques (fénétylline, méthylphénidate, phenmétrazine, méthcathinone, amfépramone, pémoline, phentermine), mais exclut les substances du groupe ecstasy.



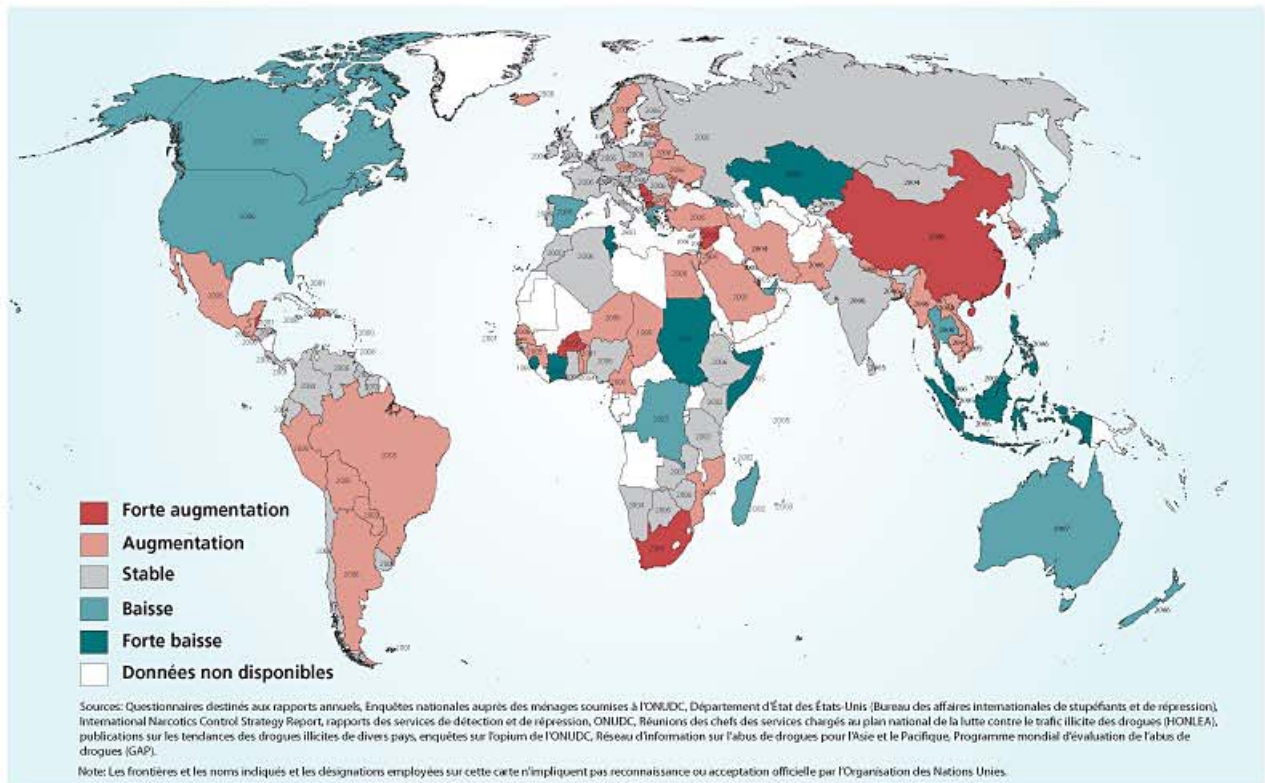
### Trafic d'amphétamines en 2006 (pays ayant signalé des saisies de plus de 1 kg)



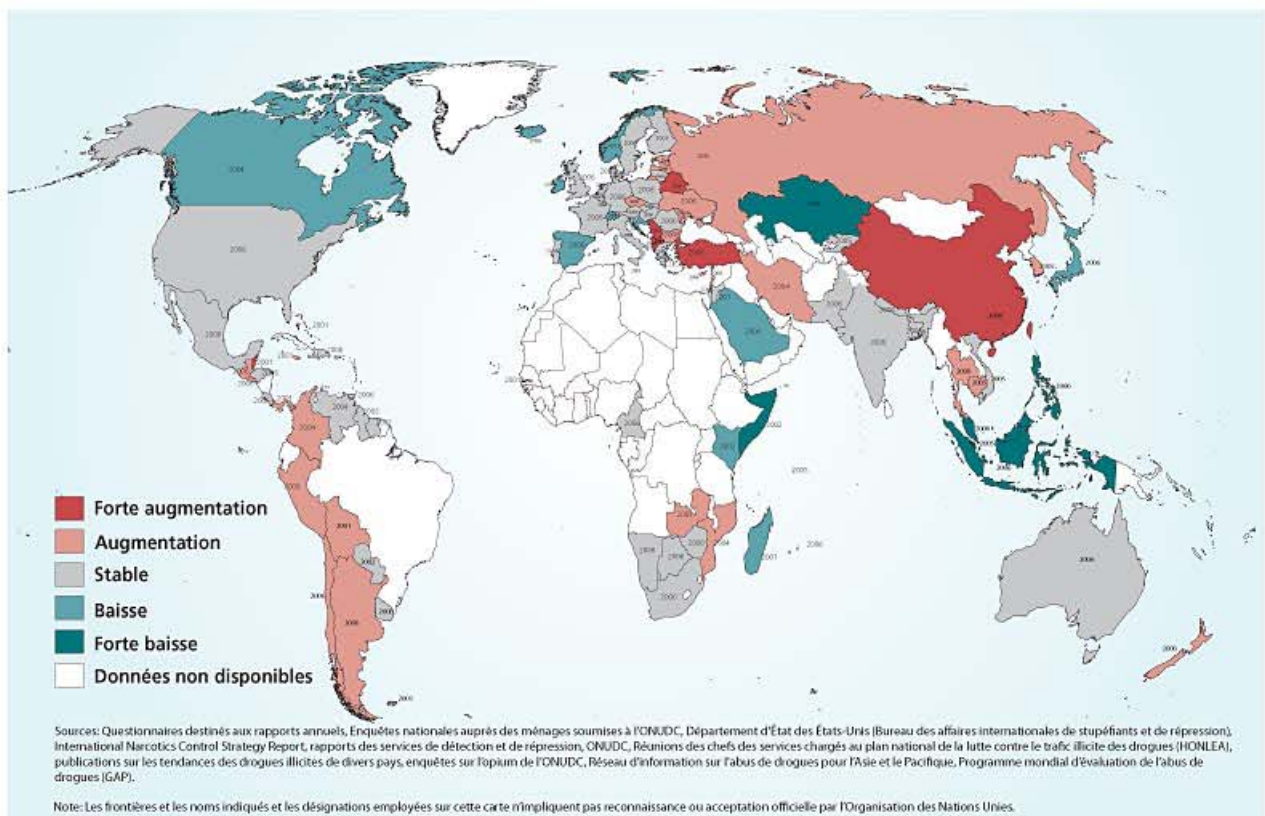
### Trafic d'ecstasy en 2006 (pays ayant signalé des saisies supérieures à 1 kg)



### Évolution de l'usage des amphétamines en 2006 (ou dernière année disponible)



### Évolution de l'usage de l'ecstasy (MDMA, MDA, MDEA) en 2006 (ou dernière année disponible)





contre l'Empire britannique pour mettre un terme aux importations d'opium. Forcée, sous la menace des armes, de légaliser cette drogue, elle s'était, elle aussi, lancée dans la culture du pavot à opium et était ainsi immédiatement parvenue à faire cesser les sorties de devises et à créer une source gigantesque de recettes fiscales. Ainsi, à l'époque de la Commission de Shanghai, elle tirait au moins 14 % de ses revenus de la drogue.

D'un point de vue politique et économique, il y avait donc tout intérêt à maintenir le statu quo. Les efforts des militants pour réunir la communauté internationale afin de lutter contre les dommages causés par le commerce de l'opium sont par conséquent d'autant plus remarquables. La Commission de Shanghai représente l'une des premières initiatives véritablement internationales visant à s'attaquer à un problème mondial. Le simple fait de devoir se justifier a incité de nombreux gouvernements à amorcer des réformes avant la réunion de la Commission. Cependant, la déclaration de la Commission de Shanghai n'est qu'un document non contraignant, négocié par des représentants qui n'avaient pas le pouvoir de s'engager au nom de leurs États. Pour mettre au point un corpus de textes législatifs internationaux destinés à lutter contre le problème mondial de la drogue, il a fallu des dizaines d'accords et de déclarations pendant près de cent ans.

Les acteurs, les règlements et les substances concernées ont changé au fil du temps. Les premiers efforts visant à mettre un terme au commerce de l'opium ont attiré une coalition hétéroclite de partisans (groupes religieux conservateurs, isolationnistes chinois et détracteurs de gauche du capitalisme mondialisant, notamment). Après la Première Guerre mondiale, la cause a été défendue par la Société des Nations, qui a adopté des Conventions en 1925, 1931 et 1936. Ses efforts ont cependant été fortement entravés par le fait que certaines grandes puissances n'étaient pas membres. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a repris le flambeau, avec l'adoption des Protocoles sur l'opium en 1946, 1948 et 1953, et, en 1961, l'adoption d'une Convention qui a définitivement modifié la manière dont la communauté internationale traitait les substances placées sous contrôle.

Les drogues ont évolué aussi rapidement que le système international. L'opium est passée de mode dans de nombreuses régions du monde, éclipsée par ses dérivés plus modernes, la morphine, puis l'héroïne. La cocaïne a également fait son apparition dans la géopolitique mondiale – peu de personnes se souviennent de l'époque où Java a dépassé l'Amérique du Sud au rang des producteurs de feuilles de coca. Compte tenu de la situation en Afrique, le cannabis a été ajouté à la liste des substances placées sous contrôle international en 1925. Les drogues synthétiques n'étaient pas prévues par la Convention de 1961. Ces substances, qui ont proliféré au cours des dix années qui ont suivi l'adoption de la Convention de 1961, ont abouti, dix ans plus tard, à l'adoption d'une deuxième convention, la *Convention sur les substances psychotropes de 1971*. Enfin, la

*Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes* de 1988 a rassemblé et rationalisé un certain nombre d'accords et de déclarations dans un système cohérent de mesures de contrôle international.

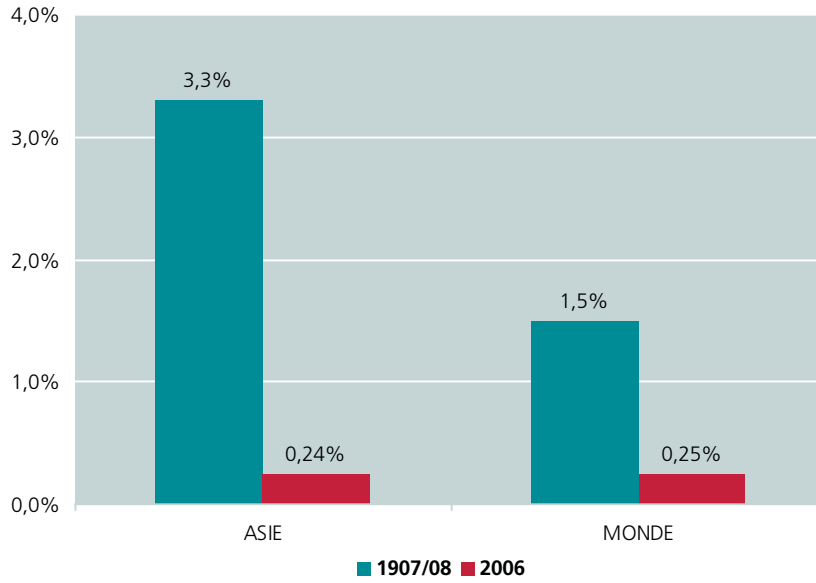
Aujourd'hui, ces Conventions recueillent une adhésion quasi universelle – plus de 180 pays en sont parties. Que différents peuples parviennent à un accord représente déjà une victoire, mais cette communauté de conception est d'autant plus remarquable qu'elle porte sur un sujet hautement controversé. Certes, le système international de contrôle des drogues a ses faiblesses. Il demeure un ouvrage en cours d'édification, constamment adapté pour tenir compte de l'évolution de la situation mondiale, et produit malheureusement certains effets indésirables.

Le plus important est la création d'un marché noir lucratif et violent. Deuxièmement, l'accent mis sur la répression a peut-être eu comme conséquence le détournement des ressources initialement consacrées aux mesures de santé vers ce qui, en définitive, est un problème de santé publique. Troisièmement, les mesures de détection et de répression adoptées dans une région géographique ont souvent eu pour conséquence de détourner le problème vers d'autres régions. Quatrièmement, les pressions exercées sur le marché concernant une substance particulière ont, à l'occasion, encouragé par inadvertance l'utilisation d'une autre drogue. Enfin, l'utilisation du système de justice pénale contre les consommateurs de drogues, souvent issus de groupes marginaux, les a, dans de nombreux cas, marginalisés davantage, réduisant ainsi les possibilités d'offrir un traitement aux plus nécessiteux.

Ces effets indésirables représentent de graves problèmes au moment où le système international de contrôle des drogues entame un nouveau siècle, mais ils ne doivent pas occulter les progrès remarquables qui ont été accomplis. Grâce au système de contrôle actuel, il est extrêmement peu probable que le monde soit une nouvelle fois confronté à un problème de drogue semblable à celui qu'a connu la Chine il y a 100 ans.

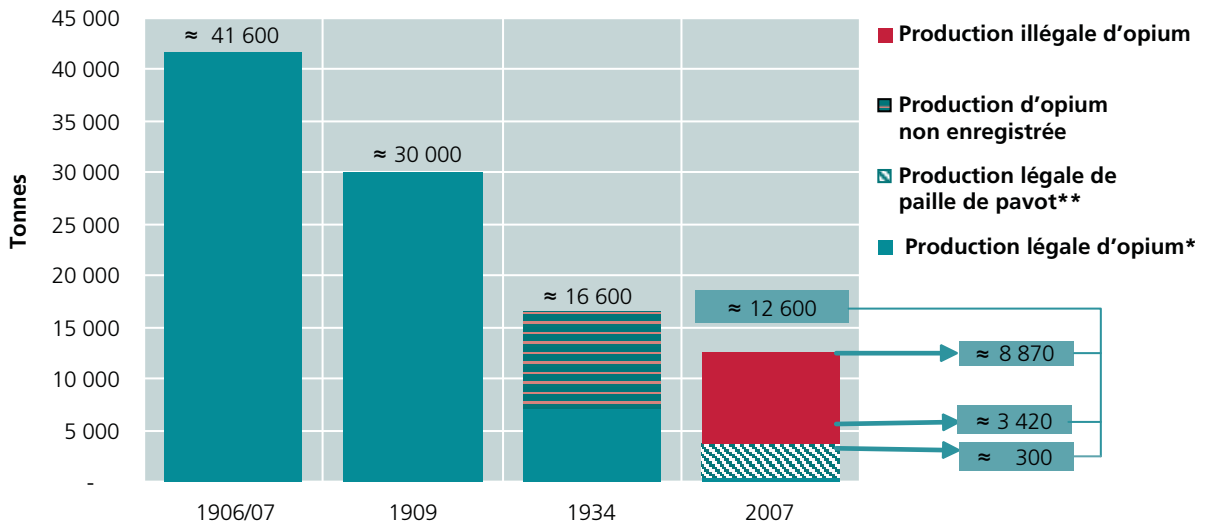
Le système a, à l'origine, été conçu pour lutter contre le problème de la production d'opium à des fins récréatives, problème qui à l'heure actuelle est presque entièrement confiné à cinq provinces d'un pays ravagé par la guerre. Malgré la forte hausse de la production constatée récemment en Afghanistan, la production d'opiacés illicites et l'usage à long terme sont en régression. Personne ne sait avec certitude à quoi le monde aurait ressemblé sans le système international de contrôle des drogues. Ce système a été lancé pour répondre à une crise humanitaire profonde, qui a, dans une large mesure, été résolue. De nouvelles drogues ont fait leur apparition et ont fait des ravages, mais quels dommages auraient-elles pu causer si elles avaient pu proliférer sur un marché non réglementé, comme l'opium dans la Chine du XIXe siècle?

Estimations de la prévalence de la consommation d'opiacés, 1907-1908 et 2006



Sources: calculs de l'ONUDC sur la base de la Commission internationale de l'opium (Shanghai) février 1909, ONUDC, Rapport mondial sur les drogues 2008.

Production mondiale licite et illicite d'opium, 1906/1907-2007



\* Statut juridique de la production d'opium < 1912 à différencier de l'opium > 1964

\*\* en équivalent opium

Sources: Commission internationale de l'opium (Shanghai) OICS, ONUDC.

## 1. TENDANCES DES MARCHÉS MONDIAUX DES DROGUES







## 1.1 Aperçu général

### 1.1.1 L'évolution du problème mondial de la drogue

#### La vigilance s'impose pour contrer l'expansion qui se manifeste, d'année en année, dans certains secteurs du marché

La stabilisation à long terme intervenue sur les marchés des drogues s'est poursuivie en 2007, encore qu'une certaine expansion ait été signalée dans certaines régions critiques. Toutefois, cet accroissement annuel ne contredit pas l'endiguement des marchés constaté depuis 1990 : les tendances à long terme sont assurément plus significatives et révélatrices que les fluctuations à court terme. Malgré l'augmentation des cultures de cocaïers et de pavot à opium, les superficies totales cultivées sont demeurées inférieures à ce qu'elles étaient en 1998, et très en deçà des pics constatés lors des deux dernières décennies (1991 pour l'opium et 2000 pour la coca). De même, en dépit d'une hausse apparente du nombre absolu d'usagers du cannabis, de la cocaïne et des opiacés, les taux de prévalence mondiale annuelle (nombre de personnes ayant consommé telle drogue particulière une fois au moins au cours des 12 mois précédant l'enquête) n'ont guère changé.

En 2007, la culture de l'opium s'est intensifiée, aussi bien en Afghanistan qu'au Myanmar, et celle de la coca a augmenté en Bolivie, en Colombie et au Pérou, encore que la production de coca soit demeurée assez stable. La production mondiale d'opiacés a marqué une hausse, de même que le nombre absolu d'usagers des opiacés, de la cocaïne et du cannabis. Les taux de prévalence annuelle sont restés relativement stables sur tous les marchés des drogues.

#### La production d'opium a fortement augmenté en 2007

L'accroissement régulier de la production d'opium en Afghanistan continue de contrecarrer la tendance générale à la stabilisation. Cette hausse marquée, étalée sur plus de cinq ans, défie même, semble-t-il, les paramètres ordinaires de l'offre et de la demande, puisqu'elle s'est traduite par un large excédent d'opiacés. La production est principalement concentrée désormais dans le sud du pays.

La superficie totale plantée en pavot à opium est passée à 235 700 ha en 2007. Cet accroissement de 17% par rapport à 2006 rapproche le total des cultures mondiales du niveau de 1998 (238 000 ha), sans toutefois l'égaliser. Bien que l'on ait constaté une certaine expansion des cultures de pavot à opium en Asie du Sud-Est, l'accroissement mondial est presque entièrement dû aux superficies supplémentaires cultivées en Afghanistan (+17%). Les superficies totales plantées en

pavot à opium en Afghanistan représentent aujourd'hui 193 000 ha. Ce pays comptant pour 82% du total des cultures, la hausse enregistrée en Asie du Sud-Est semble modeste. Elle n'est toutefois pas négligeable, dans la mesure où elle succède à six années de baisse consécutives. Au Myanmar, la culture du pavot à opium a augmenté de 29%, passant de 21 500 ha, en 2006, à 27 700 ha, en 2007.

En raison de son meilleur rendement, le pavot à opium d'Afghanistan est responsable de l'accroissement de la production mondiale d'opium pour la deuxième année consécutive. Cette production a quasiment doublé entre 2005 et 2007, année où elle a atteint 8 870 t, un record inégalé ces dernières années. En 2007, l'Afghanistan a compté, à lui seul, pour 92% de la production mondiale d'opium.

Bien que le nombre absolu d'usagers de l'opium ait augmenté, le taux mondial de la prévalence annuelle pour les opiacés et l'héroïne est demeuré inchangé ; il était de 0,4% et de 0,3%, respectivement.

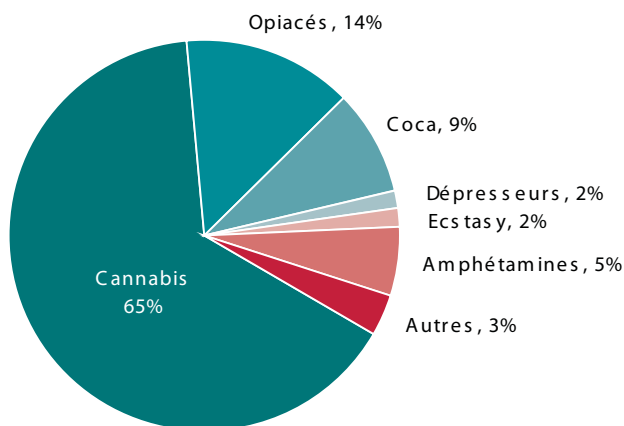
#### La culture de la coca est en hausse grâce à l'accroissement de 27% enregistré en Colombie

En 2007, la culture de la coca s'est intensifiée en Bolivie, en Colombie et au Pérou. En Colombie, les superficies cultivées ont crû de 27%, passant à 99 000 ha. Les accroissements constatés en Bolivie et au Pérou ont été bien moindres (5% et 4%, respectivement). Au total, les superficies plantées en cocaïers ont augmenté de 16% en 2007. Toutefois, ou bien les plants ont été médiocrement traités, ou bien ils ont été introduits dans des zones à faible rendement, car la production potentielle de cocaïne n'a augmenté que de 1%, passant à 994 t. La prévalence annuelle mondiale de l'usage de cocaïne a légèrement augmenté, passant de 0,34%, en 2005-2006, à 0,37%, en 2006-2007.

#### Le marché du cannabis est stable

Pour la deuxième année consécutive, en 2006, les estimations de la production de cannabis ont accusé un léger fléchissement, inversant la tendance à la hausse qui durait depuis le début des années 1990. La production mondiale de cannabis est aujourd'hui estimée à 41 400 t (elle était de 42 000 t en 2005). Les rendements du cannabis continuent de varier considérablement et les cultures hydroponiques (hors sol) à très fort rendement demeurent une source de préoccupations. La production mondiale de résine de cannabis aurait baissé de quelque 10% par rap-

**Fig. 1: Ventilation des saisies, par substance, en 2006 (N = 1,65 million)**



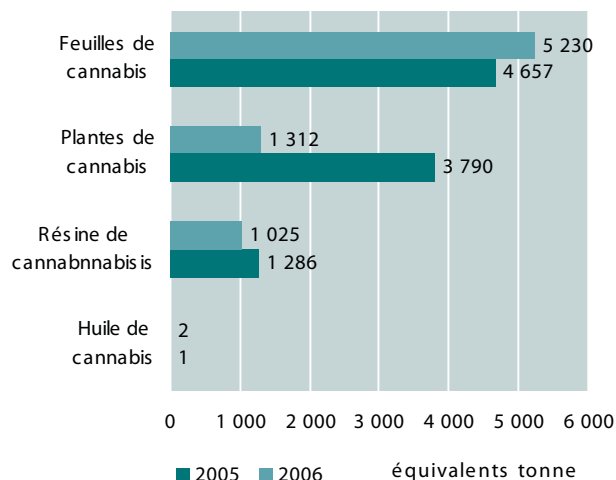
Source : ONUDC : Rapports nationaux.

port à 2005, où elle se situait à 6 600 t ; elle était, en 2006, de l'ordre de 6 000 t (estimation moyenne). La prévalence annuelle mondiale est demeurée quasiment inchangée, passant de 3,8%, en 2005-2006, à 3,9%, en 2006-2007.

**Le marché des STA reste stable, lui aussi**

Depuis 2000, la production de stimulants de type amphétamine (STA) se situe dans une fourchette comprise entre 450 t et 500 t. En 2007, la production mondiale de STA a très légèrement augmenté, passant à 496 t. On a relevé une légère baisse de la production d'ecstasy 113 t, en 2005, contre 103 t, en 2006), ainsi qu'un fléchissement de la production de méthamphétamine (de 278 t à 267 t), qui s'est trouvé compensé par l'augmentation de la production mondiale d'amphétamine (qui est passée de 88 t à 126 t).

**Fig. 2: Saisies mondiales de cannabis en 2005-2006**



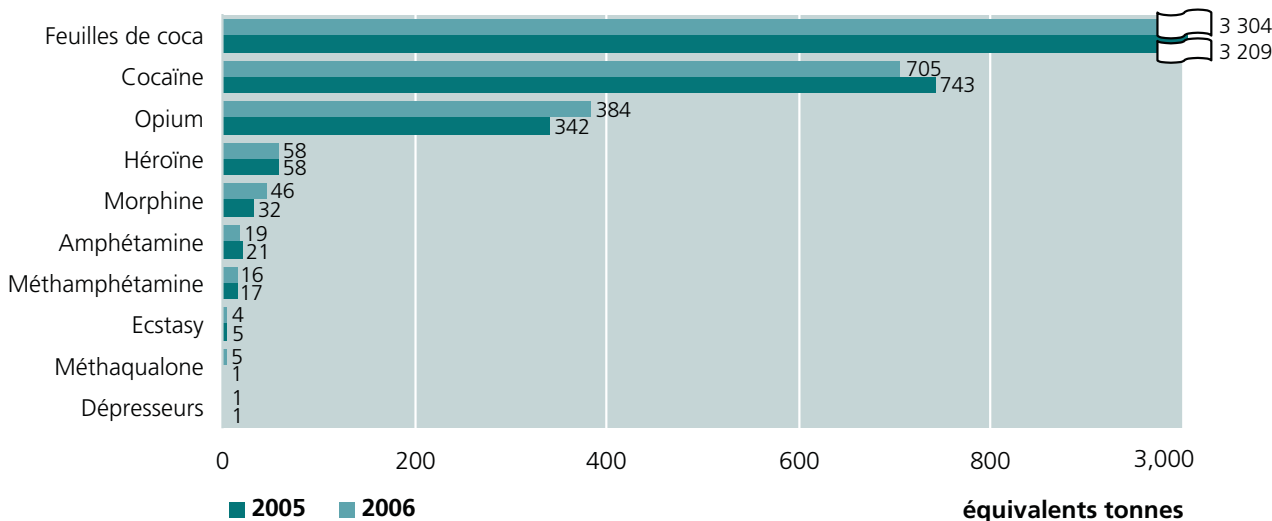
Source : ONUDC : Rapports nationaux .

Le taux mondial de prévalence annuelle est resté de 0,6% pour les amphétamines, et de 0,2% pour l'ecstasy.

**Le nombre des saisies reste relativement stable**

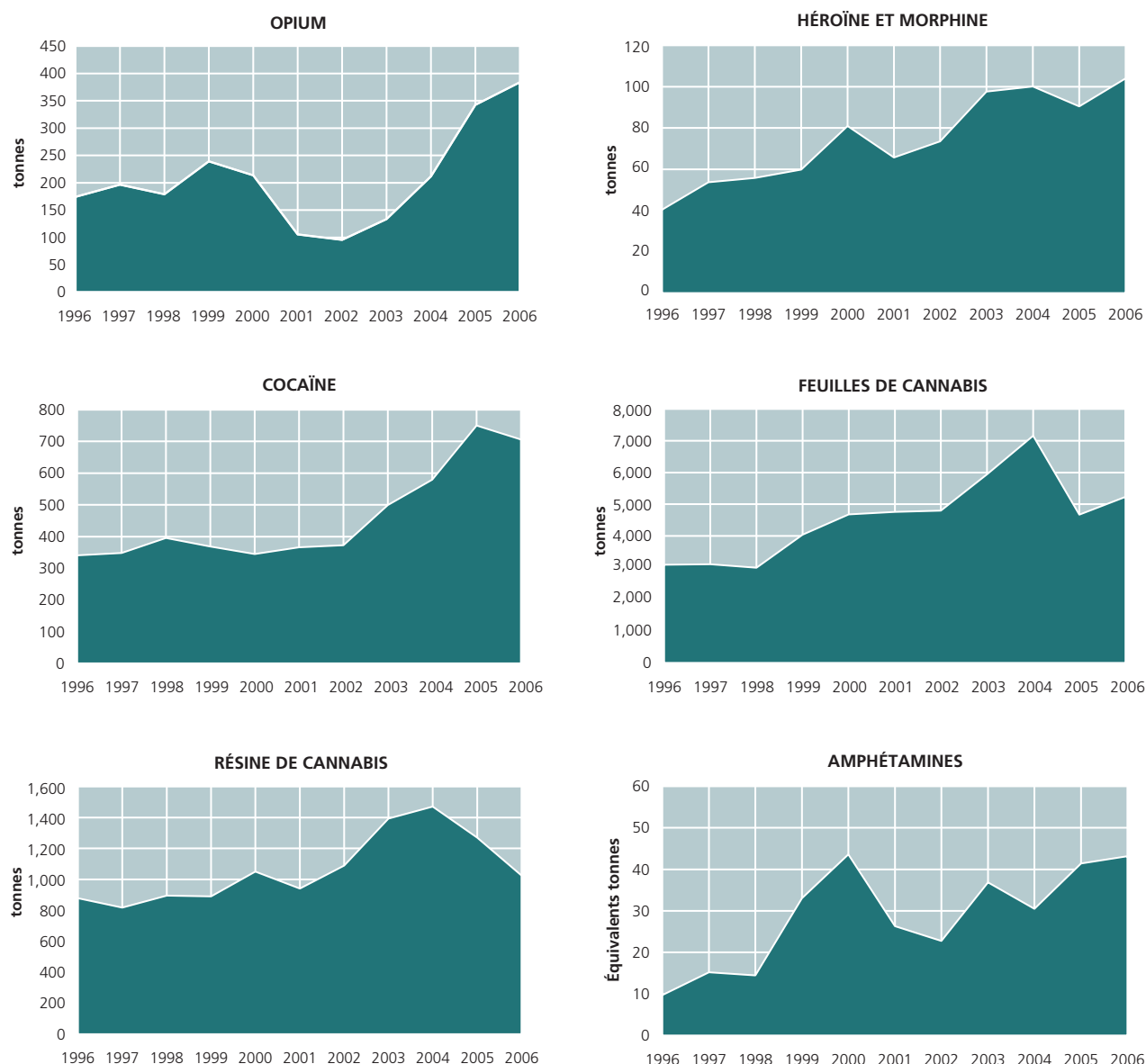
En 2006, les États membres ont signalé 1,6 millions de saisies à l'ONUDC (contre 1,5 million l'année précédente). Avec 65% du total, le cannabis a compté pour l'immense majorité des saisies en 2006. Les opiacés ont représenté 14% des saisies mondiales, la coca 9% et les STA 7%. Les autres drogues, dont la méthaqualone, le khat, divers stupéfiants de synthèse, le LSD, la kétamine, plusieurs substances psychotropes non spécifiées et les inhalants, ont représenté 3% des saisies totales. Certaines de ces substances (le khat et la kétamine, notamment) ne sont pas

**Fig. 3: Saisies mondiales des drogues, à l'exclusion du cannabis – 2005-2006**



Source : ONUDC : rapports nationaux.

Fig. 4: Tendances des saisies mondiales, 1995 - 2006



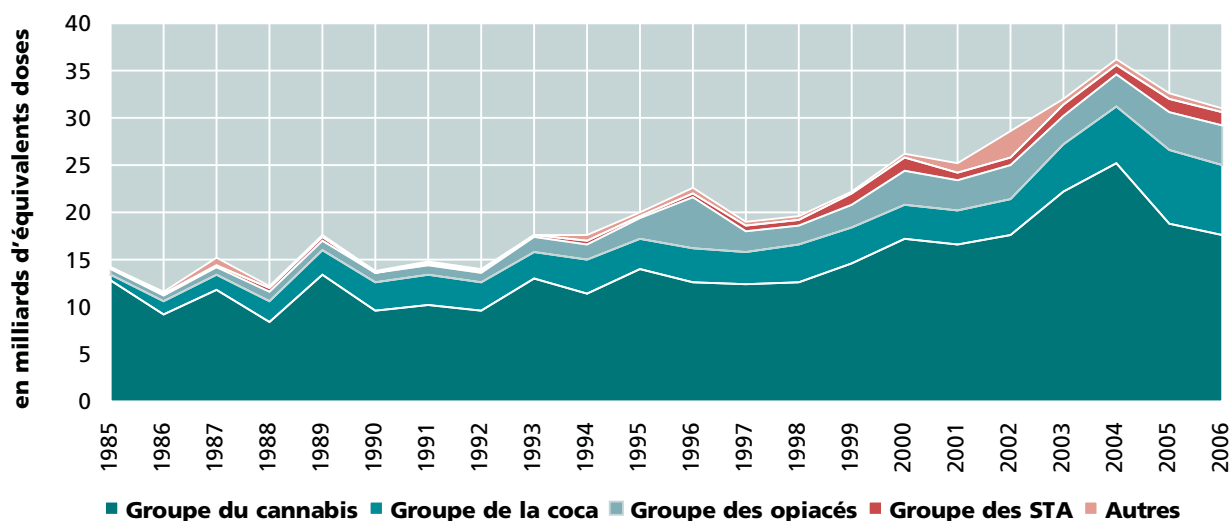
placées sous contrôle international mais sont soumises à un contrôle national dans plusieurs États membres.

### Les principales drogues saisies sont le cannabis, la cocaïne et les opiacés

Les plus fortes saisies mondiales sont celles de cannabis (feuilles, puis résine) ; viennent ensuite la cocaïne, les opiacés et les STA. Les saisies de feuilles de cannabis, d'opiacés et de STA ont augmenté en 2006 par rapport à l'année précédente. La quantité de feuilles de cannabis saisies a crû de 12% en 2005, passant à 5 200 t, tandis que les quantités de résine saisies ont chuté de quelque 25% - reflétant toujours, très probablement, la baisse de production au Maroc. Quant aux saisies de feuilles de cannabis, elles ont chuté de 27% par rapport à 2004 (où elles avaient enregistré leur premier pic depuis 1998). Les saisies de plantes de cannabis ont sensiblement baissé, elles aussi, en 2006.

Les saisies d'opium et de morphine ont augmenté de 10% et 31%, respectivement, en 2006, reflétant la hausse continue de la production en Afghanistan. Mais l'on a toutefois enregistré cette année là une stabilisation des saisies d'héroïne. Cela pourrait résulter du contrôle efficace des précurseurs chimiques utilisés dans le raffinage de l'héroïne, et du fait que l'offre globale d'opiacés dépassait la demande. Au terme de cinq années de hausse consécutives, la quantité de cocaïne saisie a chuté de 5% en 2006. Cela concorde avec la stabilisation de la production globale de cocaïne entre 2004 et 2006. Entre 2005 et 2006, les quantités d'amphétamine, de méthamphétamine et d'ecstasy saisies ont toutes baissé dans une fourchette comprise entre 8 et 15%. Les saisies globales de STA, en revanche, ont crû de 2%, reflétant les saisies de STA non spécifiés et de comprimés de "Captagon" (qui peuvent contenir de l'amphétamine).

**Fig. 5: Saisies mondiales de drogues en ‘équivalents doses’, 1985-2006**



Source : ONUDC : Rapports nationaux .

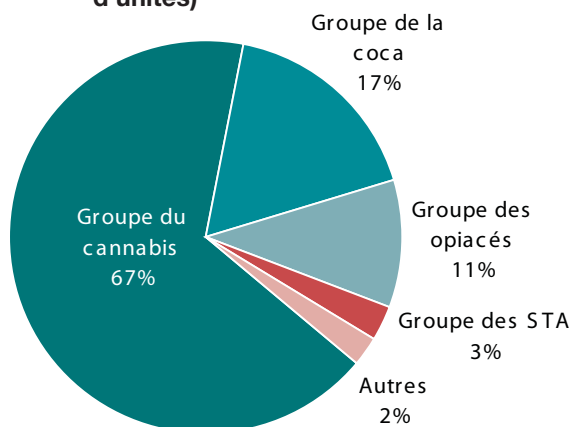
**Les saisies de drogues, exprimées en équivalents doses, ont continué de chuter en 2006**

Les quantités des différentes drogues n’étant pas directement comparables, il est difficile d’en tirer des conclusions générales quant aux modalités du trafic. Le ratio poids-effet psychoactif variant grandement entre les drogues (l’usage d’un gramme d’héroïne n’équivaut nullement à l’usage d’un gramme de cannabis), la comparabilité des données se trouve grandement améliorée si l’on convertit le poids d’une saisie en unités de consommation (ou doses) type. Mais la notion même de "dose type" varie entre les pays (et parfois entre les différentes régions d’un même pays), entre les substances regroupées au sein d’une catégorie (cannabis ordinaire vendu dans le commerce et cannabis de qualité supérieure, par exemple), et entre groupes d’usagers – et elle varie aussi dans le temps. Il n’existe aucune table de conversion qui permette de tenir compte de tous ces différents éléments. Les comparaisons faites ici sont fondées

sur des taux mondiaux de conversion, exprimés en milligrammes par dose,<sup>1</sup> trouvés dans la littérature scientifique ou utilisées de façon empirique par les services de répression. Les estimations qui en résultent doivent donc être interprétées avec circonspection.

Sur cette base, les saisies mondiales ont équivalu, en 2006, à quelque 31 milliards d’unités de consommation, contre 32,5 milliards l’année précédente (-5%). Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2007*, la diminution constatée des équivalents unités ne pouvait être attribuée à une diminution des activités de répression mais reflétait très probablement les premiers signes de la stabilisation des flux du trafic mondial de drogues, qui va de pair avec la stabilisation de la production et de la consommation mondiales. Les données de 2006 semblent corroborer ce point de vue. Exception faite des drogues appartenant au groupe des opiacés, dont les saisies (exprimées en équivalents unités) ont légèrement crû, les saisies concernant les autres catégories de drogues sont demeurées stables ou ont même connu un léger fléchissement.

**Fig. 6: Ventilation des saisies (en ‘équivalents doses’), en 2006 (N = 30,9 milliards d’unités)**

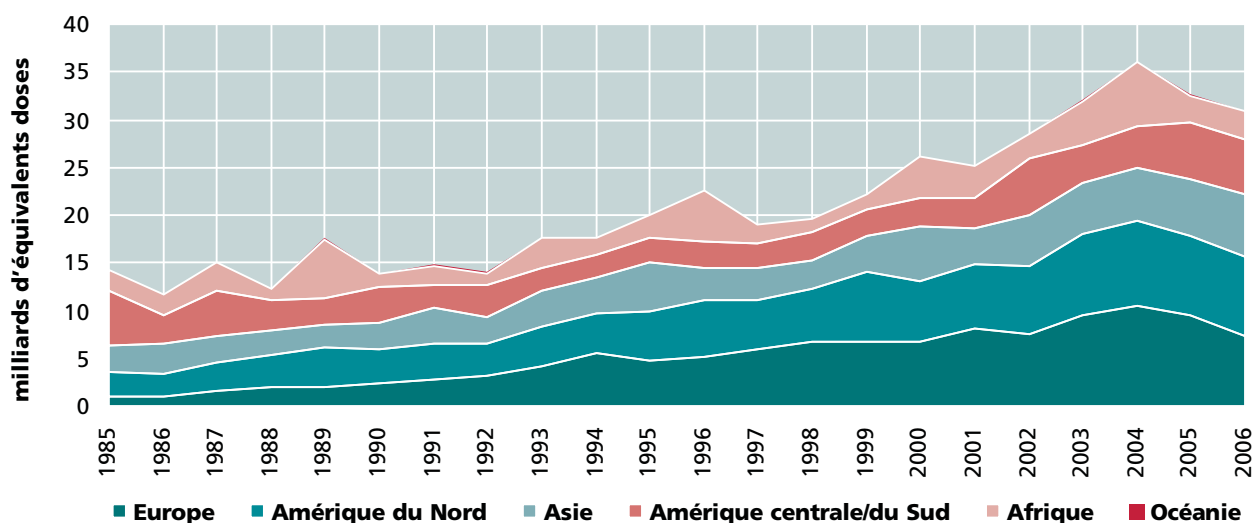


Source : ONUDC : Rapports nationaux

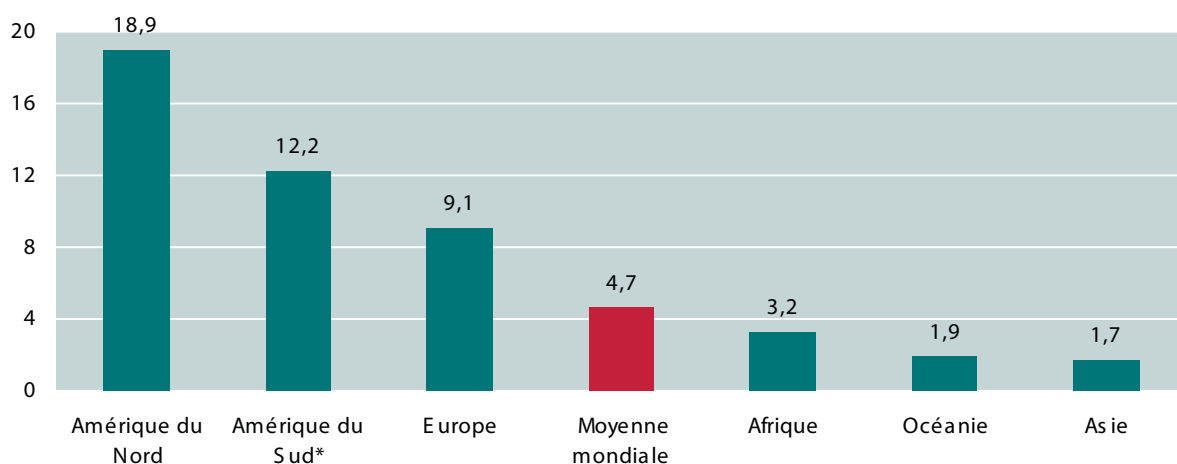
En équivalents unités, le cannabis représente la plus grande proportion des drogues saisies (67%). Le groupe de la coca compte pour 17% des saisies exprimées en équivalents unités. D’une manière générale, les saisies de coca restent plus importantes que celles des opiacés ou du groupe des STA. Sur ce marché, le commerce est aux mains d’importants groupements criminels organisés disposant d’infrastructures modernes, d’où un trafic plus volumineux via des itinéraires bien établis. Il y a là un gain d’efficacité qui augmente les bénéfices ou sert à compenser les pertes de produits. L’un des

<sup>1</sup> Aux fins des présents calculs, on a pris pour base les unités de consommation ci-après (degré de pureté des drogues de la rue) : feuilles de cannabis : 0,5 gramme par joint ; cocaïne : 0,1 gramme par ligne ; ecstasy, 0,1 gramme par pilule ; héroïne : 0,03 gramme par dose ; amphétamines : 0,03 gramme par pilule ; LSD : 0,00005 gramme (50 microgrammes) par pilule.



**Fig. 7:** Ventilation des saisies par région, en 'équivalents doses', 1985-2006

Source : ONUDC : Rapports nationaux.

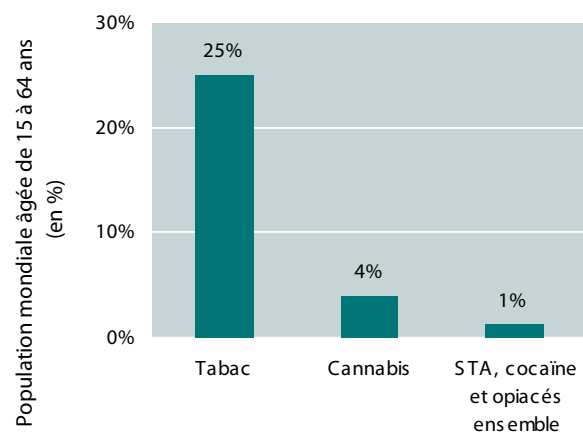
**Fig. 8:** Unités/doses de drogues saisies, par habitant, en 2006

\* Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes  
Source : ONUDC : Rapports nationaux .

moyens qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement des marchés criminels et les modalités du trafic et du transit consiste à étudier la façon dont cet indicateur se développe sur chacun des quatre grands marchés des drogues.

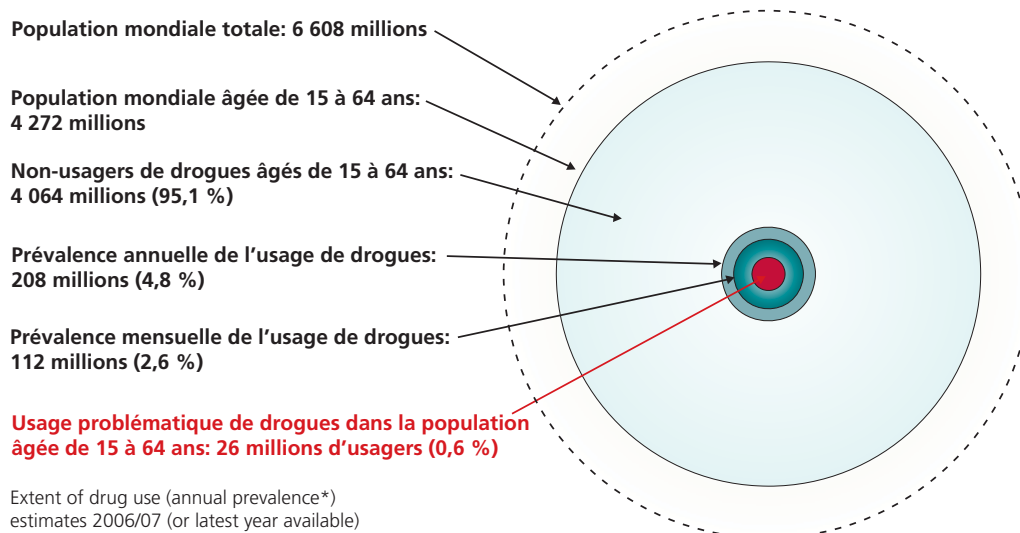
Le gros des saisies reste concentré en Amérique du Nord (27%) ; viennent ensuite l'Europe (23%), l'Asie (21%), et l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes (18%). Entre 2005 et 2006, le volume des saisies a baissé en Europe, mais très légèrement augmenté en Asie.

Les saisies de drogues par habitant n'ont guère varié d'une année sur l'autre. C'est en Amérique du Nord que l'on a saisi la plus grande quantité de drogues par habitant (19 doses par habitant) ; venaient ensuite l'Amérique du Sud (y compris l'Amérique centrale et les Caraïbes) (12,2 doses), et l'Europe (9 doses). Les moyenne mondiale est de 4,7 doses par habitant et par an. L'Afrique, l'Océanie et l'Asie restent en deçà de la moyenne mondiale.

**Fig. 9:** Usage de drogues illicites comparé à celui du tabac (en % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans)

Source : ONUDC, Organisation mondiale de la santé (OMS)

**Fig. 10: Usage de drogues illicites dans le monde (2006/2007)**



### La prévalence annuelle de l'usage de drogues reste stable à l'échelle mondiale

D'une manière générale, le pourcentage d'utilisateurs des drogues dans la population mondiale âgée de 15 à 64 ans est demeuré stable pour la quatrième année consécutive. Il reste situé dans une fourchette comprise entre 4,7% et 5%, niveau auquel il s'est stabilisé depuis la fin des années 1990. Quelque 208 millions de personnes, soit 4,9% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont consommé de la drogue une fois au moins au cours des 12 derniers mois. L'usage problématique des drogues concerne toujours 0,6%, environ, de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans.

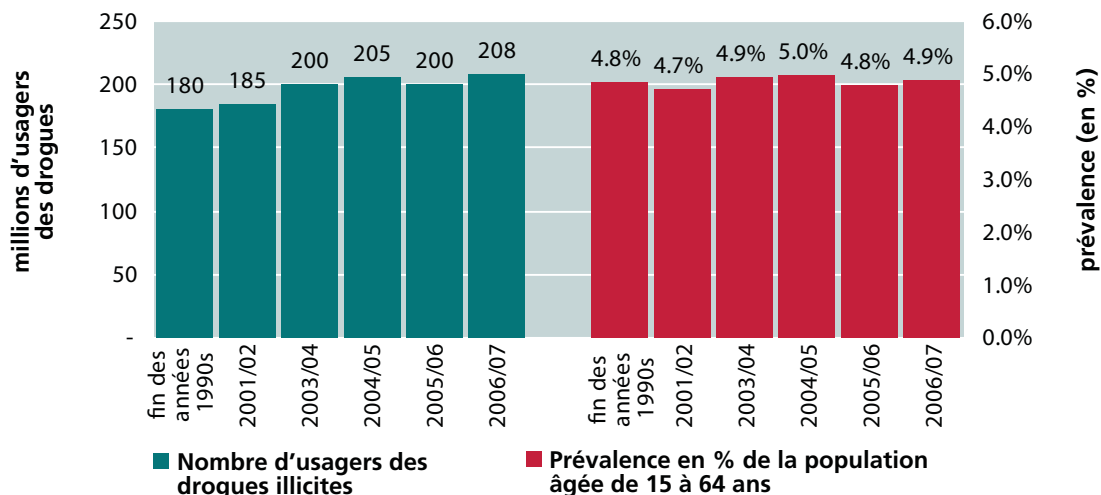
À l'exception de celui des STA, chacun des grands marchés a vu augmenter le nombre absolu d'utilisateurs des drogues, mais dans les cas où les taux de prévalence ont augmenté, il ne s'est agi que d'une hausse marginale. L'évolution des

taux de prévalence annuelle dans le monde entre 2005-2006 et 2006-2007 se présente comme suit : cannabis : 3,8%  $\rightarrow$  3,9% ; STA : 0,60%  $\rightarrow$  0,58% ; cocaïne : 0,34%  $\rightarrow$  0,37% ; opiacés : 0,37%  $\rightarrow$  0,39% ; et héroïne : 0,27%  $\rightarrow$  0,28%. Aucun de ces changements n'est statistiquement significatif.

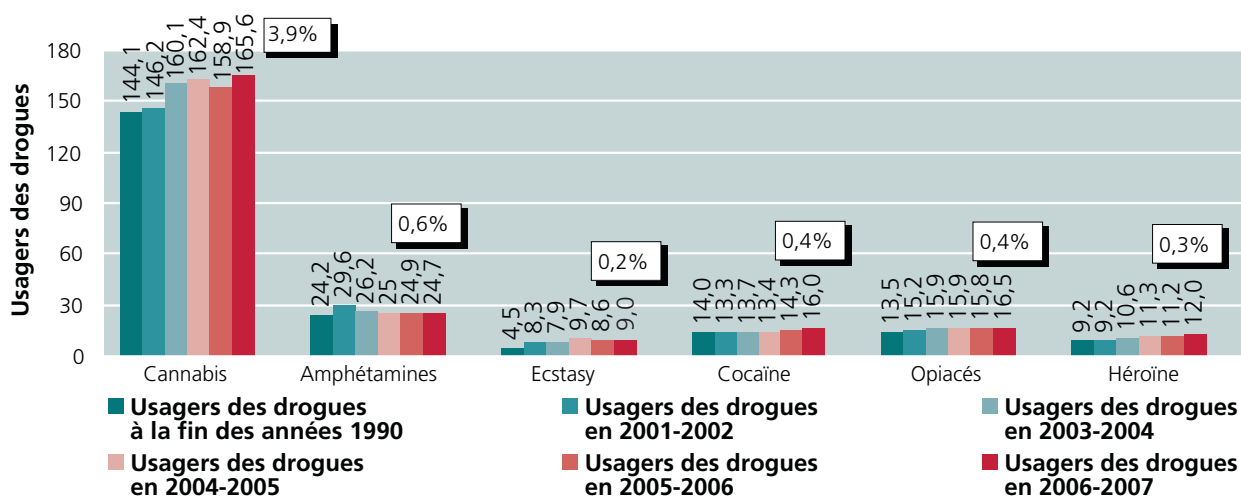
Consommé par près de 166 millions de personnes, le cannabis reste la plus prévalente de toutes les drogues illicites consommées. Si le nombre absolu d'utilisateurs a crû d'une année à l'autre, le taux de la prévalence annuelle dans le monde n'a que très faiblement augmenté (passant de 3,8% à 3,9% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans).

La demande globale d'amphétamines – qui viennent au second rang des substances les plus consommées – n'a pas augmenté. Il est estimé qu'au cours de la période 2006-2007, quelque 25 millions de personnes ont consommé des amphétamines (y compris des méthamphétamines) une

**Fig. 11: Prévalence de l'usage de drogues dans le monde (dans la population âgée de 15 à 64 ans) à la fin des années 1990 et en 2006-2007**



**Fig. 12:** État comparatif de l'usage de drogues à la fin des années 1990 et en 2006-2007, tel qu'estimé par l'ONU DC



Sources : ONU DC : Rapports nationaux , OEDT, CICAD, études locales.

**Tableau 1:** Extent of drug use (annual prevalence\*) estimates: 2006/07(or latest year available)

	Canna-bis	Amphetamine-type stimulants		Cocaine	Opiates	of which is Heroin
		Amphetamines	Ecstasy			
Number of abusers (in millions)	165.6	24.7	9	16	16.5	12.0
in % of global population age 15-64	3.9%	0.6%	0.2%	0.4%	0.4%	0.3%

\*Annual prevalence is a measure of the number/percentage of people who have consumed an illicit drug at least once in the 12-month period preceding the assessment.

Sources: UNODC, Government reports, EMCDDA, CICAD, local studies.

fois au moins au cours des 12 mois précédant l'enquête, ce qui ne marque pas d'augmentation par rapport à l'année précédente. Quelque 9 millions de personnes ont consommé de l'ecstasy en 2006-2007, contre 8,6 millions en 2005-2006.

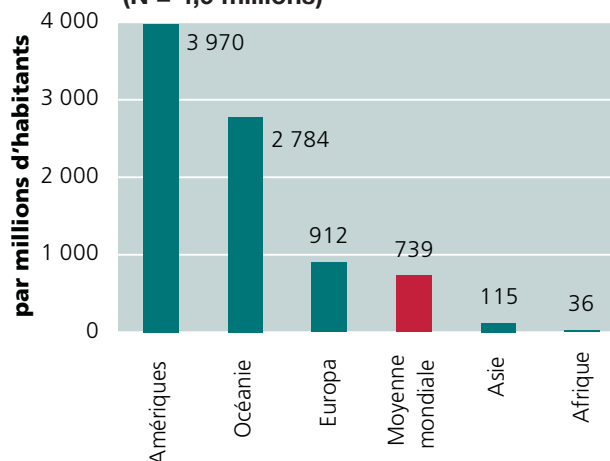
Le nombre d'usagers des opiacés a augmenté, passant à 16,5 millions de personnes en 2006-2007, en raison des estimations en hausse pour l'Asie. Le taux de prévalence annuelle est resté fixé à 0,4% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans. Sur ce total, 12 millions de personnes, soit 0,3% de la population, ont consommé de l'héroïne.

Le nombre d'usagers de la cocaïne a atteint 16 millions de personnes en 2006-2007, ce qui a fait passer le taux de prévalence mondial de 0,34% à 0,37%.

### C'est en Amérique du Nord que la demande de traitement reste la plus élevée

La demande de traitement pour abus de drogues est un indicateur précieux ; il permet d'évaluer la situation mondiale en matière de stupéfiants, dans la mesure où il révèle les catégories de drogues qui font peser le plus lourd fardeau sur les systèmes nationaux de santé. Notons au pas-

**Fig. 13:** Traitements pour toxicomanie, par millions d'habitants, en 2006 (N = 4,9 millions)

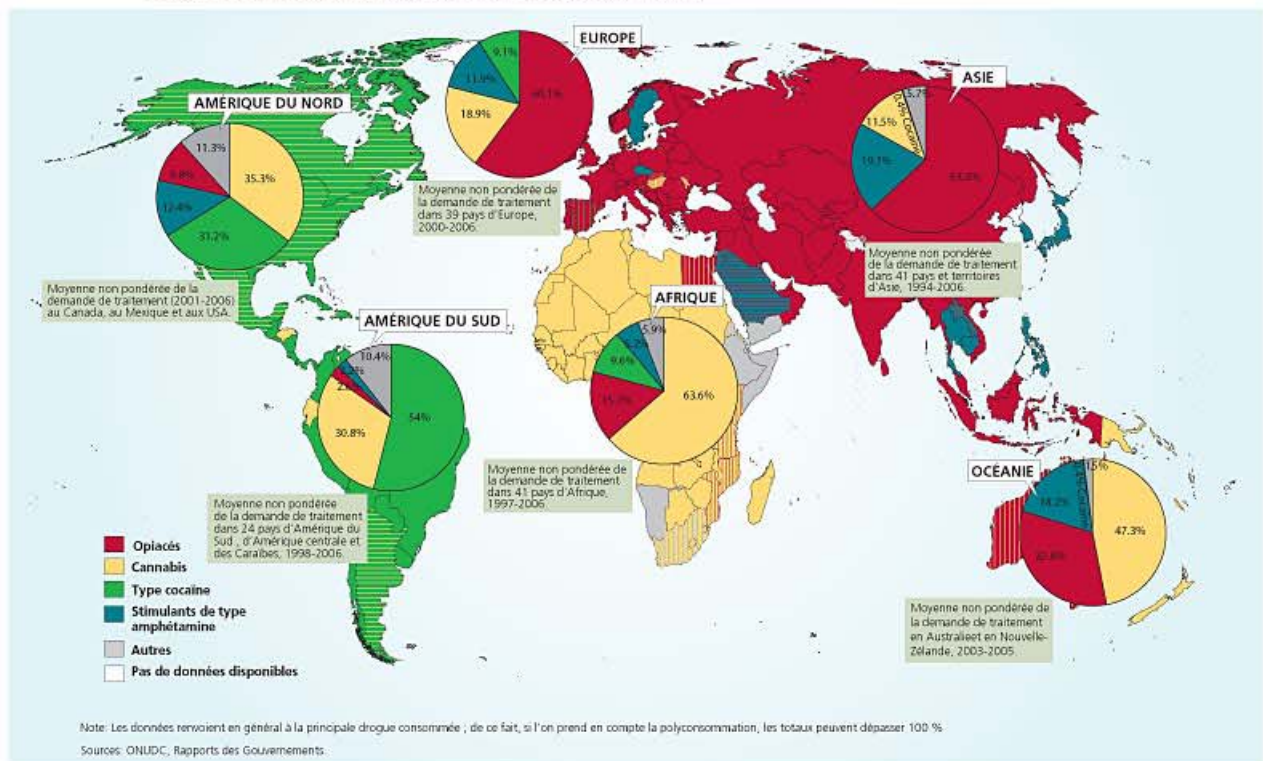


Source : ONU DC, Rapports nationaux.

sage que le traitement des toxicomanies continue de manquer cruellement de ressources, au point d'être quasiment inexistant dans la plus grande partie du monde. Les usagers des drogues qui ont accès à des programmes sanitaires et



**Map 1: Principales drogues posant problème (telles que reflétées par les demandes de traitement reçues en 2006 (ou dernière année disponible))**



sociaux complets restent une infime minorité parmi leurs pairs. La baisse des demandes de traitement en Amérique du Nord, par exemple, pourrait logiquement être liée à une baisse de l'usage ; mais en Asie et sur la presque totalité du continent africain, où les centres de traitement sont rares, les données relatives aux traitements ne seraient pas aussi fortement corrélées à l'usage.

Les États membres ont signalé à l'ONU DC un total de 4,9 millions de personnes en traitement pour abus de drogues. Des 26 millions de personnes (0,6% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans) considérées comme des toxicomanes lourds, une sur cinq seulement, environ, suit un traitement. Le nombre de personnes en traitement a augmenté de 9% en 2006.

En Asie et en Europe, l'essentiel des demandes de traitement est lié à l'usage d'opiacés.<sup>2</sup> À l'intérieur de l'Europe, la demande de traitement pour usage d'opiacés est plus forte en Europe orientale qu'en Europe occidentale. De nouvelles drogues ayant pénétré sur ces deux marchés, notamment celles du groupe des STA dans les deux régions et la cocaïne

en Europe, la proportion des traitements pour consommation d'opiacés par rapport au total des demandes de traitement a fléchi dans les deux régions depuis la fin des années 1990.<sup>3</sup>

En Amérique du Sud, la cocaïne reste à l'origine de l'essentiel des demandes de traitement ; leur proportion est passée de 48%, en 2005, à 54%, en 2006. La cocaïne poursuivant sa progression sur les marchés européens, les demandes de traitement ont également augmenté ; elles ont, en fait, triplé au cours de la dernière décennie. En 2006, les demandes de traitement liées à la cocaïnomanie sont généralement restées stables en Amérique du Nord et en Afrique.

En Afrique, l'essentiel des demandes de traitement (63% en 2006) est lié à l'usage du cannabis. Les demandes de traitement pour cannabisme ont crû dans le monde au cours de la dernière décennie. En 2006, le cannabisme constituait la raison principale des traitements dispensés en Afrique, en Océanie et en Amérique du Nord. La disponibilité sur les marchés d'un cannabis à bien plus forte teneur en THC que par le passé reste une source d'inquiétude, notamment dans les pays développés.

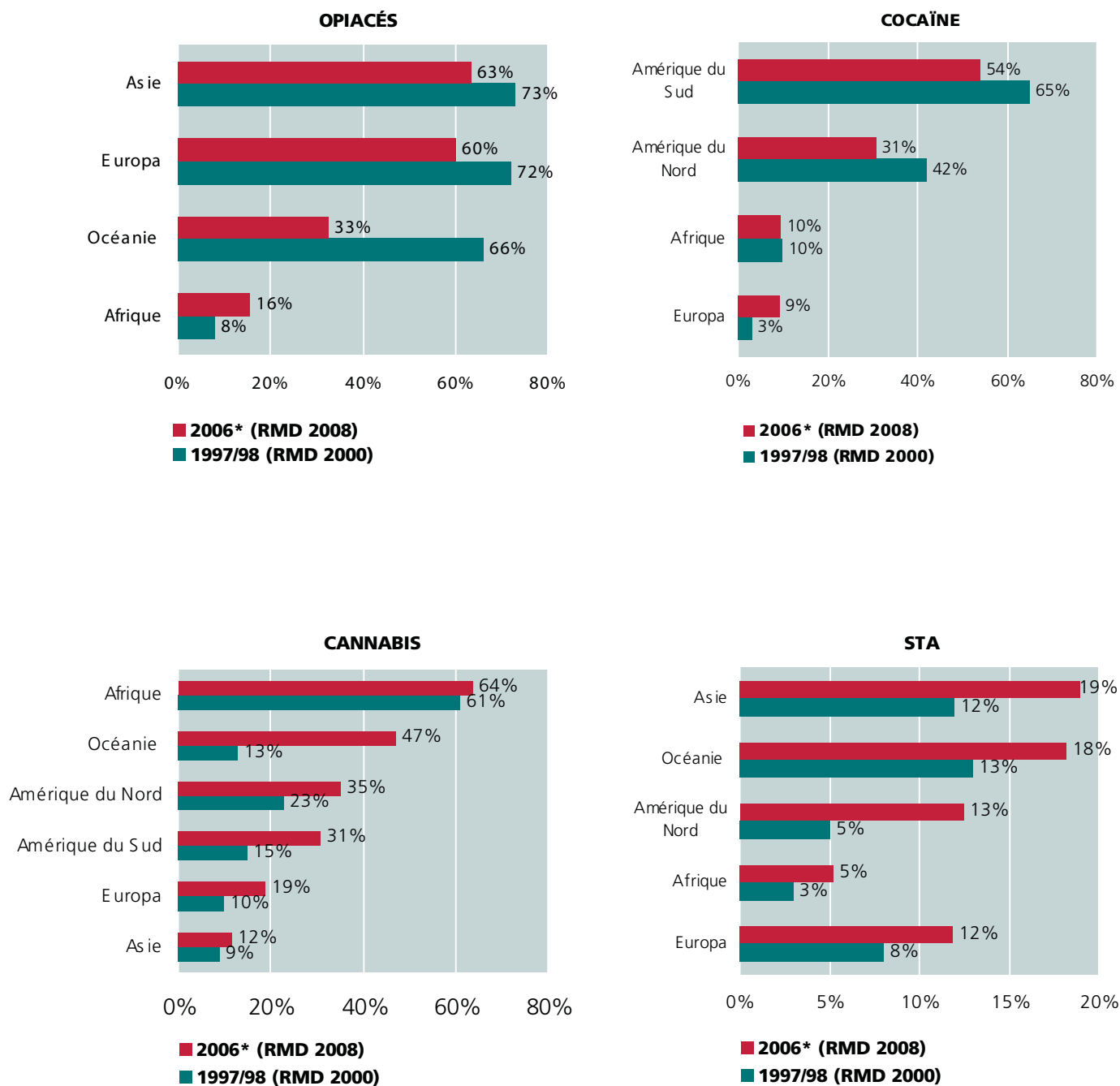
C'est en Asie, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Océanie, que la proportion des traitements pour usage de STA reste la plus forte (19%). En revanche, le nombre de traitements pour abus de STA (en proportion de la demande totale de traitements) a baissé en Amérique du Nord ; il a légèrement augmenté en Europe.

2 Si certains pays ont un système d'enregistrement global des traitements, d'autres ne disposent que des données fournies par quelques cliniques. Se contenter d'additionner les nombres de personnes inscrites en traitement pour telles substances spécifiques introduirait un biais excessif en faveur des pays qui disposent d'un système de surveillance à l'échelle nationale. Pour surmonter ce problème, on a commencé par calculer les proportions à l'échelle du pays ; puis, partant de ces résultats, l'on en a tiré les moyennes (non pondérées) de la région concernée. Les données indiquées sont celles qui ont été communiquées pour l'année 2006. Dans le cas où aucune donnée n'a été communiquée pour un pays donné en 2006, on s'est servi des données obtenues les années précédentes.

3 Les comparaisons subséquentes sont fondées sur les statistiques relatives aux traitements rassemblées et publiées dans le *Rapport mondial sur les drogues 2000*.



**Fig. 14: Pourcentage de personnes en traitement pour toxicomanie, par substance, 1997/98 et 2006\***



\* 2006 ou dernière année disponible ; calculé comme moyenne non pondérée des pays faisant rapport dans une région donnée; informations tirées des rapports de 40 pays d'Asie, de 38 pays d'Europe, de 27 pays d'Afrique, de 24 pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes, de 3 pays d'Amérique du Nord et de 2 pays de la région Océanie.

Sources : ONUDC : Rapports nationaux , OEDT, CICAD.

## 1.1.2 Perspectives des marchés mondiaux des drogues

### Stabilisation à long terme

Si tous les indicateurs indiquent l'endiguement à long terme des quatre grands marchés des drogues, son maintien exigera une vigilance internationale accrue. C'est que cet endiguement reste vulnérable dans bien des domaines et peut se trouver menacé par un relâchement de la vigilance et des contrôles des services de répression, par l'accroissement de l'offre et le dynamisme des techniques de commercialisation utilisées par les groupements criminels organisés, et par l'insuffisance des services de prévention et de traitement offerts par les États membres. On pourrait allonger cette liste à l'infini ; c'est bien pourquoi il importe, au terme de cette période de stabilisation, d'analyser les éléments propres à garantir sa pérennité.

S'attaquer à la culture et à la production d'opiacés en Afghanistan est une entreprise à long terme. L'accroissement des superficies consacrées à la culture du pavot à opium a été très rapide et tout semble indiquer que la culture du cannabis augmente, elle aussi. On manque d'informations sur cette tendance récente, mais il faut savoir que si elle se révèle lucrative (et les indicateurs de prix révèlent qu'en certains secteurs les prix approchent ceux de l'opium), le pays dispose déjà des marchés et des techniques capables d'étayer une industrie en plein essor. Et si certaines indications précoces donnent à penser que le volume de la production d'opium pourrait quelque peu diminuer en 2008, l'heure n'est pas venue de pratiquer l'autosatisfaction, à l'échelon national ou international.

Bien que les taux de prévalence annuelle soient stables, pour toutes les drogues, au plan mondial, les modes d'usage évoluent et la consommation pourrait augmenter dans les régions les moins bien équipées pour supporter le coût et les dégâts liés à ces abus. Il est plausible qu'avec la création de nouveaux itinéraires du trafic, de nouveaux marchés apparaîtront dans leur voisinage. On sait, par exemple, que de nouvelles filières du trafic sont apparues ces dernières années en Afrique de l'Ouest. En outre, une offre excédentaire (les opiacés afghans en sont le meilleur exemple) pourrait influencer sur les préférences des consommateurs et susciter de nouveaux usagers. À cet égard, il faudrait prêter plus d'attention à la consommation locale d'opiacés en Afghanistan, au Myanmar et dans les pays qui les jouxtent.

### Opiacés

À moyen terme, le marché des opiacés va continuer de croître ou de se contracter en fonction de la production

afghane. Si certains signes laissent déjà présager que la culture du pavot à opium en Afghanistan va se stabiliser en 2008, cela n'aura que peu d'impact si cette stabilisation ne se poursuit pas à moyen terme. Le nombre de provinces pratiquant la culture du pavot diminuant, il faudrait accorder une attention toute particulière à l'endiguement de cette culture dans le pays.

S'il est à prévoir que la demande va augmenter à court terme, principalement dans les pays qui jouxtent l'Afghanistan et le long de certains des principaux itinéraires du trafic, il est peu probable qu'elle parvienne à suivre l'accroissement de l'offre. Nous avons déjà constaté une certaine incitation par les prix sur les marchés locaux, mais il est encore trop tôt pour juger de l'impact qu'elle aura la saison prochaine sur les choix des cultivateurs en matière de plantations.

### Cocaïne

À court terme, il est à craindre que l'accroissement des cultures en 2007 débouche sur une augmentation de la production en 2008. Les agriculteurs s'efforçant d'améliorer les rendements dans les zones médiocrement productives, les nouvelles cultures feront sans doute l'objet de plus de soins à l'avenir. Il est prévu que le marché de la cocaïne se stabilisera à moyen terme, dans la mesure où les niveaux de production et de consommation continueront de baisser – ou s'aplaniront – sur les principaux marchés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale.

Toutefois, la demande se contractant en Amérique du Nord et en Europe, il se peut que de nouveaux marchés se créent. Ceux-ci pourraient apparaître le long des itinéraires du trafic, en Afrique de l'Ouest, par exemple, ou dans certains pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, également proches des zones de transit et des fournisseurs. La consommation de cocaïne reste très limitée en Asie, bien qu'elle semble augmenter de pair avec la prospérité. Si la cocaïne devient plus facilement disponible dans la région, il est à craindre que son usage ne s'intensifie.

### Cannabis

Le marché du cannabis continuera de dominer le commerce des drogues illicites. Il touche une gamme de consommateurs aussi large qu'hétéroclite, dont l'âge, les revenus, le style de vie, l'appartenance ethnique et la nationalité diffèrent grandement. Cette grande diversité d'usagers aidera probablement le marché à rebondir dans le cas où

une contraction se produirait sous l'effet des messages de santé publique quant aux risques liés à l'usage du cannabis et de l'augmentation connexe des demandes de traitement. Il est plus que plausible que cela se produise, notamment parmi les jeunes consommateurs d'Amérique du Nord et d'Europe.

Malheureusement, cela ne devrait pas suffire à enrayer la hausse de l'usage de cannabis dans les pays en développement. L'usage s'intensifiera très probablement en Asie du Sud-Ouest si la production afghane de résine de cannabis continue d'augmenter. L'incitation économique à cultiver du cannabis progresse en Afghanistan. Il est possible qu'à moyen terme, en l'absence de mesures compensatoires, la résine de cannabis d'Afghanistan récupère une partie de la demande européenne qui n'a pu être satisfaite en raison de la contraction de la production marocaine.

## **STA**

Le marché des STA restera probablement stable à court terme, en raison des initiatives visant une réduction de la demande en Amérique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Europe, et de l'intensification des programmes de contrôle des précurseurs. Le marché restera toutefois vulnérable, à long et à moyen terme, si les structures de production changent sensiblement. Les pressions de la lutte antidrogue se faisant de plus en plus sentir à l'échelon national et international, les petits laboratoires "de cuisine" (dont les risques sont minces vu la modicité des investissements), comme les "super-labos" (qui tirent leurs bénéfices d'une production à grande échelle), auront de plus en plus de mal à poursuivre leur fabrication. Ils pourraient atténuer ce risque en organisant mieux la distribution et en modernisant la fabrication et les modalités du trafic. Cela pourrait déboucher sur des situations nouvelles et sur un renforcement des pratiques existantes : développement des petits marchés de consommation qui se mueraient en entités plus larges ; partenariats polyvalents et multiethniques en matière d'offre et de trafic ; accès plus facile aux précurseurs chimiques ; fabrication clandestine de précurseurs à partir de pré-précurseurs disponibles dans le commerce ; et immixtion sur des marchés mal équipés pour détecter – et encore moins pour contrer – une telle expansion.





## 1.2 Marché de l'opium et de l'héroïne

### 1.2.1 Aperçu général des tendances

La production étant en hausse, le marché de l'opium et de l'héroïne continue de croître. La demande reste généralement stable, mais elle a augmenté dans certains secteurs importants. Dans l'ensemble, la production mondiale reste légèrement inférieure à celle de 1998.

La superficie totale illicitement plantée en pavot à opium a crû de 17% en 2007, du fait des accroissements intervenus en Afghanistan et au Myanmar. L'augmentation des surfaces cultivées en Afghanistan a suivi la tendance observée depuis 2001 ; au Myanmar, en revanche, cet accroissement a inversé la tendance des six dernières années. Il y a là, dans les deux cas, une source de préoccupation.

Le marché de l'opium et de l'héroïne reste dominé par les vastes cultures et la très forte production de l'Afghanistan. Si la diminution du nombre de provinces produisant de l'opium – un fait hautement positif – s'est poursuivie en 2007, les tendances observées sur le marché ne permettent guère l'optimisme, car elles révèlent deux faits nouveaux plutôt fâcheux : d'abord, l'adaptation des itinéraires du trafic à la concentration des cultures dans le sud du pays, et, en second lieu, une hausse de la consommation d'opiacés en Afghanistan et dans les pays voisins.

L'expansion des cultures a porté la superficie totale plantée en pavot à opium à 193 000 ha, ce qui constitue un nouveau record. Mais l'accroissement de 17% constaté reste inférieur à celui de 2006. On estime à 509 000 le nombre de ménages engagés dans la culture du pavot, ce qui représente une augmentation de 14%. Entre 2006 et 2007, le nombre de provinces qui cultivent le pavot à opium a régressé, passant de 28 à 21. En 2007, plus des deux tiers des plantations de pavot à opium se situaient dans le sud du pays, et 53% dans la seule province de l'Hilmand. Les six provinces exemptes de plantations de pavot en 2006 le sont restées en 2007, année durant laquelle on en a recensé sept autres, ce qui porte à 13 le nombre de provinces où l'on ne cultive pas le pavot.

L'Afghanistan comptant pour 82% des terres consacrées à la culture du pavot à opium dans le monde, l'apport de l'accroissement des surfaces cultivées au Myanmar n'a que faiblement contribué à élever le total. Toutefois, c'est l'inversion de la tendance à la baisse qui est importante et qu'il va falloir suivre de près, aussi bien du côté de l'offre que de celui de la demande. La culture de l'opium au Myanmar a augmenté de 29% en 2007. Le nombre estimatif de ménages engagés dans la culture du pavot dans l'État Chan a crû de 24%.

La production mondiale d'opium a également atteint des niveaux record en 2007. Portée par la production afghane, elle a atteint les plus hauts niveaux enregistrés depuis deux décennies. L'apport du Myanmar à la production globale reste modeste car son pavot à opium est d'un très médiocre rendement. La valeur totale de l'opium afghan à la sortie de l'exploitation a été évaluée à un milliard de dollars É.-U. en 2007 (+32%). On estime la valeur totale des opiacés exportés vers les pays voisins à quelque 4 milliards de dollars É.-U. La valeur totale de la production potentielle d'opium du Myanmar a crû de 67% en 2007, passant à 120 millions de dollars É.-U.

La production d'opium se décalant vers les provinces du sud de l'Afghanistan, il devenait moins facile pour les trafiquants de transporter les opiacés via la route de la soie ; le trafic diminue donc sur cet itinéraire, mais augmente le long de la route des Balkans. Sur la portion européenne de la route des Balkans, près de 60% de toutes les saisies d'héroïne et de morphine effectuées en 2006 ont été opérées dans des pays situés sur la partie occidentale de cette route (elles ne représentaient que 8% en 1996).

Bien que la production d'opiacés ait sensiblement crû ces dernières années, la consommation mondiale reste relativement stable et la prévalence annuelle n'a que faiblement augmenté : de 0,37% de la population âgée de 15 à 65 ans, en 2005, elle est passée à 0,39%, en 2006. L'usage reste plutôt stable en Europe et continue de décliner en Amérique du Nord. Mais l'expansion a été très visible sur les marchés de consommation de l'Afghanistan et des pays voisins, et, dans une certaine mesure, le long des itinéraires du trafic. Sur certains de ces marchés, l'usage des drogues par injection est très répandu et pourrait, à l'avenir, poser un défi à des services sanitaires et sociaux plutôt démunis.

## 1.2.2 Production

**Tableau 2: Culture mondiale de pavot à opium illicite et production d'opium, 1990-2007**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>CULTURES <sup>(a)</sup> EN HECTARES</b>																		
<b>ASIE DU SUD-OUEST</b>																		
Afghanistan	41,300	50,800	49,300	58,300	71,470	53,759	56,824	58,416	63,674	90,583	82,171	7,606	74,100	80,000	131,000	104,000	165,000	193,000
Pakistan	7,488	7,962	9,493	7,329	5,759	5,091	873	874	950	284	260	213	622	2,500	1,500	2,438	1,545	1,701
Sous-total	48,788	58,762	58,793	65,629	77,229	58,850	57,697	59,290	64,624	90,867	82,431	7,819	74,722	82,500	132,500	106,438	166,545	194,701
<b>ASIE DU SUD-EST</b>																		
RPD lao	30,580	29,625	19,190	26,040	18,520	19,650	21,601	24,082	26,837	22,543	19,052	17,255	14,000	12,000	6,600	1,800	2,500	1,500
Myanmar	150,100	160,000	153,700	165,800	146,600	154,070	163,000	155,150	130,300	89,500	108,700	105,000	81,400	62,200	44,200	32,800	21,500	27,700
Thaïlande <sup>(b)</sup>	1,782	3,727	3,016	998	478	168	368	352	716	702	890	820	750					
Viet Nam <sup>(b)</sup>	18,000	17,000	12,199	4,268	3,066	1,880	1,743	340	442	442								
Sous-total	200,462	210,352	188,105	197,106	168,664	175,768	186,712	179,924	158,295	113,187	128,642	123,075	96,150	74,200	50,800	34,600	24,000	29,200
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>																		
Colombie		1,160	6,578	5,008	15,091	5,226	4,916	6,584	7,350	6,500	6,500	4,300	4,153	4,026	3,950	1,950	1,023	714
Mexique <sup>(c)</sup>	5,450	3,765	3,310	3,960	5,795	5,050	5,100	4,000	5,500	3,600	1,900	4,400	2,700	4,800	3,500	3,300	5,000	
Sous-total	5,450	4,925	9,888	8,968	20,886	10,276	10,016	10,584	12,850	10,100	8,400	8,700	6,853	8,826	7,450	5,250	6,023	6,023
<b>AUTRES</b>																		
Combinés <sup>(d)</sup>	8,054	7,521	2,900	5,704	5,700	5,025	3,190	2,050	2,050	2,050	2,479	2,500	2,500	3,074	5,190	5,212	4,432	5,776
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>262,754</b>	<b>281,560</b>	<b>259,686</b>	<b>277,407</b>	<b>272,479</b>	<b>249,919</b>	<b>257,615</b>	<b>251,848</b>	<b>237,819</b>	<b>216,204</b>	<b>221,952</b>	<b>142,094</b>	<b>180,225</b>	<b>168,600</b>	<b>195,940</b>	<b>151,500</b>	<b>201,000</b>	<b>235,700</b>
<b>PRODUCTION POTENTIELLE EN TONNES OPIUM<sup>(e)</sup></b>																		
<b>ASIE DU SUD-OUEST</b>																		
Afghanistan	1,570	1,980	1,970	2,330	3,416	2,335	2,248	2,804	2,693	4,565	3,276	185	3,400	3,600	4,200	4,100	6,100	8,200
Pakistan	150	160	181	161	128	112	24	24	26	9	8	5	5	52	40	36	39	43
Sous-total	1,720	2,140	2,151	2,491	3,544	2,447	2,272	2,828	2,719	4,574	3,284	190	3,405	3,652	4,240	4,136	6,139	8,243
<b>ASIE DU SUD-EST</b>																		
RPD lao	202	196	127	169	120	128	140	147	124	124	167	134	112	120	43	14	20	9
Myanmar	1,621	1,728	1,660	1,791	1,583	1,664	1,760	1,676	1,303	895	1,087	1,097	828	810	370	312	315	460
Thaïlande <sup>(b)</sup>	20	23	14	17	3	2	5	4	8	8	6	6	9					
Viet Nam <sup>(b)</sup>	90	85	61	21	15	9	9	2	2	2								
Sous-total	1,933	2,032	1,862	1,998	1,721	1,803	1,914	1,829	1,437	1,029	1,260	1,237	949	930	413	326	335	469
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>																		
Colombie		16	90	68	205	71	67	90	100	88	88	80	52	50	49	24	13	14
Mexique <sup>(c)</sup>	62	41	40	49	60	53	54	46	60	43	21	91	58	101	73	71	108	
Sous-total	62	57	130	117	265	124	121	136	160	131	109	171	110	151	122	95	121	121
<b>AUTRES</b>																		
Combinés <sup>(d)</sup>	45	45	-	4	90	78	48	30	30	30	38	32	56	50	75	63	16	38
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3,760</b>	<b>4,274</b>	<b>4,143</b>	<b>4,610</b>	<b>5,620</b>	<b>4,452</b>	<b>4,355</b>	<b>4,823</b>	<b>4,346</b>	<b>5,764</b>	<b>4,691</b>	<b>1,630</b>	<b>4,520</b>	<b>4,783</b>	<b>4,850</b>	<b>4,620</b>	<b>6,610</b>	<b>8,870</b>
<b>HEROÏNE</b>																		
Héroïne potentielle <sup>(f)</sup>	376	427	414	461	562	445	436	482	435	576	469	163	452	478	495	472	606	733

a) Pavot à opium récoltable après éradication.

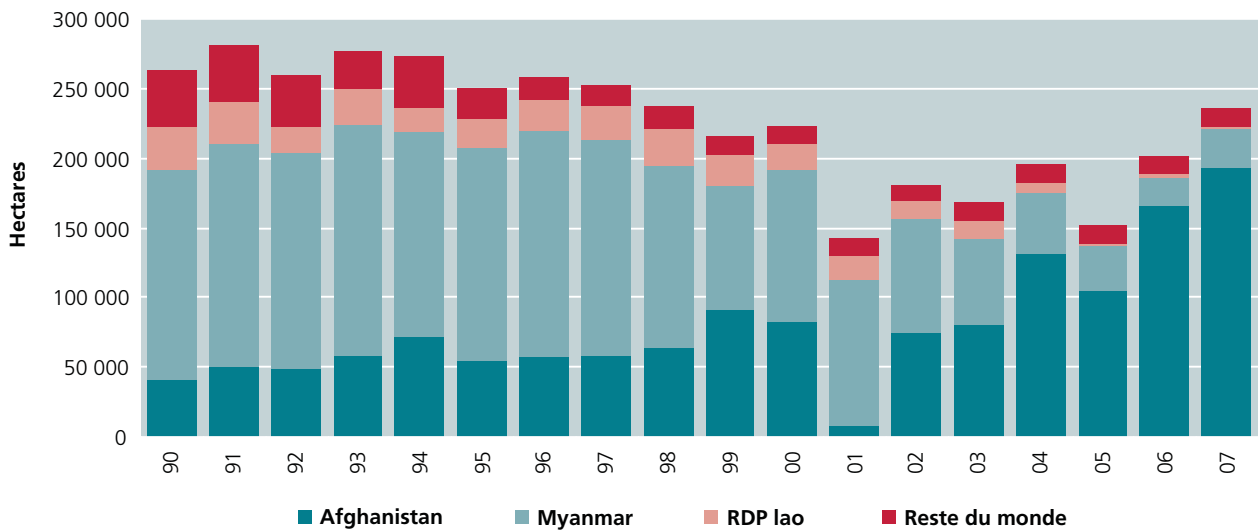
b) Vu la faible production, culture et production ont été incluses dans la catégorie "Autres", pour le Viet Nam dès 2000, et pour la Thaïlande à partir de 2003.

c) Chiffres tirés d'enquêtes américaines. En 2006, le Gouvernement du Mexique a signalé des superficies cultivées de 19.147 ha et une production estimée à 211 t. Ces chiffres bruts ne sont pas directement comparables aux autres chiffres figurant sur ce tableau, ni entériner celles publiées par l'ONUDDC, qui sont tirées d'enquêtes effectuées par le Gouvernement des États-Unis.

d) Comprend la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Asie centrale, la région du Caucase, les autres pays de la CEI, les pays des Balkans, les pays baltes, le Guatemala, le Pérou, le Viet Nam (à partir de 2000), la Thaïlande (à partir de 2003), l'Inde, l'Égypte, le Liban et l'Iraq.

e) Tous les chiffres se réfèrent à l'opium sec.

f) Les estimations de l'héroïne pour l'Afghanistan sont fondées sur l'enquête sur la production d'opium en Afghanistan (publiée chaque année depuis 1994). Pour les autres pays, on se sert d'un ratio de conversion de l'opium en héroïne de 10:1.

**Fig. 15: Culture mondiale du pavot à opium (en hectares), 1990-2007**

### Les superficies plantées en pavot à opium ont augmenté dans le monde en 2007

Les superficies mondiales plantées en pavot à opium ont crû de 17% en 2007. Si cet accroissement est dû pour une bonne part à l'augmentation des cultures en Afghanistan, la culture du pavot s'est également amplifiée au Myanmar, au terme de six années consécutives de déclin. À l'échelle mondiale, les superficies cultivées restent inférieures aux niveaux annuels enregistrés entre 1990 et 1998 et se situent juste en-dessous de ceux de 1998.

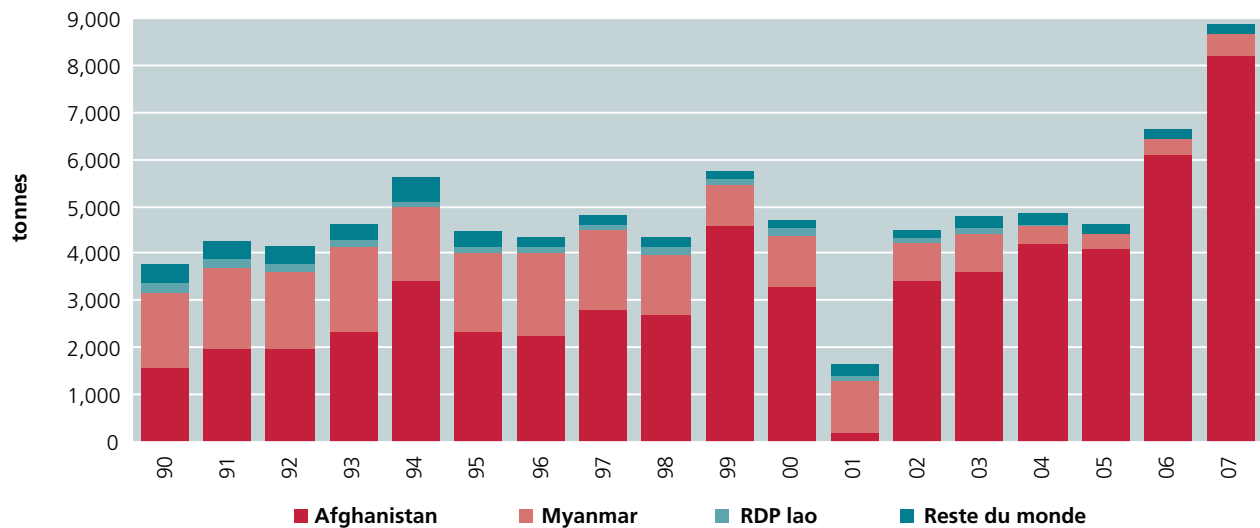
En 2007, la culture de l'opium en Afghanistan a couvert les plus vastes surfaces jamais enregistrées dans le pays, dépassant de 28 000 ha les plantations record de 2006. Mais l'accroissement annuel (+17%) a été moins prononcé qu'en 2006. La superficie totale des terres plantées en pavot à opium a été de 193 000 ha en 2007. On estime que le nombre de ménages engagés dans la culture du pavot à opium a augmenté de 14%, passant à 509 000. Comme l'année précédente, l'Afghanistan a compté pour 82% des terres plantées en pavot dans le monde. On a constaté des accroissements marqués au sud, à l'est et à l'ouest du pays, et une diminution notable des cultures dans les régions du nord et du nord-est. Les cultures se concentrent de plus en plus dans certaines régions du pays, une tendance qui se poursuit depuis plusieurs années. Entre 2006 et 2007, le nombre de provinces engagées dans la culture du pavot est passé de 28 à 21. En 2007, plus des deux-tiers des plantations de pavot à opium se situaient au sud du pays, dont 53% dans la seule province australe de l'Hilmand. Les provinces exemptes de plantations de pavot en 2006 le sont restées en 2007, mais sept autres ont été identifiées, ce qui porte leur nombre total à 13.

Au Pakistan, où le pavot à opium est cultivé dans la région qui jouxte l'Afghanistan, on a signalé un accroissement de 10% des cultures, portant le total à quelque 1 700 ha.

oisissement de 10% des cultures, portant le total à quelque 1 700 ha.

Au terme de six années de baisse consécutives, la culture du pavot à opium en Asie du Sud-Est a crû de 22%, passant à 27 700 ha, principalement en raison de l'accroissement de 29% enregistré au Myanmar. En dépit de cet accroissement récent, la culture du pavot à opium a diminué de 82% en Asie du Sud-Est depuis 1998. Si certaines parties du Myanmar, comme la région de Wa, restent exemptes de pavot à opium, les cultures ont sensiblement augmenté dans l'est et le sud des États Chan, où se trouve concentré l'essentiel des plantations. Le nombre estimatif de ménages engagés dans la culture du pavot à opium dans l'État Chan a augmenté de 24%. En RDP lao, la culture du pavot à opium est concentré dans les provinces du Nord, mais reste peu importante ; elle n'a concerné que 1 500 ha en 2007. Le Bangladesh, l'Inde, la Thaïlande et le Viet Nam signalent tous l'éradication de petites parcelles vouées à la culture du pavot.

En Occident, les marchés de l'opium illicite sont principalement approvisionnés par l'Amérique du Nord et du Sud. Le Gouvernement de la Colombie estime que les terres plantées en pavot à opium sont tombées à 714 ha en 2007. Il est difficile de chiffrer la culture du pavot à opium au Pérou car le système national de surveillance des cultures illicites, appuyé par l'ONUDC, n'a pas encore mis au point une technique fiable pour détecter les plantations. Le Gouvernement du Mexique signale que les cultures brutes de pavot à opium se sont représenté 19 147 ha en 2007. Toutefois, en raison du succès des mesures d'éradication, les cultures nettes ont été fortement réduites et ramenées à quelques milliers d'hectares. Les rapports d'éradication indiquent que le pavot à opium est aussi cultivé au Guatemala.

**Fig. 16: Production mondiale d'opium (en tonnes), 1990-2007**

La culture du pavot se pratique également à très petite échelle dans un certain nombre de régions et pays : Fédération de Russie, Ukraine, Asie centrale, région du Caucase, autres pays de la CEI, pays des Balkans, pays baltes, Égypte, Liban et Iraq.

### La production d'opium atteint un niveau record

Dopée par la production afghane, la production mondiale d'opium a battu de nouveaux records en 2007 pour la deuxième année consécutive : elle a atteint 8 870 t. C'est – et de loin – le niveau le plus élevé constaté depuis deux décennies ; il représente approximativement le double de la moyenne annuelle enregistré pendant cette période. Cela s'explique notamment par la réorientation des cultures, qui ont diminué au Myanmar et augmenté en Afghanistan pendant cette même période. Les cultivateurs d'opium afghans obtiennent un rendement à l'hectare deux fois et demi plus important. En 2007, l'Afghanistan a compté à lui seul pour 92% de la production mondiale et produit 8 200 t d'opium, avec un rendement moyen de 42,5 kg/ha. Au Myanmar, la production d'opium a crû de 46%, passant de 315 t à 460 t, en raison des effets combinés de l'accroissement des superficies cultivées et de meilleurs rendements. La production du Myanmar n'a toutefois représenté que 5% de la production mondiale, en 2007.

En raison de son accroissement massif, la valeur totale (à la sortie de l'exploitation) de la production d'opium afghan a augmenté de 32% ; elle a représenté 1 milliard de dollars É.-U. en 2007. On estime à 4 milliards de dollars É.-U. la valeur totale des exportations d'opiacés vers les pays voisins. La valeur totale de la production d'opium au Myanmar a crû de 67%, passant à 120 millions de dollars É.-U. en 2007.

### La réactivité aux prix augmente en Afghanistan

En Afghanistan, les prix semblent enfin réagir à l'énorme

accroissement de l'offre constaté ces dernières années. Les prix de l'opium sec à la sortie de l'exploitation ont atteint leur niveau le plus bas depuis les mesures d'interdiction de 2001 ; ils ont baissé de 21%, passant de 140 \$É.-U./kg, en 2006, à 111 \$É.-U./kg, en 2007. On a continué d'enregistrer des différences de prix entre les différentes régions du pays, mais elles ont été moins prononcées qu'en 2006. Les prix pratiqués dans les différentes régions semblent corroborer la constatation selon laquelle la réactivité aux prix augmente. Les prix pratiqués par les commerçants dans les régions du nord sont demeurés relativement stables et ont moins chuté que dans le sud. Dans la région orientale, les prix post-récolte ont abruptement chuté et se sont rapprochés des prix pratiqués dans le sud du pays. C'est le contraire de ce qui s'était produit en 2006, où l'on avait constaté des différences de prix mensuelles de 100 \$É.-U./kg entre les régions sud et est.

Les prix de l'opium ont continué de monter au Myanmar ; ils ont augmenté de 11%, passant de 230 \$É.-U./kg, en 2006, à 256 \$É.-U./kg, en 2007. Cet accroissement a été moins marqué qu'en 2006, quand les prix à la sortie de l'exploitation avaient connu une hausse de 23%. Les prix pratiqués en RDP lao et en Thaïlande ont montré que l'accroissement de production récent au Myanmar ne compensait pas la pénurie d'opium sur les marchés illicites locaux. Les prix ont augmenté de 77% en RDP lao, passant à 975 \$É.-U./kg. Et en Thaïlande, ils ont atteint 1.071 \$É.-U./kg en 2007.

### L'Afghanistan, la Fédération de Russie et la République de Moldova continuent de détruire la plupart des laboratoires d'opiacés

En 2006, 619 laboratoires produisant des opiacés 1 ont été détruits et démantelés : 269 en Afghanistan, 225 en Fédération de Russie et 112 en République de Moldova. Ceux de la Fédération de Russie et de la République de Moldova



fabriquaient généralement de l'opium acétylé à partir de paille de pavot produite localement, tandis que les laboratoires afghans produisaient de la morphine et de l'héroïne. Le Myanmar, qui produit de l'opium, a signalé le démantèlement de 10 laboratoires fabriquant de l'héroïne ; 2 ont été détruits dans la RAS de Hong Kong, et 1 en Inde, où les rapports d'éradication confirment l'existence de cultures de pavot à opium. En 2006, les autorités pakistanaises ont signalé le démantèlement de 8 laboratoires clandestins au Balouchistan, près de la frontière afghane.

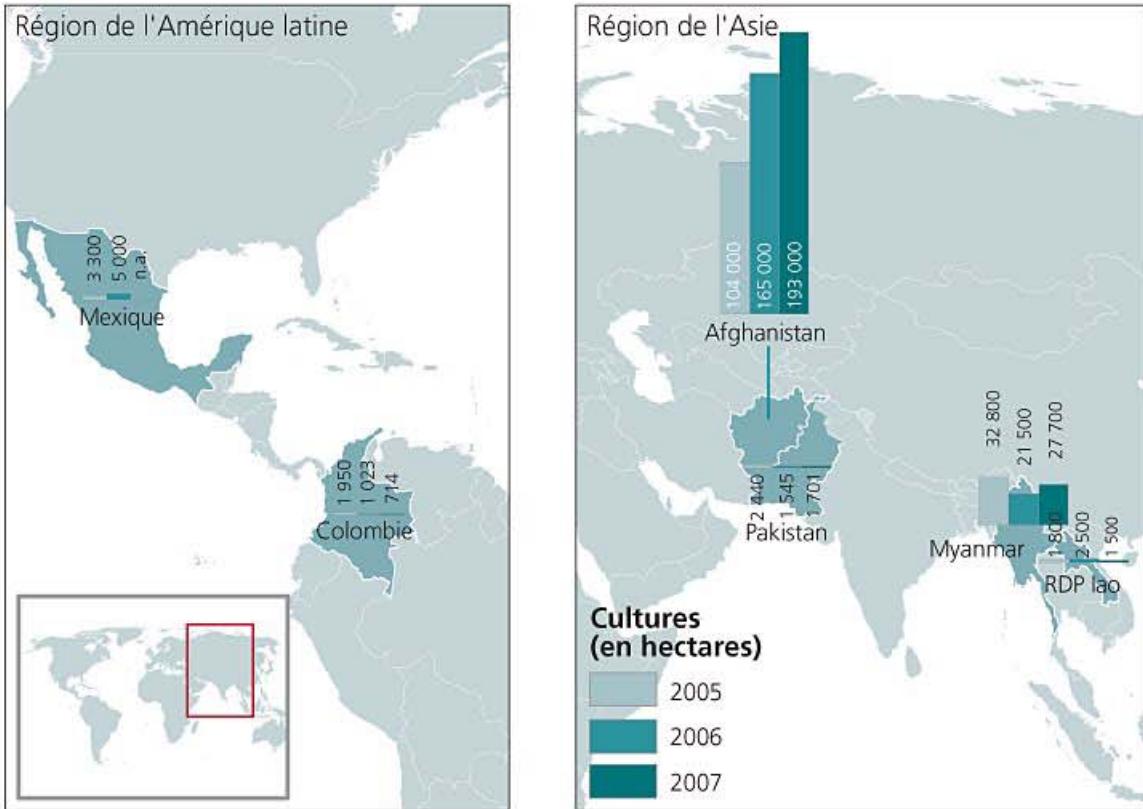
Les producteurs afghans de morphine et d'héroïne illicites ont besoin de grandes quantités d'anhydride acétique, un précurseur chimique, pour transformer la morphine base en héroïne. Vu le grand nombre de laboratoires démantelés en Afghanistan et la disparition quasi-totale, sur les rapports statistiques, des laboratoires d'héroïne implantés le long des principaux itinéraires du trafic, la demande d'anhydride acétique doit être forte. Comme il n'est pas produit localement, et vu que le pays n'a aucun motif légitime de s'en procurer, il est régulièrement introduit dans le pays en contrebande. Les saisies d'anhydride acétique dans les pays qui jouxtent l'Afghanistan sont rares, bien que la demande ait augmenté parallèlement à l'accroissement de la production d'opium. Seule exception à cet état de choses, la Chine, qui signale depuis 2005 des saisies de ce précurseur. En 2007, par exemple, la Chine a, une fois encore, suspendu une commande de 80 t d'anhydride acétique.

**Tableau 3: Importantes éradications de cultures de pavot à opium signalées (en hectares), 1995-2007**

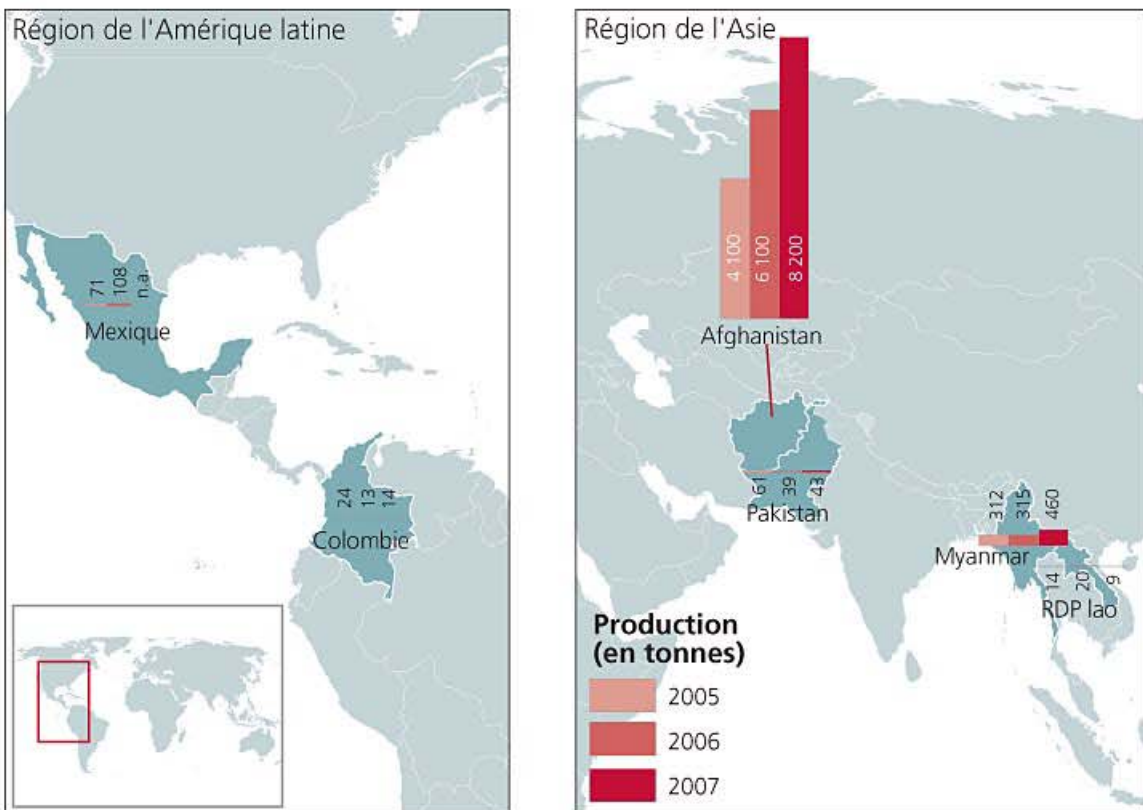
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Afghanistan</b>	–	–	–	–	400	121	–	–	21 430	*	5 103	15 300	19 047
<b>Colombie</b>	3 466	6 885	6 988	2 901	8 249	9 254	2 385	3 577	3 266	3 866	2 121	1 929	–
<b>Égypte</b>	–	–	–	–	–	–	–	15	34	65	45	50	–
<b>Guatemala</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	489	720	449
<b>Inde</b>	–	–	29	96	248	153	18	219	494	167	12	247	7 753
<b>RPD lao</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	4,134	3 556	2 575	518	779
<b>Liban</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	4	67	27	–	–
<b>Mexique</b>	15 389	14 671	17 732	17 449	15 461	15 717	15 350	19 157	20 034	15 926	21 609	16 890	11 046
<b>Myanmar</b>	3 310	1 938	3 093	3 172	9 824	1 643	9 317	7 469	638	2 820	3 907	3 970	3 598
<b>Pakistan</b>	–	867	654	2 194	1 197	1 704	1 484	–	4 185	5 200	391	354	614
<b>Pérou</b>	–	–	–	4	18	26	155	14	57	98	92	88	88
<b>Thaïlande</b>	580	886	1 053	716	808	757	832	507	767	122	110	153	220
<b>Venezuela</b>	1 480	51	266	148	137	215	39	0	0	87	154	0	–
<b>Viet Nam</b>	477	1 142	340	439	–	426	–	125	100	32	–	–	38

\* Bien qu'une campagne d'éradication ait eu lieu en 2004, elle n'a pas été officiellement signalée à l'ONUDC.

**Map 2: Culture du pavot à opium, 2005-2007**

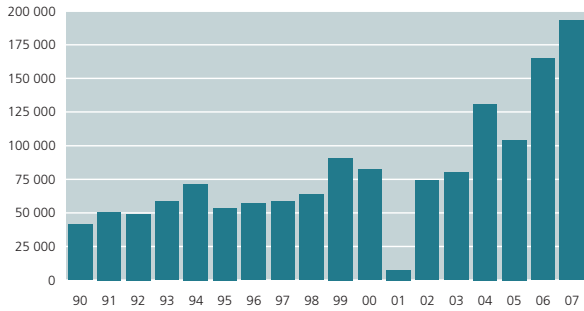


**Map 3: Production de pavot à opium, 2005-2007**

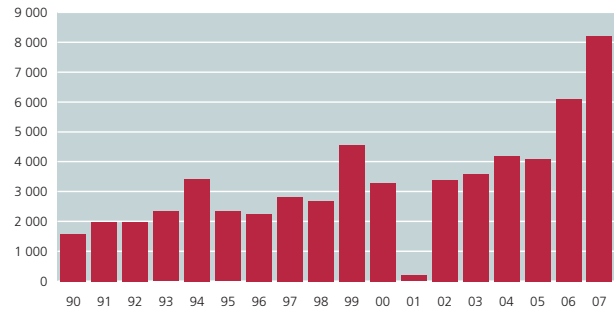


**Fig. 17: Culture annuelle du pavot à opium et production d'opium dans les principaux pays producteurs, 1990-2007**

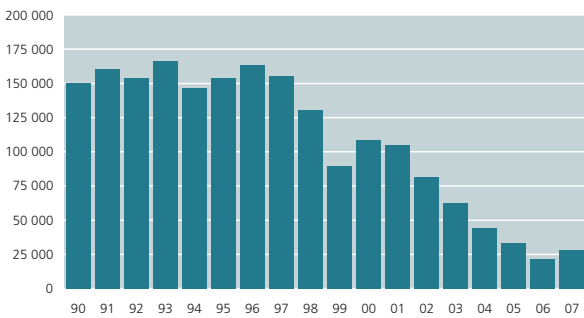
**AFGHANISTAN: CULTURE DU PAVOT À OPIUM (en hectares) 1990-2007**



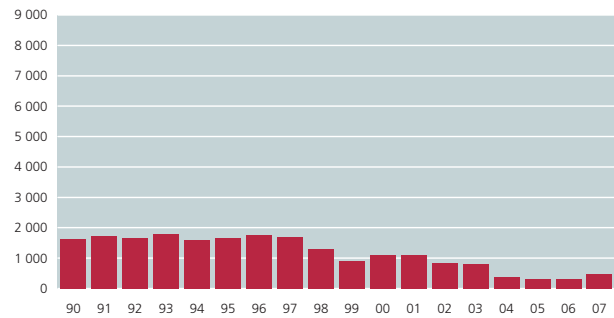
**AFGHANISTAN: PRODUCTION D'OPIUM (en tonnes) 1990-2006**



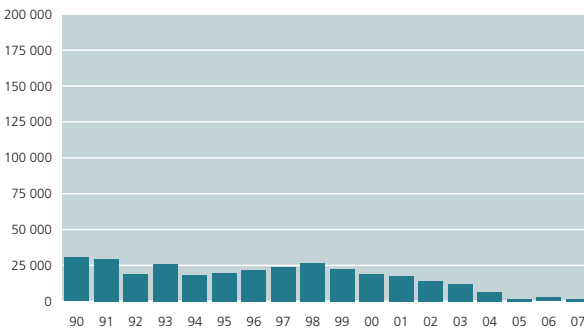
**MYANMAR: CULTURE DU PAVOT À OPIUM (en hectares) 1990-2007**



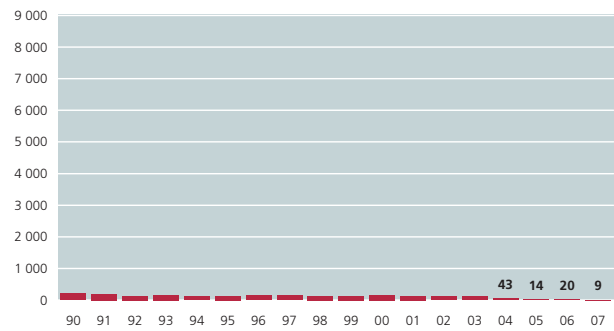
**MYANMAR: PRODUCTION D'OPIUM (en tonnes) 1990-2007**



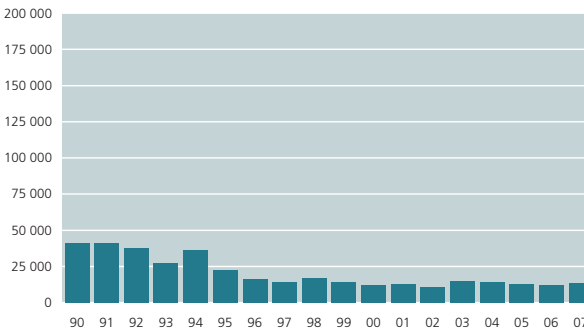
**RDP lao: CULTURE DU PAVOT À OPIUM (en hectares) 1990-2007**



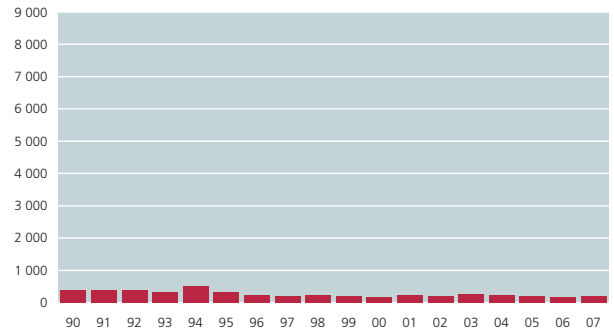
**RDP lao: PRODUCTION D'OPIUM (en tonnes) 1990-2007**



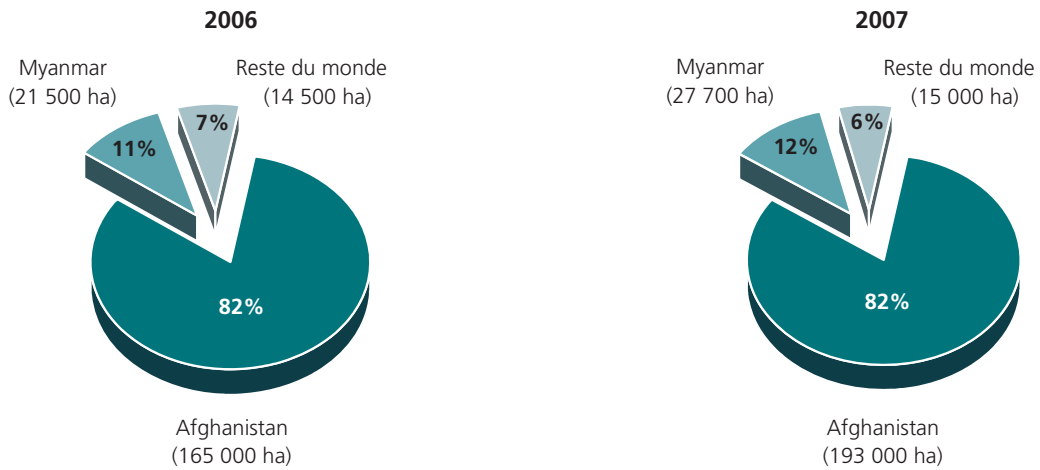
**RESTE DU MONDE: CULTURE DU PAVOT À OPIUM (en hectares) 1990-2007**



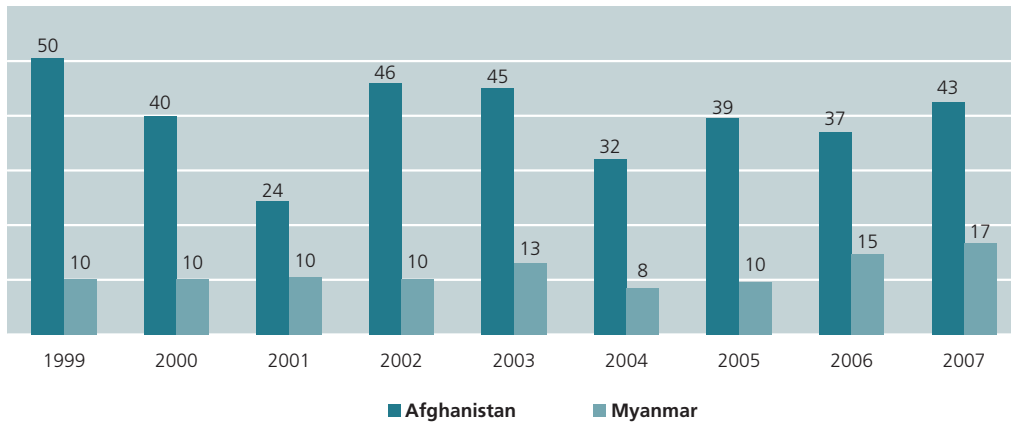
**RESTE DU MONDE: PRODUCTION D'OPIUM (en tonnes) 1990-2007**



**Fig. 18: Culture du pavot à opium**

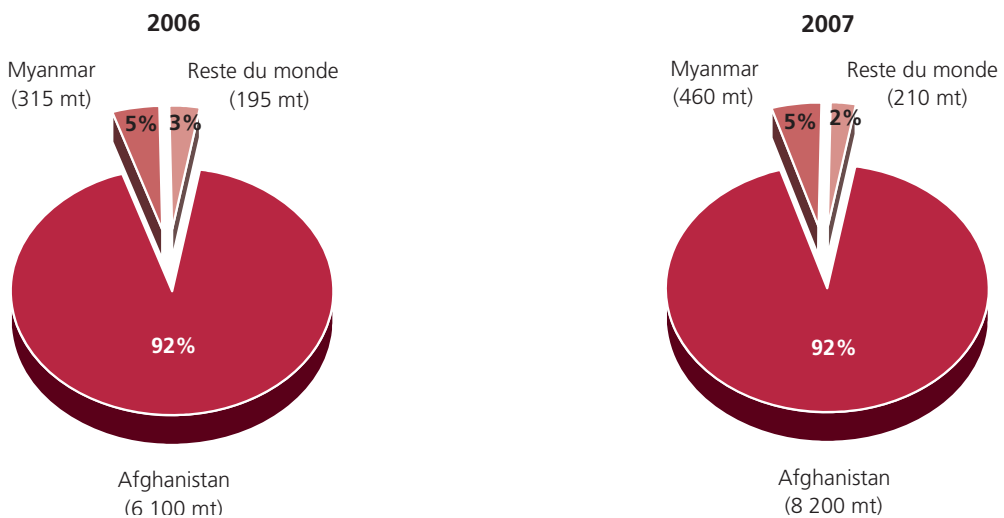


**Fig. 19: Rendements de l'opium en Afghanistan et au Myanmar (kg/ha), 1999-2007**



Les différences constatées dans les rendements d'opium de l'Afghanistan et du Myanmar s'expliquent par l'utilisation de diverses variétés de pavot et par des conditions de culture différentes. Les écarts de rendements constatés, d'une année sur l'autre, dans un même pays sont dus à des variations climatiques et/ou, comme dans le cas de l'Afghanistan en 2001, à une modification de la répartition relative entre cultures irriguées et cultures pluviales.

**Fig. 20: Production d'opium**





### 1.2.3 Trafic

#### Les saisies d'opiacés ont augmenté et les saisies d'héroïne sont restées stables en 2006

Des 152 pays qui ont fourni à l'ONUDD des statistiques des saisies pour 2006, 126 (83%) ont signalé des saisies d'opiacés. 57 (38% du total) des saisies d'opium, 36 (24%) des saisies de morphine, et 122 (80%) des saisies d'héroïne. Le nombre de pays qui ont signalé des saisies d'opiacés est donc supérieur à celui des pays qui ont signalé des saisies de cocaïne (78%), de stimulants de type amphétamine (65% : amphétamines 55%, ecstasy 51%, dépresseurs (principalement benzodiazépines et barbituriques) 33%).

Les saisies mondiales d'opiacés, exprimées en équivalents héroïne,<sup>1</sup> ont crû de 14% et ont atteint 142 t en 2006. En moyenne, les saisies d'opiacés ont augmenté de 9% par an au cours de la dernière décennie, dépassant l'accroissement de la production mondiale d'opium. Le taux mondial d'interception des opiacés est passé de 13%, en 1996, à 23%, en 2006.

Les saisies mondiales d'opium ont représenté 384 t en 2006, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente. Les principales saisies d'opium ont eu lieu en Iran (81% du total), en Afghanistan (11%), au Pakistan (2%) et au Myanmar (2%).

Les saisies mondiales de morphine se sont montées à 46 t, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente. Les plus importantes ont été effectuées au Pakistan (70%) et en Iran (23%). Cela semble indiquer que d'importantes quantités d'héroïne sont produites hors d'Afghanistan, la morphine n'ayant pas une large clientèle. Les autorités pakistanaises ont signalé le démantèlement de 8 laboratoires d'héroïne en 2006 – les premiers à avoir été détectés depuis 1997.

Les saisies mondiales d'héroïne se sont montées à 58 t, sans grand changement depuis l'année précédente (-1%). En 2006, les plus fortes saisies d'héroïne dans le monde ont été signalées par l'Iran, avec 10,7 t (soit 19% des saisies mondiales), suivi par la Turquie (10,3 t, soit 18% du total), la Chine (5,8 t, ou 10% des saisies totales), l'Afghanistan (4 t, soit 7%), le Pakistan (2,8 t, soit 5%), la Fédération de Russie (2,5 t, soit 4%), et le Tadjikistan (2,1 t, soit 4%). Les pays d'Europe occidentale ou centrale ont saisi 8,4 t, soit 14% des saisies totales, et les pays d'Amérique du Nord 2,2 t, soit 4% du total.

<sup>1</sup> Aux fins de ce calcul, on suppose que 10 kg d'opium équivalent à 1 kg de morphine ou à 1 kg d'héroïne.

Si l'augmentation des saisies d'opium et de morphine est liée à la production croissante d'opium en Afghanistan, on pense que la stabilisation des saisies mondiales d'héroïne au cours de la période 2004-2006 (-5%) découle d'un certain nombre de facteurs liés à l'offre, dont l'impact de la constitution de stocks (sans doute comme moyen d'action sur les prix), les succès remportés dans le démantèlement de laboratoires clandestins (principalement en Afghanistan) et un meilleur contrôle des précurseurs.

Le transfert, voici quelques années, de l'anhydride acétique – précurseur clef nécessaire à la fabrication de l'héroïne – du Tableau II au Tableau I de la convention de 1971 a également permis de resserrer les contrôles internationaux. Les États membres sont désormais tenus de fournir des déclarations d'exportation émises par les autorités compétentes du pays exportateur lorsqu'ils achètent ou vendent de l'anhydride acétique. En outre, les diverses initiatives de coopération internationale (comme le projet Cohésion ou l'Opération Transbordement, en 2006) auront, à n'en pas douter, sensibilisé le secteur commercial à ce problème, de sorte que les sociétés sont probablement moins enclines aujourd'hui à vendre d'importantes quantités d'anhydride acétique à des clients inconnus, voire suspects. Sur le marché des opiacés, l'offre semble bien confirmer le succès de ces démarches. Si l'on peut toujours se procurer de l'anhydride acétique en Afghanistan, son prix a très sensiblement augmenté depuis deux ans. Bien que les saisies de ce précurseur restent insignifiantes dans les pays qui entourent l'Afghanistan<sup>2</sup>, la hausse de son prix indique une certaine pénurie puisque les responsables de laboratoires ont du mal à s'en procurer.

#### Les saisies restent concentrées au voisinage des centres de production

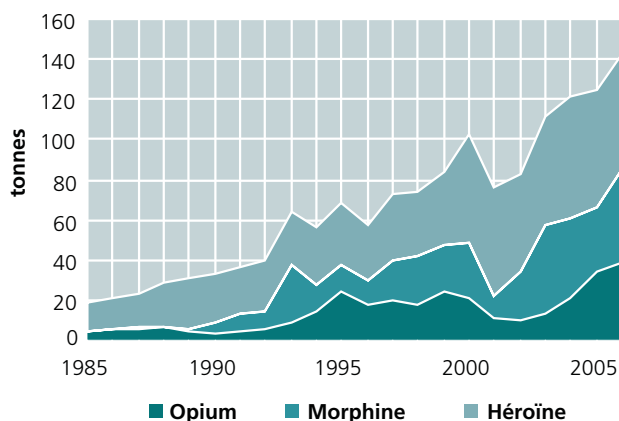
En 2006, près de 80% des saisies mondiales d'opiacés ont été effectuées en Asie, 17% en Europe et 3% dans les Amériques. La sous-région la plus importante à cet égard a été l'Asie du Sud-Ouest, qui a compté pour 69% des saisies mondiales d'opiacés.

Le gros des saisies mondiales d'opiacés a concerné les pays qui entourent l'Afghanistan : ensemble, l'Asie du Sud-Ouest et l'Asie centrale ont représenté 73% des saisies mondiales d'opiacés en 2006. Si l'on y ajoute l'Europe, ces régions auront compté pour 90% des saisies mondiales en

<sup>2</sup> OICS, 2007 : Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, New York, 2008.

2006. Ce pourcentage a crû parallèlement à la part de l'Afghanistan dans la production mondiale d'opium ; il était de 77%, en 2002, et de 86%, en 2005. La plupart des saisies restantes (7%) ont été opérées en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Océanie. Les Amériques ont compté pour 3% du total mondial, et l'Afrique pour 0,3%.

**Fig. 21: Saisies mondiales d'opiacés, exprimées en équivalents héroïne\*, par substance, 1985-2006**



\* En supposant un taux de conversion aux termes duquel 10 kg d'opium équivalent à 1 kg de morphine ou à 1 kg d'héroïne. Source: Sources: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

**Les saisies augmentent parallèlement à l'expansion des marchés et à l'apparition d'itinéraires de trafic en Asie du Sud-Ouest, en Asie du Sud et en Europe du Sud-Est**

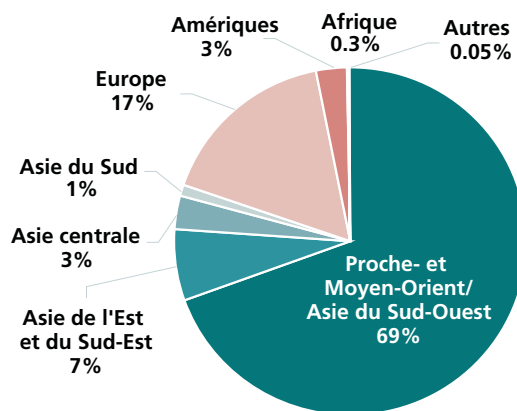
En 2006, les saisies d'opiacés ont continué de croître en Asie du Sud-Ouest (+25%) et en Asie du Sud (+23%), ainsi que dans l'Europe du Sud-Est (+ 26%). Elles ont également augmenté en Afrique (+8%) et en Europe occidentale et centrale (+6%).

Les saisies d'opiacés n'ont que faiblement augmenté en Asie centrale (+3%). Celles qui ont été effectuées en 2006 dans cette région ont été de 40% inférieures au pic enregistré en 2003. Cela résulte sans doute du déplacement de la production d'opium vers les provinces du sud de l'Afghanistan, ce qui a rendu le trafic via la route de la soie moins commode. Les saisies d'opium signalées par les pays d'Europe de l'Est (qui obtenaient naguère le gros de leurs opiacés via la route de la soie) ont chuté de 48% en 2006. Parallèlement, les autorités russes ont rapporté un déclin marqué de la disponibilité d'héroïne sur le marché national.

**Les saisies régressent en Asie de l'Est et du Sud-Est, dans la région de l'Océanie et dans les Amériques**

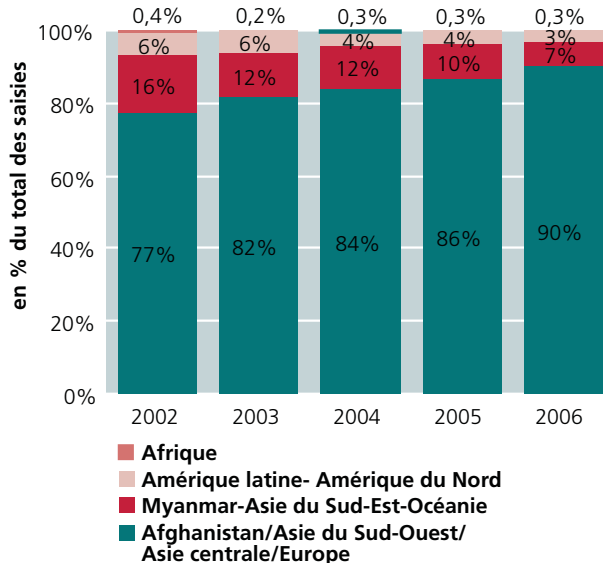
Les saisies d'opiacés ont continué de chuter en Asie de l'Est et du Sud-Est (-22% en 2006, succédant à une première baisse de 14% en 2005). Cela reflétait le déclin de la production au Myanmar et au Laos en 2006 et dans les années précédentes. Les saisies d'opiacés ont également fortement régressé dans la région de l'Océanie (-57% en 2006).

**Fig. 22: Saisies mondiales d'opiacés, exprimées en équivalents héroïne\*, ventilation par région, 2006 (N=142 t)**



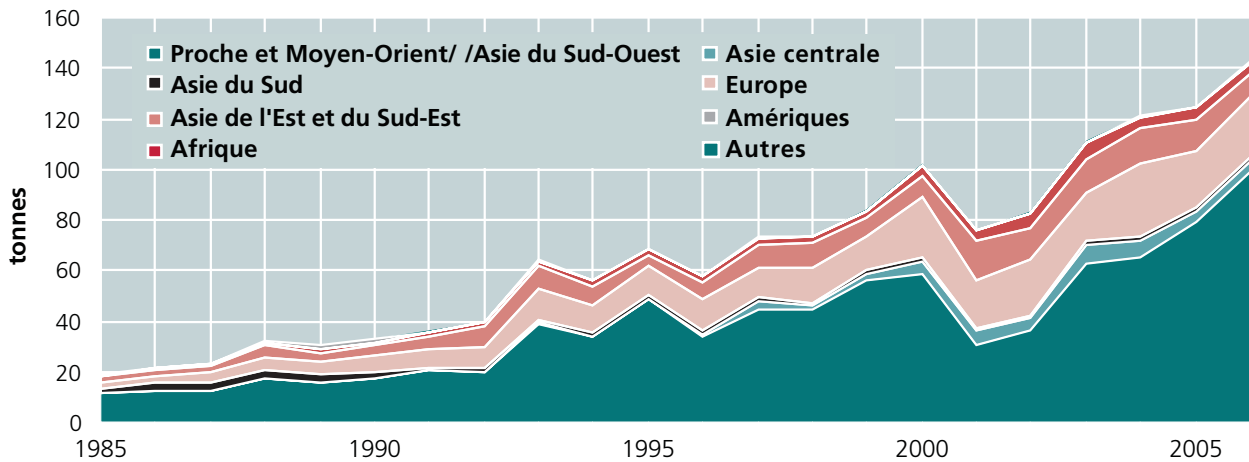
\* Aux fins de ce calcul, on suppose que 10 kg d'opium équivalent à 1 kg de morphine ou à 1 kg d'héroïne. Source: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

**Fig. 23: Ventilation des saisies d'opiacés (exprimées en équivalents héroïne\*), 2002-2006**



\* en appliquant un taux de conversion où 10 kg d'opium équivalent à 1 kg de morphine et à 1 kg d'héroïne. Source: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

En 2006, les saisies d'opiacés effectuées dans les Amériques ont chuté de 11%, ce qui représentait une baisse de 39% par rapport à leur pic de 2003. Cela concorde avec la diminution de la production d'opium dans les pays d'Amérique du Sud. Plus de la moitié des saisies d'opiacés ont été opérées dans les pays d'Amérique du Nord ; les saisies effectuées en Amérique du Nord ont chuté de 3% en 2006 et ont été inférieures de 46% au pic enregistré en 2003.

**Fig. 24: Saisies mondiale d'opiacés, exprimées en équivalents héroïne\*, ventilation par région, 1985-2006**

\* Aux fins de ce calcul, on estime que 10 kilogrammes d'opium équivalent à 1 kilogramme de morphine et 1 kilogramme d'héroïne.  
Source: ONUDC, Questionnaire destinés aux rapports annuels/DELTA.

### Le trafic des opiacés se poursuit le long des trois principaux itinéraires

On distingue trois grands centres de production d'opiacés, qui alimentent trois marchés distincts. Les principaux flux du trafic sont :

- celui qui, partant d'Afghanistan – le plus gros producteur d'opium de la planète –, alimente les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et de l'Asie centrale, le Moyen-Orient, l'Afrique et, en particulier, l'Europe ;
- celui qui, partant du Myanmar et du Laos, dessert les pays voisins de l'Asie du Sud-Est (notamment la Chine) et va jusque dans la région de l'Océanie (principalement vers l'Australie).
- celui qui, partant de l'Amérique latine (Mexique, Colombie, Guatemala et Pérou), se dirige vers l'Amérique du Nord (principalement vers les États-Unis).

Depuis quelque temps, de nouveaux modes de distribution apparaissent, qui estompent certains de ces couloirs de transit ; citons, en particulier, l'expédition d'héroïne d'Afghanistan en Chine soit via le Pakistan, soit via l'Asie centrale. Ce phénomène a partiellement compensé la baisse des expéditions d'héroïne du Myanmar en Chine. En 2006, les autorités pakistanaises ont signalé 137 saisies d'héroïne (le plus souvent transportée par voie aérienne) destinée à la Chine ; cela représentait un énorme accroissement, comparé au 20 saisies opérées en 2005 et aux deux saisies de 2004.

De même, les autorités chinoises ont signalé 18 saisies d'héroïne expédiée en Chine via le Pakistan (contre huit en 2005 et aucune en 2004). Un fort pourcentage de citoyens étrangers, généralement originaires d'Afrique de l'Ouest, étaient impliqués dans ce trafic (9% des personnes arrêtées au Pakistan et 33% des personnes arrêtées en Chine). Le volume total de ces saisies est resté modeste : 132 kg, en 2006 (sur les 2,8 t d'héroïne saisies au Pakistan), et 62 kg (sur les 5,8 t saisies en Chine), mais ces expéditions révèlent

l'apparition de nouveaux itinéraires d'acheminement de la drogue et une modification de la chaîne d'approvisionnement des marchés.<sup>3</sup>

Si l'héroïne en provenance d'Afghanistan reste très peu présente en Amérique du Nord, certains indices montrent néanmoins que les opiacés d'Afghanistan commencent à se frayer un chemin vers les marchés des États-Unis et du Canada, soit directement depuis l'Afghanistan, soit via le Pakistan et l'Inde. Le Canada a signalé que 83% de l'héroïne saisie sur le marché local en 2006 provenait d'Asie du Sud-Ouest.

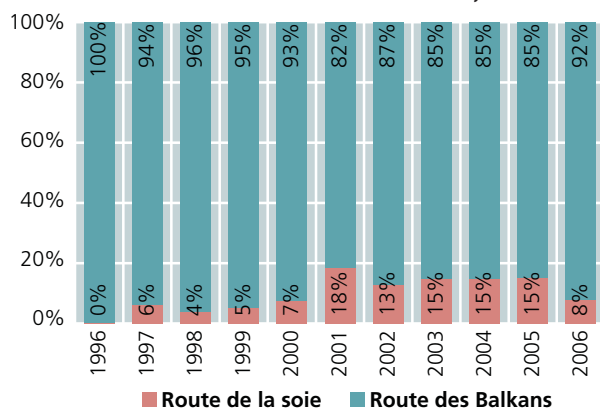
### La plus grande partie des opiacés continue d'être acheminée en Europe occidentale via la Route des Balkans

Le gros des opiacés continue de quitter l'Afghanistan via l'Iran et le Pakistan. Les estimations de l'ONUDC montrent qu'en 2006, 53% des opiacés sont sortis d'Afghanistan via l'Iran, 33% via le Pakistan, et 15% via l'Asie centrale (principalement via le Tadjikistan). La majeure partie des exportations d'opium était destinée à l'Iran<sup>4</sup>. Il semble que l'importance du Pakistan comme pays de destination ou de transit se soit accrue en 2007. D'après les estimations de l'ONUDC, le pourcentage global des opiacés d'Afghanistan sortant du pays via l'Iran est tombé à 50%, tandis que celui des opiacés sortant via le Pakistan a légèrement augmenté, passant à 35% en 2007. La proportion d'opiacés sortant d'Afghanistan via l'Asie centrale a très légèrement décliné et a représenté 14,5% du total. Le reste (soit 0,2% du total) a été acheminé vers la Chine. Selon les estimations de l'ONUDC pour 2007, si l'on ne considère que l'héroïne et la morphine, 51% des expéditions sont sorties d'Afghanistan via le Pakistan (contre 48%, en 2006) ; venaient ensuite

<sup>3</sup> Pakistan - Force de lutte antidrogue : exposé aux chefs des services nationaux de répression, septembre 2007.

<sup>4</sup> ONUDC : *Enquête sur la production d'opium en Afghanistan en 2006*, octobre 2006

**Fig. 25: Pourcentages respectifs des saisies d'héroïne empruntant la Route des Balkans et la Route de la soie, 1996-2006**



Source: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

l'Iran (29,5%, contre 31% l'année précédente), et l'Asie centrale (19,5%<sup>5</sup>, contre 21% en 2006<sup>6</sup> et 25% en 2005).<sup>7</sup>

Les saisies effectuées le long de la Route de la soie (pays d'Asie centrale et pays de la CEI) ont diminué en 2006. Si l'on regroupe les saisies opérées par les pays situés le long de la Route de la soie et sur le parcours de la longue Route des Balkans (Pakistan, Iran, Turquie, pays des Balkans), on s'aperçoit que 8% des saisies ont été effectuées sur la Route de la soie – donc moins qu'en 2006, et moins que dans les années récentes, quand 15% des saisies étaient opérées le long de la Route de la soie (ou "Route du Nord"). Cela concorde avec l'accroissement de la production d'opium dans les provinces du sud de l'Afghanistan et avec la baisse de production enregistrée dans les provinces du nord. La route qui traverse l'Asie centrale dessert principalement les marchés de la Russie et des pays de la CEI, et – dans une moindre mesure – celui de la Chine. Une partie de l'héroïne destinée aux Pays baltes et nordiques empruntent aussi cet itinéraire.

La plus grande partie des opiacés afghans destinés à l'Europe occidentale continue de transiter via le Pakistan, l'Iran, la Turquie et les pays des Balkans. Il existe aussi un certain nombre de routes directes – par voie aérienne, via le Pakistan vers l'Europe (notamment vers le Royaume-Uni), et vers l'Europe via le Moyen-Orient, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. On soupçonne également une intensification du trafic via le port de Karachi.

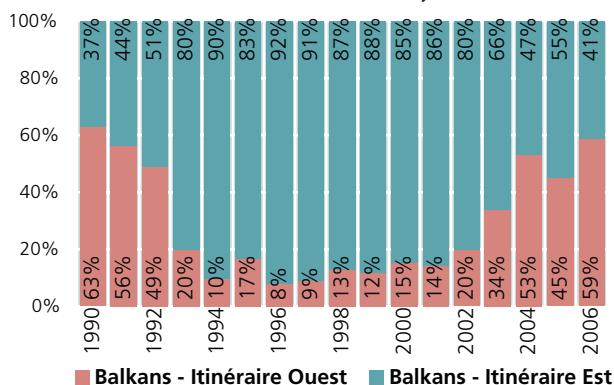
La route septentrionale de la Mer noire, qui débute en Iran et se poursuit via la Mer caspienne, l'Azerbaïdjan, la Georgie et l'Ukraine vers la Roumanie, est de plus en plus fréquemment empruntée. On attribue généralement ce

<sup>5</sup> La méthode utilisée pour parvenir à ces estimations est exposée dans Enquête sur la production d'opium en Afghanistan en 2007, octobre 2007.

<sup>6</sup> ONUDC : Enquête sur la production d'opium en Afghanistan en 2006, octobre 2006.

<sup>7</sup> ONUDC : Enquête sur la production d'opium en Afghanistan en 2006, octobre 2006

**Fig. 26: Trafic d'héroïne et de morphine le long de la Route des Balkans\*, 1990-2006**



\* Aux fins de cette analyse, seules les saisies des pays ci-après énumérés ont été amalgamées pour refléter le trafic le long de la route européenne des Balkans – Itinéraire Ouest : Albanie, ex-Yougoslavie et les pays qui lui ont succédé : Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie. Itinéraire Est : Bulgarie, Roumanie et Hongrie. Source: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

changement au plus d'efficacité des contrôles aux frontières entre la Turquie et la Bulgarie. Selon les services de renseignement turcs, plusieurs importantes saisies d'héroïne auraient été effectuées, en 2007, en Azerbaïdjan, et Ukraine et en Roumanie.<sup>8</sup>

Les plus fortes saisies mondiales d'opiacés ont été effectuées le long de l'interminable Route des Balkans. Si l'on prend en compte l'ensemble des opiacés (héroïne, morphine et opium exprimés en équivalents opium), l'Iran a saisi 37% du total mondial en 2006 ; il était suivi par le Pakistan (26%), la Turquie (8%) et l'Europe occidentale et centrale (6%). Six pour cent des saisies totales ont été effectuées en Afghanistan même. Pour ce qui est des saisies d'héroïne et de morphine, les plus fortes saisies mondiales ont été signalées par le Pakistan (35 t, soit 34% du total), l'Iran (21 t, soit 20% du total) et la Turquie (11 t, soit 10% du total).

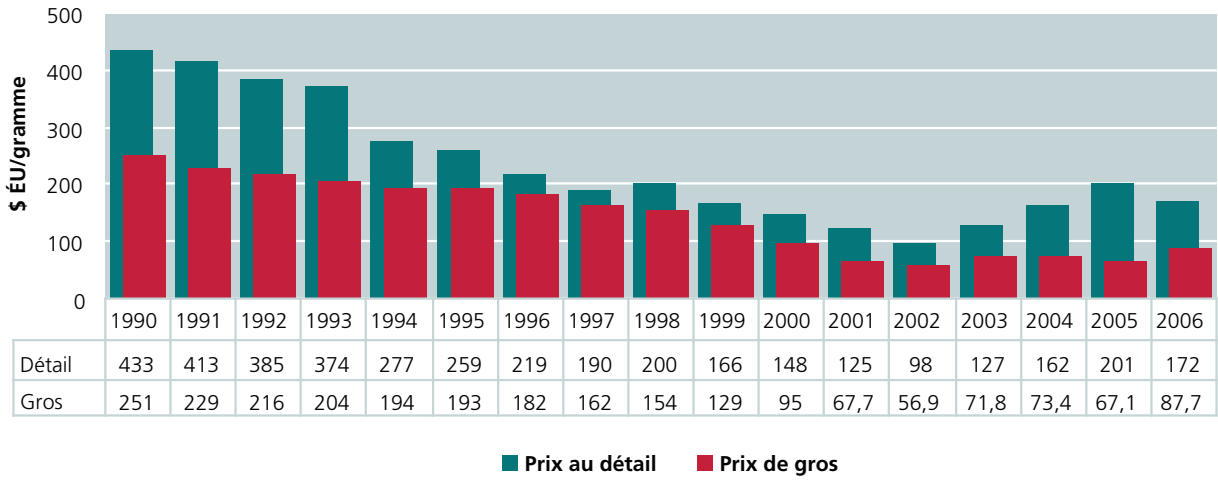
### Une partie du trafic se déplace en direction de l'itinéraire ouest de la Route des Balkans

En 2006, les saisies globales d'opiacés ont crû de 46% au Pakistan, de 47% en Iran, de 24% en Turquie et de 18% le long de la route européenne des Balkans (Turquie exceptée).

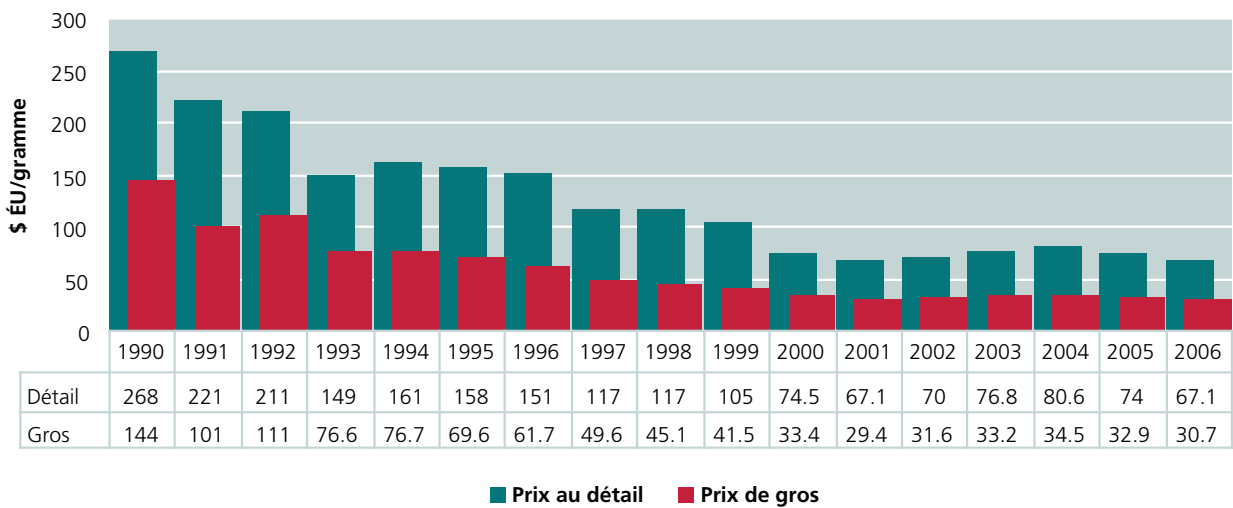
Au début des années 1990, avant la désintégration de la Yougoslavie, l'itinéraire ouest des Balkans comptait pour 60% des saisies totales d'héroïne et de morphine effectuées le long de la Route européenne des Balkans. Cet itinéraire a, semble-t-il, recouvré une partie de son importance ces dernières années. Près de 60% de l'ensemble des saisies d'héroïne et de morphine opérées en 2006 ont été effectuées dans les pays qui jouxtent l'itinéraire ouest des Balkans (contre 8% seulement, en 1996).

<sup>8</sup> Ministère de l'intérieur ; police nationale turque ; Rapport de la Turquie sur la drogue et la criminalité organisée, février 2008.

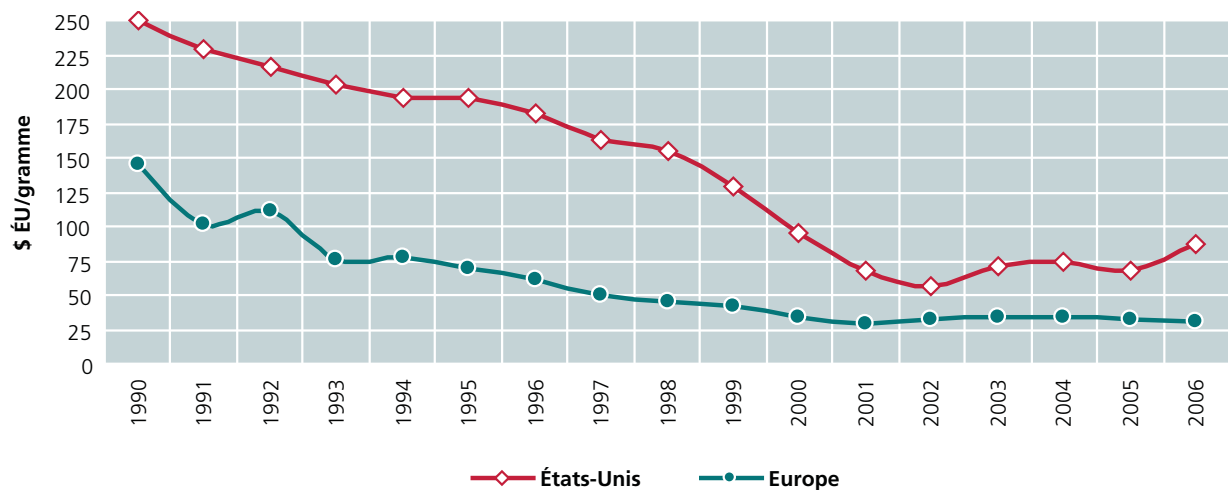
**Fig. 27: ÉTATS-UNIS : prix de gros et de détail de l'héroïne, 1990-2007 (en \$ É.-U./gramme)**



**Fig. 28: EUROPE : prix de gros et de détail de l'héroïne, 1990-2007 (en \$ É.-U./gramme)**

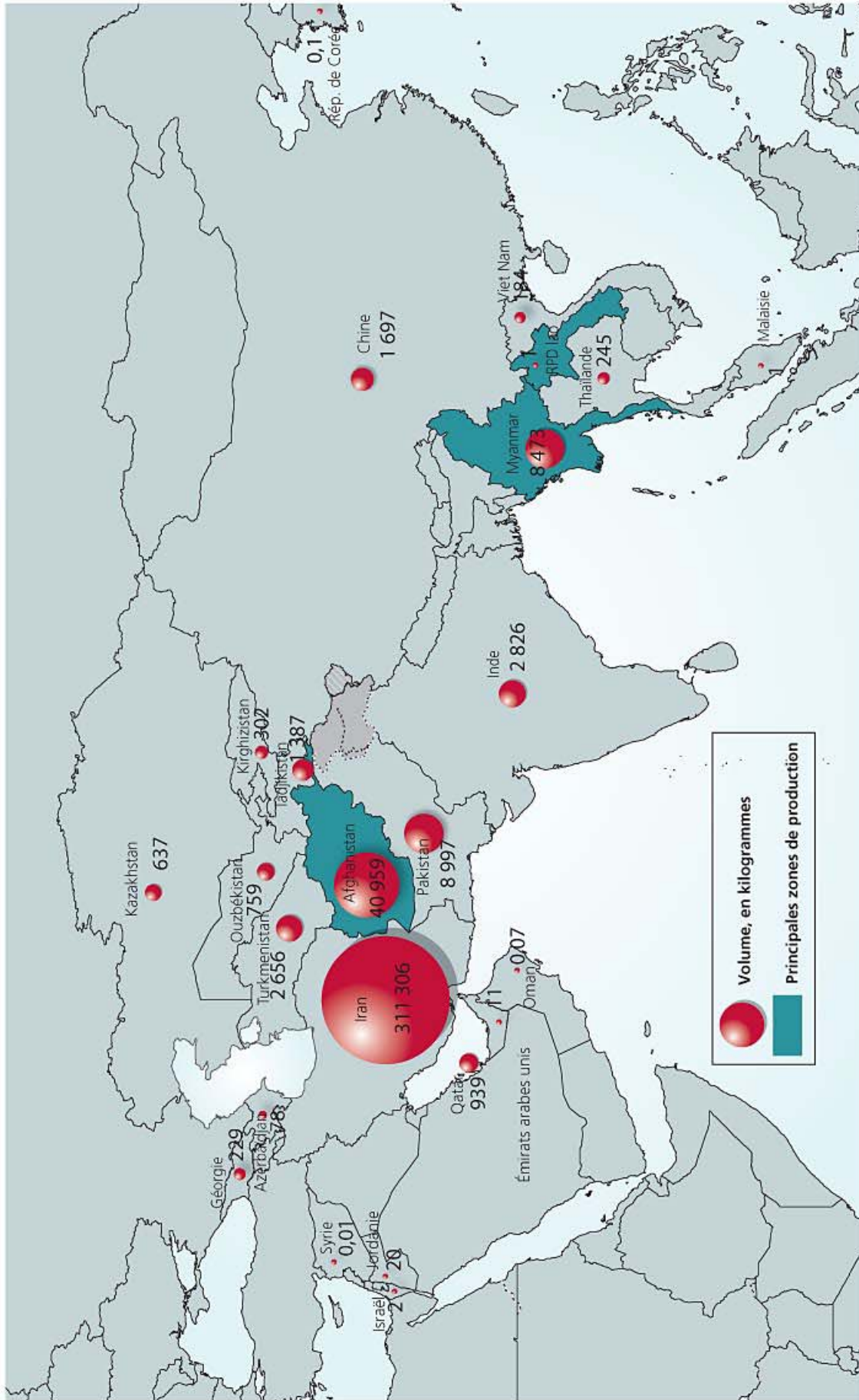


**Fig. 29: Prix de gros de l'héroïne en Europe et aux États-Unis, 1990-2007 (en \$ É.-U./gramme)**





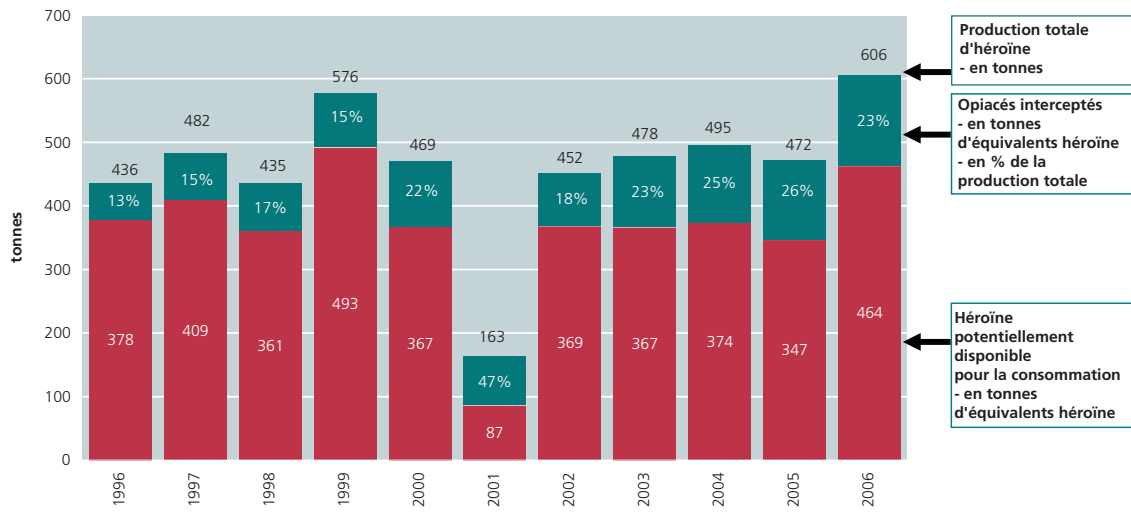
Carte 4: Saisies d'opium en Asie, en 2006



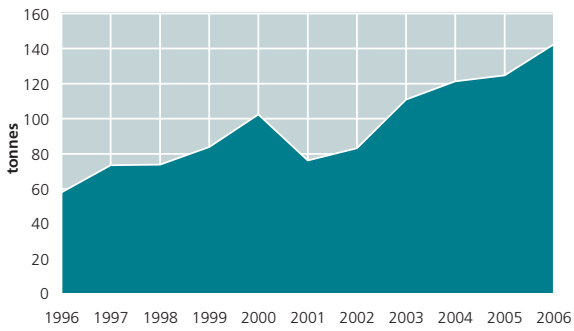
Sources: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.; données de l'ONUDD sur le projet Afrique  
 Note : Les frontières indiquées, ainsi que les noms et désignations employés n'impliquent aucune reconnaissance officielle des Nations Unies.



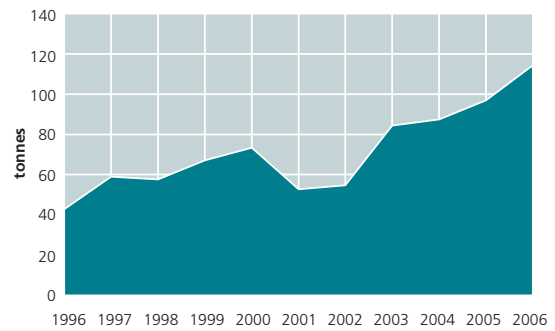
**Fig. 30: Offre mondiale d'opiacés, 1994 - 2006**



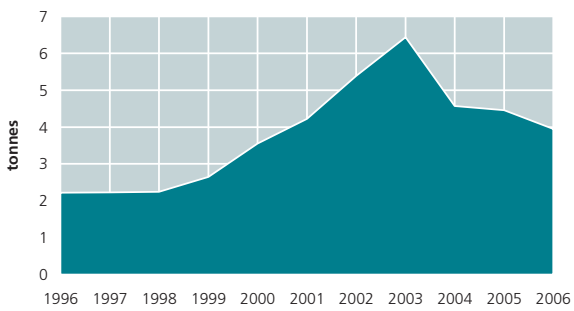
**OPIACÉS INTERCEPTÉS – MONDE\*, 1996-2006**



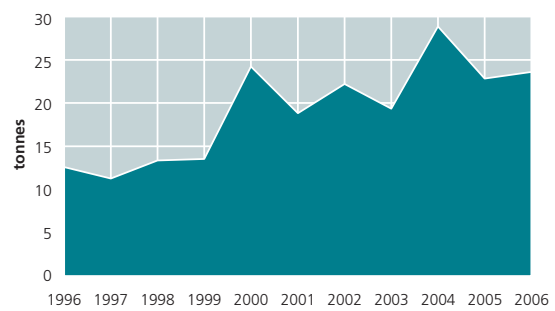
**OPIACÉS INTERCEPTÉS – ASIE\*, 1996-2006**



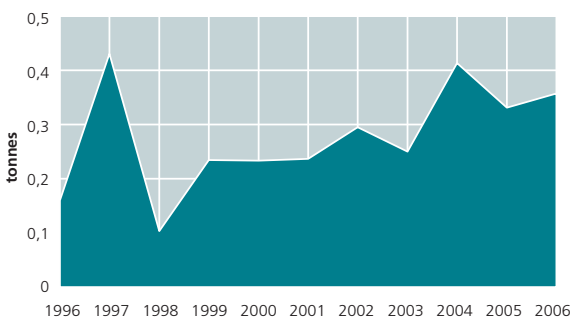
**OPIACÉS INTERCEPTÉS – AMÉRIQUES\*, 1996-2006**



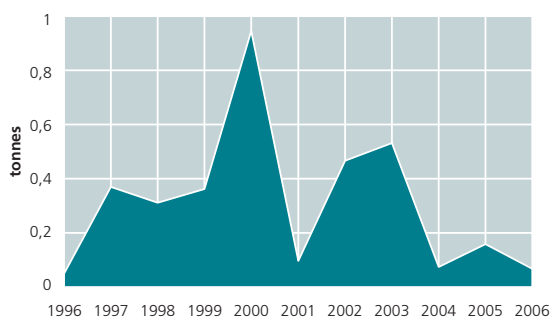
**OPIACÉS INTERCEPTÉS - EUROPE\*, 1996-2006**



**OPIACÉS INTERCEPTÉS – AFRIQUE\*, 1996-2006**

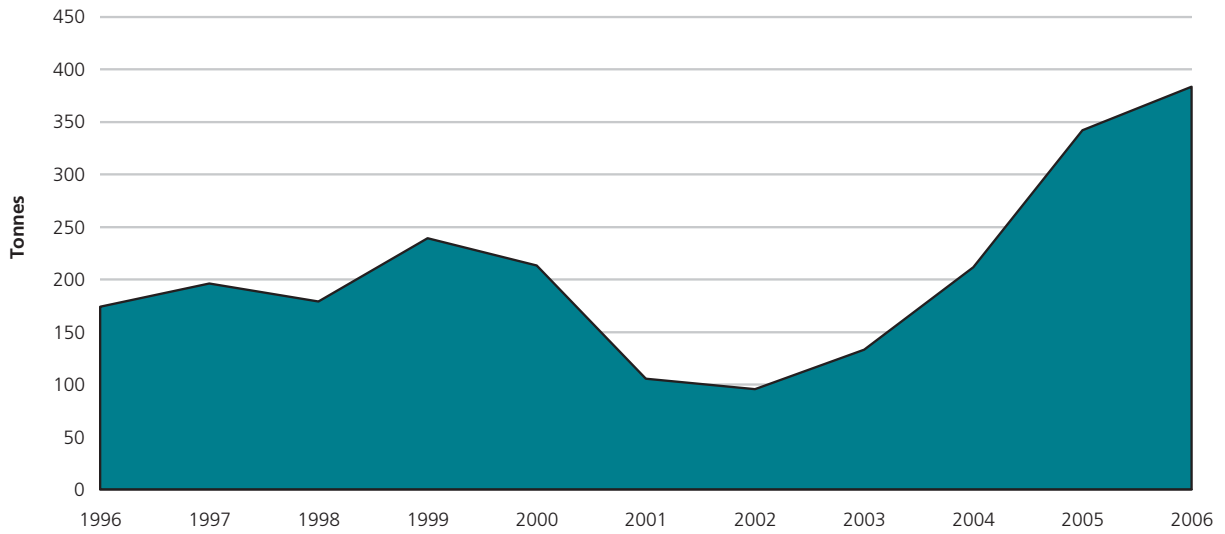


**OPIACÉS INTERCEPTÉS – OCÉANIE\*, 1996-2006**



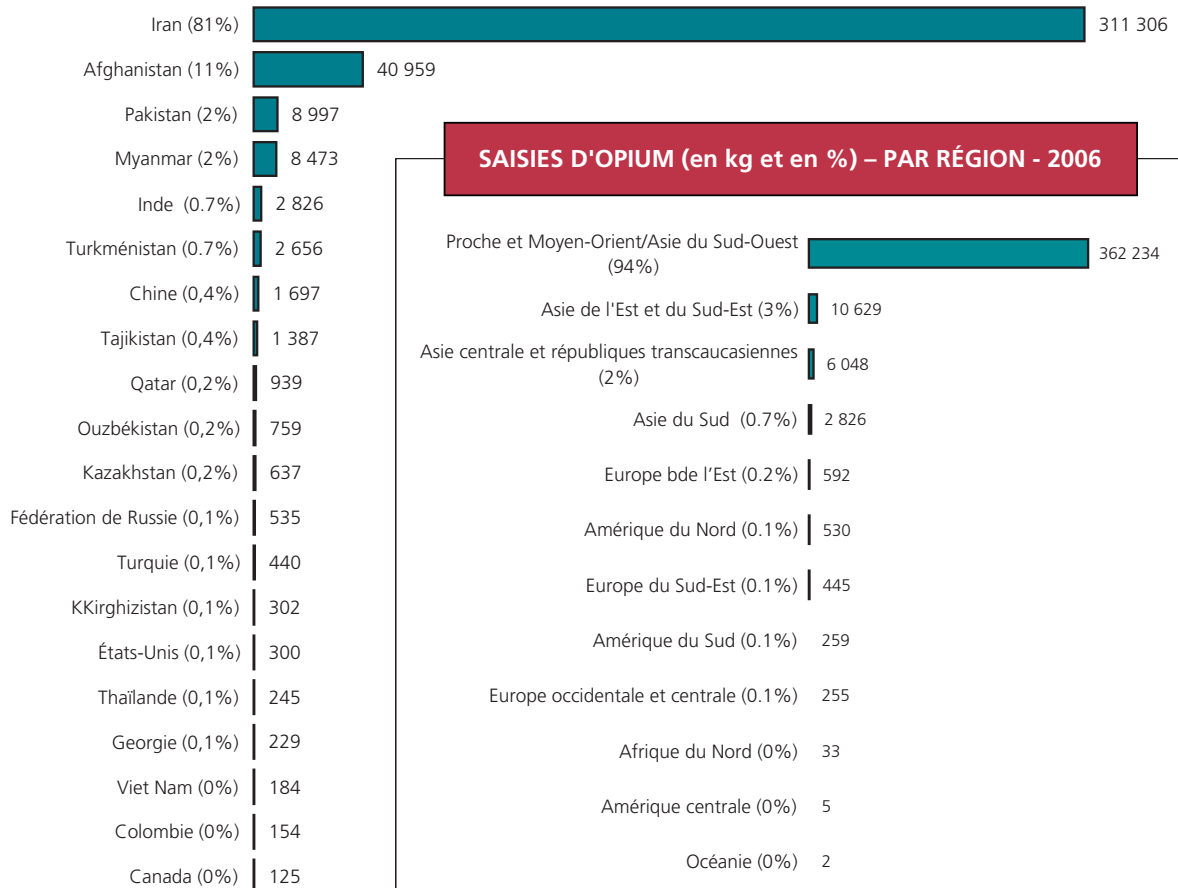
\*On entend par opiacés l'héroïne, la morphine et l'opium exprimés en équivalents héroïne.

**Fig. 31: Saisies mondiales d'opium, 1990 - 2006**

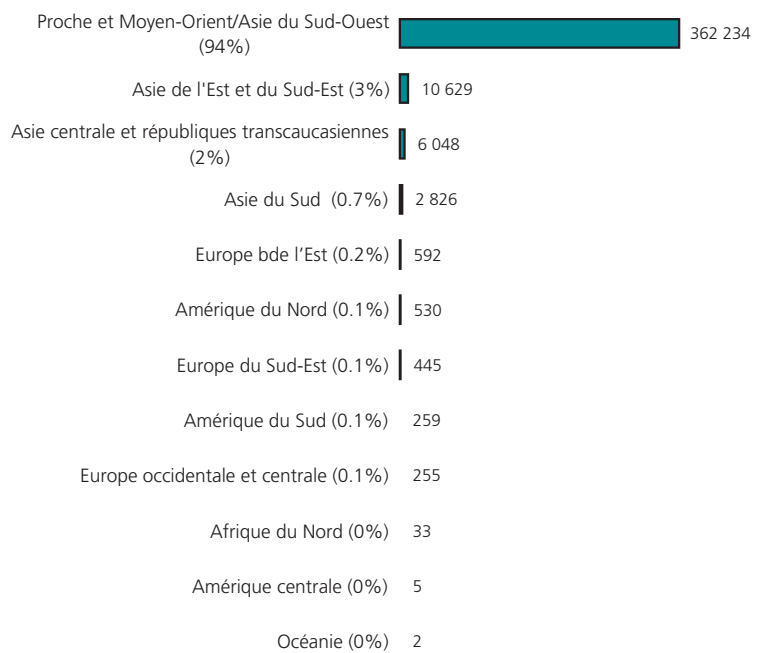


Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tonnes	174	196	179	239	213	106	96	133	212	342	384

**SAISIES D'OPIUM en % du total mondial et en kg – Pays venant en tête du classement – 2006**

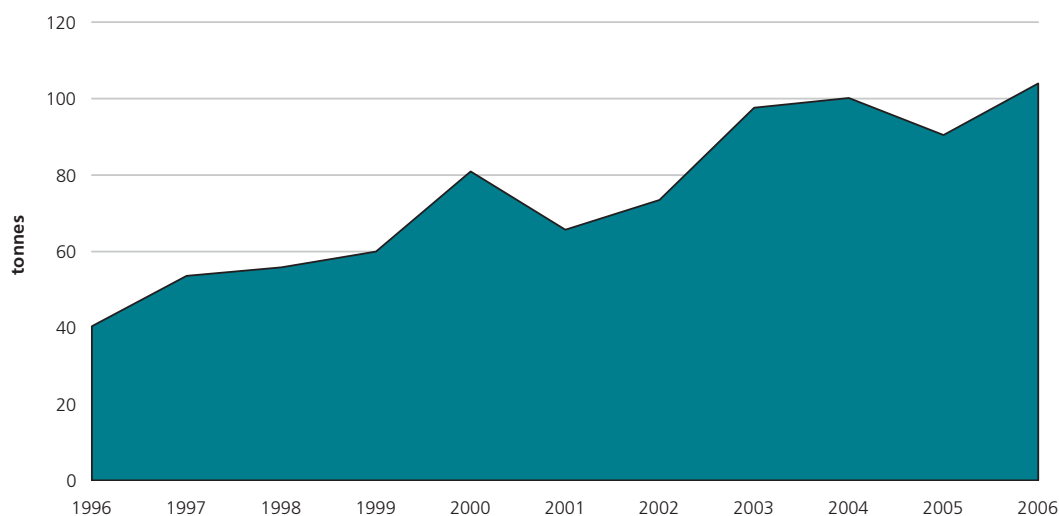


**SAISIES D'OPIUM (en kg et en %) – PAR RÉGION - 2006**





**Fig. 32: Saisies mondiales d'héroïne (a) et de morphine (b), 1995 - 2006**

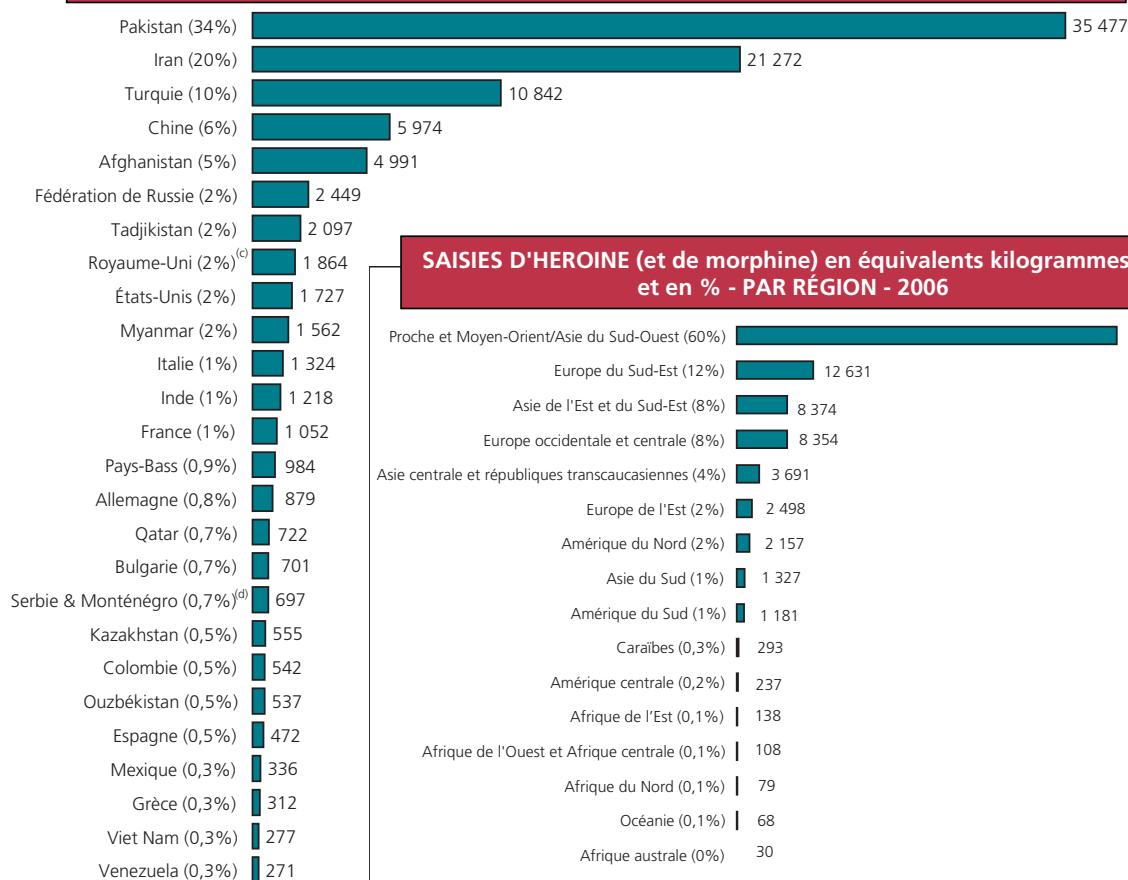


(a) saisies telles que signalées (pureté de la rue).

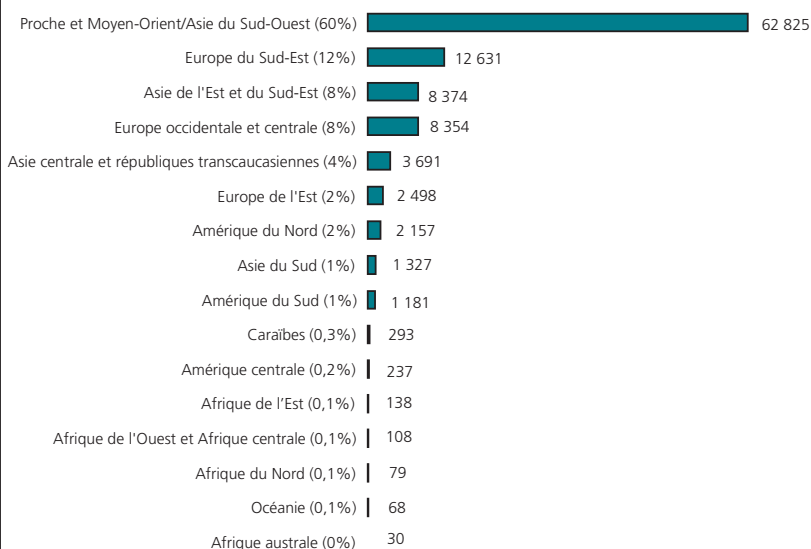
(b) On suppose qu'1 kg de morphine équivaut à 1 kg d'héroïne.

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tonnes	40	54	56	60	81	66	73	98	100	90	104

**SAISIES D'HÉROÏNE (et de morphine)<sup>(b)</sup> en % du total mondial en équivalents kilogrammes<sup>(a)</sup>  
PAYS VENANT EN TÊTE DU CLASSEMENT - 2006**



**SAISIES D'HEROÏNE (et de morphine) en équivalents kilogrammes<sup>(a)</sup> –  
et en % - PAR RÉGION - 2006**



(a) Saisies, telles que signalées (pureté de la rue).

(b) On suppose qu'1 kg de morphine équivaut à 1 kg d'héroïne.

(c) Les données se rapportent à 2005 – Angleterre et Pays de Galles seulement.

(d) Le Monténégro a obtenu son indépendance en juin 2006.

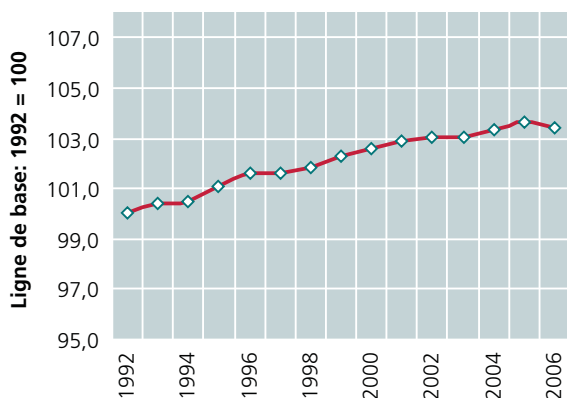


## 1.2.4 Consommation

### La consommation mondiale d'opiacés reste essentiellement stable

Bien que l'on ait enregistré un net accroissement de la production d'opiacés au cours des dernières années, la consommation mondiale est restée relativement stable et la prévalence annuelle n'a augmenté que de façon marginale : de 0,37% de la population âgée de 15 à 65 ans, en 2005, elle est passée à 0,39% en 2006. Les tendances de la consommation d'opiacés (selon les indications des experts rapportées par les États membres), pondérées par la population d'usagers des opiacés dans chaque pays, auraient quelque peu décliné en 2006. Le nombre total des usagers d'opiacés dans le monde est évalué à quelque 16,5 millions. S'il a augmenté en chiffres absolus, le taux annuel de prévalence de 4% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans est demeuré stable depuis la fin des années 1990.

**Fig. 33: Tendances de l'usage des opiacés telles que perçues par les experts, 1992-2006**



Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels, rapports des Gouvernements; bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information (de l'ONUDC) pour l'Asie et le Pacifique; Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues ; OEDT; CICAD; rapports HONLEA et études locales

### La majorité des consommateurs d'opiacés vivent en Asie

Plus de la moitié des consommateurs d'opiacés de la planète (9,3 millions) vivent en Asie. Les plus forts taux d'usage sont relevés le long des principaux itinéraires du trafic partant d'Afghanistan. On estime à 2,3 millions le nombre d'usagers vivant au Proche- et au Moyen-Orient et dans la sous-région de l'Asie du Sud-Ouest, qui a le plus fort taux

de prévalence de toutes les sous-régions d'Asie (1% de la population âgée de 15 à 64 ans).

Des taux de prévalence supérieurs à la moyenne ont été signalés par l'Afghanistan (1,4%) et l'Iran (2,8% de la population âgée de 15 à 64 ans). Une étude d'évaluation rapide réalisée par l'Iran et l'ONUDC, en 1989, a dénombré quelque 1,2 million d'usagers réguliers des opiacés. Ce chiffre s'est trouvé confirmé en 2007 quand les autorités iraniennes ont mené une étude d'évaluation rapide parmi les usagers placés en détention. Les résultats de cette étude s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0,8 et 1,7 million de personnes.<sup>1</sup> Le rapport national d'évaluation 2006 sur l'usage problématique des drogues au Pakistan a révélé que le pays comptait quelque 630 000 usagers des opiacés, soit 0,7% de la population âgée de 15 à 64 ans, dont 480 000 (77%) consommaient de l'héroïne.<sup>2</sup> De sorte que si le taux d'usage des opiacés au Pakistan (0,7%) reste en-dessous de la moyenne sous-régionale, il représente près du double de la moyenne mondiale. Le taux de prévalence dans la province pakistanaise du Balouchistan, située le long du principal itinéraire du trafic partant du sud de l'Afghanistan pour rejoindre l'Iran via le Pakistan, est de 1,1%, donc supérieur à la moyenne sous-régionale.

En Asie centrale et dans la sous-région du Caucase, le taux de prévalence annuelle était de 0,7% en 2006. Des taux de prévalence supérieurs à la moyenne ont été signalés au Kazakhstan (1%), au Kirghizistan (0,8%) et en Ouzbékistan (0,8%). Les estimations sont légèrement inférieures pour le Tadjikistan (0,5%). On estime que l'Asie centrale compte près de 300 000 usagers des opiacés. En 2006, le nombre de toxicomanes enregistrés en Asie centrale était de 90 082, dont 70% de consommateurs d'opiacés. Soixante-seize pour cent des 63 296 usagers enregistrés des opiacés consomment de l'héroïne, et 24% de l'opium. Quatre-vingt-onze pour cent d'entre eux s'injectent leur drogue.

La prévalence annuelle moyenne en Asie du Sud était de 0,4% en 2006. Avec une population d'usagers estimée à

<sup>1</sup> L'étude effectuée en Iran, en 2007, parmi les usagers des drogues a révélé que 32,8% d'entre eux consommaient de l'opium, 25,7% du "crack asiatique" (qui ne semble pas liée à la cocaïne), 18,8% de l'héroïne, 5,8% du résidu d'opium, 3,7% du "cristal" (une variété iranienne d'héroïne), et 1,1% d'autres opiacés. La consommation de drogues autres que les opiacés restait limitée : haschisch : 1%, LSD : 0,1% (voir : Drug Control Headquarters of the Islamic Republic of Iran : *Policies, Achievements, Ongoing Programs and Future Plans*, Téhéran, 2007).

<sup>2</sup> ONUDC et Initiative du Pacte de Paris : *Illicit Drug Trends in Pakistan*, avril 2008.

quelque 3 millions de personnes, l'Inde est le plus gros marché d'opiacés de la sous-région.

En Asie de l'Est et du Sud-Est, le taux moyen de prévalence annuelle de la sous-région reste inférieur à la moyenne (0,2%). De nouvelles estimations situent désormais le taux de prévalence annuelle de l'opium en Chine à 0,25%, environ<sup>3</sup> (soit 2,3 millions d'usagers). Des taux supérieurs à la moyenne de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont été rapportés par la RPD lao (0,5%) et le Myanmar (0,4%). Les enquêtes de l'ONUDC ont révélé une baisse de l'usage d'opiacés ces dernières années, qui allait de pair avec le déclin de la production locale d'opium. Dans ces deux pays, les villages qui produisent de l'opium ont des taux de consommation sensiblement plus élevés que les autres.

Malgré la diminution de l'usage d'opiacés en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, en RDP lao et aux Philippines, la part de l'Asie dans la consommation mondiale d'opium a augmenté, passant de 54%, en 2005, à 57%, en 2006. La part de l'Asie dans la consommation mondiale d'héroïne reste plus modeste avec 6,1 millions d'usagers, soit 51% du total mondial, ce qui montre bien que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, la consommation reste répandue en Asie.

### L'Europe reste le second marché mondial des opiacés

L'Europe compte quelque 3,6 millions d'usagers des opiacés, ce qui équivaut à un taux de prévalence annuelle de 0,7% de la population âgée de 15 à 64 ans. En termes de quantités consommées, elle reste le second marché mondial des opiacés (22% du total en 2006, contre 25% en 2005), mais le plus important en termes économiques.

En 2006, on estimait à 1,5 million le nombre d'usagers des opiacés en Europe occidentale et centrale. La prévalence annuelle totale pour la sous-région (0,5% de la population âgée de 15 à 64 ans) est stable, voire légèrement en baisse. Les principaux marchés d'opiacés en Europe occidentale sont le Royaume-Uni (304.000 usagers), l'Italie (300 000), la France (170 000), l'Allemagne (140 000) et l'Espagne (70 000).<sup>4</sup> La consommation d'opiacés s'est stabilisée en 2006 dans la plupart des pays d'Europe occidentale et centrale. L'Italie, l'Allemagne, la Norvège, le Portugal et l'Espagne ont signalé une baisse de l'usage des opiacés en 2006.

On évalue à près de 2 millions de personnes le nombre d'usagers des opiacés en Europe de l'Est (soit 1,4% de la

population âgée de 15 à 64 ans. La Fédération de Russie est le principal marché de la région ; les estimations relatives au nombre de consommateurs de ce marché varient considérablement.<sup>5</sup> Avant cette année, l'ONUDC se servait des estimations fournies par les autorités russes pour la période 2000-2001, qui évaluaient le nombre d'usagers des opiacés à quelque deux millions,<sup>6</sup> soit 2% de la population âgée de 15 à 64 ans. Les résultats d'études nouvelles communiqués par la Fédération de Russie en 2007 ont permis à l'ONUDC de réviser ses estimations pour 2006, portant à 1,65 million (soit 1,6% de la population âgée de 15 à 64 ans) le nombre d'usagers des opiacés dans le pays cette année-là.<sup>7</sup>

Le second marché des opiacés d'Europe de l'Est est celui de l'Ukraine, qui compte quelque 300.000 usagers des opiacés, soit 0,9% de la population âgée de 15 à 64 ans.

### La consommation globale est jugée stable en Amérique du Nord

L'usage combiné des opiacés en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et aux Caraïbes touchait, pense-t-on, en 2006, quelque 2,2 millions de personnes, soit 0,9% de la population âgée de 15 à 64 ans. Cela représente 13% du total des consommateurs d'opiacés.

Le plus gros marché d'opiacés de la région est celui des États-Unis qui compte quelque 1,2 million d'usagers de l'héroïne, soit 0,9% de la population âgée de 15 à 64 ans. Cette évaluation est fondée sur l'estimation du nombre d'usagers chroniques et occasionnels de l'héroïne en 2000. Les données relatives aux tendances dont on dispose indiquent que l'usage d'héroïne est demeuré relativement stable aux États-Unis depuis 2000. Les enquêtes menées auprès des ménages montrent que le taux de prévalence, soit 0,2% de la population âgée de plus de 12 ans, est resté stable au cours de la période 2000-2006.

3 Estimations tirées de l'étude de Lu, F., Wang N., Wu Z., Sun, X., Rehnstrom, J., Poundstone, K. et al. : "Estimating the number of people at risk for and living with HIV in China in 2005: methods and results; Sex Transmitted Infections, June 2006, Vol. 82, Suppl. 3, pp. iii 87-91, citée par Bradley Mathers, Louisa Degenhardt, Benjamin Phillips, Lucas Wiessing, Matthew Hickman, Alex Wodak, Steffanie Strathdee, Mark Tyndall, Abdalla Toufik, Richard P. Mattick, et le Groupe de référence de l'ONUSIDA sur le VIH et l'usage de drogues par injection in : "The global epidemiology of injecting drug use and HIV among people who inject drugs: a systematic review", avril 2008.

4 Toutes ces estimations sont tirées de l'évaluation du nombre d'usagers problématiques des drogues, car on considère généralement que les enquêtes auprès des ménages ne fournissent pas d'estimations fiables quant au nombre d'usagers de l'opium et autres opiacés.

5 Cela reflète également la variabilité des évaluations de l'usage total de drogues en Fédération de Russie. L'analyse des estimations du nombre total d'usagers des drogues dans la Fédération de Russie montre que celui-ci s'inscrit dans une fourchette comprise entre 1,5 et 6 millions des personnes (ONUDC : *Illicit Drug Trends in the Russian Federation*, 2005). D'après les experts de Ministère de l'Intérieur, quelque 4 millions de personnes consomment des drogues illicites ; ces spécialistes sont d'avis que la plupart d'entre elles consomment des opiacés. (ONUDC et Initiative du Pacte de Paris : *Illicit Drug Trends in the Russian Federation*, avril 2008.

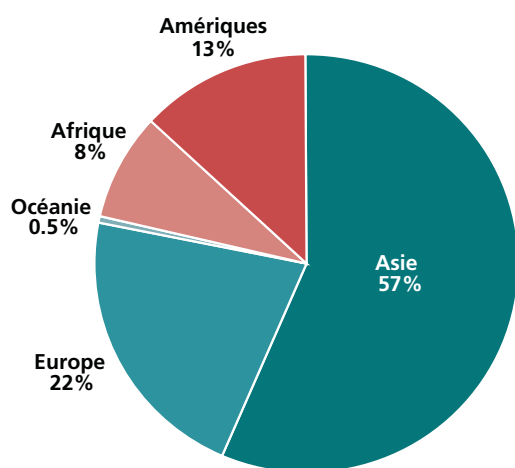
6 Cette estimation est tirée de l'évaluation du nombre total d'usagers des drogues en Fédération de Russie en 2000-2001 (UNODCCP : *Country Profile on Drugs and Crime in the Russian Federation*, 2002) et de l'estimation de la proportion d'usagers des opiacés parmi les toxicomanes enregistrés.

7 La nouvelle estimation est fondée sur le nombre d'usagers des drogues enregistrés et sur le nouveau multiplicateur de traitement. En 2006, on dénombrait 350.267 usagers dépendant des drogues, dont 89% étaient homologués comme consommateurs d'opiacés (voir : ONUDC et Initiative du Pacte de Paris : *Illicit Drug Trends in the Russian Federation*, avril 2008). Le nouveau multiplicateur de traitement national de 5,5 (dans une fourchette allant de 4,4, en Sibérie, à 7,9 dans le district fédéral de la Volga) a été annoncé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et par le Centre national des toxicomanies de la Fédération de Russie (*Dynamics of Drug-Related Disorders in the Russian Federation*, 2007), et cité par le Conseil économique et social des Nations Unies dans "Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues", Rapport du Secrétariat, E/CN.7/2008/4.

D'après les résultats des enquêtes nationales auprès des ménages, le plus gros marché d'opiacés de l'Amérique du Sud est le Brésil, qui compte quelque 600 000 usagers, soit 0,5% de la population âgée de 12 à 64 ans. La plupart de ces usagers consomment des opiacés de synthèse. Le taux de prévalence annuelle de l'héroïne est inférieur à 0,05%.

Les estimations de l'ONUDDC pour l'Afrique dénombrent sur le continent 1,4 million, environ, d'usagers des opiacés (soit 0,3% de la population âgée de 15 à 64 ans. La plupart consomment de l'héroïne. Le taux de prévalence des opiacés est plus élevé à Maurice (2%) et – selon une enquête récente – en Égypte (0,7%),<sup>8</sup> qui est, avec ses 330 000 consommateurs, le plus gros marché d'opiacés d'Afrique.

**Fig. 34: Ventilation des usagers d'opiacés, par région, en 2006**



Sources : ONUDDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels, rapports nationaux, rapports des organismes régionaux, estimations de l'ONUDDC.

### Près de 70% des usagers des opiacés consomment de l'héroïne

On estime que 72% des 16,5 millions d'usagers d'opiacés de la planète (soit 12 millions de personnes, environ) consomment de l'héroïne.

Les estimations de l'ONUDDC pour l'Europe suggèrent que près de 90% des usagers des opiacés consomment de l'héroïne. En Europe occidentale, l'héroïne est fréquemment consommée avec d'autres opioïdes,<sup>9</sup> dont certains

<sup>8</sup> Sur les 40.083 personnes âgées de 15 ans et plus interrogées en 2005-2006, 275 (0,7%) ont reconnu consommer des opiacés. Ce chiffre était inférieur à celui des usagers du cannabis (3 591, soit 9%) ou de préparations pharmaceutiques (449, soit 1,1%), mais supérieur aux 202 usagers de stimulants (0,5%) tels que les amphétamines, le 'Maxiton Forte' et la cocaïne. [Voir : Imad Hamdi Ghaz : *National Study of Addiction, Prevalence of the Use of Drugs and Alcohol in Egypt (2005-2006)*, Cairo, 2007.]

<sup>9</sup> *Opiode* est un terme générique désignant des opiacés et analogues de synthèse dont l'action – notamment analgésique – est semblable à celle de la morphine (ONUDDC : *Terminologie et informations concernant les drogues*, seconde édition, New York, 2003, disponible sur le site [www.unodc.org](http://www.unodc.org)). Si le terme "opiacé" se rapporte à l'opium et aux drogues (morphine, héroïne) qui en sont tirées, le vocable "opioïdes" désigne les drogues de synthèse fabriquées à partir de l'opium.

médicaments de sevrage comme la méthadone, la buprénorphine ou telles morphines à libération lente. Dans certains pays d'Europe centrale et de l'Est, comme la Pologne, la Lituanie, l'Ukraine ou la Russie, la consommation d'héroïne accompagne parfois celle de "kompot", un extrait liquide obtenu par la macération de paille de pavot.

En Asie, près des deux-tiers des usagers des opiacés consomment de l'héroïne ; l'opium est plus commun en milieu rural, l'héroïne plus courante en milieu urbain. L'usage d'opium est particulièrement répandu en Iran, en Afghanistan, au Myanmar et au Laos. La quasi-totalité de l'opium consommé en Afrique l'est sous forme d'héroïne. La seule exception est l'Égypte, où, en plus de l'héroïne, l'on consomme des quantités importantes d'opium (localement récolté).

En Amérique du Sud, l'essentiel de la consommation signalée d'opiacés concerne des opioïdes détournés de leur usage licite. L'héroïne représente moins de 30% du total. De même, dans la région de l'Océanie, seul un tiers des usagers des opiacés consomme de l'héroïne. Cela prouve la disponibilité des opiacés de synthèse (opioïdes), ainsi que la difficulté persistante de se procurer de l'héroïne, sans doute une séquelle de la pénurie d'héroïne de 2001. L'usage non médical de ces opiacés de synthèse s'intensifie aux États-Unis. En particulier, l'usage non médical d'opioïdes "analgésiques" (codéine, OxyContin, propoxyphène, etc.) qui concernait 4,7% de la population âgée de plus de 12 ans, en 2002, est passé à 5,1%, en 2006. En fait, si l'on comptabilise l'usage non médical d'opioïdes en même temps que celui de l'héroïne et de la morphine, on s'aperçoit que le taux global de prévalence annuelle des ces opioïdes à usage non médical dépasserait 5% de la population adulte. Le taux de prévalence total serait alors de 5,5%, soit près de dix fois le taux d'usage de l'héroïne aux États-Unis. Si les exclut les opioïdes, l'héroïne représente 95%, environ, de la consommation d'opiacés en Amérique du Nord.

### La consommation d'opiacés continue d'augmenter dans les pays voisins de l'Afghanistan, mais diminue en Asie de l'Est et du Sud-Est

La plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont signalé une baisse de l'usage d'opiacés en 2006 ; celle-ci reflétait le fléchissement marqué de la production d'opium au Myanmar et en RDP lao ces dernières années. Parmi les pays ayant signalé une baisse, citons la Chine, l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie et le Myanmar. Dans l'ensemble, les tendances de l'usage, telles que perçues par les experts, ont légèrement baissé en 2006. Pour la période 1996-2006, le même indicateur révèle que l'Asie a été l'élément moteur de l'augmentation du nombre total d'usagers des opiacés à l'échelle mondiale. Si les experts n'avaient pas perçu d'accroissement sur les marchés des opiacés d'Asie du Sud-Ouest et d'Asie centrale, la tendance serait demeurée stable, non seulement en termes relatifs (taux de prévalence), mais aussi en chiffres absolus.

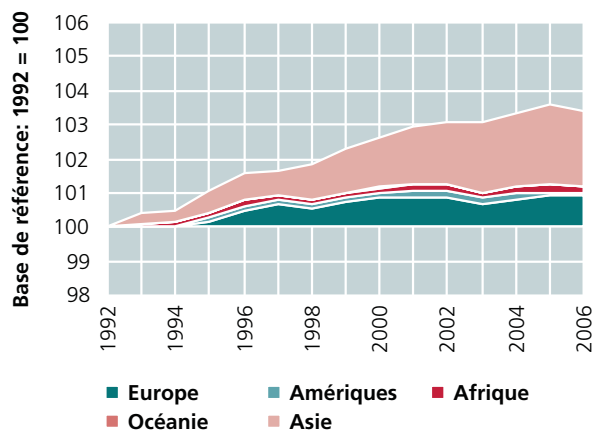
**Tableau 4: Prévalence annuelle des abus d'opiacés, 2006**

	abus d'opiacés		... dont abus d'héroïne	
	population (en millions)	en % de la population âgée de 15 à 64 ans	population (en millions)	en % de la population âgée de 15 à 64 ans
EUROPE	3 590 000	0,7	3 130 000	0,6
West & Central Europe	1 450 000	0,5	1 370 000	0,4
South-East Europe	140 000	0,2	130 000	0,2
Eastern Europe	2 000 000	1,4	1 630 000	1,1
AMERICAS	2 180 000	0,4	1 520 000	0,3
North America	1 330 000	0,5	1 270 000	0,4
South America	850 000	0,3	250 000	0,1
ASIA	9 330 000	0,4	6 080 000	0,2
OCEANIA	80 000	0,4	30 000	0,1
AFRICA	1 360 000	0,3	1 210 000	0,2
<b>GLOBAL</b>	<b>16 540 000</b>	<b>0,4</b>	<b>11 970 000</b>	<b>0,3</b>

supérieur à la moyenne mondiale ■ voisin de la moyenne mondiale ■ inférieur à la moyenne mondiale ■

Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels, rapports des Gouvernements, rapports des organismes régionaux, estimations de l'ONUDC.

**Fig. 35: Tendances de l'usage d'opiacés telles que perçues par les experts, 1992-2006**

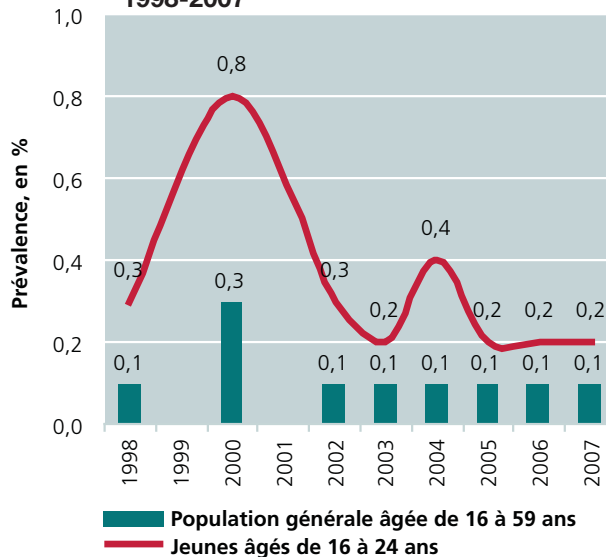


Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; rapports des Gouvernements; bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information de l'ONUDC pour l'Asie et le Pacifique; Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues ; OEDT; CICAD; rapports HONLEA et études locales.

**Niveaux de consommation stables, voire en baisse, en Europe occidentale et centrale**

Dans les pays d'Europe occidentale et centrale, l'usage d'opiacés est demeuré stable – ou a même diminué en 2006 : 20 pays de cette région ont fait part d'une stabilisation de la consommation d'opiacés ; 8 ont signalé une baisse, et 4 seulement une hausse de l'usage. L'indicateur de l'usage de drogues en Europe a donc marqué une tendance à la baisse

**Fig. 36: Angleterre et Pays de Galles : usage d'héroïne selon le British Crime Survey, 1998-2007**

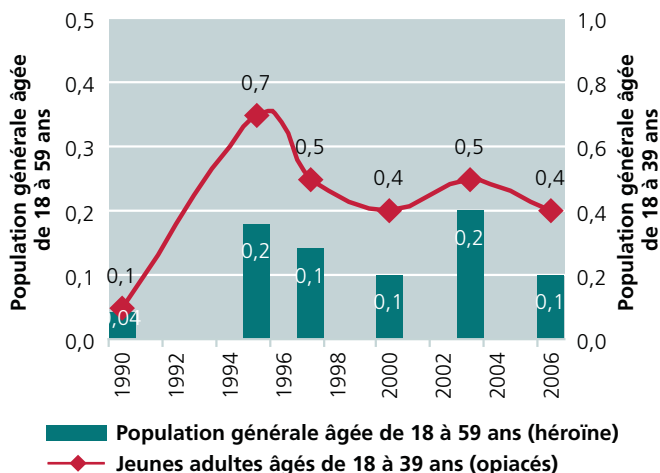


Source : Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni : British Crime Survey 2006/07..

en 2006. Un certain nombre d'indicateurs indirects (demandes de traitement, nombre d'arrestations, etc.) et de données tirées des enquêtes auprès des ménages semblent confirmer cette évaluation.

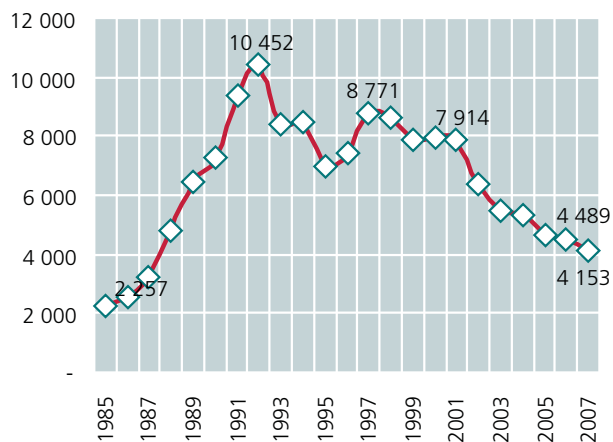
Les données de la British Crime Survey pour l'Angleterre et le Pays de Galles indiquent une hausse des abus d'héroïne au début des années 1990, suivie par un fléchissement au début du nouveau millénaire, puis par une stabilisation ces

**Fig. 37: Allemagne : usage d'héroïne tel que révélé par les enquêtes auprès des ménages, 1990-2006**



Source : Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni : *British Crime Survey 2006/07*.

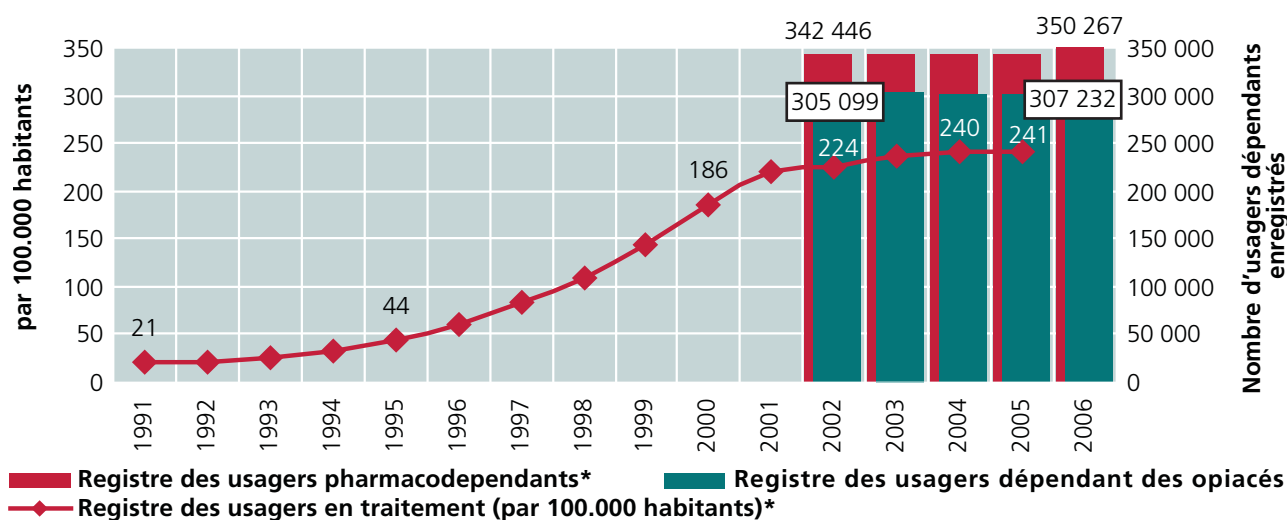
**Fig. 38: Allemagne : nombre d'utilisateurs de l'héroïne nouvellement enregistrés**



\* Nombre d'utilisateurs de l'héroïne repérés par la police pour la première fois

Source : Bundeskriminalamt : *Rauschgift, Jahreskurzlage 2007* (et années précédentes)

**Fig. 39: Fédération de Russie : usagers de l'héroïne enregistrés, 1991-2006**



\* Registre des usagers pharmacodépendants : nombre d'utilisateurs enregistrés auprès d'un établissement médical comme pharmacodépendants

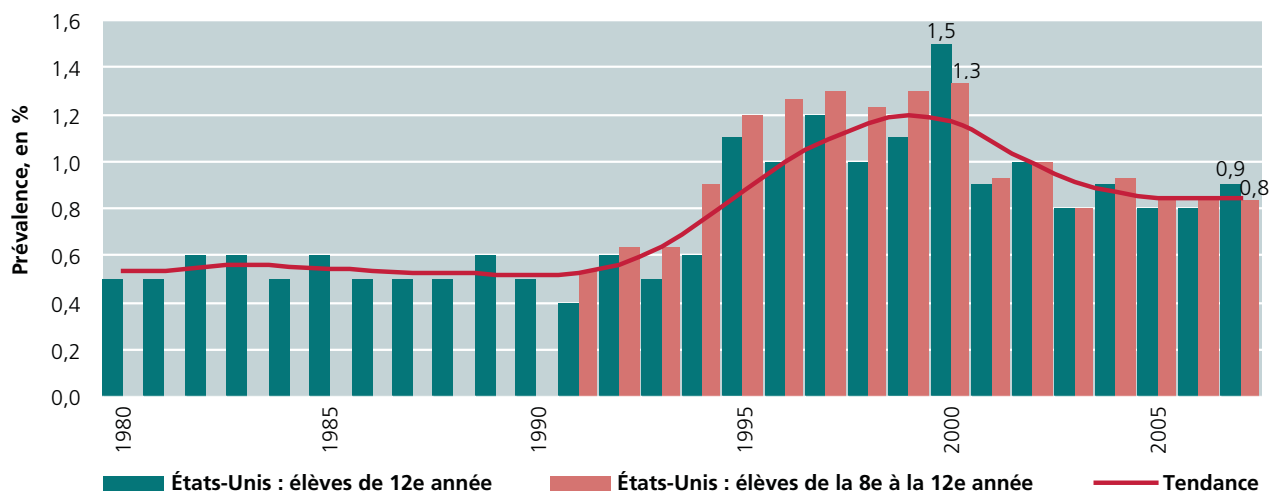
\* Registre des usagers en traitement : nombre de patients toxicomanes enregistrés auprès des centres de traitement des assuétudes  
Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; Ministère russe de la santé et du développement social, cité in : ONUDC et Initiative du Pacte de Paris : *Illicit Drug Trends in the Russian Federation*, avril 2008 ; ONUDC : *Rapport mondial sur les drogues 2004* et ONUDC : *Fédération de Russie : Profil de pays*.

dernières années. Plusieurs autres indicateurs (arrestations, degré de pureté de l'héroïne, décès dus aux abus, etc.) confirment ces tendances. En chiffres absolus, le Royaume-Uni est toujours considéré comme le principal marché d'héroïne de l'Europe occidentale et centrale, avec un taux global de prévalence des opiacés (tiré des estimations sur l'usage problématique des drogues) de l'ordre de 0,9% de la population âgée de 15 à 64 ans (en 2005).

De même, les enquêtes auprès des ménages effectuées en Allemagne indiquent une tendance stable – voir en léger déclin – de la consommation d'héroïne/d'opiacés ces dernières années. Les enquêtes auprès des ménages ont montré un fléchissement de l'usage d'héroïne entre 2003 et 2006. Le nombre d'utilisateurs nouvellement enregistrés a chuté de 18% pendant cette période, et de 7% supplémentaires en 2007. La baisse constatée depuis 2000 est de 48% et le



**Fig. 40: Prévalence annuelle de l'usage d'héroïne parmi les élèves du secondaire aux États-Unis, 1980-2007**



Source : NIDA (Institut national de lutte contre l'abus des drogues des États-Unis) : Étude 'Monitoring the Future'.

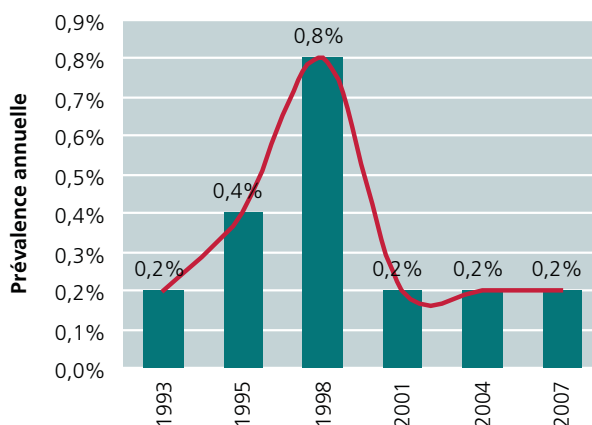
nombre d'usagers nouvellement enregistrés n'a jamais été aussi bas depuis 1987.

Une stabilisation (ou une légère baisse) a également été constatée en Fédération de Russie, au terme de plusieurs années de hausses alarmantes. Le nombre de toxicomanes pharmacodépendants (350 267 en 2006), y compris celui des usagers dépendant des opiacés enregistrés (307 232 en 2006) est resté quasiment inchangé entre 2002 et 2006. Les autorités russes ont signalé une pénurie d'héroïne sur le marché russe en 2007 – en dépit du fort accroissement de la production afghane d'opium. Sur certains autres marchés d'Europe de l'Est (Ukraine et Bélarus), la consommation d'opiacés continue d'augmenter.

**Dans les Amériques, la consommation d'opiacés reste assez stable**

L'indicateur de l'usage de drogues de l'ONUDD a révélé une certaine stabilité de l'usage des opiacés dans les Amériques en 2006. Cette tendance est manifeste dans les enquêtes en milieu scolaire effectuées aux États-Unis et au Canada, qui ont montré qu'après les hausses enregistrées dans les années 1990, l'usage d'héroïne avait baissé et se trouvait aujourd'hui plutôt stable. Dans les écoles américaines, la prévalence annuelle de l'usage d'héroïne parmi les élèves de la 8e à la 12e année a baissé, passant de 1,3%, en 2000, à 0,8%, en 2005 ; elle est restée à ce même niveau en 2006 et 2007. Dans la province de l'Ontario, au Canada, où vit plus d'un tiers de la population totale du pays, la baisse de l'usage constatée parmi les élèves du secondaire a été encore plus marquée. Le taux de prévalence annuelle parmi les élèves de la 7e à la 12e année a chuté, passant d'un pic de 1,9%, en 1999, à 0,9%, en 2005 ; il est resté à ce même niveau en 2007. Ce phénomène est en partie attribué à la baisse de la production d'opium en Amérique latine et en Asie du Sud-Est, les deux principales sources d'opiacés du marché américain, dans les premières années

**Fig. 41: Usage d'héroïne dans la population générale (âgée de 14 ans et plus), 1993-2007**

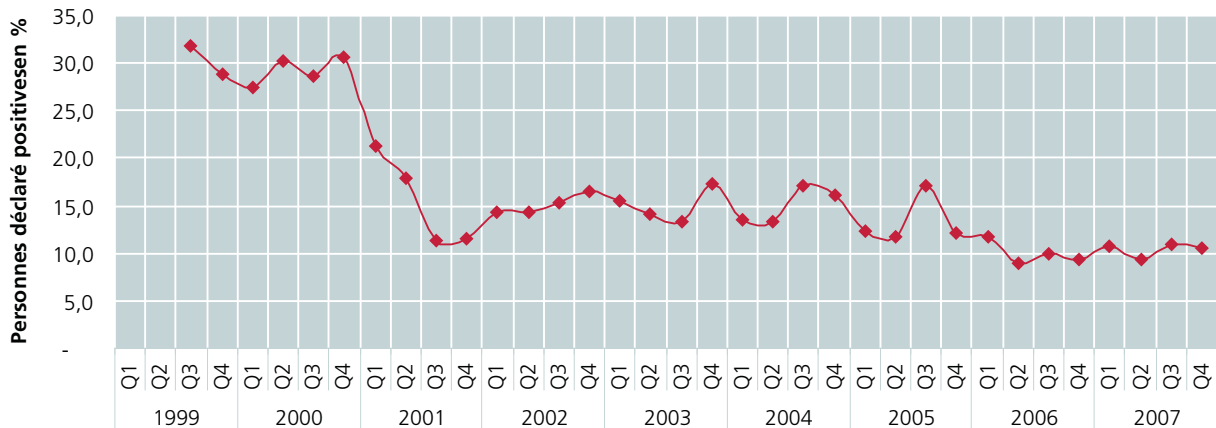


Source : AIHW (Australian Institute of Health and Welfare), National Drug Strategy – Household Survey.

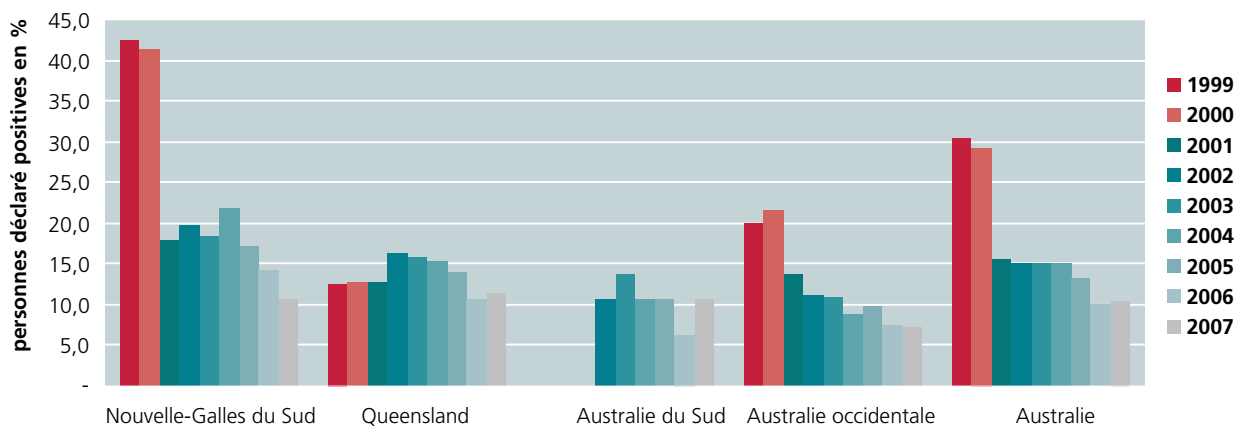
du nouveau millénaire. Nombre d'autres pays des Amériques font état d'une stabilité de l'usage en 2006. En revanche, une hausse des abus a été constatée cette même année au Mexique, au Venezuela et en Argentine.

**L'usage d'opiacés dans la région de l'Océanie reste stable**

La région de l'Océanie et, en particulier, l'Australie, avait naguère l'un des plus forts taux de prévalence de l'héroïne des pays industrialisés (0,8% de la population âgée de 14 ans et plus, en 1994). Cette situation a changé dans les premières années du nouveau millénaire. À l'issue de la grave pénurie d'héroïne de 2001, fomentée par les autorités grâce au démantèlement de certains grands réseaux de trafiquants, les degrés de pureté de l'héroïne chutèrent tandis que les prix grimpaient abruptement, évinçant du marché

**Fig. 42: Tests de dépistage pratiqués sur des personnes arrêtées en Australie\*, 1999-2007**

Moyenne non pondérée des résultats d'East Perth (Australie occidentale), Adélaïde et Elisabeth (Australie du Sud), Parramatta et Bankstown (Sydney, Nouvelle-Galles du Sud), Brisbane et Southport (Queensland).  
Source ; Australia Institute of Criminology, *Drug Use Monitoring in Australia* (DUMA).

**Fig. 43: Tests de dépistage pratiqués sur des personnes arrêtées en Australie\*, ventilation par région, 1999-2007**

\* Résultats pour East Perth (Australie occidentale), Adélaïde et Elisabeth (Australie du Sud), Parramatta et Bankstown (Sydney, Nouvelle-Galles du Sud), Brisbane et Southport (Queensland).  
Source ; Australia Institute of Criminology, *Drug Use Monitoring in Australia* (DUMA).

un grand nombre d'usagers. Le nombre de décès liés aux drogues déclina fortement pendant cette période. La crainte de voir la hausse des prix déboucher sur une aggravation de la criminalité ne se concrétisa pas. L'enquête stratégique nationale 2007 auprès des ménages montra qu'après avoir brutalement chuté en 2001, la prévalence de l'héroïne resta fixée à 0,2% de la population âgée de 14 ans et plus.

Le Système australien de surveillance de la consommation de drogues (DUMA), en vertu duquel les personnes arrêtées dans certains postes de police du pays sont soumises à des tests de dépistage, indique également que l'usage d'héroïne est demeuré à un niveau assez bas en 2007. Si, en 1999 et en 2000, quelque 30% des personnes appréhendées par la police avaient consommé de l'héroïne, ce pourcentage tomba à 15% au cours de la période 2001-2004, puis à

10% en 2006 et 2007. Les données du DUMA montrent également que les différences entre régions sont désormais très inférieures à ce qu'elles étaient à l'époque où le marché de l'héroïne était principalement concentré en Nouvelle-Galles du Sud.

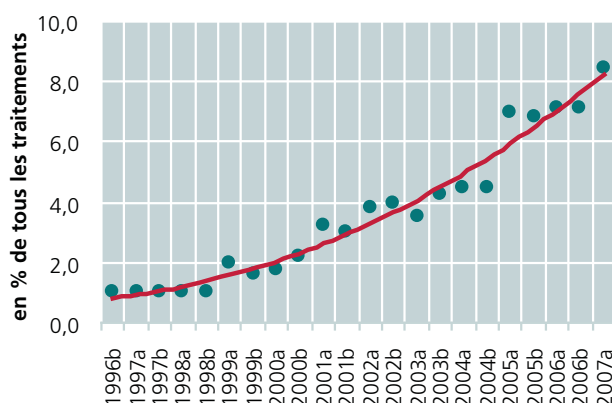
### L'usage d'héroïne continue d'augmenter en Afrique

Les tendances communiquées par les pays africains quant à l'usage de l'héroïne en Afrique suggèrent que la consommation continue d'augmenter dans les pays d'Afrique orientale et australe, ainsi que dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Si trois pays ont perçu une baisse de l'usage, huit autres ont signalé une hausse – et sept ont considéré la situation comme stable en 2006.

Les hausses de l'usage au cours de la dernière décennie sont

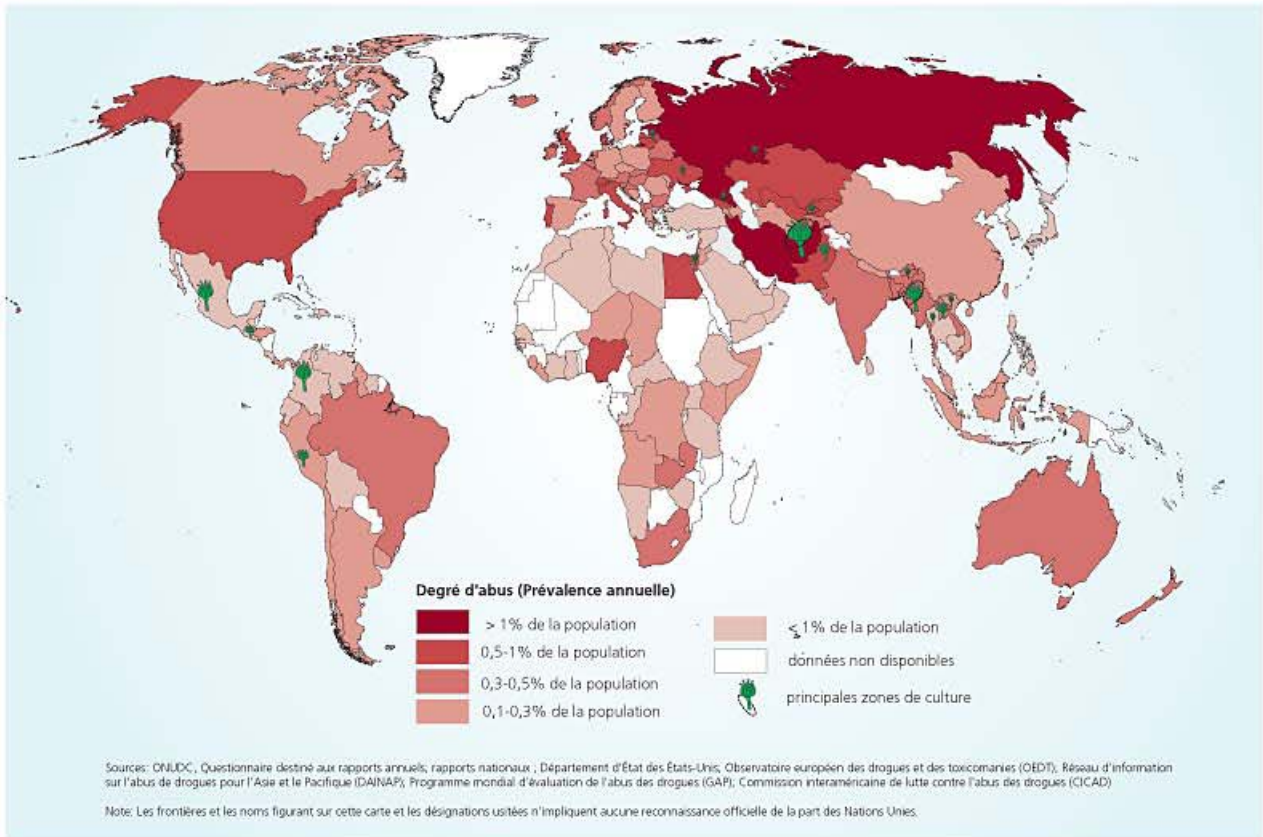
fort bien illustrées par le Réseau épidémiologique sud-africain sur l'abus des drogues (SACENDU). En 1996, l'héroïne ne comptait que pour moins de 1% des demandes de traitement (alcool compris) en Afrique du Sud. En 2006, ce pourcentage était passé à 7%, et aux deux premiers trimestres de 2007, à 8,5%. Ces dernières années, les admissions pour abus d'héroïne dans les centres de traitement ont fortement augmenté dans plusieurs régions : à l'Ouest de la province du Cap (Cape Town), dans le Gauteng (Pretoria et Johannesburg), au KwaZulu-Natal (Durban, Pietermaritzburg), la province la plus septentrionale sur les côtes de l'Océan indien, et dans la province sans littoral de Mpulanga, au nord du pays, qui jouxte le Mozambique. Les données relatives aux deux premiers trimestres de 2007 révèlent une hausse de l'usage dans des zones situées au nord du pays, proches de l'Océan indien et du Mozambique.

**Fig. 44: Afrique du Sud : L'héroïne comme drogue principale dans les demandes de traitement\*, 1996-2007**

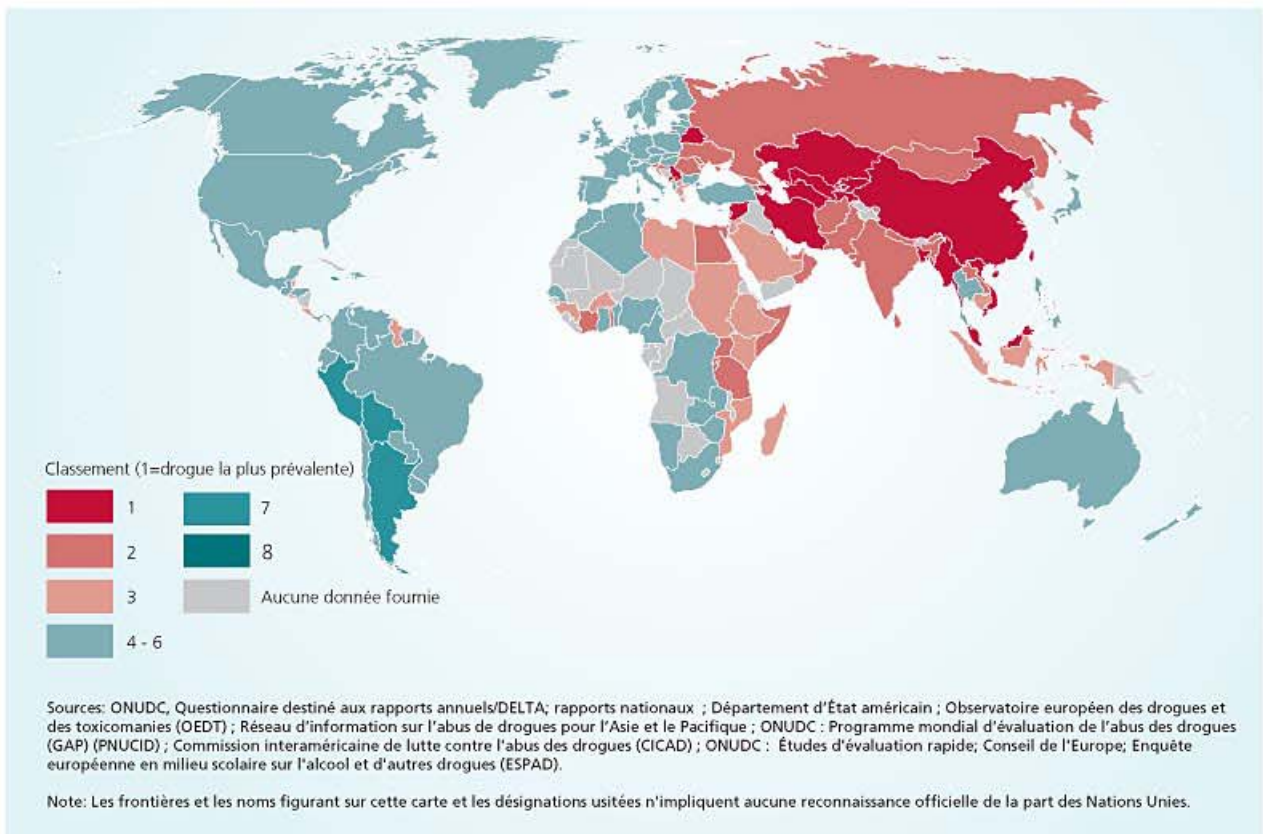


Moyenne non pondérée des traitements (y compris pour alcoolisme) dans 6 provinces.  
 Source : SACENDU : "Monitoring Alcohol & Drug Use Trends in South Africa, July 1996 – June 2007", Research Brief,, Vol.10 (2), 2007. Note : a) January to June ; b) July to December.

**Carte 6: Abus d'opiacés (y compris héroïne), 2006-2007(ou dernière année disponible)**

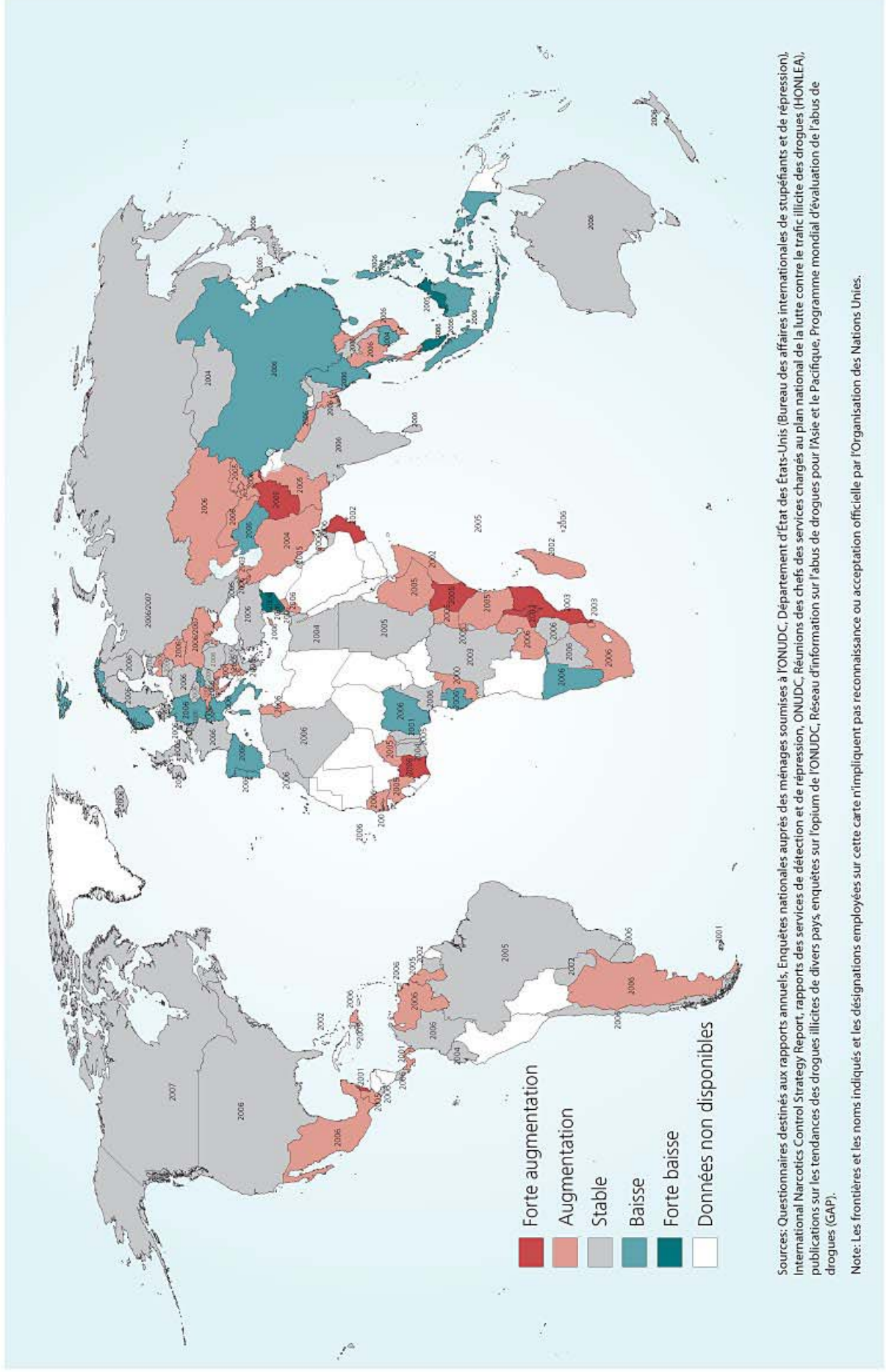


**Carte 7: Classement des opiacés par ordre de prévalence en 2006 (ou dernière année disponible)**





**Carte 8: Évolution de l'usage d'héroïne et des autres opiacés, 2006 (ou dernière année disponible)**



Sources: Questionnaires destinés aux rapports annuels, Enquêtes nationales auprès des ménages soumises à l'ONUDC, Département d'état des États-Unis (Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression), International Narcotics Control Strategy Report, rapports des services de détection et de répression, ONUDC, Réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), publications sur les tendances des drogues illicites de divers pays, enquêtes sur l'opium de l'ONUDC, Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique, Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues (GAP).

Note: Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.



## 1.3 Marché de la coca et de la cocaïne

### 1.3.1 Aperçu général des tendances

Si le marché de la coca et de la cocaïne est relativement stable, il a connu de très grandes fluctuations en 2006-2007. Du côté de l'offre, la culture de la coca s'est intensifiée en Bolivie, en Colombie et au Pérou. En Bolivie et au Pérou, cette expansion a été modérée, mais en Colombie, les cultures ont crû de 27%.

En 2007, les superficies totales plantées en cocaïers en Bolivie, en Colombie et au Pérou ont augmenté de 16%, passant à 181 600 ha. En dépit de cet accroissement, les superficies totales vouées à la culture de la coca restent inférieures à ce qu'elle étaient en 1998, et représentent 18% de moins que les plantations record de 2000 (221 300 ha). (En Colombie, les cultures de 2007 sont de 40% inférieures à leur niveau de 2000). En 2007, la culture de la coca au Pérou a crû de 4%, passant à 53 700 ha. Pour la deuxième année consécutive, la culture de la coca a augmenté en Bolivie, où elle a représenté 28.900 ha, soit un accroissement de 5%.

L'expansion des plantations en Colombie a eu lieu dans la région qui consacre le plus de terres à la culture de la coca. On sait que le rendement des cocaïers de cette région est médiocre ; cet état de choses, joint au fait que la culture a diminué dans les zones à haut rendement, a empêché la production colombienne d'augmenter de pair avec les superficies cultivées. La production totale est restée à peu près à son niveau de 2006.

Près de 85% du total des saisies de cocaïne ont eu lieu en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Et si, dans l'hémisphère nord, le pourcentage des saisies continue de refléter les modes d'usage et de production, des tendances nouvelles apparaissent qui méritent notre attention. Tout d'abord, les saisies ont considérablement diminué en Amérique du Nord, en réponse à la contraction des marchés de consommation des États-Unis et du Canada ; toutefois, les saisies ont également baissé en Amérique du Sud, où l'usage progresse, et seule la Bolivie fait exception à cette tendance. En second lieu, les saisies continuent d'augmenter en Europe occidentale et centrale et ont commencé de s'intensifier en Afrique de l'Ouest. Ce dernier phénomène peut sans doute être attribué à l'apparition de nouveaux itinéraires de trafic reliant l'Amérique du Sud à l'Europe occidentale et centrale, ainsi que nous le signalions dans le *Rapport mondial sur les drogues 2007*.

Certaines indications donnent à penser que l'offre de cocaïne a été restreinte aux États-Unis en 2007.

Du côté de la demande, la stabilisation mondiale se fonde sur le déclin continu de la consommation en Amérique du Nord, où se trouvent les plus vastes marchés de cocaïne. À l'échelle mondiale, le fléchissement a presque compensé les augmentations constatées en Amérique du Sud, en Europe occidentale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.

De même, si les accroissements constatés en Europe ont stimulé la hausse globale de la consommation de cocaïne au cours de la dernière décennie, certains signes donnent à penser qu'une stabilisation se profile à l'horizon.

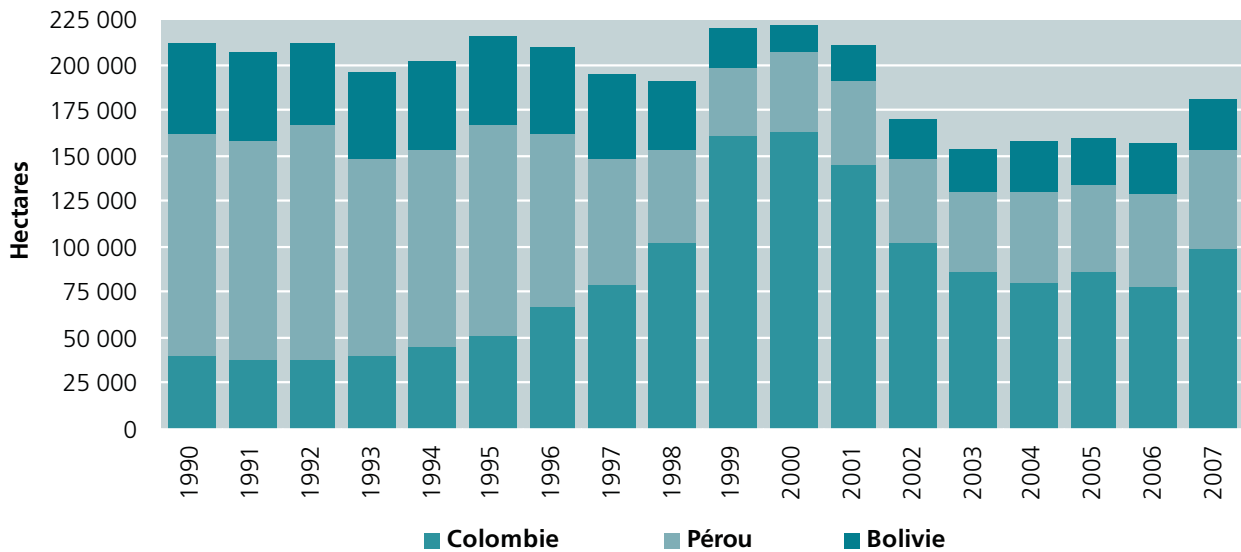
Si la contraction de la demande sur les principaux marchés de la cocaïne est encourageante, la croissance enregistrée sur des marchés situés près des sources d'approvisionnement (Amérique du Sud) ou le long des nouveaux itinéraires du trafic (Afrique) montre que le défi de l'endigement reste d'actualité.

## 1.3.2 Production

**Tableau 5: Culture illicite du cocaïer dans le monde et production mondiale de cocaïne**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
<b>CULTURE DU COCAÏER<sup>(a)</sup>, EN HECTARES</b>																			
<b>Bolivie</b> <sup>(b)</sup>	50 300	47 900	45 300	47 200	48 100	48 600	48 100	45 800	38 000	21 800	14 600	19 900	21 600	23 600	27 700	25 400	27 500	28 900	
<b>Colombie</b> <sup>(c)</sup>	40 100	37 500	37 100	39 700	44 700	50 900	67 200	79 400	101 800	160 100	163 300	144 800	102 000	86 000	80 000	86 000	78 000	99 000	
<b>Pérou</b> <sup>(d)</sup>	121 300	120 800	129 100	108 800	108 600	115 300	94 400	68 800	51 000	38 700	43 400	46 200	46 700	44 200	50 300	48 200	51 400	53 700	
<b>Total</b>	<b>211 700</b>	<b>206 200</b>	<b>211 500</b>	<b>195 700</b>	<b>201 400</b>	<b>214 800</b>	<b>209 700</b>	<b>194 000</b>	<b>190 800</b>	<b>220 600</b>	<b>221 300</b>	<b>210 900</b>	<b>170 300</b>	<b>153 800</b>	<b>158 000</b>	<b>159 600</b>	<b>156 900</b>	<b>181 600</b>	
<b>PRODUCTION POTENTIELLE DE FEUILLES DE COCA SÉCHÉES<sup>(e)</sup>, EN TONNES</b>																			
<b>Bolivie</b>	77 000	78 000	80 300	84 400	89 800	85 000	75 100	70 100	52 900	22 800	13 400	20 200	19 800	27 800	38 000	28 200	33 200	36 400	
<b>Colombie</b>	45 300	45 000	44 900	45 300	67 500	80 900	108 900	129 500	165 900	261 000	266 200	236 000	222 100	186 050	164 280	164 280	154 130	154 000	
<b>Pérou</b>	196 900	222 700	223 900	155 500	165 300	183 600	174 700	130 600	95 600	69 200	46 200	49 300	52 500	72 800	101 000	97 000	105 100	107 800	
<b>Total</b>	<b>319 200</b>	<b>345 700</b>	<b>349 100</b>	<b>285 200</b>	<b>322 600</b>	<b>349 500</b>	<b>358 700</b>	<b>330 200</b>	<b>314 400</b>	<b>353 000</b>	<b>325 800</b>	<b>305 500</b>	<b>294 400</b>	<b>286 650</b>	<b>303 280</b>	<b>289 480</b>	<b>292 430</b>	<b>298 200</b>	
<b>PRODUCTION POTENTIELLE DE COCAÏNE<sup>(f)</sup>, EN TONNES<sup>(g)</sup></b>																			
<b>Bolivie</b>	189	220	225	240	255	240	215	200	150	70	43	60	60	79	98	80	94	104	
<b>Colombie</b> <sup>(g)</sup>	92	88	91	119	201	230	300	350	435	680	695	617	580	550	640	640	610	600	
<b>Pérou</b> <sup>(h)</sup>	492	525	550	410	435	460	435	325	240	175	141	150	160	230	270	260	280	290	
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>833</b>	<b>866</b>	<b>769</b>	<b>891</b>	<b>930</b>	<b>950</b>	<b>875</b>	<b>825</b>	<b>925</b>	<b>879</b>	<b>827</b>	<b>800</b>	<b>859</b>	<b>1 008</b>	<b>980</b>	<b>984</b>	<b>994</b>	

- a) potentiellement récoltable, après éradication.
- b) Sources: 1990-2002: CICAD et Département d'État des États-Unis: International Narcotics Control Strategy Report; depuis 2003 : Système national de surveillance des cultures illicites, appuyé par l'ONUUDC.
- c) Sources: 1990-1998: CICAD et Département d'État des États-Unis: International Narcotics Control Strategy Report; depuis 1999 : Système national de surveillance des cultures illicites appuyé par l'ONUUDC.
- d) Sources: 1990-1999: CICAD et Département d'État des États-Unis: International Narcotics Control Strategy Report; depuis 2000 : Système national de surveillance des cultures illicites appuyé par l'ONUUDC.
- e) se réfère à la production potentielle totale de feuilles de coca séchées utilisables dans la production de cocaïne, une fois déduites les quantités utilisées par les gouvernements à des fins licites, traditionnelles ou autres, autorisées par la législation nationale. En l'absence d'une définition standard de l'expression "feuille de coca séchée", et vu la grande diversité des modes de traitement de la feuille de coca fraîchement récoltée, les chiffres ne sont pas toujours comparables entre pays.
- f) Quantités de cocaïne pouvant potentiellement être fabriquées à partir des feuilles de coca récoltées localement (en raison des importations et des exportations, les quantités exactes de cocaïne pouvant être fabriquée dans un pays peuvent varier).
- g) Les estimations de la production colombienne de cocaïne pour 2004 et les années suivantes sont fondées sur des recherches récentes et ne peuvent être directement comparées aux chiffres des années précédentes.
- h) Les chiffres pour la période 2003-2005 ont été révisés en 2007, compte tenu des informations actualisées sur les quantités de feuilles de coca nécessaires à la production d'un kg de chlorhydrate de cocaïne.

**Fig. 45: Culture mondiale du cocaïer (en hectares), 1990-2006**

### Les superficies mondiales plantées en cocaïers ont augmenté en 2007

En 2007, les superficies totales plantées en cocaïers en Bolivie, en Colombie et au Pérou ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 2001. L'accroissement annuel de 16% a porté le total des plantations à 181 600 ha. Cette progression a été stimulée par l'accroissement de 27% des superficies cultivées en Colombie, suivi par des accroissements plus modestes de 5% et 4%, respectivement, en Bolivie et au Pérou. En dépit de ces augmentations récentes, la superficie mondiale plantée en cocaïers reste au-dessous de son niveau des années 1990, et de 18% inférieure à celui de 2000 (221 300 ha).

Cinquante-cinq pour cent des cocaïers étaient cultivés en Colombie, suivie par le Pérou (30%) et la Bolivie (16%). En 2007, la Colombie est resté le premier pays cultivateur de coca de la planète, avec 99 000 ha, ce qui représente un accroissement de 21% (soit 21 000 ha) par rapport à 2006.

Soixante-quinze pour cent de l'accroissement total des terres plantées en cocaïers en Colombie concernait les régions du Pacifique et du centre. En 2007, c'est la région du Pacifique qui comptait les plus vastes plantations, avec 25 960 ha, suivie par le Putamayo-Caquetá, la région centrale, et le Meta-Guaviare. Ensemble, ces quatre régions ont représenté 89% des superficies totales plantées en cocaïers en Colombie.

En 2007, la culture de la coca au Pérou a crû de 4%, passant à 53 700 ha. Elle est néanmoins restée bien au-dessous des niveaux enregistrés vers le milieu des années 1990, époque où le Pérou était le premier cultivateur de coca de la planète. La culture de la coca dans les trois grandes régions productrices du Pérou – qui, ensemble, représentaient 86% des terres plantées en cocaïers, est demeurée relativement stable. Les zones de cultures moins importantes ont représenté

l'essentiel de l'accroissement de 4% signalé en 2007.

La Bolivie est encore loin derrière la Colombie et le Pérou en termes de superficies totales cultivées. Pour la deuxième année consécutive, la culture de la coca a augmenté en Bolivie, portant le total des superficies cultivées à 28 900 ha en 2007. Cet accroissement de 5% par rapport à 2006 a porté le total des plantations à leur plus haut niveau depuis 1998 (où il était de 38 000 ha). Dans l'ensemble, les superficies totales cultivées en Bolivie sont restées très en-dessous des niveaux atteints au début et au milieu des années 1990.

Bien qu'il n'y ait pas de cultures d'envergure en-dehors de ces trois grands pays producteurs, les rapports d'éradication des gouvernements de la région prouvent l'existence de plantations modestes dans d'autres pays de la région.

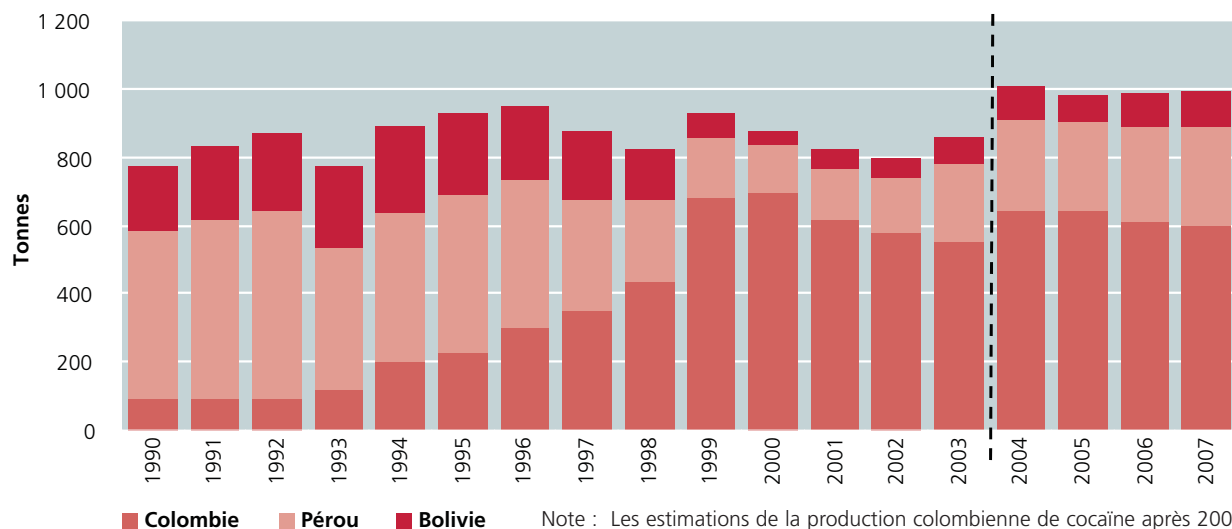
### La production de cocaïne reste stable

En dépit du fort accroissement des superficies plantées en cocaïers en Colombie, la médiocrité des rendements semble limiter la production, d'où une production potentielle mondiale de cocaïne plutôt stable. En 2007, cette production potentielle mondiale a atteint 994 t, soit un peu plus que les 984 t enregistrées en 2006. De ce total, 600t ont été produites en Colombie, 290 au Pérou, et 104 en Bolivie.

### Les prix sont jugés stables ou en légère augmentation

Au Pérou, les prix à la sortie de l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil sont demeurés inchangés, soit 2,5 \$ É.-U./kg en 2007. Comme pour les six années précédentes, les prix mensuels moyens sont restés dans une fourchette allant de 2 à 3 \$ É.-U./kg. Le prix des feuilles de coca reste sensiblement plus élevé en Bolivie qu'au Pérou. En Bolivie, le prix (à la sortie de l'exploitation) des feuilles de coca séchées au soleil dans la région du Chapare a considérablement augmenté, passant de 3,2 \$ É.-U./kg, en 2006, à 3,8

**Fig. 46: Production mondiale de cocaïne (en tonnes), 1990-2007**



Note : Les estimations de la production colombienne de cocaïne après 2004 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

\$ É.-U./kg, en 2007, se rapprochant ainsi du niveau de 2005 (4,1 \$ É.-U./kg). Il est difficile de comparer les prix des feuilles de coca séchées au soleil en Colombie et au Pérou, en raison de la dissimilitude des méthodes de marketing : en Colombie, la coca se vend sous forme de feuille fraîche ou transformée en pâte de coca. Mais l'étude des prix étant indispensable à l'analyse des marchés, l'ONUDC procède à une comparaison annuelle (en convertissant mathématiquement la coca fraîche en feuilles séchées), qui indique cette année que le prix des feuilles de coca fraîches récoltées en Colombie est le même que celui pratiqué au Pérou.

Les prix à la sortie de l'exploitation de la pâte de coca ont augmenté en Colombie comme au Pérou. En Colombie, ils sont passés de 853 \$ É.-U./kg, en 2006, à 946 \$ É.-U./kg, en 2007; au Pérou, ils sont passés de 559 \$ É.-U./kg à 601 \$ É.-U./kg. Comme les quatre années précédentes, les prix de la pâte de coca au Pérou ont été très nettement inférieurs à ceux pratiqués en Colombie. En pesos colombiens, le prix de la pâte de coca a baissé de 5%, tandis que le prix de gros du chlorhydrate de cocaïne (HCl) a augmenté de 10% en dollars É.-U., et de 25% en pesos.

On se sait pas grand chose de la fermeté de ces marchés ni de leur réactivité aux prix, de sorte qu'il est difficile de dire si les prix locaux se sont stabilisés ou non. Les prix des produits eux-mêmes doivent être interprétés avec circonspection, en l'absence d'informations détaillées sur leur composition et leur qualité. De même, en 2007, les monnaies nationales des trois pays producteurs de cocaïne se sont raffermies face au dollar É.-U. L'effet de cet événement, joint à l'enchérissement de certains intrants agricoles et de traitement, n'est pas encore clairement perçu.

**Les destructions de laboratoires illicites se multiplient**

En 2006, les gouvernements ont signalé la destruction de 6 390 laboratoires clandestins de transformation de la coca

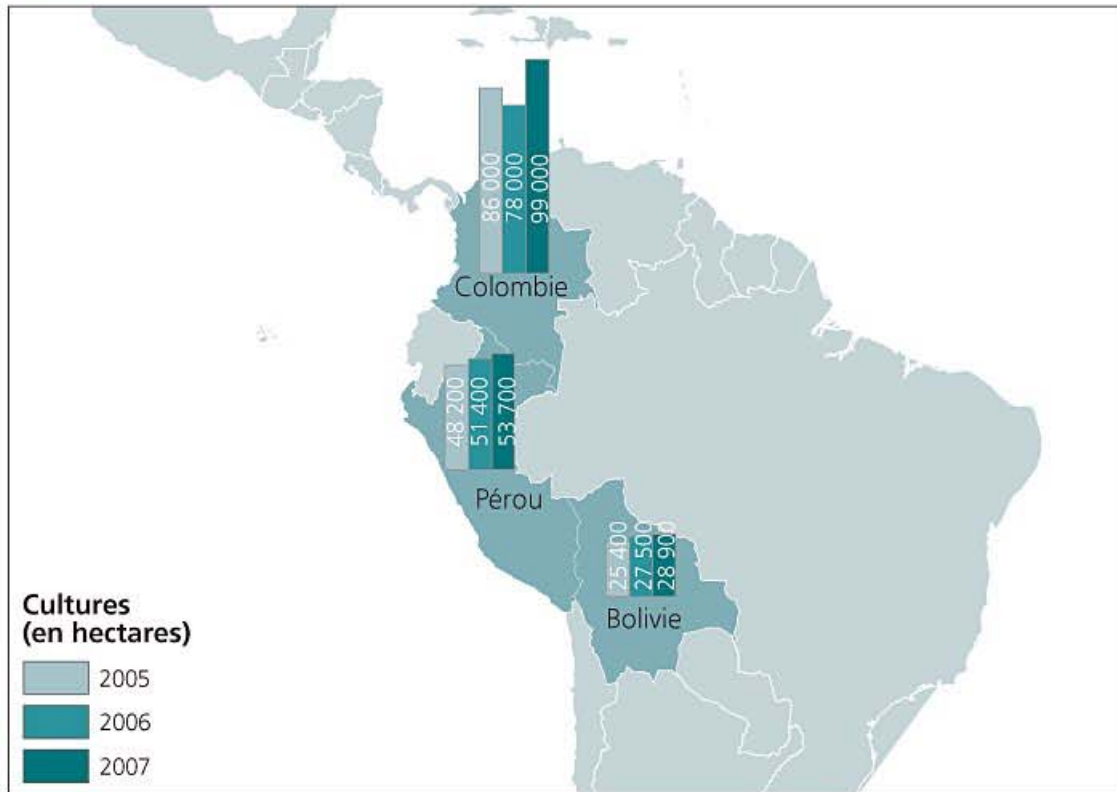
dans le monde ; 99% d'entre eux se trouvaient en Bolivie, en Colombie et au Pérou. Cet accroissement par rapport aux 5 901 laboratoires détruits en 2005 est dû principalement à l'augmentation constatée en Bolivie et en Colombie. En outre, la Bolivie et le Pérou ont détruit un très grand nombre de puits de macération servant à transformer les feuilles de coca en drogue.

Le cycle complet de fabrication du chlorhydrate de cocaïne (HCl) reste plus ou moins confiné aux trois pays qui cultivent la coca et l'on entend peu parler de laboratoires fabriquant de la cocaïne dans d'autres pays . Parmi les pays ayant signalé la destruction de laboratoires, citons L'Espagne (10), les États-Unis d'Amérique (4), le Chili (2) et l'Afrique du Sud (1). La région administrative spéciale de Hong Kong a signalé la destruction de cinq laboratoires produisant du 'crack' de cocaïne. Les chiffres préliminaires pour 2007 indiquent que le nombre de laboratoires de cocaïne détruits en Bolivie, en Colombie et au Pérou s'est stabilisé au niveau de 2006.

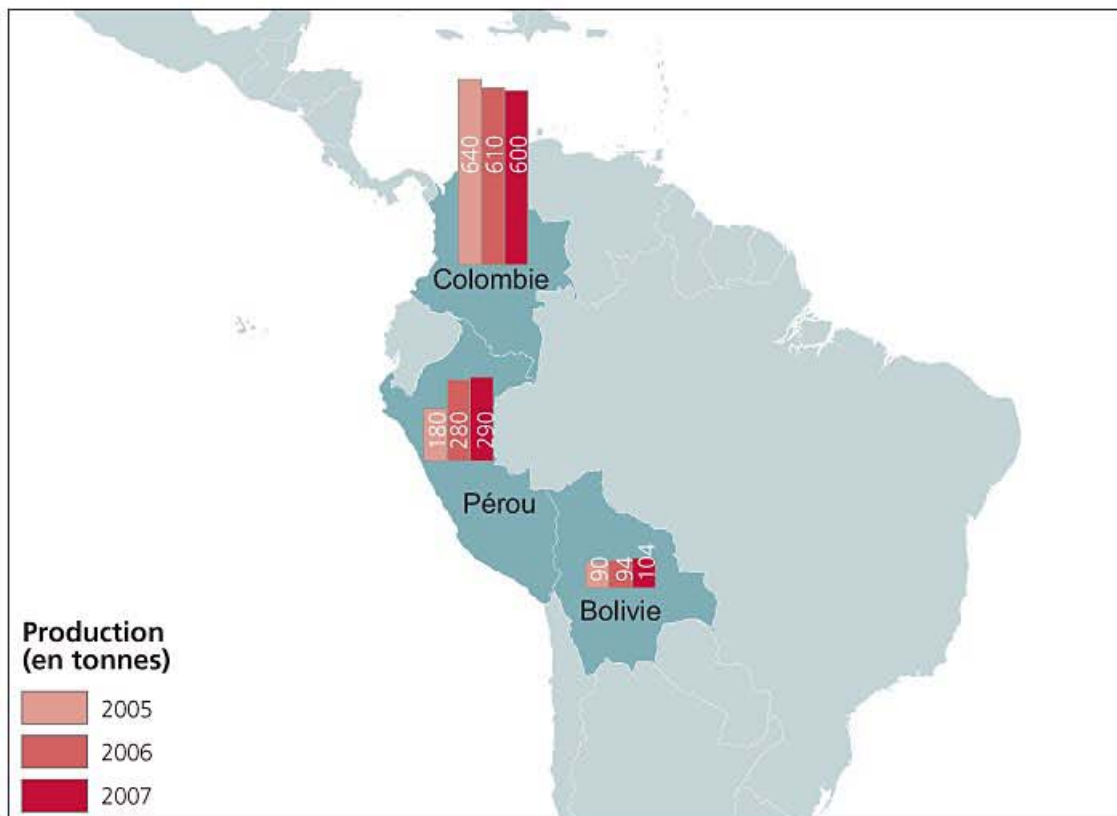
C'est en Colombie que l'on a enregistré les plus fortes saisies mondiales de permanganate de potassium (99 t) en 2006. Quinze laboratoires clandestins produisant ce précurseur indispensable à la fabrication de la cocaïne ont été détruits. De petites quantités de permanganate de potassium ont été saisies au Pérou et en Équateur. Le gros des expéditions de permanganate de potassium destinées à l'Amérique du Sud provenait de l'extérieur de la région ; les principaux importateurs en étaient l'Argentine, le Brésil et le Chili. L'Opération "Purple", un vaste programme de contrôle des précurseurs, est réputée avoir resserré le contrôle du négoce international du permanganate de potassium, ce qui pourrait avoir réduit le trafic international à une contrebande par voie de terre.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants, E/INCB/2007/4, p.13.

**Carte 9: Culture du cocaïer, 2004 - 2007**



**Carte 10: Production potentielle de cocaïne, 2004 - 2007**

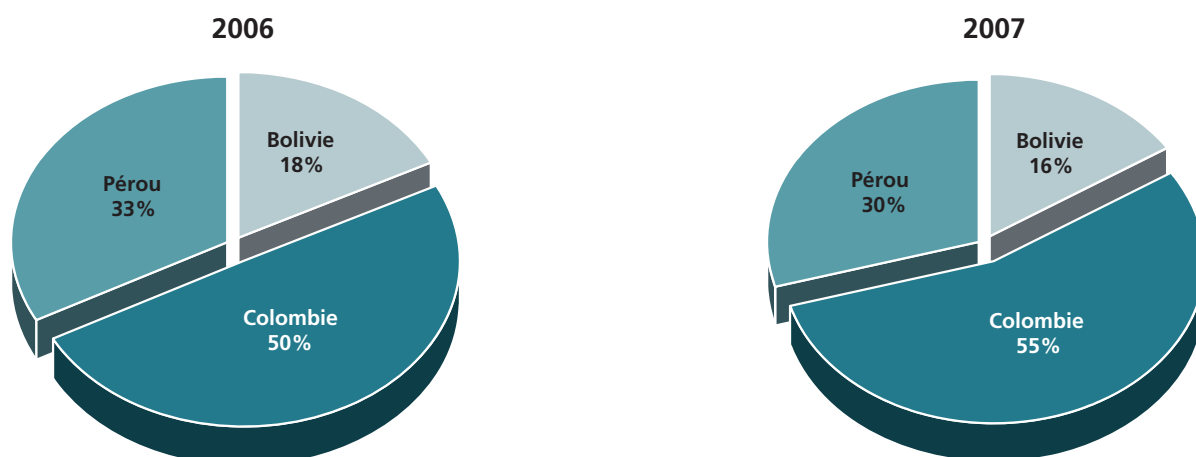
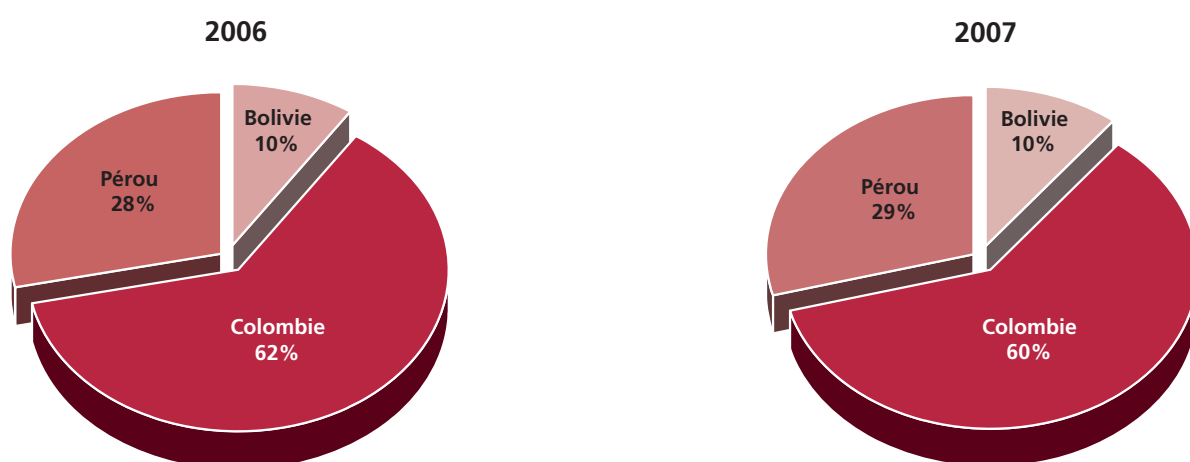




**Fig. 47: Culture annuelle du cocaïer et production de cocaïne dans les principaux pays producteurs, 1990 - 2007**



Les estimations relatives à la Colombie (depuis 1999) et au Pérou (depuis 2000) proviennent du système de surveillance national établi par les Gouvernements respectifs avec l'appui de l'ONUDC. En raison d'un changement de méthodologie, ces chiffres ne peuvent être directement comparés à ceux des années précédentes. Les estimations de la production de cocaïne de la Colombie pour les années 2004 et les années ultérieures sont fondées sur des recherches récentes et ne peuvent être directement comparés à celles des années précédentes.

**Fig. 48:** Culture du cocaïer (en pourcentage du total mondial)**Fig. 49:** Production de feuilles de coca (en pourcentage du total mondial)**Tableau 6:** Éradication cumulée notifiée des plantations de cocaïers (en ha), 1994 – 2007

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bolivie	1 100	5 493	7 512	7 000	11 620	15 353	7 653	9 395	11 839	10 089	8 437	6 073	5 070	6 269
Colombie manuelle par pul- vérisation	1 033	1 487	4 057	2 262	3 126	1 046	3 495	1 745	2 762	4 219	6 234	31 980	43 051	66 805
Pérou	–	–	1 259	3 462	7 834	14 733	6 208	6 436	7 134	11 312	10 399	12 237	12 688	12 072
Équateur	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	18	9	36
Venezuela	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	118	40	0	–

### 1.3.3 Trafic

#### Les saisies mondiales de cocaïne ont légèrement baissé en 2006

Les saisies de cocaïne (au degré de pureté de la rue) ont chuté de 6% par rapport au pic record de 750 t enregistré en 2005 ; elles sont tombées à 706 t en 2006, inversant la tendance à la hausse. Les saisies mondiales de cocaïne ont doublé par rapport à la décennie précédente, ce qui est impressionnant, compte tenu de la stabilité globale de la production pendant cette période. Il faut y voir, pense-t-on, le fruit de l'efficacité accrue des services de répression et d'un meilleur échange d'informations entre services, ce qui permet désormais d'effectuer les saisies avant que la cocaïne ne parvienne à sa destination finale.

#### Le taux mondial d'interception de la cocaïne reste élevé

De ce fait, le taux mondial d'interception de la cocaïne est resté proche de 42% en 2006,<sup>1</sup> contre 29% en 1998. Une partie de cet accroissement est due au gain d'efficacité des services de répression. Toutefois, il est peut-être dû aussi, dans une certaine mesure, à un double comptage des saisies lorsque plusieurs services se trouvent concernés (les douanes et la police, par exemple). Le risque de double comptage

augmente quand différents pays travaillent ensemble et signalent une même saisie. La coopération entre les divers services de répression s'étant accrue ces dernières années, la probabilité d'un double comptage des saisies de cocaïne a augmenté en conséquence.

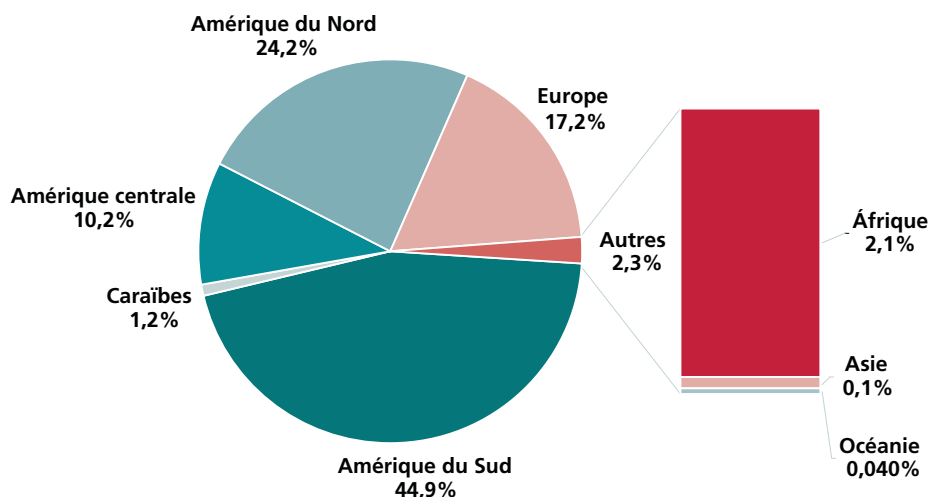
#### Les saisies de cocaïne restent concentrées dans les Amériques et en Europe

L'essentiel des saisies de cocaïne a lieu dans les Amériques (81%). L'Amérique du Sud, qui fabrique le plus gros de la cocaïne, a compté pour 45% des saisies mondiales en 2006. L'Amérique du Nord, le plus grand marché mondial de cocaïne, a effectué 24% des saisies. L'Amérique centrale et les Caraïbes, importantes régions de transit, ont représenté 11% des saisies mondiales.

Le seul grand marché autre que l'Amérique du Nord est l'Europe. Dix-sept pour cent des saisies mondiales de cocaïne y ont été opérées en 2006 ; 99% d'entre elles ont été effectuées en Europe occidentale et centrale.

Le reste du monde a représenté 2% des saisies mondiales ; plus de 90% d'entre elles ont été signalées par des pays africains.

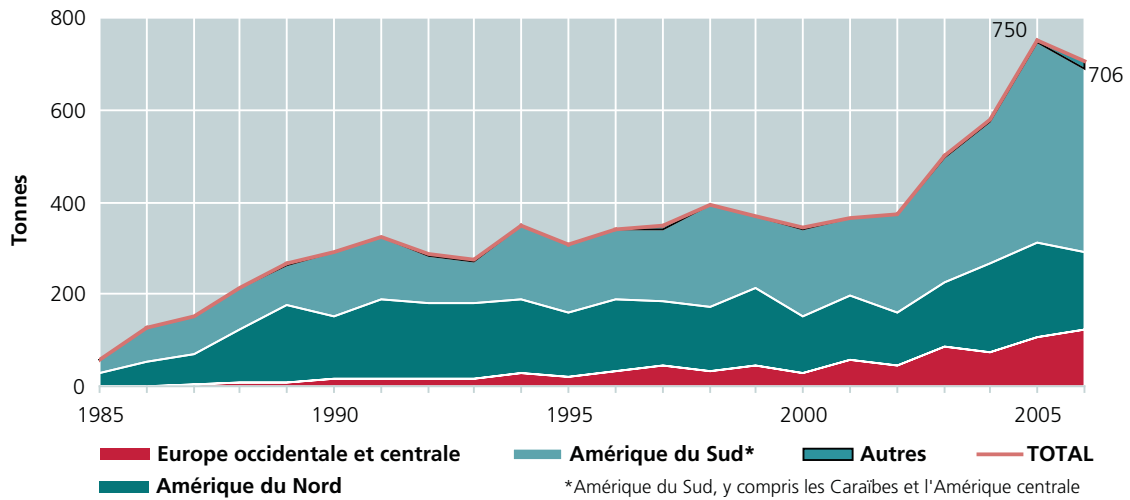
Fig. 50: Répartition des saisies mondiales de cocaïne<sup>(a)</sup> en 2006 (N = 706 t)



(a) telles que signalées (pureté de la rue)

Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

<sup>1</sup> Le taux mondial d'interception a été calculé sur la base de la production mondiale de cocaïne (984 t) en 2006 et des saisies mondiales (706 t, au degré de pureté de la rue), ce qui, partant d'une pureté moyenne de 59%, en 2006 (d'après les réponses des États membres de l'ONUDC au questionnaire destiné aux rapports annuels), équivaudrait à la saisie de 416 t de cocaïne pure.

**Fig. 51: Saisies mondiales de cocaïne), ventilation par région, 1985-2006**

(a) telles que signalées (pureté de la rue)

Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

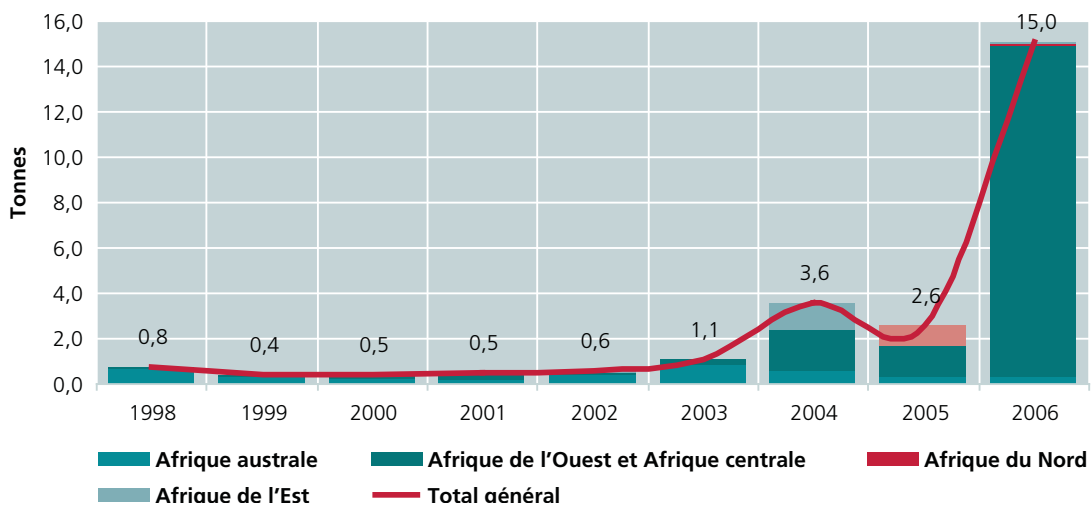
### Les saisies ont diminué en Amérique du Sud et aux Caraïbes en 2006

Dans les Amériques, les saisies ont baissé de 11% par rapport aux saisies record notifiées en 2005. Seule l'Amérique centrale a signalé une augmentation en 2006. Les saisies de cocaïne ont diminué en Amérique du Sud (-17%), aux Caraïbes (-27%) et en Amérique du Nord (-18%). Les saisies de cocaïne en Amérique du Sud sont passées de 31% des saisies mondiales, en 1996, à 45%, en 2006, reflétant les efforts croissants des pays producteurs de coca et de leurs voisins pour intercepter les drogues près de leur source.

Le gros des saisies de cocaïne en Amérique du Sud a été effectué en Colombie (181 t), ce qui équivaut à 26% des

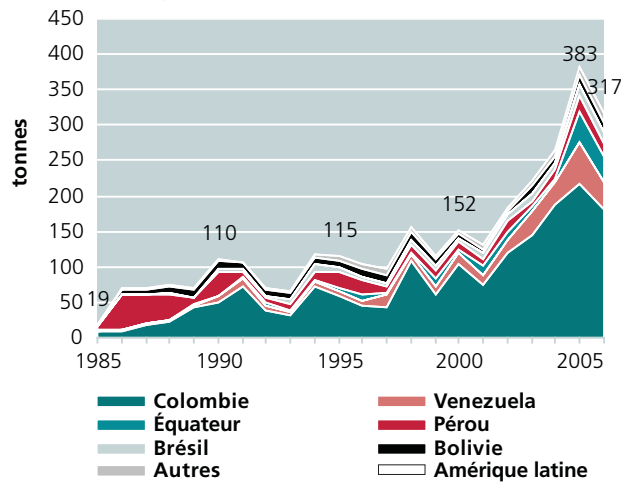
saisies mondiales. Les saisies opérées en Colombie ont représenté 57% des saisies de cocaïne effectuées en Amérique du Sud, et 84% des saisies de chlorhydrate de cocaïne opérées dans les trois pays andins qui produisent des feuilles de coca en vue de fabriquer de la cocaïne.

En Amérique du Sud, d'importantes saisies ont également été effectuées au Venezuela (39 t), en Équateur (34 t), au Pérou (19 t) et au Brésil (14 t). Les saisies de cocaïne opérées dans ces pays ont été inférieures en 2006 à celles de l'année précédente. Une hausse des saisies de cocaïne a été notifiée par la Bolivie, le Chili et l'Uruguay, et – dans une moindre mesure – par l'Argentine et le Paraguay, ce qui semble indiquer que le trafic à destination du cône Sud (ou via le du cône Sud) pourrait s'être intensifié en 2006.

**Fig. 52: Saisies de cocaïne en Afrique, 1998-2006 (N = 215 t)**

Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

**Fig. 53: Saisies de cocaïne en Amérique du Sud, 2005-2006**

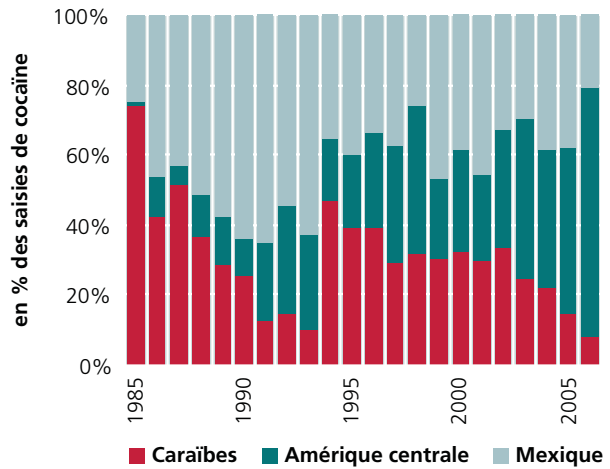


(a) telles que signalées (pureté de la rue)  
Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

**Les saisies se sont déplacées des Caraïbes vers l'Amérique centrale**

On a enregistré un fort accroissement des saisies dans les pays d'Amérique centrale (+88% en 2006) et une baisse continue des saisies dans la région des Caraïbes. Au Mexique, les saisies ont également baissé en 2006. Ces tendances sont révélatrices d'une évolution à long terme. Si les saisies effectuées dans les principales zones de transit vers les marchés américain et canadien représentent 100%, le pourcentage des saisies opérées dans les Caraïbes a chuté, passant de 74%, en 1985, à 33%, en 2000, puis de 15%, en 2005, à 8%, en 2006. Par contraste, le pourcentage des saisies opérées en Amérique centrale a augmenté au cours de la même période, passant de 1%, en 1985, à 29%, en 2000, puis de 48%, en 2005, à 71%, en 2006. Cela concorde avec la tendance régionale des saisies qui sont désor-

**Fig. 54: Saisies de cocaïne dans les principales zones de transit vers les USA et le Canada, 1985-2006**



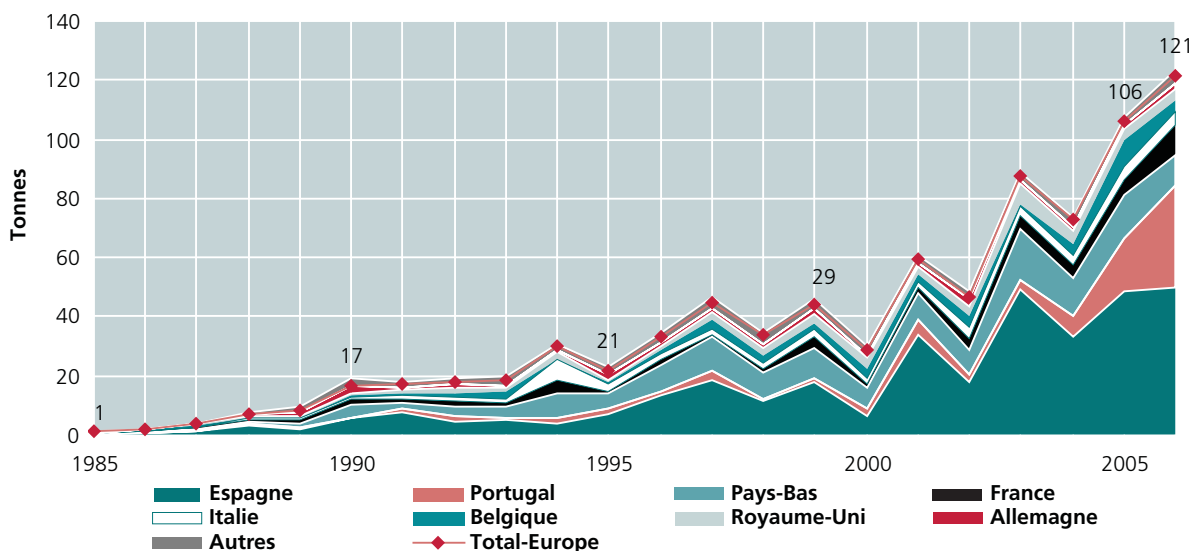
Source: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports

mais opérées de plus en plus près de la source. La plus grande partie de l'accroissement constaté en 2000 est dû aux saisies effectuées au Panama. Le pourcentage des saisies opérées au Mexique a augmenté, passant de 25%, en 1985, à 39%, en 2000, puis il est retombé à 21% en 2006.

**Les saisies de cocaïne continuent d'augmenter en Europe**

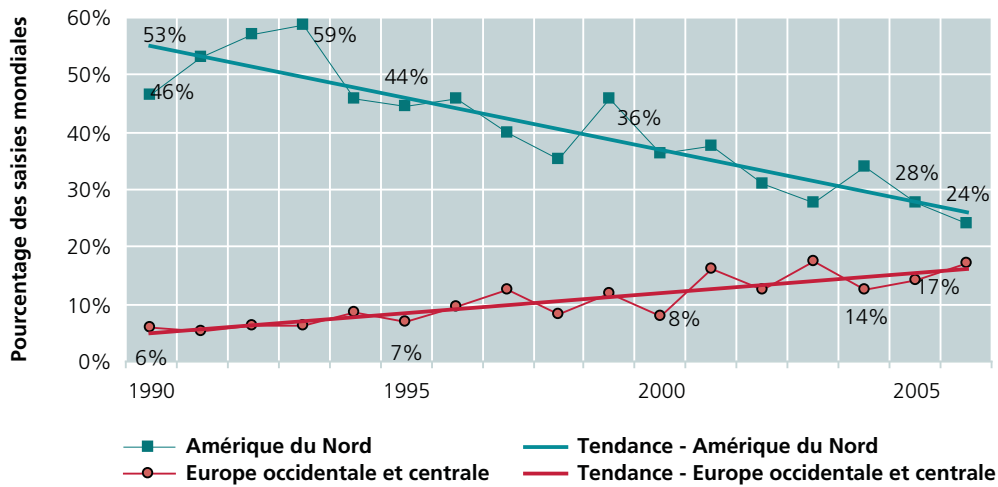
Les saisies de cocaïne en Europe ont augmenté de 14% en 2006, atteignant un niveau record sans précédent dépassant 120 tonnes. Les saisies de cocaïne en Europe ont régulièrement progressé depuis 1980, en parallèle avec l'accroissement du marché européen. La part de l'Europe dans le total des saisies mondiales de cocaïne a crû, passant de moins de 3%, en 1980, à 8%, en 2000, puis de 14%, en 2005, à 17%, en 2006.

**Fig. 55: Saisies de cocaïne en Europe, 1985-2006**



Source: ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.



**Fig. 56: Proportion des saisies mondiales effectuées en Amérique du Nord et en Europe occidentale et centrale**

Source: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels / DELTA.

### Les saisies déclinent sensiblement en Amérique du Nord à mesure que les marchés se contractent

Les saisies ont chuté de 18% en Amérique du Nord en 2006. La proportion des saisies nord-américaines dans le total des saisies mondiales est tombé de 46%, en 1990, à 36%, en 2000, puis de 27%, en 2005, à 24%, en 2006. La stabilisation ou la baisse constatée en Amérique du Nord est intervenue conjointement avec le renforcement des capacités d'interception des pays sources et de transit – dont l'objectif, rappelons-le encore, est de saisir les drogues avant qu'elles ne parviennent dans les pays de destination finale.

### Les enquêtes et les rapports des services de renseignements ont constaté une pénurie de cocaïne aux États-Unis en 2007

La stabilisation/baisse de l'offre de cocaïne en Amérique du Nord se reflète également dans les résultats des enquêtes en milieu scolaire. Celles-ci suggèrent que les efforts d'éradication intensifs déployés dans la région andine et l'intensification des mesures d'interception dans les principaux pays de transit ont eu un impact mesurable sur la disponibilité de cocaïne aux États-Unis. La disponibilité de cocaïne, telle que perçue par les élèves américains de 8e, 10e et 12e année, a diminué au cours de la dernière décennie. Le pourcentage d'étudiants qui trouvait "facile" ou "relativement facile" de se procurer de la cocaïne est tombé de 38%, en 1998, à 32%, en 2007.

D'après les informations communiquées par les services fédéraux, régionaux et locaux, ainsi que par l'US National Intelligence Centre, de graves pénuries de cocaïne se sont produites un peu partout aux États-Unis, en 2007. Ces informations se sont trouvées confirmées par un certain nombre d'indicateurs de la demande, dont les tests de dépistage et les visites aux services d'urgence. Sur les 38 marchés ayant signalé une pénurie de cocaïne, les enquêteurs ont indiqué que les distributeurs de drogues avaient

souvent du mal à se procurer leurs quantités ordinaires de cocaïne. Les évaluations des services de répression ont également indiqué que cette baisse de l'approvisionnement s'était accompagnée d'un accroissement correspondant des prix et d'une baisse de pureté de la cocaïne. Selon certains, les prix auraient parfois augmenté de 100%.<sup>2</sup>

Les rapports de la Drug Enforcement Administration (DEA) indiquaient que le prix du gramme de cocaïne pure avait subi une hausse de 44% entre janvier et septembre 2007. Parallèlement, les degrés de pureté chutèrent. La pénurie de cocaïne fut confirmée dans le National Drug Control Strategy Report 2008 des États-Unis. Sur la base des informations disponibles, on émit l'hypothèse que cette pénurie de cocaïne résultait du cumul des mesures de contrôle appliquées à la source et dans les zones de transit. On s'accorde à penser que les efforts déployés par le Gouvernement de la Colombie et les mesures de répression énergiques appliquées par les services de répression mexicains et américains à l'encontre des grands groupes de trafiquants mexicains aurait perturbé le flux du trafic.<sup>3</sup> L'escalade des luttes intestines entre les différents cartels de drogues mexicains, en 2007, a également contribué à cette pénurie temporaire de cocaïne, en 2007.<sup>4</sup>

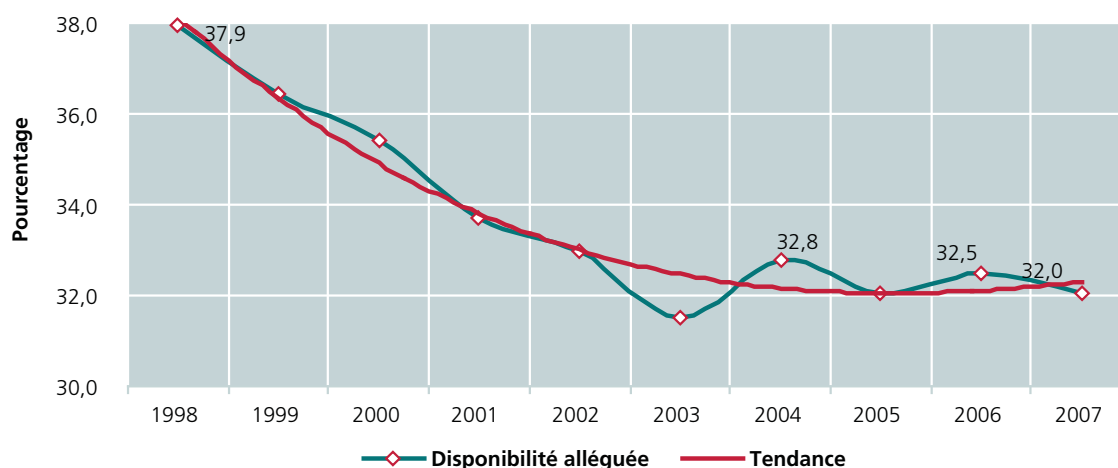
### Les saisies importantes sont restées concentrées dans un petit nombre de pays

Si un nombre croissant de pays signalent des saisies de cocaïne, les plus vastes saisies continuent d'avoir lieu dans un nombre limité de pays. Les cinq pays ayant opéré les plus importantes saisies ont représenté, à eux seuls, 64% des saisies mondiales de cocaïne en 2006.

2 Département de la justice des États-Unis : *National Intelligence Centre, National Drug Threat Assessment 2008*, octobre 2007.

3 ONCDP, *National Drug Control Strategy, 2008 Annual Report*, Washington, février 2008.

4 Département de la justice des États-Unis : *National Intelligence Centre, National Drug Threat Assessment 2008*, octobre 2007.

**Fig. 57: Disponibilité perçue de la cocaïne parmi les élèves du secondaire aux États-Unis, 1998-2007**

\* moyenne non pondérée des élèves de 8e, 10e et 12e année ayant déclaré qu'il était 'facile' ou 'assez facile' de se procurer de la poudre de cocaïne.

Source: NIDA (Institut national de lutte contre l'abus des drogues des États-Unis): Étude 'Monitoring the Future'.

Pour la cinquième année consécutive, la Colombie a effectué les plus vastes saisies mondiales en 2006, avec 181 t de chlorhydrate de cocaïne et de cocaïne base, soit 26% du total mondial. Le taux d'interception de la cocaïne produite en Colombie s'est élevé à 30%, en 2006, contre 13%, en 2000. Les saisies de chlorhydrate de cocaïne se sont montées à 130 t en 2006. Les États-Unis se sont classés au second rang des saisies, avec 147 t. La part des États-Unis dans les saisies mondiales de cocaïne a chuté, passant de 46% du total mondial, en 1985, à 36%, en 1995, puis de 23%, en 2005, à 21%, en 2006. Toujours en 2006, l'Espagne a continué de se classer en tête des saisies européennes et a compté pour 7% des saisies mondiales (50 t). L'Espagne a également opéré les troisième ou quatrième plus importantes saisies annuelles jamais enregistrées dans le monde. D'importants pays de transit, comme le Venezuela et Panama, ont saisi, respectivement, 6% du total mondial, soit 30 t, et 5% de ce total, soit 36 t.

### Le gros de la cocaïne continue de provenir de la région andine à destination de l'Amérique du Nord

Les principales filières mondiales du trafic de cocaïne restent celles qui, partant de la région andine, en particulier de la Colombie, conduisent aux États-Unis. Des estimations fréquemment citées ces dernières années par les différents services de répression suggèrent que 450 t de cocaïne (soit 46% de la production de 2006) sont probablement acheminées vers les marchés de l'Amérique du Nord<sup>5</sup> (tendance en baisse), et quelque 250 t (25% de la production) vers l'Europe (tendance en hausse).<sup>6</sup> Le reste est, pour l'essentiel, saisi dans les pays producteurs de coca (215 t de cocaïne

base et de chlorhydrate en 2006, ce qui représente moins de 170 t de cocaïne pure) ou consommé en Amérique du Sud.<sup>7</sup>

L'US 'Interagency Assessment of Cocaine Movement' (IACM) (évaluation inter-services du mouvement de la cocaïne aux États-Unis) suppose des expéditions de cocaïne plus élevées à destination de l'Amérique du Nord. Selon les estimations de l'IACM, entre 530 et 710 t de cocaïne auraient pu quitter l'Amérique du Sud à destination des États-Unis en 2006.<sup>8</sup> On pense que 90% de ce total auraient transité par le couloir Mexique-Amérique entraine en 2006. L'IACM présume qu'en 2006, 66% de la cocaïne partant d'Amérique du Sud à destination des États-Unis auraient emprunté la route du Pacifique Est un an plus tôt (50%).

En 2006, les trafiquants ont de plus en plus fréquemment emprunté la route pour transporter la cocaïne de Colombie aux États-Unis et en Europe, via le Venezuela et l'Équateur.<sup>9</sup> Cinquante-quatre pour cent de la cocaïne empruntant la voie terrestre et 44% de la cocaïne acheminée par voie maritime ont été saisis.<sup>10</sup> Les autorités colombiennes estiment que 78% du total est vraisemblablement acheminé par voie maritime, principalement par des vedettes ultra-

5 ONUDC : Rapport mondial sur les drogues 2007, juin 2007.

6 Direction centrale de la Police judiciaire / Police nationale : "Le trafic de cocaïne par voie maritime en 2006", présentation de la délégation de la France à la Commission des stupéfiants, 12-16 mars 2007. À plusieurs reprises, Europol a estimé à 250 t la quantité de cocaïne destinée à l'Europe.

7 Les quantités effectivement disponibles pour la consommation sont sensiblement inférieures aux 450 t prévues pour les marchés d'Amérique du Nord. Pour l'année 2000, l'*Office of National Drug Control Policy* a estimé que la cocaïne proposée à la consommation aux États-Unis représentait 259 t (*Office of National Drug Control Policy*, National Drug Control Strategy, Data Supplement, février 2003). Rien n'indiquant que le volume du marché ait augmenté depuis, l'estimation de 250 t semble raisonnable quant à l'ampleur du marché de consommation aux États-Unis.

8 Département de la justice des États-Unis : *National Intelligence Centre, National Drug Threat Assessment 2008*, octobre 2007.

9 Country Report - Colombia, réunion des chefs des services nationaux de répression des pays d'Amérique latine et des Caraïbes compétents en matière de drogues (HONLAC), Quito, Équateur, 15-19 octobre 2007.

10 ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels (Colombie) pour l'année 2006.

rapides (65%). Elles estiment également que 55% de la cocaïne produite en Amérique du Sud est transportée en Amérique du Nord via le couloir Mexique-Amérique centrale, tandis que 35% de la cocaïne produite et expédiée par la Colombie, le Venezuela, la Guyane et le Brésil transite par le couloir Europe-Afrique.<sup>11</sup>

Le Mexique est le principal pays de transit des expéditions de cocaïne destinées à l'Amérique du Nord. Le trafic à destination du Mexique puis des États-Unis a toutefois diminué en 2006 et 2007. En 2006, 52% du trafic total est parvenu au Mexique, par voie maritime, 18% par voie de terre, depuis l'Amérique centrale (via le Guatemala et Belize), et 30% par voie aérienne. Ces chiffres semblent indiquer une diminution du trafic par mer et par terre en 2006, et – en termes relatifs – une augmentation du trafic par voie aérienne par rapport à l'année précédente. Des avions livrent fréquemment au Mexique de la cocaïne venue du Venezuela, de Colombie et de pays d'Amérique centrale, en particulier du Guatemala.<sup>12</sup> Les principaux points d'entrée de la cocaïne au Mexique par voie maritime restent la région du Pacifique et la péninsule du Yukatan sur la côte atlantique. De là, la drogue est généralement acheminée vers le nord par voie de terre. En volume, le gros des expéditions de cocaïne se fait par la voie maritime. Quant aux saisies, elles concernent principalement les expéditions par voie de terre. 90%, environ, de la cocaïne est destinée aux États-Unis, et 7% à l'Europe (souvent par voie aérienne, vers l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, la France et l'Italie) ; les 3% restants sont absorbés par la consommation locale.<sup>13</sup>

Les autorités américaines estiment que 90%, environ, de la cocaïne ayant pénétré aux États-Unis en 2006 avait transité par le couloir Mexique-Amérique centrale. Les quantités de cocaïne entrées en contrebande aux États-Unis ont toutefois diminué en 2006 ; cette tendance s'est accentuée en 2007, les autorités mexicaines ayant intensifié leur lutte contre les cartels de drogues opérant sur leur territoire – ce qui a également eu pour effet un redoublement des actes de violence liés à la cocaïne au Mexique. Les saisies américaines de cocaïne le long de la frontière sud du pays ont chuté de 20% par rapport à l'année précédente au cours des deux premiers trimestres de 2007, et de près de 40% au second trimestre de 2007 par rapport au second trimestre de 2006. Le principal point d'entrée sur le territoire américain reste la frontière commune avec le sud du Texas (qui a représenté un tiers des saisies opérées le long de la frontière avec le Mexique

en 2006), suivie par la frontière avec la Californie du Sud (18%).<sup>14</sup>

### **Le trafic entre la région andine et l'Europe se poursuit**

Les autorités colombiennes estiment que 35%, environ, de la cocaïne produite et expédiée depuis les côtes de la Colombie, du Venezuela, du Brésil et de la Guyane est introduite en contrebande via le couloir Europe-Afrique.<sup>15</sup> La Colombie reste en tête des pays cités dans le Questionnaire destiné aux rapports annuels comme source principale de l'héroïne parvenant en Europe. En ne considérant que les trois pays andins, la Colombie a été mentionnée par plus de 50% des pays européens en 2006. Le pays de transit le plus fréquemment cité dans le Questionnaire en 2006 était le Venezuela ; venaient ensuite l'Équateur, le Mexique, le Brésil, les Pays-Bas, les Antilles, le Suriname et la République dominicaine.

À en juger par les saisies notifiées à l'ONUDC, le gros de la cocaïne interceptée en Europe en 2006 provenait du Venezuela (36% des saisies dont l'origine était avérée), suivi par la Colombie (17%), la République dominicaine (5%), le Brésil (3%), l'Équateur (3%), l'Argentine (3%) et le Pérou (3%). Dans le classement pour 2007 le Venezuela venait encore en tête, avec 44%, suivi par le Panama (11%), la Colombie (5%), la République dominicaine (4%), le Pérou (4%), le Brésil (2%), l'Argentine (2%), la Bolivie (1%), Le Mexique (1%), et le Costa Rica (1%).

### **L'Espagne et le Portugal restent les principaux points d'entrée en Europe**

En 2006, les saisies européennes de cocaïne se sont montées à 122 t, le plus haut niveau jamais atteint. Cela représentait un accroissement de 14% par rapport à l'année précédente et concordait avec le taux de croissance annuel moyen pour la période 1996-2006. En dépit de cette hausse des saisies, les prix de la cocaïne n'ont pas augmenté et les degrés de pureté n'ont pas chuté en Europe pendant la dernière décennie. D'où la forte présomption que la disponibilité de cocaïne a augmenté en Europe.

L'Espagne reste le principal point d'entrée de la cocaïne en Europe. En 2006, elle a notifié des saisies de 50 t, soit 41% du total des saisies opérées en Europe. Il s'agissait là de la plus grande quantité de cocaïne jamais saisie par un pays européen. En 2006, soixante-six pour cent des saisies espagnoles ont été opérées alors que la cocaïne se trouvait encore en mer ; 11% ont été trouvés dans des conteneurs, et 6% saisis dans des aéroports. Comme de coutume, le gros de cette cocaïne a été saisi le long des côtes atlantiques, au nord de l'Espagne, notamment en Galice. Au cours des dernières années, la cocaïne a de plus en plus fréquemment

11 'Country Report – Mexico', réunion des chefs des services nationaux de répression des pays d'Amérique latine et des Caraïbes compétents en matière de drogues (HONLAC), Quito, Équateur, 15-19 octobre 2007.

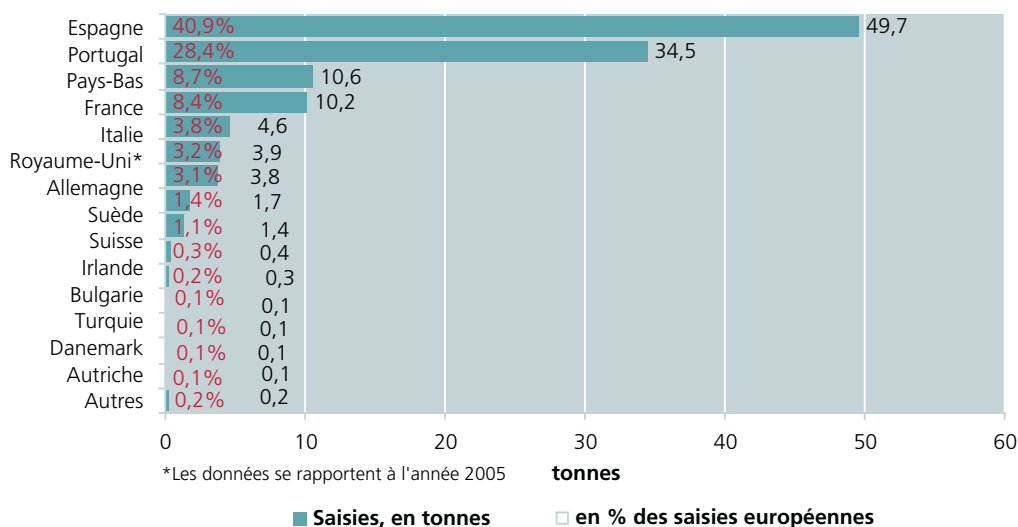
12 'Country Report – Mexico', réunion des chefs des services nationaux de répression des pays d'Amérique latine et des Caraïbes compétents en matière de drogues (HONLAC), Quito, Équateur, 15-19 octobre 2007.

13 ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels (Mexique) pour l'année 2006.

14 Département de la justice des États-Unis : *National Intelligence Centre, National Drug Threat Assessment 2008*, octobre 2007.

15 'Country Report – Colombia', réunion des chefs des services nationaux de répression des pays d'Amérique latine et des Caraïbes compétents en matière de drogues (HONLAC), Quito, Équateur, 15-19 octobre 2007.

**Fig. 58: Saisies de cocaïne en Europe, 2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels /DELTA.

pénétré dans le pays par le sud (Andalousie), ainsi que par Madrid (par avion), et via Barcelone et Valence. On signale en outre une fabrication locale de cocaïne en Espagne.

Celle-ci a notifié à l'ONUDC le démantèlement de 10 laboratoires de cocaïne en 2006, à peu près la même quantité que l'année précédente (11 démantèlements, contre 4 en 2001).

Les expéditions de cocaïne d'Amérique du Sud destinée à l'Espagne arrivaient principalement dans le pays en provenance du Venezuela (en poids : 31% des saisies d'origine connue en 2006), de République dominicaine (8%), d'Équateur (6%), du Brésil (5%), d'Argentine (5%), et de Colombie (4%). Des groupements de trafiquants d'origine colombienne dominent le trafic. En 2006, les membres de ces groupements venaient également au premier rang des étrangers arrêtés pour trafic de cocaïne (23% du total ; venaient ensuite les membres de groupes marocains (11%), dominicains (6%) roumains (3%), britanniques (2%), portugais (2%) et italiens (2%).

Le grand nombre d'arrestations de citoyens marocains et portugais indique l'importance accrue des expéditions de cocaïne destinées à l'Espagne et au Portugal qui transitent par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. La nouvelle tendance, manifeste depuis trois ou quatre ans, consiste en l'augmentation des expéditions de cocaïne via l'Afrique de l'Ouest – généralement acheminées le long des routes du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau et des îles Canaries, ainsi que via divers pays riverains du Golfe de Guinée, dont le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Nigéria, et, plus à l'ouest, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria et le Sénégal, à destination de plusieurs pays européens, dont l'Espagne et le Portugal.

Le Portugal est devenu l'un des autres points d'entrée importants de la cocaïne destinée aux marchés européens.

En 2006, il a notifié la saisie de 35 t de cocaïne, soit 35% du total des saisies européennes de l'année. D'autres saisies importantes ont également eu lieu aux Pays-Bas (11 t), en France (10 t) et en Italie (5 t).

Les saisies de cocaïne au Portugal ont quasiment doublé chaque année en 2004, 2005 et 2006, passant de 3 t, en 2003, à 7 t, en 2004, puis à 18 t, en 2005, et à 35 t, en 2006. Les grosses saisies opérées par les autorités portugaises sont principalement liées à l'importance croissante de l'Afrique de l'Ouest, et notamment de certains pays lusophones, comme le Cap-Vert et la Guinée-Bissau. La cocaïne provenant de la région andine est introduite en contrebande dans ces pays, puis acheminée vers l'Europe – souvent via le Venezuela, le Brésil et l'Afrique de l'Ouest. Les étrangers arrêtés au Portugal en 2006 pour trafic de cocaïne provenaient en majorité du Cap-Vert (19%), du Venezuela (14%), du Brésil (13%), de Guinée-Bissau (5%), ainsi que d'Angola (1%) et de Sao Tomé-et-Principe (1%). En outre, des trafiquants européens ont été appréhendés alors qu'ils s'apprêtaient à faire sortir de la cocaïne en contrebande du Portugal. Parmi eux figuraient des citoyens espagnols (13%) et hollandais (6%). Les saisies notifiées à l'ONUDC en 2007 indiquaient que 99% de la cocaïne expédiée au Portugal avait transité par les eaux africaines. En 2007, la plupart des expéditions provenaient du Sénégal et de la Guinée-Bissau.

**Le trafic de cocaïne via l'Afrique de l'Ouest devient un grave problème**

La nouvelle la plus alarmante de ces dernières années en ce qui concerne le trafic de cocaïne est l'importance croissante de l'Afrique, en particulier celle de l'Ouest et du Centre, comme zone de transit des expéditions destinées à l'Europe. Les saisies opérées en Afrique sont passées de moins de 1 t,



pendant la période 1998-2002, à 15 t, en 2006. L'essentiel de cet accroissement s'est produit en 2006.<sup>16</sup> Les plus importantes saisies de cocaïne en Afrique ont notifiées par le Nigéria, suivi par le Ghana, l'Afrique du Sud, le Maroc et le Cap-Vert. En outre, la Guinée-Bissau a émergé ces dernières années comme importante plaque tournante du trafic de cocaïne. Des 33 pays africains qui ont fourni des statistiques à l'ONUDC en 2006, 25 seulement (76% du total) ont signalé des saisies de cocaïne ; 34% d'entre eux l'avaient fait en 1990.

Les saisies de cocaïne effectuées en Afrique représentent aujourd'hui 2,1% du total mondial (contre 0,3%, en 2005, et 0,1%, en 2000). L'action des services de répression africains se trouvant entravée par le manque de ressources et autres facteurs importants, il se peut que l'accroissement signalé ne représente pas pleinement les flux réels du trafic dans la région.

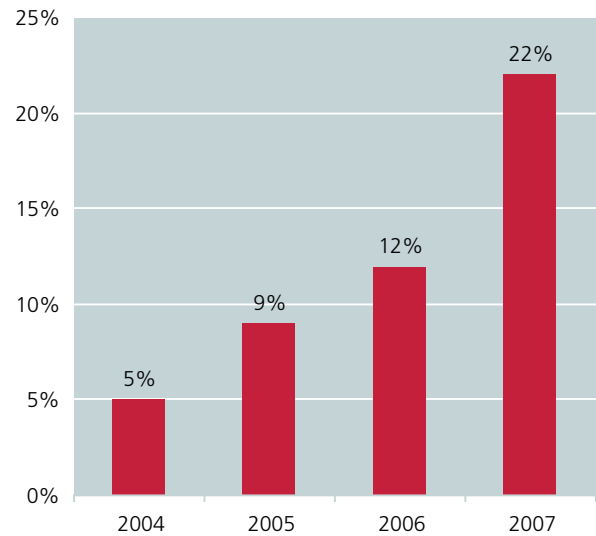
La base de données de l'ONUDC où sont enregistrés les différents cas de saisie de drogues montre que sur le total des saisies effectuées en Europe en 2007 (et dont on avait pu déceler l'origine), 22% avaient transité par l'Afrique, à destination de l'Europe, ce qui représente une hausse de 12% par rapport à 2006, et de 5% par rapport à 2004. Les groupements criminels originaires d'Afrique de l'Ouest continuent de dominer le commerce de détail de la cocaïne dans un certain nombre de pays européens.

Les pays le plus fréquemment cités comme pays d'origine de la cocaïne passant par l'Afrique sont la Colombie et le Pérou. Le principal pays de transit de la cocaïne saisie en Afrique est le Brésil, suivi par le Venezuela.

### **Le trafic de cocaïne en Asie et dans la région de l'Océanie augmente mais reste limité**

Bien que les saisies de cocaïne aient pratiquement doublé en Asie, en 2005, et crû de 27% supplémentaires en 2006, leur volume reste très inférieur à celui des saisies d'autres régions (0,7 t, soit 0,1% des saisies mondiales). Les saisies effectuées dans la région de l'Océanie ont triplé, passant à 0,3 t en 2006. Les plus importantes saisies de cocaïne de la région ont eu lieu en Australie (252 kg en 2006, soit 88% du total des saisies effectuées dans la région de l'Océanie). Les plus grosses saisies opérées en Asie en 2006 ont eu lieu en Chine (358 kg) ; venaient ensuite l'Inde (206 kg), la Thaïlande (36 kg), Hong Kong (15 kg), l'Iran (11 kg), le Japon (10 kg) et le Liban (9 kg). Sur les 41 pays d'Asie qui ont communiqué à l'ONUDC leurs données de saisies de drogues en 2006, 18 (soit 43%) ont déclaré des saisies de

**Fig. 59: Proportion des saisies européennes de cocaïne ayant transité par l'Afrique, 2004-2007**



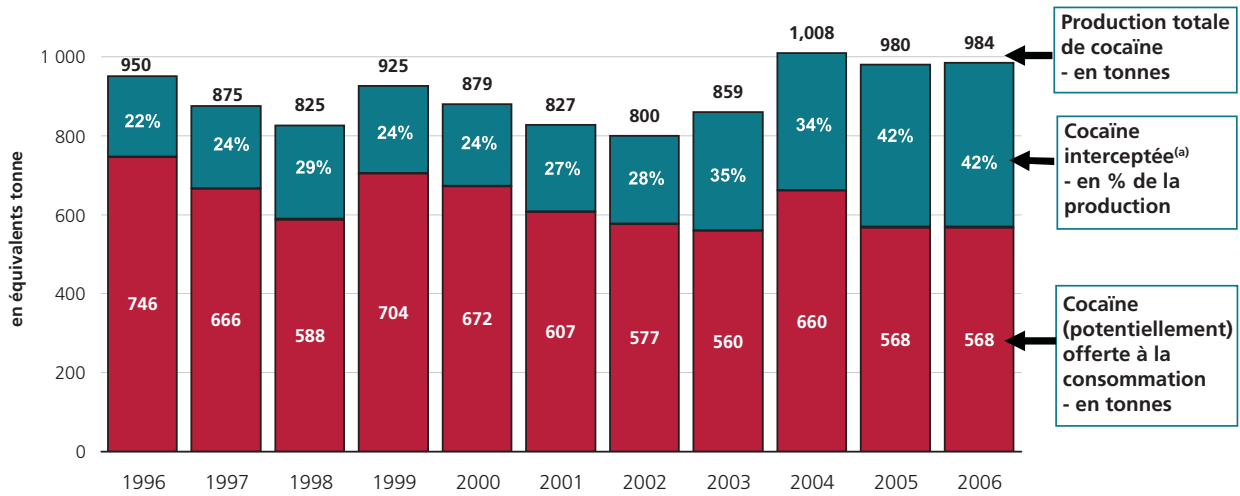
Source : ONUDC : Base de données des saisies de drogues

cocaïne. Ce pourcentage est très inférieur à celui notifié par les autres continents. La fabrication de cocaïne est des plus rares en Asie ; néanmoins, un petit nombre de laboratoires clandestins produisant de la cocaïne ont été démantelés en 2006, dont 4 dans la région administrative spéciale de Hong Kong, et 1 en Chine continentale, près de la frontière avec Hong Kong.

<sup>16</sup> L'augmentation massive des saisies de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en 2006, était dû en grande partie à une grosse saisie signalée cette année-là par le Nigéria. Il s'agissait d'une expédition de ciment mélangé à de la cocaïne. Les échantillons analysés par les autorités nigérianes révélèrent la présence de cocaïne. D'autres échantillons ultérieurement analysés par la *US Enforcement Agency* ne parvinrent pas toutefois à confirmer la présence de cocaïne. Cela pourrait signifier que les 14,2 t saisies ne contenaient pas toutes de la cocaïne. Par ailleurs, plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, où les saisies de cocaïne – assez importantes – augmentaient régulièrement, n'ont pas rempli le *Questionnaire destiné aux rapports annuels* et ne sont donc pas incluse dans le total.

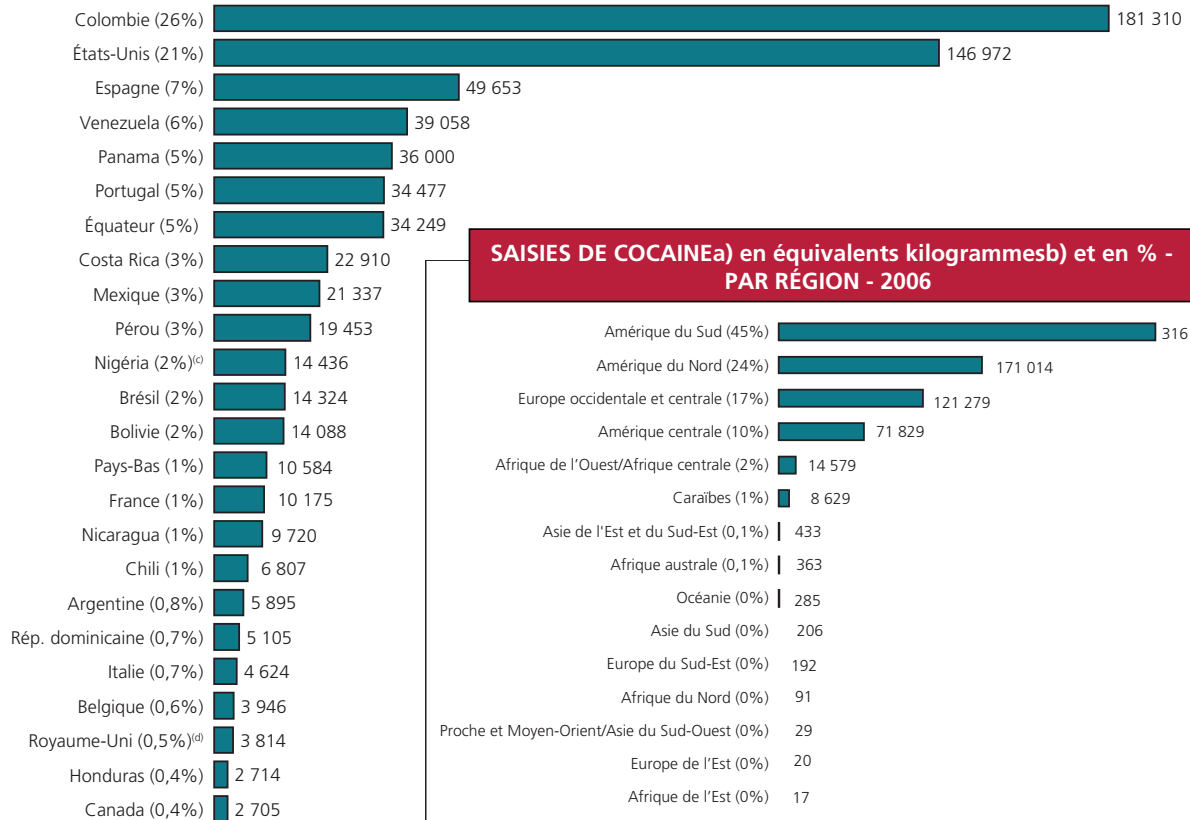


Fig. 60: Offre mondiale de cocaïne illicite, 1996 - 2006

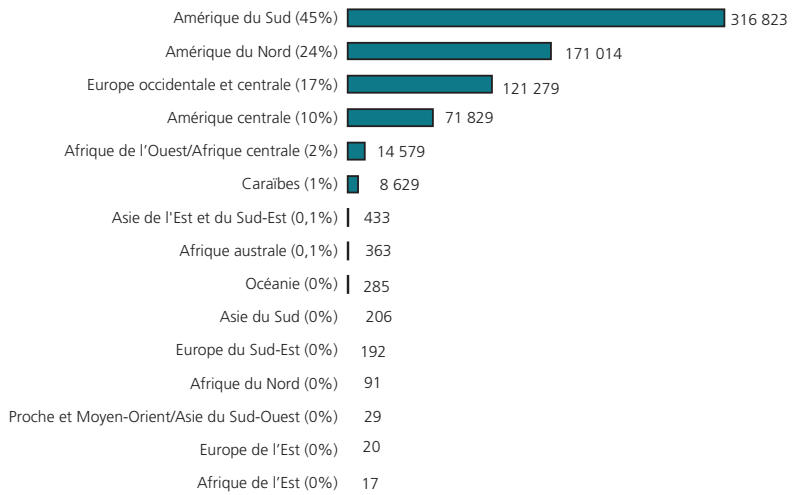


(a) saisies telles que notifiées (pureté de la rue). Comprennent le chlorhydrate de cocaïne (HCl), la cocaïne base, le crack de cocaïne et les autres produits tirés de la cocaïne.

**SAISIES DE COCAÏNE<sup>(a)</sup> en équivalents kilogrammes<sup>(b)</sup> et en % du total mondial  
PAYS ET TERRITOIRES VENANT EN TÊTE DU CLASSEMENT – 2006**



**SAISIES DE COCAÏNE<sup>(a)</sup> en équivalents kilogrammes<sup>(b)</sup> et en % -  
PAR RÉGION - 2006**



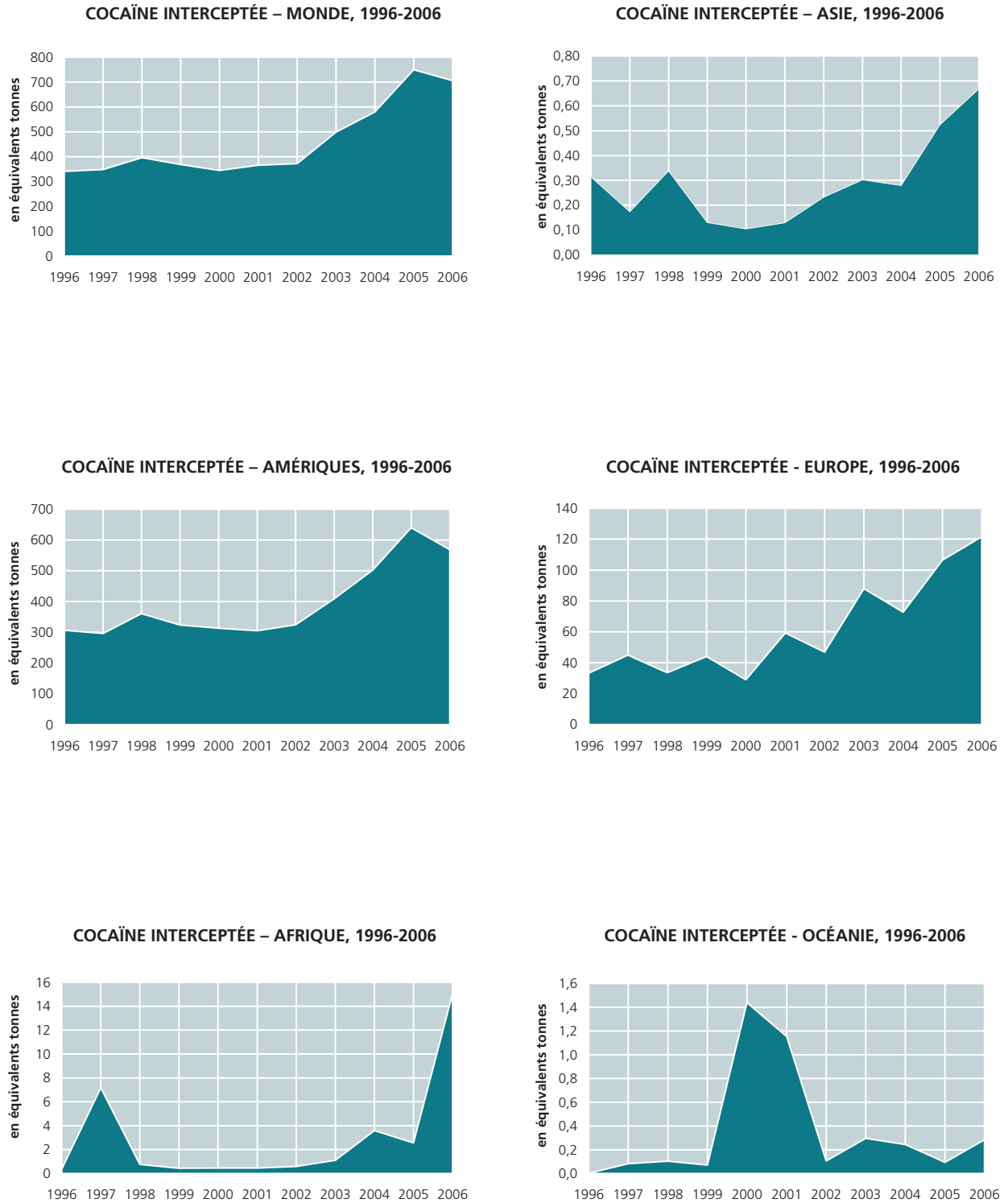
(a) Comprennent le chlorhydrate de cocaïne (HCl), la cocaïne base, le crack de cocaïne et les autres produits tirés de la cocaïne.

(b) Saisies telles que notifiées (pureté de la rue).

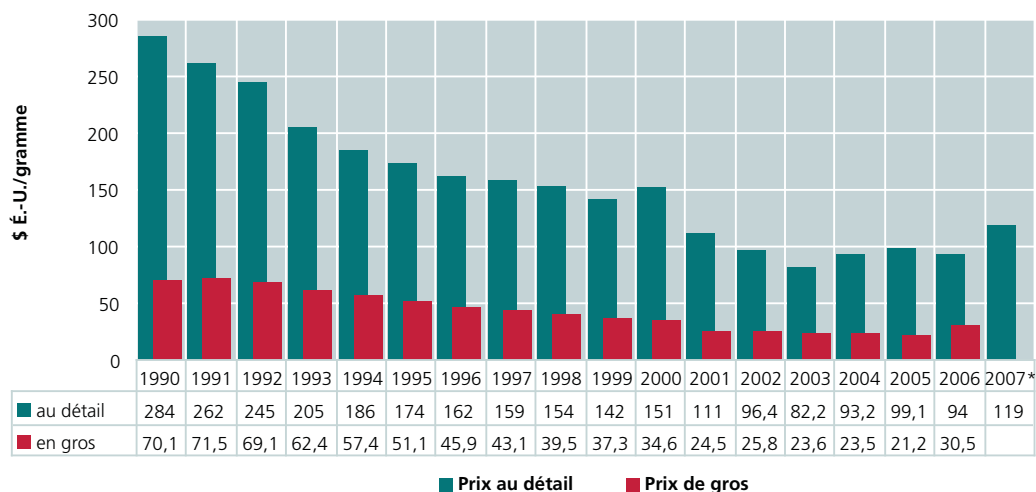
(c) Pureté inconnue.

(d) Les données se rapportent à 2005 – Angleterre et Pays de Galles seulement.

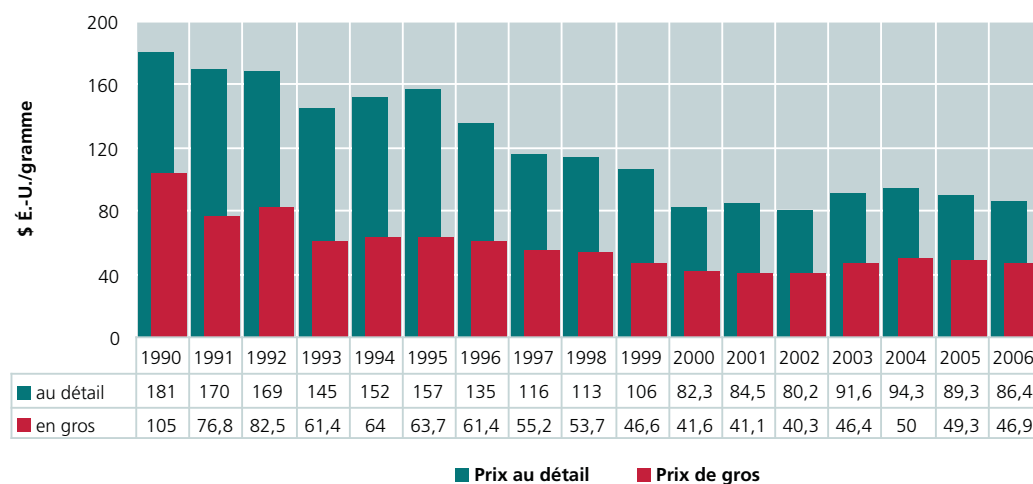
**Fig. 61: Saisies mondiales de cocaïne, 1996 - 2006**



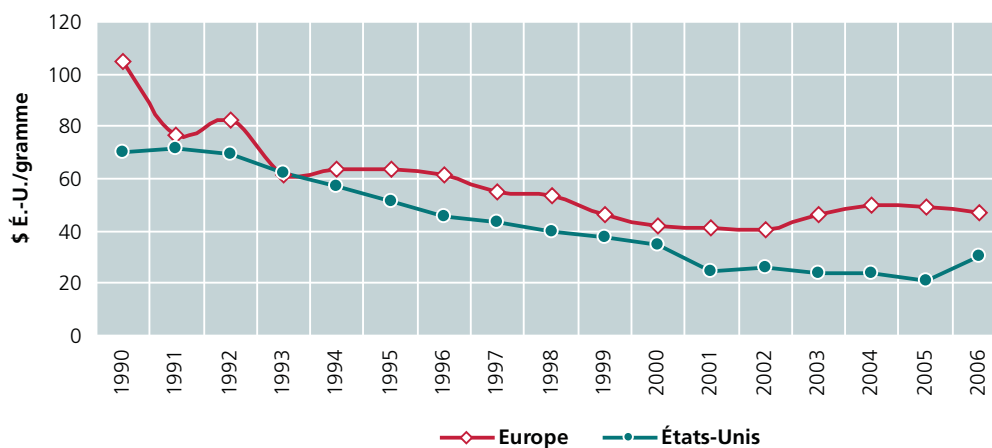
**Fig. 62: États-Unis: prix de la cocaïne en gros et au détail, 1990-2007 (en \$ É.-U./gramme)**



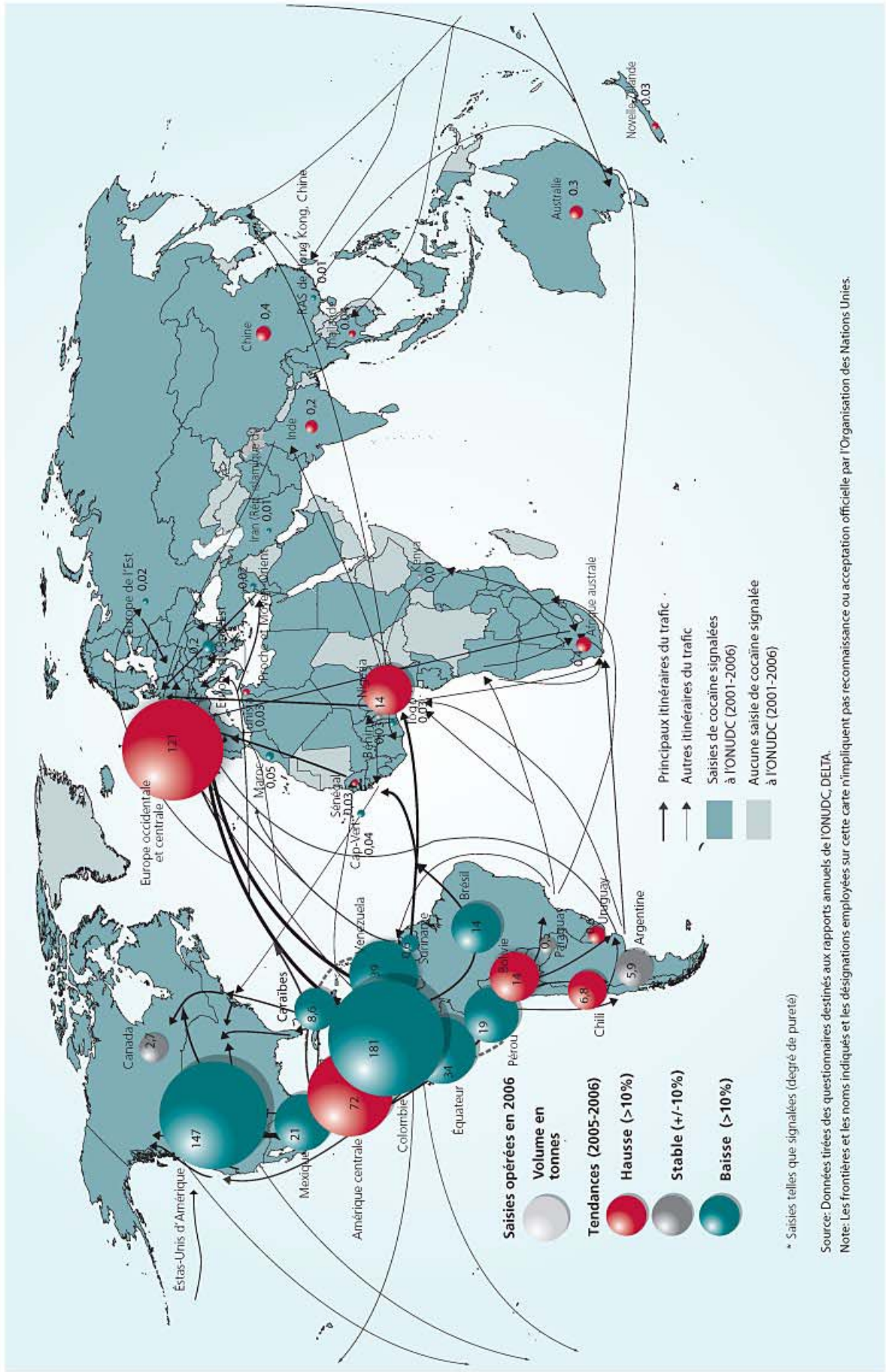
**Fig. 63: EUROPE: prix de la cocaïne en gros et au détail, 1990-2007 (en \$ É.-U./gramme)**



**Fig. 64: Prix de gros de la cocaïne en Europe et aux États-Unis, 1990-2007 (en \$ É.-U./gramme)**



Carte 11: Trafic de cocaïne, 2005 (Pays ayant signalé des saisies\* supérieures à 10 kg)



### 1.3.4 Consommation

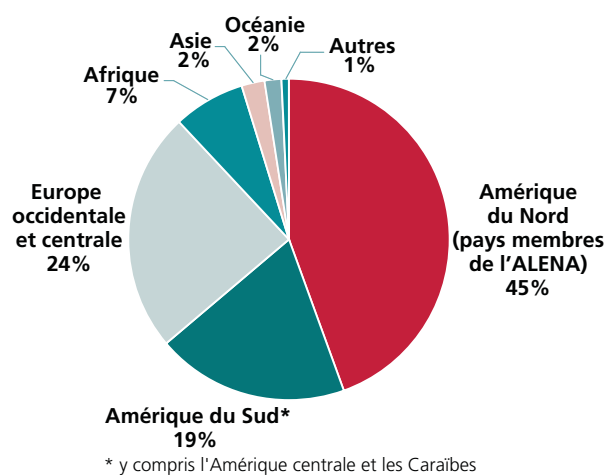
#### L'usage mondial de cocaïne reste généralement stable

On estime que 16 millions de personnes dans le monde, soit 0,4% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont consommé de la cocaïne en 2006-2007. C'est en Amérique du Nord que l'on trouve le plus grand nombre d'usagers de la cocaïne (7,1 millions, soit 45% du total mondial) ; viennent ensuite l'Europe occidentale et centrale (3,9 millions, soit 24%) et l'Amérique du Sud (y compris l'Amérique centrale et les Caraïbes) : 3,1 millions, soit 19% du total. Les estimations pour ces régions sont largement fondées sur les résultats de la recherche épidémiologique. Il en va de même des estimations pour la région de l'Océanie (0,3 million, soit 2% du total).

Par contraste, l'estimation du nombre d'usagers en Afrique (1,1 million) est fondée sur un certain nombre d'évaluations rapides de situation, sur les approximations émanant de fonctionnaires des gouvernements et sur des informations qualitatives ; elle doit donc être prise avec circonspection. Il en va de même des estimations pour l'Asie (0,3 million d'usagers de la cocaïne).

C'est en Amérique du Nord que la prévalence annuelle de

**Fig. 65: Prévalence annuelle de l'usage de cocaïne (2006/2007): ventilation par région (N=16 millions)**



Sources: Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels; Bureaux de terrain de l'ONUDC; ONUDC: Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP), ONUDC: Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; études locales; estimations de l'ONUDC.

**Tableau 7: Prévalence annuelle de l'usage de cocaïne, 2005 ou dernière année disponible**

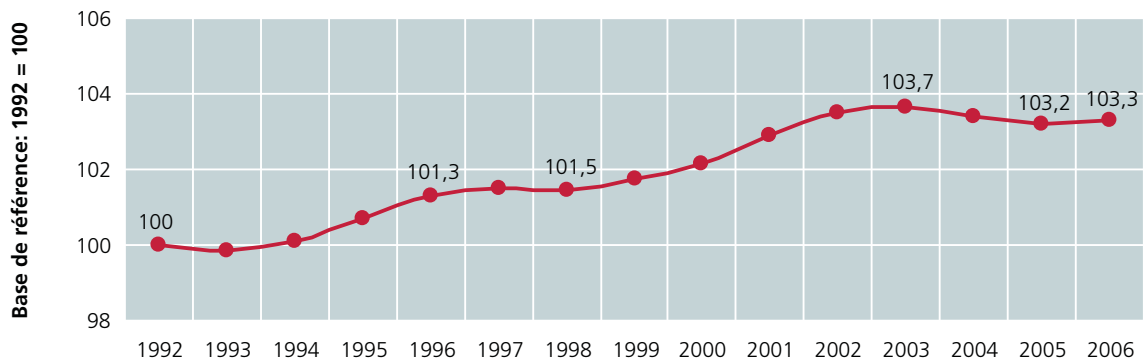
	Nombre d'usagers	en % de la population âgée de 15 à 64 ans
EUROPE	4 008 000	0,73
Europe occidentale et centrale	3 895 000	1,22
Europe du Sud-Est	67 000	0,08
Europe de l'Est	46 000	0,03
AMÉRIQUES	10 196 000	1,74
Amérique du Nord	7 097 000	2,42
Amérique du Sud	3 099 000	1,05
ASIE	335 000	0,01
OCÉANIE	301 000	1,37
AFRIQUE	1 147 000	0,22
<b>TOTAL MONDIAL</b>	<b>15 987 000</b>	<b>0,37</b>

supérieur à la moyenne mondiale

inférieur à la moyenne mondiale

Sources: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; ONUDC: Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP), ONUDC: Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; études locales; estimations de l'ONUDC.



**Fig. 66: Tendances de l'usage de cocaïne\*, telles que perçues par les experts: 1992-2006**

Note : Tendances telles que signalées par les experts dans les réponses au *Questionnaire destiné aux rapports annuels*. Points attribués aux tendances des données: 'forte augmentation' : 2 ; 'légère augmentation' : 1 ; 'légère baisse' : -1 ; 'forte baisse' : -2 . Les tendances de l'usage notifiées ont été pondérées par le nombre d'utilisateurs de la cocaïne dans le pays, en % de l'usage mondial. Si tous les pays faisaient état d'une 'légère augmentation', la tendance mondiale aurait crû d'un point par an et aurait atteint 114 en 2006.  
Sources: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; ONUDC: Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP), ONUDC: Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; études locales.

L'usage de cocaïne est la plus élevée (2,4%). En 2006-2007, la région de l'Océanie (1,4%) a remplacé l'Europe occidentale et centrale (1,2%) qui venait jusque là au second rang. L'Amérique du Sud (y compris l'Amérique centrale et les Caraïbes) la suit de près et occupe la troisième place. Ce changement intervenu dans le classement résulte principalement d'une nouvelle enquête auprès des ménages réalisée en Australie, en 2007. Celle-ci a révélé que l'usage de cocaïne avait sensiblement augmenté entre 2004 et 2007 (mais les taux de prévalence des autres drogues ont chuté). L'Afrique (0,2%), l'Europe de l'Est et du Sud-Est (0,1%) et l'Asie (0,01%) ont toutes des taux de prévalence inférieurs à la moyenne mondiale.

### Les estimations de la prévalence annuelle dans le monde doivent être interprétées avec circonspection

Le taux estimatif de la prévalence annuelle de la cocaïne dans le monde en 2006-2007 (0,37%) est plus élevé que celui que nous annonçons l'an dernier dans le Rapport mondial sur les drogues (0,34%). Pour de nombreuses raisons, toutefois, cette différence n'est pas statistiquement significative et l'écart constaté peut être attribué aux améliorations apportées à la méthodologie, qui permettent de rapprocher les estimations antérieures de la réalité – notamment en remplaçant d'anciennes estimations trop basses pour être réalistes par des nouvelles plus élevées, fondées sur les études locales. Si l'on n'avait tenu compte que des seules données communiquées par les États membres, l'usage mondial de cocaïne serait demeuré stable.

Les estimations de tendances fournies à l'ONUDC (fondées sur les perceptions des experts et pondérées par le nombre d'utilisateurs de la cocaïne dans chaque pays) suggèrent aussi que l'usage mondial de cocaïne serait généralement resté stable en 2006. Elles indiquent en outre qu'il était légèrement inférieur à celui de 2003. S'il faut se garder de surinterpréter le sens de ces données, on peut sans risque avancer que, selon les experts, les fortes hausses de l'usage

de cocaïne constatées dans les années 1990 ont cédé la place à une stabilisation générale au cours de la période 2003-2006.

### La stabilisation intervenue dans le monde est emmenée par les déclinés intervenus en Amérique du Nord

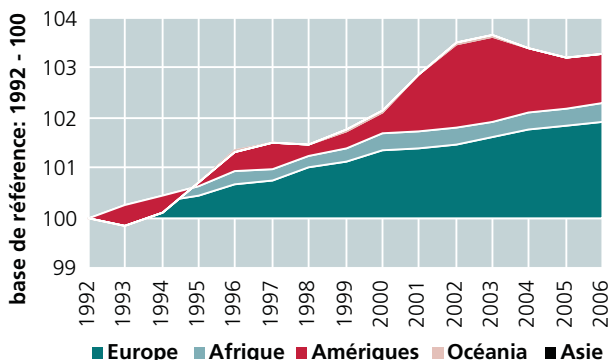
La stabilisation générale enregistrée ces dernières années découle de la contraction de l'usage de cocaïne en Amérique du Nord, qui contrebalance les hausses constatées en Amérique du Sud, en Europe occidentale et centrale et en Afrique australe. Si l'usage de cocaïne est réputé avoir décliné aux États-Unis et au Canada, il s'est intensifié dans la plupart des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Dans la région des Caraïbes, l'usage est stable – voire légèrement en baisse, ce qui concorde avec les rapports selon lesquels l'importance de cette région pour les expéditions de cocaïne vers les États-Unis diminue. Si, en 2001, neuf pays des Caraïbes faisaient état d'une hausse de l'usage de cocaïne, et trois seulement d'une stabilisation, en 2006 le nombre de pays signalant une hausse était tombé à deux. Par contraste, le nombre de pays des Caraïbes faisant état d'un usage stable, voire légèrement en baisse, était passé à cinq.

En 2006, l'usage de cocaïne a été jugé stable dans la région de l'Océanie. Toutefois, la nouvelle enquête auprès des ménages effectuée en Australie en 2007 a signalé un renversement de cette tendance et une hausse statistiquement significative de l'usage de cocaïne au cours de la période 2004-2007.

### L'usage de cocaïne continue d'augmenter en Europe mais semble s'acheminer vers une stabilisation

La plus grande partie de la hausse de l'usage de cocaïne dans le monde au cours de la dernière décennie peut être attribuée à la hausse rapide de la consommation en Europe – et cette

**Fig. 67: Tendances de l'usage de cocaïne telles que perçues par les experts: contribution régionale à l'évolution mondiale: 1992-2006**



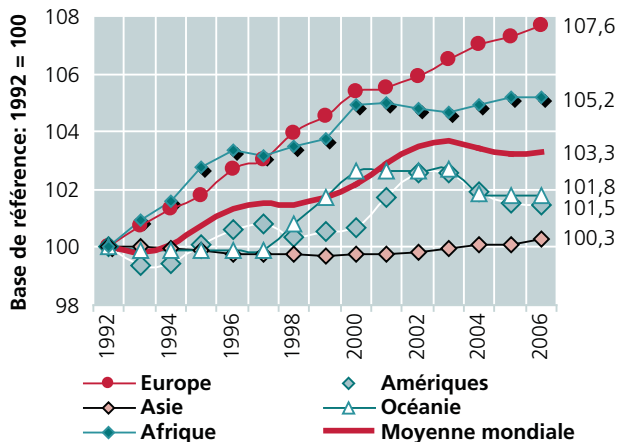
Sources: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; ONUDC: Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP), ONUDC: Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA et enquêtes locales.

hausse s'est poursuivie en 2006. Néanmoins, les données indiquent aussi une tendance sous-jacente à la stabilisation dans un nombre croissant de pays européens. Si le nombre de pays européens signalant une hausse de l'usage de cocaïne est tombé de 18, en 2001 et 2002, à 14, en 2005 et 2006, le nombre de pays faisant état d'une stabilisation – voire d'une légère baisse – de l'usage est passé de 17, en 2001, à 28, en 2005, et à 37, en 2006. Ce dernier chiffre est plus de 2 fois et demi supérieur à celui des pays signalant une progression de l'usage.

### L'usage de cocaïne augmente en Afrique

En Afrique, l'usage de cocaïne est en hausse. Si, en 2001-

**Fig. 68: Tendances de l'usage de cocaïne telles que perçues par les experts - évolution constatée dans les régions, 1992-2006**

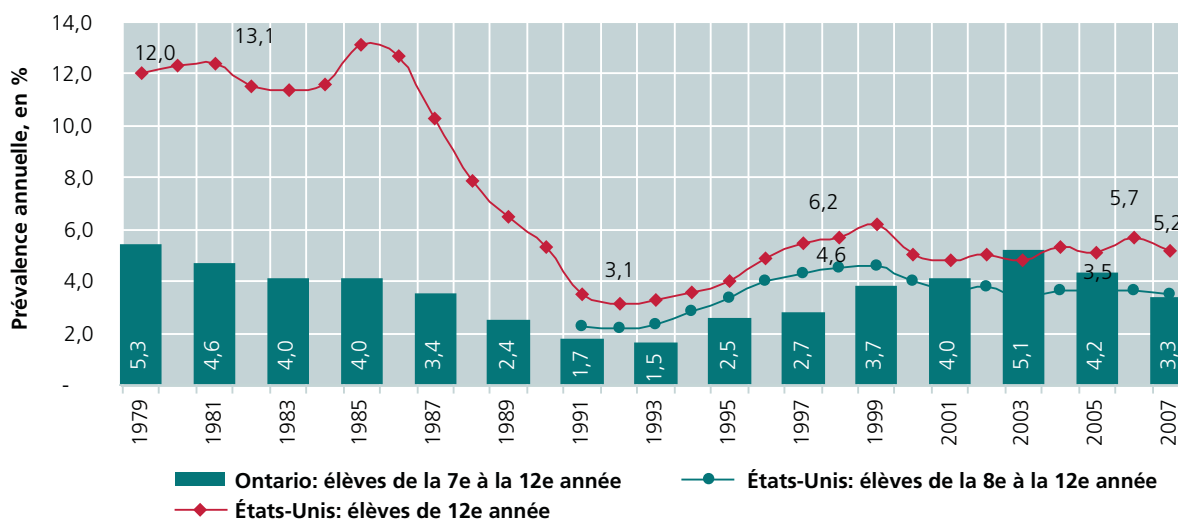


Sources: UNODC, Annual Reports Questionnaire Data, UNODC Field Offices, UNODC's Drug Use Information Network for Asia and the Pacific (DAINAP), UNODC, Global Assessment Programme on Drug Use (GAP), Govt. reports, EMCDDA, CICAD, HONLEA reports and local studies.

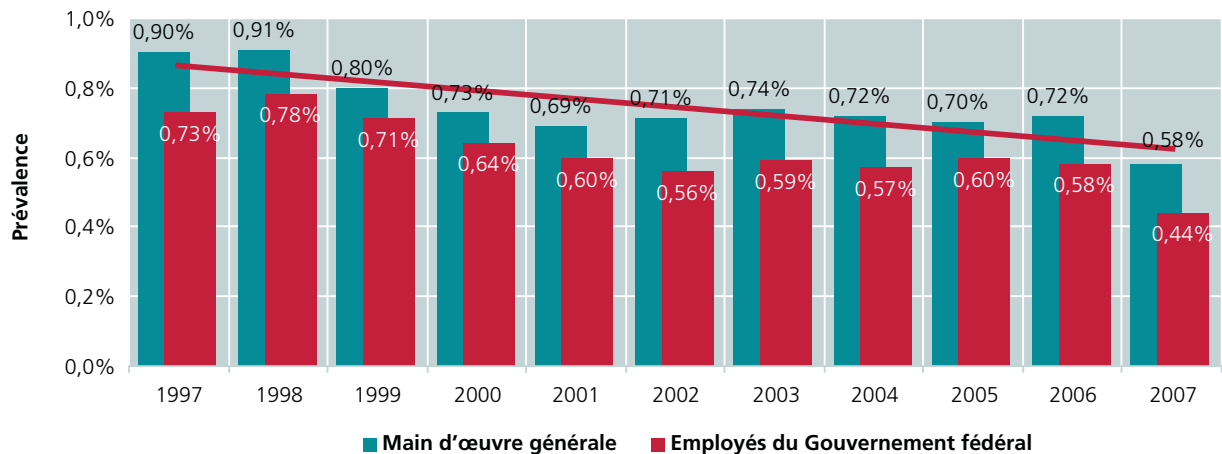
2002, 11 pays africains signalaient une hausse de la consommation de cocaïne, en 2005-2006 leur nombre était passé à 14. Parallèlement, le nombre de pays signalant une baisse de l'usage régressa, passant de 7 à 2. Cette aggravation de la situation a été particulièrement sensible en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, ainsi que le long de la côte atlantique de l'Afrique du Nord. Ce phénomène tient à l'importance croissante de l'Afrique comme point de transbordement de la cocaïne d'Amérique du Sud destinée à l'Europe.

L'usage de cocaïne a également progressé en Asie, bien qu'il ne touche qu'une infime fraction de la population générale.

**Fig. 69: Usage de cocaïne parmi les élèves du secondaire aux États-Unis et en Ontario (Canada), 1979-2007**



Sources : Institut national de lutte contre l'abus des drogues (NIDA) (États-Unis): étude 'Monitoring the Future', et CAMH : Ontario Drug Use Survey, 2007.

**Fig. 70: Main-d'œuvre américaine\* : pourcentage de travailleurs déclarés positifs aux tests de dépistage de la cocaïne**

\* Résultats fondés sur 6,6 millions de tests pratiqués dans la main d'œuvre générale en 2007, et 1,8 million de tests pratiqués parmi les employés du Gouvernement fédéral, sensibilisés aux notions de sécurité.  
Source : Quest diagnostics : Quest diagnostics Drug Testing Index, mars 2008.

Des groupements d'Afrique de l'Ouest et, dans une moindre mesure, des groupements sud-américains sont fréquemment impliqués dans le trafic de cocaïne à destination de divers pays d'Asie. La hausse de l'usage de cocaïne pourrait bien refléter la prospérité croissante de la région. En 2005, quatre pays africains signalèrent une hausse de la consommation de cocaïne ; leur nombre passa à huit en 2006 [RAS de Hong Kong (Chine), Japon, Philippines (pour la poudre de cocaïne), Thaïlande, Bangladesh, Népal, Pakistan et Liban]. Parallèlement, le nombre de pays asiatiques déclarant une baisse de l'usage diminua, passant de trois à deux.

### Les enquêtes comme les experts indiquent une baisse de l'usage de cocaïne en Amérique du Nord

Les enquêtes en milieu scolaire effectuées au Canada et aux États-Unis, comme les rapports des centres de traitement des toxicomanies et les résultats des tests de dépistage pratiqués aux États-Unis indiquent tous une baisse de l'usage de cocaïne.

La prévalence annuelle de l'usage de cocaïne parmi les élèves de 12e année a chuté, passant de 5,7%, en 2006, à 5,2%, en 2007, où il s'est révélé de 60% inférieur au niveau record de 1985 (13,1 %). La prévalence annuelle moyenne de l'usage de cocaïne parmi les élèves de la 8e à la 12e année a chuté de plus de 20%, passant de 4,6% à 3,5% entre 1999 et 2007. L'usage de crack de cocaïne, responsable d'une bonne part de l'usage problématique de drogues aux États-Unis a, lui aussi, décliné. De même, au Canada, l'usage de cocaïne parmi les élèves du secondaire en Ontario (la province la plus peuplée du pays) a baissé de 35% entre 2003 et 2007.

D'après les ensembles de données sur les traitements (TEDS), le nombre d'admissions dans les services de désintoxication a chuté aux États-Unis, passant de 263 000, en 2004, à 250 100, en 2006. Fait encore plus impressionnant

: le nombre de tests de dépistage positifs dans la main-d'œuvre américaine a sensiblement baissé, notamment en 2007. La proportion de la population déclarée positive aux tests de dépistage de la cocaïne est tombée de 0,91%, en 1998, à 0,72%, en 2007, puis à 0,58% de la main-d'œuvre générale, en 2007. Cela équivaut à une baisse de 19% en 2007, et à une baisse générale de 36% depuis 1998. Quant aux tests prescrits par le Gouvernement fédéral dans les professions jugées 'sensibles' du point de vue de la sécurité, cette baisse a été encore plus marquée : -24%, en 2007, et -44% depuis 1998. La baisse enregistrée en 2007 semble due à la forte hausse des prix (plus de 40%) qui a suivi les opérations de détection et de répression menées avec succès par le Mexique, les États-Unis et le Canada contre les groupements de trafiquants.

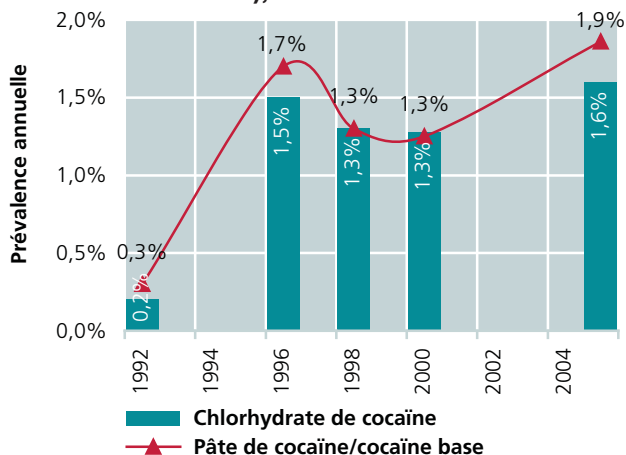
La prévention semble avoir joué un rôle plus modeste dans la baisse de l'usage constatée en 2007. Les résultats des enquêtes montrent que la notion de "nocivité" de la cocaïne, telle que perçue par les élèves du secondaire, n'a pas progressé en 2007. Les résultats des enquêtes menées aux États-Unis quant à la "disponibilité" perçue de la cocaïne indiquent un fléchissement en 2007, et un déclin encore plus marqué pour la période 1998-2007. La "disponibilité" perçue de la cocaïne a fléchi parmi les élèves du secondaire de l'Ontario.

### Les niveaux de consommation augmentent en Amérique latine

Contrastant avec la baisse de l'usage constatée en Amérique du Nord, la plupart des pays d'Amérique du Sud font état d'une hausse de la consommation.

L'usage de cocaïne a augmenté en Bolivie au cours de la période 2005-2005, passant de 1,3% à 1,9% de la population âgée de 12 à 50 ans. L'amélioration intervenue dans la seconde moitié des années 1990 a coïncidé avec la baisse de la production locale de feuilles de coca ; quant à la hausse

**Fig. 71: Bolivie - Prévalence annuelle de l'usage de cocaïne (dans la population âgée de 12 à 50 ans), 1992-2005**

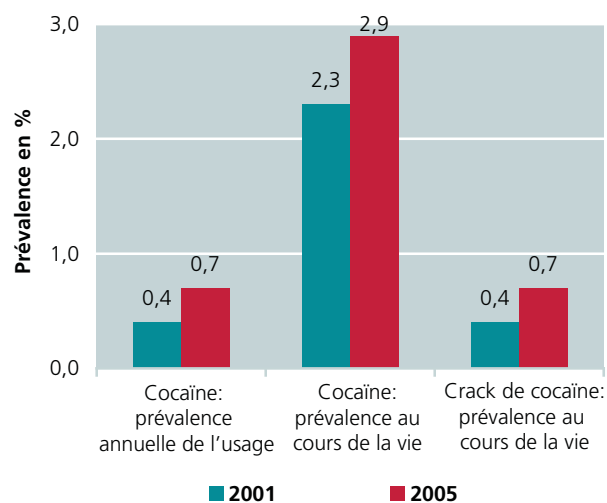


Source: CELIN, *Investigación : Estudio Comparativo Consumo de Alcohol, Tabaco, Cocaína, y otras Drogas en Bolivia, 1992-1996-1998-2000-2005, Bolivia 2005.*

de l'usage constatée dans les cinq premières années du nouveau millénaire, elle a coïncidé avec l'accroissement des superficies cultivées et de la production de cocaïne.

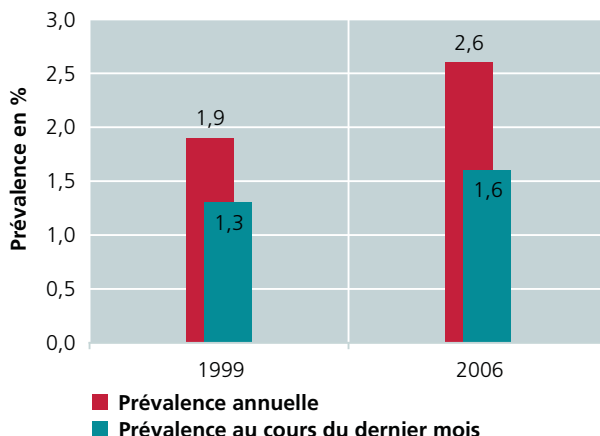
L'usage de cocaïne a également augmenté au Brésil, second marché de consommation de la région des Amériques (qui touche 870 000 personnes) après les États-Unis (6 millions d'utilisateurs). Les enquêtes auprès des ménages réalisées au Brésil ont prouvé que la prévalence y était passée de 0,4% de la population âgée de 12 à 65 ans, en 2001, à 0,7%, en 2005. Les rapports faisant état d'une intensification des activités des trafiquants d'héroïne dans les États du sud-est

**Fig. 72: Brésil: Prévalence annuelle de l'usage de cocaïne en 2001 et 2005**



Source: CEBRID : *Il Levantamento Domiciliar sobre o Uso de Drogas Psicotrópicas no Brasil: Estudo Envolvendo as 108 Maiores Cidades do País, 2005, Sao Paulo 2006* et CEBRID : *Il Levantamento Domiciliar sobre o Use de Drogas Psicotrópicas no Brasil: Estudo Envolvendo as 107 Maiores Cidades do País, Sao Paulo 2002*

**Fig. 73: Argentine - Usage de cocaïne dans la population âgée de 12 à 65 ans, 1999-2006**

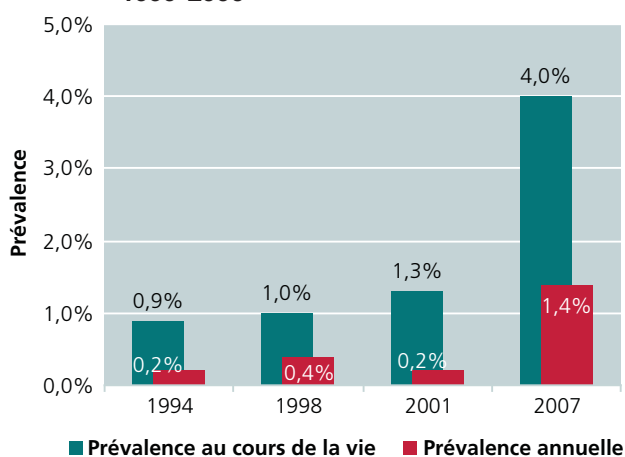


Sources : SEDRONAR : *Estudio nacional en Población General sobre Consumo de Sustancias Psicoactivas 2006, Buenos Aires 2007* et années précédentes.

ont indiqué que la cocaïne était sans doute plus facilement disponible dans ces régions. Le territoire du Brésil est de plus en plus exploité par des groupements de trafiquants internationaux qui cherchent des points de transit pour les expéditions de cocaïne en provenance de Colombie, de Bolivie et du Pérou et destinées à l'Europe. Il est vraisemblable que cela aura apporté plus de cocaïne sur le marché local.

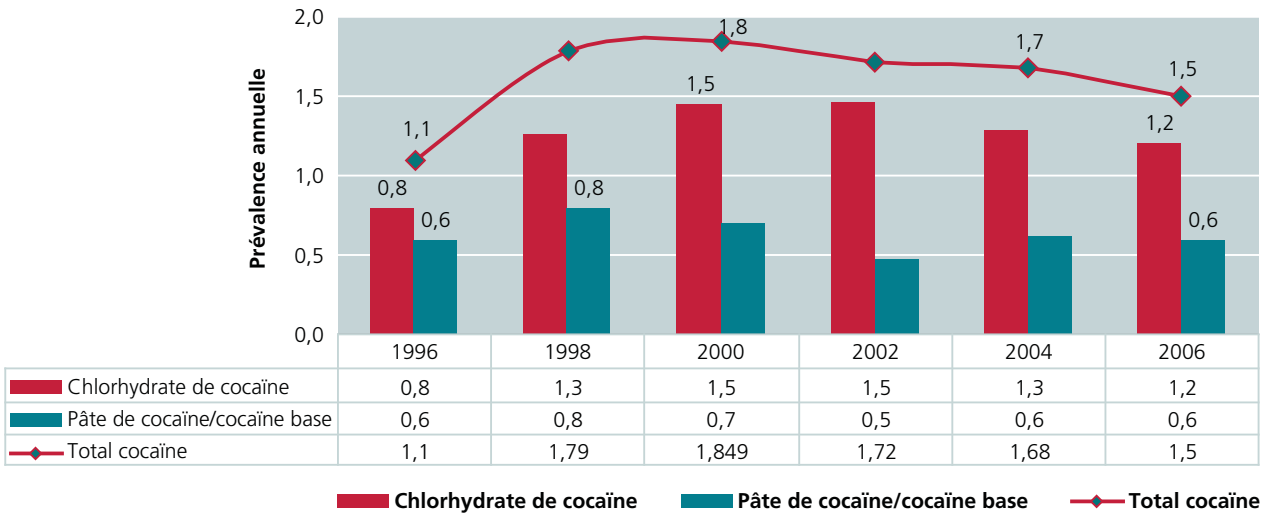
Le sud-est et le sud du Brésil sont les régions les plus sévèrement touchées par la consommation de cocaïne. La prévalence de l'usage de cocaïne au cours de la vie dans le sud-est

**Fig. 74: Uruguay - Usage de cocaïne dans la population âgée de 12 à 65\* ans, 1999-2006**



\* en 1994, groupe d'âge des 15-65 ans; en 1998 et en 2001, groupe d'âge des 12-64 ans; en 2007, groupe d'âge des 15-65 ans.

Sources : Observatorio Uruguay de Drogas (OUD), *Encuesta Nacional en Hogares sobre Consumo de Drogas 2007*, et Secretaría Nacional de Drogas y Junta Nacional de Drogas, *Encuesta Nacional de Prevalencia del Consumo de Drogas 2001*.

**Fig. 75: Chili - Usage de cocaïne dans la population générale âgée de 12 à 64 ans, 1996-2006**

Source : CONACE, *Séptimo Estudio Nacional de Drogas en Población General de Chile*, Santiago du Chili 2007

du Brésil est de 3,7% de la population âgée de 12 à 65 ans. Dans le sud, la prévalence au cours de la vie est de 3,1%, tandis qu'au nord-est et au nord elle atteint 1,2% et 1,3%, respectivement.

L'Argentine est le second marché de cocaïne d'Amérique du Sud (il représentait 640 000 personnes, environ, en 2006). En termes relatifs, les résultats des enquêtes auprès des ménages réalisées en 2006 indiquent que l'Argentine a le plus fort taux de prévalence annuelle de l'usage de cocaïne de l'Amérique du Sud (2,6% de la population âgée de 12 à 65 ans) ; pour l'ensemble des Amériques, elle vient au second rang, après les États-Unis (3% de de la population âgée de 15 à 64 ans, en 2006). Au cours de la période 1999-2006, le taux de prévalence annuelle est passé de 1,9% à 2,6%. En outre, 0,5% de la population âgée de 12 à 65 ans a admis avoir usé de la 'pasta base' (pâte de coca) en 2006.

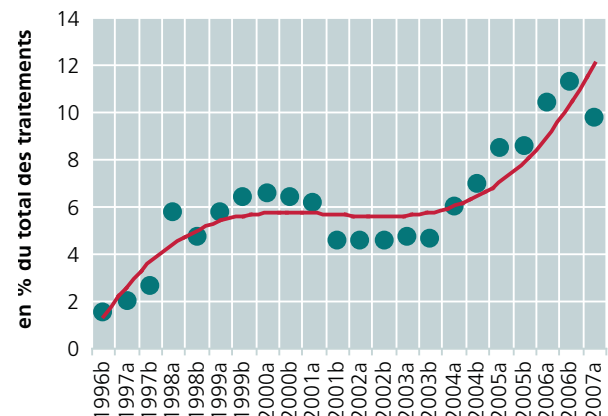
L'Uruguay a, lui aussi, signalé une hausse de l'usage. Le taux de prévalence annuelle de l'usage de cocaïne y est passé de 0,2% de la population âgée de 12 à 64 ans, en 2001, à 1,4%, en 2007 (représentant quelque 30.000 personnes). En outre, la consommation de pâte de coca ('pasta base') a augmenté ; négligeables jusqu'en 2002, les quantités consommées y ont crû au point de concerner aujourd'hui 0,3% de la population. Les enquêtes en milieu scolaire indiquent que l'usage de cocaïne a également augmenté ces dernières années en Équateur et au Paraguay.

Le Chili est la seule exception avérée à cette tendance générale à la hausse constatée en Amérique latine. L'usage de cocaïne y a fortement augmenté à la fin des années 1990, mais il a progressivement diminué après 2000. Le taux de prévalence annuelle y a chuté, passant de 1,8% de la population générale âgée de 12 à 64 ans, en 2000, à 1,7%, en 2004, puis à 1,5%, en 2006 (ce qui représente quelque 170 000 personnes).

### L'usage de cocaïne continue d'augmenter en Afrique du Sud

L'utilisation croissante des pays africains comme sites de transbordement de la cocaïne provenant d'Amérique du Sud et destinée à l'Europe a eu un impact fâcheux sur la consommation de cocaïne. Si, d'une manière générale, les pays du continent ont globalement signalé des hausses de l'usage, celles-ci sont particulièrement sensibles en Afrique de l'Ouest en en Afrique australe.

C'est en Afrique du Sud que la hausse de l'usage de cocaïne est la plus solidement documentée. Le Réseau épidémiologique élargi de la Communauté de développement de

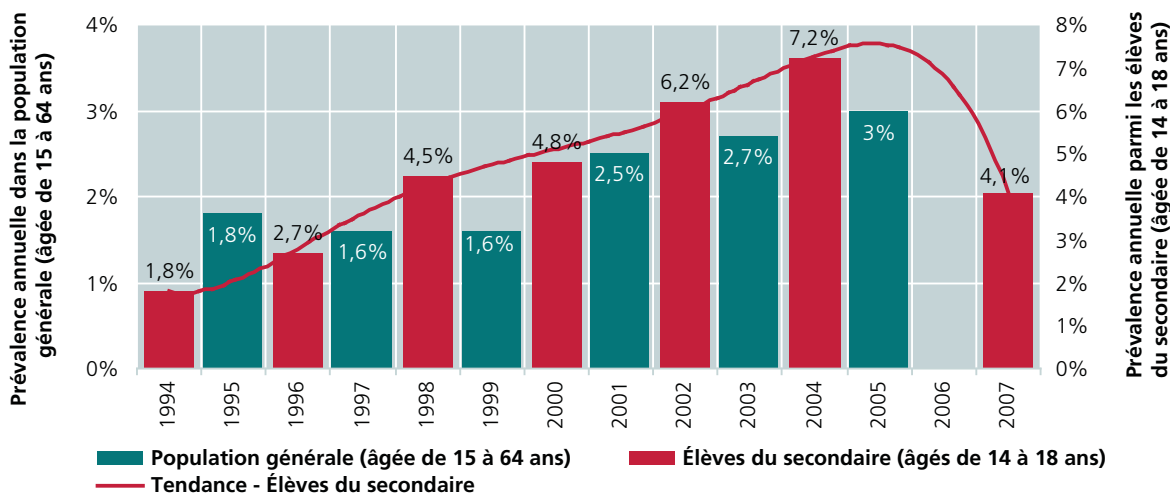
**Fig. 76: Afrique du Sud: la cocaïne comme principale drogue de consommation dans les demandes de traitement**

\* moyenne non pondérée des traitements (y compris pour alcoolisme) dans 6 provinces.

Source : SACENDU, "Monitoring Alcohol and Drug Abuse Trends in Aouth Africa, July 1996-June 2007", *Research Brief*, Vol. 10 (2), 2007. Données semestrielles.



**Fig. 77: Prévalence annuelle de l'usage de cocaïne en Espagne dans la population générale et parmi les élèves du secondaire, 1994-2005**



Source: Ministerio de Sanidad y Consumo, *Plan Nacional Sobre Drogas*.

l’Afrique australe (SACENDU) y rassemble des données depuis une décennie déjà. Les données communiquées par les centres de traitement de six sites distincts [Cape Town, Gauteng (qui comprend la capitale, Prétoria, et Johannesburg), Durban, Port Elisabeth, East London et Mpulanga (province frontalière qui jouxte le Swaziland et le Mozambique)] montrent que l’usage de cocaïne a crû rapidement ces dernières années. Les demandes de traitement liées aux abus de cocaïne (et/ou de crack de cocaïne), exprimées comme moyenne non pondérée du nombre de patients en traitement pour usage de cocaïne dans les six sites susmentionnés, se sont multipliées, passant de moins de 2%, en 1996, à 6,5%, en 2000. Au cours des deux premiers trimestres de 2007, près de 10% du total des demandes de traitement (alcool compris) alléguaient l’usage de cocaïne et/ou de crack de cocaïne. Si l’on exclue l’alcool, ce pourcentage (non pondéré) aurait atteint 18%, ce qui est très supérieur à la moyenne pour l’Afrique (10%). On a toutefois noté, pour les deux premiers trimestres de 2007, deux exceptions à l’augmentation des demandes de traitement liées aux abus de cocaïne : la Province du Cap occidental (Cape Town), où c’est l’usage de méthamphétamine qui prévaut, et celle du Cap oriental, où les abus liés à l’alcool dominant. C’est la province du Cap oriental – qui comprend les villes de Port Elisabeth et d’East London – que l’on a enregistré le plus grand nombre de demandes de traitement liées à l’usage de cocaïne (14% du total des demandes de traitement, alcool compris) ; venait ensuite, avec 13% du total, la province de Gauteng – qui comprend Johannesburg et la capitale, Prétoria.

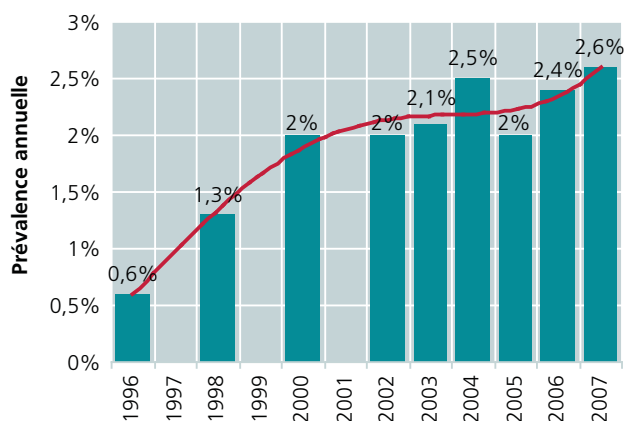
**L’usage de cocaïne continue de croître en Europe, mais des signes de stabilisation apparaissent dans certaines régions**

L’une des tendances les plus alarmantes de ces dernières années a été la hausse rapide de la consommation de cocaïne en Europe. Si l’usage a continué d’augmenter en

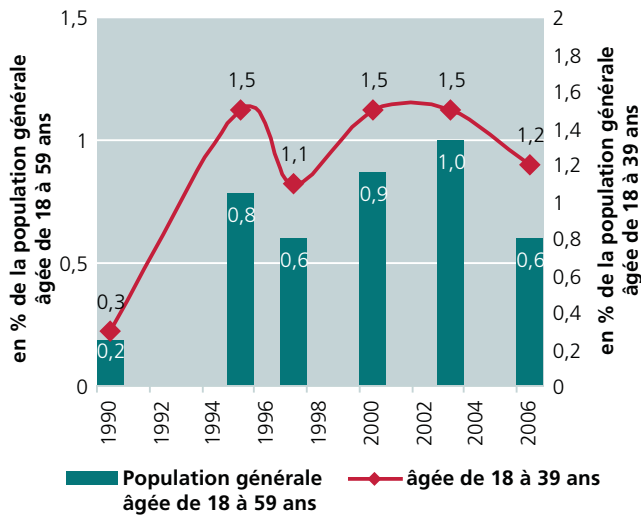
2006, certains indications laissent présager un aplanissement. Le nombre de pays européens notifiant une hausse de l’usage de cocaïne est tombé de 18, en 2001, à 14, en 2006, tandis que celui des pays signalant une baisse ou un nivellement est passé de 17 à 37 pendant la même période. Dans un petit nombre de pays, la consommation semble avoir commencé de régresser.

C’est en Espagne – principal point d’entrée de la cocaïne en Europe – que le taux de prévalence de l’usage de cocaïne est le plus élevé. Il a doublé dans la population générale (âgée de 15 à 64 ans), passant de 1,6%, en 1999, à 3%, en 2005. Le niveau d’usage de l’Espagne représente plus du double de celui de la moyenne de l’Europe occidentale (1,2%) ; il est analogue à celui des États-Unis. Les enquêtes en milieu scolaire réalisées en Espagne entre novembre

**Fig. 78: Angleterre et Pays de Galles : prévalence annuelle de l’usage de cocaïne dans la population générale (âgée de 16 à 59 ans), 1996-2007**



Source: UK Home Office, British Crime Survey, 2006/07.

**Fig. 79: Allemagne : prévalence annuelle de l'usage de cocaïne dans la population générale, 1990-2006**

2006 et février 2007 suggèrent que la période de hausse touche peut-être à sa fin. Les enquêtes effectuées parmi les élèves du secondaire âgés de 14 à 18 ans ont révélé un déclin marqué de la consommation de cocaïne : de 7,2%, en 2004, celle-ci est tombée à 4,1%, en 2007. Parallèlement, le taux de prévalence mensuelle de l'usage de cocaïne parmi les élèves du secondaire est tombé de 3,8%, en 2004, à 2,3%, en 2007. Les autorités espagnoles voient un lien entre cette évolution et l'intensification des mesures de prévention et de répression ces dernières années. La perception des risques liés à la consommation de cocaïne a sensiblement progressé entre 2004 et 2007, tandis que la facilité d'accès à la cocaïne (sa disponibilité perçue) s'est dégradée. L'âge moyen de l'initiation à l'usage de cocaïne ne s'est toutefois pas élevé ; il a même légèrement baissé, tombant de 15,8 ans, en 2004, à 15,4 ans, en 2007.

L'usage de cocaïne au Royaume-Uni, le plus vaste marché européen de cocaïne en termes absolus et le second en termes de prévalence, a continué d'augmenter légèrement. Le taux de prévalence annuelle de la cocaïne en Angleterre et aux Pays de Galles a crû, passant de 2,4% de la population âgée de 16 à 59 ans, en 2005/6, à 2,6%, en 2006/7. D'après les données de l'enquête britannique sur la criminalité, le taux de prévalence annuelle de l'usage de cocaïne est aujourd'hui quatre fois plus élevé qu'il y a dix ans. L'essentiel de cet accroissement s'est produit dans les années 1990, époque où le taux de prévalence annuelle de l'usage de cocaïne est passé de 3%, en 1992, à 2%, en 2000. Les niveaux d'usage les plus élevés en 2006/7 ont été signalés par le nord de l'Angleterre et par Londres, les plus bas par le Pays de Galles. L'usage de crack de cocaïne reste limité (0,2%).

Data from Germany, the most populated country in the European Union, suggest that cocaine use declined over the 2003-2006 period. The annual prevalence of cocaine use among the population age 18-59 fell from 1% in 2003 to

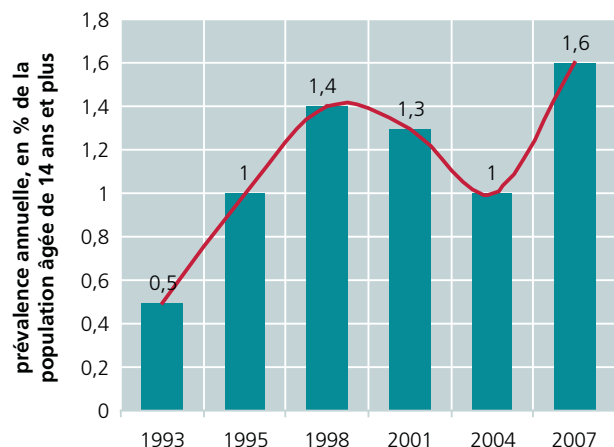
0.6% in 2006, the lowest level since 1997. Use of crack-cocaine affects around 0.1% of the population age 18-59. Crack-cocaine use remains mainly limited to Hamburg and Frankfurt. Among the population age 18-39 the annual prevalence rate of cocaine use fell from 1.5% to 1.2% over the 2003-06 period, the lowest level since 1997. The number of newly identified (by the police) cocaine users fell by a further 10% in 2007, according to the Bundeskriminalamt (federal German police).

Les données communiquées par l'Allemagne, le pays le plus peuplé d'Europe, indiquent que l'usage de cocaïne a régressé au cours de la période 2003-2006. Le taux de prévalence annuelle de l'usage de cocaïne dans la population âgée de 18 à 59 ans est tombé de 1%, en 2003, à 0,6%, en 2006 – le niveau le plus bas enregistré depuis 1997. Selon la police criminelle allemande, la Bundeskriminalamt, le nombre d'utilisateurs nouvellement identifiés a encore baissé de 10% en 2007.

Avant la publication de la nouvelle enquête auprès des ménages de 2006, l'Allemagne signalait un niveau d'usage de la cocaïne assez stable. Il en allait de même de la plupart des pays voisins, dont l'Autriche, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Pologne, la République tchèque, et d'autres pays d'Europe centrale (Slovaquie et Hongrie). Une hausse de l'usage fut toutefois signalée par quelques pays d'Europe du Sud, notamment le Portugal, l'Italie, certains pays de l'ouest des Balkans, ainsi que la France, le Royaume-Uni, l'Irlande et plusieurs pays nordiques.

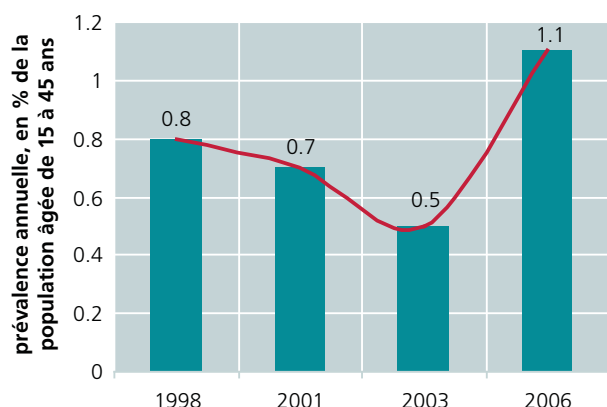
### L'usage de cocaïne progresse en Océanie

Contrastant avec la baisse de la consommation de cocaïne en Amérique du Nord et les premiers signes d'un aplatissement de la hausse en Europe, l'usage de cocaïne semble progresser fortement en Océanie, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande.

**Fig. 80: Australie : prévalence annuelle de l'usage de cocaïne dans la population âgée de 14 ans et plus, 1993-2007**

Source : Australian Institute of Health and Welfare, 2007 – National Drug Strategy Household Survey, avril 2008.

**Fig. 81: Nouvelle-Zélande : prévalence annuelle de l'usage de cocaïne dans la population âgée de 15 à 45 ans, 1998-2006**



Source : Centre for Social and Health Outcomes Research and Evaluation, *Trends in drug use in the population in New Zealand : Findings from national household drug surveying in 1998, 2001, 2003 and 2006, Auckland 2007.*

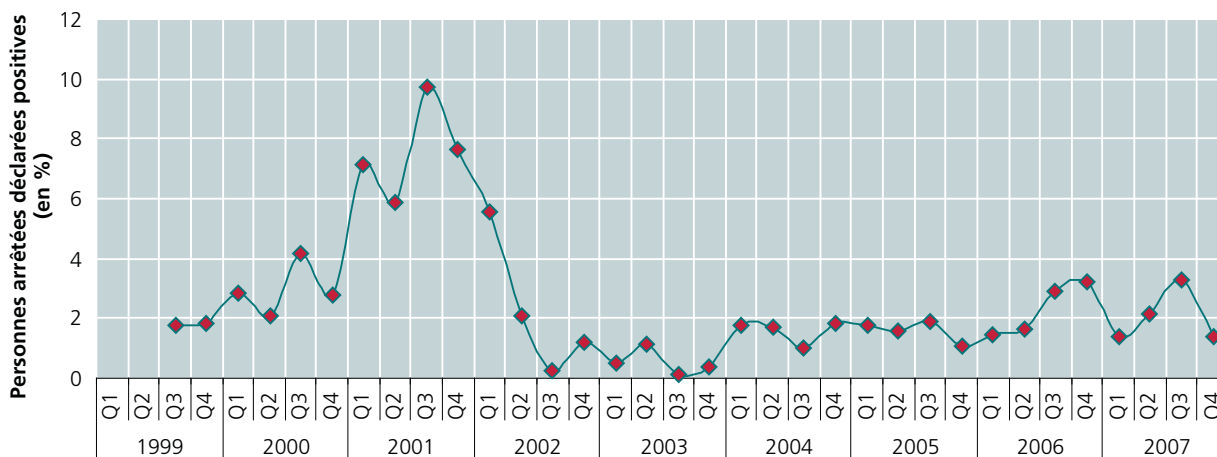
En Australie, la prévalence annuelle de l'usage de cocaïne dans la population âgée de plus de 14 ans est passée de 1%, en 2003, à 1,6%, en 2006. La tendance à la hausse constatée au cours de la période 2003-2006 était d'autant plus surprenante que l'usage général des drogues déclinait sensiblement en Australie pendant cette même période. Il se peut que la difficulté d'expédier de la cocaïne aux États-Unis à cette époque, jointe au prix élevé de la cocaïne en Australie, aient accru l'attrait de ce pays aux yeux des trafiquants. L'existence d'un marché bien établi de stimulants de synthèse a peut être aussi incité les usagers à essayer la cocaïne. Le marché australien de la cocaïne reste toutefois limité, comparé à celui de nombreux autres pays.

Des tendances analogues ont été constatées en Nouvelle-Zélande, où l'usage, qui avait baissé entre 1998 et 2003, a ensuite plus que doublé entre 2003 et 2006. En Australie comme en Nouvelle-Zélande, la prévalence de l'usage de cocaïne est aujourd'hui plus élevée qu'en 1998.

The increase in cocaine use in Australia over the 2003-2006 period is also documented in 'DUMA' data (collected by the Australian Institute for Criminology for the ongoing Drug Use Monitoring in Australia project) on drug testing amongst arrestees. Cocaine use appears to be widespread in New South Wales but far less so in the rest of the country. DUMA data also suggest that cocaine use, in contrast to heroin and methamphetamine abuse, is still not frequent among criminals in Australia. Cocaine use levels in this group used to be higher a few years ago. In the third quarter of 2001, following Australia's 'heroin drought', close to 10% of those arrested consumed cocaine, far more than the 2% found in 2006 and 2007.

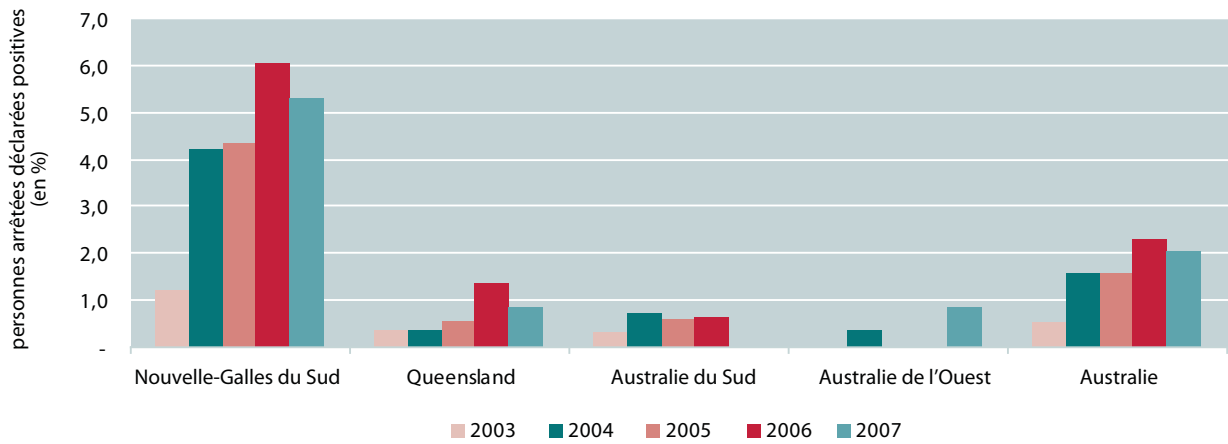
L'augmentation de l'usage de cocaïne en Australie au cours de la période 2003-2006 est également attestée par les données du DUMA, recueillies par l'Institut australien de criminologie dans le cadre du programme de surveillance de l'usage de drogues en Australie, quant au nombre de tests pratiqués parmi les personnes arrêtées. L'usage de cocaïne semble répandu en Nouvelle-Galles du Sud, mais nettement moins dans le reste du pays. Les données du DUMA (système australien de surveillance de la consommation de drogues) suggèrent également que, contrairement aux abus d'héroïne et de méthamphétamine, la consommation de cocaïne reste rare parmi les criminels australiens. L'usage de cocaïne parmi les membres de ce groupe était plus élevée voici quelques années. Au troisième trimestre de 2001, suite à la "sécheresse d'héroïne", près de 10% des personnes arrêtées consommaient de la cocaïne – donc bien plus que les 2% constatés en 2006 et 2007.

**Fig. 82: Pourcentage de personnes arrêtées en Australie déclarées positives pour la cocaïne\*, 1999-2007**



\* moyenne non pondérée des sites ci-après : Bankstown, Parramatta, Southport, Brisbane, Port Elisabeth, Adélaïde et East Perth.  
Source : Australian Institute of Criminology, Drug Use Monitoring in Australia (DUMA), Canberra 2008.

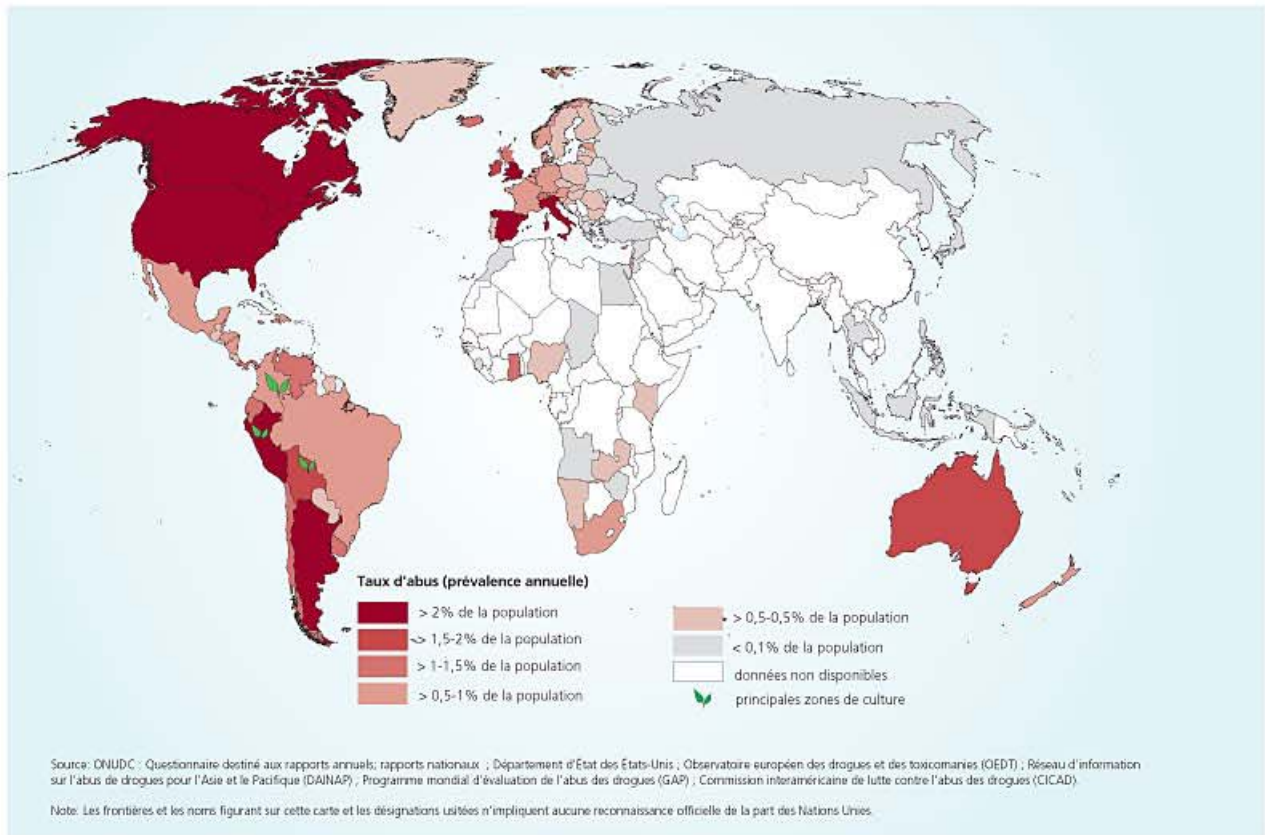
**Fig. 83: Pourcentage de personnes arrêtées en Australie déclarées positives pour la cocaïne\*, 1999-2007**



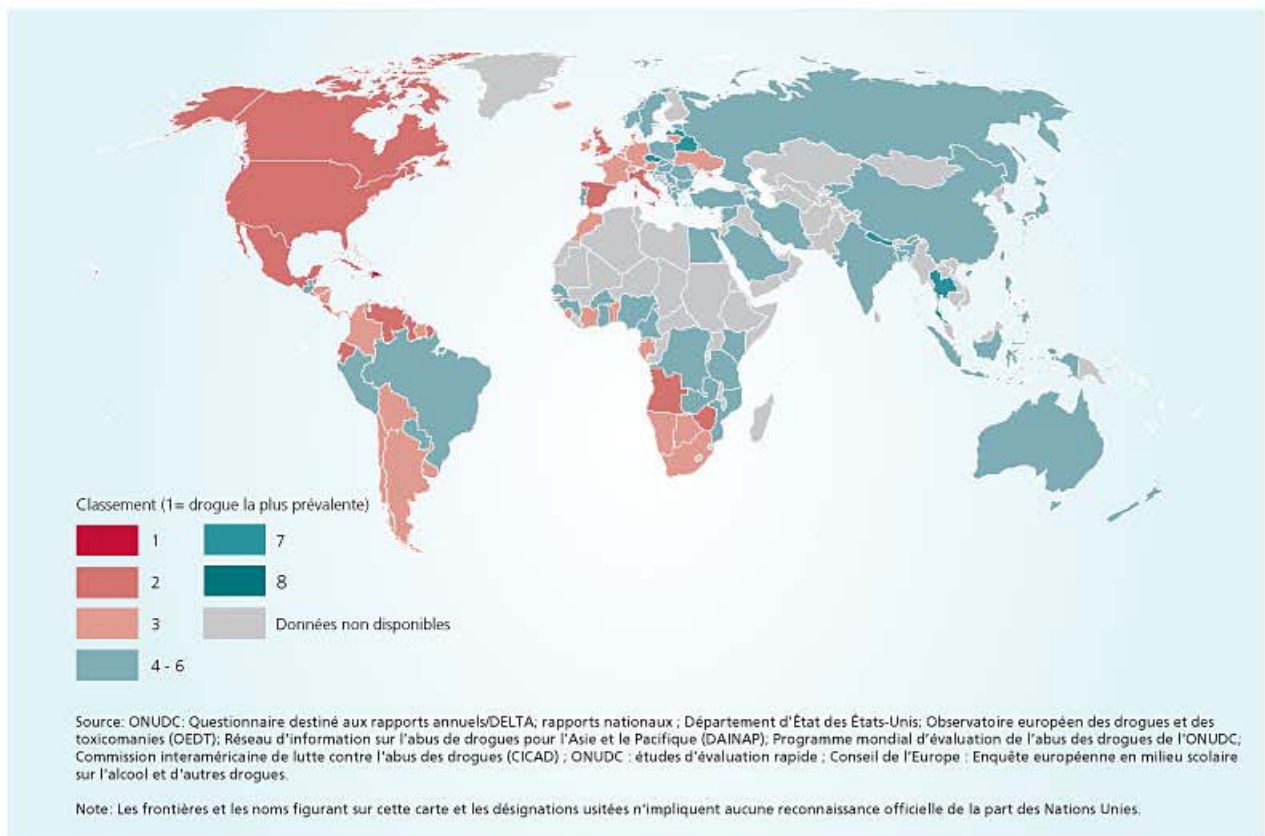
\* Results for New South Wales from Sydney (Parramatta and Bankstown); for Queensland from Brisbane and Southport; for South Australia from Adelaide and Elisabeth); for Western Australia from East Perth. Results for 'Australia': unweighted average of the proportions of the sites mentioned above.

Source: Australian Institute of Criminology, *Drug Use Monitoring in Australia* (DUMA), Canberra 2008.

**Carte 12: Abuse of cocaine 2006 - 2007 (or latest year available)**

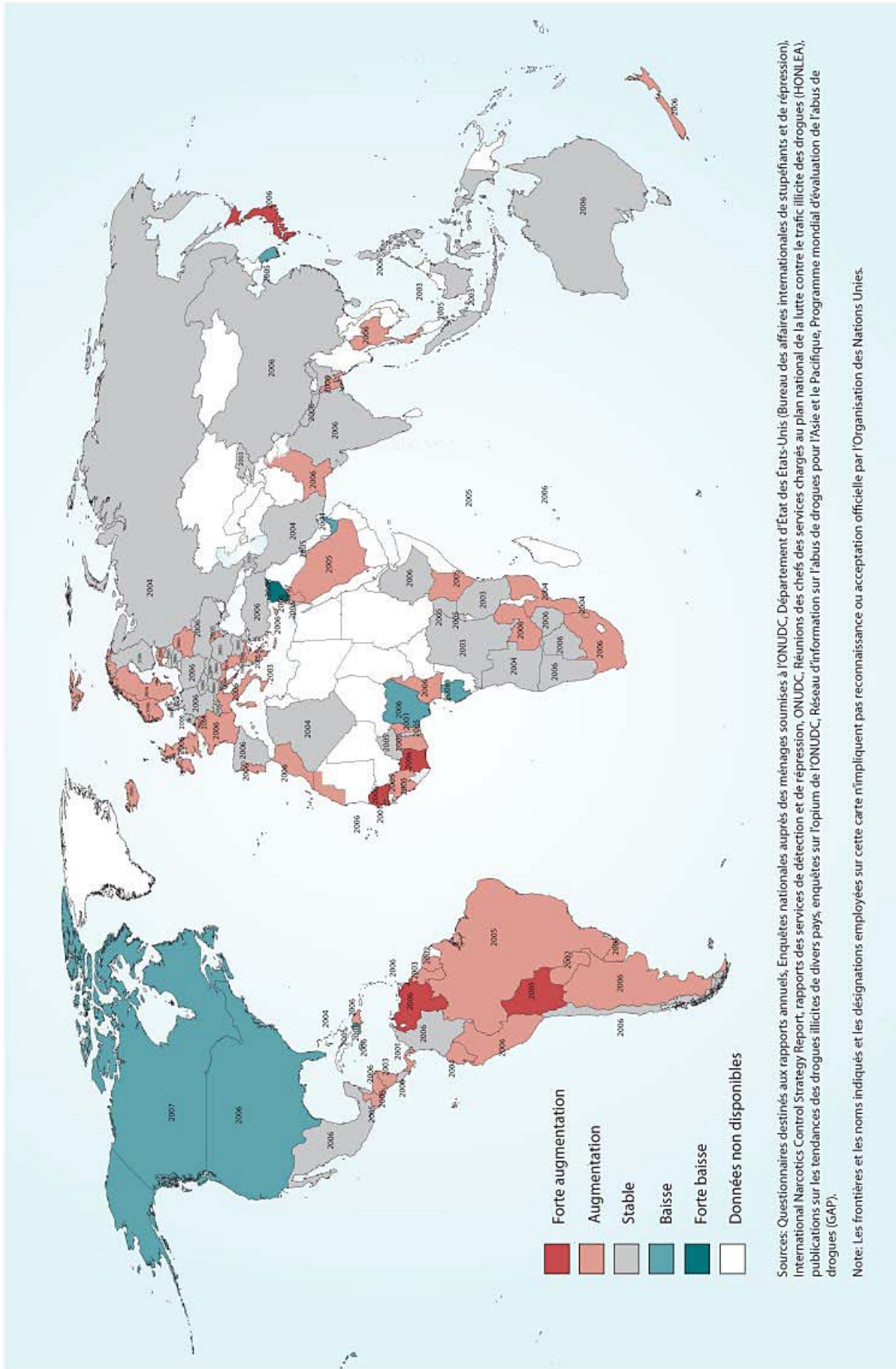


**Carte 13: Ranking of cocaine in order of prevalence, 2006**





Carte 14: Changes in the use of cocaine, 2006 (or latest year available)





## 1.4 Marché du cannabis

### 1.4.1 Résumé des tendances

Dans l'ensemble, le marché du cannabis est demeuré généralement stable, mais il connaît certains développements intéressants. Si l'estimation de la production de feuilles de cannabis est, en soi, problématique, il est néanmoins possible de faire certaines généralisations quant au niveau de cette production. On estime qu'en 2006 la production de feuilles et de résine de cannabis a décliné.

Les changements mêmes qui affectent la production de cannabis semblent modifier le marché. Tout d'abord, la puissance accrue des feuilles de cannabis semble aller de pair avec la baisse enregistrée sur certains des principaux marchés. Cela pourrait signifier que la prise de conscience des risques encourus fait son chemin dans l'esprit des usagers et contribue parfois à la diminution de la demande. Une baisse de l'usage a été constatée en Amérique du Nord, en Europe occidentale et centrale et en Océanie, toutes régions qui produisent – par culture hydroponique – un cannabis à forte teneur en THC. L'usage continue cependant de croître au Mexique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie.

En second lieu, la production de résine de cannabis augmente en Afghanistan depuis 2003, l'année même où elle a commencé de décliner au Maroc. En 2007, les superficies consacrées à la culture du cannabis en Afghanistan représentaient un tiers des terres plantées en pavot à opium. Si 10% seulement des pays mentionnent l'Afghanistan comme "pays source" de cannabis (contre 20% pour le Maroc, qui produit à peine plus de cannabis que l'Afghanistan), la situation évoluera si la production de résine de cannabis continue d'augmenter en Afghanistan. Et cela pourrait fort bien se produire. D'aucuns pensent qu'il y a aujourd'hui surproduction d'opiacés et que leur prix pourraient encore chuter – ce qui précipiterait un glissement vers la culture du cannabis. En outre, il existe déjà un marché des drogues illicites en état de fonctionnement ; celui-ci pourrait sans doute s'adapter efficacement à un autre produit.

Ce sont là des zones où un certain dynamisme se manifeste, mais d'une manière générale, le marché conserve, d'une année à l'autre, ses caractéristiques essentielles : c'est le plus vaste de tous les marchés de drogues illicites ; il a, de loin, le plus fort degré de prévalence, et cette prévalence tend à minimiser, aux yeux des usagers, les risques sanitaires perçus.

Le cannabis est – de loin – le plus grand marché des drogues et ce marché est sans doute plus organisé que nous ne le pensons généralement, notamment en ce qui concerne la

culture hydroponique et la distribution au travers de vastes régions et au-delà des frontières. Contrairement à celui des autres drogues, le trafic de cannabis reste essentiellement intrarégional. On connaît certaines exceptions à cette règle, comme, par exemple, les exportations de cannabis de l'Afrique (principalement de l'Ouest et australe) vers l'Europe occidentale et centrale, et, dans une moindre mesure, celles de l'Afrique australe vers l'Asie de l'Est (notamment vers la RAS de Hong Kong, en Chine), celles de l'Asie centrale vers l'Europe de l'Est (en particulier la Fédération de Russie), ou celles de l'Amérique du Sud (principalement de Colombie) vers l'Amérique du Nord, principalement les États-Unis. En 2006, la majorité des saisies de feuilles de cannabis ont été effectuées par le Mexique (36%), les États-Unis (23%) et l'Afrique du Sud (7%). Le gros de saisies de cannabis a été opéré en Espagne (45%), au Pakistan (11%), au Maroc (9%), en France (7%), en Iran (6%), au Royaume-Uni (5%) et en Afghanistan (4%).

Si la production prend racine en Afghanistan, on pourrait assister à une reprise de la consommation en Europe occidentale et centrale et à son expansion en Europe orientale. Ces régions importent déjà les produits du cannabis. Ce regain de consommation pourrait être induit par les préférences individuelles ou par les prix, mais dans l'un ou l'autre cas le marché serait étroitement surveillé afin d'en déceler les vulnérabilités.

## 1.4.2 Production

### Le cannabis reste cultivé dans la plupart des pays de la planète

Le cannabis<sup>1</sup> continue de dominer les marchés illicites des drogues dans le monde, tant par son ubiquité que par le volume de sa production et le nombre de ses consommateurs. La culture et la production de cette drogue sont des plus dispersées. Malheureusement, cette ubiquité même empêche tout calcul pratique et rigoureux de la production.

En l'absence de mesures directes, l'ONUDC compte beaucoup sur l'analyse des réponses des États membres au *Questionnaire destiné à l'élaboration des rapports annuels*. Au titre de cette analyse, l'ONUDC s'intéresse à trois éléments qui révèlent une production de cannabis : les rapports sur la production locale dans les États membres, les "mentions" de la source (ou de l'origine) d'une saisie de cannabis dans un pays, et les rapports de saisies de plantes de cannabis.

Au cours de la période 1996-2006, 70 pays (soit un peu moins de la moitié du total) ont fourni à l'ONUDC des estimations relatives à la culture et à la production de cannabis. On suppose que la majorité des autres pays en cultive aussi, mais que nombre d'entre eux n'ont tout simplement pas les moyens d'évaluer l'ampleur de cette production. Cette hypothèse se trouve partiellement corroborée par le fait qu'au cours de la période 1996-2006, 127 pays ont été identifiés comme source (ou origine) du cannabis introduit en contrebande dans un autre pays. En outre, sachant qu'il est peu commode d'exporter outre-mer des plantes entières, et étant donné que seules certaines parties de la plante donnent de la drogue, il est plus que plausible, quand on saisit des plantes entières, que celles-ci soient produites localement. Cent-cinquante pays ont signalé la saisie de plantes entières au cours de la période 1996-2006.

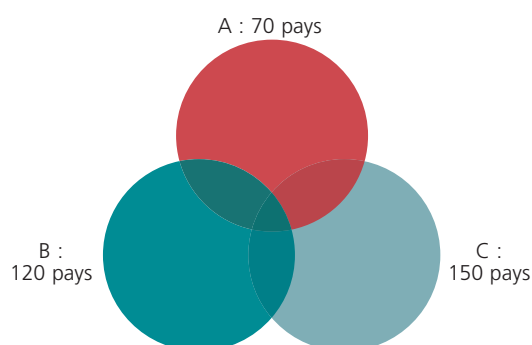
Combining these three indicative groups – cannabis production is identified in 172 countries and territories, equivalent to 90% of the countries and territories which receive UNODC's ARQ.

L'association de ces trois séries d'indications a permis de recenser une production de cannabis dans 172 pays et territoires, soit 90% des pays et territoires ayant répondu au questionnaire de l'ONUDC.

L'essentiel du cannabis produit est vendu sous forme de

<sup>1</sup> On trouvera à la page 96 du *Rapport mondial sur les drogues 2007* (consultable sur le site [www.unodc.org](http://www.unodc.org)) les définitions des trois principaux produits finaux du cannabis : feuilles, résine et plantes, ainsi qu'une liste des diverses préparations à base de cannabis.

**Fig. 84: Nombre de pays/territoires identifiés comme producteurs de cannabis, 1996-2006 (N = 172)**



A : 70 pays/territoires fournissant des estimations de la culture/production  
B : 127 pays/territoires identifiés comme pays source du cannabis objet du trafic  
C : 150 pays signalant la saisie de plantes entières

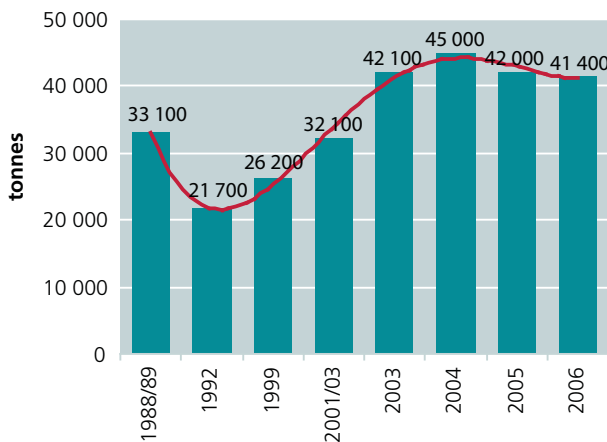
feuilles. L'analyse des rapports concernant les pays sources (réponses au Questionnaire pendant la période 2002-2006) révèle que 65 pays produisent de la résine de cannabis, et 122 des feuilles de cannabis.<sup>2</sup>

### 1.4.2.1 Production de feuilles de cannabis

#### On estime que la production mondiale de feuilles de cannabis s'est stabilisée à quelque 41.400 t en 2006

La production mondiale de feuilles de cannabis est censée s'être stabilisée à 41.400 t en 2006. Le cannabis est produit en quantités bien plus importantes que l'opium (6.600 t en 2006), l'héroïne (606 t en 2006) et la cocaïne (984 t en 2006) combinés.

<sup>2</sup> L'ONUDC collecte systématiquement les estimations de la production fournies par ses États membres dans les réponses au *Questionnaire destiné à l'élaboration des rapports annuels*. Toutefois, l'absence de toute claire délimitation géographique de la production de cannabis a empêché plusieurs pays d'introduire des systèmes fiables de surveillance des cultures. Le fait que la plante de cannabis pousse virtuellement dans toutes les régions habitées de la planète, qu'elle puisse être cultivée sans beaucoup d'entretien sur de petites parcelles, mais aussi sous abri et en intérieur, complique encore les choses. De ce fait, les variations des rendements peuvent être considérables. La majorité des estimations actuelles par pays sont fondées sur les avis d'experts et ne sont pas tirées de systèmes scientifiques de surveillance. Les estimations mondiales n'en peuvent pas moins fournir des ordres de grandeur raisonnables du problème. La méthode utilisée pour obtenir ces estimations étant demeurée essentiellement inchangée ces dernières années, les changements affectant les estimations de la production mondiale reflètent probablement les changements sous-jacents de la culture ou de la production. Le fait que les tendances de la production mondiale de cannabis soient plus ou moins conformes aux tendances des saisies mondiales semble également corroborer ce point de vue.

**Fig. 85: Estimations provisoires de la production mondiale de feuilles de cannabis, 1988-2006**

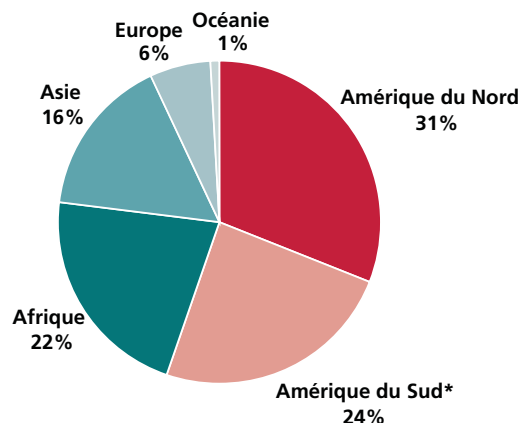
Sources : ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels ; rapports nationaux.

La production de 2006 ayant été quasiment égale à celle de 2005, et de 8% inférieure à celle de 2004, il semble que la tendance à la hausse observée entre le début des années 1990 et les premières années du nouveau millénaire ait pris fin. En fait, la baisse des saisies mondiales de cannabis entre 2004 et 2006 a été encore plus marquée. Les saisies mondiales de plantes de cannabis ont chuté de 63% entre 2004 et 2006 et les saisies mondiales de feuilles de cannabis ont diminué de 31% comparées au pic de 2004 (tout en restant généralement inchangées par rapport à 2005). La nouvelle estimation relative aux feuilles de cannabis suggère que 13% de la production de feuilles ont été saisies en 2006. Le taux d'interception des feuilles de cannabis est inférieur à celui des opiacés (21% en 2006) et de la cocaïne (42%), en raison du fait que, contrairement à ces deux drogues, les feuilles de cannabis sont généralement produites et consommées localement.

En 2006, on estimait les superficies vouées à la culture du cannabis à quelque 520.000 ha (dans une fourchette comprise entre 470 000 et 600 000 ha), bien plus, donc, que les superficies plantées en pavot à opium (201 500 ha) ou en coca (157 000 ha). Si l'on incluait dans les estimations par région la totalité du cannabis poussant à l'état sauvage, les superficies mondiales couvertes de cannabis seraient deux ou trois fois plus importantes.

Les rendements du cannabis continuent de varier considérablement, allant de 5 kg/ha à 40.000 kg/ha, selon qu'il s'agit de cannabis poussant à l'état sauvage ou de cultures hydroponiques. En 2006, le rendement moyen du cannabis a été de 770 kg/ha, et le rendement moyen non pondéré de 2.500 kg/ha. Au Mexique, l'un des principaux pays producteurs de feuilles de cannabis, les rendements auraient atteint 1 200 kg/ha en 2006.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Les rendements habituels du cannabis cultivé en pleine terre (par opposition au cannabis poussant à l'état sauvage) variaient entre 470 kg/ha, dans les zones non irriguées, à 5.000 kg/ha dans les jardins

**Fig. 86: Ventilation de la production mondiale de feuilles de cannabis en 2006 (N = 41.400 t)**

\* Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes  
Sources : ONUDC, Questionnaire destiné aux rapports annuels ; rapports nationaux.

En 2006, la plus grande partie des feuilles de cannabis a été produite dans les Amériques (55%) et en Afrique (22%), suivies par l'Asie et l'Europe. Seuls certains pays d'Afrique de l'Ouest, du Sud et du Nord (dont l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Ghana et le Maroc) et des pays d'Asie de l'Est, de l'Ouest et d'Asie centrale (dont l'Afghanistan, le Pakistan et le Kazakhstan) en produisaient aux fins d'exportation.

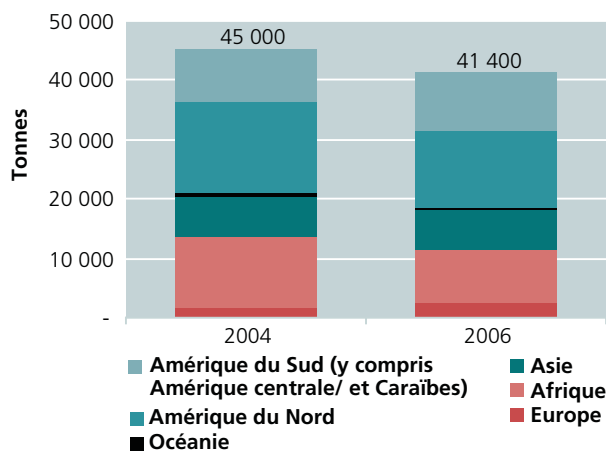
La production de feuilles de cannabis reste concentrée en Amérique du Nord ( $\approx 12.900$  t), dont les principaux producteurs sont le Mexique, suivi par les États-Unis et le Canada. La production du Mexique<sup>4</sup> ( $\approx 7.400$  t) est principalement concentrée dans les États qui longent la côte du Pacifique (Sinaloa, Michoacán, Guerrero, Jalisco, Oaxana et Nayarit), où 60% des éradications sont opérées. Mais on trouve également des cultures de cannabis dans la région Centre/Nord (Chihuahua et Durango), lieu de 36% des éradications en 2006. On trouve des cultures de cannabis un peu partout aux États-Unis ( $\approx 4 700$  t, soit une fourchette comprise entre 2 800 et 6 600 t), mais celles-ci sont particulièrement abondantes dans les régions de l'Ouest

entretenu avec soin ; un rendement de 2 000 kg/ha serait typique de la situation aux États-Unis (telle qu'évaluée par l'analyse des données provenant des tribunaux), et un rendement de l'ordre de 1 000 kg/ha représentatif de la situation dans les pays en développement. Par contraste, le cannabis obtenu par culture hydroponique aurait atteint des rendements ordinaires compris entre 15 000 et 30 000 kg par hectare. Source : ONUDC, *Rapport mondial sur les drogues 2006*, vol. 1, pp

<sup>4</sup> On estimait les cultures brutes à 36.336 ha. Les éradications (les plus importantes de la planète) ont touché 30.158 ha. Cela représentait des cultures nettes d'une superficie de 6,178 ha. Les autorités mexicaines estimaient le rendement à 1.200 kg de feuilles de cannabis à l'hectare, ce qui permet d'estimer la production à 7.400 t, environ (Source : réponse du Mexique au Questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2006). Selon les estimations américaines, la superficie nette consacrée à la culture du cannabis au Mexique aurait un peu plus augmenté, se situant à 8.500 ha, en 2006 – ce qui, en supposant sur un rendement un peu supérieur, aurait donné une production de 15 500 t de feuilles de cannabis. (Source : Département d'État des États-Unis, (Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression), *International Narcotics Control Strategy Report 2008*, mars 2008.



**Fig. 87: Ventilation de la production mondiale de feuilles de cannabis en 2004 et 2006**



Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports nationaux

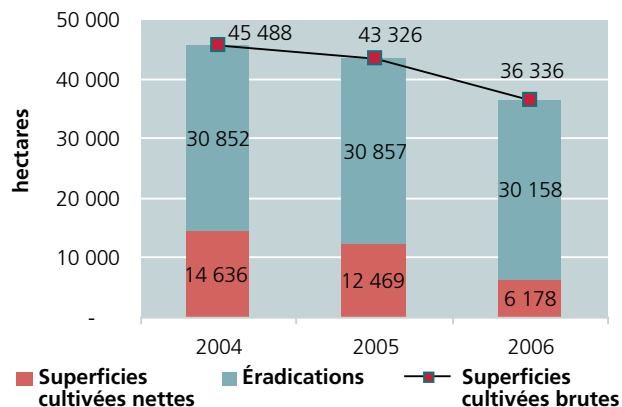
(Californie, Washington, Oregon et Hawaii) et dans celle des Appalaches (Kentucky et Tennessee). En 2006, les États-Unis ont éradiqué 5 901 880 plantes cultivées en pleine terre.<sup>5</sup> La production de cannabis au Canada est principalement concentrée en Colombie britannique et au Québec, suivis par l'Ontario.

La production totale de feuilles de cannabis en Asie est évaluée à quelque 6 700 t. Ce chiffre comprend la production du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest (Afghanistan, suivi par le Liban et le Pakistan), bien que dans tous ces pays la production de feuilles de cannabis soit bien moins importante que celle de résine de cannabis. Les principaux pays producteurs de l'Asie du Sud sont l'Inde, le Népal et Sri Lanka ; quant aux gros producteurs de l'Asie du Sud et du Sud-Est, ce sont l'Indonésie et la Thaïlande. Parmi les principaux producteurs de l'Europe (≈ 2 500 t, à l'exclusion de l'Asie centrale ; ≈ 4 850 t en incluant l'Asie centrale) figurent les pays de la CEI, en particulier le Khazakhstan, le Kirghizistan et la Fédération de Russie. Les gros producteurs de feuilles de cannabis d'Europe occidentale et centrale sont les Pays-Bas (22% des pays européens citent les Pays-Bas comme source principale des feuilles de cannabis importées en 2006) et l'Albanie (que 7% des pays européens considèrent comme leur principal pays source). La consommation de l'Europe dépend encore des importations de cannabis. L'Australie est le principal producteur de feuilles de cannabis de l'Océanie.

Les changements intervenus entre 2004 et 2006 dans la ventilation régionale indiquent que la production de cannabis a augmenté en Europe (compensant une partie de la baisse des exportations de résine de cannabis du Maroc), en Asie et en Amérique du Sud (y compris l'Amérique centrale et les Caraïbes). La production semble avoir décliné en

<sup>5</sup> Département de la justice des États-Unis, National Drug Intelligence Centre, *Domestic Cannabis Cultivation Assessment 2007*, février 2007.

**Fig. 88: Superficie (en ha) des cultures de cannabis au Mexique, 2004-2006**



Sources: Organisation des États américains (OEA) ; Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues (CICAD) ; Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM), Mexique, *Evaluación del Progreso de Control de Drogas 2005-2006*, et ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2006.

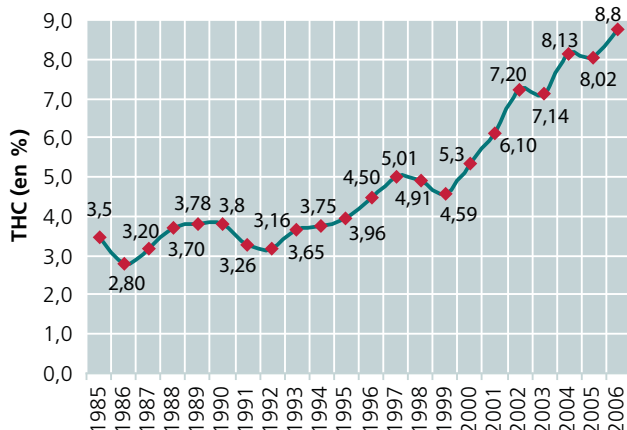
Afrique depuis le pic de 2004 (mais nettement moins, cependant, que celle des feuilles de cannabis – qui a chuté de 59% en Afrique entre 2004 et 2006). La production semble également avoir diminué en Amérique du Nord. Les estimations officielles des autorités mexicaines indiquent une baisse des superficies nettes vouées à la culture du cannabis, qui seraient passées de 14 600 ha, en 2004, à 6 200 ha, en 2006, produisant quelque 7 400 t de feuilles de cannabis.<sup>6</sup> Les estimations de la production ont également été revues à la baisse aux États-Unis. Les estimations américaines de la production pour l'année 2002 indiquent une production d'environ 10.000 t,<sup>7</sup> alors que celle de 2006 était estimée à 4.700t.<sup>8</sup>

La hausse continue des teneurs du cannabis en THC a transformé le marché. Au Canada et aux États-Unis, où les campagnes d'éradication à grande échelle ont porté leurs fruits, on s'inquiète de l'élévation permanente des teneurs en THC du cannabis produit, qui semble refléter un glissement vers la production de cannabis à forte teneur en

<sup>6</sup> Voir : Organisation des États américains (OEA) ; Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues (CICAD) ; Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM), Mexique, *Evaluación del Progreso de Control de Drogas 2005-2006*, et ONUDC : Questionnaire destinés aux rapports annuels pour 2006. Par contraste, les estimations des États-Unis font état d'une baisse des superficies nettes vouées à la culture du cannabis au Mexique, qui seraient passées de 7.900 ha, en 2002, à 5.600 ha, en 2005 ; elles auraient ensuite augmenté, atteignant 8.600 ha, en 2007. (Source : Département de la justice des États-Unis, National Drug Intelligence Centre, *Domestic Cannabis Cultivation Assessment 2008*, mars 2008).

<sup>7</sup> Les estimations des États-Unis pour 2002 suggèrent que la production locale de feuilles de cannabis se serait inscrite dans une fourchette comprise entre 5 580 t et 16 730 t, avec une estimations moyenne de 11 150 t. Après déduction des éradications, cela aurait donné une production nette proche de 10 000 t en 2002. (Drug Availability Steering Committee, *Drug Availability Estimates in the United States*, décembre 2002).

<sup>8</sup> Les estimations brutes pour 2006 variaient aux États-Unis entre 5 650 t et 9 420 t (la moyenne se situant à 4.710 t de feuilles de cannabis. (Source : Département de la justice des États-Unis, National Drug Intelligence Centre, *Domestic Cannabis Cultivation Assessment 2007*).

**Fig. 89: Teneurs moyennes en THC (des substances saisies) aux États-Unis**

Source : Programme de surveillance de l'Université du Mississippi, cité in : Département de la justice des États-Unis, National Drug Intelligence Centre, *National Drug Threat Assessment 2008*.

THC, cultivé sous abri. Les teneurs moyennes en THC ont doublé sur le marché américain entre 1999 et 2006, passant de 4,6% à 8,8%.

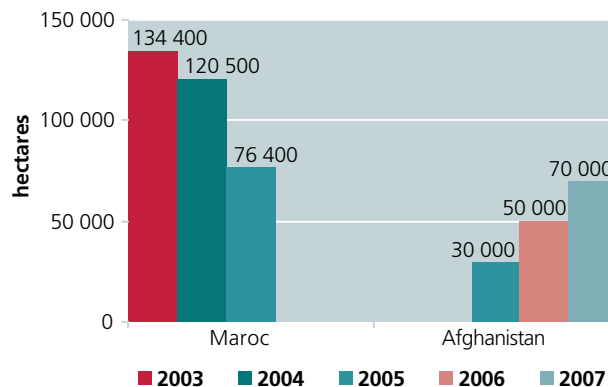
#### 1.4.2.2 Cannabis resin production

##### Le Maroc perd de son importance comme premier pays source de résine de cannabis

Les informations dont on dispose indiquent que le Maroc reste le plus grand producteur mondial de résine de cannabis ; il alimente les marchés illicites d'Europe occidentale et d'Afrique du Nord. Son importance comme pays source de résine de cannabis a toutefois décliné des dernières années.

La dernière enquête sur le cannabis réalisée au Maroc avait été organisée conjointement par les autorités marocaines et l'ONUDC. L'enquête de 2005 situa l'ampleur des cultures de cannabis à 76.400 ha, soit nettement moins que les 134 000 ha de 2003.<sup>9</sup> En l'absence d'enquêtes ultérieures, les données recueillies sur les marchés d'exportation de la résine de cannabis indiquent que la production marocaine de résine de cannabis opérées en Europe occidentale et centrale ont chuté de 17% en 2005 (par rapport à l'année précédente), et de 29%, en 2006. L'Europe occidentale et centrale a représenté 75% du total des saisies de résine de cannabis en 2001. Cette proportion tomba à 70%, en 2005, et à 64%, en 2006.

La perte d'importance du Maroc est également attestée par le moins grand nombre de pays citant le Maroc comme pays "source" (ou pays "d'origine") de la résine de cannabis trouvée sur leurs marchés. Au cours de la période 1999-

**Fig. 90: Surfaces vouées à la culture du cannabis au Maroc et en Afghanistan\*, 2003-2007**

\* Les données pour l'Afghanistan se réfèrent à 2004/5, 2005/6 et 2006/7.

Sources : ONUDC : *Enquête sur l'opium en Afghanistan 2007* (et années ultérieures), et ONUDC/Gouvernement du Maroc : *Enquête sur le cannabis au Maroc 2005*, janvier 2007

2003,<sup>10</sup> 31% des pays faisant rapport avaient cité le Maroc comme pays d'origine du haschisch trouvé sur leurs marchés ; mais au cours de la période 2004-2006, 27% seulement d'entre eux citèrent le Maroc et les pays de transit connexes (Espagne et Portugal) comme pays sources de la résine de cannabis trouvée sur leurs marchés intérieurs. En 2006, les mentions du Maroc dans les rapport étaient tombées à 18%.

Le duo Afghanistan/Pakistan était cité par 9% des pays faisant rapport. L'ampleur de la culture du cannabis en Afghanistan se rapproche progressivement de celle du Maroc. (En 2007, les plantations de cannabis en Afghanistan représentaient 36% des superficies plantées en pavot à opium). Les estimations de l'ONUDC suggèrent que les terres consacrées à la culture du cannabis en Afghanistan sont passées de 30 000 ha, en 2004/2005, à 50 000 ha, en 2005-2006, puis à 70 000 ha, en 2006-2007.<sup>11</sup>

Le Népal et l'Inde étaient cités par 8,5% des pays faisant rapport à l'ONUDC comme source principale de la résine de cannabis trouvée sur leurs marchés. Venaient ensuite les pays de la CEI (à l'exclusion des pays d'Asie centrale) avec 6%. Il s'agissait principalement de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de la République du Moldova et de l'Azerbaïdjan. Les pays d'Asie centrale, en particulier le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, étaient cités par 3,5% des pays faisant rapport comme source de la résine découverte sur les marchés locaux. La principale zone de production de l'Asie centrale est la Vallée Chuy du Kazakhstan (et du Kirghizistan voisin) où les terres vouées à la production de cannabis – feuilles et résine confondues – représentent quelque 138.000 ha.<sup>12</sup> (La résine de cannabis

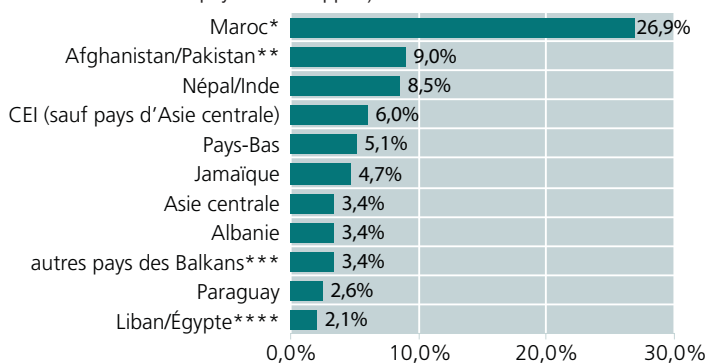
<sup>9</sup> ONUDC : *Enquête sur le cannabis au Maroc 2005*, résumé analytique, juin 2005.

<sup>10</sup> ONUDC : *Rapport mondial sur les drogues 2005*, volume I.

<sup>11</sup> ONUDC : *Enquête sur l'opium en Afghanistan 2007*, octobre 2007.

<sup>12</sup> Département de la justice des États-Unis (Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression) : *International Narcotics Control Strategy Report 2008*, mars 2008.

**Fig. 91: Principaux pays sources de résine de cannabis, 2004-2006** (nombre de fois où un pays a été cité comme pays source, en pourcentage du nombre de pays faisant rapport)



\* y compris les mentions de l'Espagne et du Portugal comme pays de transit  
 \*\* y compris les mentions de l'Iran comme pays de transit  
 \*\*\* Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Bulgarie  
 \*\*\*\* y compris les mentions de la Syrie  
 Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

représente tout juste 3% du total des saisies opérées en Asie centrale).

Si les Pays-Bas sont cités comme pays d'origine (5% des mentions), on ne sait pas très bien dans quelle mesure la résine de cannabis est originaire du pays ou si elle est importée en contrebande (du Maroc et autres pays producteurs), puis réexportée. Bien que les Pays-Bas soient un important producteur de feuilles de cannabis, certaines indications donnent à penser que la production de résine y reste limitée. La situation est analogue en Albanie, qui est citée par 3,5% des pays faisant rapport.

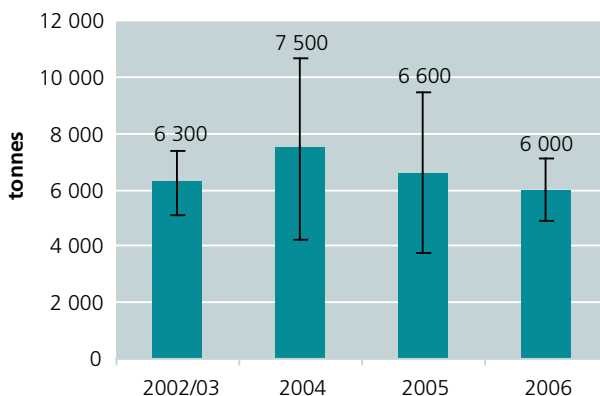
La production et la consommation globales de cannabis dans les Amériques restent limitées. Le plus important producteur de résine de cannabis de la région reste la Jamaïque (5% des mentions à travers le monde), suivie par le Paraguay (2,5%) ; mais ce dernier est plus connu comme producteur de feuilles de cannabis.

Les plus gros producteurs de résine de cannabis du Proche-Orient restent le Liban et l'Égypte (2% des mentions dans le monde). Par suite de campagnes d'éradication couronnées de succès, la production libanaise a abruptement chuté par rapport à son niveau des années 1990. De ce fait, indépendamment de sa propre production, l'Égypte importe aujourd'hui de la résine de cannabis du Maroc et d'Afghanistan pour couvrir la demande locale.

La production de résine de cannabis au Liban reste principalement concentrée dans la Vallée de la Bekaa. En 2007, la police libanaise a signalé un accroissement des plantations illicites, qui couvraient désormais 6.500 ha (y compris les zones plantées en pavot à opium). Vu la difficulté d'appliquer le programme annuel d'éradications, on n'a pu éradiquer que 2% des cultures consacrées à la production de haschisch.<sup>13</sup>

13 Département de la justice des États-Unis (Bureau des affaires inter-

**Fig. 92: Estimations de la production mondiale de résine de cannabis, 2002/3-2006**



Sources : ONUDC/Gouvernement du Maroc : Enquêtes sur le cannabis au Maroc 2003, 2004 et 2005 ; ONUDC/Gouvernement de l'Afghanistan : Enquêtes sur le pavot à opium en Afghanistan 2007 (et années antérieures) ; ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

**La production mondiale de résine de cannabis est estimée à quelque 6.000 t**

Les estimations préliminaires – fondées sur l'évaluation de la production de résine de cannabis du Maroc et de l'Afghanistan, sur l'estimation de la production mondiale de feuilles de cannabis et sur les statistiques des saisies – suggèrent que 6 000 t de résine de cannabis ont été produites en 2006 (fourchette : 4 000–7 .100 t). Les estimations pour l'année précédente faisaient état de 6 600 t (fourchette : 3 800–9 500 t), et celles de 2004 indiquaient 7 500 t (fourchette : 4 200–10 700 t). Ces estimations suggèrent que la production mondiale de résine de cannabis aurait décliné au cours de la période 2004-2006, au terme de plusieurs années d'une croissance ininterrompue. Une production de quelque 6 000 t de résine de cannabis se traduit par un taux mondial d'interception de résine de 17%. Ce taux est supérieur au taux d'interception des feuilles de cannabis (13%), mais inférieur aux taux mondiaux d'interception des opiacés (22%) et de la cocaïne (42%).

nationales de stupéfiants et de répression) : *International Narcotics Control Strategy Report 2008*, mars 2008.

**Tableau 8: Estimations provisoires de la production mondiale de résine de cannabis, 2006**

	Saisies en t (2006)	% estimatif des saisies de résine de cannabis provenant du Maroc ou d'Afghanistan	Saisies potentielles, (en t) de résine de cannabis du Maroc ou d'Afghanistan	Estimations de la production de résine de cannabis
Europe occidentale et centrale	638	80%	510,2	
Afrique du Nord	119	90%	106,7	
Proche- et Moyen-Orient	217	50%	108,3	
Saisies liées à la résine de cannabis du Maroc			725,2	
Saisies mondiales			1 024,8	
Production de résine de cannabis				
- au Maroc (2004/5)				1 915
- en Afghanistan (2006/7)				1 603
Sous-total				3 518
% du total (fondé sur les saisies)				71%
a) Estimation de la production mondiale de résine de cannabis				4 971
<b>2. Estimation fondée sur les estimations de la production de feuilles de cannabis et sur les saisies de 2006</b>				
	Feuilles de cannabis	Résine de cannabis	%	Estimation de la production de résine de cannabis, en t
Saisies en tonnes (2005)	4 958	1 025	17%	
b) Estimation de la production mondiale de résine de cannabis	41 400		17%	7 092
<b>3. Production estimative combinée de résine de cannabis</b>				<b>6 032</b>
Production estimative combinée de résine de cannabis (chiffres arrondis)				6 000

### 1.4.3 Trafic

#### Les saisies de feuilles et de résine de cannabis ont diminué au cours de la période 2004-2006

Comme on pouvait s'y attendre dans le cas d'un marché aussi vaste, sur les 170 pays et territoires qui ont notifié des saisies de drogues à l'ONUDD, en 2005 et en 2006, plus de 99% ont signalé des saisies de cannabis. En 2006, soixante-cinq pour cent des saisies de drogues concernaient le cannabis et 32% des saisies mondiales notifiées (1,65 million) avaient trait aux feuilles de cannabis. Les saisies de feuilles (-27%) et de résine (-30%) ont, toutes deux, diminué au cours de la période 2004-2006, renversant la précédente tendance à la hausse.

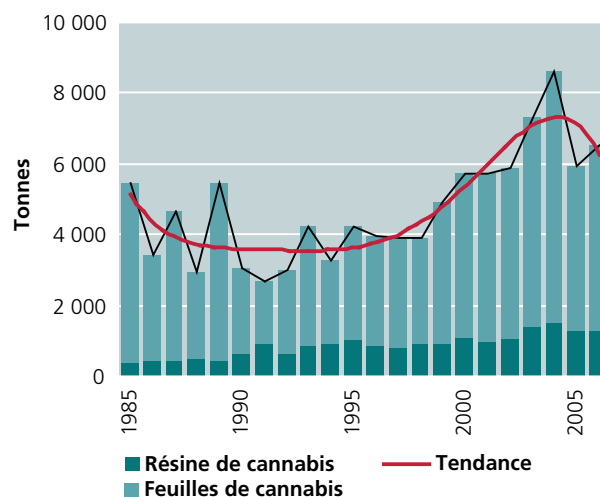
La majorité des saisies de feuilles de cannabis effectuées en 2006 l'ont été par le Mexique (36% du total mondial), suivi par les États-Unis (23%), l'Afrique du Sud (7%), le Malawi (5%), la Tanzanie (4%), le Brésil (3%), et l'Inde (3%). La majorité des saisies de résine de cannabis ont été opérées par l'Espagne (45%), suivie par le Pakistan (11%), Le Maroc (9%), la France (7%), l'Iran (6%), le Royaume-Uni (5%), l'Afghanistan (4%) et le Canada (3%). L'essentiel des saisies d'huile de cannabis ont eu lieu au Canada (62%), la Fédération de Russie (24%) et la Jamaïque (7%).

155 pays sur 170 (soit 91% des pays qui ont notifié des saisies de cannabis à l'ONUDD en 2005/2006) ont signalé des saisies de feuilles de cannabis. Contrairement au trafic d'autres drogues, celui du cannabis reste essentiellement intrarégional. Mais il existe des exceptions à cette règle, comme les exportations de feuilles de cannabis de l'Afrique (principalement occidentale et australe) vers l'Europe occidentale et centrale, celles de l'Asie centrale (en particulier la Fédération de Russie) vers l'Europe de l'Est, et celles de l'Amérique du Sud (notamment la Colombie) vers l'Amérique du Nord, principalement les États-Unis.

#### Le trafic reste concentré en Amérique du Nord et en Afrique

Une fois encore, près de 60% des saisies mondiales de feuilles de cannabis effectuées en 2006 ont pris place en Amérique du Nord (58%), notamment aux États-Unis (1.893 t), au Canada (1.139 t) et au Mexique (13 t). Les saisies opérées en Amérique du Nord sont demeurées fondamentalement stables en 2006 par rapport à l'année précédente, mais elles ont été inférieures de 8% à celles de 2004. Le trafic illicite de cannabis circule principale-

Fig. 93: Saisies de cannabis, 1985-2006



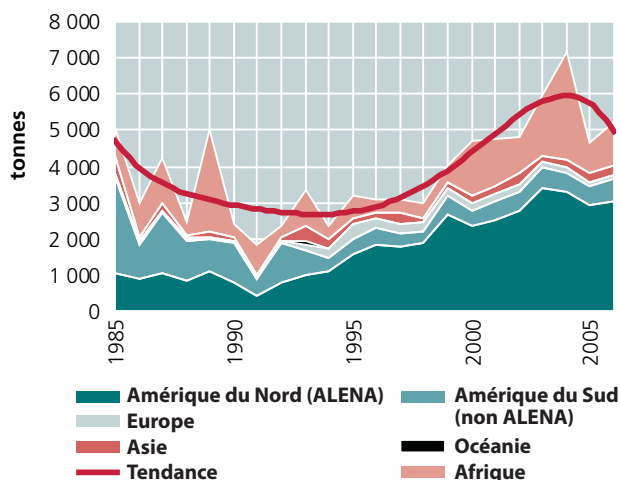
Source: ONUDD: Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

ment du Mexique vers les États-Unis et, dans une moindre mesure, du Canada vers les États-Unis. Bien que le gros de la marijuana produite au Canada soit destiné à la consommation locale, la contrebande transfrontière par des groupements criminels organisés reste un sujet de préoccupation. Ces groupements commercialisent généralement un cannabis à très forte teneur en THC. Depuis plusieurs années, les services de répression ont établi la nette préférence des consommateurs pour cette variété et les saisies sont fréquentes le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

De fortes saisies de feuilles de cannabis ont également été effectuées en Afrique ; ce continent compte pour 23% des saisies mondiales. Les plus grosses saisies opérées en 2006 ont eu lieu en Afrique du Sud (359 t), au Malawi (272 t), en Tanzanie (225 t), au Nigéria (192 t) et en Égypte (101 t). Si les saisies notifiées les par les pays africains ont augmenté par rapport à l'année précédente (+41%), elles n'en sont pas moins restées très en-dessous de leur niveau de 2004 (-59%).

L'Amérique du Sud (y compris les Caraïbes et l'Amérique centrale a représenté 12% des saisies mondiales de feuilles de cannabis. C'est le Brésil qui a notifié les plus fortes saisies de la région (167 t) ; venaient ensuite la Bolivie (125 t), la Colombie (110 t), l'Argentine (67 t), le Paraguay (59 t) et la Jamaïque (37 t). La plupart des



**Fig. 94: Ventilation régionale des saisies de feuilles de cannabis, 1985-2006**

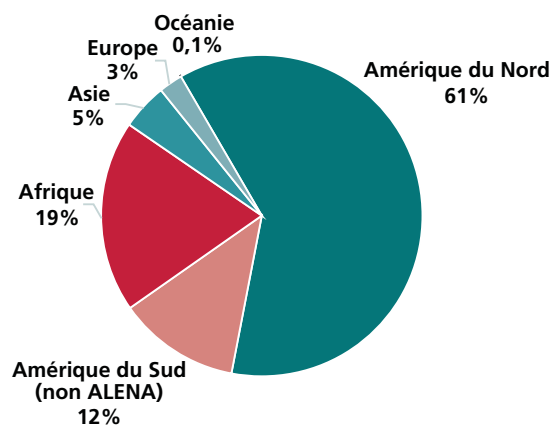
Source: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

pays d'Amérique du Sud, en particulier le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Chili citent le Paraguay comme principal pays source de la résine de cannabis trouvée sur leurs marchés. Les saisies opérées par les pays d'Amérique du Sud ont marqué une nette tendance à la hausse au cours de la période 2004-2006 (+24%). Par contraste, les saisies effectuées aux Caraïbes et en Amérique centrale n'ont guère varié au cours de cette même période.

Les plus grosses saisies effectuées en Asie (4% du total) en 2006 ont été signalées par l'Inde (158 t), suivie par le Kazakhstan (23 t), la Thaïlande (12 t) et l'Indonésie (12 t). Les saisies ont crû de 10% au cours de la période 2004-2006, où elles ont été de 60% supérieures à celles de 1996. Au cours de la dernière décennie, les saisies de feuilles de cannabis ont augmenté dans toutes les sous-régions – à l'exception de l'Asie de l'Est et du Sud-Est – reflétant la baisse des cultures de cannabis dans cette partie du monde.

Les saisies européennes de feuilles de cannabis (2% du total mondial) ont remonté en 2006 et dépassé de 21% celles de l'année précédente ; elles ont toutefois été inférieures de 27% à celles de 2004, et de 53% à celles de 1996. Les plus fortes saisies ont été le fait de la Fédération de Russie (24 t) et du Royaume-Uni (20 t).<sup>1</sup> L'Europe est la seule région qui "importe" aussi des quantités importantes de cannabis d'autres régions. L'Océanie a compté pour 0,1% des saisies mondiales de feuilles de cannabis. Près des trois-quarts des saisies de la région ont été notifiées par l'Australie.

<sup>1</sup> Au moment de mettre sous presse, on ne disposait encore d'aucune donnée relative au Royaume-Uni pour 2006. Les données indiquées se rapportent donc à 2005.

**Fig. 95: Ventilation des saisies mondiales de feuilles de cannabis en 2006 (N = 4.958 t)**

Source: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

### Trafic de résine de cannabis

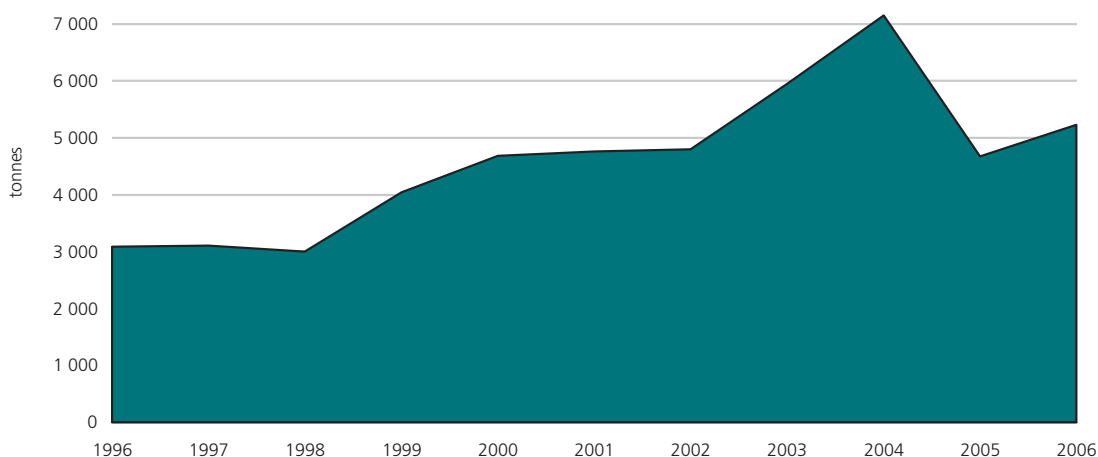
Au cours de la période 2005/6, 115 pays (soit 68% des pays faisant rapport à l'ONUDC) ont signalé des saisies de résine de cannabis.<sup>2</sup> Celle-ci vient au second rang (après les feuilles de cannabis) des drogues illicites les plus vendues ; elle a donné lieu à 350.000 saisies en 2006, soit 21% du total des saisies mondiales. Mille tonnes de résine de cannabis ont été saisies en 2006.

#### Les saisies mondiales de résine de cannabis continuent de décroître en Europe occidentale et centrale

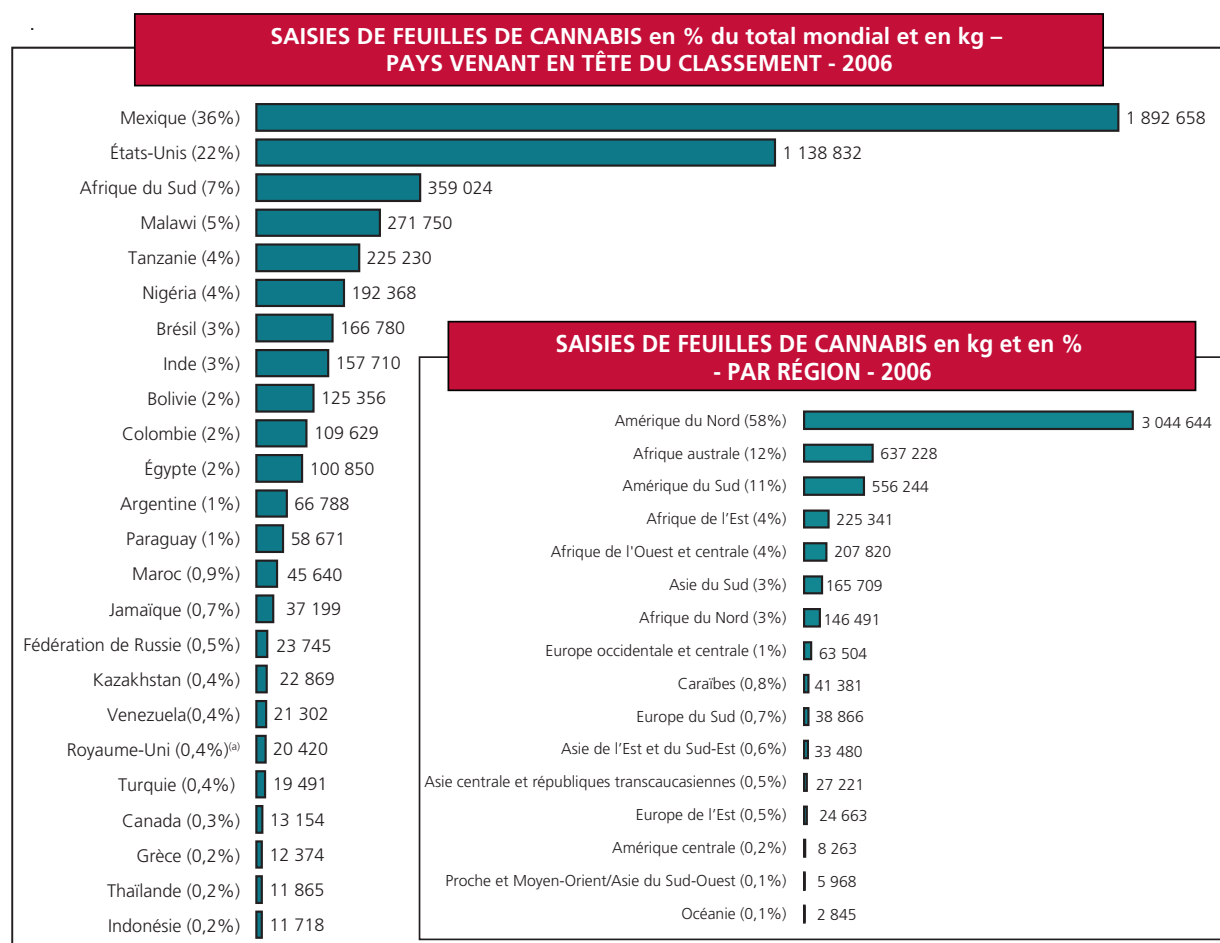
En 2006, les saisies mondiales de résine de cannabis ont chuté de 20% par rapport à l'année précédente, et de 30% par rapport à 2004. L'essentiel de cette baisse tenait à la diminution du volume des saisies opérées en Europe occidentale et centrale (-29%, en 2006 et -41% au cours de la période 2004-2006). Ce phénomène a été attribué à la baisse de la production de résine de cannabis au Maroc, en 2004 et 2005, et rien n'a indiqué une "reprise" en 2006. Les saisies de résine de cannabis notifiées par l'Espagne ont chuté de 31% entre 2005 et 2006 celles de la France de 19%, celles de l'Italie de 17%, et celles des Pays-Bas de 62%. Les saisies de résine de cannabis effectuées en Afrique ont baissé de 9%, dont 5% pour le seul Maroc.

<sup>2</sup> Contrastant avec celui des feuilles de cannabis, le trafic de résine de cannabis n'est pas seulement intrarégional, mais aussi, dans une large mesure, interrégional, touchant généralement les régions voisines. Cela vaut, en particulier, pour le trafic de résine de cannabis de l'Afrique du Nord (Maroc) vers l'Europe occidentale et centrale. Les saisies isolées signalées à l'ONUDC en 2005 et 2006 semblent indiquer que les trois quarts, environ, de la résine de cannabis saisie en Europe provenaient du Maroc. Il existe également un trafic interrégional de résine de cannabis entre l'Asie centrale et l'Europe de l'Est (notamment la Fédération de Russie), entre les Caraïbes (en particulier la Jamaïque) et l'Amérique du Nord (notamment le Canada) et entre le Proche- et Moyen-Orient (via le Pakistan) et l'Amérique du Nord (Canada).

Fig. 96: Saisies mondiales de feuilles de cannabis, 1995 - 2005

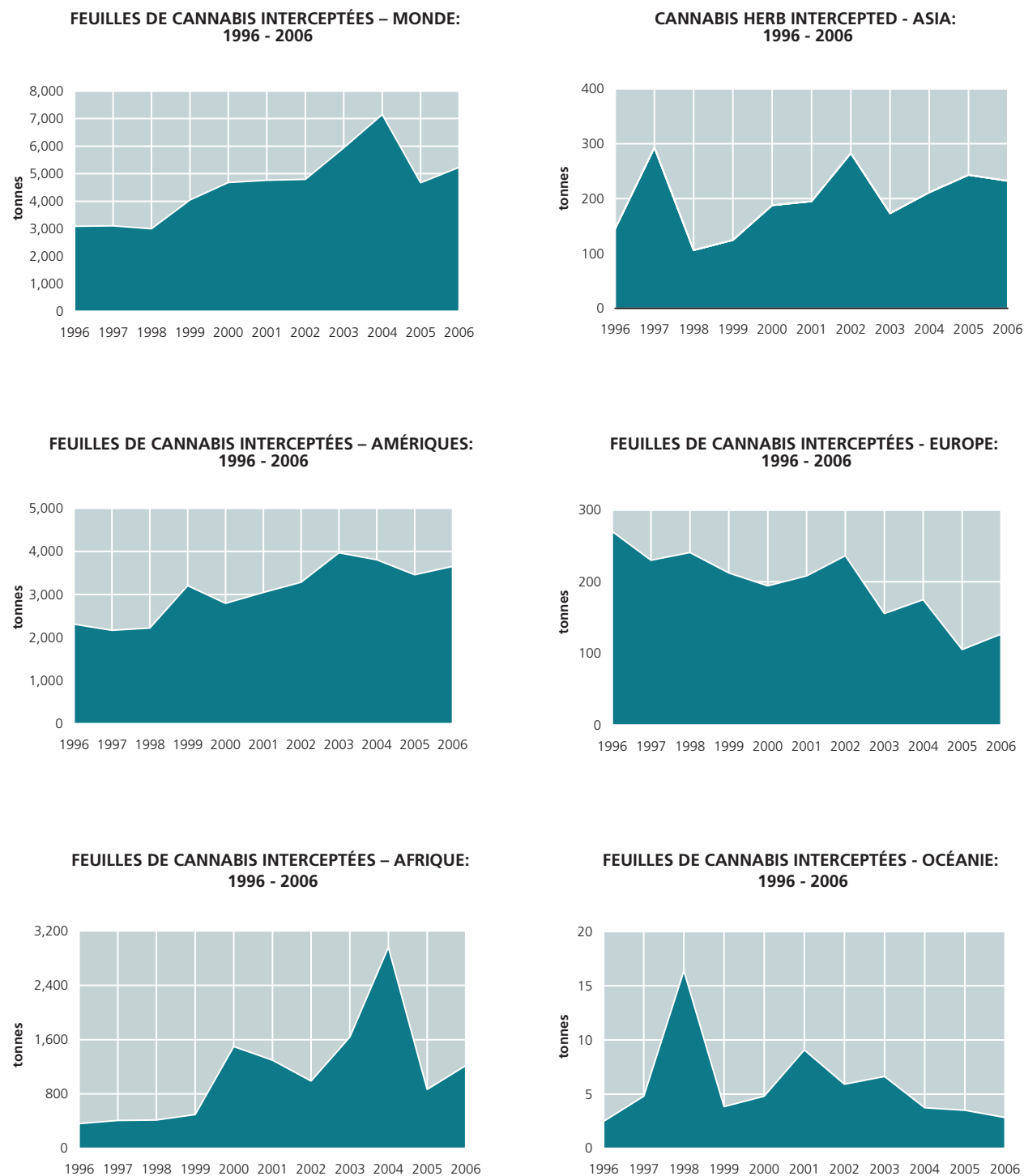


Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tonnes	3 090	3 105	2 998	4 042	4 680	4 758	4 798	5 941	7 152	4 674	5 230

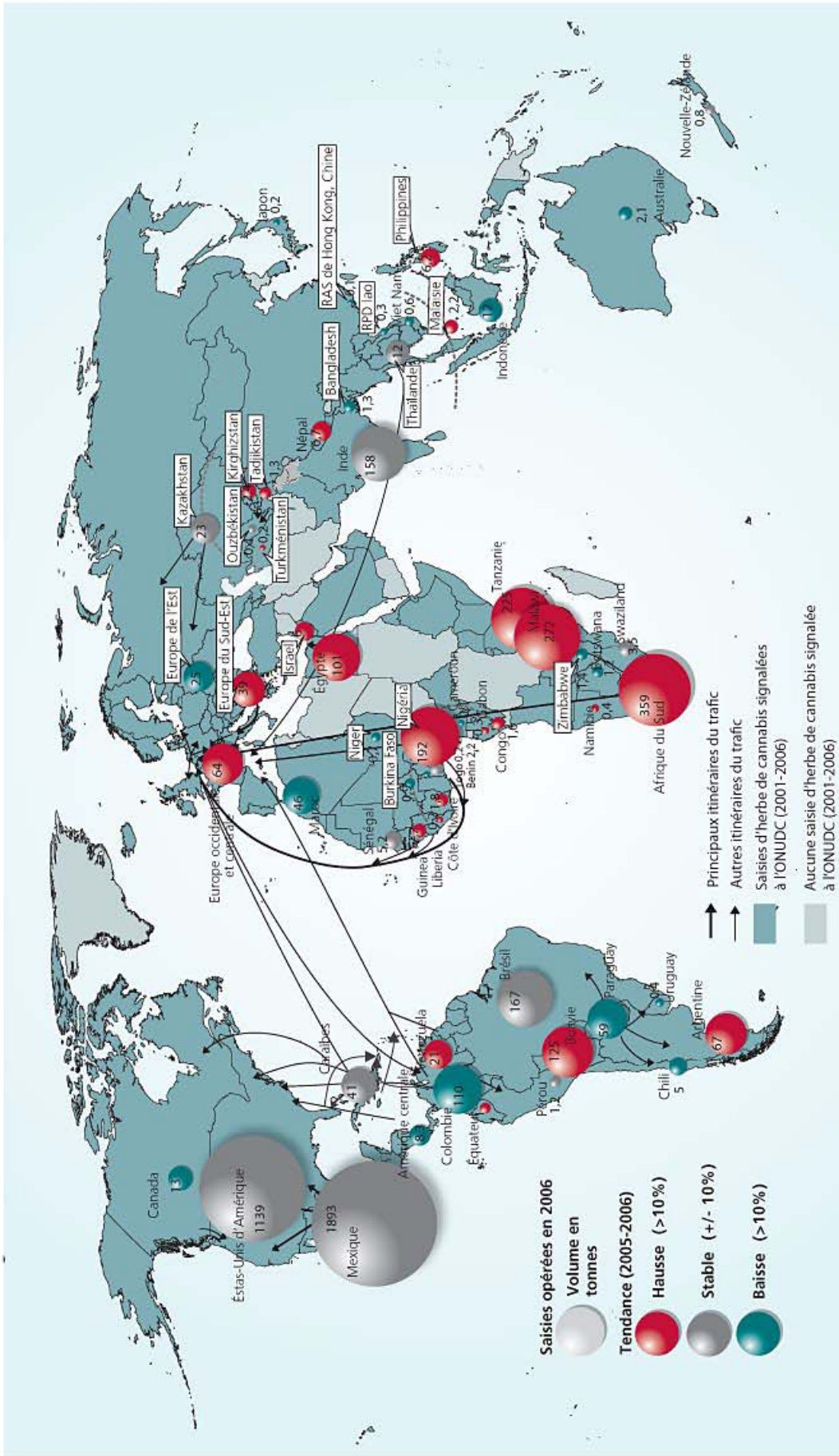


<sup>(a)</sup> Les données se rapportent à 2005 (Angleterre et Pays de Galles seulement).

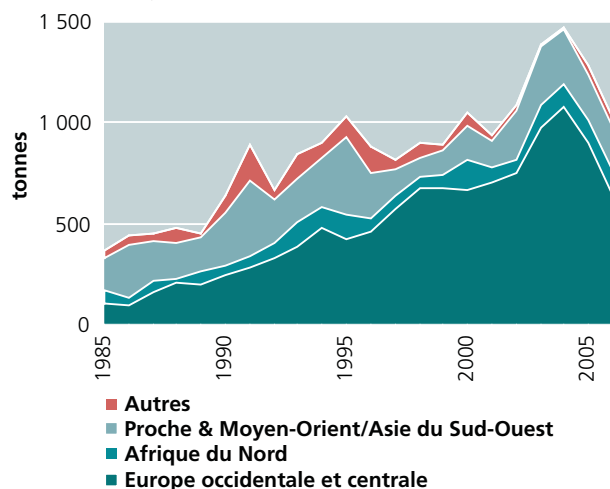
**Fig. 97: Saisies mondiales de feuilles de cannabis, 1996 - 2006**



**Carte 15: Trafic de feuilles de cannabis, 2006 (pays ayant signalé des saisies supérieures à 100 kg)**



Source: Données tirées des questionnaires destinés aux rapports annuels de l'ONUDDC, DELTA.  
 Note: Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

**Fig. 98: Saisies mondiales de résine de cannabis, 1985-2006**

Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

### Le trafic lié à l'Afghanistan et au Pakistan semble s'intensifier

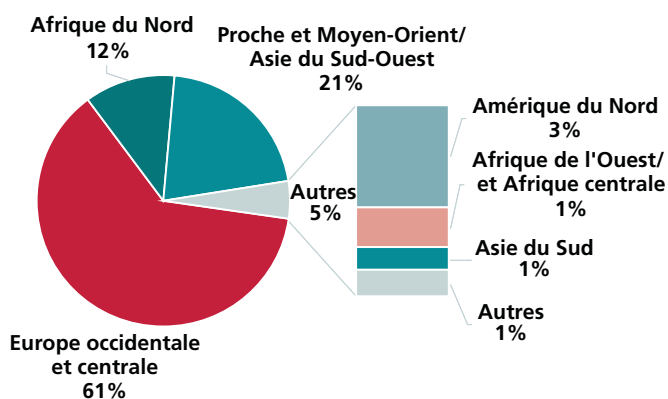
Plus d'un cinquième des saisies mondiales de résine de cannabis prennent place en Asie du Sud-Ouest. On pense que la production croissante de l'Afghanistan a relancé les saisies au Pakistan, où elles ont crû de 23%, en 2006. Des accroissements 60 fois plus importants ont été signalés en Amérique du Nord (Canada). Cela s'explique par l'interception de plusieurs grosses expéditions de résine provenant du Pakistan (ou ayant transité par ce pays) et destinées au Canada. L'Amérique du Nord compte aujourd'hui pour 3% des saisies mondiales de résine de cannabis.

En outre, les saisies de résine de cannabis ont plus que doublé en Asie du Sud, principalement en raison du plus grand nombre de saisies opérées au Népal, principal pays producteur de la sous-région. L'Asie du Sud compte pour 1% des saisies mondiales de résine de cannabis.

### L'Europe occidentale et centrale reste la première destination de la résine de cannabis

L'Europe occidentale et centrale, où 61% des saisies mondiales ont été effectuées en 2006, reste le plus grand marché mondial de résine de cannabis. L'Espagne a compté pour 45% des saisies mondiales, loin devant la France (7%), le Royaume-Uni (5%), l'Italie (2%), la Belgique (1,4%) et le Portugal (0,8%). Longeant l'itinéraire du trafic qui va du Maroc à l'Europe, l'Espagne a continué de jouer un rôle majeur dans la limitation des quantités de résine de cannabis destinées au reste de l'Europe. Celle-ci, dans son ensemble, a effectué 63% des saisies mondiales de résine de cannabis.

Les saisies effectuées en Asie du Sud-Ouest ont compté pour 21% du total mondial en 2006, contre 18% en 2005. Les plus fortes saisies ont été signalées par le Paki-

**Fig. 99: Ventilation des saisies mondiales de résine de cannabis en 2005 (N = 1,025 tonnes)**

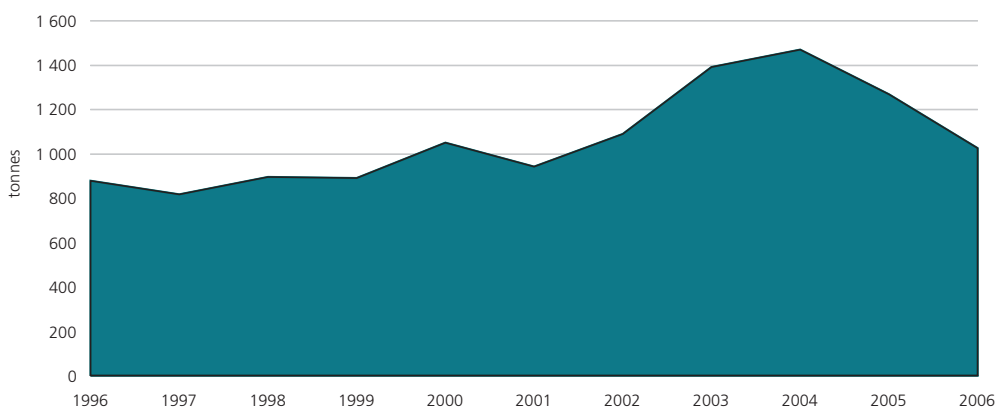
Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

stan (11%), suivi par l'Iran (6%) et l'Afghanistan (5%). Des expéditions de résine afghane sont de plus en plus fréquemment détectées au Proche-Orient, remplaçant partiellement les exportations du Liban. En outre, des expéditions de résine de cannabis transitant par le Pakistan en route vers le Sénégal, ont été signalées ; elles devaient vraisemblablement être transbordées à nouveau, à destination de l'Europe. Des expéditions de résine de cannabis ont été saisies dans plusieurs pays côtiers d'Afrique ; elles avaient le Canada pour destination finale.

Les pays d'Afrique du Nord ont opéré 12% des saisies mondiales de résine de cannabis en 2006. Les plus importantes ont été notifiées par le Maroc (9% des saisies mondiales de résine). La destination première reste l'Europe occidentale. Toutefois, les marchés de la région se développent aussi. En dépit de la baisse de production au Maroc, les saisies ont augmenté dans les autres pays d'Afrique du Nord, reflétant la hausse des expéditions marocaines destinées à l'Égypte et aux autres pays d'Afrique du Nord. On pense que de nouveaux itinéraires sub-sahariens (passant par la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad) apparaissent, qui sont potentiellement liés à ces nouveaux marchés.

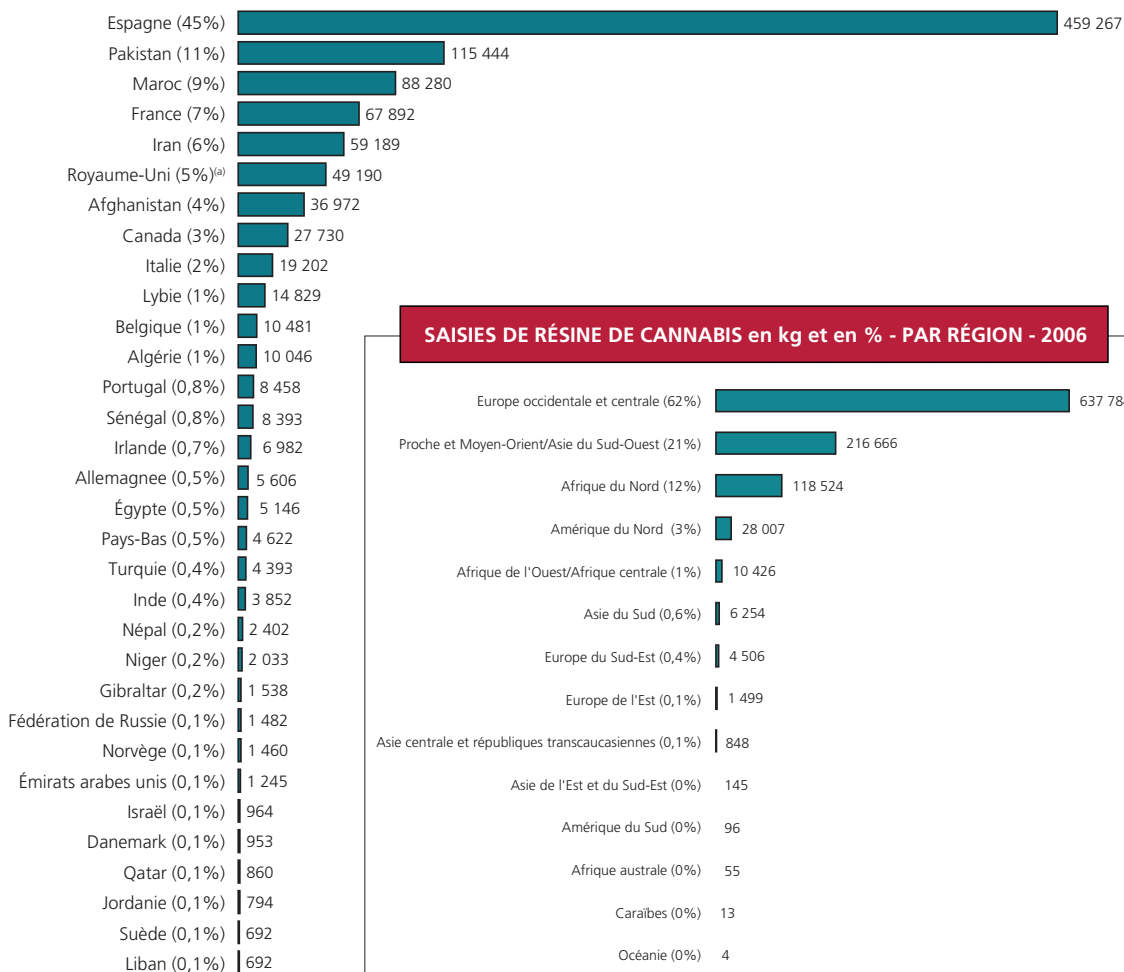


Fig. 100: Saisies mondiales de résine de cannabis, 1995 - 2006

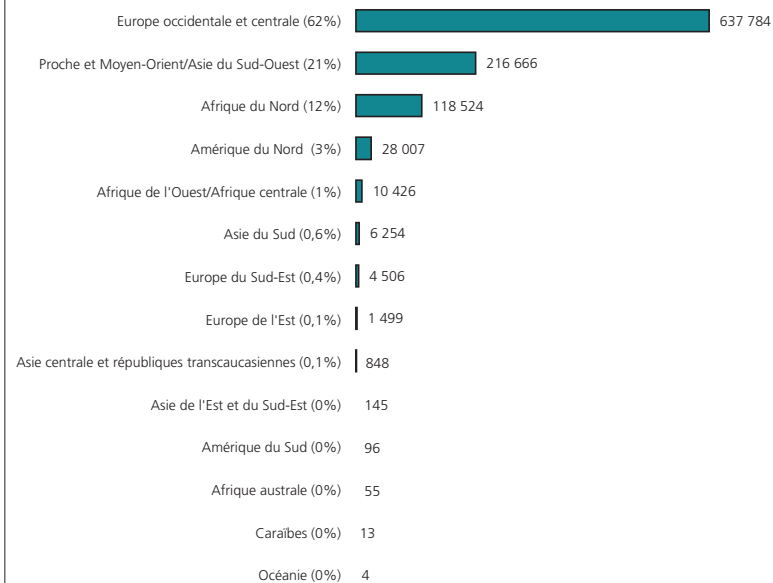


Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Tonnes	878	818	896	891	1 051	942	1 088	1 392	1 471	1 270	1 025

**SAISIES DE RÉSINE DE CANNABIS en % du total mondial et en kg – PAYS VENANT EN TÊTE DU CLASSEMENT - 2006**



**SAISIES DE RÉSINE DE CANNABIS en kg et en % - PAR RÉGION - 2006**

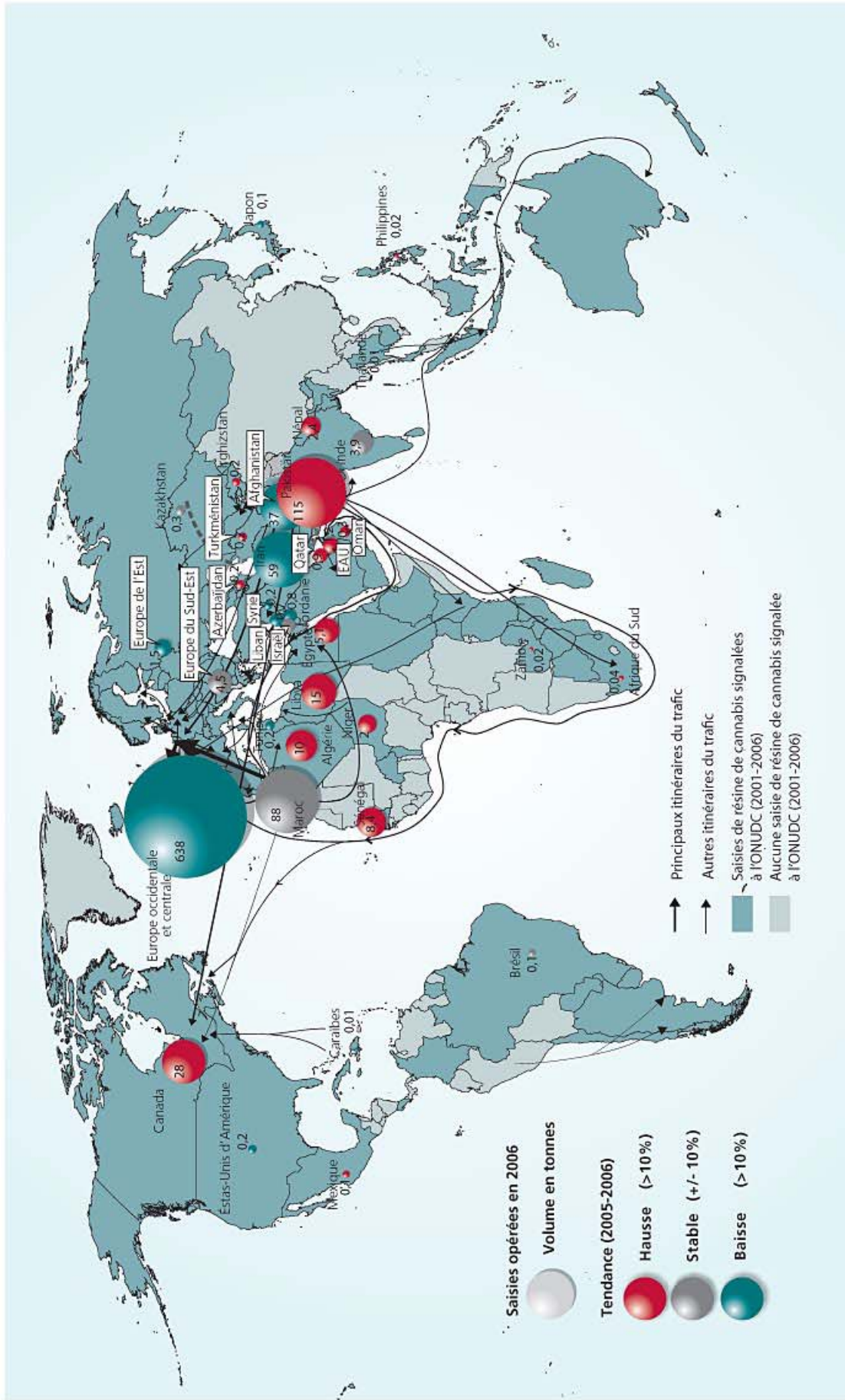


<sup>(a)</sup> Les données se rapportent à 2005 (Angleterre et Pays de Galles seulement).

**Fig. 101: Saisies mondiales de résine de cannabis, 1996 - 2006**



Carte 16: Trafic de résine de cannabis, 2006 (pays ayant signalé des saisies supérieures à 10 kg)



Source: Données tirées des questionnaires destinés aux rapports annuels de l'ONUDDC, DELTA.  
 Note: Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

### 1.4.4 Consommation

#### Bien que le nombre de ses usagers augmente, les taux de prévalence mondiale du cannabis demeurent stables

Le cannabis est la drogue la plus largement consommée dans le monde. L'ONU DC estime que 166 millions de personnes, soit 3,9% pour cent de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont consommé du cannabis en 2006. Le nombre total d'usagers du cannabis a crû régulièrement au cours de la période 1997/8-2006/7. Cependant, la stabilité des taux de prévalence indique que l'augmentation du nombre d'usagers n'a pas dépassé l'accroissement général de la population, ni l'augmentation du nombre de non usagers dans le monde, au cours de la même période.

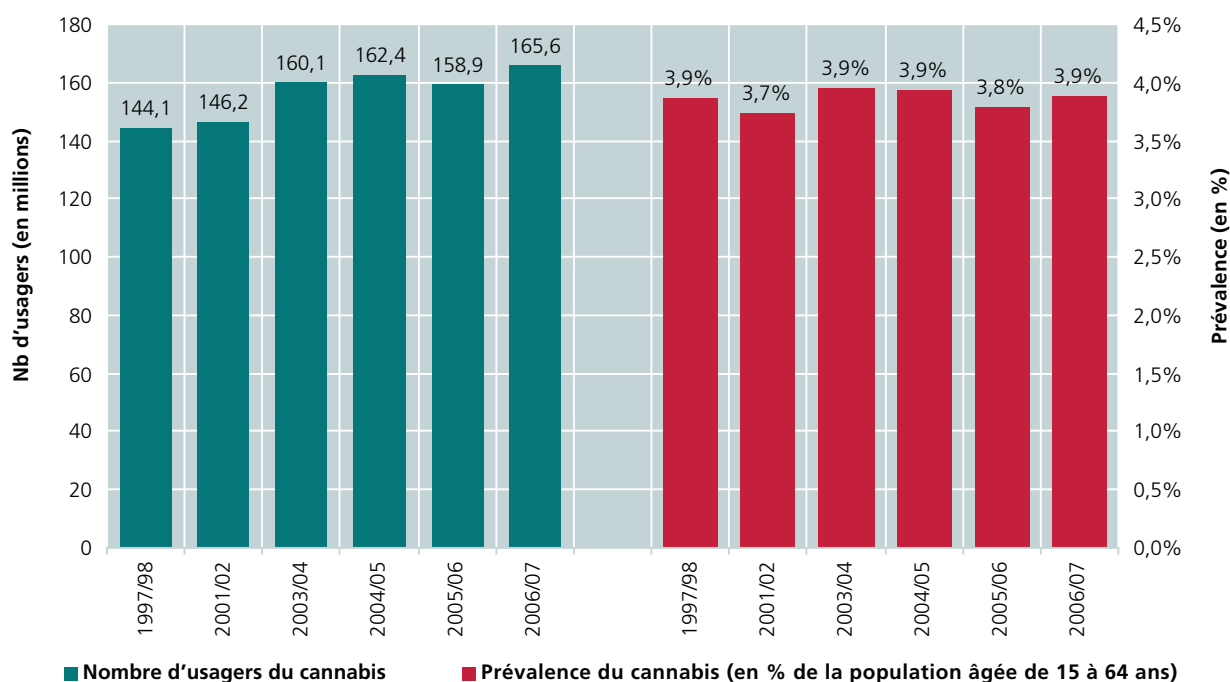
C'est dans la région de l'Océanie que les taux de prévalence sont les plus élevés (14,5% de la population âgée de 15 à 64 ans) ; viennent ensuite l'Amérique du Nord (10,5%) et l'Afrique (8%). Les plus forts taux du continent sont ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (12,6%) et ceux de l'Afrique australe (8,4%). Les taux de prévalence moyens de l'Europe occidentale et centrale sont de 6,9%.

L'Asie a le plus modeste taux de prévalence (2%, en moyenne), ce qui reflète le faible taux d'usage signalé par l'Asie de l'Est et du Sud-Est (0,9%). On estime à 3,2% le taux de prévalence moyen de l'Asie du Sud, à 3,6% celui du Proche et du Moyen-Orient, et à 4,2% celui de l'Asie centrale.

Comparé aux estimations fournies dans le Rapport mondial sur les drogues 2007, l'usage de cannabis a décliné dans la région de l'Océanie, en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord. L'usage a augmenté en Amérique du Sud (pays non ALENA), en Afrique et en Asie.

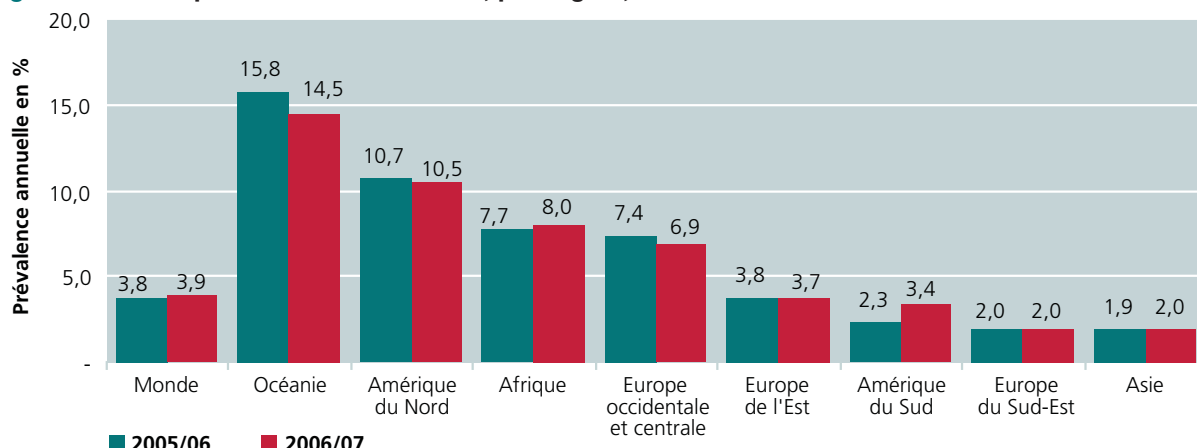
Bien que l'Asie ait le plus faible des taux de prévalence, les estimations de l'ONU DC indiquent que c'est sur ce continent qu'on trouve le plus grand nombre d'usagers du cannabis (quelque 51 millions, soit près d'un tiers du total estimé), dépassant l'Afrique (42 millions) et les Amériques (41 millions – soit un quart, environ du nombre total d'usagers). Avec quelque 29 millions d'usagers, l'Europe compte pour moins d'un cinquième des usagers du cannabis dans le monde, et l'Océanie pour 2% du total, environ.

**Fig. 102: Usage du cannabis dans le monde, 1997-1998 et 2006-2007**



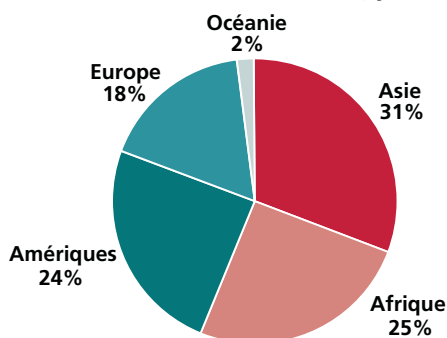
Sources : ONU DC ; Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; bureaux de terrain de l'ONU DC ; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP) ; ONU DC ; Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP) ; rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA ; études locales ; estimations de l'ONU DC.

**Fig. 103: Taux de prévalence du cannabis, par région, 2005-2006 et 2006-2007**



Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; bureaux de terrain de l'ONUDC ; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP) ; ONUDC : Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP) ; rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA ; études locales ; estimations de l'ONUDC.

**Fig. 104: Consommation de cannabis dans le monde en 2006, par région (N = 165,6 millions)**



Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; bureaux de terrain de l'ONUDC ; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP) ; ONUDC : Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP) ; rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA ; études locales ; estimations de l'ONUDC.

**Tableau 9: Prévalence annuelle de l'usage de cannabis, 2006 (ou dernière année disponible)**

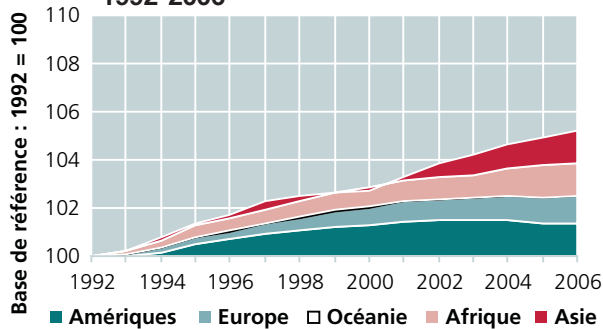
	Nombre d'usagers	en % de la population âgée de 15 à 64 ans
EUROPE	29 200 000	5,3
Europe occidentale et centrale	22 100 000	6,9
Europe du Sud-Est	1 700 000	2,0
Europe de l'Est	5 400 000	3,7
AMÉRIQUES	40 500 000	6,9
Amérique du Nord	30 600 000	10,5
Amérique du Sud	9 900 000	3,4
ASIE	51 100 000	2,0
OCÉANIE	3 200 000	14,5
AFRIQUE	41 600 000	8,0
<b>PRÉVALENCE MONDIALE</b>	<b>165,600,000</b>	<b>3,9</b>

■ supérieur à la moyenne mondiale   ■ proche de la moyenne mondiale  
 ■ inférieur à la moyenne mondiale

Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); ONUDC: Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales; estimations de l'ONUDC.



**Fig. 105: Tendances de l'usage de cannabis telles que perçues par les experts : contribution régionale à l'évolution mondiale, 1992-2006**



Sources : ONUDC : Données tirées du Questionnaire destiné aux rapports annuels; Bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information de l'ONUDC sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); ONUDC : Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales; estimations de l'ONUDC.

**L'analyse des perceptions des experts indique la même tendance**

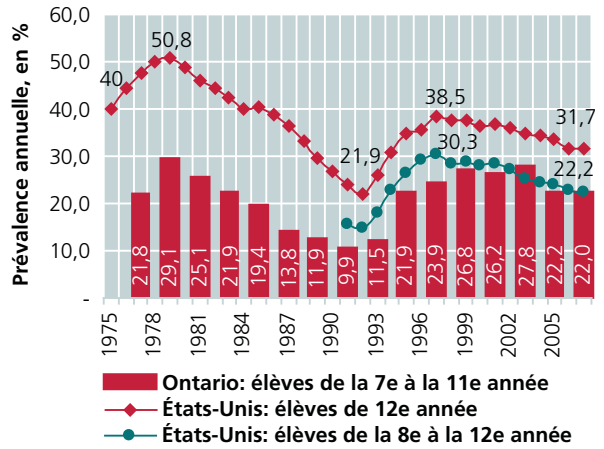
L'évaluation des avis d'experts communiqués par les États membres dans leur réponse au *Questionnaire* indique que le nombre total d'utilisateurs du cannabis a continué de croître en 2006. Une ventilation par région de ces avis d'experts suggère que l'usage a fortement augmenté dans les années 1990 dans toutes les régions, sauf l'Asie. Les spécialistes sont d'avis qu'au cours des dernières années, l'usage de cannabis s'est stabilisé ou a légèrement baissé dans les pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale et centrale, ainsi que dans la région de l'Océanie. Selon eux, la consommation de cannabis continue de croître dans de nombreux pays en développement d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie.

**L'usage de cannabis se stabilise ou baisse légèrement en Amérique du Nord**

En 2006-2007, l'usage de cannabis s'est stabilisé en Amérique du Nord par rapport à l'année précédente, mais la tendance à mi-parcours indique une baisse de la consommation. Entre 1997 et 2007, l'usage de cannabis aux États-Unis a chuté de 27% parmi les élèves du secondaire (8e à 12e année), et de 18% parmi les élèves de 12e année. Comparée au pic de 1979, la prévalence annuelle parmi les élèves de 12e année a fortement baissé (-38%). Un net déclin de la consommation (-21%) a également été constaté parmi les élèves du secondaire de l'Ontario, au Canada, entre 2003 et 2007. Entre 2005 et 2007, l'usage de cannabis est demeuré pratiquement inchangé.

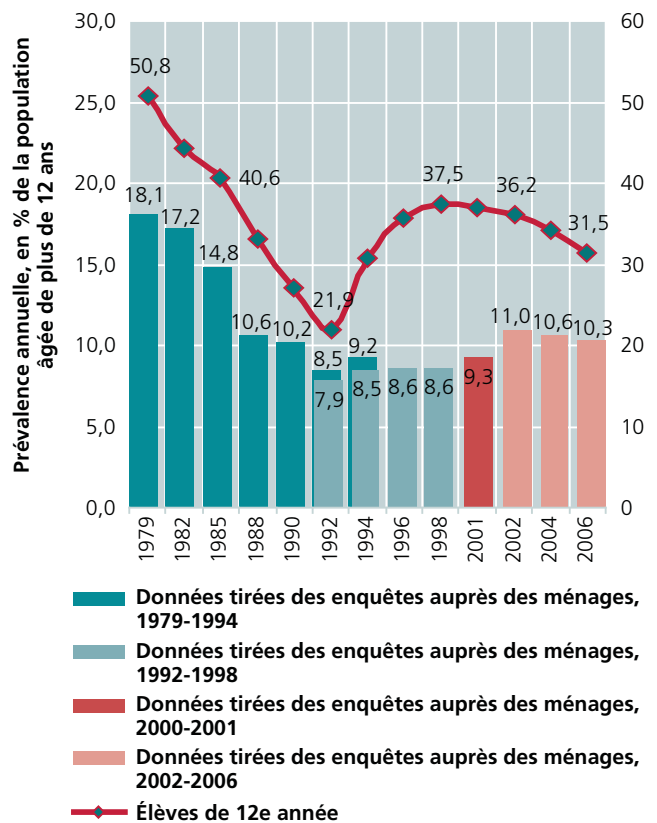
La prévalence de l'usage de cannabis s'est également stabilisée dans la population générale des États-Unis (10,3%, en 2006). Les données pour la période 2002-2006 indiquent une légère baisse (de 11%, la prévalence est passée à 10,3%). L'usage de cannabis a fortement décru aux États-Unis au cours des trois dernières décennies.

**Fig. 106: Prévalence annuelle parmi les élèves du secondaire aux États-Unis et en Ontario (Canada) entre 1975 et 2007**



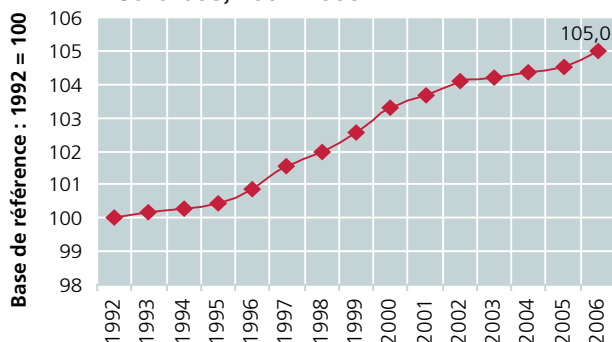
Sources : NIDA : étude "Monitoring the Future", 2007 et CAMH : Ontario Drug Use Survey 2007.

**Fig. 107: Usage de cannabis dans la population générale (âgée de plus de 12 ans), 1979-2006**



Sources : SAMHSA, 2006 National Survey on Drug Use and Health (et années précédentes : 1994, 1998 et 2001). Note : Les changements de méthodologie apportés aux enquêtes auprès des ménages peuvent avoir une incidence sur la précision des comparaisons directes; une appréciation générale reste toutefois possible.

**Fig. 108: Usage de cannabis, tel que perçu par les experts en Amérique latine et aux Caraïbes, 1992-2006**



Sources : ONUDC : Données tirées du Questionnaire destiné aux rapports annuels; Bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information de l'ONUDC sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); ONUDC : Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT; de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales; estimations de l'ONUDC.

### L'usage augmente en Amérique latine

Les pays d'Amérique latine continuent de rapporter une hausse de l'usage de cannabis. Les experts de 9 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant répondu au Questionnaire ont signalé une hausse de l'usage en 2006 (ils avaient été 7 à le faire en 2005, et 5 en 2003). Onze pays ont fait état d'une tendance stable. L'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay, le Pérou, le Venezuela, la Jamaïque, la République dominicaine, le Honduras et le Mexique ont notifié une hausse de l'usage en 2006.

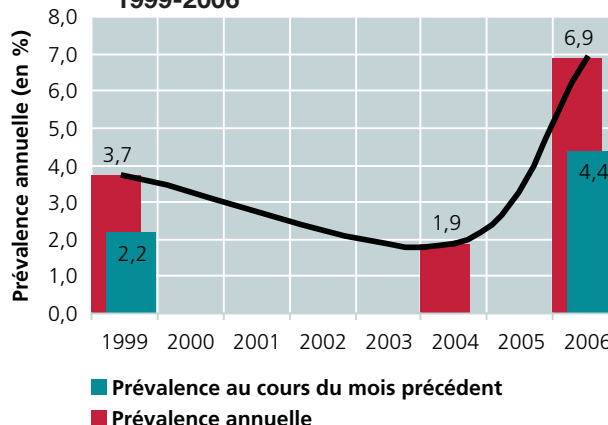
En 2005, l'accroissement le plus notable avait été signalé par le Brésil, le plus vaste pays de la région ; cette hausse reflétait la plus grande disponibilité des produits du cannabis en provenance du Paraguay voisin. La prévalence annuelle de l'usage de cannabis a plus que doublé au Brésil, passant de 1%, en 2001, à 2,6%, en 2005.<sup>1</sup>

Une nouvelle enquête auprès des ménages réalisée en Argentine a révélé une hausse encore plus marquée du taux de prévalence annuelle : de 1,9% de la population âgée de 16 à 64 ans, en 2004, celui-ci serait passé à 6,9%, en 2006 – inversant la tendance antérieure. L'usage de cannabis en Argentine atteint aujourd'hui des niveaux comparables à ceux de l'Europe occidentale et centrale. Le gros du cannabis consommé en Argentine est réputé provenir du Paraguay voisin, où la production augmente.

L'Uruguay connaît, lui aussi, une progression de l'usage. Après une augmentation modeste dans les années 1990, la prévalence de l'usage a quadruplé dans la population âgée de 15 à 65 ans, passant de 1,3%, en 2001, à 5,3%, en 2007.

<sup>1</sup> CEBRID : *Il Levantamento Domiciliar sobre o Uso de Drogas Psicotrópicas no Brasil : Estudo Envolvendo a 108 Maiores Cidades do País, 2005, Sao Paulo 2006*, et CEBRID : *Il Levantamento Domiciliar sobre o Uso de Drogas Psicotrópicas no Brasil : Estudo Envolvendo a 107 Maiores Cidades do País, Sao Paulo 2002*

**Fig. 109: Usage de cannabis en Argentine dans la population âgée de 12 à 65 ans, 1999-2006**



Source : SEDRONAR, *Estudio Nacional en la Población General sobre Consumo de Sustancias Psicoactivas 2006*, Buenos Aires 2007 (et années précédentes).

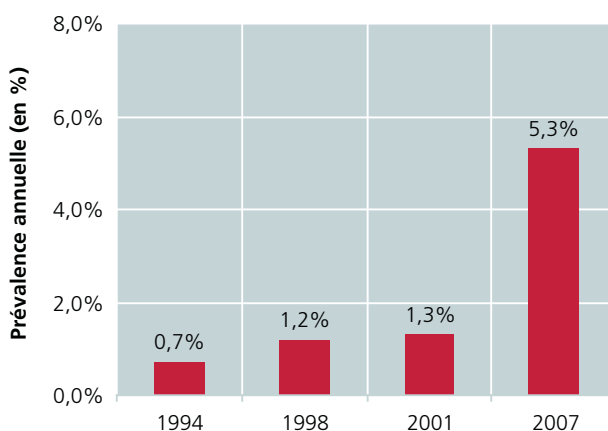
### L'usage augmente aussi en Afrique, quoique plus lentement

Au cours de la période 1998-2006, la tendance de l'usage de cannabis en Afrique a crû plus fortement que la tendance mondiale. Il semble toutefois que cette augmentation de l'usage ait commencé de ralentir. Douze pays ont signalé une élévation du taux d'usage en 2006, neuf ont estimé que la situation s'était stabilisée, et deux ont notifié une baisse de la consommation. En 2005, 16 pays avaient signalé une hausse de l'usage, contre 18, en 2004.

### L'usage de cannabis se stabilise ou fléchit légèrement sur les principaux marchés d'Europe occidentale

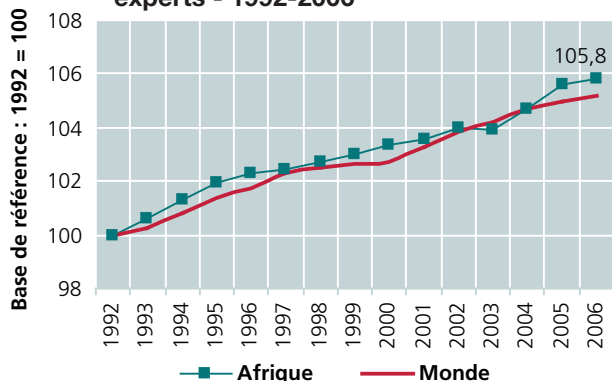
Selon les experts de la majorité des pays d'Europe occiden-

**Fig. 110: Usage de cannabis en Uruguay dans la population âgée de 15 à 65 ans, 1994-2007**



Sources : Observatorio Uruguay de Drogas (OUD), *Encuesta Nacional en Hogares sobre Consumo de Drogas 2007* et Secretaría Nacional de Drogas y Junta Nacional de Drogas, *Encuesta Nacional de Prevalencia del Consumo de Drogas 2001*.

**Fig. 111: Tendances de l'usage de cannabis en Afrique, telles que perçues par les experts - 1992-2006**



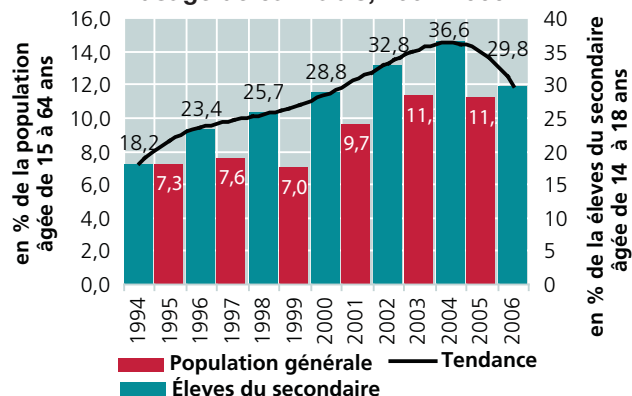
Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels; Bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information de l'ONUDC sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); ONUDC : Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux ; rapports de l'OEDT; de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales; estimations de l'ONUDC.

taie (16), l'usage de cannabis se serait stabilisé en 2006 (seuls 14 d'entre eux étaient de cet avis en 2005, et 12 en 2004). Onze pays ont fait état d'une hausse de l'usage. Des données plus récentes indiquent que sur plusieurs grands marchés d'Europe occidentale et centrale, la consommation a commencé de décliner. Il se peut que la prise de conscience des risques liés à la consommation de cannabis ait fait son chemin dans certains de ces pays, et que, s'ajoutant aux progrès des activités de prévention, cette prise de conscience conduise vers une stabilisation. S'il est difficile d'en peser les conséquences, il est vrai que les médias d'Europe occidentale ont fait un certain bruit autour de la puissance accrue du cannabis (élévation de la teneur en THC) et des risques sanitaires connexes.

La diminution des exportations de cannabis en raison de la baisse de la production marocaine a peut-être eu aussi un impact positif. Le meilleur exemple en est l'Espagne, située sur l'itinéraire principal du trafic entre le Maroc et le reste de l'Europe. Les données tirées des enquêtes espagnoles auprès des ménages montrent qu'au terme de plusieurs années de hausses successives, le marché du cannabis se serait stabilisé au cours de la période 2003-2005. Selon les autorités espagnoles, les taux de prévalence annuelle (dans la population générale âgée de 15 à 64 ans) ont été, respectivement, de 11,3%, en 2003, et de 11,2%, en 2005. Les enquêtes ultérieures réalisées parmi des élèves du secondaire âgés de 14 à 18 ans ont confirmé une baisse de la consommation entre 2004 et 2006. L'usage de cannabis parmi les élèves du secondaire est revenu au niveau constaté au début du nouveau millénaire.

Les données concernant la France font également état d'une stabilisation de l'usage de cannabis ; la prévalence annuelle y a baissé, passant de 9,8%, en 2002, à 8,6%, en 2005. L'usage de cannabis en France en est pratiquement revenu aux niveaux signalés au début du nouveaux mil-

**Fig. 112: Espagne : Prévalence annuelle de l'usage de cannabis, 1994-2006**



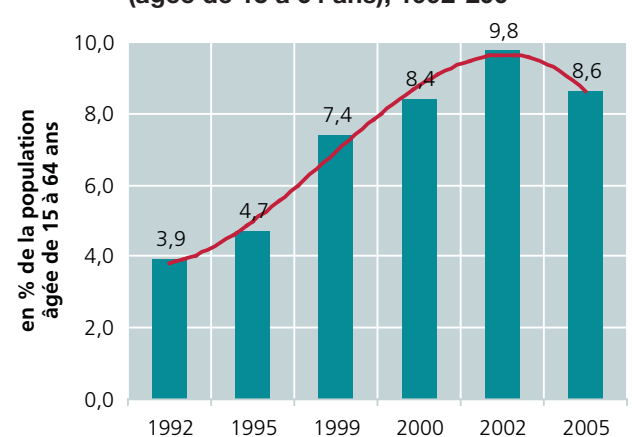
Sources : Ministerio de Sanidad y Consumo, Secretaría General de Sanidad, Delegación del Gobierno para el Plan Nacional sobre Drogas, Informe de la Encuesta Nacional sobre Uso de Drogas en Estudiantes de Enseñanza Secundarias, 2006-2007 ; Bulletin statistique de l'OEDT ; ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

lénaire. La baisse de la consommation a été de pair avec une prise de conscience croissante des risques potentiels liés à l'usage de cannabis.<sup>2</sup>

L'usage de cannabis continue de décliner a Royaume-Uni ; il a chuté dans la population générale de l'Angleterre et du Pays de Galles (âgée de 16 à 59 ans), passant de 10,9%, en 2002-2003 à 8,2%, en 2006-2007 – ce qui représente une baisse cumulée de près de 25%.

L'usage de cannabis parmi les personnes âgées de 16 à 24 ans est tombé de 28,2%, en 1998, à 20,9%, en 2006-2007, ce qui équivaut à une baisse de 26%. La diminution de

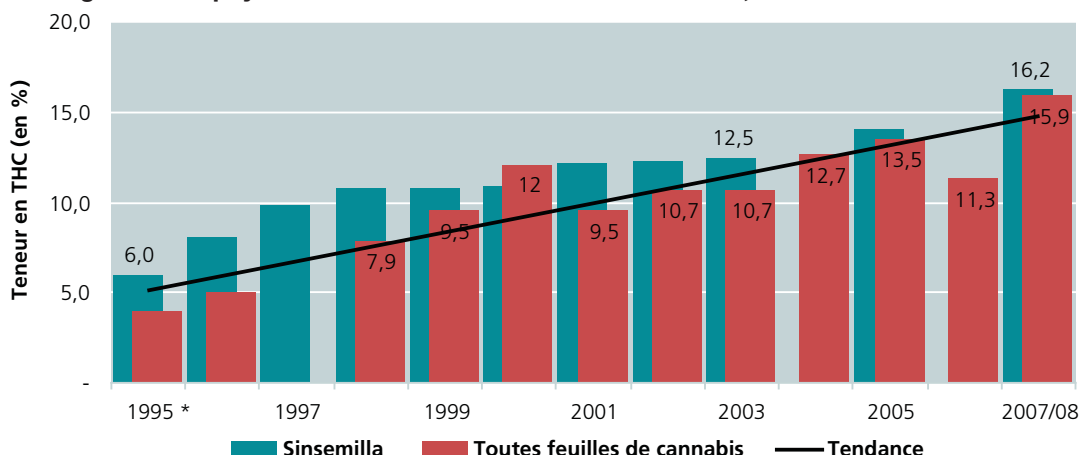
**Fig. 113: France : Prévalence annuelle de l'usage de cannabis dans la population générale (âgée de 15 à 64 ans), 1992-200**



Sources : OEDT : Bulletins statistiques et ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

<sup>2</sup> Une étude d'Eurobaromètre en France a révélé que la conviction selon laquelle l'usage occasionnel de cannabis serait inoffensif a perdu du terrain parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, tombant de 48% à 30% entre 2002 et 2004, ce qui constitue la plus forte évolution de ce genre constatée en Europe (Commission européenne, Eurobaromètre : *Les jeunes et la drogue*, Bruxelles, juin 2004).

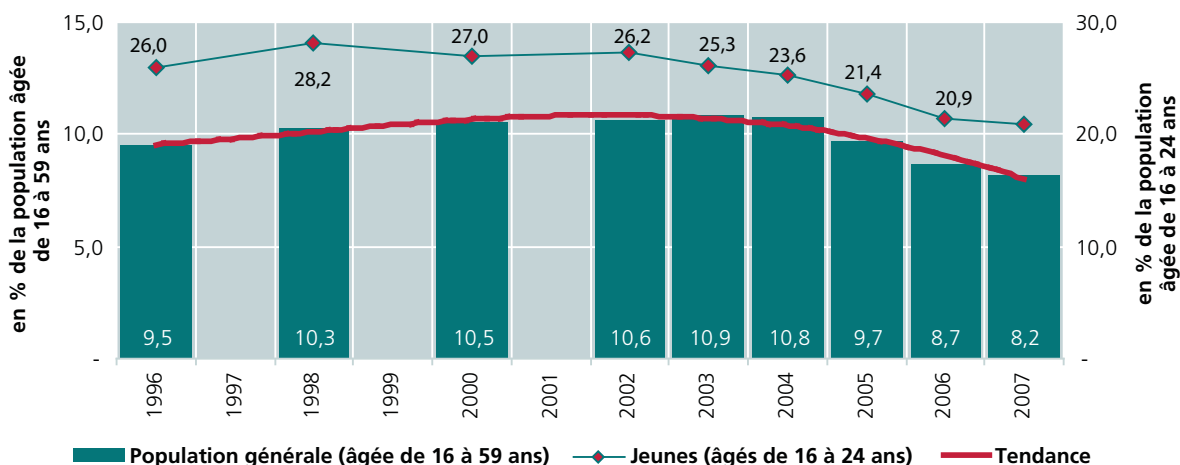
**Fig. 114: Angleterre et pays de Galles : teneur en THC du cannabis, 1995 - 2008**



\* Les données de 1995 et 1996 relatives aux feuilles de cannabis ne concernent que le cannabis importé.  
 \*\* Les données relatives à la sinsemilla pour 2005 reflètent la moyenne des échantillons choisis en 2004/5 (14%); la teneur moyenne en THC de la sinsemilla en 2007/8 était de 15%.

Sources : EMCDDA (OEDT) An overview of Cannabis Potency in Europe, Lisbon 2004; Bulletin statistique de l'OEDT sur les drogues; UK Focal Point on Drugs, 2007 National Report to EMCDDA, Potter, Peter Clark and Marc B. Brown, "Potency of D9-THC and other Cannabinoids in Cannabis in England in 2005: Implications for Psychoactivity and Pharmacology", Journal of Forensic Science, January 2008, Vol. 53, No. 1, Home Office Cannabis Potency Study 2008, London 2008.

**Fig. 115: Angleterre et pays de Galles: Prévalence annuelle de l'usage de cannabis, 1996 - 2007**



Source: UK, Home Office, *British Crime Survey, 2006/07*, London 2007.

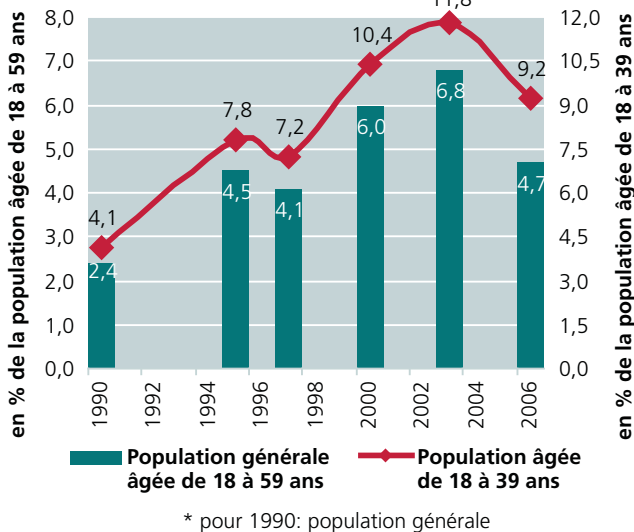
l'usage parmi les jeunes a débuté après 1998, à l'époque où le budget de la prévention fut augmenté et où un certain nombre d'activités de prévention ciblant les jeunes furent lancées

La baisse de l'usage de cannabis au Royaume-Uni a été de pair avec l'augmentation de sa teneur en THC. En 2008, le Gouvernement britannique a reclassé le cannabis, le faisant passer du tableau C au tableau B. Cette décision prendra effet en 2009.

La puissance des feuilles de cannabis a plus que doublé en Angleterre et au Pays de Galles au cours de la dernière décennie, passant de 8%, en 1998, à 16%, en 2007/8. Cela s'explique par deux raisons :

- une mutation dans les importations – les feuilles de cannabis traditionnellement importées des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie ont été remplacées par un cannabis européen plus puissant (britannique ou hollandais), obtenu par culture hydroponique à partir de semences sélectionnées et par la propagation de boutures de plantes femelles. Ce produit, connu au Royaume-Uni sous le nom de "skunk" ou "sinsemilla" <sup>3</sup>, consiste principalement en sommités florifères de plantes femelles ; il est facile à distinguer des produits traditionnellement importés

<sup>3</sup> Le terme *sinsemilla* se réfère aux boutures de plantes femelles ; la sinsemilla ne pousse pas obligatoirement sous abri ou en intérieur.

**Fig. 116: Allemagne - Prévalence annuelle de l'usage de cannabis, 1990-2006**

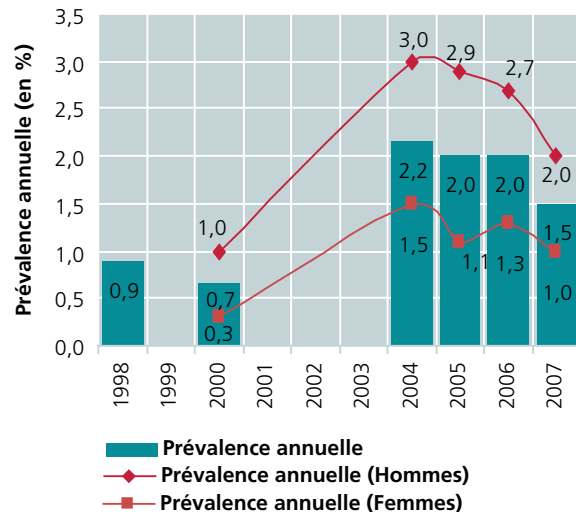
Sources : Ministère allemand de la santé ; OEDT, Institut de recherches thérapeutiques ; ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels (Estimation pour la population générale extrapolée à partir des données concernant le groupe d'âge des 18-39 ans).

des marchés d'outre-mer. On estime qu'en 2002, la moitié, environ, des feuilles de cannabis trouvées au Royaume-Uni consistait en importations traditionnelles ; l'autre moitié était composée de "skunk" ou "sinsemilla". Au début de 2008, le pourcentage de sinsemilla à forte teneur en THC représentait plus de 90% des échantillons saisis.<sup>4</sup>

- La teneur en THC de la sinsemilla trouvée sur le marché britannique a augmenté de 50% entre 1998 et 2007-2008, et plus que doublé entre 1995 et 2007-2008, passant de 6% à 16,2% (fourchette : 4,1 à 46%). La puissance des feuilles de cannabis importées a, elle aussi, augmenté, passant de 4%, en 1995, à 8,4%, en 2007-2008 (fourchette : 0,3 à 22%).

L'un des éléments qui contribuent à l'augmentation de la puissance moyenne tient au fait que les consommateurs délaissent la résine de cannabis pour les feuilles. Si la résine était naguère plus puissante que les feuilles de cannabis, elle était, en 2007-2008, moins puissante de 5,9% (fourchette: 1,3 à 27,8%), et de beaucoup inférieure à la puissance moyenne (16%) des feuilles de cannabis. Rien n'indique que la teneur en THC de la résine de cannabis ait augmenté. En 2002, la résine représentait 70% du marché du cannabis au Royaume-Uni; mais sa part a diminué, sans doute en raison de la baisse de la production de résine au Maroc, et ne représentait plus que 16%, en 2007-2008.

<sup>4</sup> Ces résultats sont fondés sur 2.921 échantillons soumis, au début de 2008, par 23 postes de police d'Angleterre et du Pays de Galles, qui avaient été priés de transmettre les échantillons confisqués chez des usagers de la rue. (UK Home Office, *Home Office Cannabis Potency Study 2008*, London 2008.

**Fig. 117: Suède – Prévalence annuelle de l'usage de cannabis dans la population âgée de 16 à 64 ans\*, 1998-2007**

\* Les données pour 2004 se réfèrent au groupe d'âge des 16-64 ans. Sources : Statens Folkhälsoinstitut, *Den nationelle folkhälsoenkäten Hälsa på lika villkor*, Östersund 2007 (et années précédentes), et OEDT : Bulletin statistique 2007.

Parallèlement, selon une étude du Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni, la part de la sinsemilla sur le marché britannique est passée de 15%, en 2002, à 55%, en 2004-2005, et à 81%, en 2007-2008.<sup>5</sup>

Les données pour l'Allemagne révèlent aussi une baisse de la consommation de cannabis. Une étude récemment publiée sur l'usage des drogues en Allemagne a révélé une forte chute (-30%) de la consommation de cannabis dans la population âgée de 18 à 59 ans, entre 2003 et 2006. Le taux de prévalence de la consommation de cannabis est tombé de 6,8%, en 2003, à 4,7%, en 2006. Parallèlement, la disponibilité du cannabis semble avoir diminué.<sup>6</sup> La baisse de l'usage de cannabis se trouve également reflétée par le moins grand nombre d'infractions pour consommation, celles-ci ayant chuté de 16% entre 2004 et 2006. Les infractions liées à l'importation de grandes quantités de cannabis ont baissé de 50% entre 2002 et 2006.<sup>7</sup> Les données de la police indiquent que cette baisse de consommation s'est poursuivie en 2007. Le nombre de saisies de feuilles de cannabis a chuté de 7%, celui des saisies de résine de 17%. Ces données montrent que l'usage de résine de cannabis décroît fortement, bien plus que celui des feuilles – qui sont, de plus en plus fréquemment, produites localement.<sup>8</sup>

<sup>5</sup> UK Home Office, *Home Office Cannabis Potency Study 2008*, London 2008.

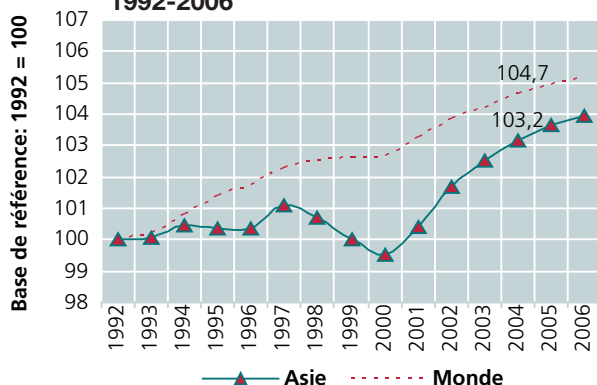
<sup>6</sup> Le prix de détail de la résine de cannabis a crû de 7% (par rapport à l'année précédente), et celui des feuilles de cannabis de 14%, en 2006. (DBDD, 2007 Report to EMCDDA by the REITOX National Focal Point Germany.)

<sup>7</sup> Bundeskriminalamt, *Bundeslagebild Rauschgift, 2006 Tabellenanhang*, Wiesbaden 2007.

<sup>8</sup> Bundeskriminalamt, *Rauschgift, Jahreskurzlage 2007*, Wiesbaden 2008.



**Fig. 118: Tendances de l'usage de cannabis en Asie, telles que perçues par les experts, 1992-2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; bureaux de terrain de l'ONUDC ; ONUDC : Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique ; ONUDC : Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues ; rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD, de l'HONLEA, études locales ; estimations de l'ONUDC.

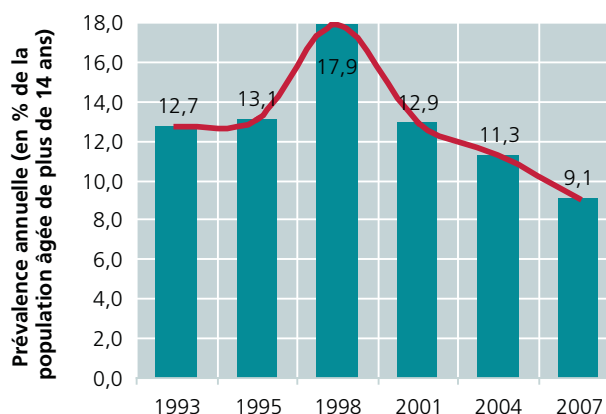
C'est sur les principaux marchés que l'essentiel de la baisse (ou de la stabilisation) de l'usage constaté en Europe s'est produit. Toutefois, une stabilisation est également intervenue dans les pays nordiques, y compris ceux où les taux de prévalence sont encore bas. L'usage de cannabis n'a guère augmenté en Finlande, en Norvège, au Danemark ou en Islande.

En Suède, les résultats d'une enquête officiellement communiqués à l'ONUDC ont révélé un taux de prévalence de l'usage de cannabis de 3,1%, en 2006, dans la population générale de 16 à 64 ans. Toutefois, la surveillance permanente de l'usage de cannabis par l'Institut national de santé publique (Statens Folkhälsoinstitut), qui recourt, année après année, à la même méthodologie et aux mêmes instruments de mesure, a révélé que l'usage était demeuré stable en 2006. Pour 2007, l'étude du Statens Folkhälsoinstitut a signalé que l'usage de cannabis ne concernait plus que 1,5% de la population âgée de 16 à 64 ans. Comparé au pic de 2,2% constaté en 2004, cela signifierait à une baisse de 30% de l'usage de cannabis entre 2004 et 2007. Une baisse de l'usage de cannabis a également été enregistrée parmi les élèves du secondaire et les militaires engagés en 2007.

Les experts de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale ont décelé une hausse de la consommation. En 2006, l'usage de cannabis aurait augmenté en Ukraine, au Bélarus, en Pologne, en Slovaquie et en Hongrie. Dans la République tchèque, qui a le plus fort taux de prévalence d'usage de cannabis de l'UE, le marché se serait, semble-t-il, stabilisé. L'usage se serait également stabilisé en Autriche et en Slovaquie.

La plupart des pays de l'Europe du Sud-Est – notamment la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie – auraient constaté une baisse de l'usage. L'Albanie aurait signalé une hausse de l'usage en 2006.

**Fig. 119: Australie – Prévalence annuelle de l'usage de cannabis dans la population âgée de plus de 14 ans, 1993-2007**

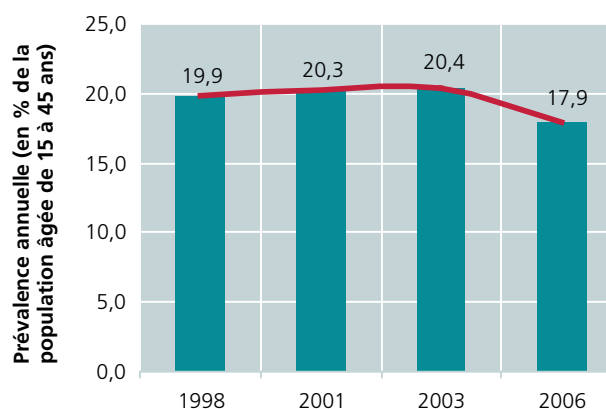


Source : Australian Institute of Health and Welfare, 2007 National Drug Strategy Household Survey, April 2008.

**La prévalence globale de l'usage de cannabis augmente en Asie**

En Asie, l'indicateur de tendance de l'usage de cannabis de l'ONUDC, pondéré en fonction de la population de consommateurs de cannabis, a montré une nette tendance à la hausse en 2006. Si l'on prend l'année 2000 pour base de référence, on constate que les hausses récemment enregistrées en Asie ont dépassé l'accroissement moyen dans le monde. Le nombre de pays d'Asie signalant une hausse de la consommation de cannabis est passé de 8, en 2005, à 10, en 2006. Parallèlement, le nombre de pays d'Asie signalant une baisse de l'usage de cannabis est tombé de 10 à 7, en 2006. Sept pays d'Asie ont fait part d'une stabilisation de l'usage en 2006.

**Fig. 120: Nouvelle-Zélande – Prévalence annuelle de l'usage de cannabis dans la population âgée de 15 à 45 ans, 1993-2007**



Source : Centre for Social and Health Outcomes Research and Evaluation, Trends in drug use in the population in New Zealand : Findings from national household drug surveying in 1998, 2001, 2003 and 2006, Auckland 2007.

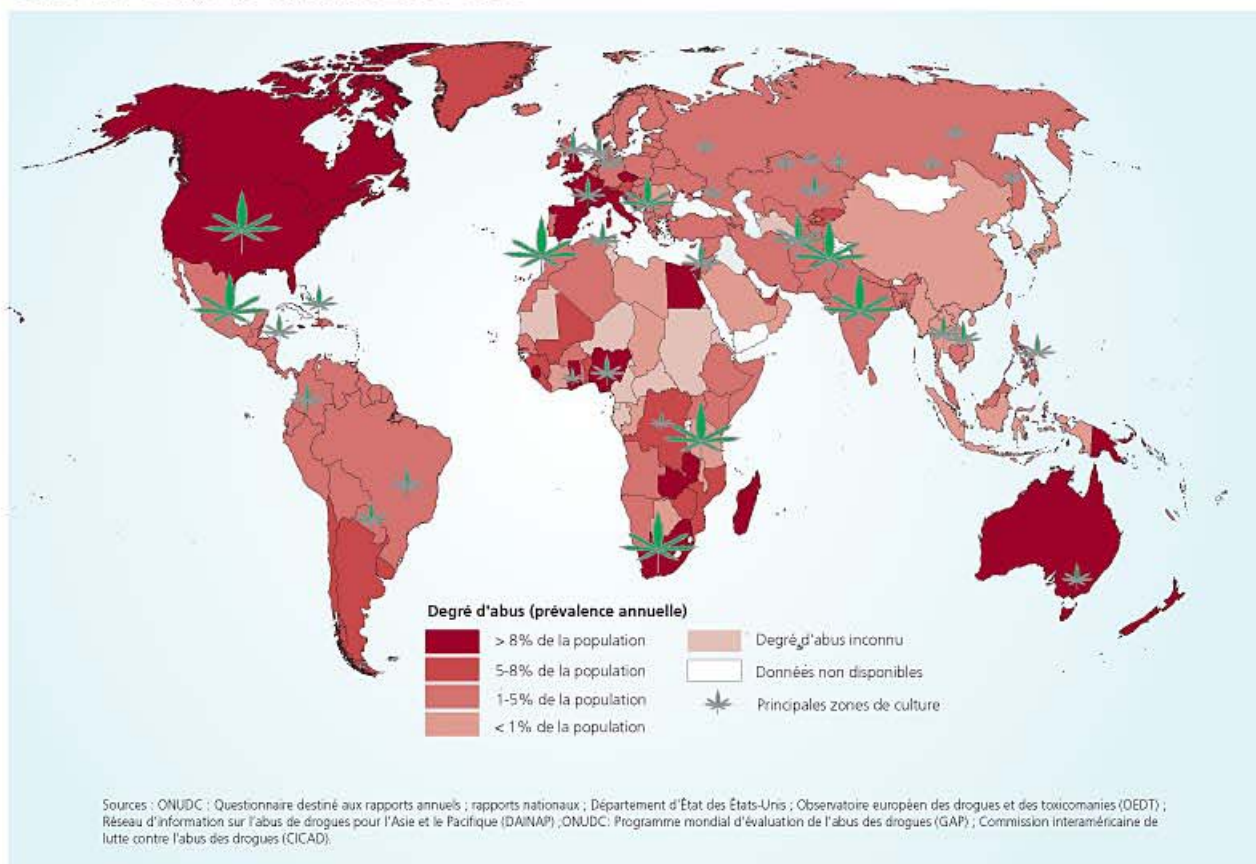
### **Les taux généraux de prévalence ont encore chuté en Océanie**

Le déclin de l'usage de cannabis dans la région de l'Océanie s'est poursuivi. En Australie, la prévalence annuelle de l'usage de cannabis a chuté de près de 20%, tombant à 9,1% de la population âgée de plus de 14 ans, entre 2004 et 2007. Le taux enregistré en 2007 était près de 50% inférieur à celui de 1998. La baisse de l'usage entre 2004 et 2007 a été particulièrement marquée dans le groupe des 14-19 ans, chez qui l'usage a chuté de 28%, ce qui indique que les activités de prévention à l'école ont joué un rôle important (ce que les enquêtes en milieu scolaire tendent à confirmer). La diminution de l'usage a été de 20% dans le groupe d'âge des 20-29 ans, de 24% chez les 30-39 ans, et de 5% dans le groupe des 40-49 ans.

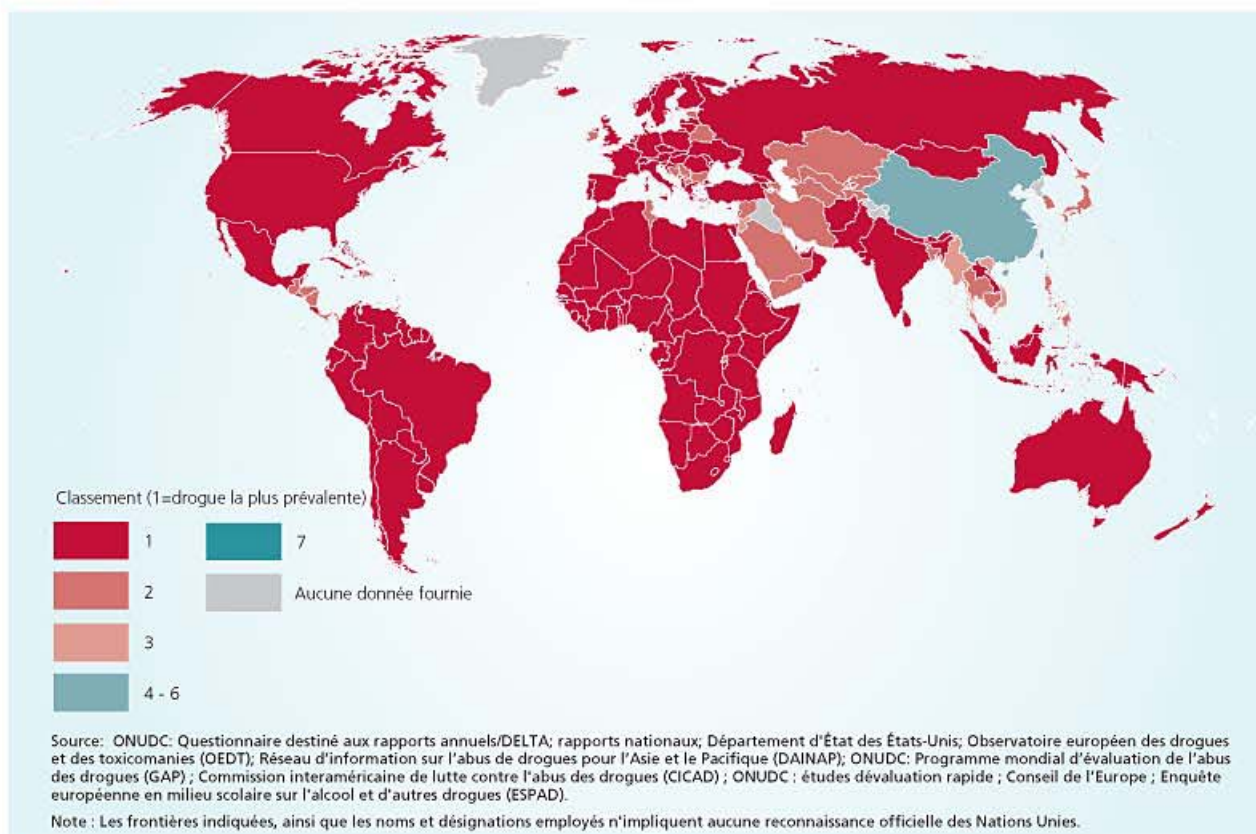
La baisse de l'usage de cannabis en Australie a été de pair avec sa moindre disponibilité, encore que celle-ci n'en soit pas forcément la cause. Le pourcentage de personnes s'étant vu proposer du cannabis a chuté, passant de 21%, en 2004, à 17%, en 2007.

L'attitude face à l'usage de cannabis semble évoluer. L'appui à la légalisation du cannabis a diminué, passant de 27%, en 2004, à 21%, en 2007. En 2004, 23,2% des Australiens trouvaient encore "acceptable" de consommer régulièrement du cannabis. Ce pourcentage tomba à 6,6%, en 2007. Le nombre de personnes se déclarant en faveur de sanctions plus fortes à l'endroit des trafiquants de cannabis a augmenté, passant de 58%, en 2004, à 63%, en 2007.

**Carte 17: Usage de cannabis 2006 - 2007**

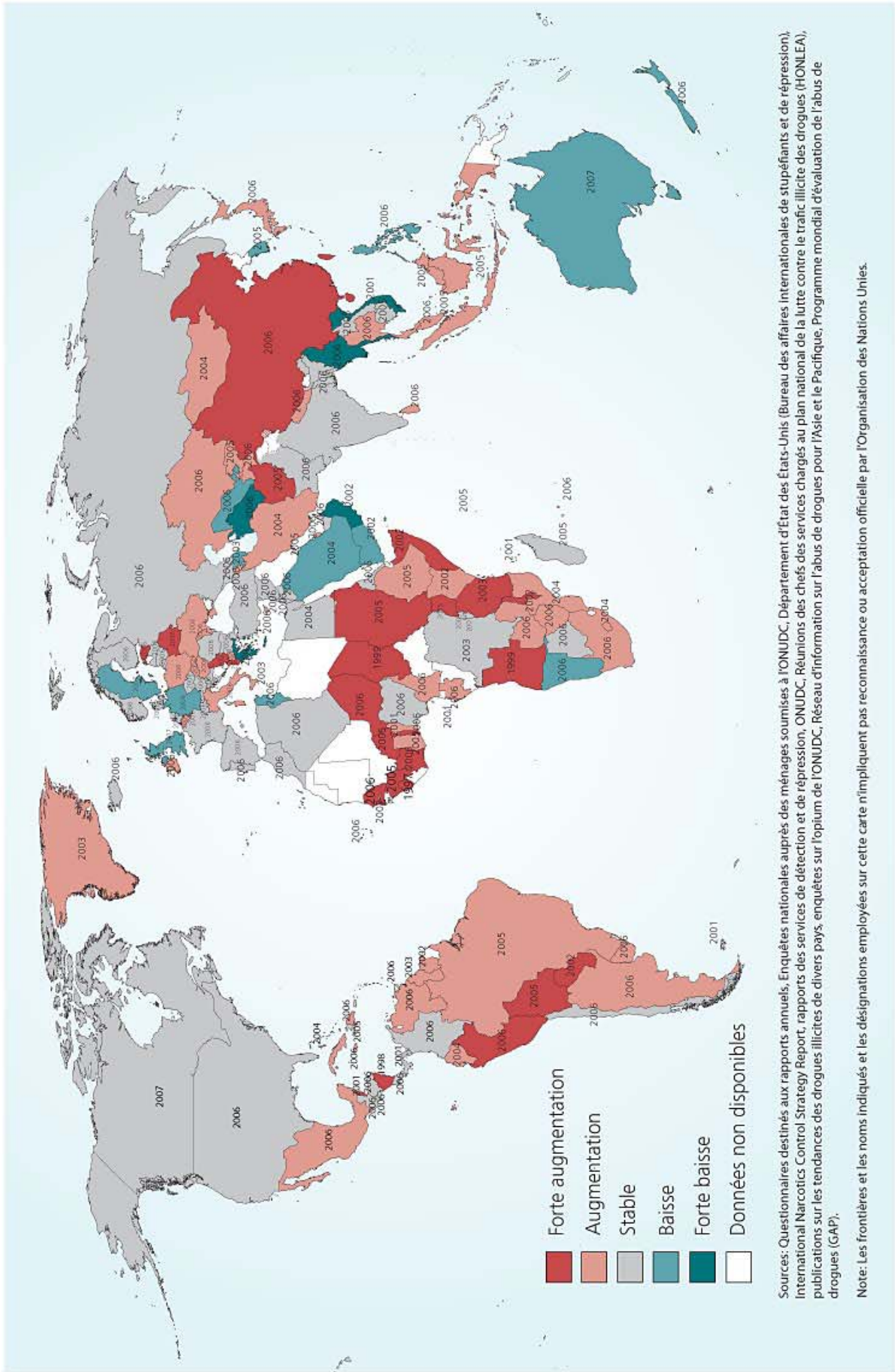


**Carte 18: Classement du cannabis par ordre de prévalence en 2006**





**Carte 19: Évolution de l'usage de cannabis en 2006 (ou dernière année disponible)**







## 1.5 Marché des stimulants de type amphétamine

### 1.5.1 Aperçu général des tendances

La stabilisation générale signalée sur le marché des STA s'est poursuivie au cours de la période 2006-2007. Cette stabilisation est intervenue parallèlement à d'autres événements susceptibles de renseigner sur ses causes premières. Tout d'abord, les programmes de contrôle des précurseurs, de plus en plus fréquemment mis en place aux fins d'entraver la circulation des principaux intrants utilisés dans la fabrication de méthamphétamine et d'ecstasy, semblent avoir eu un certain impact. L'éphédrine et la pseudo-éphédrine nécessaires à la fabrication de méthamphétamine, le P-2-P nécessaire à la production d'amphétamine, le 3,4-MDP-2-P, le pipéronal et le safrole requis pour produire de l'ecstasy, sont aujourd'hui plus difficiles à se procurer qu'à la fin des années 1990 et au début des années 2000, époque où ces marchés étaient en pleine expansion. En second lieu, les programmes de prévention semblent avoir "pris" et la population semble plus consciente des risques liés à ces drogues sur leurs principaux marchés. Cela a forcément, en soi, un impact sur certains consommateurs, mais cela influe aussi sur d'autres, du fait de la moindre disponibilité des drogues ou de la hausse des prix.

Dans certaines régions, les fabricants contournent déjà les contrôles en remplaçant les précurseurs placés sous contrôle par d'autres, qui échappent aux contrôles internationaux, comme certaines préparations pharmaceutiques, les extraits naturels d'éphédra, et autres produits chimiques non soumis à un contrôle. On connaissait déjà des précédents à ce type d'innovations sur le marché des drogues, et l'interrégionalisation croissante du marché des STA (par opposition à l'intra-régionalisation) verra se multiplier ce type de substitutions. De nouveaux itinéraires du trafic apparaîtront dans des zones dépourvues des infrastructures médico-légales et de répression permettant de détecter un trafic de précurseurs. Ces nouveaux itinéraires se multiplient dans toutes les régions géographiques ; partant fréquemment d'Asie de l'Est ou du Sud, ils surgissent même en Afrique et en Asie de l'Ouest, en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

Le contrôle effectif des précurseurs modifie également les modalités de la production. La contraction de la fabrication américaine, par exemple, est compensée par la production du Mexique et, dans une moindre mesure, par celle du Canada. Ce fait nouveau signifie probablement que des groupements internationaux plus importants et mieux organisés sont impliqués par ce trafic dans certaines régions. On pense que des réseaux de distribution remplacent désormais les dealers indépendants sur certains marchés.

Les saisies de STA ont crû ces dernières années mais restent néanmoins en deçà du pic atteint en 2000. En 2006, elles ont à nouveau augmenté, mais assez peu. Au total, 99 pays et territoires ont signalé à l'ONUDC des saisies de STA en 2006. Si le trafic des produits finals des STA reste principalement intra-régional, de plus en plus d'indications donnent à penser que la coopération et le trafic interrégional augmente. Le trafic des précurseurs chimiques des STA reste majoritairement interrégional, la plus grande partie des produits provenant d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est.

Sur ce marché, la consommation est demeurée globalement stable, en dépit des augmentations signalées sur certains grands marchés. L'expansion s'est ralentie en Europe et en Asie, et une baisse de l'usage est intervenue en Amérique du Nord ; mais la consommation a augmenté au Proche- et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique. D'autres mutations pourraient se produire. On trouve de plus en plus des comprimés de méthamphétamine sur les marchés de méthamphétamine cristalline de l'Asie du Sud-Est ; d'autre part, on signale en Amérique du Nord des détournements de plus en plus fréquents de STA licites à des fins illicites.

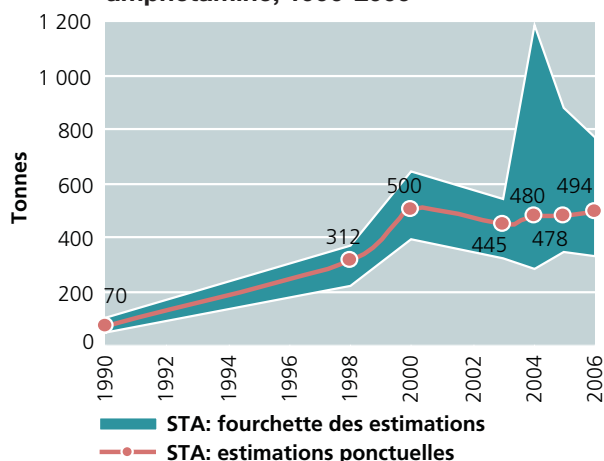
Il est évident que la dynamique de ce marché évolue, mais il est difficile de dire dans quelle direction. La stabilité constatée sur ce marché pourrait laisser présager d'autres innovations des groupements criminels organisés et, de ce fait, un marché globalement plus dynamique. L'accroissement de la production grâce aux "super-laboratoires" et un trafic interrégional plus intense pourraient en résulter.

## 1.5.2 Production

### La fabrication mondiale de STA représente près de 494 t

En 2006, selon les estimations prudentes de l'ONU DC,<sup>1</sup> la fabrication mondiale de stimulants de type amphétamine s'est située entre 330 et 770 t, la moyenne approximative étant de l'ordre de 494 t. (Les estimations moyennes ne sont pas comparables d'une année à l'autre).

**Fig. 121: Estimations ponctuelles et fourchette de la fabrication de stimulants de type amphétamine, 1990-2006**



Sources : estimations de l'ONU DC fondées sur le Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) : Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007 (paru en mars 2008) ; Organisation mondiale des douanes (OMD) : *Customs and Drug Report 2006* (juin 2007).

<sup>1</sup> La fabrication de STA ne peut être estimée que de façon indirecte. Les estimations sont fondées sur trois sous-éléments : saisies mondiales de produits finals des STA (c'est-à-dire saisies de drogues), y compris les saisies de STA et les taux estimatifs des saisies ; les saisies de précurseurs chimiques liés à la fabrication des STA, dont les saisies de précurseurs, les taux estimatifs des saisies et la synthèse estimative des produits finals ; et la consommation de STA (c'est-à-dire les taux de prévalence), dont le nombre estimatif d'utilisateurs dans le monde, par type de drogue, les quantités habituellement utilisées et les saisies de STA. La méthode servant à produire ces estimations a pour la première fois été exposée dans le rapport de l'ONU DC intitulé : *Ecstasy et amphétamines – enquête mondiale 2003*. Le modèle actuel part des hypothèses suivantes : les taux moyens des saisies de précurseurs chimiques ou de produits finals des STA sont estimés à 10% ; le consommateur moyen (de l'utilisateur occasionnel au toxicomane lourd) d'amphétamines (amphétamine ou méthamphétamine) consomme chaque jour 30 mg de l'ingrédient actif ; et le consommateur moyen de produits du groupe ecstasy (MDMA, MDA, MDA/MDE) en prend trois fois par semaine et consomme, en moyenne, 90 mg d'ingrédient actif par prise. Notons que le modèle de fabrication actuel ne permet pas de prendre en compte les États membres qui ne font pas rapport à l'ONU DC, ou qui fournissent des estimations minorées.

Le marché des STA comprend deux groupes de substances : le groupe des amphétamines (amphétamine, méthamphétamine et amphétamines non spécifiées) et le groupe ecstasy (MDMA, MDA ET MDE/MDEA).<sup>2</sup> Sur ce total, 79% de tous les STA fabriqués, soit 392 t, appartenaient au groupe des amphétamines. Les tendances mondiales montrent que la fabrication mondiale augmente quelque peu pour le groupe des amphétamines, mais diminue pour le groupe ecstasy. En 2004, la proportion de STA appartenant au groupe des amphétamines était de 75%. En 2006, on estime que la méthamphétamine représentait 68% du groupe des amphétamines ; ce pourcentage était de 84% en 2003, première année où l'on entreprit de faire des estimations proportionnelles pour le groupe des amphétamines. Cette augmentation de la fabrication mondiale découle principalement de l'accroissement de la production d'amphétamine destinée au Proche- et au Moyen-Orient.

Les estimations de la fabrication sont représentées sous forme d'un graphique de tendances ; il convient toutefois de souligner qu'on ne peut les comparer d'une année à l'autre que de façon très générale. Les estimations ponctuelles antérieures constituent la meilleure estimation disponible au moment de la mise sous presse, d'autant qu'elles ne sont pas révisées annuellement. Si on la recalculait aujourd'hui, l'estimation ponctuelle pour 2000 serait probablement différente. Compte tenu de cette mise en garde, il semble plus raisonnable de ne tirer que des conclusions limitées quant à la tendance globale : 1) après une hausse marquée dans les années 1990, il semble que les estimations relatives à la fabrication de STA n'aient guère varié depuis 2000 ; 2) d'importantes mutations régionales semblent affecter les STA partout dans le monde ; et 3) les changements affectant les techniques de fabrication des drogues et les modalités du trafic compliquent singulièrement la production de statistiques sur les STA.

### La production clandestine de STA est concentrée en Amérique du Nord, en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Europe, en Océanie et en Afrique australe.

La fabrication de STA reste essentiellement régionale et

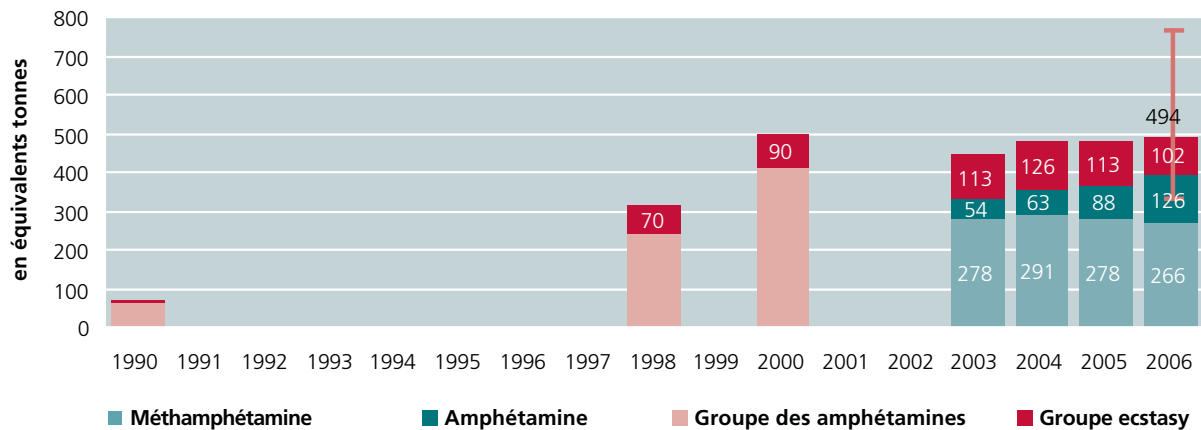
<sup>2</sup> On emploie l'expression *amphétamines non-spécifiées* dans les cas où les États membres n'ont pas clairement identifié la substance saisie. De plus, une petite quantité d'autres stimulants de synthèse est également incluse, comme la fénétylline, le méthylphénidate, la phénométrazine, la methcathinone, l'amfépramone, la pémoline, la phentermine, 4-MTA et 2C-B.

**Tableau 10: Estimations ponctuelles et fourchette de la fabrication de STA, par groupe (en tonnes), 2006**

Fondées sur	"Groupe des amphétamines" méthamphétamine, amphétamine		"Groupe de l'ectasy" (MDMA, MDA et MDE/ MDEA)		Total stimulants de type amphétamine	
	Estimation ponctuelle	Fourchette	Estimation ponctuelle	Fourchette	Estimation ponctuelle	Fourchette
Consommation	313	250 - 376	131	117 - 146	445	368 - 521
Saisies de drogues	439	289 - 571	59	41 - 76	497	330 - 647
Saisies de pré- courseurs	423	282 - 605	116	77 - 166	539	359 - 770
<b>Moyenne globale</b>	<b>392</b>	<b>250 - 605</b>	<b>102</b>	<b>41 - 166</b>	<b>494</b>	<b>330 - 770</b>
<b>Moyenne globale*</b>	<b>392</b>	<b>320 - 469*</b>	<b>102</b>	<b>87 - 120*</b>	<b>494</b>	<b>421 - 574*</b>

\*Ces fourchettes plus étroites sont calculées sur la base des statistiques de "propagation des erreurs".

Sources : estimations de l'ONUDC fondées sur le Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (paru en mars 2008) ; et Organisation mondiale des douanes (OMD) : *Customs and Drug Report 2006* (juin 2007).

**Fig. 122: Estimations de la fabrication de stimulants de type amphetamine, par type, 1990-2006**

Sources : estimations de l'ONUDC fondées sur le Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (paru en mars 2008) ; Organisation mondiale des douanes (OMD) : *Customs and Drug Report 2006* (juin 2007) ; ONUDC : *Rapport mondial sur les drogues 2007* (et années précédentes) ; et ONUDC : *Ecstasy et amphétamines – enquête mondiale 2003*.

dépend, à la fois, de la demande sur les marchés et de la disponibilité des produits chimiques nécessaires. La fabrication de méthamphétamine prend généralement place en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique du Nord et en Océanie, toutes régions où l'on peut facilement se procurer les précurseurs chimiques requis et où la demande est forte. La fabrication d'amphétamine continue de se faire principalement en Europe.<sup>3</sup> S'il existe une production limitée d'ecstasy en Asie de l'Est et du Sud-Est, le gros de la fabrication se fait en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Océanie.

### Les saisies de précurseurs chimiques et les détections de petits laboratoires diminuent

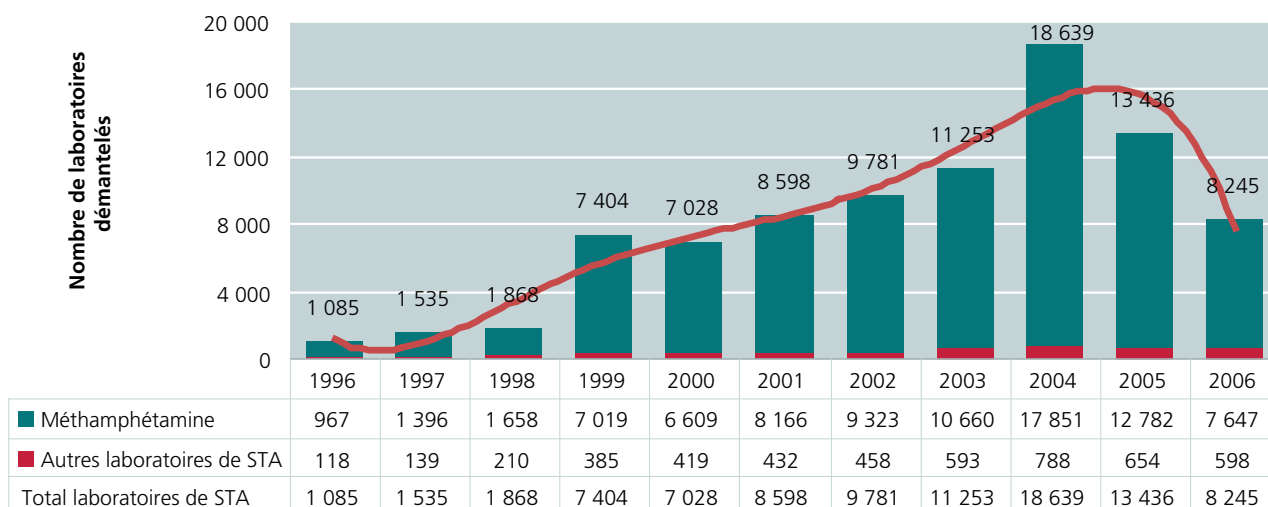
On peut fabriquer de la méthamphétamine à l'aide de toute une gamme de précurseurs chimiques licites et de

procédés fort simples. On a aujourd'hui affaire à une fabrication industrielle réalisée dans des super- (voire méga-) laboratoires,<sup>4</sup> ou dans de petits "laboratoires de cuisine" plus courants. La grande commodité de cette fabrication fait que, malheureusement, la quasi-totalité des laboratoires de STA détectés dans le monde produisent de la méthamphétamine et en font la drogue la plus répandue de toutes les STA. La détection et le démantèlement des laboratoires de méthamphétamine sont un volet stratégique essentiel dans la réduction de la production de cette drogue. Au terme d'un accroissement constant du nombre de détections de laboratoires de STA dans le monde, dans les années 1990 (avec un pic record de 18 639, en 2004), le nombre des détections est tombé à 8 245, en 2006. Si le nombre de laboratoires clandestins détectés a considérablement diminué, ce

<sup>3</sup> La seule exception à cette règle concerne la production de méthamphétamine (Pervitine) en République tchèque.

<sup>4</sup> Les États-Unis appellent "méga-laboratoires" ceux qui peuvent produire 1.000 kg ou plus par cycle de production, et "super-laboratoires" ceux qui produisent 4,5 kg ou plus par cycle de production.

**Fig. 123: Laboratoires de STA (toutes tailles confondues) signalés à l'ONUDC, par type, 1996-2006**



Source: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

n'est assurément pas le cas en ce qui concerne la méthamphétamine. Celle-ci est de plus en plus fréquemment produite par des super- (ou des méga-) laboratoires.

En l'absence de données médico-légales sur les précurseurs utilisés en laboratoire, les procédés de synthèse et les capacités de production (c'est-à-dire fréquence des cycles, volumes produits et degrés de pureté), les saisies de précurseurs des STA peuvent fournir des informations complémentaires – quoique limitées – sur les tendances de la fabrication. Selon les rapports, les saisies de précurseurs chimiques entrant dans la fabrication des STA ont chuté en 2006, atteignant leur niveau le plus bas depuis cinq ans.<sup>5</sup> Exprimées en STA (équivalent poids de drogue), ces saisies ne varièrent pas vers le milieu des années 1990, mais grimpèrent en 2000 jusqu'à 62 t, et parvinrent à un pic record de 323 t en 2004. En 2006, le volume (équivalent poids de drogue) tomba à 29 t.

En 2006, les saisies mondiales de précurseurs des STA comprenaient notamment :

- 30,2 t d'éphédrine et 0,7 t de pseudo-éphédrine, suffisant à fabriquer 20 t de métamphétamine ;
- 2 607 litres de P-2-P,<sup>6</sup> suffisant à fabriquer 1,3 t d'amphétamines ; ainsi que 1,1 t d'acide phénylacé-

tique (un précurseur pouvant servir à produire du P-2-P, et donc un pré-précurseur dans la fabrication d'amphétamine et de méthamphétamine), suffisant à fabriquer 1,6 t d'amphétamine ; en outre, de petites quantités (6 kg) de noréphédrine ont été saisies, qui servaient aussi à la fabrication d'amphétamine.

- 8 816 litres de 3,4-MDP-2-P (également connu sous le nom de pipéronyl méthylcétone ou PMC), suffisant à fabriquer 7,1 t d'ecstasy (MDMA) ; ainsi que de petites quantités de pipéronal et de safrole utilisés dans la fabrication d'ecstasy.<sup>7</sup>

La baisse des saisies de précurseurs chimiques des STA en 2006 était due à la chute des saisies d'éphédrine (tombées de 40,3 t à 30,2 t, ce qui représente une baisse de 25%) et de pseudo-éphédrine (passées de 0,8 t à 0,7 t, soit une baisse de 12%). Une diminution sensible fut également constatée pour certains précurseurs de l'ecstasy : 3,4MDP-2-P (de 12 924 à 8 816 litres, ce qui représente une baisse de 32%), pipéronal (de 6,2 t à 107 grammes à peine), et safrole (de 5 707 à 39 litres). L'acide phénylacétique, un précurseur des STA, chuta aussi, passant de 47,7 t à 1,1 t.<sup>8</sup>

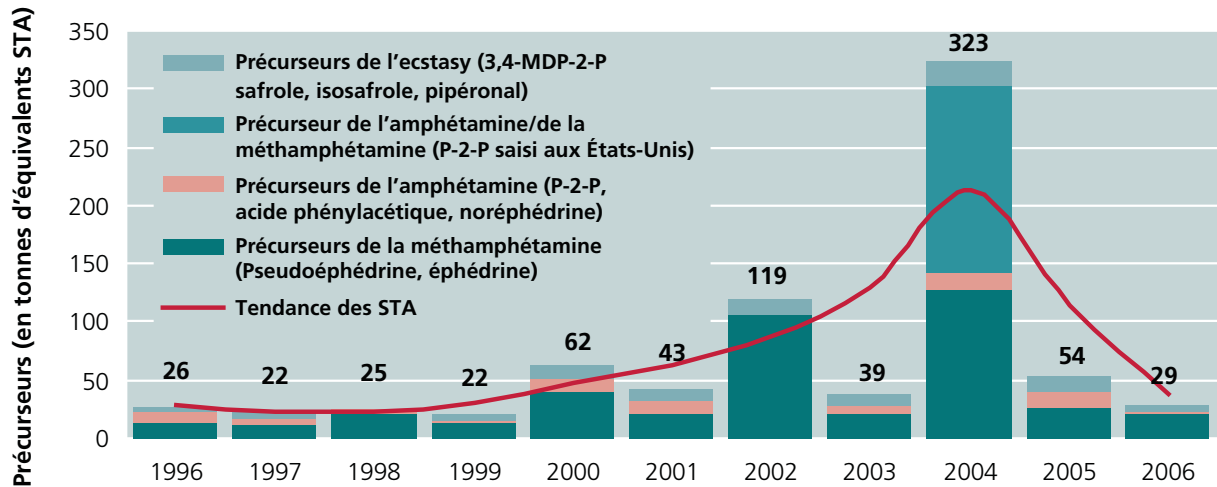
Ces baisses sont partiellement dues à l'intensification des mesures de répression et aux changements intervenus dans la fabrication et les modalités du trafic. Ensemble, le contrôle efficace des précurseurs dans toute l'Amérique du Nord, l'utilisation de plus en plus fréquente du système de notification préalable à l'exportation, le Projet PRISM et le succès de l'opération Crystal Flow

<sup>5</sup> Sauf indication contraire, les données sur les saisies de précurseurs sont tirées de l'étude de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) intitulée : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (en années antérieures), New York 2008. Le Mexique n'a pas fourni à l'OICS le formulaire D sur les saisies de précurseurs en vue d'une publication dans le rapport sur les précurseurs de 2007 ; cette information a toutefois été fournie dans le *Questionnaire destiné aux rapports annuels*. Ces saisies étaient considérables ; elles ont donc été incluses dans tous les calculs fondés sur les précurseurs chimiques.

<sup>6</sup> Le P-2-P (1-phényl-2-propanone), également connu sous le nom de benzylméthylcétone (BMC), est généralement utilisé dans la fabrication d'amphétamine mais peut également servir à la production de méthamphétamine.

<sup>7</sup> Le pipéronal, les safrole, les huiles riches en safrole et l'isosafrole sont des précurseurs servant à produire du 3,4-MDP-2-P ; ce sont donc des pré-précurseurs servant à fabriquer de l'ecstasy.

<sup>8</sup> Notons que 2005 fut une année exceptionnelle pour les saisies d'acide phénylacétique. Mais à l'exception de cette année, particulière, les saisies d'acide phénylacétique sont en hausse.

**Fig. 124: Saisies signalées de précurseurs des STA, exprimées en tonnes d'équivalents STA, 1996-2006**

Sources : ONUDC : calculs fondés sur les données et les facteurs de conversion de l'OICS ; OICS : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008 et années antérieures) ; ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

ont permis d'endiguer le flux des précurseurs.<sup>9</sup> Selon les rapports de l'OICS, à elle seule, l'Opération Crystal Flow 2007a permis de détecter 35 transactions douteuses et de prévenir le détournement de 52 t de précurseurs chimiques (capables de produire près de 48 t de méthamphétamine).<sup>10</sup> Cela représentait, à l'époque, plus de 20% de la fabrication estimée de méthamphétamine.

### Les tactiques de fabrication clandestine évoluent

Vu le volume des STA circulant à travers le monde et la facilité de s'en procurer, il est probable que les baisses signalées des saisies de précurseurs reflètent les changements intervenus dans les modes de fabrication et les itinéraires du trafic. Les preuves s'accumulent de l'utilisation de précurseurs non soumis à un contrôle international : préparations pharmaceutiques, extraits naturels d'éphédra et produits chimiques non soumis à un contrôle (par exemple, le benzaldéhyde, acétate de N-acétyl-pseudoéphédrine, phénylacétylcarbinol, N-méthyl-DL-alanine).<sup>11</sup> Plusieurs pays d'Europe occidentale

ont signalé des détournements et des saisies de plusieurs tonnes d'extraits naturels de la plante éphédra en 2006. L'Allemagne a signalé une tentative de détournement de 800 t.<sup>12</sup> Sur les 739 kg de pseudoéphédrine saisis, 28% se présentaient sous forme de préparation pharmaceutique.<sup>13</sup>

Les filières du trafic continuent de se développer dans les régions qui manquent des moyens de répression et des infrastructures médico-légales qui permettraient de détecter un trafic de précurseurs. Ainsi, selon des rapports récents, des expéditions illicites de plus de 120 t (principalement de la pseudoéphédrine, mais aussi un peu d'éphédrine) ont été envoyées à (ou ont transité par) plusieurs pays d'Afrique (Burundi, R.D. du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria, Somalie, Soudan, R.U. de Tanzanie et Zambie) et d'Asie de l'Ouest (R.I. d'Iran, Iraq, République arabe syrienne, et Émirats arabes unis).<sup>14</sup> Une telle quantité équivaldrait à près de 80 t de méthamphétamine, soit un tiers de la production mondiale estimée.<sup>15</sup> En 2006, les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale (dont la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, El Salvador et le Guatemala) ont détecté des tentatives de détournement

<sup>9</sup> Le projet PRISM, parrainé par l'OICS, est un groupe d'action multinational qui enquête sur les détournements de précurseurs nécessaires à la fabrication de drogues de synthèse et s'attache notamment au traçage des envois internationaux d'anhydride acétique).

<sup>10</sup> Lancée en 2007, l'Opération Crystal Flow dura 6 mois ; il s'agissait de contrôler les envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine vers l'Afrique, les Amériques et l'Asie de l'Ouest. OICS : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008).

<sup>11</sup> Ces produits chimiques sont des précurseurs et des pré-précurseurs servant à fabriquer des STA illicites. Par exemple, le benzaldéhyde peut servir à fabriquer soit de l'amphétamine, soit de la méthamphétamine ; l'acétate de N-acétyl-pseudoéphédrine permet de produire de l'amphétamine ; le phénylacétylcarbinol est un précurseur de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, elles-mêmes précurseurs de la méthamphétamine ; et N-méthyl-DL-alanine permet de fabriquer de la méthamphétamine (encore que le procédé soit d'un médiocre rapport coût-efficacité). ONUDC : Questionnaire destiné à l'élaboration des rapports annuels ; OICS : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008) ; Drug Enforcement Administration, Office of Diversion Control at the 4th International

*Forum on the Control of Precursors for ATS*, Tokyo, Japan, February 2008 ; New Zealand National Drug Intelligence Bureau, *2006 Clandestine drug laboratory (clan lab) report* (avril 2007).

<sup>12</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008).

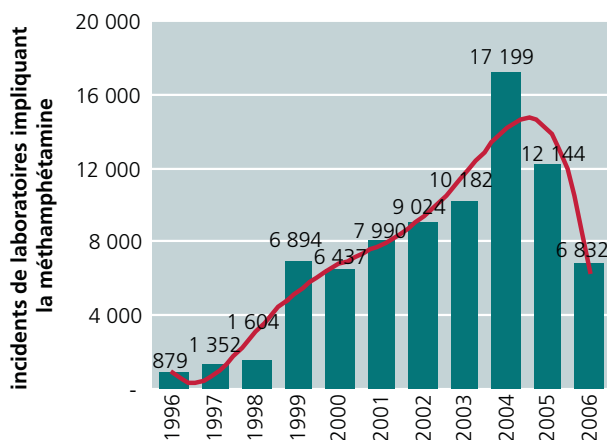
<sup>13</sup> Les préparations pharmaceutiques sont destinées à un usage médical ou vétérinaire et se présentent sous forme galénique (pilules ou comprimés). Certains antigrippaux vendus sans ordonnance sous forme de pilules, ou les précurseurs vendus en vrac et moulés en comprimés, bénéficient de l'appellation "préparation pharmaceutique" et sont souvent utilisés dans la fabrication clandestine

<sup>14</sup> OICS : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008) ; 17e réunion HONLEA (réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues), Nairobi, septembre 2007.

<sup>15</sup> Ibid.



**Fig. 125: États-Unis – Nombre d’incidents de laboratoires (toutes tailles confondues) impliquant la méthamphétamine, 1996-2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

d’importantes quantités de pseudoéphédrine,<sup>16</sup> sous forme de préparations pharmaceutiques. Un rapport non confirmé de 2008 faisait état d’une saisie importante de comprimés de pseudoéphédrine effectuée par les autorités guatémaltèques dans une cargaison en provenance de Hong Kong.<sup>17</sup> Des quantités modiques de précurseurs des STA ont aussi été saisies par les autorités de l’Argentine et du Costa Rica. Les envois interceptés étaient, pour la plupart, destinés à des laboratoires mexicains.

### La fabrication de méthamphétamine révèle des mutations mondiales

Associés aux mesures de répression, les contrôles des précurseurs qui ont été promulgués (et qui réduisent notamment la disponibilité des antigrippaux à base de pseudoéphédrine), ont eu un impact majeur sur la fabrication locale de méthamphétamine aux États-Unis.<sup>18</sup> Après un accroissement régulier au milieu des années 1990, les incidents impliquant des laboratoires clandestins se sont multipliés, atteignant un pic chiffré à 17 199 en 2004. Depuis, le nombre de ces incidents a régressé à son plus bas niveau depuis 2000 et les données provisoires pour 2007 suggèrent que cette baisse s’est poursuivie.<sup>19</sup>

### Les lacunes du marché intérieur sont comblées

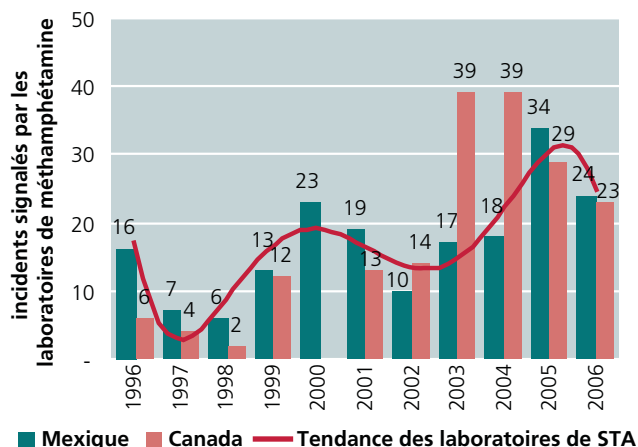
16 OICS : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008)

17 Agence France-Presse : Le Guatemala saisit de la pseudoéphédrine illicite en provenance de Hong Kong, 25 avril 2008.

18 Office of National Drug Control Policy – Drug Facts – Methamphetamine ; [www.whitehousedrugpolicy.gov/drugfact/methamphetamine/index/html](http://www.whitehousedrugpolicy.gov/drugfact/methamphetamine/index/html)

19 Note : Par incidents de laboratoire, on entend les opérations pratiquées par les divers types de laboratoires clandestins (extraction, fabrication, coupage et emballage), les décharges chimiques et les saisies de produits chimiques et de verrerie de laboratoire servant à la fabrication de drogues. Source : Drug Enforcement Administration, [www.usdoj.gov/dea/concern/map\\_lab\\_seizures.html](http://www.usdoj.gov/dea/concern/map_lab_seizures.html).

**Fig. 126: Laboratoires d’amphétamine d’Amérique du Nord (toutes tailles confondues) faisant rapport, 1996-2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

La diminution de la fabrication aux États-Unis se trouve compensée par la production du Mexique et, à un moindre degré, par celle du Canada.<sup>20</sup> Les trafiquants de drogue mexicains semblent être en mesure de circonvenir les restrictions frappant les produits chimiques pour conserver une importante production de méthamphétamine. De même, des réseaux de distribution ont remplacé les petits dealers indépendants et se propagent à travers les États-Unis. Le rôle du Canada comme pays exportateur s’accroît, de même que sa fabrication de méthamphétamine. Certaines indications donnent à penser que la méthamphétamine fabriquée au Canada est destinée à être distribuée au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon et aux États-Unis.<sup>21</sup>

Si le nombre de laboratoires saisis au Mexique et au Canada reste modeste comparé à celui des États-Unis, ceux-ci n’en produisent pas moins des quantités importantes de STA. 15 des 23 laboratoires de méthamphétamine (65%) saisis au Canada en 2006 étaient des super-laboratoires pouvant produire neuf kilogrammes ou plus de méthamphétamine par cycle de production. Un seul des laboratoires saisis pouvait être classé comme petit "laboratoire de cuisine".<sup>22</sup>

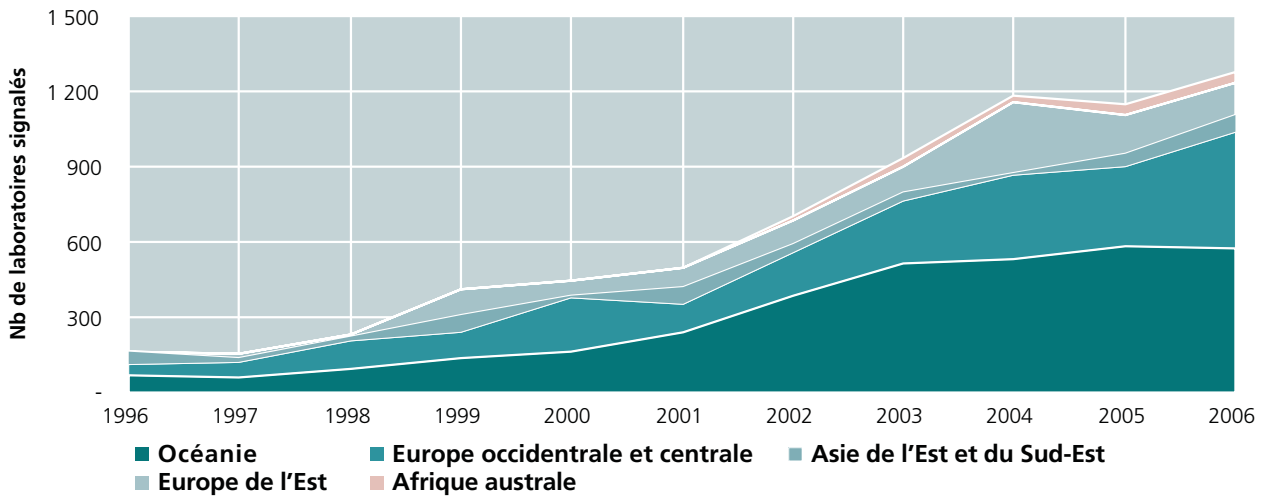
Le nombre de laboratoires de méthamphétamine démantelés par les autorités mexicaines a crû au cours de la dernière décennie ; on en dénombrait 24 en 2006.<sup>23</sup> Toutefois, de récents rapports signalent que la produc-

20 National Drug Intelligence Center, *National Methamphetamine Threat Assessment 2008* (Dec. 2007).

21 Questionnaire destiné aux rapports annuels ; Gendarmerie royale du Canada : Drug Situation Report, 2006 ; National Drug Intelligence Center, *National Methamphetamine Threat Assessment 2008*, Nov. 2007.

22 Questionnaire destiné aux rapports annuels ; National Drug Intelligence Center, *National Methamphetamine Threat Assessment 2008*, Dec. 2007.

23 Y compris les laboratoires produisant à la fois de l’amphétamine et de la méthamphétamine.

**Fig. 127: Nombre de laboratoires de STA (toutes tailles confondues, sauf Amérique du Nord) signalés à l'ONUDC, 1996-2006**

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

tion s'est propagée à d'autres régions géographiques, atteignant même le centre du pays, jusque là épargné. Une fabrication clandestine existe dans neuf des 31 États.<sup>24</sup>

En 2008, les autorités mexicaines ont considérablement réduit les importations de précurseurs de la méthamphétamine et durci les règlements relatifs aux importations. Le Mexique entend supprimer dès 2009 la vente au détail de produits contenant des précurseurs de la méthamphétamine. Mais pour louables que soient ces mesures, la réduction des importations licites d'éphédrine et de pseudoéphédrine se trouve contrebalancée du fait que les organisations criminelles importent des dérivés de la pseudoéphédrine. Les données provisoires indiquent que les saisies de précurseurs et de laboratoires clandestins auraient augmenté en 2007.<sup>25</sup>

### La fabrication de méthamphétamine augmente dans nombre d'autres régions

En 1996, on avait démantelé ou détecté 163 laboratoires en dehors de l'Amérique du Nord. À partir de 2006, ce nombre a été multiplié par huit, passant à 1 301. Il s'agit principalement de laboratoires produisant de la méthamphétamine. C'est en Océanie, en Europe (occidentale, centrale et orientale), en Asie de l'Est et du Sud-Est et dans la région de l'Afrique australe que l'accroissement a été le plus marqué.

### La fabrication de méthamphétamine s'intensifie en Europe

C'est l'Europe qui a signalé la plus forte augmentation du nombre de laboratoires clandestins de méthamphétamine

en dehors de l'Amérique du Nord. En 2006, la majorité des laboratoires clandestins ont été découverts dans un petit nombre de pays d'Europe occidentale et centrale (421) et d'Europe orientale (56). Ce chiffre comprend les laboratoires de la République tchèque (418), de la République de Moldavie (56), de l'Autriche (2) et de la Lituanie (1). Depuis 2000, plusieurs autres pays européens (dont la Bulgarie, l'Allemagne, la Slovaquie, l'Ukraine et le Royaume-Uni) 26 ont également signalé des saisies de laboratoires.<sup>26</sup>

En 2006, la République tchèque a notifié la détection de 418 laboratoires clandestins de méthamphétamine, ce qui représente une augmentation de 60% par rapport à 2005.<sup>27</sup> Cela équivaut à 88% du total des détections de laboratoires de méthamphétamine signalées à l'ONUDC en 2006. Les rapports nationaux font état d'exportations de méthamphétamine vers l'Allemagne, la Slovaquie et l'Autriche. À ce jour, les laboratoires saisis en Europe sont de petits "laboratoires de cuisine", ce qui limite forcément la production et la distribution de méthamphétamine. Mais il est plausible que des laboratoires plus importants existent.

En 2006, EUROPOL a signalé une hausse des exportations, des transbordements et des détournements d'éphédrine et de pseudoéphédrine vers des pays de l'Union européenne. Il s'agissait notamment de tentatives de détournement de stocks d'éphédrine asiatique à destination des Pays-Bas (exclusivement connus comme fabricants d'amphétamine – et non de méthamphétamine). On signale aussi des tentatives

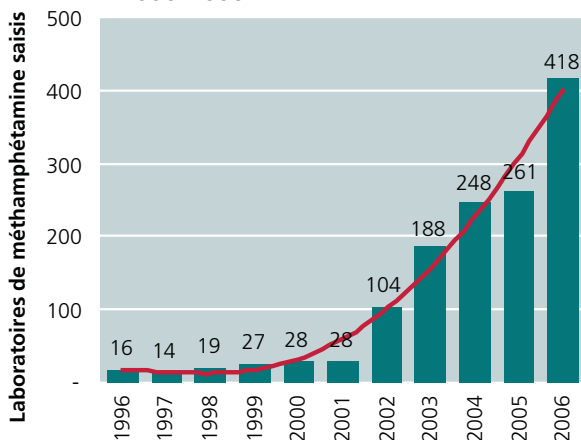
<sup>24</sup> Drug Enforcement Administration, *Office of Diversion Control at the 4th International Forum on the Control of Precursors for ATS*, Tokyo, Japan, February 2008.

<sup>25</sup> Département d'État des États-Unis : *International Narcotics Control Strategy Report* (INCSR) 2008, Vol. 1 (mars 2008).

<sup>26</sup> La Fédération de Russie n'a signalé à l'ONUDC que les saisies de laboratoires d'amphétamine. Il est possible que ces laboratoires puissent également produire de la méthamphétamine. La Russie a signalé des saisies d'éphédrine et de pseudo-éphédrine, ce qui tendrait à indiquer une production de méthamphétamine (ou de methcathinone, également connue sous le nom d'éphédrone).

<sup>27</sup> Localement connue sous le nom de pervitine.

**Fig. 128: République tchèque : Nombre de laboratoires de méthamphétamine (toutes tailles confondues) signalés à l'ONUDDC - 1996-2006**



Source : ONUDDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

d'acheminement d'éphédrine de provenance asiatique vers la Belgique (via la République démocratique du Congo), probablement en vue d'un transbordement final vers le Mexique.<sup>28</sup>

### Les rapports faisant état d'une fabrication de méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est se multiplient

Au cours de la dernière décennie, des démantèlements de laboratoires de méthamphétamine ont été notifiés par le Cambodge, la Chine, Hong Kong (RAS de Chine), la Thaïlande, les Philippines, la République de Corée et le Viet Nam. En 2006, le nombre total de laboratoires de méthamphétamine signalés et démantelés est passé à 66, du fait d'une meilleure détection et d'une notification plus systématique des autorités chinoises (la Chine comptant pour 80% du total des détections de la région).

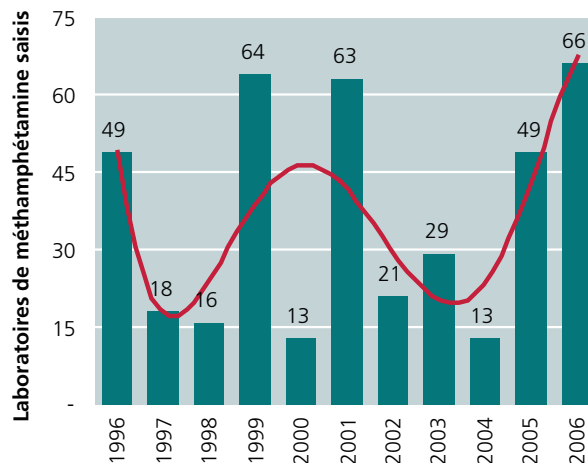
Comparé à celui des autres régions, le nombre de laboratoires d'Asie de l'Est et du Sud-Est est modeste ; toutefois, les installations découvertes dans la région sont fréquemment du type super- et méga-laboratoire.<sup>29</sup> Par exemple, en 2006 et 2007, plusieurs méga-laboratoires ont été signalés en Indonésie, en Malaisie, au Cambodge et aux Philippines.<sup>30</sup> À ce jour, la plupart des méga-laboratoires été signalés en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les autorités philippines ont démantelé trois méga-laboratoires clandestins et un entrepôt de stockage en 2006. En 2007, la police cambodgienne a découvert le premier laboratoire de méthamphétamine de pays (dans la province de Kampong Speu) et saisi près de 6 t de produits

28 EUROPOL : *Production and Trafficking of Synthetic Drugs and Precursors*, The Hague, 1 March 2007.

29 On entend par "méga-laboratoires" ceux qui peuvent produire 1.000 kg ou plus par cycle de production ; un "super-laboratoire" peut produire 4,5 kg ou plus par cycle de production

30 Organe international de contrôle des stupéfiants : Rapport annuel 2007 (mars 2008) ; Département d'État des États-Unis.

**Fig. 129: Nombre de laboratoires de méthamphétamine (toutes tailles confondues) en Asie de l'Est et du Sud-Est - 1996-2006**



Source : ONUDDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

chimiques servant à fabriquer des drogues. En 2006, les autorités malaisiennes avaient démantelé le plus grand laboratoire clandestin de méthamphétamine jamais découvert en Malaisie.

En 2006, les autorités chinoises ont notifié la détection et le démantèlement de 53 laboratoires produisant de la méthamphétamine, ce qui représente une augmentation de 43% par rapport à 2005 (37).<sup>31</sup> Précédemment, l'essentiel de la fabrication clandestine de méthamphétamine se faisait dans les provinces du sud-est, Fujian et Guangdong. Cependant, les contrôles se resserrèrent dans les deux provinces, ce qui provoqua un transfert de la production en Chine centrale et, plus récemment, vers les provinces du nord-est (Shenyang et Liaoning).<sup>32</sup>

La fabrication de méthamphétamine semble augmenter au Myanmar. En 2006, huit laboratoires clandestins de méthamphétamine y furent détectés, chiffre le plus important jamais notifié à l'ONUDDC à ce jour. Comme dans le passé, le gros de la fabrication clandestine reste concentré dans les parties orientales et septentrionales de l'État Chan et de la région de Wa. Cette zone jouxte la Chine et la Thaïlande et exporte principalement vers ces deux pays. Le passage en contrebande de méthamphétamine en comprimés en Chine et au Viet Nam via

31 En 2006, dans sa réponse au Questionnaire destiné au rapport annuel, la Chine avait signalé 86 laboratoires produisant des drogues. Il faut toutefois noter que ce chiffre est très inférieur à celui communiqué par la Chine dans son rapport national à la 31<sup>e</sup> réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, Asie et Pacifique (HONLAP), Bangkok, novembre 2007, qui recensa 132 sites de production de drogues.

32 US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol. 1 (mars 2008) ; présentation by M. Zhao Wānpeng, Deputy Director of International Cooperation Division, Narcotics Control Bureau, Ministry of Public Security, People's Republic of China, *Measures implemented in China for the prevention of Illicit Production of Synthetic Drugs and their Precursors*, at Conference "Europe-Cooperation on Synthetic Drugs and their Precursors", Paris, 6-7 March 2007.

la République démocratique populaire lao et le Cambodge reste compliqué.

Les Philippines restent un important producteur, un pays de transit et un consommateur de méthamphétamine cristalline (connue sous le nom de "shabu"). En 2006, quatre laboratoires clandestins furent découverts, ainsi que trois entrepôts chimiques. Les rapports provisoires pour 2007 montrent que le nombre de laboratoires clandestins a plus que doublé, 9 labs et 13 entrepôts chimiques ayant été découverts. Selon les rapports, la fabrication est aux mains de "syndicats" criminels organisés travaillant de concert avec des trafiquants de drogues locaux.<sup>33</sup> Aux Philippines, l'éphédrine pénètre en contrebande à l'aide de bordereaux d'expédition falsifiés. Elle est ensuite synthétisée par le procédé à base de chlorure de thionyle. Les laboratoires sont principalement concentrés dans la zone du Grand Manille ; toutefois, l'intensification des mesures de répression a repoussé la production vers d'autres secteurs, comme le sud du Tagalog, Bicol et la région de Mindanao.<sup>34</sup>

#### **Les mutations sous-régionales reflètent sans doute l'efficacité des mesures de répression**

L'Indonésie signale un accroissement des saisies de méthamphétamine depuis quelques années déjà. Avant 2005, le pays ne notifiât que des saisies minimales ; depuis cette époque, cependant, des saisies importantes ont été opérées : 0,4 t, en 2005, et 1,3 t, en 2006. En 2006, l'existence d'un méga-laboratoire géant a été signalée à l'ONUDD. En outre, les rapports pour 2007 indiquent que la police a saisi quatre laboratoires (dont deux fabriquaient de la méthamphétamine cristalline ou "shabu") dans les parcs industriels de Batam, dans la province des îles Riau.<sup>35</sup> Un rapport provisoire suggère que les saisies de méthamphétamine de 2008 pourraient dépasser celles de l'année 2006.

La Malaisie a, elle aussi, signalé un accroissement des saisies de méthamphétamine depuis 2004. En 2006, elle a saisi l'un des plus grands méga-laboratoires jamais signalés. Celui-ci se trouvait dans la région de Kulim, utilisait comme précurseur le P-2-P peu courant, et renfermait plusieurs centaines de kilogrammes de méthamphétamine traitée ou semi-traitée.<sup>36</sup> En mars 2008, un autre méga-laboratoire de méthamphétamine fut découvert par les autorités dans un parc industriel de Senai Johor. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient des citoyens canadiens, mexicains et singapouriens.<sup>37</sup> La

juxtaposition des rapports sur les méga-laboratoires et l'augmentation des saisies signifient sans doute que la production pourrait s'intensifier dans le sud de la région.

Les mesures de répression se multipliant dans les pays qui fabriquent de la méthamphétamine, certains éléments de preuve montrent que la production s'internationalise. Ainsi, l'Inde, l'un des principaux exportateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine licites, a découvert à Mumbai, en 2007, un laboratoire d'extraction clandestin produisant de la méthamphétamine.<sup>38</sup> Les autorités ont saisi 290 kg de pseudoéphédrine destinée à l'Australie et arrêté cinq personnes, dont deux Singapouriens et un Mexicain.<sup>39</sup> Des tentatives de fabrication antérieures avaient été signalées à Kolkata (en 2003), à Hyderabad (en 2004) et à Gurgaon (en 2006).<sup>40</sup> En outre, la République de Corée, petit pays consommateur qui avait déjà signalé la saisie d'un laboratoire de méthamphétamine en 2001, a découvert un laboratoire mobile en 2007.<sup>41</sup>

Pour déterminer l'importance des pays d'Asie du Sud-Est comme producteurs de méthamphétamine, l'ONUDD recourt à un autre moyen : le décompte du nombre de fois où ces pays sont cités - ou mentionnés - comme pays d'origine (ou "source") des saisies dans le Questionnaire destiné aux rapports annuels.<sup>42</sup> Au cours de la période 2002-2006, les pays le plus fréquemment cités étaient la Chine (38%), les Philippines (21%) et le Myanmar (21%), suivis par la Thaïlande (6,4%), le Japon (4,3%) et la RDP lao (4,3%).<sup>43</sup>

#### **Les saisies de laboratoires d'amphétamine commencent à se stabiliser**

La fabrication d'amphétamines a régulièrement crû en Océanie au cours de la dernière décennie ; l'Australie et la Nouvelle-Zélande y ont saisi, respectivement, 377 et 211 laboratoires. Dans les deux cas, l'essentiel consistait en production de méthamphétamine.<sup>44</sup> D'autres rap-

33 Philippine Country Report, presented by M. Romeo Cruz, Vice-Chairman *Dangerous Drug Board, at the 4th International Forum on the Control of Precursors for ATS*, Tokyo, Japan, February 2008.

34 U.S. Department of State, *2008 International Narcotics Control Strategy Report*, March 2007.

35 The Jakarta Post, *Authorities promise more supervision of industrial zones*, October 30, 2007.

36 UNODC, *Patterns and Trends of Amphetamine-type Stimulants (ATS) and Other Drugs of Abuse in East Asia and the Pacific 2006* (June 2007).

37 The Star (Malaysia), *Mega drug lab busted*, March 8, 2008 ; The Strait

Times (Singapore), *S'poreans nabbed in big drugbusts in Malaysia*, April 7, 2008.

38 United Nations Commodity Trade Statistics Database, 2006

39 *India Country Report on Trends in Precursor Control*, presented by Dr. Saji Mohan and Vinod Ratti, at the 4th International Forum on the Control of Precursors for ATS, Tokyo, Japan, February 2008.

40 UNODC, *Amphetamine-Type Stimulants (ATS) : Trends in South and South West Asia* (Presentation April 2007) ; UNODC, *ATS Trafficking Route Information and Select Seizures and Production Facility Seizures In East Asia and the Pacific* (February 2007).

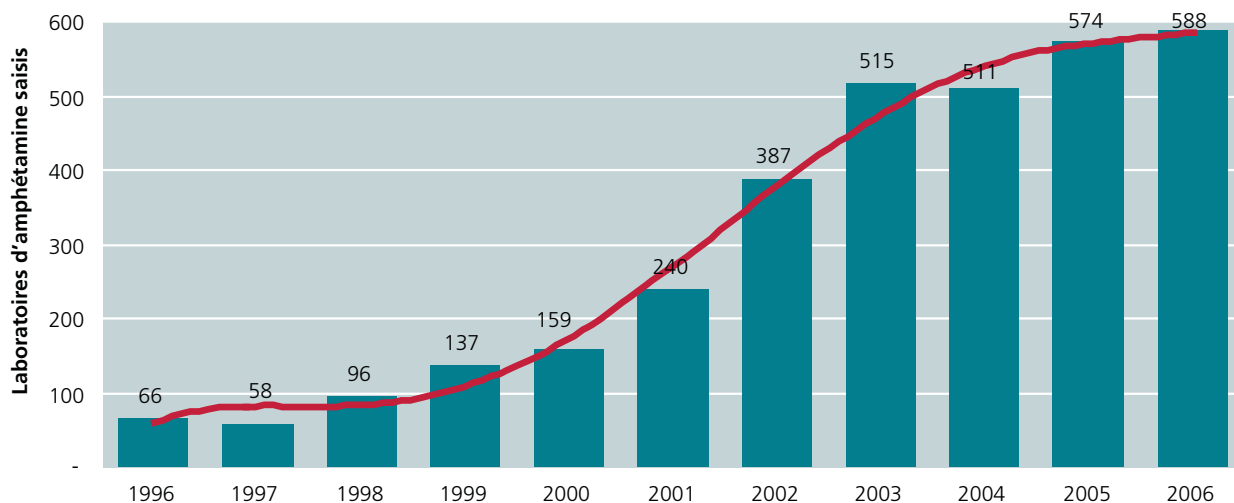
41 *Current situation and recent trends about ATS in Korea* (Republic), presentation by Jiyeon Kim, Narcotics Control Team, Korea Food and Drug Administration, at the 4th International Forum on the Control of Precursors for ATS, Tokyo, Japan, February 2008.

42 Information fondée sur 47 mentions concernant l'origine des amphétamines localement produites saisies dans 24 pays.

43 Les mentions du Japon comme pays source reflètent la difficulté d'identifier les pays sources et les pays de transit. Le Japon n'a signalé aucune fabrication clandestine à l'ONUDD.

44 Australian Attorney-General's Department : *Australian Regional Situation Report 2005-06* ; New Zealand National Drug Intelligence Bureau, *2006 Clandestine Drug Laboratory (Clan Lab) Report*, April 2007. Ces deux documents portent sur les laboratoires d'extraction



**Fig. 130: Océanie – laboratoires d'amphétamine signalés à l'ONUDC entre 1996 et 2006**

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

ports font état d'une production de méthamphétamine dans certains pays insulaires de la région de l'Océanie, dont Guam et Fidji. S'il semble que, dans la plupart des cas, on ait eu affaire à des incidents isolés, Fidji n'en a pas moins signalé plusieurs cas importants de trafic et de fabrication entre 2002 et 2004.<sup>45</sup> Le pays ne disposant ni de la législation nécessaire, ni des capacités de répression qui permettraient de prévenir, de détecter ou de saisir les précurseurs chimiques, la vulnérabilité de certains États insulaires en termes d'expansion du marché illicite est une source de préoccupation.

La stabilisation de la production intérieure de l'Australie résulte de la combinaison de différents facteurs : la poursuite énergique des opérateurs de laboratoires clandestins de méthamphétamine, l'imposition de restrictions à la vente libre de produits pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine et le contrôle de ces ventes grâce au Projet STOP. Il s'agit d'un système qui signale au pharmacien si un client a le droit d'acheter un produit pharmaceutique contenant de la pseudoéphédrine. Lancé en 2006 dans l'État du Queensland, ce projet a, pense-t-on, contribué à une réduction de 23% du nombre de laboratoires clandestins découverts dans cet État. Ce programme est appliqué sur l'ensemble du territoire australien, dans le cadre de la stratégie nationale visant à réduire les détournements de précurseurs chimiques.<sup>46</sup> On estime que les prix de la méthamphétamine en Australie ont crû de 70% entre 2000 et 2006.<sup>47</sup> Les rapports de la police nationale indiquent que les degrés de pureté ont augmenté de quelque 35%

produisant de la méthamphétamine.

45 McCusker, R. (2006). *Transnational Crime in the Pacific Islands : real or apparent danger?* Australian Institute of Criminology, #308, March 2006.

46 Australian Crime Commission (ACC), *Illicit Drug Data Report 2005-2006*, May 2007.

47 Les prix ont été pondérés en fonction des volumes de méthamphétamine saisis entre 2003 et 2006.

entre 2000 et 2005, avant de retomber en 2006.<sup>48</sup> Cela cadre avec l'intensification des contrôles entamée en 2006. Les données des enquêtes auprès des ménages indiquent un déclin connexe de l'usage de méthamphétamine en 2007.

En 2004, le nombre de laboratoires signalé par la Nouvelle-Zélande est passé à 182 ; en 2006, les autorités en ont dénombré 211. Les indications dont on dispose suggèrent que la production s'étendrait désormais aux régions de l'Île du Sud et qu'elle est financée et gérée par des réseaux criminels organisés.<sup>49</sup>

Les méthodes de fabrication utilisées par les laboratoires clandestins en Australie et en Nouvelle-Zélande sont assez semblables. Ainsi, la majorité des laboratoires de méthamphétamine clandestins d'Australie (82%) et de Nouvelle-Zélande (77%) pratiquent aujourd'hui une synthèse fondée sur l'acide hypophosphorique, avec la pseudoéphédrine comme principal précurseur. Dans les deux pays, les opérateurs de laboratoires clandestins font preuve d'une grande capacité d'adaptation et se servent également d'autres méthodes, comme celles qui utilisent du phosphore amorphe (avec de l'iode ou de l'acide iohydrique), du lithium et de l'ammoniac anhydre, de l'éphédrine, des extraits naturels d'éphédra et du P-2-P.<sup>50</sup>

### La fabrication de méthamphétamine continue d'augmenter en Afrique australe

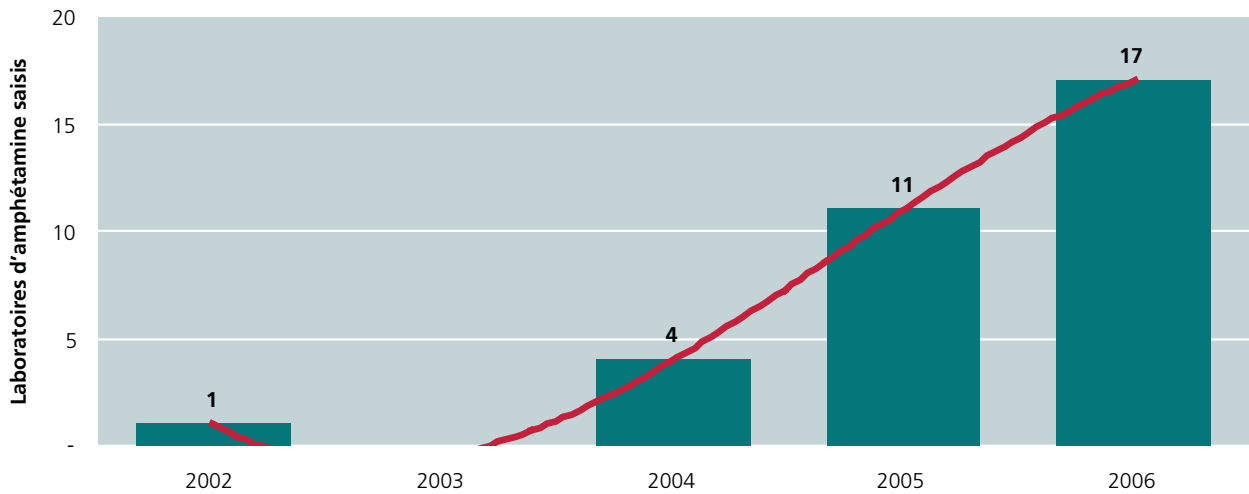
Le démantèlement de 17 laboratoires clandestins de méthamphétamine a été signalé à l'ONUDC, ce qui représente un accroissement de 55% entre 2005 et 2006.

48 Chiffres pondérés en fonction des saisies de méthamphétamine signalées entre 2003 et 2006.

49 *New Zealand Police presentation at the Global ISDMP experts' meeting*, Tokyo, Japan, February 2008 ; *New Zealand National Drug Intelligence Bureau, 2006 Clandestine Drug Laboratory (Clan Lab) Report*, April 2007.

50 Le P-2-P est généralement employé dans la fabrication d'amphétamine, mais il peut également servir à produire de la méthamphétamine.



**Fig. 131: Afrique du Sud – laboratoires de méthamphétamine (toutes tailles confondues) signalés à l'ONUDDC entre 2002 et 2006**

Source : ONUDDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

Rien n'indique que la méthamphétamine d'Afrique du Sud (localement connue sous le nom de "tik") soit produite à des fins d'exportation ; la hausse de la production semble liée à celle de la consommation locale. Cela se trouve reflété par les indicateurs de la demande de méthamphétamine, notamment à Cape Town et, plus récemment, dans la province de Gauteng (Pretoria et Johannesburg). L'Afrique du Sud est l'un des principaux importateurs mondiaux d'éphédrine et de pseudoéphédrine licites.<sup>51</sup> En 2006, l'Afrique du Sud a légalement importé 7,2 t d'éphédrine et 9,7 t de pseudoéphédrine – mais 10 kg seulement d'éphédrine ont été saisis, et pas de pseudoéphédrine.<sup>52</sup>

#### **Le nombre de laboratoires d'amphétamine s'est stabilisé, mais leurs lieux d'implantation ont changé**

Au terme d'une décennie de croissance ininterrompue, les saisies signalées de laboratoires d'amphétamine se sont stabilisées.<sup>53</sup> Le nombre de laboratoires d'amphétamine démantelés est passé de 82, en 1996, à 649, en 2004, avant de se stabiliser à 513, en 2006.<sup>54</sup> On dénombrait 156 laboratoires ne produisant que de l'amphétamine, et 357 (70%) produisant des amphétamines et autres STA. Le gros de la fabrication

d'amphétamine illicite reste concentré en Europe, où l'on a découvert 79% des 156 laboratoires démantelés en 2006. De même, des 26 pays ayant signalé le démantèlement de laboratoires clandestins d'amphétamine entre 2000 et 2006, 19 (73%) étaient des pays européens.

Entre 1996 et 2006, les pays d'Europe ont signalé 918 laboratoires clandestins d'amphétamine. C'est en Fédération de Russie que l'on a démantelé le plus grand nombre d'entre eux (526, soit 57% du total) ; venaient ensuite la Pologne (126, ou 14%), les Pays-Bas (88), l'Allemagne (52), le Royaume-Uni (34), la Bulgarie (19) et la Belgique (17). En 2006, c'est la Fédération de Russie qui a signalé le plus grand nombre de laboratoires en Europe (79), suivie par la Pologne (13), la Turquie (12), et les Pays-Bas (8). Le nombre de laboratoires démantelés en Pologne, en Allemagne et en Belgique a diminué en 2006.

Le P-2-P est un précurseur chimique entrant dans la fabrication illicite d'amphétamine et, à un moindre degré, de méthamphétamine. L'Europe dans son ensemble compte pour 92%, environ, des 2 607 litres de P-2-P saisis et signalés en 2006. Du fait que ce P-2-P a été principalement saisi en Pologne, au Danemark et en Fédération de Russie, il est probable que ce précurseur a servi à la production d'amphétamine.

La Turquie a notifié la découverte de 12 laboratoires clandestins d'amphétamine (Captagon) en 2006, la plus forte saisie jamais signalée à l'ONUDDC par ce pays.<sup>55</sup> Certains de ces laboratoires étaient spécialisés dans la fabrication, d'autres dans la mise en comprimés. Deux au moins de ces laboratoires clandestins étaient situés dans des complexes

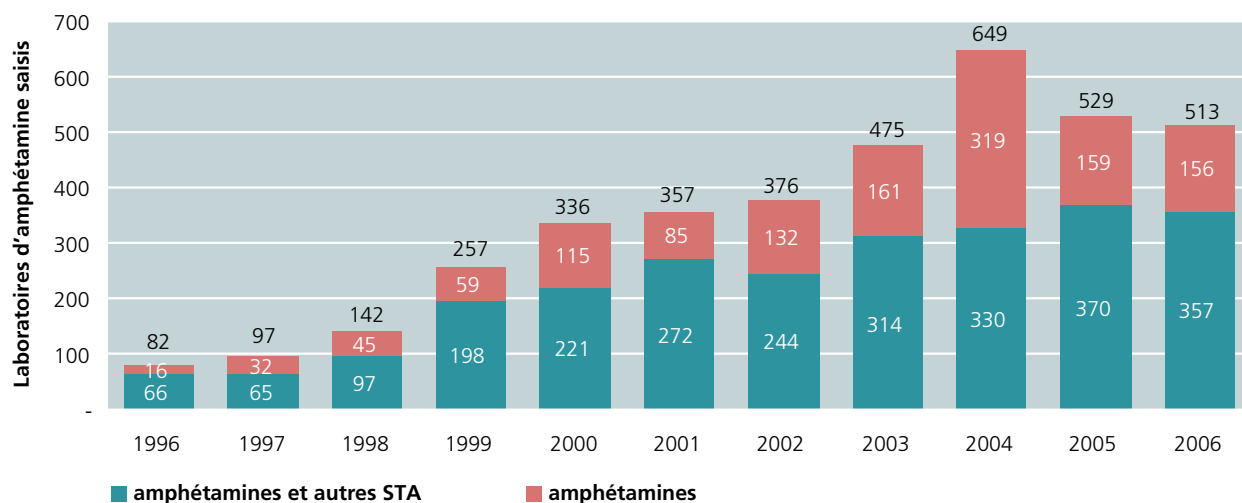
51 Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) : Rapport statistique 2007 ; US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008).

52 United Nations Commodity Trade Statistics Database ; Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) : *Rapport annuel 2007* (mars 2008) ; Organe international de contrôle des stupéfiants : *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007* (mars 2008).

53 Sont inclus les laboratoires d'amphétamine et d'amphétamines non spécifiées, ainsi que les laboratoires qui fabriquent différents produits ; ne sont pas inclus, en revanche, les laboratoires de méthamphétamine et d'ecstasy.

54 Ces chiffres incluent les rapports de pays qui n'ont pas les moyens forensiques de distinguer entre les différents types de laboratoires de STA, de sorte que certains de ces laboratoires fabriquent peut-être de la méthamphétamine, de l'ecstasy ou toute autre association de produits.

55 Aucune analyse forensique du Captagon (à l'origine de la fénétylline, aujourd'hui notifiée comme amphétamine) n'a été communiquée à l'ONUDDC ; toutefois, certains rapports ayant signalé des saisies d'amphétamine en vrac et de comprimés de Captagon, on penche pour une combinaison de STA incluant l'amphétamine.

**Fig. 132: Nombre de laboratoires de méthamphétamine (toutes tailles confondues) signalés à l'ONUDC entre 1996 et 2006**

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

industriels de la ville australe de Gaziantep, aux frontières de la Syrie. L'OICS signale en outre que 197 litres de P-2-P avaient déjà été saisis sur ce site en 2006, ce qui représente la plus forte saisie effectuée par la Russie dans un passé récent.<sup>56</sup> Il se pourrait que le resserrement des contrôles en Bulgarie ait provoqué un transfert de la production en Turquie.<sup>57</sup>

Hors d'Europe, le plus grand nombre de démantèlements de laboratoires d'amphétamine a été signalé les États-Unis (29) et l'Inde (3).<sup>58</sup> Les années précédentes, des laboratoires d'amphétamine avaient été démantelés au Canada (22, en 2000), en Indonésie (6, en 2003), au Mexique (1, en 2003) et au Chili (1, en 2002).

Comme précédemment indiqué, l'indice supplétif de fabrication est l'origine signalée des saisies d'amphétamine, telle qu'identifiée (mentionnée) par les États membres. L'Europe dans son ensemble compte neuf des 10 principaux pays d'origine.<sup>59</sup> Sur cette base, ce sont les Pays-Bas qui ont été le plus fréquemment cités comme "pays d'origine" (67 mentions, soit 28% du total) ; venaient ensuite la Pologne (41, soit 17%), la Belgique (24, ou 10%) et la région balte (Lituanie, 7%, et Estonie, 5%). La comparaison de ces résultats à ceux des années précédentes révèle que l'importance des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne comme producteurs d'amphétamine a diminué.

<sup>56</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants : Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et de substances psychotropes, 2007 (mars 2008).

<sup>57</sup> ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; EUROPOL : *Amphetamine-type Stimulants in the European Union, 1998-2007* (July 2007).

<sup>58</sup> Les informations forensiques sont incomplètes et laissent supposer que les laboratoires indiens produisaient peut-être de la méthamphétamine.

<sup>59</sup> Information fondée sur 237 mentions d'origine des saisies nationales de méthamphétamine de 47 pays, au cours de la période 2002-2006.

Les saisies européennes de précurseurs de l'amphétamine ont quelque peu augmenté en 2005. Au cours de l'année 2006, le gros des saisies du précurseur P-2-P a été effectué en Pologne (1 085 litres), au Danemark (590 litres), en Fédération de Russie (402 litres), en Turquie (197 litres), aux Pays-Bas (174 litres), en Finlande (70 litres), en Estonie (51 litres), en Bulgarie (32 litres) et en Lituanie (4 litres). Au cours des cinq dernières années, ce sont les Pays-Bas qui ont déclaré en Europe les plus fortes saisies totales de P-2-P ; mais comme pour la plupart des précurseurs des STA, ces saisies ont chuté (passant de 18 238 litres, en 2001, à 6 280 litres, en 2004, et à 174 litres, en 2006). L'Europe dans son ensemble a compté pour 92% des saisies mondiales de P-2-P, en 2006. Aucune saisie de P-2-P n'a été communiquée par l'Asie, région de production notable.

Les pays du Proche- et Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, s'ils ne produisent généralement pas de STA, sont très affectés par sa fabrication. L'Arabie saoudite et les pays voisins sont d'importants marchés de consommation du Captagon.<sup>60</sup> Principalement composé d'amphétamine, le Captagon illicite est introduit en contrebande dans les Pays du Proche- et du Moyen-Orient, généralement via la Turquie, la Syrie et la Jordanie.<sup>61</sup> À partir de 2004, de grandes quantités de Captagon ont été saisies en Arabie saoudite. La plus importante saisie (12,1 t) eut lieu en 2006. Cela équivalait à l'ensemble des saisies effectuées au Royaume-Uni, le plus grand marché d'amphétamine d'Europe, entre 2000 et 2006. On pense que le gros de ces amphétamines provient de laboratoires clandestins de Bulgarie et de Turquie. L'Arabie saoudite a aussi notifié des saisies de méthamphétamine sans précédent dans la région (216

<sup>60</sup> à l'origine, nom commercial de la fénétylline, précurseur métabolique de l'amphétamine.

<sup>61</sup> Les rapports forensiques limités ne permettent pas d'identifier les substances spécifiques du *Captagon*.

**Fig. 133: Nombre de laboratoires d'ecstasy dans le monde (toutes tailles confondues) signalés à l'ONUDC entre 1996 et 2006**

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

kg), ce qui pourrait indiquer le tracé de nouveaux itinéraires et le choix de nouvelles destinations pour cette drogue. Les quantités de Maxiton Forte (un stimulant de type amphétamine) saisies sur les marchés illicites en Égypte diminuent. Le Maxiton Forte était naguère une préparation pharmaceutique de dexamfétamine produite en France. Cette production a toutefois été interrompue depuis longtemps. Certaines indications donnent à penser que le produit actuel n'est autre que de la méthamphétamine - produite dans des laboratoires clandestins et commercialisée sous l'appellation de Maxiton Forte. En l'absence, notamment, d'informations forensiques, on se sait pas vraiment où sa production prend place, quelles sont les techniques de fabrication employées, ni les précurseurs utilisés ; et l'on ne connaît pas non plus le degré de pureté du produit final.

### La fabrication mondiale d'ecstasy se déplace, l'importance de l'Europe comme fournisseur principal continuant de décliner

En 2006, 55 laboratoires produisant de l'ecstasy ont été démantelés et signalés (dans six pays seulement). Cela représente une baisse de 10% par rapport aux résultats (revenus à la hausse) de 2005 (61 laboratoires). Les plus grands nombres de laboratoires d'ecstasy démantelés ont été notifiés par les États-Unis (19) et le Canada (16), suivis par les Pays-Bas (8) et l'Australie (7). En outre, certains laboratoires d'ecstasy ont été démantelés en Allemagne, en Chine et dans la RAS de Hong Kong.

Entre 1996 et 2006, 25 pays ont signalé à l'ONUDC le démantèlement d'un total de 581 laboratoires d'ecstasy. Les plus grands nombres de laboratoires d'ecstasy démantelés ont été notifiés par les Pays-Bas (161), suivis par les États-Unis (139), le Canada (104), l'Australie (41), la Belgique (34), le Royaume-Uni (18) et l'Allemagne (17). Le nombre de laboratoires découverts aux Pays-Bas et en

Belgique a atteint un pic en 2000, mais chuté depuis ; la fabrication allemande a toujours été modique ; quant au Royaume-Uni, il n'a signalé aucun laboratoire d'ecstasy depuis 2002. En même temps, les détections ont augmenté aux États-Unis, au Canada et en Australie.

À partir de 2003, les détections se sont multipliées en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et ont décliné en Europe (particulièrement aux Pays-Bas et en Belgique).<sup>62</sup> Peu à peu, de plus importantes quantités d'ecstasy sont produites par de grands laboratoires pour le marché intérieur de l'Amérique du Nord. Des groupements criminels organisés basés au Canada se sont mis à fabriquer de l'ecstasy et alimentent les marchés américain et australien. En 2006, tous les laboratoires d'ecstasy détectés au Canada étaient du type "super-labo".<sup>63</sup>

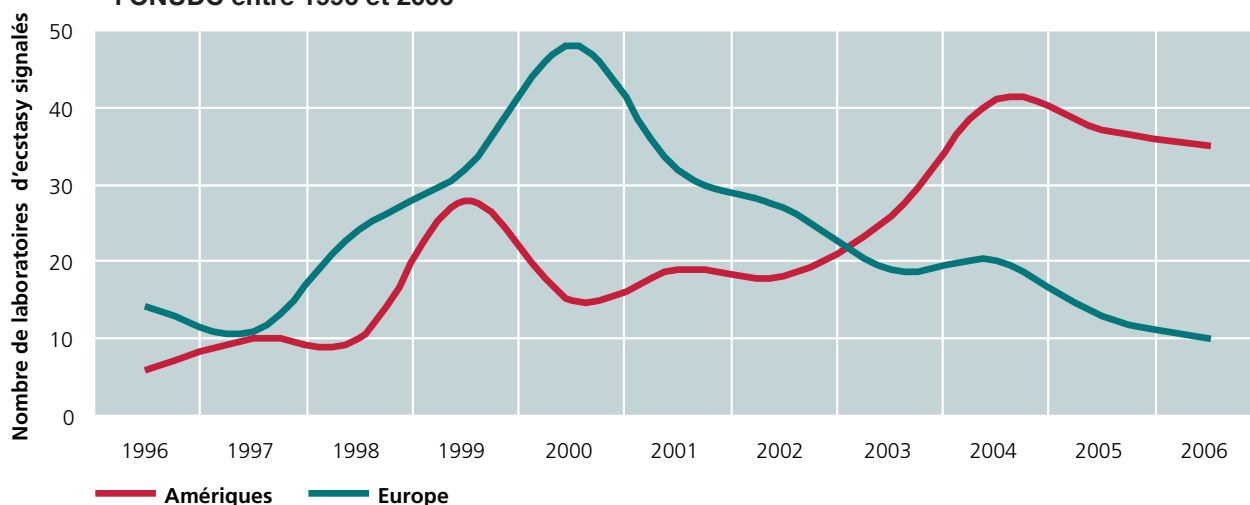
Entre 2002 et 2006, les États membres ont déclaré que l'origine de la plupart des saisies d'ecstasy était : les Pays-Bas (143 mentions, soit 42%), la Belgique (40, ou 12%), l'Allemagne (19, soit 6%), le Royaume-Uni (4%) et le Canada (11, ou 3%), suivis par la Pologne, l'Estonie, l'Afrique du Sud, la Bulgarie et les États-Unis.<sup>64</sup> L'Europe dans son ensemble compte pour 84% du total des mentions ; toutefois, plus de la moitié des pays faisant rapport à l'ONUDC sur l'origine de l'ecstasy étant des pays européens (37 sur 69), ces chiffres pâtissent d'une erreur systématique. Parmi les pays non européens le plus fréquemment cités comme pays d'origine de l'ecstasy découvert figurent le Canada, l'Afrique du Sud, les

<sup>62</sup> La tendance à la baisse de production en Europe a également été signalée par EUROPOL (voir EUROPOL : *Production and Trafficking of Synthetic Drugs and Precursors*, The Hague, 1 March 2007).

<sup>63</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants : Rapport annuel 2007 ; US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008).

<sup>64</sup> Information fondée sur 333 mentions concernant l'origine des saisies nationales d'ecstasy, dans 69 pays, au cours de la période 2002-2006.

**Fig. 134: Nombre de laboratoires d'ecstasy dans le monde (toutes tailles confondues) signalés à l'ONUDC entre 1996 et 2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

États-Unis et la Chine, ainsi que la RAS de Hong Kong (Chine).

Au cours de la période 2001-2005, les saisies européennes de précurseurs de l'ecstasy (exprimées en équivalents potentiels du MDMA fabriqué) ont représenté 60% du total des saisies mondiales de précurseurs de l'ecstasy. En 2005, cette proportion était tombée à 32%, et en 2006 l'Europe ne représentait plus que 16% du total. L'Amérique du Nord comptait pour 84% des saisies de précurseurs de l'ecstasy ; il s'agissait principalement de 3,4-MDP-2P (PMC) saisi au Canada. Selon les rapports, tout le PMC saisi au Canada provenait de Chine, d'où il était généralement expédié par mer.<sup>65</sup> Il y a peut-être là une autre indication que l'importance de l'Europe comme lieu de production de l'ecstasy diminue.

### Les marchés de STA d'Afrique et d'Amérique du Sud restent modestes

Si la production intérieure de STA est très limitée en Amérique du Sud, en Afrique (à la seule exception de l'Afrique du Sud), et au Proche- et Moyen-Orient, les enquêtes sur l'usage de drogues menées en Amérique du Sud et en Afrique indiquent que la consommation est loin d'y être négligeable. Les doses quotidiennes (par 1 000 habitants) déterminées pour les stimulants du Tableau IV dans les Amériques se montaient à près de 11, au cours de la période 2004-2006 (contre 7 au cours de la période 2000-2002 ; elles se situent aujourd'hui entre 1 et 2 en Europe ou en Asie. En 2006, l'Argentine et le Brésil connaissaient les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> taux d'usage calculés de stimulants du Tableau IV, avec, respectivement, 17 et 10 doses quotidiennes déterminées par 1.000 habitants.<sup>66</sup>

<sup>65</sup> Royal Canadian Mounted Police (RCMP) : Drug Situation Report 2006, National Drug Intelligence Center, *National Drug Threat Assessment 2008*, Nov. 2007.

<sup>66</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants : *Psychotropic Substances 2007, Statistics for 2006*, New York, 2008.

### 1.5.3 Trafic

#### Les saisies mondiales de STA augmentent

Les saisies mondiales de stimulants de type amphétamine (STA) ont encore augmenté en 2006, atteignant 47,6 t, soit un peu moins que leur pic record de 2000.<sup>1</sup> Au total, 99 pays et territoires ont signalé à l'ONUDC des saisies de STA en 2006, chiffre analogue à celui de 2000 (96), mais très supérieur à celui de 1985 (40).

Si le trafic des produits finals des STA reste essentiellement intrarégional, nombre d'indices indiquent une intensification de la coopération et du trafic interrégionaux.<sup>2</sup> Le trafic de précurseurs chimiques des STA reste principalement interrégional, la majorité des précurseurs provenant d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les données de saisies des STA sont intéressantes en ce qu'elles permettent de se faire une idée de la taille relative et de la dynamique des différents sous-marchés.<sup>3</sup>

#### Les amphétamines représentent la majorité des saisies mondiales de STA

Le groupe des amphétamines a représenté 91% des saisies de STA en 2006. Le groupe ecstasy constituait les 9% restants.<sup>4</sup> Pour la première fois depuis le début de la collecte de données, les saisies d'amphétamines dépassèrent celles de la méthamphétamine. Des 47,6 t saisies en 2006, l'amphétamine représentait 40% du

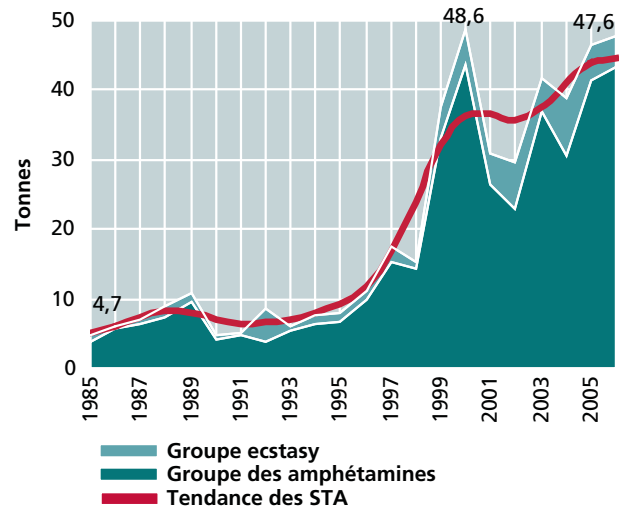
1 Les saisies sont exprimées en kilogrammes, les litres et unités convertis en équivalents kilogramme : une unité (pilule) d'ecstasy est présumée contenir, en moyenne, 100 mg d'ingrédient actif (MDMA) ; un litre est présumé équivaloir à 1 kg. Jusqu'en 1999, on incluait les "autres hallucinogènes" dans les données relatives à l'ecstasy ; mais le pourcentage d'ecstasy dans le total semble avoir dépassé 90% dans la plupart des cas (de 90% à 95% entre 2000 et 2006).

2 Organe international de contrôle des stupéfiants : *Rapport annuel 2007* (mars 2008) ; US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008) ; Royal Canadian Mounted Police (RCMP) : *Drug Situation Report 2006*.

3 Les données relatives aux saisies de drogues et de précurseurs sont sujettes à modification pour plusieurs raisons, comme l'ajout de données nouvelles ou la révision de celles déjà fournies par les États membres. Ainsi, les données nouvelles relatives aux saisies de drogues de Taïwan (province de Chine) entre 2000 et 2006 ont été ajoutées, ce qui a augmenté de de plusieurs tonnes le total des saisies des différentes drogues (STA, cannabis et héroïne). Les données de saisies de l'OICS sont souvent mises à jour l'année suivante (par exemple, le Mexique avait omis de fournir à l'OICS le formulaire D relatif aux saisies de 2006). En outre, les données censées représenter plusieurs milliers de litres de *Maxiton Forte* saisis en Égypte, représentaient, en fait, des centimètres cubes, réduisant considérablement le total des saisies de la période 2001-2006. Les données du trafic reflètent les informations les plus précises et les plus actuelles au moment de mettre sous presse.

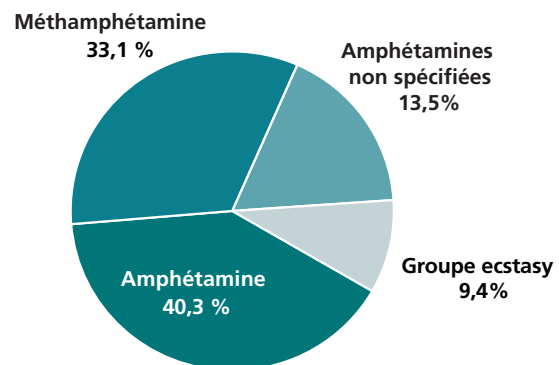
4 Le "groupe ecstasy" comprend les substances ci-après : MDMA, MDA et MDEA/MDE, bien que 90% du total soit présenté comme MDMA.

**Fig. 135: Tendances des saisies de stimulants de type amphétamine (STA), 1985-2006**



Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA et Organisation mondiale des douanes (OMD), *Customs and Drugs Report 2006* (June 2007).

**Fig. 136: Tendances des saisies de STA, par type de substance, 2006 (47,6 t)**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

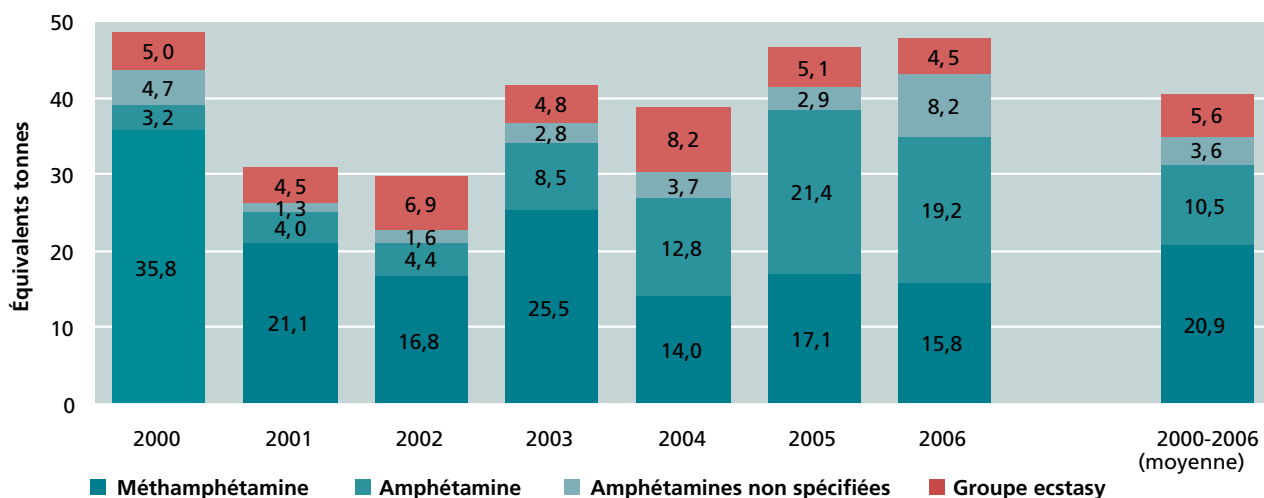
total, la méthamphétamine 33% et les amphétamines non spécifiées 14%.<sup>5</sup>

Entre 2000 et 2006, le volume moyen de STA annuellement saisi s'est élevé à 41 t, dont la moitié était constituée

5 La catégorie "amphétamines non spécifiées" comprend les stimulants que les autorités n'ont pu formellement identifier pour en donner la composition spécifique. En outre, la methcathinone (éphédrone), le Captagon (à l'origine, de la fénétylline, aujourd'hui probablement de l'amphétamine) et le Maxiton Forte (à l'origine, de la dexamphétamine, aujourd'hui probablement de la méthamphétamine) sont inclus dans cette catégorie.



**Fig. 137: Saisies signalées de STA, par type de substance, 2000-2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

de méthamphétamine. Depuis 2002, les saisies totales de STA signalées ont crû. Cet accroissement des saisies (type/poids) résulte principalement de l'augmentation des notifications. Signalons notamment les grandes interceptions d'amphétamine (sous le nom de "Captagon") opérées par les douanes au Proche- et au Moyen-Orient depuis 2004.<sup>6</sup>

En 2006, la majorité des saisies de STA dans le monde ont été effectuées dans quatre régions, comme suit :

- Proche- et Moyen-Orient (32%)  
- principalement de l'amphétamine
- Asie de l'Est et du Sud-Est (26%)  
- principalement de la méthamphétamine
- Amérique du Nord (17%) - principalement de la méthamphétamine et de l'ecstasy, et
- Europe occidentale et centrale (16%)  
- principalement de l'amphétamine et de l'ecstasy.

L'Océanie et l'Europe du Sud ont compté, chacune, pour 4% des saisies mondiales. Trois des quatre régions susmentionnées sont aussi d'importantes zones de production. Seule exception : le Proche- et le Moyen-Orient qui n'ont signalé aucune fabrication clandestine à l'ONU DC. On pense que cette région est une zone de transit pour les détournements majeurs de précurseurs des STA.<sup>7</sup>

Les plus fortes saisies nationales de STA en 2006 ont été signalées par l'Arabie saoudite (26%), les États-Unis (15%), la Chine (13%), le Myanmar (6%), le Royaume-

Uni (5%), Oman et les Pays-Bas (4%), l'Australie et l'Indonésie (3% chacune).<sup>8</sup> En 2006, l'Organisation mondiale des douanes a notifié l'interception de 12,1 t d'amphétamine (Captagon) en Arabie saoudite, dont une saisie de plus de deux tonnes (en provenance de Turquie) opérée à la frontière entre la Jordanie et l'Arabie saoudite. En outre, la première saisie importante de méthamphétamine jamais effectuée dans la région (216 kg) a été effectuée en Arabie saoudite.<sup>9</sup> Oman a notifié la saisie de plus de 2 t d'amphétamines non spécifiées (Captagon), ce qui constituait la plus importante saisie effectuée (hors de l'Arabie saoudite) dans la région.

Les États-Unis continuent de signaler d'importantes saisies de méthamphétamine provenant de la zone frontière avec le Mexique. La Chine a, elle aussi, notifié d'importantes saisies de méthamphétamine ; quant au Myanmar, il a signalé la saisie de 2,2 t d'amphétamines non spécifiées (très probablement de la méthamphétamine).<sup>10</sup>

### Trafic de méthamphétamine

#### Les principaux marchés de méthamphétamine restent l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique du Nord

Si le volume de méthamphétamine saisi en 2006 (15,8 t) était inférieur de moitié à celui de 2000, le nombre de pays déclarant leurs saisies a, lui, augmenté de plus de 50%, passant à 49. Ce total comprend plusieurs pays

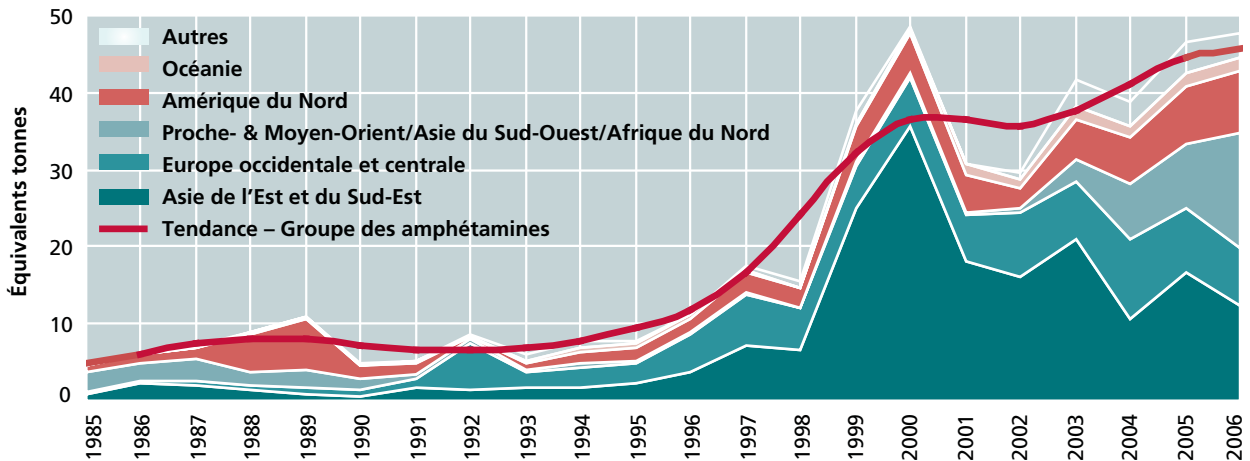
<sup>6</sup> Le Captagon est généralement classé comme amphétamine non spécifiée car la composition des comprimés varie et n'est que rarement précisée. Toutefois, dans son rapport sur les drogues pour 2006 (juin 2007), l'Organisation mondiale des douanes classait le Captagon saisi en Arabie saoudite comme amphétamine.

<sup>7</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants : *Rapport annuel 2007* (mars 2008).

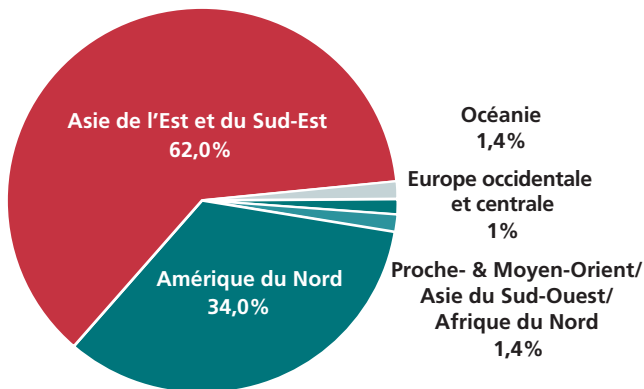
<sup>8</sup> Les données pour le Royaume-Uni communiquées dans le questionnaire pour 2006 se réfèrent à l'année 2005.

<sup>9</sup> Organisation mondiale des douanes (OMD), *Customs and Drugs Report 2006* (June 2007).

<sup>10</sup> En l'absence de rapports forensiques, on pense dans la région qu'il s'agissait de méthamphétamines.

**Fig. 138: Saisies mondiales de STA, par région, en équivalents tonne, 1985-2006**

Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; Organisation mondiale des douanes (OMD), Customs and Drugs Report 2006 (June 2007).

**Fig. 139: Ventilation des saisies de méthamphétamine, par région, 2006 (15,8 t)**

Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

qui, jusqu'ici, ne notifiaient pas leurs saisies de méthamphétamine à l'ONUDC, comme l'Arabie saoudite, la Géorgie et le Niger. Cela semble indiquer que le trafic de méthamphétamine s'étend, aussi bien sur le plan intrarégional que sur le plan interrégional.

En 2006, 96% des saisies de méthamphétamine signalées étaient principalement le fait de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Amérique du Nord. À titre de comparaison, en 2005 l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique du Nord avait notifié 99% des saisies mondiales de méthamphétamine. Proportionnellement, l'Océanie et l'Europe n'ont signalé que des saisies assez modestes en 2006 ; toutefois, d'une manière générale, le poids/volume des saisies augmente. Au cours de la période 2000-2006, les saisies effectuées en Océanie ont été multipliées par 20, et les saisies européennes par 6.

Des 10 principaux pays ayant notifié leurs saisies entre 2000 et 2006, sept étaient situés en Asie de l'Est et du Sud-Est, deux en Amérique du Nord et un en Océanie. Les plus fortes saisies mondiales de cette période furent opérées par la Chine, la Thaïlande, les États-Unis et Taïwan (province de Chine). Les saisies chinoises variaient entre 3 t et 21 t (la plus grosse saisie jamais enregistrée), mais plus récemment, elles se sont situées autour de 6 t. Les saisies thaïlandaises ont décliné depuis le record de 10 t enregistré en 2000, en raison du durcissement des mesures de répression et des autres contrôles.<sup>11</sup>

Les saisies des États-Unis ont atteint un pic en 2005 mais ont décliné depuis, en raison des changements apportés à la législation régissant les précurseurs chimiques (plus particulièrement les préparations pharmaceutiques en vente libre contenant de la pseudoéphédrine). Les saisies de méthamphétamine effectuées à Taïwan (province de Chine) ont culminé à 4 t en 2003 et ont chuté depuis. En 2005, cependant, plus de 2,2 t d'"amphétamine" semi-transformée, peut-être une méthamphétamine intermédiaire, auraient été saisis dans le pays.<sup>12</sup>

Le Mexique et le Myanmar, tous deux grands pays producteurs se livrant au trafic de méthamphétamines, notifient régulièrement des saisies d'1 t ou moins. L'Indonésie qui ne rapportait que des saisies nominales jusqu'en 2005 (0,4 t) a saisi 1,3 t en 2006. Les rapports préliminaires indiquent que des quantités importantes ont également été saisies au début de 2008.

<sup>11</sup> Il importe de noter que certains pays (d'Asie du Sud-Est, par exemple) ne distinguent pas toujours avec précision entre pilules de méthamphétamine, poudre et cristaux. S'ils sont chimiquement semblables, certains les classent comme constituant une seule et même drogue, mais d'autres pas.

<sup>12</sup> Aucune donnée forensique n'a été fournie.

**Tableau 11: Classement des pays en fonction des saisies de méthamphétamine (en tonnes), 2000-2006**

Pays (10 premiers)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Chine	20,9	4,8	3,2	5,8	2,7	6,8	6,1	50,3
Thaïlande	10,1	8,3	8,6	6,5	2,1	0,8	0,5	37,0
États-Unis	0,0	2,9	1,1	3,9	3,1	5,1	4,5	20,6
Taïwan (Prov. de Chine)	0,8	1,2	1,3	4,0	3,2	1,7	0,2	12,4
Philippines	1,0	1,7	0,9	3,1	0,8	0,1	0,8	8,4
Mexique	0,6	0,4	0,5	0,7	1,0	0,9	0,8	4,8
Myanmar	0,8	1,0	0,4	0,1	0,0	0,4	0,6	3,3
Japon	1,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,1	0,1	3,2
Indonésie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	1,3	1,7
Australie	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	0,1	0,1	1,0
<b>Sous-total</b>	<b>35,3</b>	<b>20,7</b>	<b>16,5</b>	<b>25,2</b>	<b>13,6</b>	<b>16,4</b>	<b>14,9</b>	<b>142,6</b>
% de toutes les saisies	98,8%	98,2%	98,4%	98,6%	97,0%	96,0%	94,6%	

Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

### Le marché de la métamphétamine pourrait être en pleine mutation en Asie de l'Est et du Sud-Est

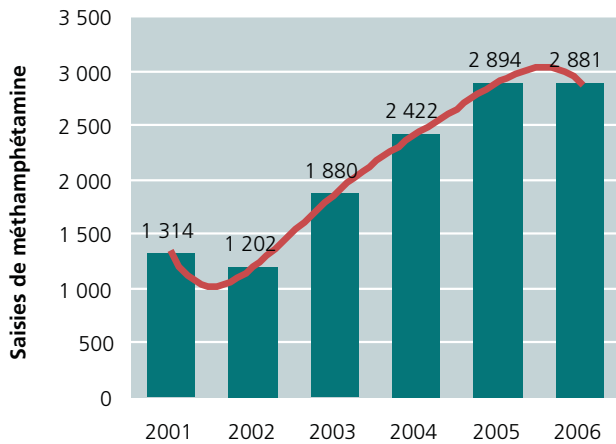
À mesure qu'un plus grand nombre de contrôles nationaux et internationaux sont mis en place (notamment en ce qui concerne les précurseurs chimiques), le marché semble progressivement se redéployer vers des régions où les régimes de contrôle sont faibles, ce qui se traduit par un accroissement du trafic intrarégional et interrégional. Des indices de plus en plus nombreux montrent que c'est ce qui se produit peut-être en Asie, mais aussi entre l'Asie, l'Océanie, l'Amérique du Nord et – à un moindre degré – l'Europe.

Les grands itinéraires du trafic en Asie se présentent comme suit :

- Celui qui va du Myanmar en Chine (dans la province du Yunnan) ; le trafic s'est intensifié sur cet itinéraire. En 2006, les autorités chinoises ont annoncé que 55% de leurs saisies totales de méthamphétamine avaient pris place dans le Yunnan (point de transit vers le reste du pays et vers l'étranger) ;
- Celui qui va de Chine (province du Yunnan) vers les provinces de Guangxi, Guangdong, Fujian et la RAS de Hong Kong, aux fins d'exportation vers Taïwan (province de Chine), le Japon, l'Indonésie et les Philippines ;
- Celui qui va du Myanmar en Thaïlande, soit directement, soit indirectement via la RPD lao ou le Cambodge. Bien que, par tradition, seuls des comprimés de yaba (méthamphétamine) fussent produits au Myanmar, les rapports reçus ces dernières années montrent qu'on y fabrique désormais aussi de la métamphétamine cristalline ("ice") ;
- De petites quantités partent du Myanmar pour être consommées dans les provinces du nord-est de

l'Inde et au Myanmar ;

- Des expéditions passent par le Myanmar à destination de la Malaisie, de l'Indonésie, de Singapour et de Brunéi Darussalam ;
- Vientiane, en RDP lao, est un important point de transit vers la Thaïlande, via Nong Khai et à destination de Bangkok ; c'est aussi un point de transit vers Pakse, en RDP lao, et, de plus en plus fréquemment, vers le Cambodge, via Stung Treng et Presh Vihar, et en direction de Pnom Penh ;
- Le Cambodge (Pnom Penh) est une escale du transit en direction de Poipet, puis de la Thaïlande (Bangkok) ; mais aussi en direction du Sud Viet Nam (Ho Chi Minh) ;
- Un itinéraire part de Chine continentale en direction de la RAS de Hong Kong (Chine), des Philippines, de la Malaisie, de la République de Corée, de Taïwan (province de Chine), et/ou du Japon ;
- De Hong Kong, RAS de Chine à Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Guam (États-Unis) et Thaïlande.
- Un autre va des Philippines vers la République de Corée, la Malaisie, Brunéi Darussalam, Taïwan (province de Chine), le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis (y compris Guam) et le Canada ;
- Un autre itinéraire part de Thaïlande en direction de la Malaisie, de Taïwan (province de Chine), de la République de Corée, et de divers autres marchés internationaux ;
- Des expéditions d'éphédrine et de pseudoéphédrine partent d'Inde à destination du Canada et du Myanmar, et aussi de la Malaisie (sans doute via le Sri Lanka) ;

**Fig. 140: Saisies de méthamphétamine aux frontières entre les États-Unis et le Mexique, 2001-2006**

Source : National Drug Intelligence Center, *National Methamphetamine Threat Assessment 2008* (Dec. 2007).

- Des envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine en provenance de certains pays d'Asie de l'Ouest (la République islamique d'Iran, par exemple) sont acheminés vers la Somalie et la République démocratique du Congo, en route vers l'Amérique du Nord ou l'Océanie.

En 2005, les autorités de la République de Corée avaient signalé que 70% de la méthamphétamine saisie provenait de Chine ; en 2006, c'était le cas de la quasi-totalité (99%) des saisies de méthamphétamine.<sup>13</sup>

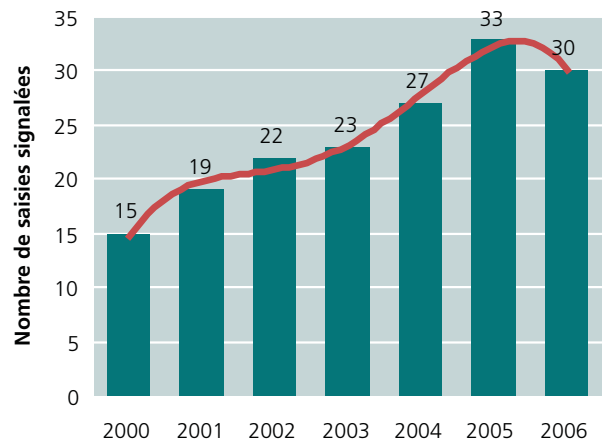
### En Amérique du Nord, le trafic reste essentiellement intrarégional

L'essentiel du trafic en Amérique du Nord prend place i) aux États-Unis, ii) entre le Mexique et les États-Unis, et – dans une moindre mesure – iii) entre le Canada et les États-Unis. Si l'on constate une intensification du trafic de méthamphétamine entre le Canada et les États-Unis, le problème le plus crucial reste celui de la méthamphétamine produite par les super-laboratoires mexicain pénétrant en contrebande aux États-Unis.<sup>14</sup> Selon les autorités mexicaines, le gros de la méthamphétamine produite au Mexique est destiné à être exporté vers les États-Unis. Entre 2001 et 2006, les quantités de méthamphétamine saisies par les autorités américaines le long de la frontière sud-ouest avec le Mexique sont passées de 1,3 tonne à 2,8 tonnes.<sup>15</sup> Cela représentait 75%, environ, du total des saisies américaines signalées pour 2006. Cet accroissement notable s'est produit après le resserrement du contrôle des précurseurs chimiques au Canada et aux

<sup>13</sup> Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

<sup>14</sup> Les autorités américaines appellent "super-laboratoires" ceux qui peuvent produire plus de 5 kg de méthamphétamine par cycle de production. US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008).

<sup>15</sup> National Drug Intelligence Center, *National Methamphetamine Threat Assessment 2008* (Dec. 2007).

**Fig. 141: Pays ayant signalé des saisies de méthamphétamine, 2000- 2006 (à l'exclusion de l'Amérique du Nord et de l'Asie de l'Est et du Sud-Est)**

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

États-Unis. Des groupements criminels organisés du Mexique ont élargi leurs réseaux de distribution de méthamphétamine et rassemblé une bonne partie des trafiquants de la région des Grands Lacs, du Pacifique, du sud-ouest et du centre-ouest, jusque là indépendants. Ils ont également mis sur le marché dans ces régions une méthamphétamine cristalline hautement dépendogène.<sup>16</sup>

Les rapports préliminaires pour 2007 indiquent une baisse sensible des saisies aux frontières entre les États-Unis et le Mexique, ce qui concorde avec le contrôle accru des autorités mexicaines sur la production intérieure et le trafic de méthamphétamine. Le Mexique a, entre autres, considérablement réduit les importations de précurseurs chimiques de la méthamphétamine et s'appête à interdire en 2009 toutes les préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine.<sup>17</sup>

### D'autres régions signalent un trafic interrégional de méthamphétamine

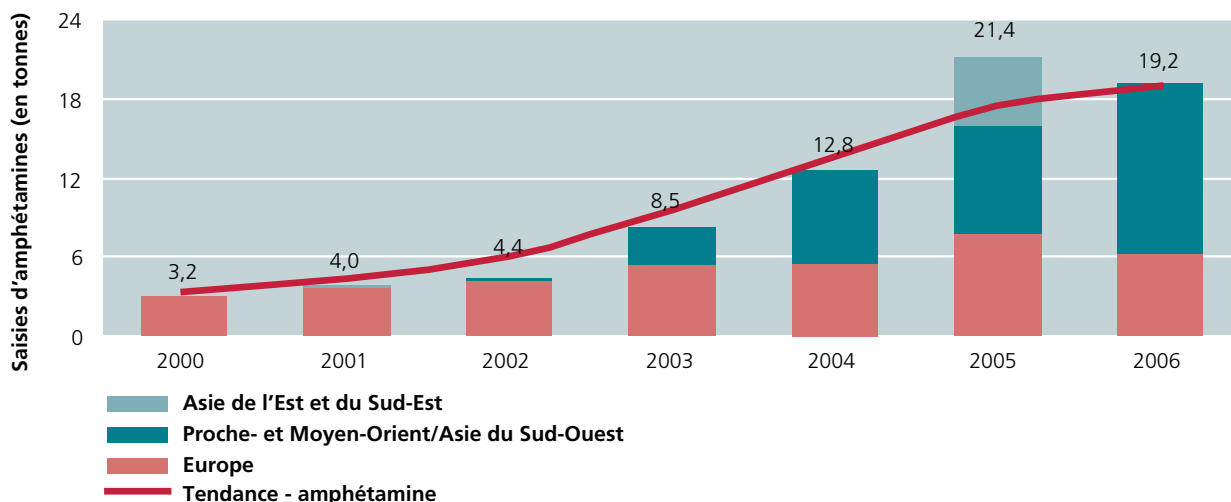
Le nombre de pays notifiant des saisies de méthamphétamine a doublé, passant de 15, en 2000, à 30, en 2006, ce qui indique une expansion géographique de cette drogue. Si l'essentiel de cette expansion s'est produit en Europe, plusieurs nouveaux pays ont signalé leurs premières saisies de méthamphétamine. Ainsi, l'Arabie saoudite, la Géorgie et le Niger ont, pour la première fois, notifié des saisies (dont certaines fort importantes) de méthamphétamine en 2006.<sup>18</sup> Selon l'Organisation

<sup>16</sup> National Drug Intelligence Center, *2008 National Drug Threat*, October 2007.

<sup>17</sup> Agence internationale de contrôle des stupéfiants : Rapport annuel 2007 (mars 2008) ; US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008).

<sup>18</sup> En 2005, l'Argentine, la République dominicaine, le Portugal et l'Ukraine ont notifié leurs premières saisies de méthamphétamine à l'ONUDC.

**Fig. 142: Saisies mondiales d'amphétamines, 2000-2006**



Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; World Customs Organization, *Customs and Drug Report 2006* (June 2007).

mondiale des douanes, deux saisies ont été effectuées en Arabie saoudite en 2006, qui, ensemble, représentaient 216 kg de méthamphétamine.<sup>19</sup> C'était la première saisie d'envergure jamais effectuée dans la région. Aucune indication de pays source ni aucune donnée forensique ne furent communiquées.<sup>20</sup>

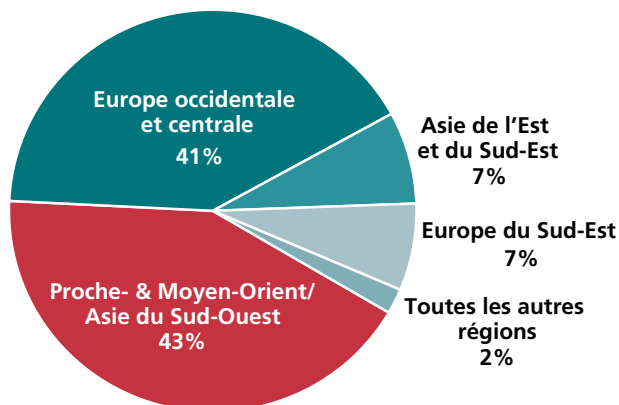
### Trafic d'amphétamine

#### Le trafic d'amphétamine reste concentré en Europe – mais les saisies augmentent abruptement au Proche- et au Moyen-Orient

En 2006, les saisies d'amphétamine se sont élevées à 19,2 t, le Proche- et Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Ouest représentant 67% du total. L'Europe a compté pour 32% (Europe occidentale et centrale : 27%, Europe du Sud-Est : 5%). Des saisies de petites quantités (0,6%) furent également signalées en Amérique du Sud, en Océanie et en Asie de l'Est et du Sud-Est. Plusieurs pays, dont la R.I. d'Iran et le Népal, adressèrent à l'ONUDC leurs premiers rapports de saisies. Entre 2000 et 2006, les saisies d'amphétamine ont crû de 500%, grâce aux interceptions effectuées au Proche- et au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Ouest.

Au cours de la période 2000-2006, quelque 57% des saisies mondiales d'amphétamine ont eu lieu en Europe, principalement en Europe occidentale et centrale (48%) et en Europe du Sud-Est (8%). La région Proche- et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest a compté pour 33% des saisies, mais certaines sous-notifications ne sont pas exclues dans cette région.<sup>21</sup> L'Asie de l'Est et du Sud-Est

**Fig. 143: Ventilation des saisies d'amphétamine, par région, 2000-2006 (10,5 t, en moyenne, par an)**



Source: ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/ DELTA.

a compté pour 7% des saisies signalées en 2005.<sup>22</sup>

a production et le trafic d'amphétamine sont concentrés en Europe, ce qui fait des saisies européennes un indice supplétif des saisies mondiales d'amphétamine. Celles-ci ont augmenté entre 1980 et 1997, avant de décliner vers la fin des années 1990. Entre 2000 et 2006, les saisies européennes d'amphétamine ont plus que doublé.

<sup>19</sup> amphétamines non spécifiées, à moins, bien sûr, qu'elles ne soient classées parmi les amphétamines. En 2006, l'Organisation mondiale des douanes a notifié une saisie de 12,1 t de Captagon en Arabie saoudite, qui fut classée dans la rubrique amphétamine.

<sup>22</sup> Cette région n'est pas connue pour sa production d'amphétamine et en 2005, la Chine et Taïwan (province de Chine) notifièrent toutes deux d'importantes saisies isolées d'amphétamines (5,2 t au total). Les experts de la région pensent qu'il s'agit probablement de méthamphétamine enregistrée comme amphétamine en raison du manque de données forensiques. De ce fait, il y a peut-être eu surestimation régionale des saisies de cette substance.

<sup>19</sup> World Customs Organization, *Customs and Drug Report 2006* (June 2007).

<sup>20</sup> Le Pakistan avait signalé une saisie de 16 kg en 2004.

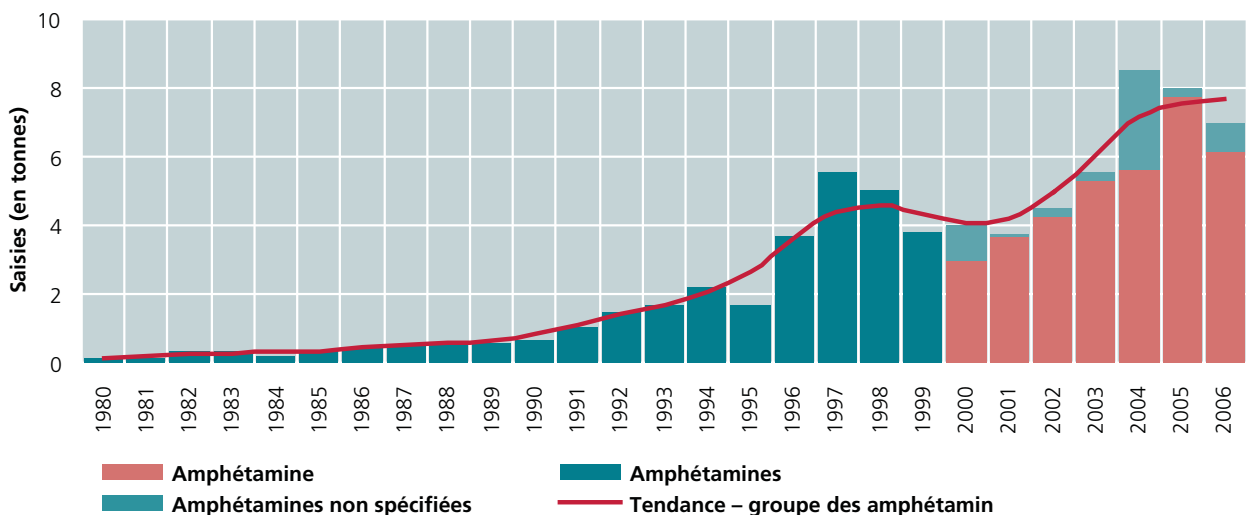
<sup>21</sup> C'est en 2001 que des saisies d'importance commencèrent d'être effectuées. En raison du manque de données forensiques, les saisies de *Captagon* sont généralement enregistrées dans la rubrique



**Tableau 12: Classement des pays européens en fonction des saisies d'amphétamine (en tonnes), 2000-2006**

Pays (10 premiers)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Royaume-Uni	1,77	1,72	1,41	1,65	1,39	2,04	2,04	12,01
Pays-Bas		0,58	0,48	0,88	0,59	2,03	0,63	5,19
Bulgarie	0,21	0,06	0,18	0,59	1,46	1,12	0,88	4,50
Allemagne	0,27	0,26	0,36	0,48	0,56	0,67	0,71	3,32
Suède	0,10	0,25	0,33	0,33	0,44	0,42	0,42	2,28
Pologne	0,14	0,19	0,16	0,19	0,24	0,46	0,33	1,72
Norvège	0,09	0,09	0,21	0,22	0,23	0,12	0,32	1,28
Belgique	0,08	0,08	0,50	0,21		0,18	0,12	1,15
Finlande	0,08	0,14	0,13	0,11	0,10	0,11	0,13	0,80
France		0,06	0,15	0,27	0,08	0,11	0,08	0,75
<b>Sous-total</b>	<b>2,7</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>7,3</b>	<b>5,7</b>	<b>33,0</b>
% de toutes les saisies	86,7%	86,3%	88,6%	84,7%	82,5%	53,5%	82,1%	

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

**Fig. 144: Saisies d'amphétamines (y compris les amphétamines non spécifiées) en Europe, 1980-2006**

Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

Entre 2000 et 2006, les 10 pays européens notifiant les plus grosses saisies ont représenté 92% du total des saisies européennes, et 45% des saisies mondiales. Depuis 2000, le Royaume-Uni a saisi 12 t d'amphétamines, soit 1/3 du total des saisies européennes. Les Pays-Bas venaient au second rang avec 15%, suivis de près par la Bulgarie, avec 13% du total.

En Europe, il y a de fortes chances que les "amphétamines non spécifiées" soient à base d'amphétamine plutôt que de méthamphétamine".<sup>23</sup> Les saisies ont légèrement diminué depuis le pic de 2004, ce qui concorde avec les

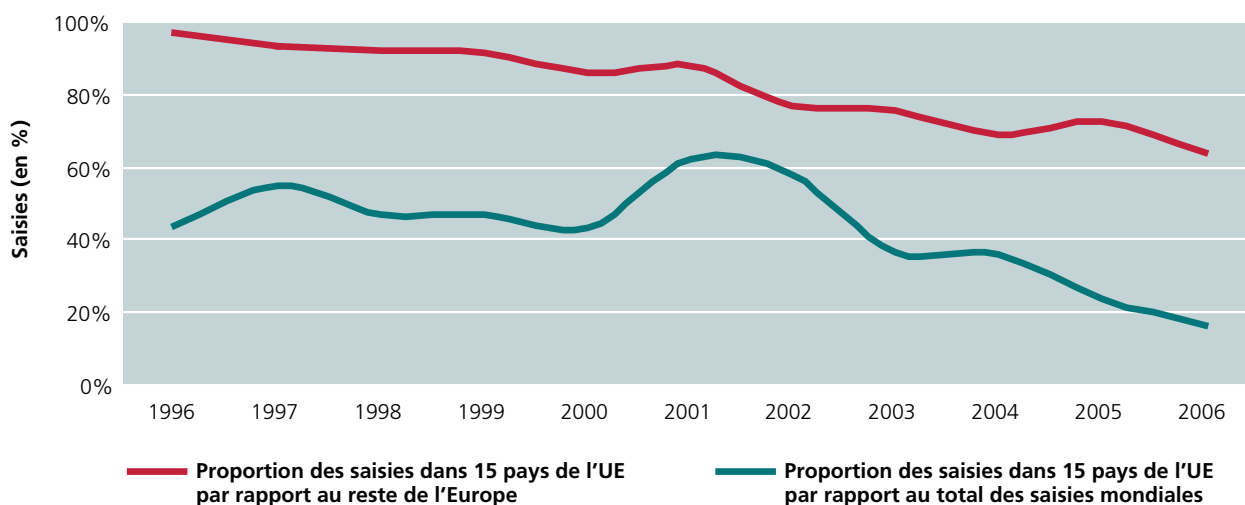
rumeurs de pénurie de P-2-P (son principal précurseur) en Europe.<sup>24</sup> Ce recul reflète peut-être aussi les indications selon lesquelles la fabrication d'amphétamine (Captagon) se déplace vers le Proche- et le Moyen-Orient, le plus gros marché de Captagon. Les nouveaux laboratoires découverts en Turquie, dont certains sont situés à la frontière de la Syrie, auraient nécessité une nouvelle source d'approvisionnement.

L'une des tendances les plus intéressantes en Europe est le transfert continu de la production et du trafic d'amphétamine vers des États membres ou non-membres de l'Union européenne. En 1996, les 15 pays membres de l'UE comptaient pour 97% des saisies européennes

<sup>23</sup> On peut raisonnablement supposer que le gros des "amphétamines non spécifiées" en Europe étaient simplement de l'amphétamine, étant donné qu'on trouve peu de méthamphétamine en Europe (sauf en République tchèque et dans les régions voisines). Les saisies ont été communiquées en tonnes (à partir d'équivalents kilogramme), en supposant qu'une dose/unité équivaut à 30 milligrammes. Les saisies d'ecstasy ne sont pas incluses.

<sup>24</sup> EUROPOL : *Les drogues de synthèse et leurs précurseurs*, présentation à la Conférence Europe-Asie sur les drogues de synthèse et leurs précurseurs, Paris 6-7 mars 2007.

**Fig. 145: Proportion des saisies d'amphétamine dans 15 pays de l'UE comparée au % de saisies dans l'ensemble de l'Europe et au total mondial, 1996-2006**



Source : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels.

d'amphétamine.<sup>25</sup> Cette proportion tomba à 65% en 2006. Les données montrent une baisse analogue par rapport au reste du monde, à mesure que de plus grandes quantités d'amphétamine sont saisies au Proche- et au Moyen-Orient.

### Trafic de substances du groupe des amphétamines

#### Le plus gros des saisies d'amphétamines reste concentré en Asie du Sud-Est, en Amérique du Nord et en Europe

De nombreux pays continuent d'avoir du mal à identifier les drogues et à notifier la nature des substances saisies. C'est pourquoi il est utile d'examiner les stimulants de synthèse dans le cadre du groupe des amphétamines tout entier (amphétamines + méthamphétamine + amphétamines non spécifiées). Dans ce contexte, les statistiques des saisies indiquent que le trafic mondial d'amphétamines a crû fortement vers le milieu des années 1990 et atteint son apogée en 2000. Les saisies sont à nouveau à la hausse depuis 2002, comme en attestent les rapports émanant du Proche- et du Moyen-Orient.

Les saisies mondiales ont à nouveau augmenté en 2006, atteignant presque le niveau de 2000. Les données de saisies laissent penser que la prééminence du marché de l'Asie du Sud-Est, traditionnellement le plus important marché pour le groupe des amphétamines, commence de décliner. En 2000, l'Asie du Sud-Est a compté pour 81% des 43,6 t d'amphétamines saisies dans le monde. En 2006, cette proportion était tombée à 28% (12 t), tandis que les saisies augmentaient au Proche- et au

Moyen-Orient (15 t, soit 35%). L'Amérique du Nord comptait pour 15%, et l'Europe pour 13% du total des saisies de 2006.

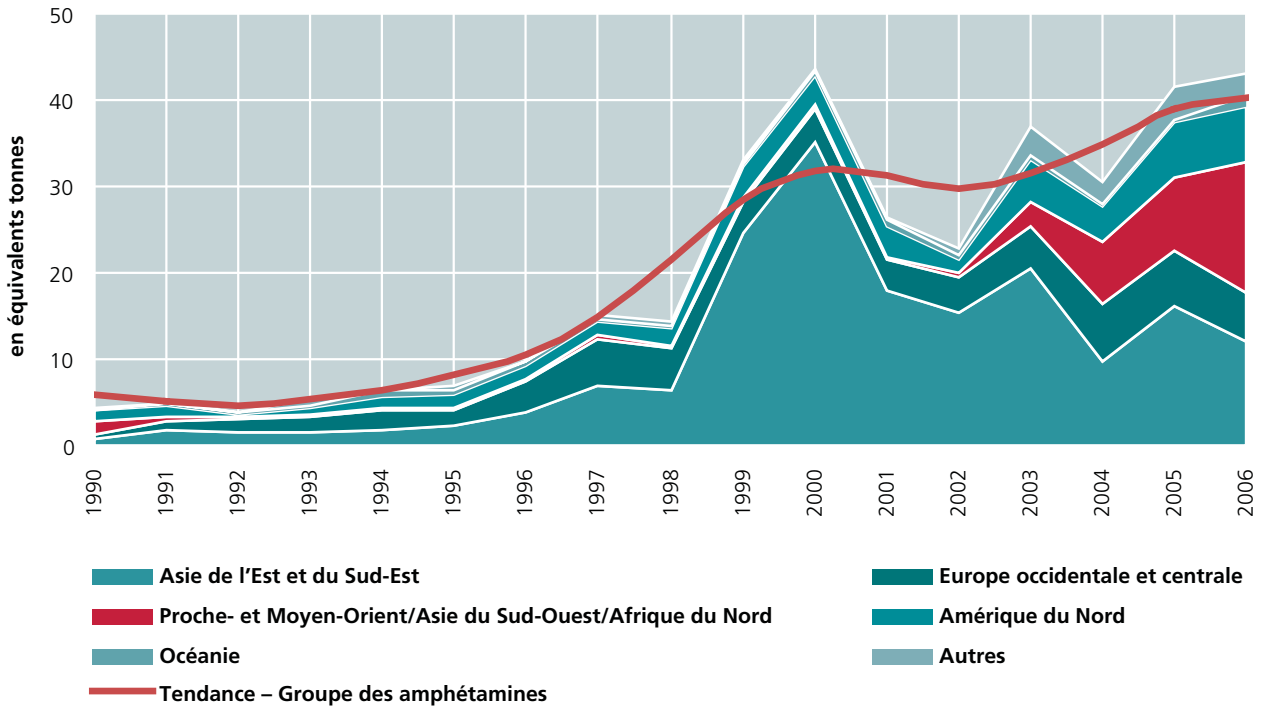
#### Le Proche- et le Moyen-Orient signalent des saisies importantes

Le très gros volume des saisies notifiées par le Proche- et le Moyen-Orient montre la nécessité de mieux analyser les sources, les informations forensiques et les destinations. L'Arabie saoudite a notifié une saisie de 12,1 t en 2006, équivalent à l'ensemble des saisies du Royaume-Uni, le plus gros marché européen d'amphétamine, entre 2000 et 2006. Les comprimés d'amphétamine produits pour le Proche- et le Moyen-Orient ont généralement été fabriqués en Europe du Sud-Est (Bulgarie et Turquie), puis commercialisées sous le nom de *Captagon*. Celui-ci transite par la route à travers la Turquie, la Syrie et la Jordanie avant de parvenir en Arabie saoudite.<sup>26</sup> Le volume croissant des saisies ne semble guère plausible vu le petit nombre de laboratoires clandestins signalés par les autorités de la Bulgarie (3) et de la Turquie (12) en 2006. En outre, Oman a déclaré avoir saisi plus de 2 t d'amphétamines non spécifiées (c'est-à-dire de *Captagon*) destiné à l'Arabie saoudite, ce qui représentait la seconde plus forte saisie opérée dans cette région. Le trafic dans cette région de grandes quantités de méthamphétamine vers un marché encore non identifié est une source de graves préoccupations.

<sup>25</sup> Il s'agit des 15 pays membres de l'Union européenne avant son élargissement, le 1er mai 2004 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni.

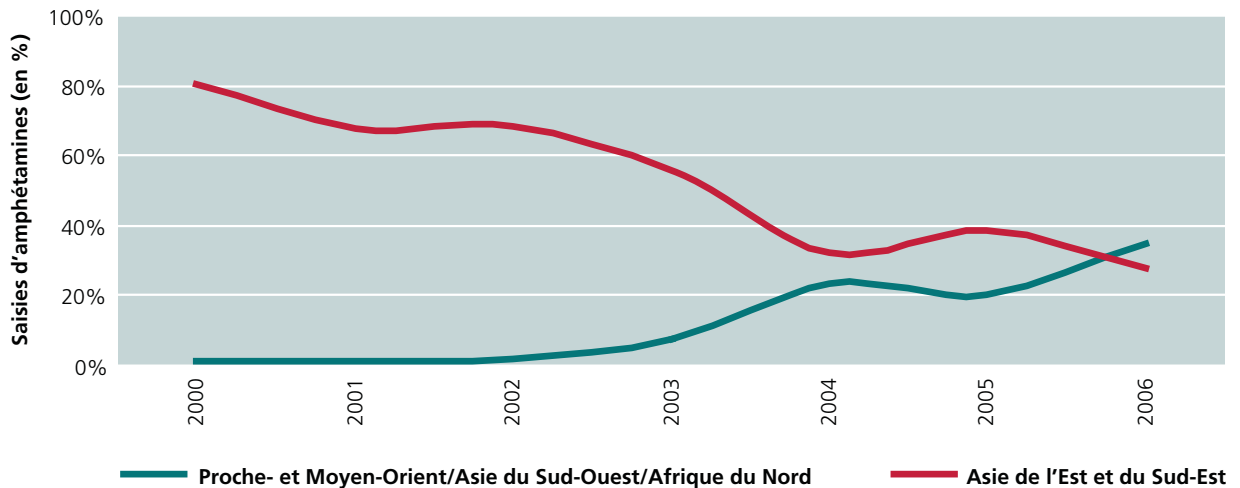
<sup>26</sup> ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; World Customs Organization, *Customs and Drug Report 2006* (Juin 2007). En outre, des rapports ont été reçus des Émirats arabes unis et du Liban à propos des saisies de l'Arabie saoudite.

**Fig. 146: Saisies mondiales de substances du groupe des amphétamines, par région, 1985-2006**



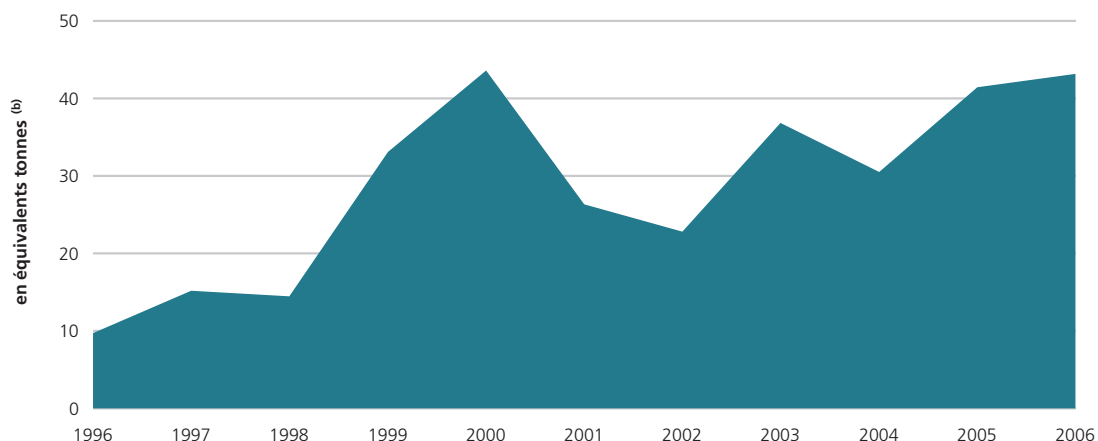
Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; World Customs Organization, *Customs and Drug Report 2006* (June 2007).

**Fig. 147: Mutations régionales dans les saisies de substances du groupe des amphétamines, 2000-2006**



Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA ; World Customs Organization, *Customs and Drug Report 2006* (June 2007).

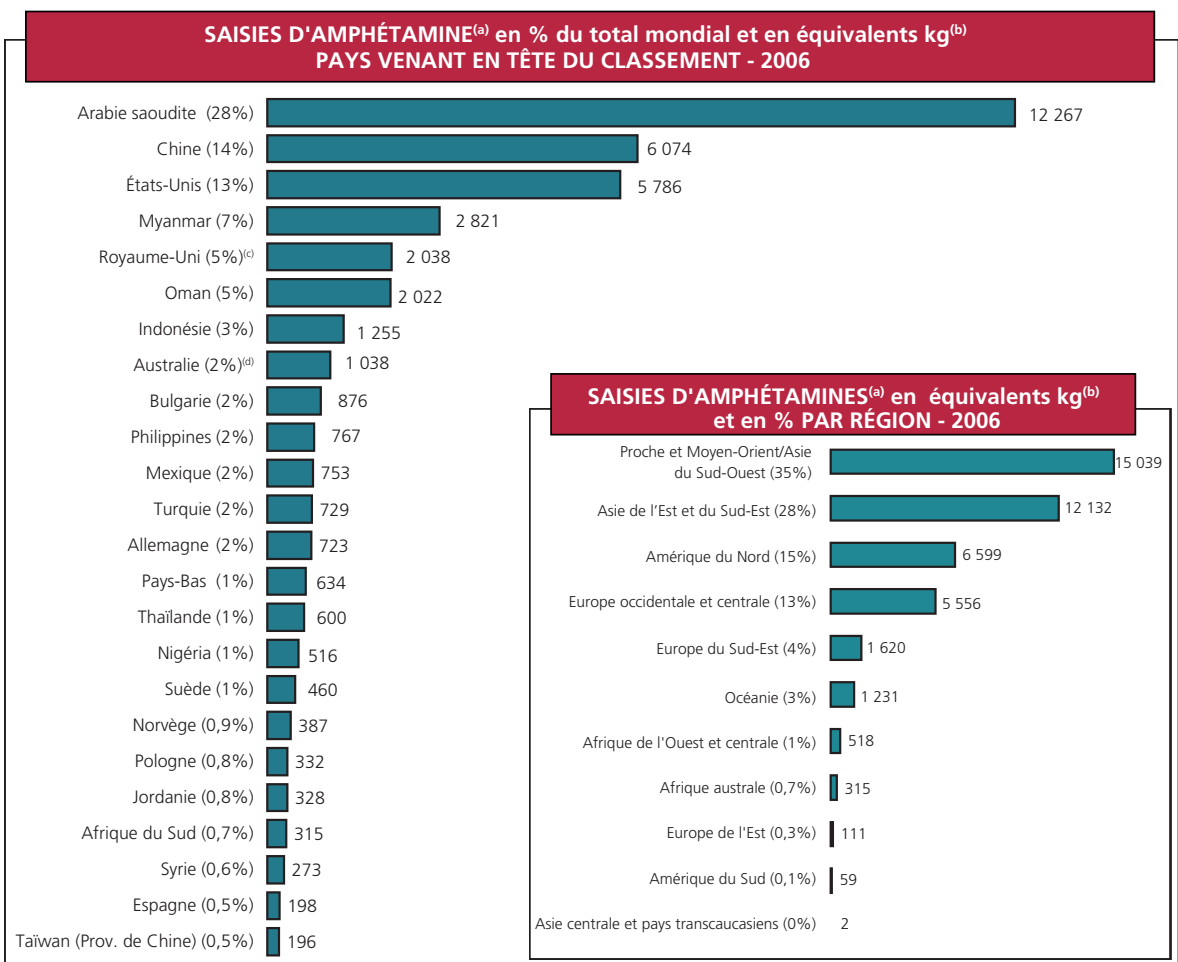
**Fig. 148: Saisies mondiales d'amphétamines<sup>(a)</sup>, 1996 - 2006**



<sup>(a)</sup> amphétamine, méthamphétamine et stimulants apparentés.

<sup>(b)</sup> équivalents tonnes; on suppose qu'1 unité équivaut à 30 mg.

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Équivalents tonne <sup>(e)</sup>	10	15	14	33	44	26	23	37	30	41	43



<sup>(a)</sup> amphétamine, méthamphétamine et stimulants apparentés (à l'exclusion des substances du groupe ecstasy).

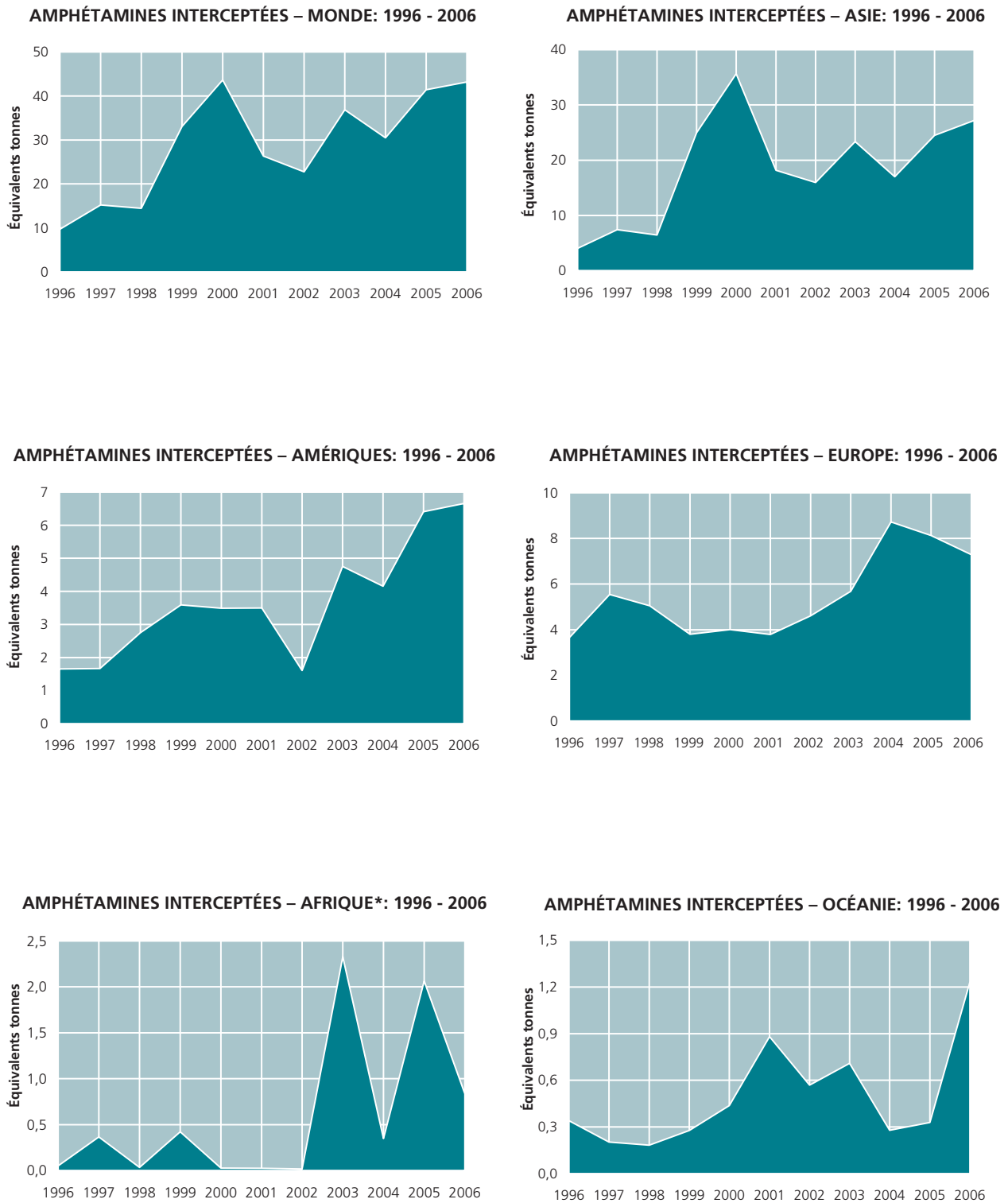
<sup>(b)</sup> 1 unité est censée équivoir à 30 mg ; 1 litre est réputé équivoir à 1 kg.

<sup>(c)</sup> Les données se réfèrent à 2005 (Angleterre et Pays de Galles seulement).

<sup>(d)</sup> totales notifiées par les autorités nationales et les services de répression ; un double comptage est possible.

<sup>(e)</sup> Les saisies totales, en tonnes, de 2002 à 2005 ont été corrigées pour inclure les données concernant Taiwan.

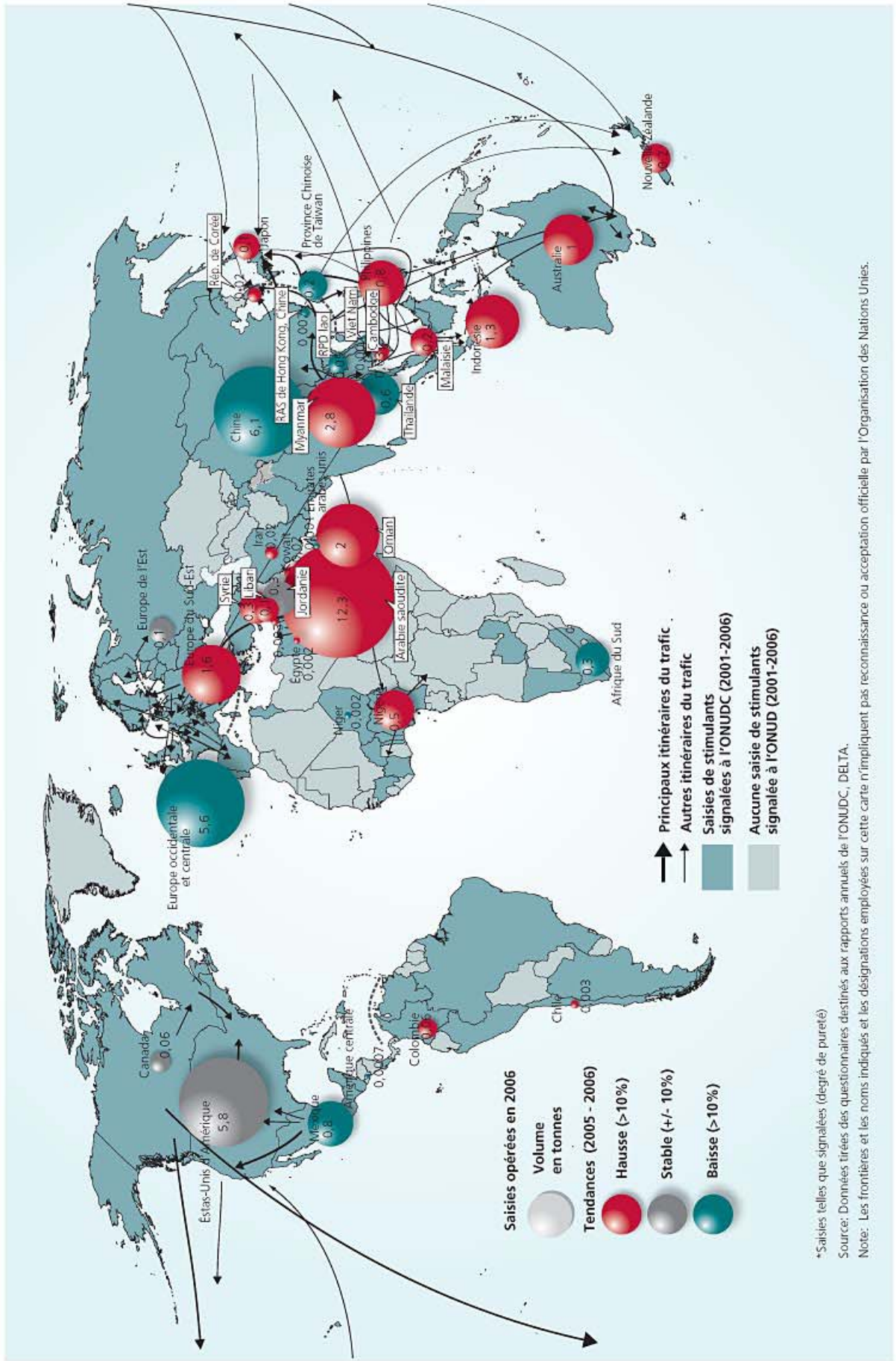
**Fig. 149: Interception des amphétamines, 1996-2006**



\* augmentation en 2001, en raison des importantes saisies de 'Maxiton Forte' en Égypte. (notifié en litres) - taux de conversion utilisé: 1 litre = 1 kilogramme.



Carte 20: Trafic d'amphétamines, 2006 (Pays ayant signalé des saisies\* supérieures à 1 kg)



\*Saisies telles que signalées (degré de pureté)

Source: Données tirées des questionnaires destinés aux rapports annuels de l'ONUDC, DELTA.

Note: Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

## Trafic d'ecstasy

### Les saisies d'ecstasy ont continué de baisser en 2006; les mutations régionales se poursuivent

En 2006, les pays ont signalé la saisie de 4,5 t d'ecstasy, ce qui confirme la tendance à la baisse qui a débuté en 2004.<sup>27</sup> Cette tendance cadre également avec les estimations de la fabrication d'ecstasy, qui indiquent une diminution. Les plus fortes saisies effectuées au cours de la période 2000-2006 ont été notifiées par les pays d'Europe occidentale et centrale (51%), suivie par l'Amérique du Nord (22%), la région de l'Océanie (14%) et l'Asie de l'Est et du Sud-Est (8%). Pendant cette période, 39 t d'ecstasy furent saisies. Les plus fortes saisies de 2006 ont été signalées par les États-Unis (26%), suivie de près par les Pays-Bas (24%), puis par l'Australie (12%), le Canada (8%), le Royaume-Uni (7%), la Turquie (4%) et la France (3%).<sup>28</sup>

Malgré la domination de l'Europe occidentale et centrale sur le commerce de l'ecstasy, la tendance générale a été marquée par une hausse de la production, du trafic et des abus en-dehors de cette région. Cela se reflète clairement dans les statistiques des saisies. La part de l'Europe occidentale et centrale dans les saisies mondiales est tombée de 79%, en 1995, à 43%, en 2006. Mais si la part de l'Europe occidentale et centrale diminuait, les autres régions accusèrent une hausse. Ainsi, en 1995, l'Amérique du Nord comptait pour 20% des saisies d'ecstasy ; en 2006, cette proportion était passée à 34%. De même, la part de l'Océanie est passée de 1% à 12% ; enfin, les parts de l'Europe du Sud-Est et de l'Asie de

l'Est et du Sud-Est, jusque là négligeables, passèrent, respectivement, à 6% et à 3% du total mondial. En outre, le nombre de pays notifiant des saisies a plus que doublé : 32 avaient rapporté des saisies en 1995 ; en 2006, leur nombre était passé à 78.

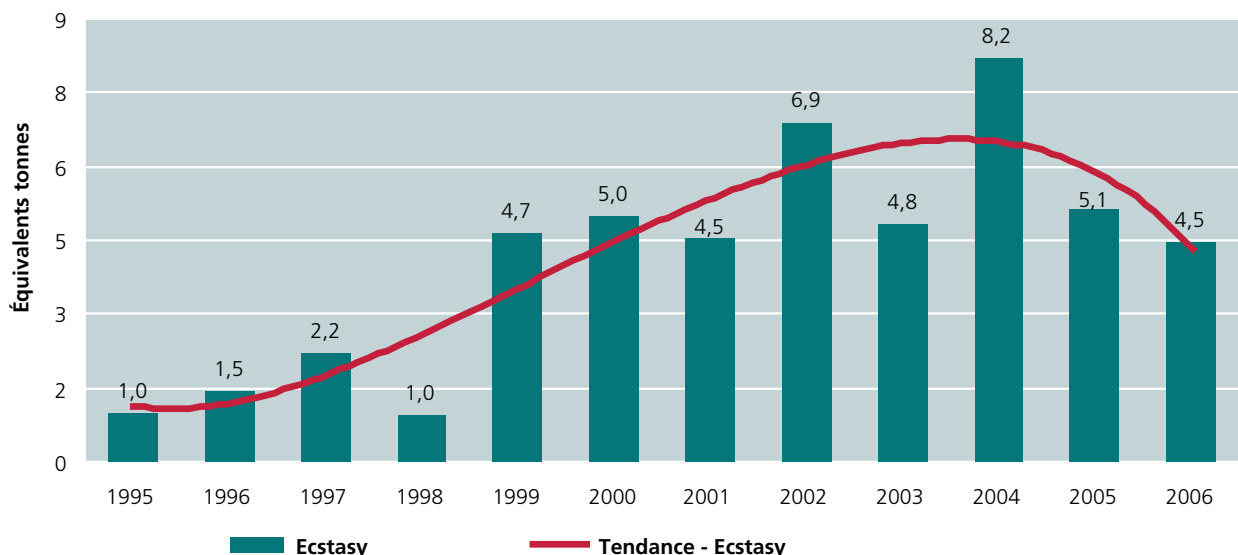
### L'Amérique du Nord et l'Océanie gagnent en importance

L'Europe reste un grand centre de fabrication illicite de MDMA, les Pays-Bas et la Belgique étant les pays "sources" les plus fréquemment cités. Toutefois, la production continuant de se déplacer et de s'accroître, l'importance de ces territoires comme pays sources diminue. Depuis 2003, une mutation évidente concerne les laboratoires d'ecstasy : le nombre de ces laboratoires augmente en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et diminue en Europe (principalement aux Pays-Bas et en Belgique). En 2006, la totalité des laboratoires d'ecstasy détectés au Canada appartenaient au type "super-labo".<sup>29</sup>

La fabrication de l'ecstasy ne cesse de se perfectionner ; elle est de plus en plus efficace, emploie un personnel plus spécialisé et des "facilitateurs".<sup>30</sup> En Europe, le trafic d'ecstasy est aux mains d'un certain nombre de petits groupements de trafiquants de diverses nationalités. Cet ecstasy est généralement produit aux Pays-Bas ou en Belgique ; il est ensuite acheminé vers sa destination finale.<sup>31</sup>

Le trafic d'ecstasy d'Europe vers l'Amérique du Nord et certaines autres régions était contrôlé pas des groupe-

**Fig. 150: Saisies mondiales d'ecstasy, 1995-2006**



Source: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA

<sup>27</sup> Une pilule d'ecstasy est réputée contenir, en moyenne, 100 mg de MDMA.

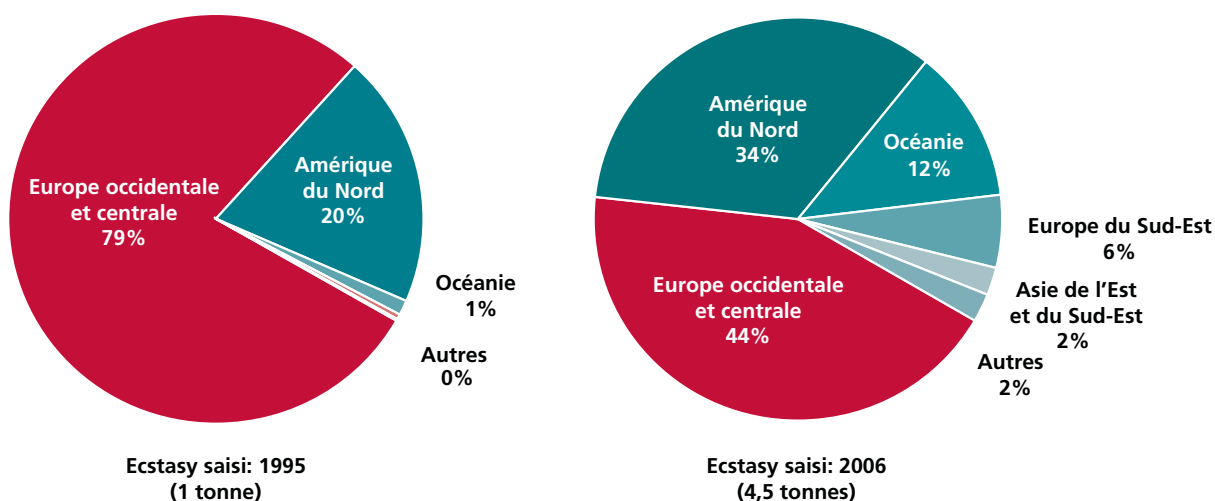
<sup>28</sup> Les données pour le Royaume-Uni se réfèrent à 2004 ; les données de 2004 servent de variable supplétive pour les saisies de 2005.

<sup>29</sup> US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008).

<sup>30</sup> EUROPOL : *Les drogues de synthèse et leurs précurseurs, présentation à la Conférence Europe-Asie sur les drogues de synthèse et leurs précurseurs*, Paris 6-7 mars 2007.

<sup>31</sup> Allemagne : *Rapport annuel sur les drogues, 2007*, Bundeskriminalamt (Wiesbaden, 2008).

**Fig. 151: Évolution des saisies d'ecstasy (en pourcentage), par région, 1995 et 2006**



NUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels/DELTA.

ments criminels d'origine israélienne.<sup>32</sup> Toutefois, l'importance de ces groupes fut sérieusement amoindrie par les mesures de répression adoptées en 2002. Des groupements criminels asiatiques basés au Canada sont aujourd'hui les principaux fournisseurs des États-Unis. Selon les rapports, ils ont largement reconstitué le marché de l'ecstasy et ont grandement accru la fabrication au Canada et la distribution dans plusieurs villes des États-Unis.<sup>33</sup> Cela est amplement reflété dans les statistiques américaines des saisies, qui font état d'une baisse des saisies d'ecstasy sur la côte Est, et une hausse le long de la frontière canadienne. En 2005, les autorités canadiennes ont signalé que 85% de l'ecstasy saisi était produit localement, et que les 15% restant provenaient d'Europe. En 2006, elles ont fait savoir que 99% de de l'ecstasy saisi était fabriqué dans le pays, et 1% seulement importé d'Europe.

Les rapports des autorités canadiennes indiquent aussi qu'on ne trouve plus aujourd'hui au Canada que des super-laboratoires réputés "axés sur l'économie".<sup>34</sup> Contrôlés par des groupements criminels hautement organisés, les produits finaux de ces laboratoires sont exportés jusqu'en Australie et en Colombie, par avion, par mer, ou par la poste. Plusieurs saisies récentes comprenaient plusieurs drogues et précurseurs chimiques : ecstasy, marijuana, cocaïne et/ou éphédrine destinés à d'autres pays.

**L'océanie reste un important pays de destination de l'ecstasy**

Selon les autorités australiennes, en 2005-2006 les principaux pays d'origine de l'ecstasy exporté en Australie étaient, par ordre de grandeur des expéditions, le Canada, la Belgique, le Royaume-Uni et la France. Cependant, la plus grosse importation australienne d'ecstasy, soit 1,2 million de pilules, provenait du Canada et avait transité par la RAS de Hong Kong (Chine), ce qui pourrait indiquer que les groupements criminels asiatiques ont tissé des liens avec leurs homologues étrangers.<sup>35</sup>

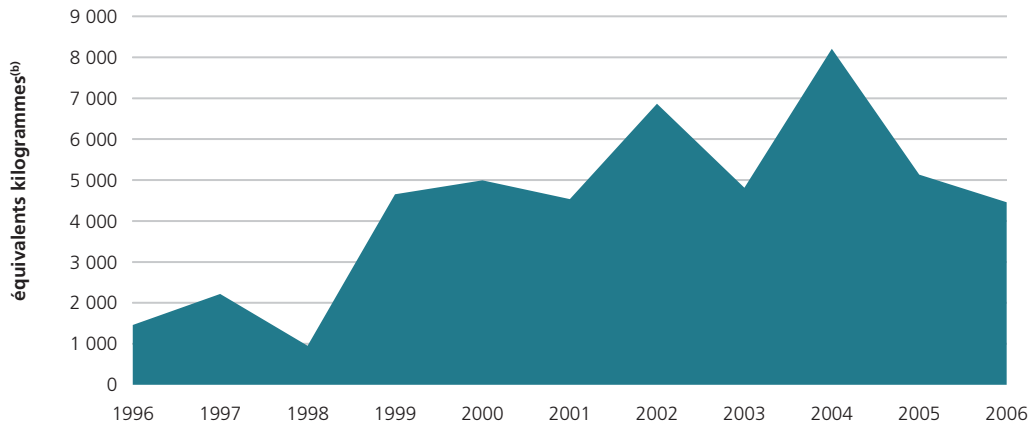
32 US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, Vol.1 (March 2008).

33 US National Drug Intelligence Center, 2008 *National Methamphetamine Threat Assessment*, (October 2007).

34 Royal Canadian Mounted Police (RCMP), *Drug Situation Report 2006*.

35 Australian Crime Commission, *Illicit Drug Data Report 2005/06*, Canberra 2007.

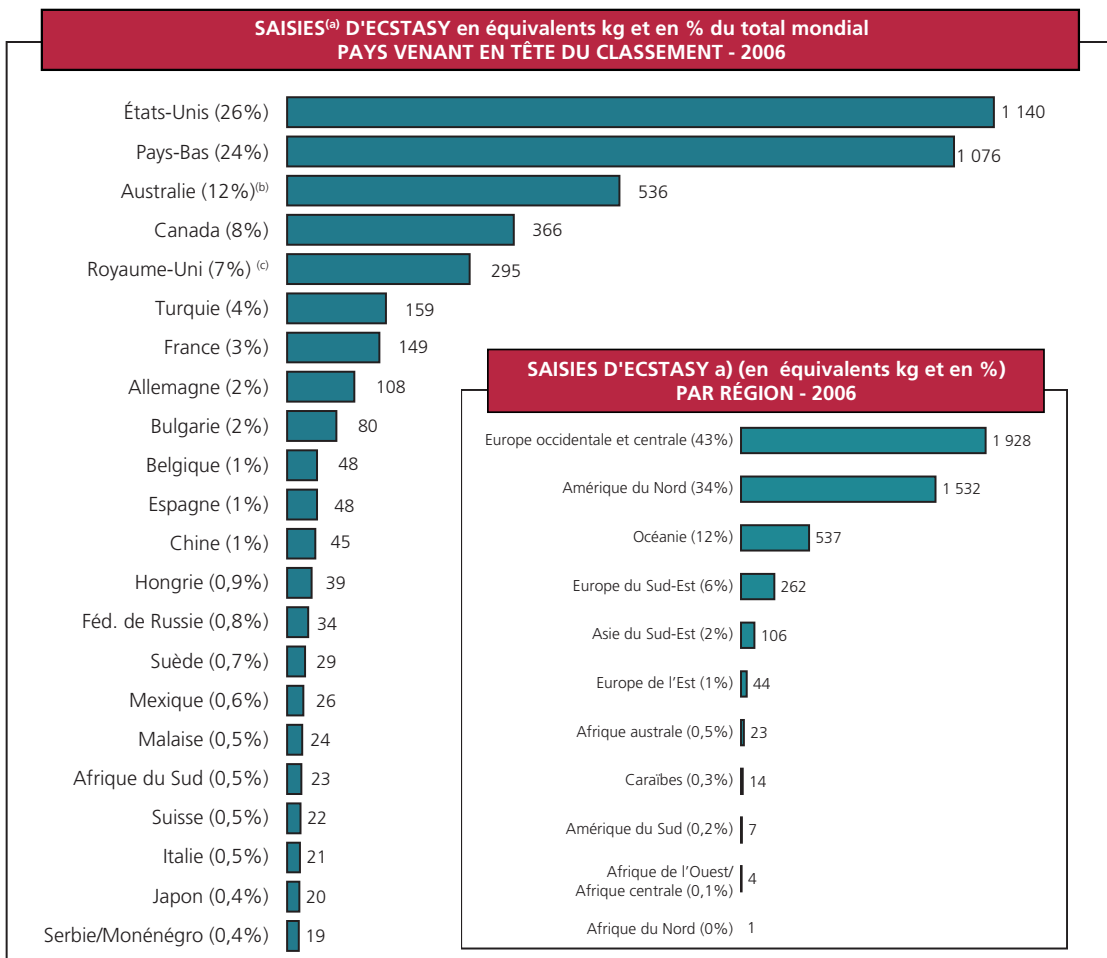
**Fig. 152: Changements intervenus dans les saisies d'ecstasy, par région, années 1995 et 2006**



(a) La notification séparée des saisies d'ecstasy n'a commencé qu'avec le nouveau Questionnaire. Jusque-là, les saisies d'ecstasy figuraient à la rubrique "hallucinogènes". Les données ci-dessus relatives aux tendances se rapportent à cette catégorie élargie pour la période 1996-1999, et à l'ecstasy pour la période 2000-2006. Au cours de la période 2000-2006, l'ecstasy a compté pour 93 pour cent de la catégorie élargie.

(b) Une unité est supposée équivaloir à 100 mg de MDMA.

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Équivalents kilogrammes	1 461	2 222	951	4 651	4 993	4 537	6 865	4 811	8 209	5 132	4 460



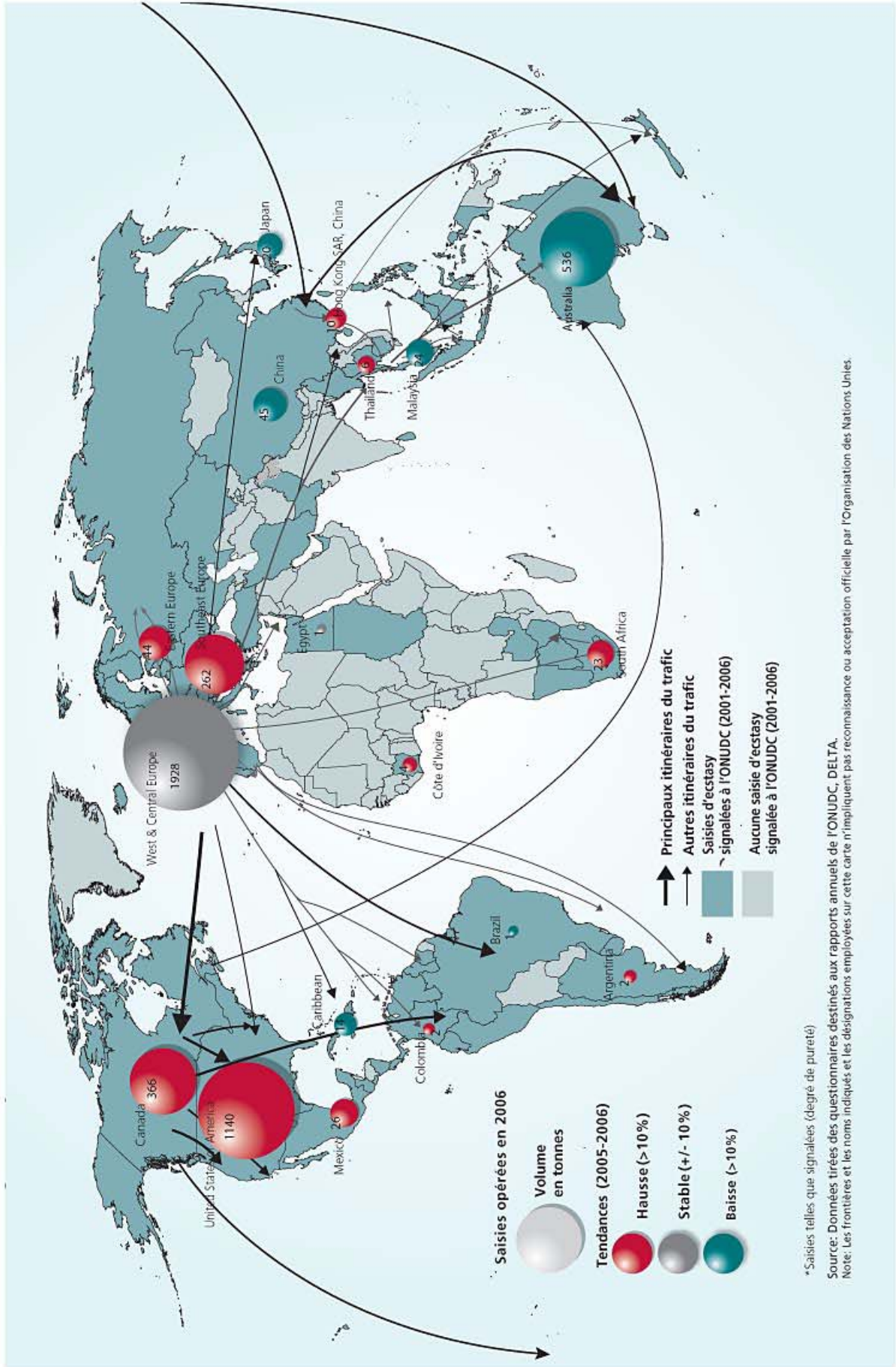
(a) saisies telles que signalées (pureté de la rue), unités converties en équivalents pids (100 mg/unité).

(b) saisies totales notifiées par les services de répression nationaux et ceux des États et territoires, ce qui peut donner lieu à un double comptage.

(c) Les données se rapportent à 2005 – Angleterre et Pays de Galles seulement.



Carte 21: Trafic d'ecstasy 2006 (Pays ayant signalé des saisies supérieures à 1 kg)





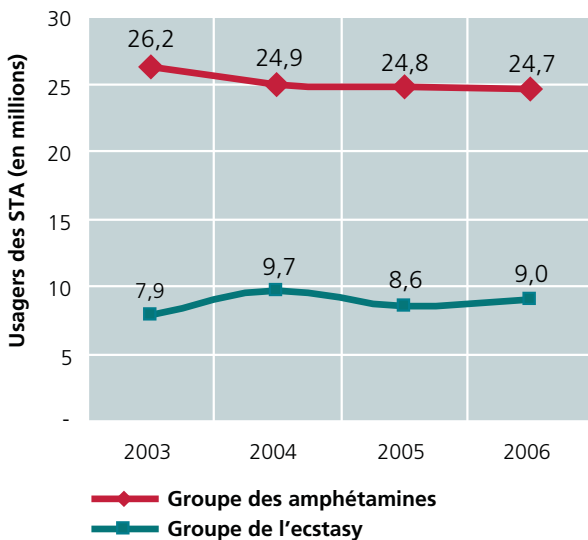
### 1.5.4 Consommation

#### Amphétamines et stimulants apparentés

##### Le groupe des usagers des amphétamines est trois fois supérieur à celui des usagers de l'ecstasy

On estime que 24,7 millions de personnes (soit 0,6% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans) ont consommé des amphétamines en 2006.<sup>1</sup> L'ONUDD estime à 9 millions le nombre des usagers de l'ecstasy dans le monde (0,2%), soit un tiers du nombre d'usagers des amphétamines.<sup>2</sup> Aucune de ces deux estimations n'a sensiblement changé, comparée à l'année précédente ou au début de nouveau millénaire. Ensemble, ces chiffres dépassent les taux d'usage combinés de la cocaïne et de l'héroïne.

**Fig. 153: Nombre estimatif des usagers des STA, 2003-2006**



Source : Estimation de l'ONUDD.

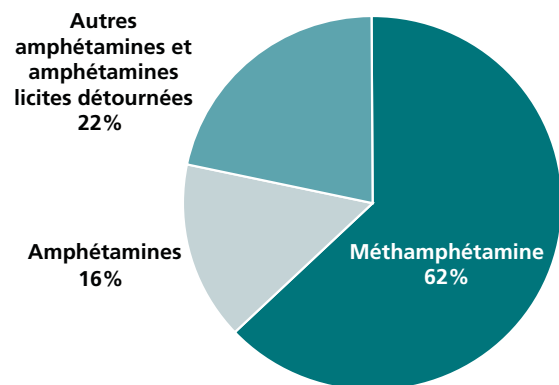
<sup>1</sup> Le *groupe des amphétamines* comprend la méthamphétamine, l'amphétamine et les amphétamines non spécifiées (p. ex. fénétylline, méthylphénidate, phenmétrazine, methcathinone, amfépramone, pémoliném phentermine), mais ne comprend pas l'ecstasy.

<sup>2</sup> Le groupe de l'ecstasy comprend principalement le MDMA, mais aussi le MDA et le MDEA/MDE. Les spécialistes ont toutefois décelé des changements au cours des quelques dernières années ; il semble qu'une bonne partie de ce que les consommateurs croient être de l'ecstasy contenant du MDMA ne soit en fait qu'un mélange d'autres substances, comme la méthamphétamine, la kétamine et autres substances, souvent non placées sous contrôle.

##### À l'échelle mondiale, l'usage de méthamphétamine domine la consommation de STA<sup>3</sup>

Selon les estimations prudentes de l'ONUDD, il y aurait entre 15 et 16 millions d'usagers de la méthamphétamine dans le monde, un chiffre analogue à celui des usagers de la cocaïne ou de l'héroïne. Le nombre d'usagers de l'amphétamine est moindre ; on l'estime à 4 millions. Et 5 autres millions de personnes consomment diverses préparations pharmaceutiques et autres stimulants de synthèse illicites (en l'occurrence, de la methcathinone).

**Fig. 154: Usagers de substances du "groupe des amphétamines", par type (N=24,7 millions)**



Source : Estimation de l'ONUDD.

<sup>3</sup> La plupart des pays ne distinguent pas en détail si les usagers consomment de la méthamphétamine, de l'amphétamine ou d'autres stimulants de synthèse. Toutefois, les États membres ont à maintes reprises signalé à l'ONUDD des caractéristiques régionales bien particulières, qui permettent de suggérer des ordres de grandeur raisonnables à l'échelon régional. Par exemple, les usagers du groupe des amphétamines en Asie de l'Est et du Sud-Est consomment principalement de la méthamphétamine ; les usagers européens (à quelques exceptions près, notamment la République tchèque qui consomme de la méthamphétamine) privilégient plutôt l'amphétamine. Les enquêtes nationales auprès des ménages montrent que la moitié des usagers d'Amérique du Nord consomment de la méthamphétamine. Le "Captagon", dont l'usage est très répandu au Proche- et au Moyen-Orient, est généralement de l'amphétamine (souvent en combinaison avec de la caféine). Les usagers du groupe des amphétamines en Afrique du Sud, ("tik") et en Afrique du Nord (Maxition Forte), en revanche, semblent consommer de la méthamphétamine. En outre, selon certaines informations dans la plupart des régions de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, des Caraïbes, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et l'Est et en Afrique centrale, le groupe des amphétamines consiste principalement en diverses préparations pharmaceutiques détournées de leur usage licite.

**Tableau 13: Estimations de la prévalence annuelle de l'usage d'amphétamines, par région, 2006.**

Région	Nb estimatif d'usagers dans l'année	en % de la population âgée de 15 à 64 ans	en comparaison de la moyenne mondiale
Europe	2 490 000	0,45	Inférieur
Europe occidentale et centrale	1 950 000	0,61	Moyen
Europe du Sud-Est	180 000	0,21	Inférieur
Europe de l'Est	350 000	0,24	Inférieur
Amériques	5 670 000	0,96	Supérieur
Amérique du Nord	3 720 000	1,27	Supérieur
Amérique du Sud*	1 960 000	0,66	Supérieur
Asie	13 750 000	0,53	Moyen
Asie de l'Est et du Sud-Est	13 230 000	0,90	Supérieur
Autres régions d'Asie	520 000	0,05	Inférieur
Océanie	470 000	2,14	Supérieur
Afrique	2 260 000	0,43	Inférieur
<b>Monde</b>	<b>24 650 000</b>	<b>0,58</b>	

\* Y compris l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes. On entend par "supérieur" à la moyenne mondiale tout chiffre supérieur de 10% à la moyenne mondiale, et par "inférieur" à la moyenne mondiale, tout chiffre inférieur de 10% à la moyenne mondiale.

Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; rapports nationaux ; rapports des organismes régionaux ; estimations de l'ONUDC.

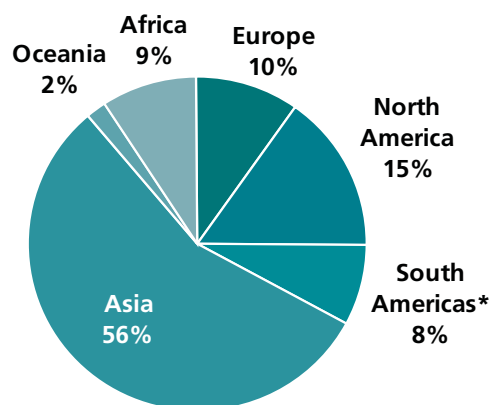
### L'Asie du Sud-Est reste le plus grand marché mondial d'amphétamines, suivie par l'Amérique du Nord et l'Europe

On estime que près de 14 millions de personnes, soit 55% des usagers des amphétamines dans le monde, vivent en Asie. La plupart d'entre eux sont des usagers de la méthamphétamine vivant en Asie de l'Est et du Sud-Est. Quarante-vingt-dix-sept pour cent des amphétamines consommées en Asie le sont dans la sous-région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Le nombre total d'usagers des amphétamines en Amérique du Nord est estimé à 3,7 millions, soit 15% du total mondial. Avec 2,7 millions d'usagers, l'Europe compte pour 10% du total. Le nombre d'usagers des amphétamines en Afrique est estimé à 2,3 millions, soit 9% du total mondial. Les rapports reçus d'Amérique du Sud (y compris les Caraïbes et l'Amérique centrale) font état de 2 millions d'usagers, soit 8% du total mondial estimé. Quelque 0,6 million de personnes consomment des amphétamines dans la région de l'Océanie (2% du total mondial).

À l'échelon sous-régional, ce sont les pays de la région de l'Océanie qui ont signalé le taux de prévalence annuelle d'usage des amphétamines le plus élevé (2,1%), suivis par l'Amérique du Nord (1,3%), l'Amérique centrale (1,2%), les Caraïbes (1%), l'Asie de l'Est et du Sud-Est (0,9%) et l'Europe occidentale et centrale (0,6%). Le taux moyen de prévalence annuelle est estimé à 0,4%.

Les plus forts taux de prévalence sont enregistrés : dans la région de l'Océanie par l'Australie, en Amérique du Nord par les États-Unis, et en Europe par le Royaume-Uni, l'Estonie et la Lettonie. En Asie de l'Est et du Sud-Est, les plus forts taux de prévalence sont notifiés par les Philippines et la Thaïlande, aux Caraïbes par la République dominicaine, en Amérique centrale par El Salvador, en Amérique du Sud par le Brésil, et en Afrique par le Nigéria (et quelques autres pays d'Afrique de l'Ouest), l'Égypte et l'Afrique du Sud.

**Fig. 155: Usagers des amphétamines – ventilation par région (N = 24,7 millions)**



\*y compris l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Sources : ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels ; rapports nationaux ; rapports des organismes régionaux ; estimations de l'ONUDC.

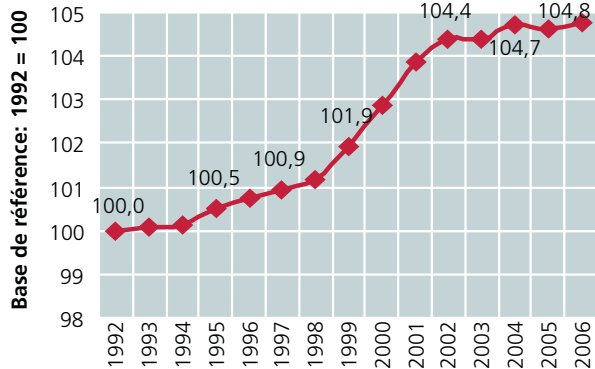
### L'usage d'amphétamines se ralentit dans le monde

Les estimations de l'ONUDC comme les avis d'experts montrent qu'après les fortes hausses des années 1990, l'usage d'amphétamine régresse. Les accroissements enregistrés dans les années 1990 étaient dus à la croissance rapide de l'usage d'amphétamines en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les accroissements constatés en Europe et en Amérique du Nord ont également contribué à la hausse mondiale des années 1990.

C'est en Asie que les taux de croissance (pondérés) des perceptions d'experts relatives à l'usage étaient les plus élevées entre 1992 et 2006; dans toutes les autres régions ils étaient inférieurs à la moyenne.<sup>4</sup> D'une manière générale,

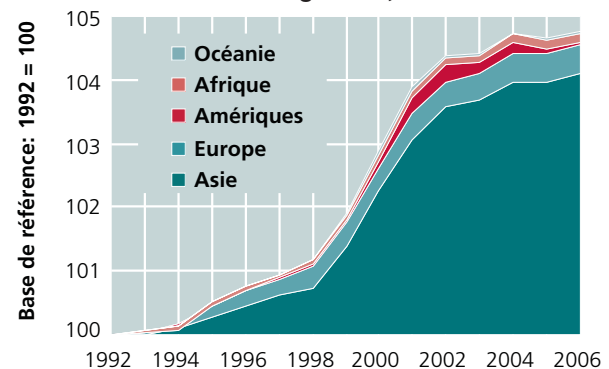
<sup>4</sup> Tendances, telles que rapportées par les experts nationaux dans leurs

**Fig. 156: Tendances de l'usage d'amphétamines\* telles que perçues par les experts, 1992-2006**



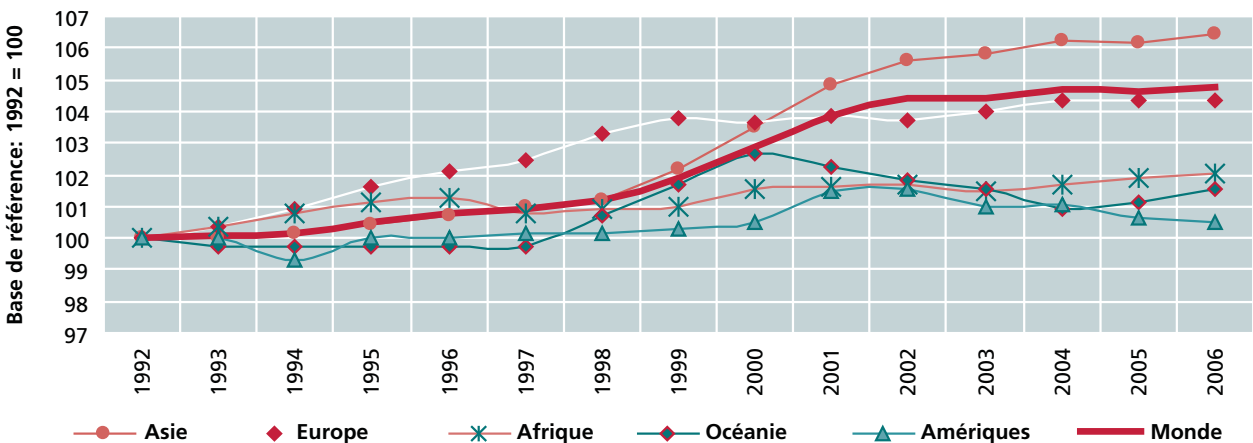
Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales.

**Fig. 157: Tendances de l'usage d'amphétamines telles que perçues par les experts – contribution régionale, 1992-2006**



Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales.

**Fig. 158: Tendances de l'usage d'amphétamines telles que perçues par les experts – changements intervenus dans les régions, 1992-2006 (Base de référence : 1992 = 100)**



Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports nationaux; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA; enquêtes locales.

l'augmentation de la consommation d'amphétamines s'est ralenti en Asie et en Europe. L'usage d'amphétamines a crû en Afrique, mais les hausses constatées entre 1992 et 2006 ont été nettement inférieures à la moyenne mondiale. Les Amériques ont constaté une légère baisse de l'usage ces dernières années. Trente-cinq pays ont signalé une tendance stable, 31 une hausse et 10 une diminution de l'usage.<sup>5</sup>

réponses au Questionnaire destiné aux rapports annuels. Points attribués pour les différentes tendances : "Forte augmentation" : 2 ; "Légère augmentation" : 1 ; "Stable" : 0 ; "Légère baisse" : -1 ; "Forte baisse" : -2. Les taux d'usage notifiés ont été pondérés en fonction de la proportion d'usagers des amphétamines dans le pays, exprimée en pourcentage de l'usage mondial d'amphétamines. Si tous les pays avaient notifié une "Légère augmentation", la ligne représentant la tendance mondiale aurait augmenté d'un point par an et aurait atteint 114 en 2006.

5 Les augmentations et les baisses ont été déduites des mentions "Forte

augmentation ou forte baisse" et "Légère augmentation ou légère baisse" notées dans les réponses; elles représentent le nombre (non pondéré) d'États membres ayant répondu au questionnaire.

Les accroissements constatés par les experts étaient caractéristiques des différentes sous-régions, avec – parfois – des spécificités notables. Ainsi, les États membres européens signalant une détérioration des conditions locales appartenaient presque tous au nord-est (Biélorus, Estonie et Lettonie) ou au sud-est (Albanie, Bulgarie, République tchèque et Moldova) de l'Europe. La plupart des pays d'Europe occidentale et centrale ont relevé une certaine stabilité, sauf l'Espagne qui a fait état d'une amélioration. Dans les Amériques, le Mexique et les pays qui jouxtent sa frontière sud (Guatemala et El Salvador) ont notifié une augmentation de la consommation d'amphétamines. En Asie, les experts estiment que le problème s'aggrave dans trois sous-

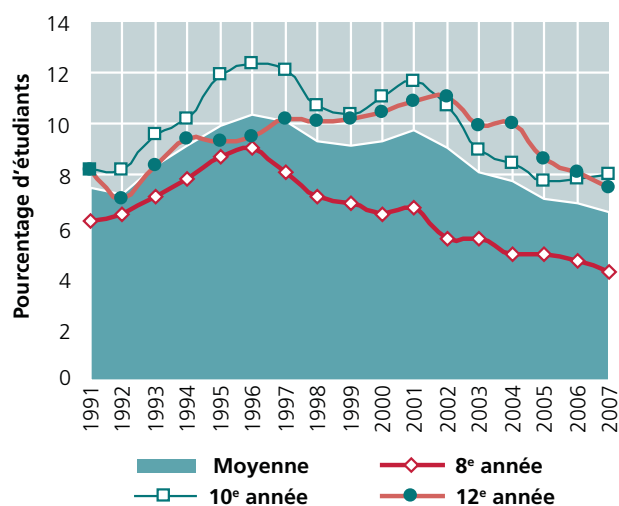
augmentation ou forte baisse" et "Légère augmentation ou légère baisse" notées dans les réponses; elles représentent le nombre (non pondéré) d'États membres ayant répondu au questionnaire.

**Tableau 14: Évolution de l'usage d'amphétamines telle que perçue par les experts, par région. 2006**

Région	Experts des États membres ayant répondu	Aggravation de l'usage*	Agravation (en pourcentage)	Stabilité de l'usage	L'usage stable en pourcentage	Baisse de l'usage*	Pourcentage de la baisse
Europe	34	11	32%	22	65%	1	3%
Amériques	14	6	43%	7	50%	1	7%
Asie	19	9	47%	2	11%	8	42%
Océanie	1	1	100%	0	0%	0	0%
Afrique	8	4	50%	4	50%	0	0%
<b>Global</b>	<b>76</b>	<b>31</b>	<b>41%</b>	<b>35</b>	<b>46%</b>	<b>10</b>	<b>13%</b>

\* signale un accroissement/décroissement (fort ou léger) de l'usage ; non pondéré en fonction de la population d'usagers.

Source : ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels.

**Fig. 159: États-Unis – Prévalence annuelle de l'usage d'amphétamines parmi les étudiants, 1991-2007**

Source: NIDA, *Monitoring the Future, Overview of Key Findings in 2007*, Bethesda Maryland, April 2008.

régions distinctes : les pays situés le long de la frontière orientale de l'Inde (Népal, Bangladesh et Chine), la Chine et les zones le long de sa frontière sud (RAS de Hong Kong et RAS de Macao), et le Proche-Orient (Jordanie, Syrie et Liban). Cependant, les experts asiatiques ont également perçu une amélioration de la situation dans plusieurs États insulaires de la mer de Chine, dont le Japon, les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie.<sup>6</sup>

### L'usage de méthamphétamine décline en Amérique du Nord

La tendance à la baisse de l'usage d'amphétamines en Amérique du Nord se poursuit, notamment dans la jeunesse. Cette tendance est apparue parmi les étudiants après

<sup>6</sup> Il convient de noter que certaines nations d'Asie du Sud-Est établissent une distinction entre pilules, poudre et cristaux de méthamphétamine. Dans certains pays, une forme particulière de cette drogue régresse et se trouve remplacée par une autre. Ainsi, la Thaïlande a signalé une baisse de l'usage de pilules de méthamphétamine, mais une intensification parallèle de l'usage de méthamphétamine cristalline.

2001 ; une diminution notable de la consommation a été constatée chez les élèves de 10<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année. Cette baisse de l'usage a été de pair avec les rapports signalant une moindre disponibilité des drogues et avec une prise de conscience accrue des risques encourus.

Ce déclin a été plus prononcé encore pour la méthamphétamine parmi les étudiants américains. Entre 1999 et 2007, l'usage de méthamphétamine a diminué de 65% aux États-Unis, et de 72% dans la province de l'Ontario, au Canada. La perception constante des risques, jointe aux politiques de réduction de l'offre (grâce à un meilleur contrôle des précurseurs, par exemple), a contribué à cette baisse de l'usage.

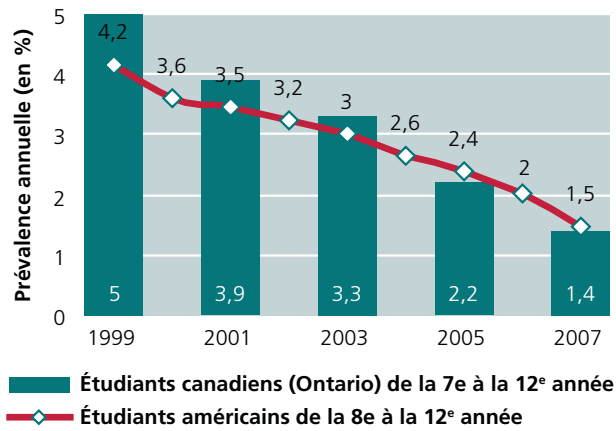
Si l'usage de méthamphétamine est demeuré relativement stable, celui des stimulants, en général, a augmenté aux États-Unis en 2006. C'est peut-être dû au fait que les usagers de la méthamphétamine ont abandonné leur drogue de prédilection et opté pour des stimulants plus facilement accessibles. L'usage de méthamphétamine reste surtout prévalent dans l'Ouest du pays, où les taux enregistrés sont de deux à cinq fois plus élevés que dans les autres régions du pays.<sup>7</sup>

Une autre indication de ce remplacement d'un stimulant par un autre nous est fournie par les résultats des examens de dépistage de la drogue sur le lieu de travail : la tendance à la baisse constatée depuis la mi-2005 a commencé à s'inverser en 2007. Les résultats des tests de dépistage sur le lieu de travail montrent que l'usage de méthamphétamine n'a cessé de décliner depuis le pic observé en 2004.

En Amérique du Nord, la baisse de l'usage de méthamphétamine signalée par les États-Unis et le Canada a été partiellement contrebalancée par la hausse de l'usage notifiée par le Mexique, ce qui reflète l'intensification de la production dans ce pays. Bien que le gros de la méthamphétamine produite au Mexique soit destinée au marché des États-Unis, les petites quantités non exportées ont suffi à accroître la disponibilité locale de cette drogue. En outre,

<sup>7</sup> SAMHSA (2007), *National Survey on Drug Use and Health*, 2006.

**Fig. 160: États-Unis et Canada (Ontario) : Prévalence annuelle de l'usage de méthamphétamine parmi les étudiants, 1999-2007**



Sources : CAMH, *Drug Use among Ontario Students*, 1997-2007, Toronto 2007, et NIDA, *Monitoring the Future, Overview of Key Findings in 2006*, Bethesda Maryland, May 2007.

le Mexique, le Guatemala et El Salvador ont signalé une aggravation de l'usage d'amphétamines.<sup>8</sup>

### Une évolution de l'usage est perçue en Europe

Les experts des États membres européens ont noté une stabilisation globale de l'usage d'amphétamines. En 2006, 22 pays européens ont signalé une stabilisation, et 11 un accroissement de l'usage. Les augmentations concernaient le nord-est et le sud-est de l'Europe, tandis que l'Europe occidentale et centrale faisait preuve de stabilité.<sup>9</sup>

C'est au Royaume-Uni (le plus vaste marché européen d'amphétamine) que la tendance à la baisse a été la plus marquée. La prévalence annuelle de l'usage d'amphétamine en Angleterre et au Pays de Galles a chuté, passant de 3,2%, en 1996, à 1,3%, en 2007, ce qui représente une baisse de 60% du nombre d'utilisateurs. Cette baisse est partiellement attribuée aux campagnes de prévention et aux mesures visant la restriction de l'offre. Selon une étude portant sur les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni a dépensé deux fois plus que ses collègues en interventions sur l'offre et la demande.<sup>10</sup>

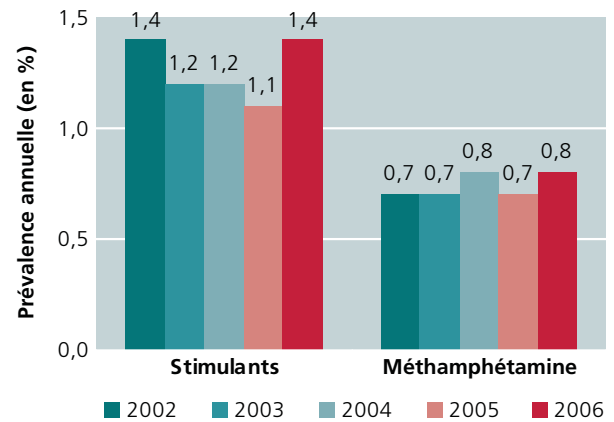
La Suède a, elle aussi, vu sensiblement baisser l'usage d'amphétamines. Dans ce pays, le taux de prévalence annuelle de l'usage (0,2%) est inférieur de moitié au taux européen (0,5%) ; il est aujourd'hui l'un des plus bas d'Europe.

<sup>8</sup> Questionnaire destiné aux rapports annuels (2006).

<sup>9</sup> L'Espagne est le seul pays d'Europe à avoir signalé une baisse de l'usage d'amphétamines en 2006.

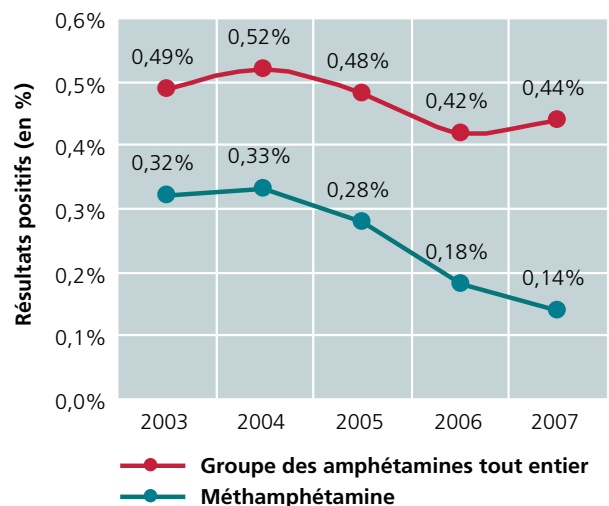
<sup>10</sup> Les dépenses liées aux drogues se sont montées à 68 € par habitant au Royaume-Uni, soit 0,35% de PIB – plus du double de la moyenne européenne (0,15%). Seuls les Pays-Bas (avec 139 € par habitant, soit 0,66% du PIB) et la Suède (107 € par habitant, ou 0,47% du PIB) ont dépensé plus. (voir : EMCDDA, *Public Expenditure on Drugs in the European Union, 2000-2004*).

**Fig. 161: États-Unis : Prévalence annuelle de l'usage de stimulants et de méthamphétamine dans la population âgée de 12 ans et plus, 2002-2006**



Source : SAMHSA (2007), *National Survey on Drug Use and Health, 2006*.

**Fig. 162: États-Unis : Résultats positifs des tests de dépistage de la méthamphétamine sur le lieu de travail, 2003-2007**



Source : Quest Diagnostics, *Drug Testing Index* (March 2008).

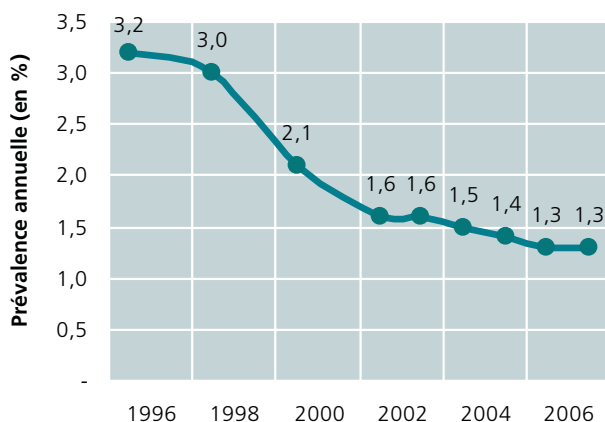
### L'usage se ralentit en Asie

La proportion de pays asiatiques notifiant une hausse de l'usage de méthamphétamine a diminué, passant de 54% à 47% en 2006 (19 pays répondants), tandis que le nombre de ceux qui ont signalé une baisse de l'usage de méthamphétamine a augmenté, passant de 19% à 42%, en 2006. Toutefois, si l'on pondère les avis d'experts en fonction de la population d'utilisateurs de la méthamphétamine, on s'aperçoit que la hausse de l'usage se poursuit indiscutablement dans la région.

Les hausses de l'usage sont principalement signalées par les pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est (Népal, Bangladesh, Chine, RAS de Hong Kong, RAS de Macao et Myanmar). Par contraste, les pays d'Asie où l'on consomme le plus de méthamphétamine (Thaïlande, Malaisie, Philip-

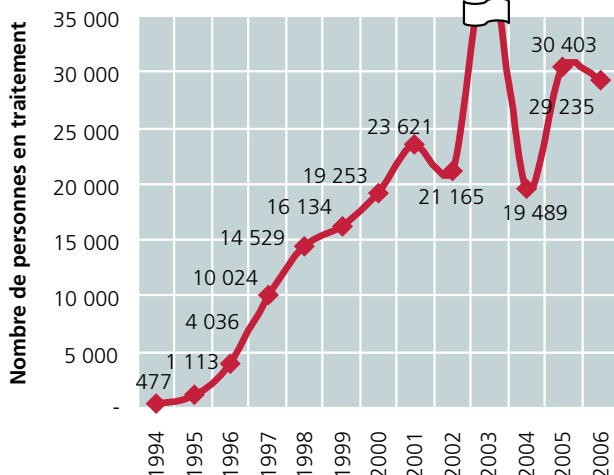


**Fig. 163: Angleterre et Pays de Galles : Prévalence annuelle de l'usage d'amphétamine dans la population générale âgée de 16 à 59 ans, 1996-2007**



Source : Home Office, *Drug Misuse Declared : Findings from the 2006/07 British Crime Survey*, London (Oct. 2007).

**Fig. 164: Thaïlande : admissions en traitement pour usage de méthamphétamine, 1994-2006**



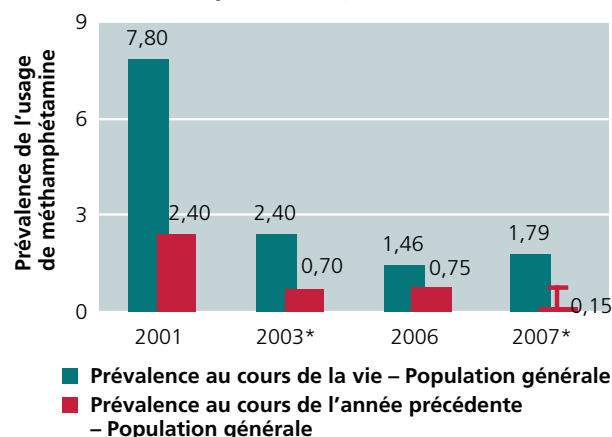
Sources : Office of the Narcotics Control Board, *Thailand Narcotics Annual Report 2003* ; UNODC : Improving ATS Data and Information Systems Project (AD/RAS/01/F97), UNODC : Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique.

pinés et Indonésie) signale une stabilisation ou une baisse de l'usage.<sup>11</sup>

Le Japon reste le marché de méthamphétamine le plus lucratif. Au terme d'un accroissement marqué depuis les

11 Note. Dans l'étude intitulée : *Patterns and Trends of Amphetamine-type Stimulants (ATS) and Other Drugs of Use in East Asia and the Pacific 2006* (UNODC, Regional Centre for East Asia and the Pacific, June 2007), la Thaïlande signalait une diminution de la consommation de pilules de méthamphétamine et une aggravation de l'usage de méthamphétamine cristalline. Les différences constatées tiennent au plus ou moins de clarté des questions posées, à la date de collecte des données et aux divergences entre les experts faisant rapport. On espère résoudre prochainement le problème des disparités entre les rapports.

**Fig. 165: Thaïlande : Prévalence de l'usage de méthamphétamine, 2001-2007<sup>12</sup>**



\* Estimation de la prévalence annuelle par l'ONUDD.

Sources : ONUDD : Questionnaire destiné aux rapports annuels (2006) ; ONUDD, *Patterns and Trends of Amphetamine-type Stimulants (ATS) and Other Drugs of Use in East Asia and the Pacific 2006* (June 2007) and prior years ; ONUDD : Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique.

années 1970, les données communiquées par le Japon indiquent que l'usage de méthamphétamine s'est stabilisé ou a même légèrement décliné ces dernières années. En 2003, son taux de prévalence au cours de la vie représentait 0,4% de la population âgée de plus de 15 ans ; en 2005, il était tombé à 0,3%. Cette stabilisation générale est également perceptible dans la prévalence au cours de la vie de l'usage de méthamphétamine dans la population scolaire (élèves de 13 à 15 ans) : 0,39% en 2000, 0,44% en 2002 et 0,44% en 2006.

Les autorités thaïlandaises ont signalé la persistance de la baisse de l'usage de méthamphétamine ('yaba' ou pilules de méthamphétamine) en 2006.<sup>13</sup> Les enquêtes menées en 2003 et en 2007 ont rapporté des taux de prévalence inférieurs<sup>14</sup> à ceux des enquêtes précédentes.<sup>15</sup>

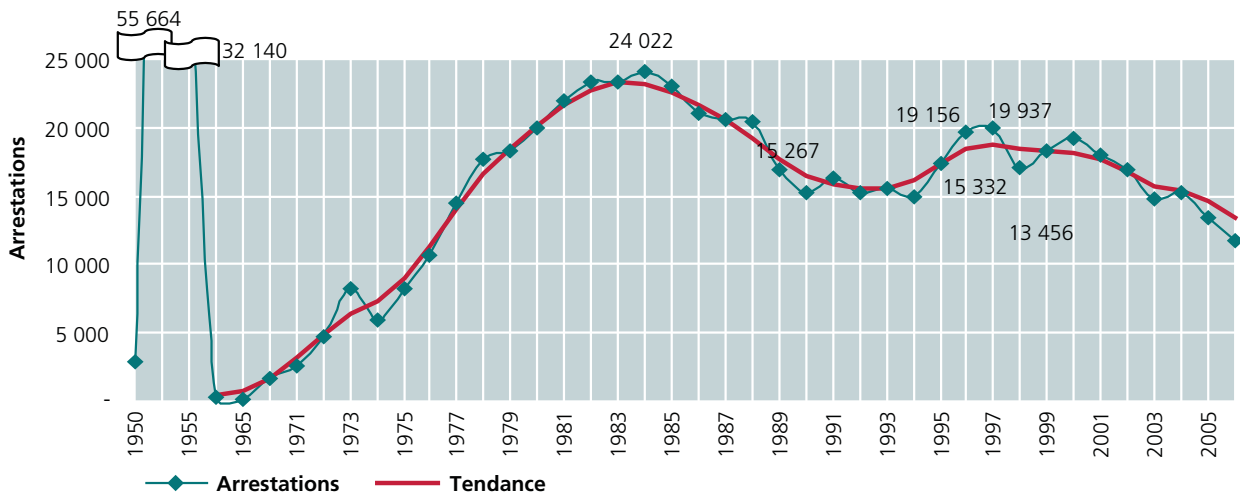
Les saisies de pilules de méthamphétamine en Thaïlande montrent que la diminution du trafic se poursuit et indiquent donc – par voie de conséquence – une baisse de l'usage. Toutefois, les saisies de méthamphétamine cristal-

12 La nouvelle enquête auprès de ménages menée en 2007 a rapporté un taux de prévalence annuelle de 0,145% ; l'ONUDD continue de rapporter le taux prudent de 0,75%.

13 Toutefois, une augmentation de la consommation de méthamphétamine cristalline ('ice') a également été constatée. UNODC [Regional Centre for East Asia and the Pacific], *Patterns and Trends of Amphetamine-type Stimulants (ATS) and Other Drugs of Use in East Asia and the Pacific 2006* (June 2007).

14 Il se peut que les mesures de répression prises en 2003 ait abouti à une diminution des auto-dénonciations dans la population générale, ce qui aura, à son tour, diminué les chiffres de la prévalence au cours de la vie. Les taux plus récemment notifiés signifieraient que 2 millions de personnes de moins qu'en 2001 auraient déclaré avoir consommé de la méthamphétamine une fois au moins dans leur vie. Ces résultats montrent que les notifications volontaires des abus restent influencées par les descentes de police opérée pendant la "Guerre aux drogues", ce qui amène à sous-estimer le taux national d'usage de la méthamphétamine en Thaïlande.

15 UNODC [Regional Centre for East Asia and the Pacific], *Patterns and Trends of Amphetamine-type Stimulants (ATS) and Other Drugs of Use in East Asia and the Pacific 2006* (June 2007).

**Fig. 166: Japon : Violations signalées de la loi sur les stupéfiants, 1950-2006**

Sources : Ministère de la santé et des affaires sociales ; Direction de la Police nationale du Japon ; ONUDC : Questionnaire destiné aux rapports annuels

line ('ice') augmentent. Les demandes de traitement semblent s'être stabilisées en 2006.

En volume, le marché de méthamphétamine de la Chine est l'un des plus grands du monde, bien que les taux de prévalence de l'usage de méthamphétamine y soient inférieurs à ceux de plusieurs autres pays d'Asie du Sud-Est.<sup>16</sup> Les rapports pour 2006 ont relevé un fort accroissement de l'usage de pilules de méthamphétamine et de méthamphétamine cristalline. La Chine signale qu'en 2004, 1,7% des usagers enregistrés consommaient des STA; en 2007, cette proportion était passée à 11,1%.<sup>17</sup> Ces taux concordent avec l'augmentation du nombre de laboratoires clandestins et de saisies de méthamphétamine constatée ces dernières années.

Les Philippines sont un lieu de fabrication et de trafic important et continuent d'avoir le taux estimatif de prévalence annuelle de la méthamphétamine le plus élevé du monde (6%). Bien que ce taux d'usage élevé soit relativement stable depuis plusieurs années, les autorités philippines signalent aujourd'hui que, selon leurs experts, le niveau d'usage a baissé en 2006.

Dans leur réponse au *Questionnaire destiné aux rapports annuels*, les autorités indonésiennes ont signalé à l'ONUDC une baisse de l'usage de méthamphétamine en 2006. Toutefois, les données pour 2007 indiquent que l'usage de STA augmente dans le pays. Cet indicateur préliminaire d'une consommation accrue pourrait être le signe que la drogue se répand désormais plus largement dans la population, en

raison de l'intensification de la fabrication et du trafic.<sup>18</sup>

### Le fléchissement se poursuit en Océanie

Household surveys, conducted in Australia have shown a steady decline of methamphetamine use, from an annual prevalence rate of 3.7% in 1998, to 2.3% in 2007, a decrease of 32%.<sup>19</sup>

Les données recueillies grâce au Système australien de surveillance de la consommation de drogues (DUMA) indiquent que la tendance à une légère baisse de l'usage de méthamphétamine s'est poursuivie dans les années suivantes. Sur plusieurs sites choisis du pays, le DUMA soumet régulièrement les personnes appréhendées à des tests de dépistage dans les 48 heures suivant leur arrestation. Au terme d'une hausse notable vers la fin des années 1990 (avec un pic de 28% en 2003), le pourcentage de personnes déclarées positives pour la méthamphétamine a légèrement baissé, tombant à 24% en 2007. Ce déclin a été considérable dans le Queensland, lieu d'implantation traditionnel de la plupart des laboratoires démantelés, ainsi qu'en Australie de l'ouest et du sud. Si la consommation globale de méthamphétamine semble s'être stabilisée, certaines données indiquent une hausse continue de l'usage de méthamphétamine cristalline ('crystal ice') et une augmentation des injections de méthamphétamine.<sup>20</sup>

16 À ce jour, aucune enquête auprès des ménages portant sur les drogues n'a encore été effectuée en Chine.

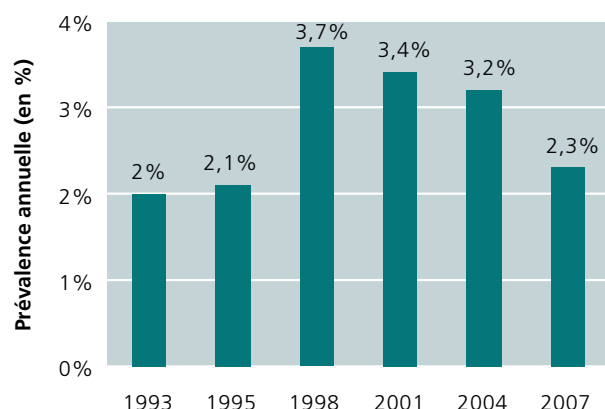
17 Zhao Wanpeng, Deputy Director of International Cooperation Division, Narcotics Control Bureau, Ministry of Public Security, presentation entitled 'Drug Data Collection in China', 4th International Forum on the Control of Precursors for ATS, Tokyo, Japan, February 2008.

18 Zhao Wanpeng, Deputy Director of International Cooperation Division, Narcotics Control Bureau, Ministry of Public Security, presentation entitled 'Drug Data Collection in China', 4th International Forum on the Control of Precursors for ATS, Tokyo, Japan, February 2008.

19 Population âgée de plus de 14 ans. Notons toutefois qu'une comparaison directe avec les résultats des enquêtes auprès des ménages effectuées en Australie en 1998 et 2001 peut éventuellement induire en erreur, car la méthodologie même qui fonde ces enquêtes a considérablement évolué au cours de cette période.

20 National Alcohol and Drugs Research Centre, University of New South Wales – Methamphetamine in Victoria 2004-2007 : Forms & purity (April 2008).

**Fig. 167: Australie: prévalence annuelle de l'usage d'amphétamines dans la population âgée de plus de 14 ans, 1993-2007**



Source: Australian Institute for Health and Welfare (AIHW), 2004 *National Drug Strategy - Household Survey 2004*, Canberra 2005.

La situation en Nouvelle-Zélande a suivi un schéma analogue. L'enquête auprès des ménages menée dans la population âgée de 15 à 45 ans a montré que la prévalence annuelle du groupe des amphétamines a connu un pic en 2001 (5% de la population), mais a fléchi depuis et se situe aujourd'hui à 3,4%. La méthamphétamine cristalline a, elle aussi, atteint un pic de consommation à la même époque (0,9% de la population) mais s'est stabilisée depuis.

Le programme néo-zélandais de contrôle de l'abus des drogues chez les personnes arrêtées (NZ-ADAM) examine les personnes arrêtées pour consommation de drogues sur plusieurs sites répartis à travers le pays. Les rapports publiés montrent qu'entre 2005 et 2007 le nombre de tests positifs pour la méthamphétamine a légèrement baissé, passant de 12,4% à 11,7%. Cependant, le nombre de personnes déclarées positives pour l'amphétamine a abruptement augmenté, passant de 2,7% à 13,5% au cours de la même période. C'est dans l'Île du Nord que la majorité des tests positifs (pour ces deux types de drogues) a été enregistrée ; toutefois, les données de saisies montrent que l'usage se répand progressivement dans l'Île du Sud.

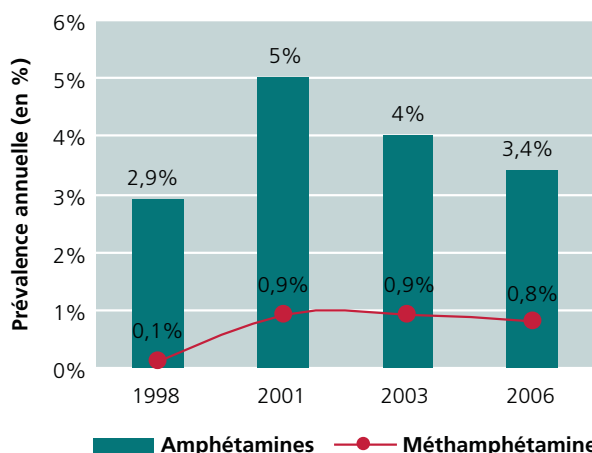
### La croissance de l'usage signalée en Afrique australe se ralentit

L'usage d'amphétamines en Afrique augmente lentement depuis quelques années. L'essentiel de cette progression est dû à l'usage rapidement croissant de méthamphétamine en Afrique du Sud. En 2002, les demandes de traitement pour usage de méthamphétamine ne représentaient que 1% du total des demandes de traitement jusqu'à la fin de 2002 ; elles passèrent à 15% en 2004, à 30% en 2005, puis se stabilisèrent à 40% en 2006<sup>21</sup> et à 41% au cours des premiers six mois de 2007.<sup>22</sup> Si le taux d'accroissement s'est

21 Y compris Cape Town, Atlantis et Wochester.

22 SACENDU, *Monitoring Alcohol and Drug Use Trends in South Africa* (2007).

**Fig. 168: Nouvelle-Zélande : Prévalence annuelle de l'usage d'amphétamines dans la population (âgée de 15 à 45 ans), 1998-2006**



Sources : Centre for Social and Health Outcomes Research and Evaluation (SHORE), *Trends in drug use in New Zealand : Findings from national household drug surveying in 1998, 2001, 2003 and 2006* (March 2007).

ralenti à Cape Town, tout indique que l'usage se répand à d'autres régions. Les centres de traitement de Prétoria signalent une augmentation des demandes de traitement pour usage de méthamphétamine ; ces demandes commencent également à être formulées à Durban.<sup>23</sup>

### Une augmentation de l'usage est possible au Proche- et au Moyen-Orient, ainsi que dans d'autres régions

On ne dispose que d'informations partielles quant à l'usage de STA dans la région du Proche- et du Moyen-Orient ; des rapports récents indiquent toutefois que cet usage s'accroît rapidement. Selon les rapports de l'INCSR,<sup>24</sup> une hausse de l'usage de STA vendus sous l'appellation de Captagon est signalée par l'Arabie saoudite.<sup>25</sup> Les données de traitement les plus récentes, telles que fournies dans les réponses au Questionnaire destiné aux rapports annuels, font des STA la drogue à l'origine du plus grand nombre de demandes de traitement dans ce pays. Ces rapports faisant état de hausses sensibles correspondent à l'augmentation abrupte du trafic depuis quelques années. Par exemple, 291 kg de STA avaient été saisis en 2000 ; en 2006, les saisies se montaient à 12,3 tonnes. Et pour la première fois, en 2006, on signalait des saisies de méthamphétamine. Des saisies importantes (2 t) ont aussi été notifiées en 2006 par le pays voisin, Oman, et par d'autres pays de la région.<sup>26</sup>

23 SACENDU (2007), *Monitoring Alcohol and Drug Use Trends in South Africa*, Research Brief, Vol. 10 (2).

24 Les résultats d'une analyse récente du Captagon (à l'origine de la fénétylline, le plus souvent classée aujourd'hui comme amphétamine) n'ont pas été communiqués à l'ONUDD ; toutefois, les données publiées par l'Organisation mondiale des douanes in *Customs and Drug Report 2006* (June 2007) considèrent le Captagon saisi en Arabie saoudite comme de l'amphétamine.

25 US Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report (INCSR) 2008*, VI. 1 (March 2008).

26 Les pays de la région, ci-dessous énumérés par ordre de l'importance

### **Augmentation de l'usage de STA en Amérique du Sud**

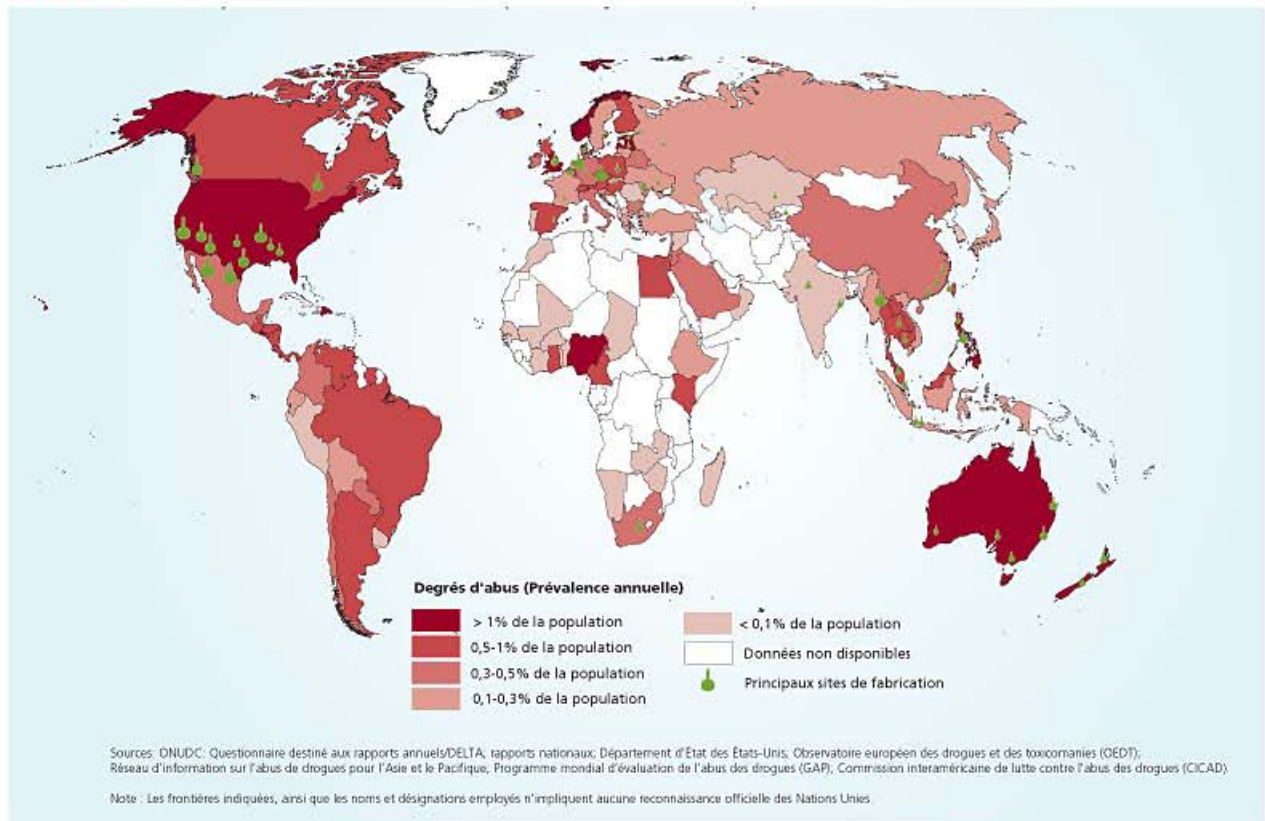
Une hausse de l'usage de STA est signalée en Amérique du Sud (Argentine, Pérou), en Amérique centrale (Guatemala, El Salvador) et aux Caraïbes (République dominicaine). Dans ces régions, les STA proviennent principalement de sources licites. Les doses quotidiennes déterminées (par 1.000 habitants) pour les stimulants légalement produits du Tableau IV dans les Amériques ont approché 11 au cours de la période 2004-2006 ; elles n'étaient que de 7 au cours de la période 2000-2002 et se situent actuellement à 1 et 2 en Europe ou en Asie. En 2006, l'Argentine, les États-Unis et le Brésil figuraient en tête de peloton, avec des taux d'usage de stimulants du Tableau IV approchant 17, 12 et 10 doses quotidiennes, respectivement.<sup>27</sup>

des saisies, ont notifié des interceptions de STA supérieures à 10 kg : Jordanie (328 kg) ; Syrie (273 kg) ; Liban (111 kg) ; Koweït (17 kg) et Iran (16 kg). D'autres pays de la région (Israël, Émirats arabes unis, Pakistan, Bahreïn et Qatar) ont rapporté des saisies de STA inférieures à 10 kg.

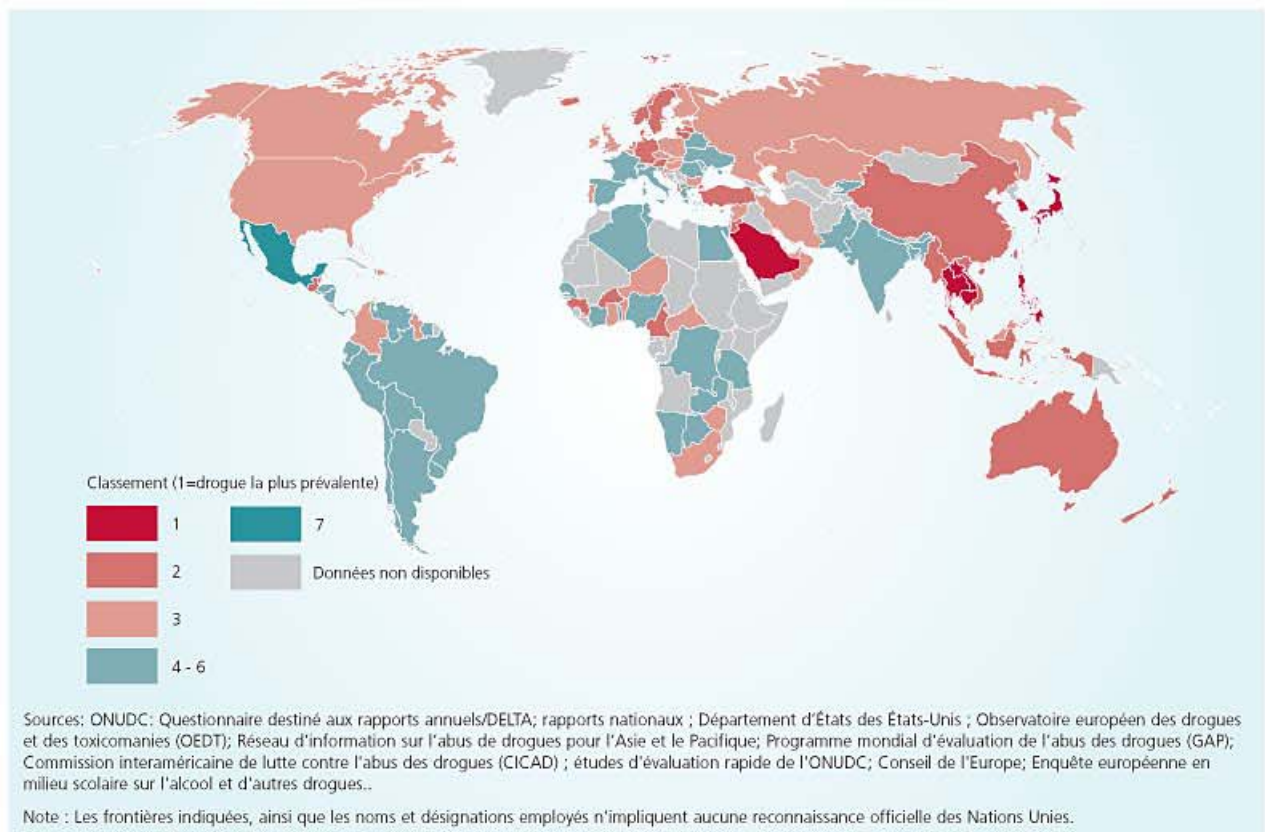
<sup>27</sup> INCB, *2007 Psychotropic Substances*, New York 2008



**Carte 22: Usage d'amphétamines en 2006-2007 (ou dernière années disponible)**

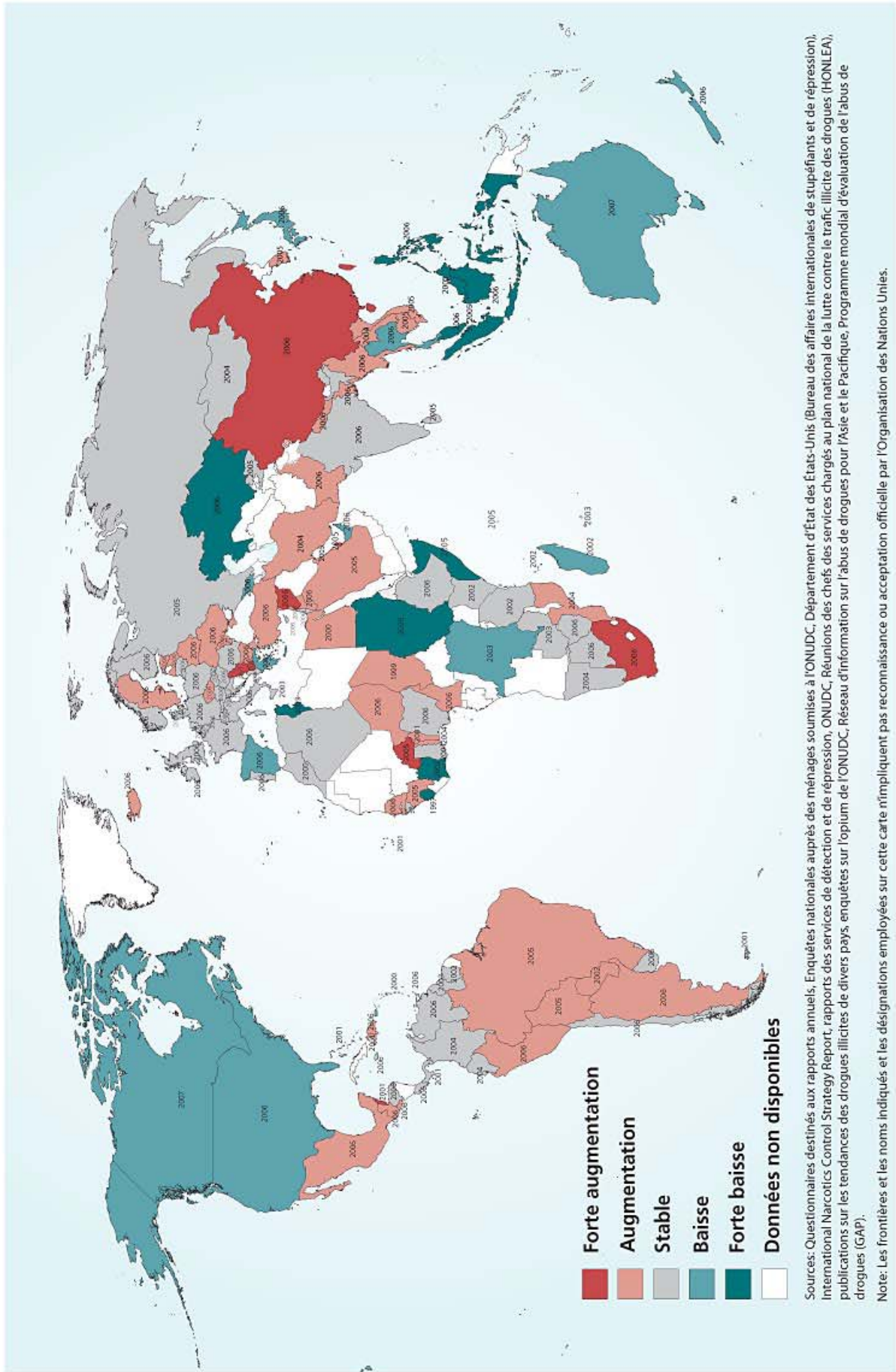


**Carte 23: Classement des stimulants de type amphétamine, par ordre de prévalence, en 2006 (ou dernière année disponible)**





Carte 24: Évolution de l'usage d'«amphétamines» (méthamphétamine, amphétamine et substances apparentées), 2007 (ou dernière année disponible)



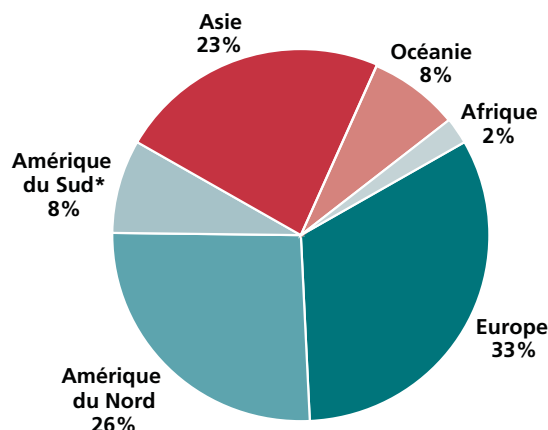
## Ecstasy

### L'usage d'ecstasy est concentré en Europe occidentale et en Amérique du Nord

La prévalence mondiale demeurant inchangée depuis l'année précédente, on estime que l'usage d'ecstasy touche quelque 9 millions de personnes, soit 0,2% de la population âgée de 15 à 64 ans.<sup>28</sup> On dénombre près de 3 millions de consommateurs d'ecstasy en Europe, soit un tiers du total des usagers dans le monde. Près de 90% d'entre eux vivent en Europe occidentale et centrale. Le taux de prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy est estimé à 0,8% de la population de l'Europe occidentale et centrale, tout comme celui de l'Amérique du Nord (0,8%). Les tendances de l'usage de drogues en Europe occidentale sont généralement stables, mais continuent d'augmenter dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. On dénombre 2,4 millions d'usagers de l'ecstasy en Amérique du Nord.

D'une manière générale, les taux de prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy dans la région de l'Océanie (3,2%) ont commencé à se stabiliser. Ils n'en sont pas moins très supérieurs à ceux de toutes les autres régions. La prévalence de l'ecstasy en Asie demeure faible (0,1%). Cependant, le marché de l'ecstasy n'a cessé de croître ces dernières années en Asie – et tout particulièrement en Asie de l'Est et du Sud-Est. En outre, certains pays d'Amérique du Sud (Argentine, Chili, Pérou) signalent une hausse de l'usage d'ecstasy.

Fig. 169: Ventilation de l'usage d'ecstasy dans le monde en 2006 (9 millions d'usagers)



Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des gouvernements; rapports des organismes régionaux et estimations de l'ONUDC.

### La consommation mondiale d'ecstasy s'est stabilisée

Avec les accroissements massifs des années 1990, l'usage d'ecstasy a atteint un pic de quelque 9,7 millions de consommateurs en 2004. Les données dont on dispose indiquent que l'usage mondial d'ecstasy s'est stabilisé depuis quelques années. Cette stabilisation est largement due au fléchissement notable notifié ces dernières années par les pays d'Amérique du Nord.

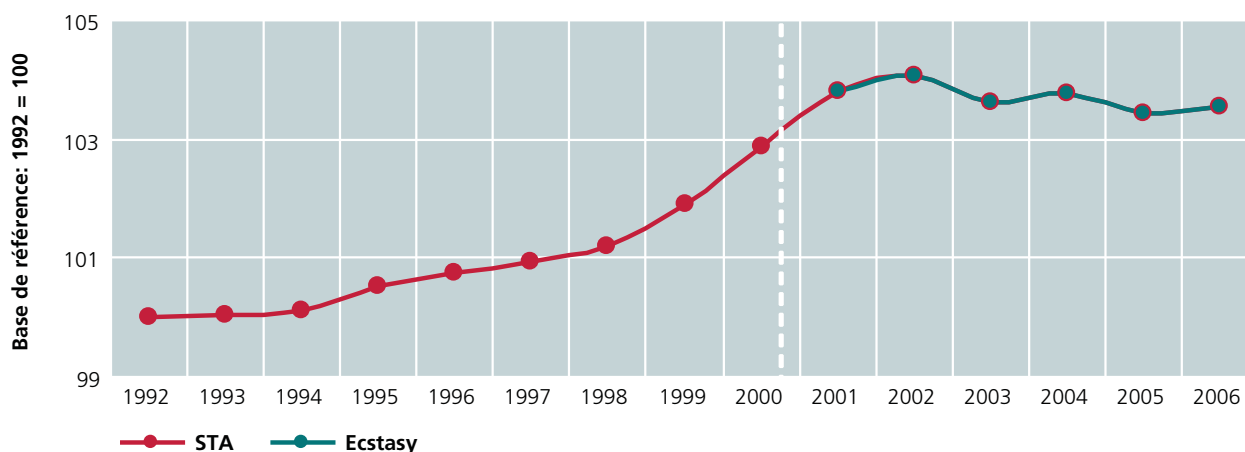
Tableau 15: Prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy, 2005 (ou dernière année disponible)

Région	Nb estimatif d'usagers par an	en % de la population âgée de 15 à 64 ans	en comparaison de la moyenne mondiale
Europe	2 945 000	0,54	Supérieur
Europe occidentale et centrale	2 624 000	0,82	Supérieur
Europe du Sud-Est	204 000	0,24	Supérieur
Europe de l'Est	117 000	0,08	Inférieur
Amériques	3 094 000	0,53	Supérieur
Amérique du Nord	2 367 000	0,81	Supérieur
Amérique du Sud*	727 000	0,25	Supérieur
Asie	2 103 000	0,08	Inférieur
Asie du Sud et du Sud-Est	1 981 000	0,13	Inférieur
Toutes les autres régions d'Asie	122 000	0,01	Inférieur
Océanie	706 000	3,21	Supérieur
Afrique	199 000	0,04	Inférieur
<b>Monde</b>	<b>9 047 000</b>	<b>0,21</b>	

\* Comprend l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes. "au-dessus" signifie supérieure de 10% à la moyenne mondiale et "au-dessous" signifie inférieure à 10% à la moyenne mondiale.

Sources : ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; divers rapports nationaux; rapports d'organismes régionaux ; estimations de l'ONUDC.

<sup>28</sup> Avertissement : Ce que l'on vend souvent sous le nom d'ecstasy n'est autre qu'une combinaison de diverses substances, dont la méthamphétamine. ONDCP, *National Drug Control Strategy, 2008 Annual Report* ; Japan Ministry of Health and Welfare, *Kanto Ecstasy Project, Ecstasy in Japan, (2003-2006)*.

**Fig. 170: Tendances de l'usage de STA/d'ecstasy telles que perçues par les experts<sup>29</sup>, 1992-2006**

Sources : ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrains de l'ONUDC ; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique ; Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP) ; rapports nationaux ; rapports de l'OEDT, de la CICAD et de la chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA) et études locales.

**Tableau 16: Évolution de l'usage d'ecstasy telle que perçue par les experts, par région, 2006**

Région	Experts des États membres ayant répondu	Hausse de l'usage problématique*	Hausse de l'usage problématique (en %)	Usage problématique stable	Usage problématique stable (en %)	Usage problématique en baisse*	Baisse de l'usage problématique (en %)
Europe	27	7	26%	15	56%	5	19%
Amériques	11	5	45%	6	55%	0	0%
Asie	13	4	31%	3	23%	6	46%
Océanie	1	0	0%	1	100%	0	0%
Afrique	5	1	20%	4	80%	0	0%
<b>Monde</b>	<b>57</b>	<b>17</b>	<b>30%</b>	<b>29</b>	<b>51%</b>	<b>11</b>	<b>19%</b>

\* désigne les hausses/baissees selon qu'elles sont fortes ou légères ; chiffres non pondérés en fonction de la population d'utilisateurs.

ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels.

En 2006, 29 pays ont fait état d'une tendance stable de l'ecstasy par rapport à 2005 ; 17 ont signalé une hausse, et 11 une baisse de l'usage.<sup>30</sup>

Les hausses constatées par les experts étaient liées à chaque situation sous-régionale. Par exemple, des sept pays

européens ayant signalé un aggravation de la situation, cinq pourraient être inscrits dans un trapèze comprenant l'Albanie, la Bulgarie et la République de Moldova, au Nord, et la Turquie et Chypre au Sud. Tous les autres pays d'Europe occidentale et centrale ont fait part d'une stabilité voire d'une baisse de l'usage.<sup>31</sup> Dans les Amériques, les hausses n'étaient spécifiques d'une sous-région que dans le cas des pays d'Amérique du Sud : la plupart des hausses signalées concernaient les sous-régions de l'Ouest et du Sud des Amériques (Argentine, Chili et Pérou). Les experts n'ont toutefois signalé aucun fléchissement de l'usage d'ecstasy dans les Amériques en 2006. En Asie, 46% des experts répondant au *Questionnaire* estimaient que l'usage d'ecstasy avait diminué dans la région qui longe la mer de Chine. Des améliorations ont été constatées par le Japon, les Philippines, la RAS de Hong Kong, l'Indonésie et la Malaisie.<sup>32</sup>

<sup>29</sup> Tendances telles que rapportées par les experts nationaux dans leurs réponses au *Questionnaire destiné aux rapports annuels*. Points attribués aux données de tendances : 'Forte augmentation' : 2 ; 'légère augmentation' : 1 ; 'stable' : 0 ; 'légère baisse' : -1 ; 'forte baisse' : -2. Les tendances signalées ont été pondérées en fonction du nombre d'utilisateurs d'ecstasy dans le pays, exprimé en pourcentage de l'usage mondial d'amphétamines. Si tous les pays avaient fait état d'une 'légère augmentation', la ligne exprimant la tendance mondiale aurait grimpé d'un point par an et aurait atteint 113 en 2005. Les données relatives aux tendances de l'ecstasy n'ont été recueillies de façon systématique que depuis 2000. Un certain nombre de pays ayant indiqué qu'à la fin des années 1990 les tendances de l'ecstasy étaient analogues aux taux de croissance des STA en général, ce sont ces dernières qui apparaissent dans le graphique pour la période 1992-1999 ; elles servent donc de variables supplétives pour les tendances probables de l'ecstasy.

<sup>30</sup> Les augmentations et les baisses ont été déduites des mentions "Forte augmentation ou forte baisse" et "légère augmentation ou légère baisse" notées dans les réponses; elles représentent le nombre (non pondéré) d'États membres ayant répondu au questionnaire.

<sup>31</sup> Aucun schéma caractéristique d'une sous-région n'a été relevé parmi les pays européens signalant une baisse de l'usage.

<sup>32</sup> Dans *Patterns and Trends of Amphetamine-type Stimulants (ATS) and*

**Fig. 171: États-Unis - Usage d'ecstasy dans la population générale (âgée de plus de 12 ans), 2002-2006**



Source : SAMHSA, Office of Applied Studies, *National Survey on Drug Use and Health, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006*.

La situation semble toutefois s'être dégradée en Chine continentale.

### La jeunesse mène la consommation en Amérique du Nord

Bien que les enquêtes auprès des ménages aient révélé une très légère hausse de l'usage d'ecstasy dans la population générale en 2006, les tendances à long terme indiquent un fléchissement ou une stabilité aux États-Unis, où les enquêtes menées dans la population générale ont révélé une baisse de l'usage d'ecstasy, qui est tombé de 1,3% de la population (âgée de plus de 12 ans), en 2002, à 0,9%, en 2006.

La prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy parmi les élèves du secondaire de la province de l'Ontario, au Canada, a chuté d'un tiers entre 2001 et 2007. Sa prévalence a toutefois augmenté en 2007 par rapport aux prévisions de 2005. Ces taux demeurent néanmoins inférieurs aux pics enregistrés en 2001, et même aux niveaux de 1999.

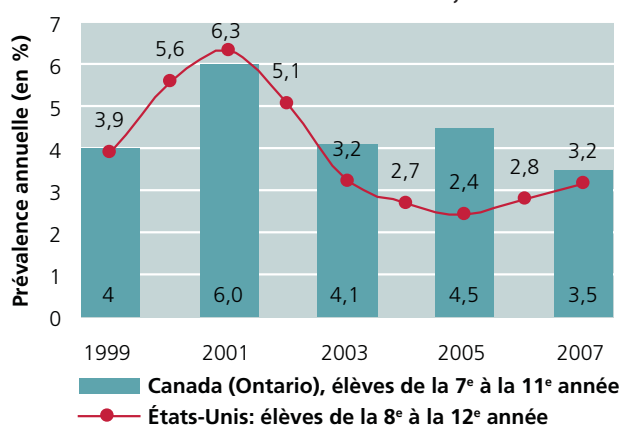
La tendance à la hausse observée entre 2005 et 2007 était en grande partie due à la hausse de l'usage chez les élèves de 10<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année. Cette hausse de la consommation chez les adolescents était liée, semble-t-il, à une moindre perception des risques encourus et à la désapprobation de la population générale, alors que pendant de longues années la tendance inverse avait prévalu.

### Une évolution de l'usage serait perceptible en Europe

Les tendances pour l'Europe reflètent une stabilisation

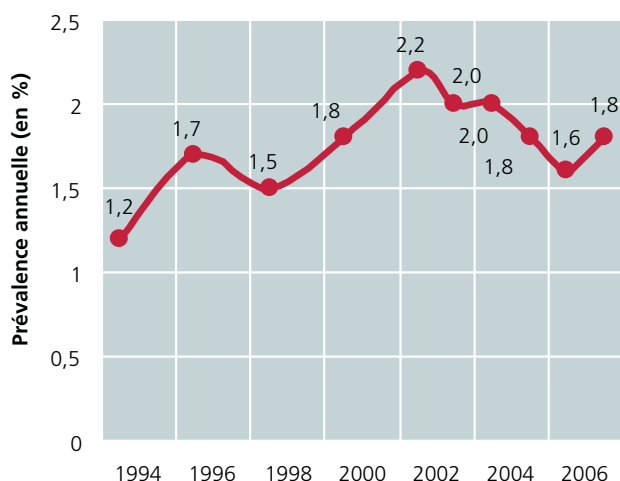
*Other Drugs of Use in East Asia and the Pacific* (UNODC, Regional Centre for East Asia and the Pacific, June 2007), le Japon notifiait une hausse de l'usage d'ecstasy en 2006, contredisant ce qui était dit dans l'article cité ci-dessus. Les différences constatées tiennent aux dates de collecte des données et aux divergences de vues entre les experts faisant rapport.

**Fig. 172: États-Unis et Canada (Ontario) : Prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy parmi les élèves du secondaire, 1999-2007**



Sources : CAMH, *Drug Use among Ontario Students, 1997-2007, Toronto 2007* and NIDA, *Monitoring the Future - Overview of key findings 2007*, Bethesda, Maryland (April 2008).

**Fig. 173: Angleterre et Pays de Galles- Prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy, 1994-2007**

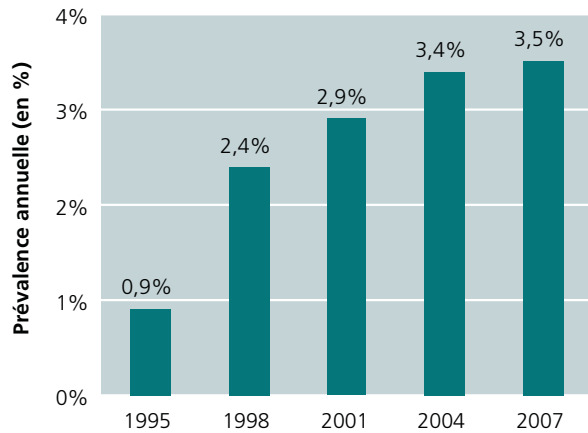


Source: Home Office, *Drug Misuse Declared: Findings from the 2006/07 British Crime Survey*, London (Oct. 2007).

générale, voire un léger fléchissement sur les marchés traditionnels de l'Europe occidentale et centrale. Le Royaume-Uni, qui fut pendant de longues années le plus vaste marché européen d'ecstasy, a vu baisser notablement la prévalence annuelle dans la population générale. Dès 2007, l'Angleterre et le Pays de Galles signalaient une baisse de prévalence de 18% par rapport au pic enregistré en 2002.

Contrairement aux tendances stables constatées en Europe occidentale et centrale, les taux d'usage de l'ecstasy augmentent en Europe du Sud-Est, ainsi qu'en Europe orientale (quoique partis de niveaux très inférieurs). À la seule exception de la Croatie, tous les experts des pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est faisant rapport à l'ONUDC en 2006 avaient perçu une hausse de la consommation d'ecstasy.



**Fig. 174: Australie – Prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy (personnes âgées de plus de 14 ans), 1995-2007**

Source : Australian Institute for Health and Welfare (AIHW), *2007 National Drug Strategy – Household Survey 2007*, Canberra (April 2007).

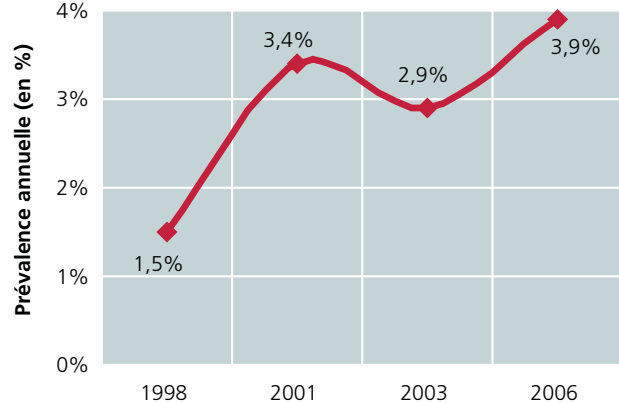
### La baisse de l'usage constatée en Asie et en Océanie se stabilise

En 2006, six pays d'Asie (46%) ont notifié une baisse, et trois une stabilisation de l'usage ; quatre seulement – dont la Chine – ont fait état d'une hausse de la consommation. À peine deux ans plus tôt, 50% des pays asiatiques répondant au Questionnaire signalaient une hausse, et deux seulement une baisse de l'usage d'ecstasy.

En Australie, l'usage d'ecstasy n'a que faiblement augmenté en 2007, indiquant une stabilisation au terme de plusieurs années de hausses sensibles. Selon les données tirées des enquêtes auprès des ménages, l'usage d'ecstasy dans la population générale de l'Australie est passé de 0,9%, en 1995, à 3,4%, en 2004, puis à 3,5%, en 2007.

Les données recueillies dans tout le pays dans le cadre du Système australien de surveillance de la consommation de drogues (DUMA) indiquent que la tendance à la hausse s'est stabilisée en 2006.<sup>33</sup> Le pourcentage de personnes arrêtées déclarées positives pour l'ecstasy sur certains sites choisis<sup>34</sup> est passé de 0,5%, en 2000, à 2,5%, en 2005 et en 2006.<sup>35</sup> Ces chiffres concordaient généralement avec les résultats des enquêtes auprès des ménages.

En Nouvelle-Zélande, la prévalence de l'usage d'ecstasy dans la population générale continue d'augmenter. En 1998, les enquêtes auprès des ménages signalaient un taux

**Fig. 175: Nouvelle-Zélande – Prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy (personnes âgées de 15 à 45 ans), 1995-2006**

Source : Centre for Social and Health Outcomes Research and Evaluation (SHORE), *Trends in drug use in the population in New Zealand : Findings from national household drug surveying in 1998, 2001, 2003 and 2006* (March 2007).

de prévalence annuelle de l'ecstasy de 1,5%. En 2006, la prévalence avait plus que doublé, passant à 3,9% de la population générale âgée de 15 à 45 ans.

### L'usage d'ecstasy continue d'augmenter en Amérique du Sud

L'usage d'ecstasy a continué de croître dans les pays d'Amérique centrale (Guatemala et El Salvador) et d'Amérique du Sud (Argentine, Chili et Pérou). Cinq pays de la région signalaient une hausse, et trois une stabilisation de l'usage ; aucun ne fit état d'une baisse de la consommation. La plus grande partie de l'ecstasy trouvée sur ces marchés continue de provenir d'Europe, encore que certains rapports fassent mention d'approvisionnements venus du Canada.

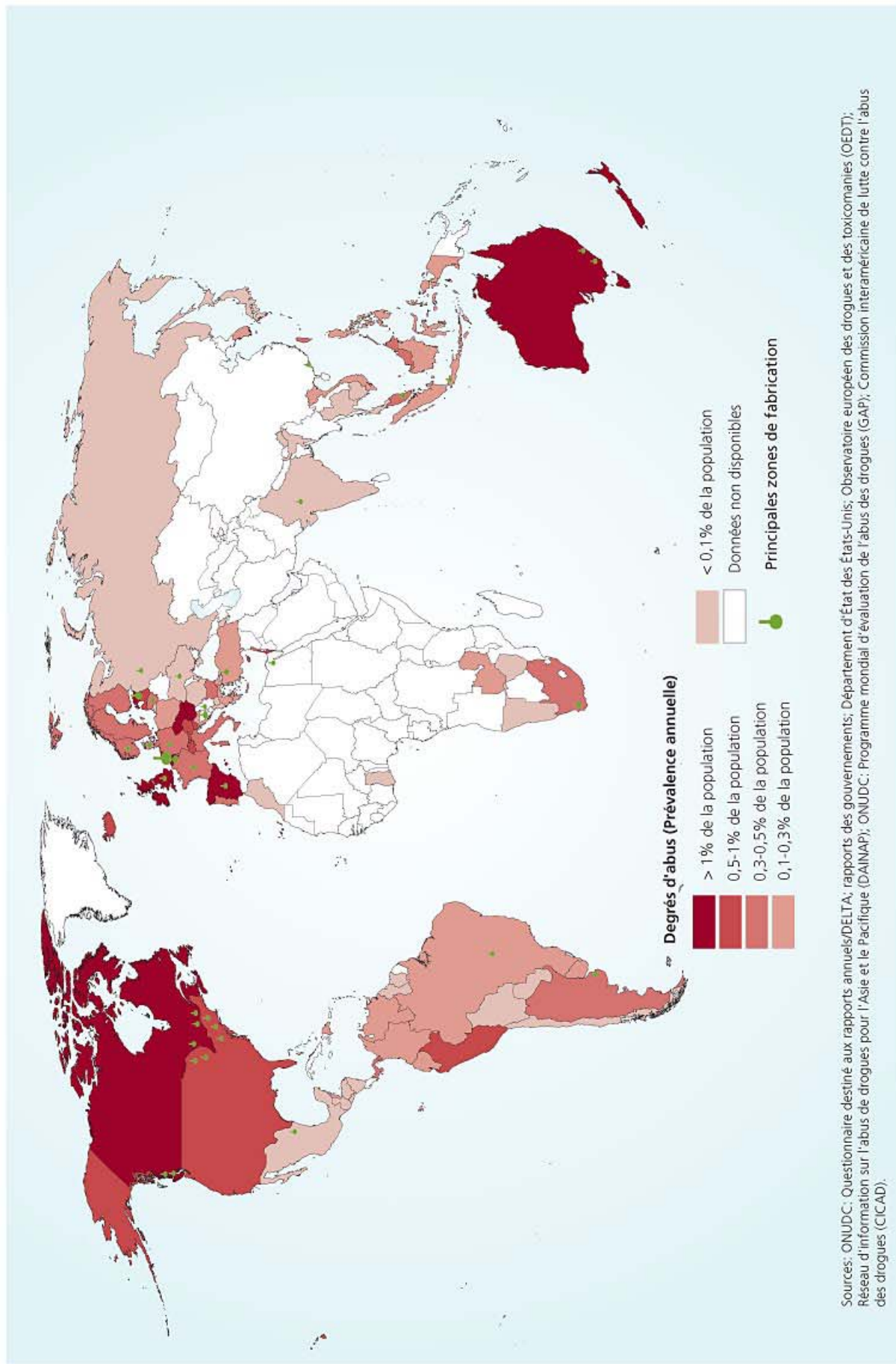
<sup>33</sup> Aux termes de ce système, les personnes arrêtées sur certains sites choisis du pays sont régulièrement soumises à des tests de dépistage des drogues (analyses d'urine) dans les 48 heures suivant leur placement en détention provisoire.

<sup>34</sup> Nouvelle-Galles du Sud (Bankstown et Parramatta) ; Queensland (Southport et Brisbane) ; Australie du Sud (Elizabeth et Adélaïde) ; Australie de l'Ouest (Perth) ; Australie (moyenne non pondérée des résultats de l'ensemble des sites).

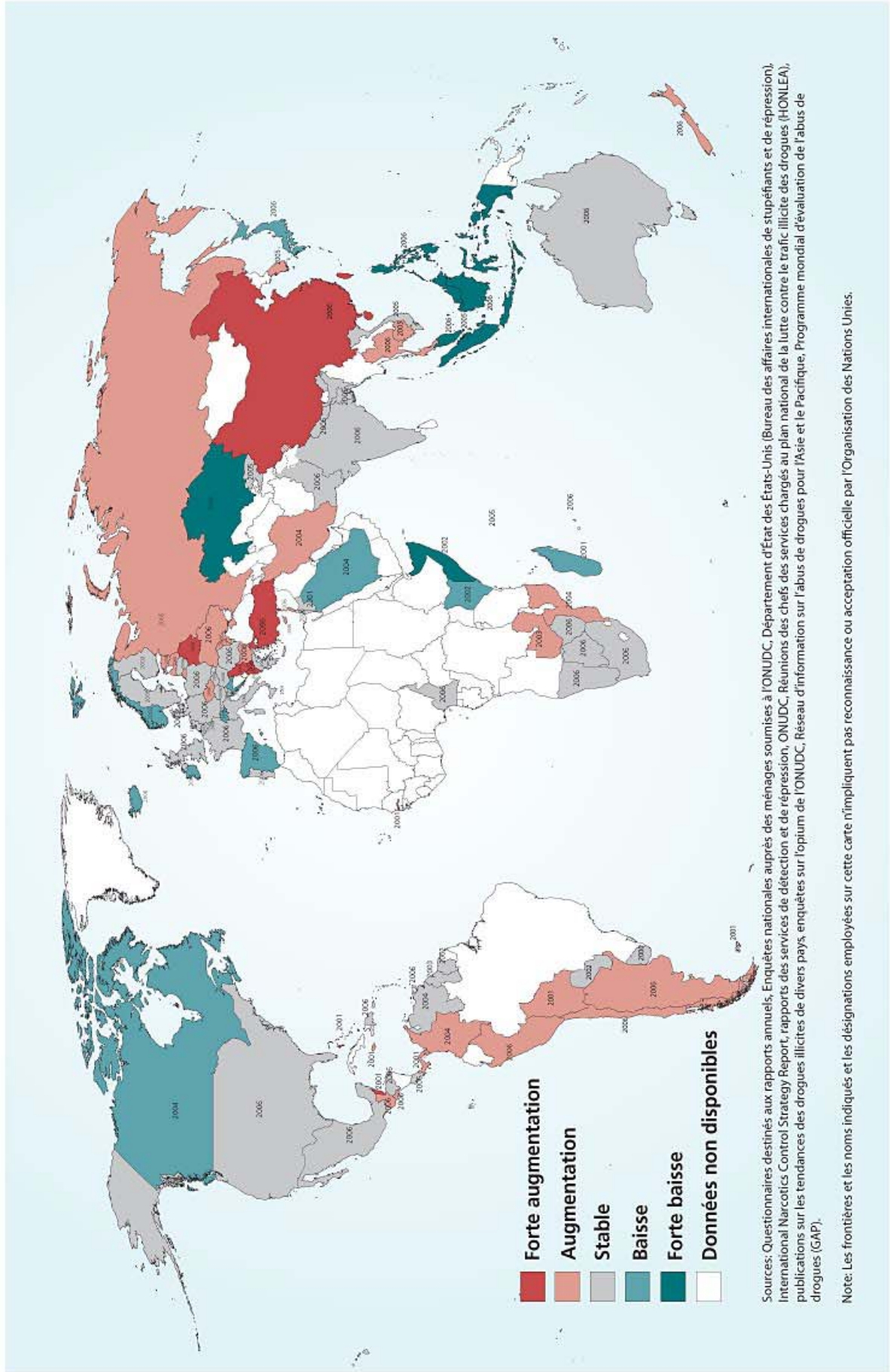
<sup>35</sup> Sources : Australian Institute of Criminology (AIC), *Drug Use Monitoring in Australia (DUMA), 2006 Annual Report on Drug Use among Police Detainees*, Canberra 2007, and preliminary DUMA data for 2007.



Carte 25: Usage d'ecstasy en 2006 (ou dernière année disponible)



Carte 26: Évolution de l'usage d'ecstasy (MDA, MDEA, MDMA), 2006 (ou dernière année disponible)





## 2. UN SIÈCLE DE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES





## Chronologie

- 1799** Resserrement des contrôles sur les importations d'opium en Chine
- 1800** Importations d'opium en Chine: 200 t
- 1880** Toutes importations d'opium en Chine: 6,500 t
- 1880** Production locale d'opium en Chine: 6,500 t
- 1890** Levée de l'interdiction sur la culture de l'opium en Chine
- 1896** Production locale d'opium en Chine: 12,000 t
- 1898** Importations d'opium en Chine: 3.280 t
- 1906** Production locale d'opium en Chine: 35,300 t; production mondiale d'opium 41,600 t
- 1906** Exportations d'opium de l'Inde: 4.208 t
- 1907** Exportations d'opium de Hong Kong: 2.571 t
- 1907** Importations d'opium en chine: 3,292 mt
- 1907** Importations d'opium en Grande-Bretagne: 386 t
- 1907** Nombre de consommateurs d'opium dans le monde: 25 millions (1,5% de la population mondiale)
- 1908** Importations d'opium en Chine: 3.000 t
- 1909** Commission de Shanghai sur l'opium
- 1912** Convention de La Haye
- 1920** Le contrôle international des drogues est confié à la Société des Nations
- 1925** Seconde conférence sur l'Opium et Convention internationale de l'opium
- 1931** Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants
- 1946** Le contrôle international des drogues se poursuit sous l'égide des Nations Unies
- 1946** Protocole (transférant le contrôle des drogues aux Nations Unies)
- 1948** Protocole sur les stupéfiants de synthèse
- 1953** Protocole sur l'opium
- 1961** Convention unique sur les stupéfiants
- 1971** Convention sur les substances psychotropes
- 1972** Protocole amendant la Convention unique
- 1988** Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
- 1990** Culture illicite mondiale de pavot à opium: 262.754 ha
- 1990** Production illicite mondiale de pavot à opium : 3.760 t
- 1990** Culture illicite de cocaïers: 211.700 ha
- 1990** Production illicite mondiale de cocaïne 774 t
- 1998** Session extraordinaire de l'Assemblée générale :Déclaration politique et principes directeurs
- 2006** Nombre de consommateurs d'opiacés dans le monde: prévalence annuelle en 2006 : 16,5 millions (0,25% de la population mondiale)
- 2007** Culture illicite mondiale de pavot à opium: 235.700 ha
- 2007** Production illicite mondiale d'opium: 8.870 mt
- 2007** Culture illicite de cocaïers: 181.600 ha
- 2007** Production illicite mondiale de cocaïne 994 t



## 2.0 Un siècle de contrôle international des drogues

### Introduction

Le présent chapitre revient sur cent années de contrôle des drogues. Il débute par une brève relation du commerce de l'opium et montre comment les États sont parvenus à regarder au-delà de leurs propres intérêts nationaux pour adopter un système de normes internationales conçues dans l'intérêt collectif. Il passe ensuite en revue les efforts déployés pendant un siècle pour codifier une approche mondiale du contrôle des substances dépendogènes et les négociations complexes qui ont abouti à l'actuel corpus de lois internationales. Il se conclut par une brève évaluation des progrès réalisés et des défis qui nous attendent encore.

L'actuel système international de contrôle des drogues tire son origine des efforts entrepris voici un siècle pour s'attaquer au plus grave problème d'abus auquel le monde ait jamais dû faire face : l'épidémie d'opium en Chine. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, des millions de Chinois étaient dépendants de l'opium, qui s'échangeait librement à l'époque au travers des frontières. Les efforts de la Chine pour s'attaquer seule à cet énorme problème se soldèrent par un échec et ce n'est que lorsque les premiers accords internationaux furent conclus que l'on commença d'entrevoir une solution. L'histoire du problème de l'opium en Chine et celle de la réaction internationale qu'il suscita sont un chapitre décisif dans l'entreprise mondiale de contrôle des substances psychoactives.

### 2.1 Les origines : la naissance du problème de l'opium en Chine

L'usage d'opium à des fins médicinales ou récréatives est avéré depuis la plus haute antiquité. Il y a 3.000 ans, les Sumériens appelaient déjà le pavot à opium *Gil Hul* ou "plante de la joie",<sup>1</sup> et son usage est documenté depuis des siècles au Proche- et au Moyen-Orient. On ignore la date exacte à laquelle l'opium fut introduit en Chine, mais on a les preuves d'une production locale dès le 11<sup>e</sup> siècle de notre ère.<sup>2</sup> Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, toutefois, la Chine importa le plus gros de son opium et jusqu'aux derniers siècles du dernier millénaire, la drogue était trop onéreuse pour que son usage se répandît dans le peuple.

Par contraste, un empire tout proche, l'Inde, avait dès le 16<sup>e</sup> siècle élargi sa production au point qu'un commerce lucratif commença de se développer. Reconnaisant son potentiel économique, l'Empire moghol instaura au temps d'Akbar (1556-1605) un monopole d'État sur la produc-

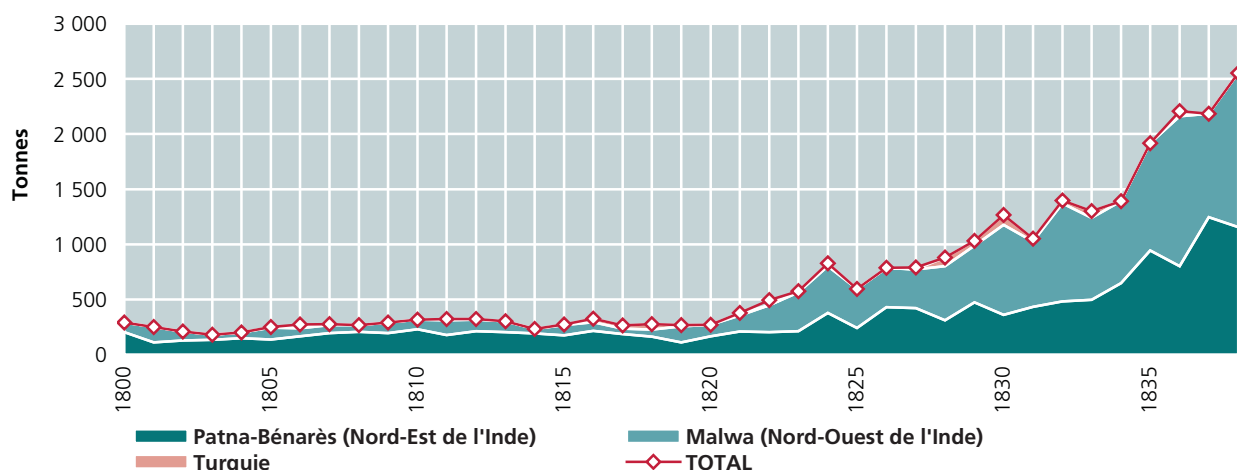
tion et la distribution de l'opium.<sup>3</sup> Ce monopole fut ultérieurement réintroduit par la *British East India Company* lorsqu'elle prit le contrôle de pays – nous en reparlerons plus loin.<sup>4</sup>

Le commerce de l'opium se trouva bouleversé par l'introduction d'un nouveau mode d'ingestion : fumer, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Cette habitude, liée à la propagation du tabagisme, présentait un plus grand potentiel dépendogène que lorsque l'opium était simplement ingéré selon le mode de consommation traditionnel. Par contraste avec l'Inde, où l'ingestion de l'opium était une très ancienne tradition, le fait de fumer la drogue se popularisa rapidement en Chine<sup>5</sup> ; c'est sans doute la raison pour laquelle la drogue se révéla bien plus problématique en Chine qu'en Inde. À l'époque, le commerce du tabac et celui de l'opium en Asie étaient contrôlés par la *Dutch East Indian Company*, qui avait repris les anciens comptoirs commerciaux portugais de l'Inde, en 1602.

L'usage d'opium se répandit rapidement le long des côtes chinoises au 17<sup>e</sup> siècle et le premier problème d'assuétude à grande échelle fut décelé dans le port d'Amoy (aujourd'hui Xiamen), à Formose (l'actuelle Taïwan), en 1683.<sup>6</sup> En réponse à cette toxicomanie croissante, l'empereur de Chine Yongzheng promulgua en 1729 un décret prohibant l'importation et la vente de l'opium, menaçant, entre autres, les contrevenants de confisquer leurs navires. La Chine importait à l'époque quelque 13 t d'opium.<sup>7</sup> Dans un premier temps, l'interdiction fut strictement appliquée, ce qui permit, à la fois, de ralentir la propagation du problème et de faire flamber les prix. Cela marqua également les débuts de l'industrie de la contrebande d'opium.

La vigilance des autorités chinoises se relâcha dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle et les importations illégales d'opium en Chine doublèrent, comparées à ce qu'elles étaient six décennies plus tôt.<sup>8</sup> Cela poussa l'empereur chinois Jiaqing à rétablir l'interdiction de fumer de l'opium (en 1796) et d'en importer (en 1800).<sup>9</sup> Au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'opium fut également interdit d'accès dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, dont le Siam (l'actuelle Thaïlande), la Birmanie (aujourd'hui le Myanmar) et le Viet Nam, ainsi que certaines parties de Java et de Sumatra (l'actuelle Indonésie).<sup>10</sup> Ces interdictions se heurtèrent à la résistance farouche des négociants européens, déterminés à prendre pied sur les marchés asiatiques.

En Chine, la toxicomanie ne prit toutefois pas les proportions d'une épidémie, du moins jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle,

**Fig. 1: Importations d'opium \* en Chine, 1650-1880**

\* Les données originelles ont été converties en tonnes, les taux de conversion utilisés étant : 1 caisse = 63,5 kg, 1 picul = 60 453 kg. Sources : Thomas D. Reins "The Opium Suppression Movement in China", *Modern Asian Studies*, Vol. 25, No. 1, 1991; Michael Greenberg, *British Trade and the Opening of China, 1800-1842*, Cambridge 1947, Fred W. McCoy 1947, *The Politics of Heroin*, New York 1991.

quand la part du lion de ce commerce tomba entre les mains de la *British East India Company*. Fondée en 1600, cette compagnie reçut de la Couronne le privilège d'un monopole sur le commerce avec les Indes orientales. Les Anglais débarquèrent en Chine en 1637; en 1715, ils furent autorisés à ouvrir un comptoir commercial à Canton.<sup>11</sup> Mais ils ne commencèrent à commercialiser énergiquement l'opium qu'une fois qu'ils eurent pris le contrôle des principales régions productrices de l'Inde, au milieu du 18<sup>e</sup> siècle.

La Bataille de Plassey (1757) opposa une société à charte (la *British East India Company*) au Nawab du Bengale, et la victoire de cette société anglaise passe généralement pour le début des deux siècles de règne britannique en Inde. Cela permit également à la *British East India Company* de mettre la main sur les principales régions productrices d'opium de l'Inde (le Bengale et le Bihar).<sup>12</sup> En 1773, la société réclama le monopole du négoce de l'opium afin de financer les dépenses militaires liées à la conquête du reste du sous-continent indien.<sup>13</sup>

Comme il était interdit d'exporter directement de l'opium vers la Chine, la drogue était vendue à Calcutta à des marchands agréés, qui l'expédiaient vers les entrepôts de sociétés britanniques dans la zone franche de Canton (aujourd'hui Guangzhou). De là, des négociants chinois faisaient sortir l'opium en contrebande du secteur britannique – souvent avec la complicité de fonctionnaires des douanes corrompus ; une fois sorti, il était acheminé vers le reste du pays.<sup>14</sup> La *British East India Company* put ainsi nier toute responsabilité dans l'importation d'opium et conserver ses autres droits de négoce avec la Chine.<sup>15</sup> L'opium était également expédié vers d'autres sites le long des côtes chinoises, mais hors des eaux territoriales ; de là, il était réintroduit dans le pays à bord d'embarcations locales.

Enrichie par ce négoce, l'Inde allait devenir le plus gros

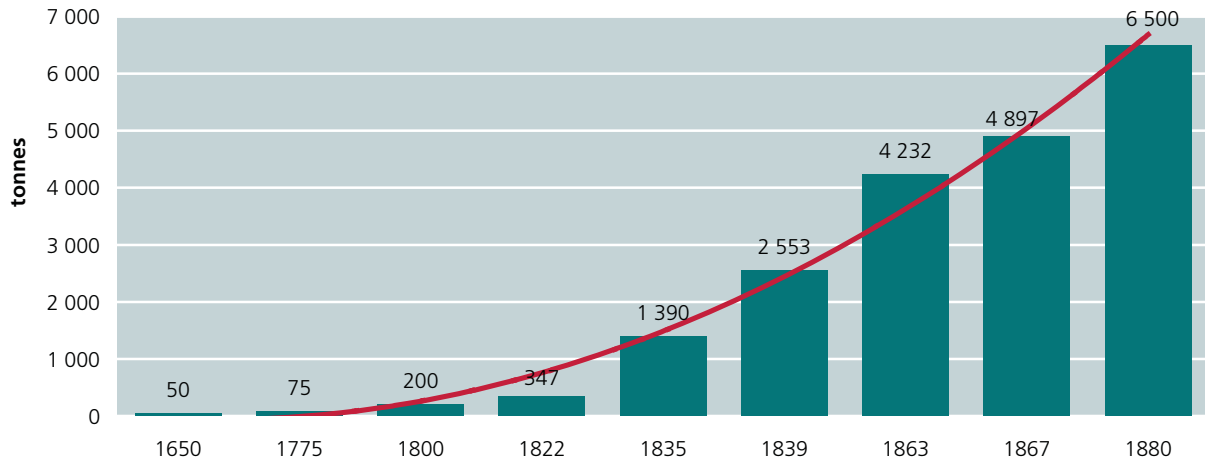
producteur mondial d'opium au début du 19<sup>e</sup> siècle. À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, près d'un tiers de la production d'opium du Bengale était exporté vers l'Asie du Sud-Est et la Chine.<sup>16</sup> En 1729, près de 13 t étaient exportées en Chine; ce volume passa à 64 t, en 1767, et à plus de 115 t, en 1798.<sup>17</sup> Mais la véritable expansion du commerce de l'opium ne commença qu'après 1820, quand la *British East India Company* commença de perdre son monopole – un processus qui débuta en 1813 et prit fin en 1834.

Jouissant d'une situation de monopole, il était judicieux de limiter la production pour maintenir des prix élevés. Une fois le monopole aboli, les ventes et les bénéfices des marchands se trouvèrent optimisés par l'intensification de la production. Afin de prévenir la concurrence potentielle de la Turquie et de la Perse – qui s'efforçaient de prendre pied sur le marché chinois avec l'aide de négociants américains – la production indienne fut énergiquement poussée. Ainsi, les superficies plantées en pavot à opium au Bengale passèrent de 36 400 hectares, en 1830, à 71 200 hectares, en 1840, et à près de 200 000 hectares en 1900.<sup>18</sup>

De ce fait, les prix de l'opium chutèrent abruptement. Exprimé en dollars d'argent espagnols, le prix d'une caisse<sup>a</sup> d'opium de Parna (dans le Bihar) tomba de 2 500 \$, en 1822, à 585 \$, en 1838. Cela permit à une plus large proportion de la population chinoise d'acquiescer une assuétude à l'opium, ce qui augmenta considérablement le volume des ventes.

Malgré l'interdiction chinoise, les exportations d'opium indien vers la Chine augmentèrent, passant de 75 t à peine, en 1775, à un peu moins de 300 t, en 1800, et à plus de 2 500 t, en 1839. Le commerce de l'opium prit une telle ampleur que les navires traditionnels ne suffisaient plus à acheminer le volume du trafic. Ils furent remplacés dans les

a 1 caisse = 63,5 kg.

**Fig. 2: Opium Imports\* into China, 1650-1880**

\* Original data converted into mt using 1 chest = 140 lbs = 63.5 kg; 1 picul = 60.453 kg

Sources: Thomas D. Reins, "The Opium Suppression Movement in China", *Modern Asian Studies*, Vol. 25 No. 1, 1991; Michael Greenberg, *British Trade and the Opening of China, 1800-1842*, Cambridge 1947, Fred W. McCoy, *The Politics of Heroin*, New York 1991.

années 1830 par des "clippers" spécialement conçus, lourdement armés pour défendre leur précieuse cargaison contre les pirates (ou contre les autorités chinoises), et bien plus rapides que les vaisseaux traditionnels, puisqu'ils réduisaient des deux-tiers la durée de la traversée Inde-Chine. Les clippers chargés d'opium pouvaient faire trois aller-retour par an depuis les côtes de l'Inde ; cela leur permit d'expédier en Chine des quantités toujours croissantes d'opium de Patna et de Malwa.<sup>19</sup>

L'opium se révéla être le levier que les puissances occidentales recherchaient pour ouvrir de force le marché chinois, qui s'était jusque là révélé quasiment impénétrable. La Chine détenait force biens dont l'Occident était friand – notamment la soie et la porcelaine ; en revanche, elle n'était guère tentée par ce que celui-ci avait à offrir ; un grave déséquilibre commercial s'instaura, qui permit à la Chine d'accumuler rapidement d'importantes réserves d'argent. Le commerce de l'opium permit progressivement de compenser ce déséquilibre, ce qui eut des incidences à long terme sur l'économie et la société chinoises.

Les autorités chinoises tentèrent de réagir en prenant des mesures de répression contre les importations d'opium. Suite au premier décret de 1729, un second fut promulgué en 1799 ; puis l'empereur de Chine adopta (en 1814, puis en 1831)<sup>20</sup> des mesures encore plus draconiennes contre l'importation et la vente d'opium, mais sans grand succès. L'opiomanie commença de toucher les membres de l'aristocratie et les officiers supérieurs de l'armée. En même temps, la corruption commença de se se répandre. En 1839, les tensions entre la Chine et les sociétés étrangères qui pompaient l'opium au travers de ses frontières débouchèrent sur une grave crise, qui marqua le début des guerres de l'opium.

S'il est vrai que d'autres problèmes contrariaient les relations sino-britanniques au début du 19<sup>e</sup> siècle, le com-

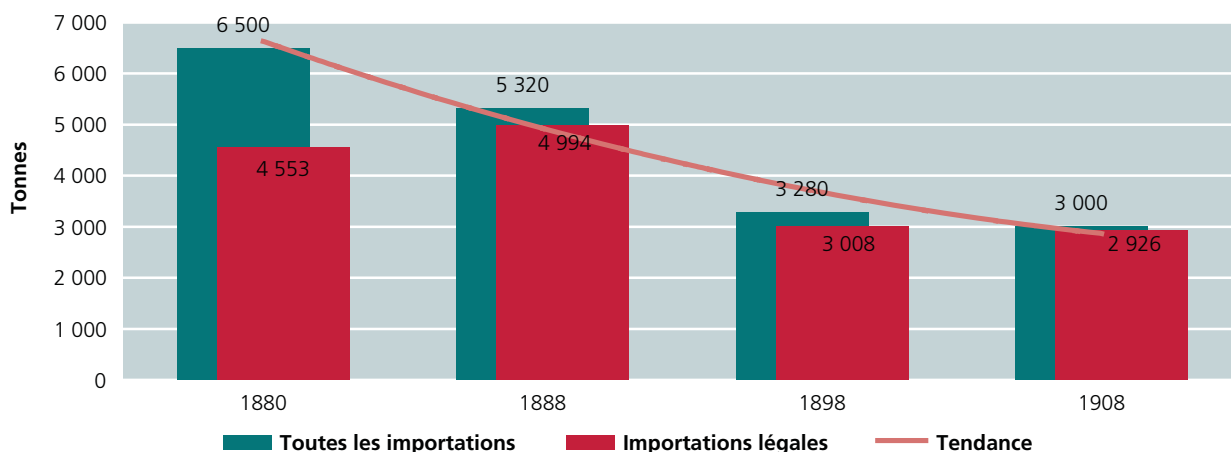
merce de l'opium devait jouer un rôle capital dans les conflits à venir.<sup>21</sup> En 1839, l'empereur promulgua un décret ordonnant la saisie de tout l'opium de Canton, y compris celui qu'entreposaient les puissances étrangères. Les seuls négociants britanniques perdirent à cette occasion 20 283 caisses d'opium<sup>22</sup> (près de 1 300 t), sans aucun dédommagement. À titre de comparaison, il faut savoir que les importations d'opium de l'Angleterre représentaient, à l'époque, moins de 300 caisses, soit de 18 à 20 t par an.<sup>23</sup>

En réponse, les Anglais attaquèrent les côtes chinoises, la marine s'emparant de Canton et d'autres villes situées en amont sur le Yangtsé. Vaincus, les Chinois furent contraints de signer le Traité de Nankin (1842), qui cédait notamment Hong Kong aux Anglais, et ouvrirent cinq nouveaux ports au commerce étranger ; ils durent encore verser de lourdes réparations de guerre.<sup>24</sup> En revanche, le traité ne mentionnait pas le commerce de l'opium.<sup>25</sup> Celui-ci restait officiellement illégal en Chine, mais les autorités chinoises n'avaient guère les moyens d'en combattre le négoce, face aux intérêts étrangers.

Les trafiquants chinois eurent tôt fait de tirer avantage de cette situation incommode ; ils firent immatriculer leurs vaisseaux à Hong Kong, en faisant ainsi des navires britanniques, afin de déjouer toute ingérence des autorités. Cet artifice déclencha la seconde guerre de l'opium lorsque, en 1856, un vaisseau chinois battant pavillon britannique, fut arraisonné pour contrebande et complicité dans un acte de piraterie. Une fois ce navire ramené au port, l'équipage chinois fut appréhendé et le pavillon anglais amené. Appuyée par des troupes françaises, la marine britannique riposta ; elle finit par prendre Pékin et brûla le Palais d'été impérial. Dans le Traité de Tientsin qui s'ensuivit (1858), la Chine fut notamment contrainte de pleinement légaliser l'importation de l'opium.<sup>26</sup>

Ces obstacles juridiques enfin écartés, l'opium inonda un

**Fig. 3: Importations d'opium en Chine, 1880-1908**



Sources : Commission internationale de l'opium : *Rapport de la Commission internationale de l'opium*, Shanghai, Chine, 1er au 26 février 1909, Vol. II, Rapport de la délégation chinoise, Mémoire sur l'opium en Chine ; Observatoire géopolitique des drogues : *Atlas mondial des drogues*, Paris 1996, p. 27, et Thomas D. Reins, Reform, Nationalism and Internationalism, "The Opium Suppression Movement in China and the Anglo-American Influence, 1900-1908", *Modern Asian Studies*, 25 (1), 1991, p. 114.

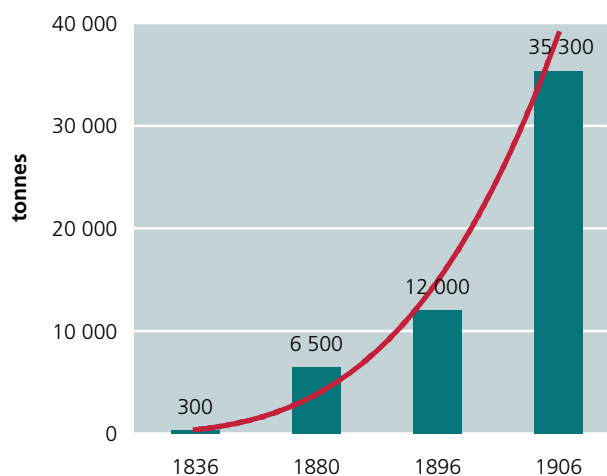
marché chinois affamé. Les importations d'opium indien, qui avaient avoisiné les 2 500 t à l'époque de la première guerre de l'opium, en 1839, passèrent à 6 500 t en 1880. Si l'Inde britannique restait le premier fournisseur, les Chinois consommaient également d'importantes quantités d'opium produit en Turquie, en Égypte, en Perse et dans les Balkans.<sup>27</sup>

Forcés de légaliser l'importation d'opium et confrontés à l'épuisement des stocks étrangers, les Chinois furent contraints de reconsidérer la question de la production locale d'opium. Les autorités provinciales commencèrent à autoriser – et à taxer – les cultures indigènes d'opium, bien que cette pratique demeurât officiellement proscrite par le gouvernement central (elle le resta jusqu'en 1890).<sup>28</sup> Cette politique porta rapidement ses fruits : les importations globales d'opium semblent avoir diminué de moitié entre 1880 et 1908 ; les importations légales chutèrent de plus d'un tiers<sup>b</sup>, ce qui eut un impact considérable sur les revenus que l'Inde britannique tirait du commerce de l'opium. Si, en 1880, le revenu tiré de l'opium représentait 14% du revenu global de l'Inde, ce pourcentage tomba à 7% en 1905. Entre 1894 et 1905, le revenu tiré de l'opium chuta abruptement, passant de quelque 5 millions de livres sterling, à 3 millions seulement.<sup>29</sup>

À titre de comparaison, les taxes sur les importations d'opium et les taxes de transit sur l'opium étranger en

<sup>b</sup> Selon les informations communiquées par la délégation chinoise à la Commission internationale de l'opium en 1909, le déclin enregistré entre 1880 et 1908 était de 36% (de 4.553 t à un peu plus de 2.900 t) (Voir : Commission internationale de l'opium : *Rapport de la Commission internationale de l'opium*, Shanghai, Chine, 1er au 26 février 1909, Vol. II, Rapports des délégations, Chine, Mémoire sur l'opium chinois). D'autres sources indiquent toutefois qu'en sus des 'importations légales', d'importantes 'importations illégales' (en ce sens que les taxes y afférentes n'avaient pas été payées et qu'elles n'avaient donc pas été enregistrées) avaient pris place en 1880. Ces 'importations illégales' avaient, semble-t-il, largement disparu au début du 20e siècle ; il est donc permis d'avancer que les importations globales d'opium en Chine chutèrent de près de 50% entre 1880 et 1908.

**Fig. 4: Production locale d'opium en Chine, 1836-1906**



Sources : Carl A. Trocki, *Opium, Empire and the Global Political Economy*, New York 1999, p. 96 ; Observatoire géopolitique des drogues : *Atlas mondial des drogues*, Paris 1996, p. 27 ; et *Rapport de la Commission internationale de l'opium*, Shanghai, Chine, 1er au 26 février 1909, p. 119.

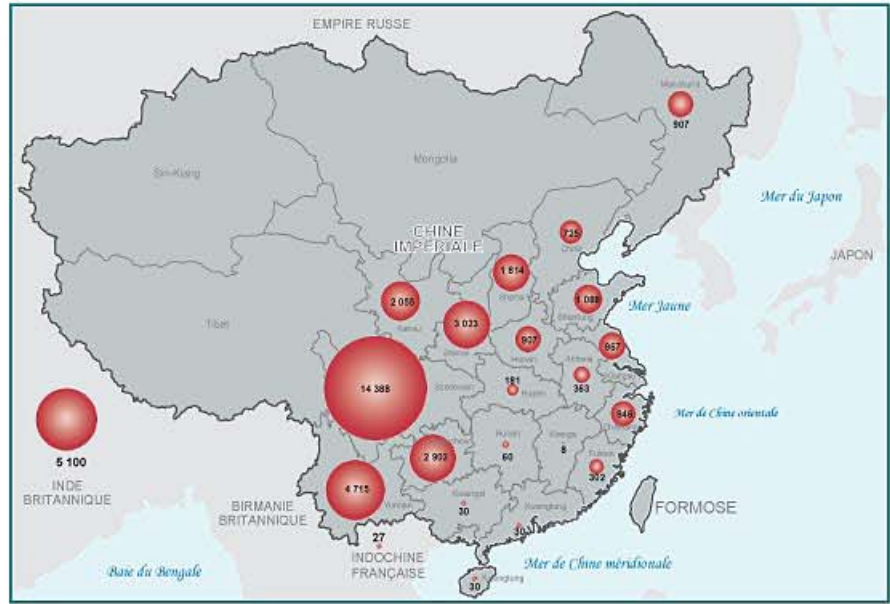
Chine ont représenté de 5% à 7% du revenu total du gouvernement central, au cours de la période 1887-1905.<sup>30</sup> Après que le gouvernement chinois eut décidé de prélever, en 1906, une taxe consolidée sur l'opium étranger et local, le revenu tiré de l'opium se trouva multiplié par trois, représentant désormais près de 14% du revenu global du gouvernement central.<sup>31</sup> Bien que ce pourcentage fût inférieur à ce qu'il était dans plusieurs autres pays d'Asie, il était néanmoins important – et bien nécessaire en un temps de graves déficits fiscaux.

La légalisation de facto de la culture du pavot à opium à l'échelon provincial se traduit par une hausse progressive de la production, mais les dernières restrictions furent



**Carte 1: Production d'opium en Inde, en Indochine et en Chine en 1906-1907 (par province), en kg**

Sources : Les données sur la production d'opium sont tirées des rapports de la *Commission internationale de l'opium*, de Shanghai (1909) ; les frontières historiques de la Chine proviennent de CHGIS, version 4, Cambridge : Harvard Yenching Institute, janvier 2007.  
Note : Les frontières indiquées, ainsi que les noms et désignations employés n'impliquent aucune reconnaissance officielle des Nations Unies.



levées en 1890 quand la pratique fut officiellement reconnue ; à dater de ce jour, la production grimpa en flèche. Même avant la levée de l'interdiction frappant les importations, la Chine produisait déjà près de 200 t. En 1880, la production locale dépassait de peu les importations. Mais après la légalisation, la production d'opium en Chine s'envola littéralement, atteignant en 1906 un pic record de 35 000 t (d'après la délégation chinoise à la Commission internationale de l'opium, à Shanghai, en 1909).<sup>c</sup>

À quelque aune que l'on en juge, 35 000 t représentent une quantité d'opium considérable. L'Afghanistan, qui produit aujourd'hui plus de 95% de l'opium illicite de la planète, n'a produit que 9 000 t en 2007. À l'apogée de sa production, l'Inde britannique produisait 6 350 t en 1880. Du fait du remplacement des importations par les autorités chinoises, ce volume tomba à 4 445 t, en 1905, dont 3 240 étaient exportées vers la Chine.<sup>32</sup>

On dispose des données de production de 20 provinces chinoises. Plus de 40% de la production totale prenait place dans la province du Sichuan, suivie par le Yunnan. La province du Yunnan se trouve au sud de la Chine et jouxte le Myanmar ; celle du Sichuan est au nord du Yunnan. En d'autres termes, plus de la moitié de la production d'opium chinoise avait lieu au nord de la zone qui serait plus tard connue sous le nom de "Triangle d'or" (Myanmar, Laos et Thaïlande), l'une des principales sources d'opium illicite au 20<sup>e</sup> siècle.

Le taux de prévalence de la consommation d'opium en Chine s'envola, lui aussi, au 19<sup>e</sup> siècle, passant de 3 millions de fumeurs d'opium, en 1830,<sup>33</sup> à 15 millions, en 1890,<sup>34</sup> ce qui représente 3%, environ, de la population de l'époque. D'après la délégation de la Chine à la Commis-

sion internationale de l'opium (Shanghai, 1909), le nombre des opiomanes passa à près de 21,5 millions en 1906.<sup>35</sup> D'autres estiment qu'il se trouvait près de 40 millions d'opiomanes en Chine en 1890, soit 10% de la population, et que leur nombre ne cessait d'augmenter.<sup>36</sup> D'après les chiffres officiels chinois, la consommation d'opium affectait 23,3% de la population masculine adulte et 3,5% de la population féminine en 1906.<sup>37</sup> Selon d'autres estimations, l'opiomane touchait entre 13%<sup>38</sup> et 27%<sup>39</sup> de la population masculine adulte du pays. Mais quels que fussent les chiffres exacts, il est avéré que la Chine consommait, au début du 20<sup>e</sup> siècle entre 85% et 95% de l'opium produit sur la planète. Jamais le monde n'avait connu auparavant (ni ne connut depuis) un problème de toxicomanie d'une telle envergure, ni d'une telle gravité.

Il semble que l'usage de l'opium ait également affecté les populations chinoises vivant hors de Chine. Aux États-Unis, par exemple, selon certaines estimations, 30% des adultes mâles d'origine chinoise étaient dépendants de l'opium.<sup>40</sup> Des pourcentages encore plus élevés étaient rapportés pour les populations chinoises vivant dans un certain nombre de pays d'Asie du Sud-Est.

## 2.2 L'instauration d'un système international de contrôle des drogues

La crise chinoise de l'opium était le fruit d'un ensemble de circonstances historiques particulières, et non celui d'une expérience de laboratoire sur certains marchés des drogues non maîtrisés. Il n'empêche que beaucoup semblent avoir oublié qu'il existait naguère un pays où un homme sur quatre, peut-être, était toxicomane, et que les peuples du monde parvinrent à faire face à ce problème grâce à une action concertée. Le système international de contrôle des drogues est né d'une véritable urgence humanitaire, d'une catastrophe qui n'avait pu se produire qu'en raison de l'absence de règles et de normes mondiales. Cet épisode

<sup>c</sup> Les estimations de la production de 1906 étaient établis à partir des rapports des douanes ; elles étaient donc considérées comme plus fiables que les estimations de la consommation.



prouva qu'il est possible de s'accorder sur des conditions mutuellement acceptables pour résoudre des problèmes d'intérêt commun, et de coopérer pour garantir la sûreté collective, même si cela se révèle coûteux pour les intérêts particuliers. Il permit d'instaurer des règles gouvernant la conduite des nations et ouvrit la voie à nombre d'autres initiatives internationales.

Ce mouvement de réforme était issu d'un sentiment de dégoût populaire face à l'immoralité du commerce de l'opium et les appels à l'action se multiplièrent à mesure que le 19<sup>e</sup> siècle progressait. Le problème de l'opium fut à l'origine de curieuses associations : groupements religieux conservateurs, nationalistes chinois et critiques gauchistes de l'impact d'un capitalisme sans frein, prédécesseurs victoriens du lobby antimondialiste contemporain. Il n'est pas étonnant que les protestations les plus véhémentes soient venues de communautés d'inspiration religieuse. En 1874, par exemple, un groupe de réformateurs quakers de Londres forma la "Société pour l'abolition du commerce de l'opium", qui devait constituer un groupe de pression influent au Royaume-Uni.<sup>41</sup> Les méthodistes, les presbytériens, les unitariens et les membres d'autres églises dissidentes adoptèrent cette cause. Pároisses et congrégations organisèrent des réunions et soumièrent force pétitions collectives à l'appui des "anti-opiumistes".

Réagissant à ce sentiment populaire, les membres du Parlement britannique présentèrent une série de projets de résolution anti-opium entre 1875 et 1895, pour réclamer l'abolition du commerce de l'opium et son interdiction en Inde. Bien que tous défaits lors des scrutins, leur impact sur le discours politique fut durable. Le Gouvernement britannique décida d'étudier le problème de l'opium plus en détail. En 1893, une Commission royale sur l'opium fut constituée, qui était chargée d'étudier :

- si la culture du pavot et la vente d'opium devaient être interdits en Inde – sauf pour raisons médicales ;
- ce que le coût de cette interdiction représenterait pour l'Inde ;
- l'effet de l'opium sur les conditions psychiques et physiques de l'être humain ; et
- ce que les Indiens eux-mêmes pensaient d'une éventuelle prohibition.

Dans son rapport remis en 1895, la *Commission royale* sur l'opium conclut :

- que l'interdiction de l'opium (sauf pour raisons médicales) n'était ni nécessaire, ni souhaitée par les Indiens, et que le Gouvernement britannique ne devrait pas entraver la production d'opium ni sa consommation en Inde.
- que l'Inde ne pouvait se permettre de renoncer aux revenus tirés de l'opium, car "les finances de l'Inde ne peuvent supporter le coût des dédommagements, ni celui des mesures préventives, non plus que la perte de revenus", et

- que la consommation d'opium par la population de l'Inde "ne provoquait pas de dommages psychiques ou physiques importants", et qu'il serait peu pratique de prétendre distinguer la consommation à usage médical de la consommation ordinaire.<sup>42</sup>

Les conclusions de la Commission aboutirent au maintien du *statu quo* pendant quelques décennies supplémentaires. Elles furent, bien évidemment, sévèrement critiquées par les réformateurs opposés à l'opium, qui arguèrent que la composition même de la Commission avait été tendancieuse et qu'elle avait, dès le début, favorisé les intérêts économiques du Gouvernement de l'Inde britannique.<sup>43</sup> Ils estimaient que, de parti pris, les membres de la Commission avaient escamoté le problème de l'opium indien<sup>44</sup> et s'étaient contentés de défendre le *statu quo*.<sup>45</sup> Bien que deux seulement des sept membres de la Commission fussent des "réformateurs anti-opium", la Commission n'en récolta pas moins, avec beaucoup de rigueur, de précieuses informations auprès d'un large éventail d'informateurs clefs : 723 témoins furent entendus, dont des médecins, des fonctionnaires de police, des officiers de l'armée, des représentants de gouvernements locaux, des fonctionnaires des États producteurs d'opium, des juristes, des journalistes, des propriétaires terriens, des planteurs, des négociants et des missionnaires. De sorte que ses conclusions méritent encore d'être lues et étudiées.<sup>46</sup>

Les conclusions de la Commission reflétaient les témoignages qu'elle avait entendus et les seules voix discordantes étaient celles des missionnaires et des membres de milieux prônant la tempérance. Un évêque de l'église méthodiste épiscopale déclara que "la moitié au moins des usagers de l'opium en consomment à l'excès, avec des conséquences désastreuses pour leur santé, leur moralité et leurs finances",<sup>47</sup> mais la plupart des témoins se montrèrent plus prudents dans leurs interventions. En Inde, la consommation d'opium passait, à l'époque, pour l'habitude d'hommes d'âge moyen, voire mûr. Son usage était répandu, mais les niveaux de consommation individuels semblaient faibles, ce qui en atténuait l'impact social.

La Commission calcula que le gros des usagers de l'opium en Inde (70%) en consommaient entre 188 et 945 grammes par an, et que seule petite proportion dépassait les 945 grammes par an. Les données recueillies auprès de 4 000 mangeurs d'opium dans le Rajputana indiquaient une dose quotidienne de 1,4 g, soit 0,5 kg par an. Des études ultérieures, effectuées à Calcutta, constatèrent des taux d'usage assez semblables : 0,63 kg par an. Ces taux étaient bien plus modérés que ceux rapportés par d'autres pays. Ainsi, les taux d'usage signalés en Chine, une décennie plus tard, faisaient état de taux de consommation moyens compris entre 0,84 kg<sup>d</sup>

<sup>d</sup> Cette estimation est obtenue par dérivation, à partir des 491.133 piculs (29.637 t) disponibles pour la consommation en 1906, et d'un total estimatif de 25 millions d'usagers de l'opium. (Voir : Commission internationale de l'opium, *Rapport de la Commission internationale de l'opium* Shanghai, Chine, 1<sup>er</sup> au 26 février 1909, Vol. 1, compte rendu des délibérations, et Commission internationale de l'opium, *Rapport de la Commission internationale de l'opium* Shanghai, Chine, 1<sup>er</sup> au 26 février 1909, Vol.II, Rapport de la délégation chinoise : Mémoire de la Chine sur l'opium).

et 2,2 kg <sup>e</sup> d'opium par an, avec une consommation quotidienne comprise entre 3,78 g, pour les petits fumeurs, et 15,1 g, pour les gros fumeurs.<sup>48</sup>

Le sentiment général, à la lecture de ce rapport, était que les conséquences de la consommation d'opium en Inde n'étaient guère différentes du problème d'abus d'alcool que connaissait alors le Royaume-Uni. Le prix élevé de l'opium en Inde expliquait, semblait-il, les faibles taux de consommation, inférieurs de moitié à ceux de la Chine. Qui plus est, le mode de consommation lui-même (en Inde, on ingérait l'opium au lieu de le fumer) contribuait à l'impact relativement mineur de la drogue.<sup>49</sup> Bien sûr, les conclusions de la Commission se limitaient à l'incidence du commerce de l'opium sur la population de l'Inde et ne se préoccupaient pas de son impact sur la population chinoise. Limitée géographiquement par son mandat, la Commission ne pouvait absolument pas reconnaître les ravages que le commerce qu'elle venait d'innocenter causait dans d'autres régions du monde.

Tout ce qui précède justifiait clairement la nécessité d'un système mondial de contrôle des drogues, mais les intérêts opposés des grandes puissances empêchait toute négociation d'un tel système. Les tentatives de la Chine pour interdire le pavot à opium restaient vouées à l'échec tant que l'opium était produit en Inde et qu'il se trouvait des marchands pour l'expédier en Chine. De leur côté, les autorités britanniques arguaient qu'une réduction de la production d'opium en Inde n'aurait aucun impact positif sur la situation de la Chine, vu que la production locale augmentait déjà et que la Turquie, la Perse et d'autres pays auraient tôt fait de combler la différence, avec l'aide de partenaires européens empressés.

Le lobby mondial anti-opium se constitua en réseaux internationaux et attendit que la conjoncture politique devint propice à l'avancement de sa cause. L'occasion se présenta après 1906, quand le Parti libéral, qui, pour des raisons éthiques, s'opposait au commerce de l'opium depuis le milieu de 19<sup>e</sup> siècle, battit les Conservateurs, traditionnels défenseurs des intérêts commerciaux britanniques. L'un de ses premiers actes après avoir obtenu la majorité à la Chambre des communes fut d'adopter une résolution réclamant la fin du commerce de l'opium entre l'Inde et la Chine.<sup>50</sup>

La question de l'opium revint sur le tapis aux États-Unis après l'occupation des Philippines en 1898, qui se traduisit par l'absorption d'une vaste population d'opiomanes d'origine chinoise. Les autorités américaines découvrirent que Manille comptait, à elle seule, 190 fumeries d'opium, où il se revendait chaque année, au détail, 130 t d'opium. Sous la domination espagnole, le commerce de l'opium aux Philippines avait été confié en sous-traitance à des monop-

oles licenciés par l'État. Les taxes prélevées sur cette industrie représentaient une part importante des revenus de l'État et il fut proposé que les États-Unis conservent ce système. Deux semaines à peine avant son adoption, la proposition avorta, grâce à une campagne de dernière minute lancée par les missionnaires de Manille, horrifiés à l'idée que les États-Unis pussent sanctionner le fléau de l'opium. Ils prirent contact avec le Bureau international de la réforme, un lobby prohibitionniste de Washington, qui dépêcha aussitôt par télégraphe deux mille pétitions à d'éminents partisans et adjura le Président Théodore Roosevelt d'empêcher que cette décision fût prise.<sup>51</sup> Ébranlé par cette flambée d'indignation morale, le Président Roosevelt ordonna au gouvernement des Philippines de retirer le projet de loi incriminé afin de l'étudier plus à fond.

Un Comité de l'opium pour les Philippines fut constitué en 1903, qui comptait parmi ses membres l'évêque épiscopal de Manille, le Révérend Charles Brent, un citoyen canadien qui deviendrait ultérieurement un personnage clef du mouvement réformiste international opposé au commerce de l'opium. Après avoir examiné la façon dont les pays voisins traitaient la question de l'opium,<sup>52</sup> un certain nombre de mesures de réglementation furent envisagées. Le Comité conclut qu'une prohibition progressive fondée sur un monopole d'État offrirait la meilleure chance de soumettre l'opium à un contrôle. Aux termes de la proposition soumise par le Comité, le monopole d'État aurait une durée de trois ans. Pendant ce temps, la culture du pavot à opium aux Philippines serait progressivement rendue illégale, les fumeries d'opium seraient mises hors la loi, et l'usage d'opium serait interdit aux personnes de moins de 21 ans. La désintoxication graduelle des opiomanes s'accomplirait via un strict contrôle étatique de l'offre.<sup>53</sup> Le rapport du Comité fut achevé en 1904 ; en 1905, le Congrès américain en adopta les recommandations et promulgua une loi intitulée : "Loi portant révision et amendement de la législation douanière du Gouvernement colonial des Îles Philippines". Cette loi habilitait le Gouvernement colonial des Philippines à "prohiber entièrement l'importation et la vente d'opium, ou à les restreindre, ou à adopter toutes autres mesures nécessaires à l'éradication des maux résultants de la vente et de l'usage de cette drogue".<sup>54</sup>

Bien que les États-Unis pussent contrôler les conditions régnant sur le territoire philippin, la production d'opium à grande échelle et son trafic à travers l'Asie risquaient de compromettre le succès de sa politique locale. Il devint rapidement évident qu'une action unilatérale serait vouée à l'échec. Par ailleurs, les États-Unis souhaitaient aussi améliorer leurs relations avec la Chine ; en adoptant la cause de l'anti-opiumisme, ils pouvaient atteindre plusieurs objectifs à la fois.

Enfin, la réforme devint possible du fait que la nature du marché chinois de l'opium avait changé. Le remplacement des importations portait ses fruits et les importations d'opium diminuaient; selon plusieurs rapports, la Chine

<sup>e</sup> Cette estimation est obtenue par dérivation, à partir des 491.133 piculs (29.637 t) disponibles pour la consommation en 1906, et d'un total estimatif de 13,46 millions de fumeurs d'opium en Chine, en 1906. (Voir : *Rapport de la Commission internationale de l'opium* Shanghai, Chine, 1<sup>er</sup> au 26 février 1909, Vol.II, Rapport de la délégation chinoise : Mémoire de la Chine sur l'opium).

exportait même l'opium de ses provinces du sud vers les pays voisins, la Birmanie britannique et l'Indochine française. Le temps viendrait rapidement, semblait-il, où le plus grand producteur d'opium de la planète en deviendrait aussi le plus grand exportateur.

Durant cette même période, la Chine changea de comportement politique : délaissant la confrontation, elle opta pour une diplomatie plus sereine. Suite à la révolte des Boxers (en 1900), Pékin tenta prudemment et progressivement d'obtenir une aide occidentale pour restreindre l'activité des trafiquants de drogues étrangers en Chine. En septembre 1900, par exemple, les autorités chinoises prièrent la France de mettre fin à la contrebande d'opium, de morphine et d'attirails pour toxicomanes en provenance de la concession française de Shanghai. Un par un, des accords furent conclus (souvent sous forme d'annexe à des traités de commerce) avec les gouvernements occidentaux pour interdire l'importation d'opium.<sup>55</sup> Si ces accords bilatéraux ne pouvaient, à eux seuls, mettre fin au commerce de l'opium, ils constituèrent le fondement qui permit aux militants anti-opium de porter leur cause sur la scène internationale.<sup>56</sup>

### 2.2.1 La Commission de l'opium de Shanghai (1909)

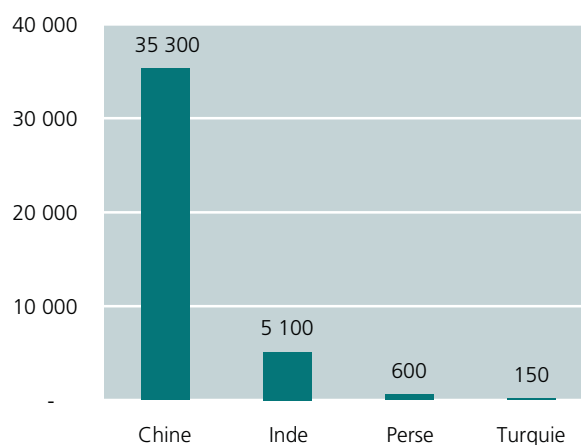
La première conférence internationale jamais convoquée pour discuter du problème mondial des stupéfiants eut lieu en février 1909, à Shanghai. Passée dans l'histoire sous le nom de "Commission de l'opium", elle jeta les bases qui permirent d'élaborer le premier traité international relatif aux drogues, la Convention internationale de l'opium de La Haye (1912).<sup>57</sup> Les préparatifs de la conférence de Shanghai commencèrent dès 1906. Le plan originel était de n'y traiter que de la situation en Asie, mais certaines paries prenantes arguèrent que l'on ne pouvait débattre convenablement de la question en l'absence des tous les grands pays producteurs, manufacturiers et consommateurs. On s'inquiétait également de savoir dans quelle mesure les délégués participant à la conférence seraient habilités à conclure des accords au nom de leur gouvernement. La liste des invitations fut donc allongée et il fut convenu que les délégués invités joueraient un rôle consultatif auprès de leurs gouvernements respectifs.<sup>58</sup> Ce compromis permit à la plupart des puissances coloniales de l'époque (Grande-Bretagne, États-Unis, France, Pays-Bas, Portugal, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Russie, Japon, Chine, Perse (l'Iran moderne) et Siam (Thaïlande)<sup>59</sup> d'y participer.

Étonnamment, la Commission sembla avoir un impact avant même que les délégués ne se fussent assemblés à Shanghai. Le simple fait qu'une réunion de ce genre dût avoir lieu déclencha un vent de réformes aussitôt mises en application, les pays souhaitant pouvoir montrer les progrès par eux accomplis quand on en viendrait aux statistiques détaillées. Ces initiatives allaient de l'introduction de changements dans les régimes de contrôle à l'interdiction pure et simple de la culture du pavot à opium. Sur les ter-

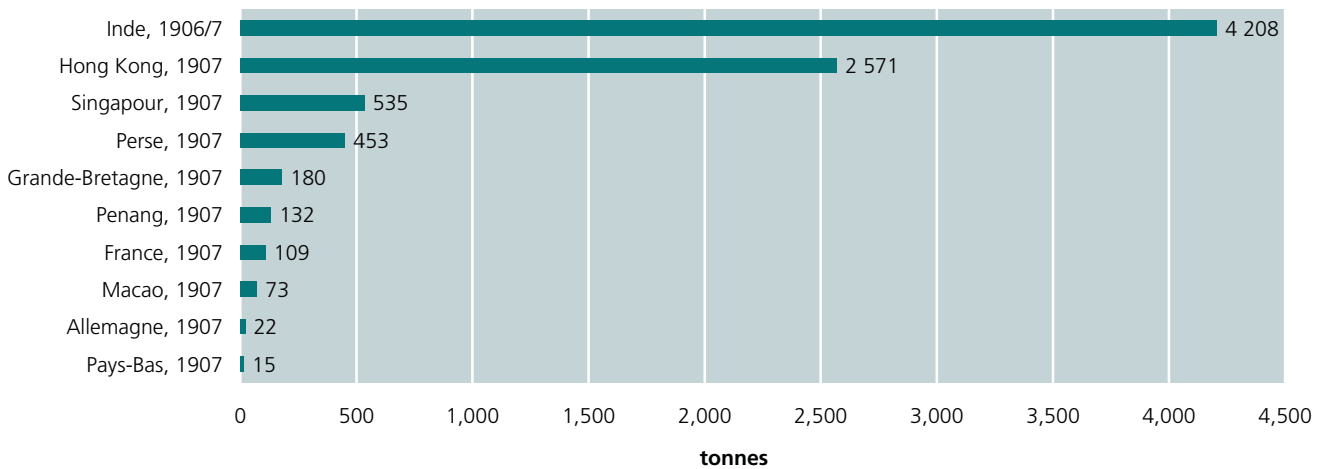
ritoires de la Malaisie administrés par l'Angleterre, par exemple, une Commission sur l'opium fut créée en 1907, deux ans avant la tenue de la Conférence. Les activités des exploitations d'opium de Singapour, Penang et Malacca furent suspendues à dater du 31 décembre 1909. Le Département des monopoles d'État prit possession de leurs locaux, puis les rouvrit avec pour objectif d'éliminer progressivement l'opiomane dans ces territoires.<sup>60</sup>

Mais l'initiative la plus importante prise avant la réunion de la Commission de Shanghai fut assurément l'accord bilatéral par lequel la Grande-Bretagne s'engageait à mettre progressivement fin à ses ventes d'opium à la Chine, entre janvier 1908 et la fin de 1917. La Chine dut s'engager en retour à éliminer ses cultures de pavot à opium durant le même laps de temps.<sup>61</sup> Au titre de cet accord, l'Angleterre réduirait ses exportations en Chine de 10% par an, à la condition que la Chine supprimât simultanément 10% des superficies plantées en pavot à opium. Pour apaiser les craintes qu'une production locale non signalée ne bouleversât ce plan, les fonctionnaires britanniques se virent accorder le droit d'entreprendre des missions de vérification indépendantes, trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord. L'inspecteur, nommé par Londres, se vit octroyer un accès illimité à l'intérieur du territoire chinois.<sup>62</sup> Pour prouver aux autorités britanniques le sérieux de ses intentions, le Gouvernement chinois lança une énergique campagne antidrogue.<sup>63</sup> Visant la suppression totale de l'opium, cette campagne fut ultérieurement décrite comme "la plus réussie de toutes réformes mandchoues".<sup>64</sup> Les autorités chinoises promulguèrent également, en 1906, un décret qui, s'il n'interdisait pas totalement l'opium, n'en instaurait pas moins un processus devant permettre d'en réduire à la fois la production et la consommation au cours de la décennie suivante.

**Fig. 5: Estimations de la production de 1906-1907 (en tonnes)**



Sources : *Commission internationale de l'opium*, Rapport de la Commission internationale de l'opium, Shanghai, Chine, 1<sup>er</sup> au 26 février 1909, Vol.II, Rapports des délégations, et Hamilton Wright : "The International Opium Commission", in *The American Journal of International Law*, Vol. 3, No. 3, July 12909, pp. 648-673.

**Fig. 6: Exportations d'opium brut\* (déduites de la production intérieure et des importations), 1907**

\* Les données originelles ont été converties en équivalents tonne.

Source : Commission internationale de l'opium, *Rapport de la Commission internationale de l'opium*, Shanghai, Chine, 1er au 26 février 1909, Vol.II, Rapports des délégations.

Ainsi, quand les délégués à la première conférence internationale se réunirent à Shanghai, en 1909, ils purent se prévaloir des grands succès remportés dans l'amenuisement du problème de l'opium. La délégation de la Chine fit état d'une réduction de 37% de la production nationale, passée de 35 400 t, en 1906, à 22 000 t, en 1908. Ces progrès devinrent encore plus marqués après la conférence de Shanghai; les efforts déployés par autorités chinoises pour enrayer la production devaient permettre une nouvelle réduction de 82% à la fin du régime impérial, en 1911.<sup>f</sup>

Parallèlement, un grand nombre de pays et territoires signalèrent d'importantes réductions des importations et de la vente d'opium avant 1909, dont Formose (l'actuelle Taïwan), l'Indochine française, le Siam (aujourd'hui la Thaïlande), la Birmanie (l'actuel Myanmar) et les Philippines, ce qui montre que la préparation d'une conférence internationale sur l'opium avait déjà poussé les autorités de nombreux pays à se montrer plus vigilantes.

Quand la Commission se réunit, l'on obtint pour la première fois une vue d'ensemble détaillée de la situation mondiale en matière de drogues et les délégués purent, sur cette base, engager un dialogue ouvert. Force informations furent échangées quant au commerce, à la consommation et aux aspects financiers du marché de l'opium; ces données nous permettent aujourd'hui d'établir des comparaisons avec la situation actuelle. En 1906-1907, la production totale d'opium était estimée à 41 600 t<sup>65</sup>; un siècle plus tard, la production mondiale d'opium illicite aurait pratiquement quintuplé.

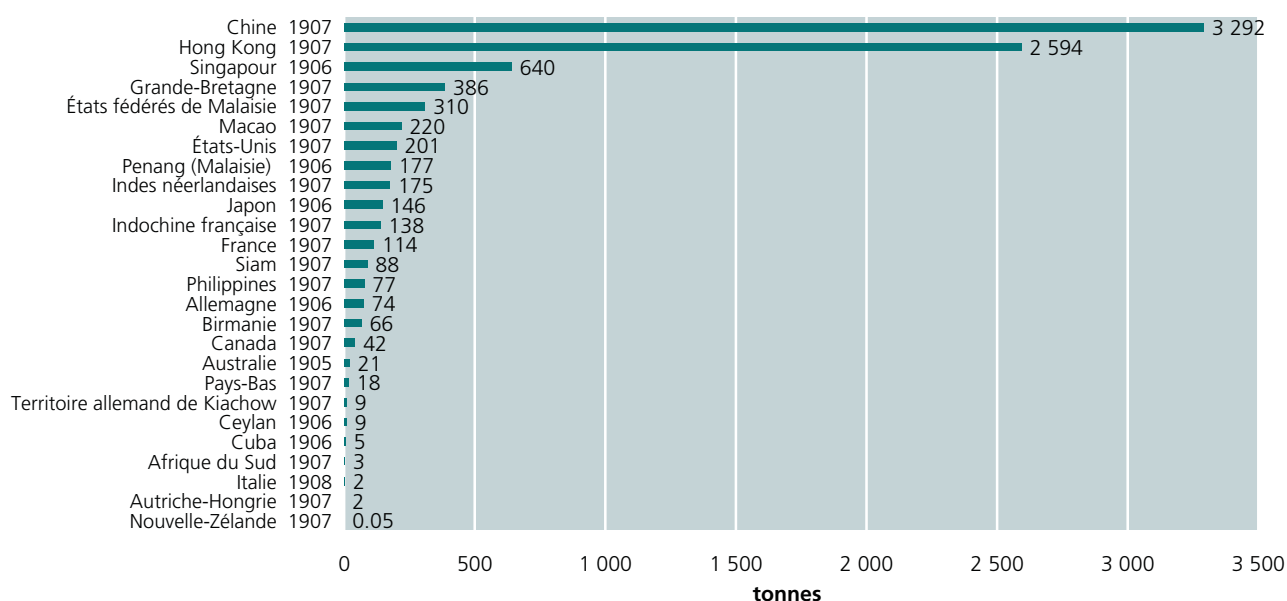
<sup>f</sup> Si ce processus s'était poursuivi, la Chine aurait totalement éliminé sa production d'opium avant même l'expiration du délai convenu de 10 ans. Le renversement du gouvernement impérial à l'issue de la révolte nationaliste de 1912 inversa toutefois cette tendance à la baisse, le nouveau gouvernement nationaliste de Pékin ne parvenant pas à contrôler les provinces où des chefs de guerre locaux favorisèrent la culture du pavot à opium pour renforcer leur position.

Il n'est pas étonnant que la Chine, qui avait produit 35 000 t en 1906 (près de 85% du total mondial), soit apparue comme le plus gros producteur mondial d'opium. Malgré cette récolte record, la Chine importait encore (principalement d'Inde) 12% de l'opium consommé dans le pays.<sup>66</sup> L'Inde venait au second rang des grands producteurs d'opium, avec près de 12% du total mondial. La production totale du Bengale en 1906 s'était élevée, pensait-on, à plus de 3 400 t. Dans le seul Bengale, près de 1,5 million d'agriculteurs vivaient de la culture du pavot à opium.<sup>67</sup> Venait ensuite la Perse (l'Iran d'aujourd'hui), dont la production annuelle était estimée à près de 600 t, soit 1,5% du total mondial. Vingt-cinq pour cent de cette production étaient consommés localement, et 75% (≈450 t) partaient à l'exportation. L'opium perse était réputé ne le céder en qualité qu'à l'opium indien.<sup>68</sup>

Bien qu'invitée, la Turquie n'assista pas à la conférence. Toutefois, le chef de la délégation américaine révéla plus tard que, selon les informations dont il disposait, la Turquie produisait quelque 2.300 "caisses" d'opium, soit près de 150 t, en 1907. La délégation des États-Unis jugeait ce chiffre anormalement bas et estimait que lors d'une année ordinaire la Turquie produisait entre 5 000 et 6 000 caisses (entre 320 à 380 t), et lors d'une année exceptionnelle jusqu'à 8 500 caisses (540 t).<sup>69</sup> L'opium turc se caractérisait par une forte teneur en morphine; on en favorisait donc l'exportation vers l'Europe ou l'Amérique pour un usage médical. La production des autres pays était bien plus modérée. Les autorités françaises estimaient que l'Indochine pouvait tout au plus produire entre 24 et 30 t par an. On pensait que de 20 à 25 t supplémentaires, venues du Yunnan pénétraient en contrebande en Indochine française.<sup>70</sup> Les autorités britanniques signalaient aussi une production d'opium dans les villages de Kachin et dans l'État Chan, principale région productrice de l'actuel Myanmar.<sup>71</sup>

La production d'opium de l'Afghanistan, aujourd'hui la



**Fig. 7: Importations d'opium brut (y compris celui destiné à la réexportation)\*, 1907**

\* Les données originales ont été converties en équivalents tonne.

Source : Commission internationale de l'opium, *Rapport de la Commission internationale de l'opium*, Shanghai, Chine, 1er au 26 février 1909, Vol.II, Rapports des délégations

principale région productrice de la planète, ne fut pas évoquée à la conférence de Shanghai. Cela tient à ce que les informations disponibles à l'époque indiquaient une production d'opium modeste, largement confinée aux régions du nord-est (Badakshan) et non destinée à l'exportation.<sup>72</sup>

## Commerce

Les informations présentées à la conférence de Shanghai permirent également de recenser les principaux courants commerciaux de l'opium. Le plus grand exportateur d'opium de l'époque était évidemment l'Inde. Les exportations d'opium indien s'étaient montées à 4 200 t en 1906/7, ce qui suggérait que 82% de la production totale étaient destinées à l'exportation. En 1906/7, ces exportations étaient principalement destinées à la Chine (76%), suivie par le Gouvernement des détroits (Singapour et une partie de l'actuelle Malaisie : Malacca, Penang et Dinging (20%).

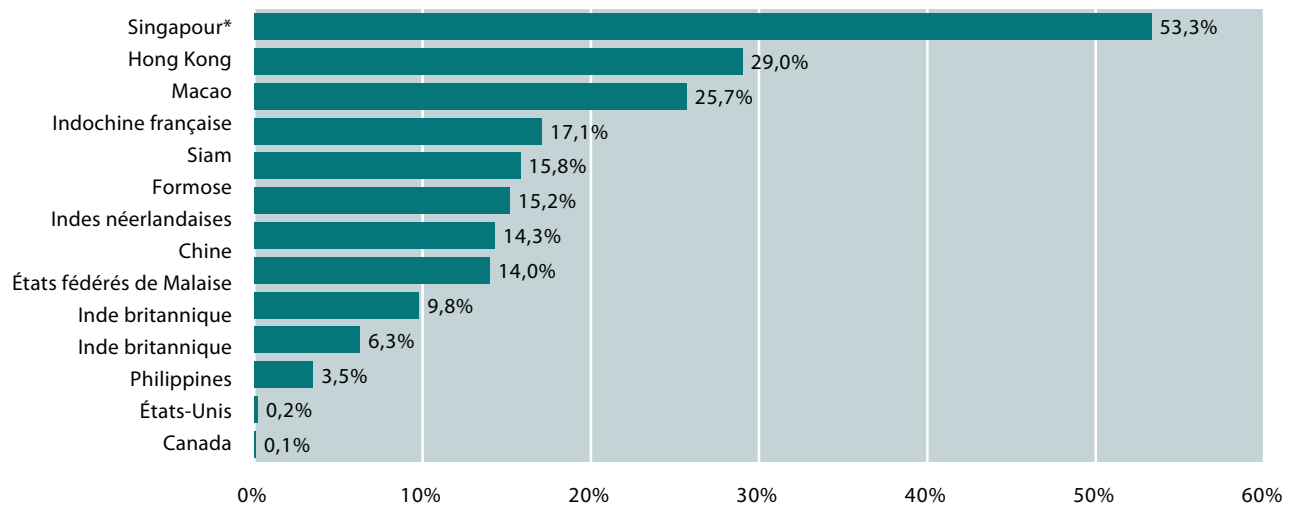
Les deuxième et troisième grands exportateurs étaient Hong Kong et Singapour, qui étaient, en fait, surtout des réexportateurs, plutôt que des producteurs de drogue. Les exportations étaient principalement destinées à la Chine (86%). Les envois vers les autres destinations représentaient 14% du total : Macao (8%), qui réexportait elle-même de l'opium en Chine, et les Philippines (2%). De petites quantités étaient également expédiées à Londres, à Victoria, au Gouvernement des détroits, à Vancouver, à Panama et à New York. Le second producteur et exportateur de la planète était la Perse, qui expédiait 450 t d'opium vers les marchés étrangers. La plupart des expéditions (environ les deux-tiers) étaient destinées au Gouvernement des détroits et à Hong Kong, suivis par le Royaume-Uni (un quart). Le reste était expédié en Europe continentale et en Afrique.<sup>73</sup>

Le troisième grand exportateur était probablement la Turquie, bien que, ce pays n'assistant pas à la conférence, l'on ne disposât d'aucune statistique le concernant.

Les statistiques des importations étaient, en fait, plus complètes que celles des exportations :

- La Chine venait au premier rang des importateurs (3.300 t), suivie par Hong Kong (2.600 t) et Singapour (640 t), qui, tous deux, réexportaient l'opium vers la Chine ;
- Le plus gros importateur européen d'opium était le Royaume-Uni (386 t), encore que la plus grande partie de ce total fut également réexportée ;
- Des importations variant entre 200 et 350 t étaient notifiées par les États fédérés de Malaisie (qui font aujourd'hui partie de la Malaisie), Macao et les États-Unis ; l'opium expédié à Macao était principalement destiné, lui aussi, à la réexportation ;
- Des importations variant entre 100 et 200 t étaient signalées par Penang (qui fait aujourd'hui partie de la Malaisie), les Indes néerlandaises (l'actuelle Indonésie), le Japon, l'Indochine française (aujourd'hui le Viet Nam, le Laos et le Cambodge) et la France ;
- Le Siam (Thaïlande), les Philippines, l'Allemagne et la Birmanie signalaient des importations comprises entre 50 et 100 t ;
- Le Canada, l'Australie et les Pays-Bas importaient des quantités comprises entre 10 et 50 t ;
- Au dernier rang, avec des importations de moins de 10 t, on trouvait Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka), Cuba, l'Afrique du Sud (Natal et Le Cap), l'Italie, l'Autriche-Hongrie et la Nouvelle-Zélande.



**Fig. 8: Revenus tirés de l'opium, en pourcentage du revenu total de l'État, 1906-1907**

Source : *Rapport de la Commission internationale de l'opium*, Vol.II, *Rapport de la Commission des statistiques*, ppp. 355-365, Shanghai, 1909.

Le total des importations signalées s'élevait à quelque 8 800 t. Un siècle plus tard, le volume correspondant d'importations légales d'opium était tombé à moins de 500 t (467 t en 2006).<sup>74</sup> Ce fléchissement reflétait la baisse de la production et la diminution du commerce. La réexportation de l'opium légalement importé constitue aujourd'hui l'exception, plutôt que la règle.

### Consommation

Indépendamment de la collecte d'informations sur le commerce de l'opium, la Commission entreprit aussi de se renseigner sur les quantités d'opium consommées dans les différents pays. Ses rapports ne nous fournissent pas un tableau complet de la consommation mondiale, mais ils permettent cependant de procéder à des estimations rudimentaires.

C'est la Chine qui comptait le plus grand nombre d'usagers; la fourchette des évaluations varie entre 13,5 millions<sup>75</sup> (estimation prudente) et 25 millions de fumeurs d'opium (de 3,4% à 6,3% de la population totale). La Commission finit par retenir le chiffre de 21,5 millions d'usagers (5,4% de la population). Cela correspond à une consommation de 1 kg par usager et par an – chiffre élevé par rapport aux autres estimations nationales. On enregistra des chiffres analogues pour les populations chinoises vivant dans des territoires non soumis au contrôle du gouvernement chinois. Par exemple, Formose (l'actuelle Taïwan) sous administration japonaise comptait 169 064 fumeurs d'opium homologués en 1900 (6,3% de la population totale) ; ce chiffre tomba à 113 165 en 1907 (3,7%). Cette population était soumise à un contrôle ; elle consomma 1,29 kg d'opium par usager et par an au cours de la période 1897-1907.<sup>76</sup>

De même, on releva des niveaux de consommation élevés dans la main-d'œuvre masculine chinoise adulte (118 000 au total) travaillant aux États-Unis. On estimait que 15%

de ces travailleurs étaient de "gros fumeurs", qui consommaient 2,72 kg par usager et par an ; 20% étaient de "petits fumeurs" (0,68 kg), et 10% des "fumeurs occasionnels" (28,35 grammes). Ainsi, près de 45% des travailleurs chinois étaient réputés fumer de l'opium ; leur taux de consommation annuel moyen était de 1,22 kg par usager.<sup>77</sup> D'aucuns suggérèrent ultérieurement que la proportion d'opiomanes parmi les travailleurs était peut-être inférieure (30% disaient certains), mais cela aurait porté le niveau d'usage moyen à plus de 2 kg par usager et par an.<sup>78</sup>

Les niveaux de consommation dans les populations autres que chinoises étaient réputés nettement inférieurs. Par exemple, les estimations françaises de la consommation d'opium au Viet Nam étaient de 0,2 kg par usager et par an pour la population vietnamienne, contre 1,4 kg pour la population chinoise. La consommation légale d'opium dans le second pays producteur du monde, l'Inde britannique (à l'exclusion de la Birmanie), était, paraît-il, de 422,3 t en 1907/8. Les autorités britanniques reconnaissaient que le total pouvait être supérieur puisque ce chiffre ne tenait compte que de la consommation licite, mais qu'il était notoire que des détournements des stocks d'opium licite avaient lieu. La dose habituelle moyenne, telle que signalée par la Commission royale en 1895, s'élevait à 21,5 "grains" par jour (ce qui équivalait à 0,5 kg par an). Partant de ces données, on dénombrait quelque 830 000 usagers de l'opium en Inde britannique (à l'exclusion de la Birmanie) en 1907/8, et un taux global de prévalence de 0,4%. En Birmanie, ce chiffre semblait inférieur : 1,5% de la population consommait 0,27 g par usager et par an – sans doute en raison du prix élevé de l'opium.<sup>79</sup>

### Revenus

Des données relatives aux revenus tirés du commerce de l'opium furent également communiquées aux participants à la conférence ; elles illustraient la surprenante assuétude

des gouvernements (et pas seulement des usagers) à l'opium. Une fois que le Gouvernement chinois eut prélevé une taxe consolidée sur l'opium – tant étranger que local –, les revenus que l'on en tirait passèrent à quelque 2,1 millions de livres sterling (£) en 1906, ce qui représentait 14% du revenu du gouvernement central.<sup>80</sup> Encore ne s'agissait-il là que des chiffres nationaux, car l'opium était également taxé à l'échelon provincial, où il produisait un revenu estimé à 3 millions de £ par an.<sup>81</sup> L. Leech, conseiller près la légation britannique à Pékin et l'un des grands spécialistes de la question à l'époque, estimait que les autorités chinoises avaient tiré de l'opium un revenu total de 6,5 millions de £ en 1906, dont 1,7 million seulement était allé au gouvernement central.<sup>82</sup>

Les recettes tirées de la production et du commerce de l'opium en Inde britannique, à l'exclusion de ce que l'on appelait les "États indigènes", représentèrent à 4,7 millions de £ pour l'exercice fiscal 1906-1907. Contrairement à ce qui se passait un siècle plus tôt, où, certaines années, un tiers du revenu total de l'État provenait de l'opium, ce montant s'éleva à 6,3% en 1906-1907.<sup>83</sup> Ces recettes s'expliquaient par la différence entre le prix à la production et le prix des enchères (un écart de plus de 75%), ainsi que par les taxes sur les enchères (moins de 25%). Près de 80% du revenu total tiré des exportations provenait du commerce avec la Chine.

C'est à Singapour et dans les deux autres "gouvernement des détroits", Penang et Malacca (qui font aujourd'hui partie de la Malaisie), que l'État tirait de l'opium les revenus les plus importants. L'opium fournit 53,3% du revenu total de ces territoires en 1906. En 1904, cette proportion était encore plus élevée, puisqu'elle atteignait 59,1% du revenu total.<sup>84</sup>

Indépendamment des échanges de données et d'informations, la Commission internationale de l'opium fit aussi un certain nombre de recommandations non contraignantes relatives au commerce de l'opium. L'on convint qu'il n'était pas souhaitable d'importer des drogues dans les pays où leur consommation était illégale. L'Inde, qui était encore, à l'époque, le principal exportateur mondial d'opium, prit un engagement majeur en ce sens, puisqu'elle s'engagea à cesser toute exportation d'opium vers des États qui en prohibaient l'usage. Un appel fut lancé aux gouvernements qui contrôlaient les concessions étrangères en Chine pour qu'ils coopèrent à la fermeture des fumeries d'opium et appliquent les réglementations locales applicables aux drogues dans les zones de peuplement étrangères. La Commission exhorta aussi vivement les gouvernements à prendre des mesures énergiques pour contrôler la fabrication et la distribution de la morphine, dont l'usage, semble-t-il, se propageait. Bien que la Commission ne fût pas habilitée à conclure des accords contraignants, elle jeta les bases qui permirent de conclure, trois ans plus tard, la Convention de La Haye, qui fit du contrôle des drogues un élément important du droit international.<sup>85</sup>

RAPPORT

DE LA

Commission Internationale de l'Opium

SHANGHAI (CHINE)

1er au 26 février 1909

Vol. I – COMPTES RENDUS DES SÉANCES

P. S. King & Son,

PARLIAMENTARY AND GENERAL BOOKSELLERS.  
Orchard House, 2 & 4 Great Smith Street, Westminster, London, S.W.

SHANGHAI :

PRINTED AND PUBLISHED BY THE NORTH-CHINA DAILY NEWS & HERALD LTD.  
1909

COMMISSION INTERNATIONALE DE L'OPIMUM

*On trouvera ci-dessous le texte des résolutions, telles qu'amendées :*

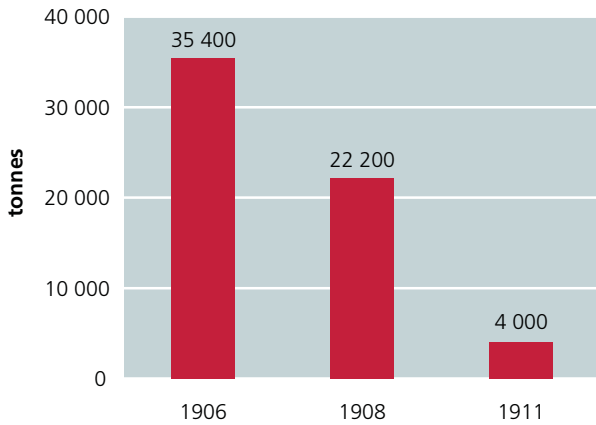
**DÉCISIONS :**

1. La Commission internationale de l'opium prend acte de la sincérité à toute épreuve du Gouvernement de la Chine dans les efforts qu'elle déploie pour éradiquer la production et la consommation d'opium à travers l'empire, de l'appui croissant que l'opinion publique et ses propres sujets apportent à ces efforts, et des progrès réels – quoique inégaux – réalisés dans la réalisation de cette tâche d'envergure ;
2. En vue des mesures prises par le Gouvernement de la Chine (et par d'autres gouvernements) en vue de prohiber l'action de fumer de l'opium, la Commission internationale de l'opium recommande à chaque délégation de presser son Gouvernement de prendre des mesures visant la suppression graduelle de cette pratique sur ses propres territoires et possessions, compte dûment tenu des situations qui prévalent dans chacun des différents pays concernés ;
3. La Commission internationale de l'opium constate que l'usage d'opium à toute fin autre que médicale est considéré par la plupart des pays participants comme devant être interdit ou soigneusement contrôlé, et que chaque pays entend appliquer, selon ses moyens, des mesures de plus en plus rigoureuses dans la gestion de son système de réglementation. En consignand ces conclusions, la Commission internationale de l'opium reconnaît les grandes différences entre les conditions prévalant dans les différents pays, mais elle souhaite vivement attirer l'attention des gouvernements concernés sur l'intérêt qu'ils auraient à réexaminer leur système de réglementation à la lumière de ce qui se fait dans les autres pays traitant du même problème ;
4. La Commission internationale de l'opium constate que chacun des gouvernements représentés s'est doté de lois rigoureuses qui visent à prévenir – directement ou indirectement – à prévenir la contrebande de l'opium, de ses alcaloïdes, de ses dérivés et de ses préparations sur son territoire respectif ; de l'avis de la Commission internationale de l'opium, il est également du devoir de tous les pays de prendre des mesures judicieuses pour empêcher, dans leurs ports d'embarquement, l'expédition d'opium, de ses alcaloïdes, de ses dérivés et de ses préparations vers tout pays qui interdit l'entrée de l'opium, de ses alcaloïdes, de ses dérivés et de ses préparations.
5. La Commission internationale de l'opium est d'avis que la libre fabrication, la vente et la distribution de morphine constituent déjà un grave danger, et constate que la morphinomanie tend à se propager ; la Commission internationale de l'opium exhorte donc les gouvernements à prendre, sur leurs territoires et possessions respectifs, des mesures rigoureuses pour contrôler la fabrication, la vente et la distribution de cette drogue, et celle de tous les autres dérivés de l'opium qui, au terme d'analyses scientifiques, sembleraient produire des abus similaires et provoqueraient des maux analogues ;
6. La Commission internationale de l'opium n'a pas été constituée de façon à permettre le lancement d'études scientifiques sur les remèdes possibles contre l'opiomanie et sur les effets de l'opium et de ses dérivés ; mais elle estime que de telles études seraient de la plus haute importance ; la Commission internationale de l'opium souhaite donc que chacune des délégations ici assemblées en recommande le lancement à son Gouvernement, qui prendra les mesures qu'il jugera appropriées ;
7. La Commission internationale de l'opium conseille vivement à tous les Gouvernements qui possèdent des concessions ou des zones de peuplement en Chine, et qui n'ont pas encore pris de mesures effectives pour fermer les fumeries d'opium dans lesdites concessions et zones de peuplement, d'agir en ce sens, dès que possible, selon les modalités déjà appliquées par d'autres gouvernements ;
8. La Commission internationale de l'opium recommande vivement à chaque délégation de pousser son Gouvernement à entrer en négociation avec le Gouvernement chinois en vue de prendre des mesures effectives et efficaces dans les diverses concessions et zones de peuplement, en vue d'interdire le commerce et la fabrication de remèdes anti-opium contenant de l'opium ou certains de ses dérivés ;
9. La Commission internationale de l'opium incite vivement à chaque délégation à presser son Gouvernement d'appliquer ses lois sur la pharmacie à tous ses sujets, dans les districts consulaires, les concessions et zones de peuplement en Chine.

[NOTE : La délégation du Portugal n'a voté aucune de ces résolutions. Quant au vote de la délégation de l'Italie, voir la correspondance ci-après.]

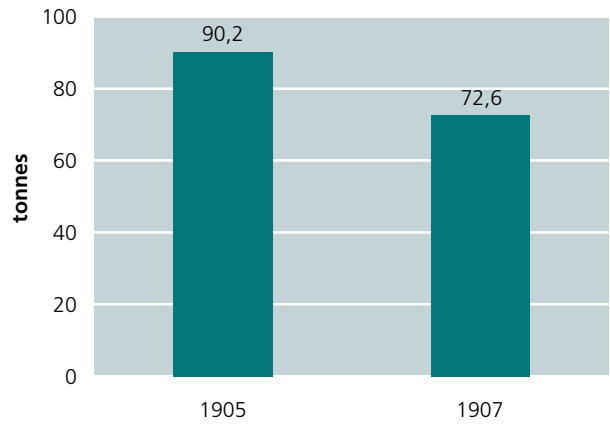


**Fig. 9: Production totale d'opium en Chine, 1906-1911**



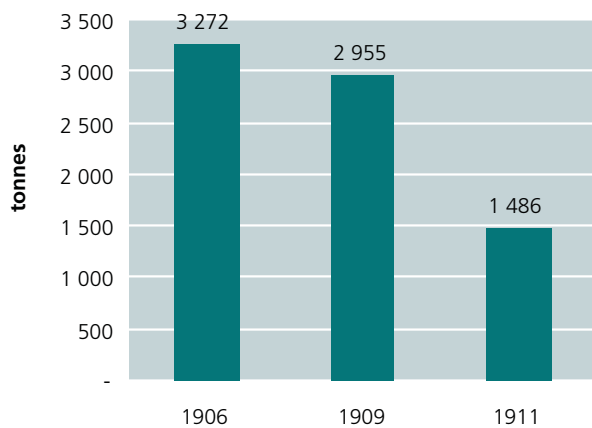
Source : Conférence générale de l'opium, La Haye, 1er décembre 1911-23 janvier 1912, p. 57.

**Fig. 11: Exportations totales d'opium de Macao, 1905-1907**



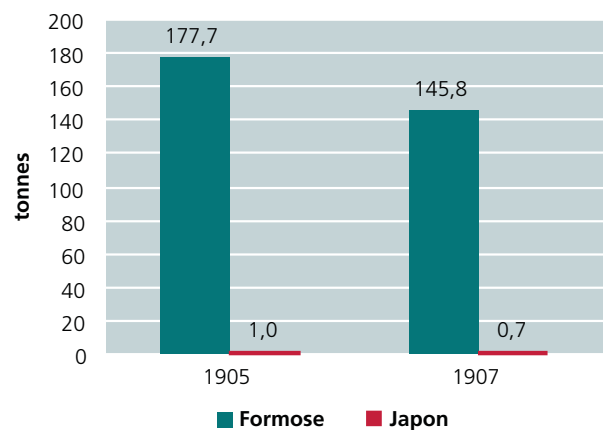
Source : Commission internationale de l'opium, Shanghai, 1909, Annexe 1, statistiques du commerce de l'opium.

**Fig. 10: Importations d'opium de la Chine (en tonnes), 1906-1911**



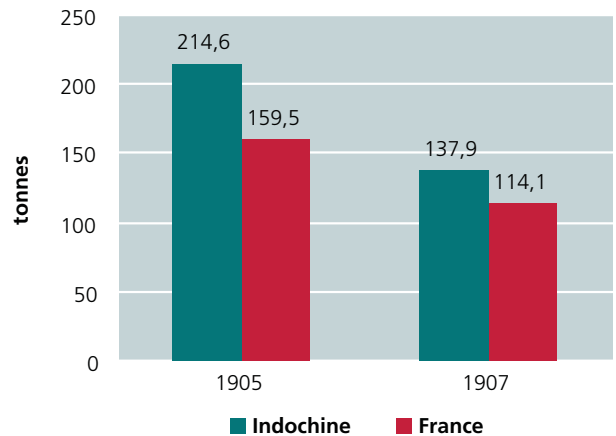
Source : Conférence internationale de l'opium, La Haye, 1er décembre 1911-23 janvier 1912, p. 67.

**Fig. 12: Importations d'opium de Formose et du Japon, 1905-1907**



Source : Commission internationale de l'opium, Shanghai, 1909, Annexe 1, statistiques du commerce de l'opium.

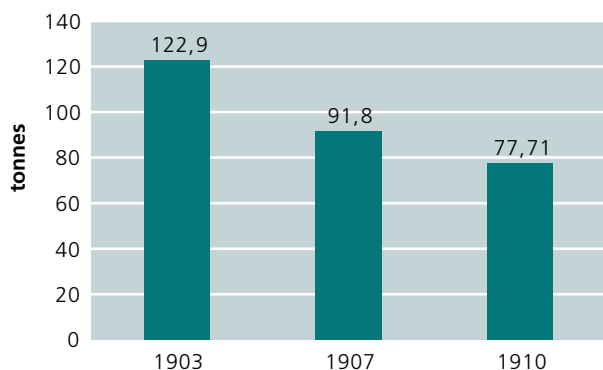
**Fig. 13: Importations d'opium de la France et de l'Indochine, 1905-1907**



Source : Commission internationale de l'opium, Shanghai, 1909, Annexe 1, statistiques du commerce de l'opium.

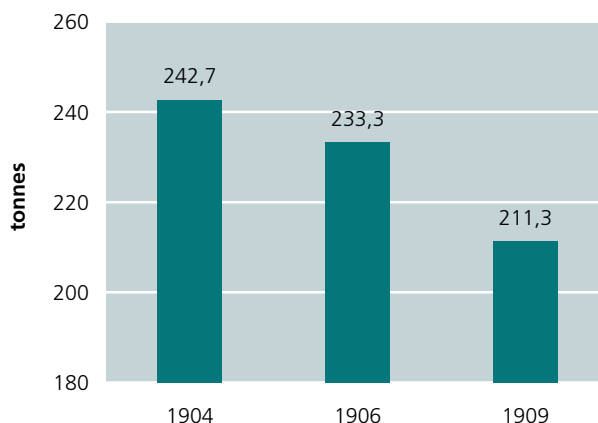


**Fig. 14: Ventes de chandoo (préparation d'opium à fumer) en Indochine, 1903-1910**



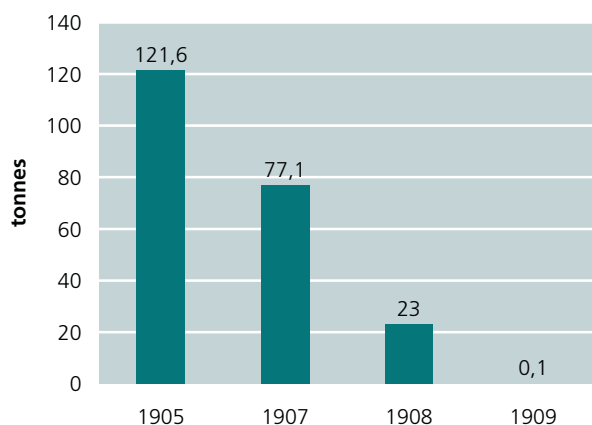
Sources : Commission internationale de l'opium, Shanghai, 1909, Annexe 1, statistiques du commerce de l'opium et Conférence internationale de l'opium, La Haye, 1er décembre 1911-23 janvier 1912, Tome II, p. 81.

**Fig. 16: Importations d'opium des États-Unis, 1904-1909**



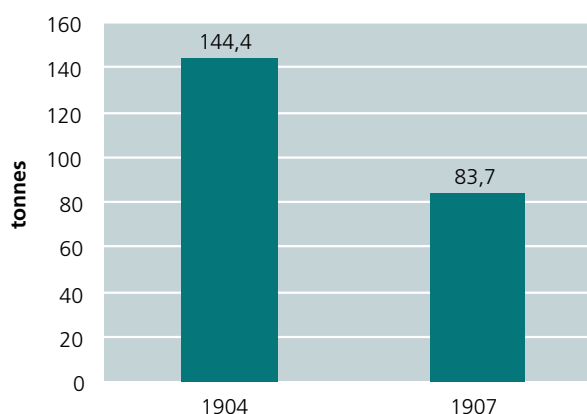
Source : Conférence internationale de l'opium, La Haye, 1er décembre 1911-23 janvier 1912, Tome II, p. 34.

**Fig. 15: Importations d'opium des Philippines, 1905-1909**



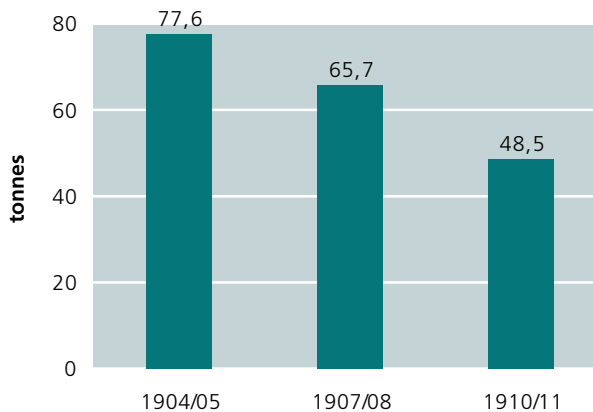
Source : Conférence internationale de l'opium, La Haye, 1er décembre 1911-23 janvier 1912, Tome II, p. 6.

**Fig. 17: Importations d'opium du Siam (Thaïlande), 1904-1907**

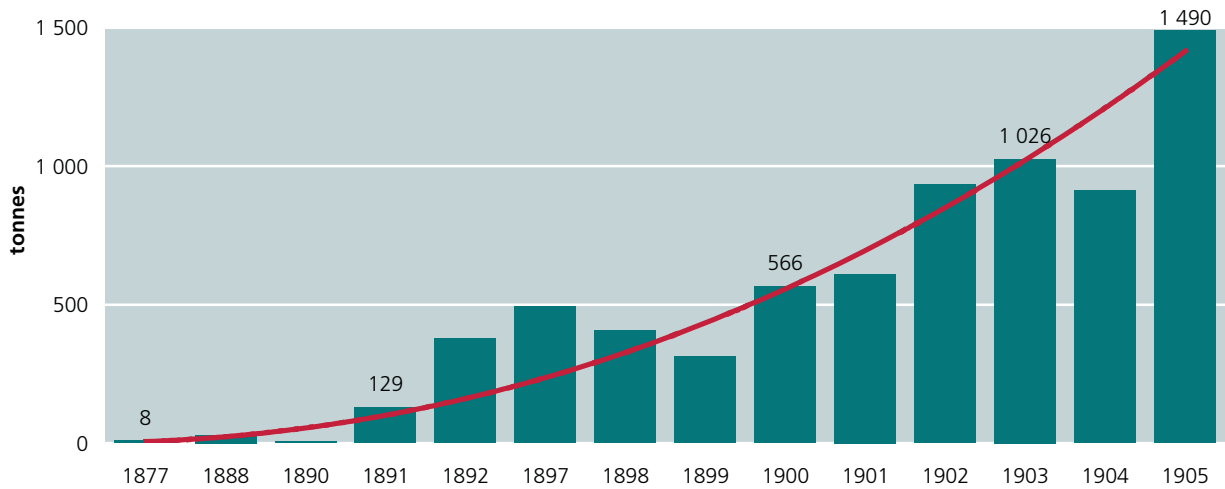


Source : Commission internationale de l'opium, Shanghai, 1909, Annexe 1, statistiques du commerce de l'opium.

**Fig. 18: Ventes d'opium en Birmanie (Myanmar), 1904-1911**



Sources : Commission internationale de l'opium, Shanghai, 1909, Vol. II, p. 187 et Conférence internationale de l'opium, La Haye, 1er décembre 1911-23 janvier 1912, Tome II, p. 93.

**Fig. 19: Exportations de feuilles de coca du Pérou, 1877-1905**

Source : David F. Musto, "International Traffic in Coca through the Early 20th century", *Drug and Alcohol Dependence*, 49, 1998, Table 6, p. 153.

### 2.2.2 La Convention de La Haye (1912)

Les recommandations de la conférence de Shanghai ne constituaient pas un instrument juridique légalement contraignant. Cette fois encore, l'évêque des Philippines, le Très Révérend Charles H. Brent, milita pour la tenue d'une conférence de suivi et réclama que, cette fois, les délégués soient habilités à prendre des engagements au nom de leur gouvernement. Ayant obtenu l'appui des États-Unis, il travailla avec les groupements anti-opium d'Angleterre et d'ailleurs pour obtenir l'accord des autres nations. L'initiative officielle vint du Département d'État des États-Unis et les Pays-Bas acceptèrent d'être les hôtes de cette conférence et d'en assurer le secrétariat. La conférence eut lieu à La Haye, du 1er décembre au 23 janvier 1912 ; y participèrent des représentants de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Perse, du Portugal, de la Russie, du Siam (Thaïlande), du Royaume-Uni et des territoires britanniques d'outre-mer (dont l'Inde britannique) et les États-Unis. Cette fois encore, l'évêque Brent fut élu Président de la conférence.

Au terme d'un débat nourri, la conférence convint d'élaborer le premier traité international de l'histoire relatif à l'opium. La première Convention internationale de l'opium comportait six chapitres et un total de 25 articles. Outre l'opium et la morphine, qui avaient déjà fait l'objet de longues discussions à la conférence de Shanghai, la Convention de La Haye inclut deux nouvelles substances devenues problématiques : la cocaïne et l'héroïne.

La première synthèse de la cocaïne fut réalisée par le chimiste allemand Albert Niemann, en 1860, et ce stupéfiant gagna rapidement en popularité vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, tant pour son usage médical que pour sa consommation à des fins récréatives. Les exportations de feuilles de coca du Pérou triplèrent entre 1900 (566 t) et 1905 (1 490 t), avant de diminuer à nouveau en raison de la réglementa-

tion du marché américain. Ce fléchissement fut contrebalancé par les nouvelles cultures de Java, dont les exportations crurent considérablement, passant de 26 t, en 1904, à 1 353 t, en 1914.

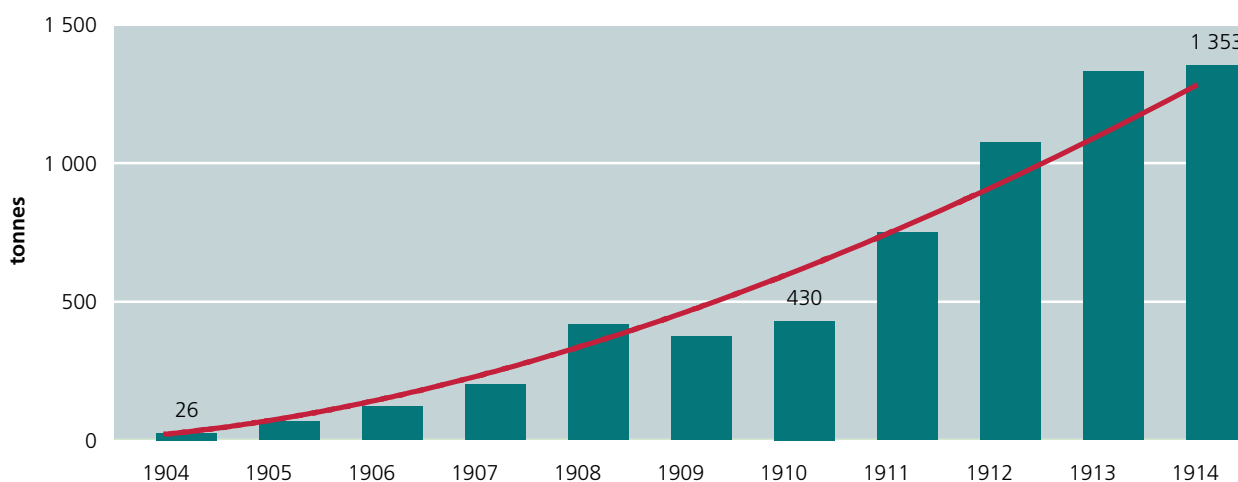
Les exportations de coca du Pérou étaient principalement destinées aux États-Unis et à l'Europe – notamment à l'Allemagne. Les exportations vers les États-Unis doublèrent dans les années 1890 et atteignirent un pic de près de 1 300 t en 1906. Indépendamment de la fabrication locale, les États-Unis importaient aussi de grandes quantités de coca de l'étranger, se positionnant ainsi comme le plus grand marché de cocaïne de la planète,<sup>86</sup> position que les États-Unis occupent encore au 21<sup>e</sup> siècle. La situation était suffisamment grave pour que plusieurs États américains promulguent leurs propres lois au tournant du siècle, en vue d'enrayer les abus de cocaïne.

La prise de conscience croissante du caractère problématique de la cocaïne, encore amplifiée par le débat international sur le sujet, déboucha sur un fléchissement à long terme de la production licite de cocaïne, qui se prolongea jusqu'au siècle suivant. En 1903, la fabrication légale de cocaïne dans le monde atteignait 15 t (dont 9 t, soit les deux-tiers, étaient consommées aux États-Unis).<sup>87</sup> La fabrication légale de cocaïne s'élevait à 0,3 t en 2006,<sup>88</sup> dont un tiers (soit 0,1 t) était légalement consommé aux États-Unis. La conscience que les milieux médicaux avaient des risques liés à l'usage de cocaïne (conscience qui résultait, elle-même, des premières mesures de contrôle international) et l'apparition ultérieure de nouveaux médicaments aux effets secondaires moins incommodes, expliquent ce fléchissement. Le plus gros des progrès accomplis dans la réduction de la production mondiale de cocaïne avait déjà été réalisé dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

L'héroïne constituait un ajout relativement nouveau à la liste des substances posant problème et soumises à un con-

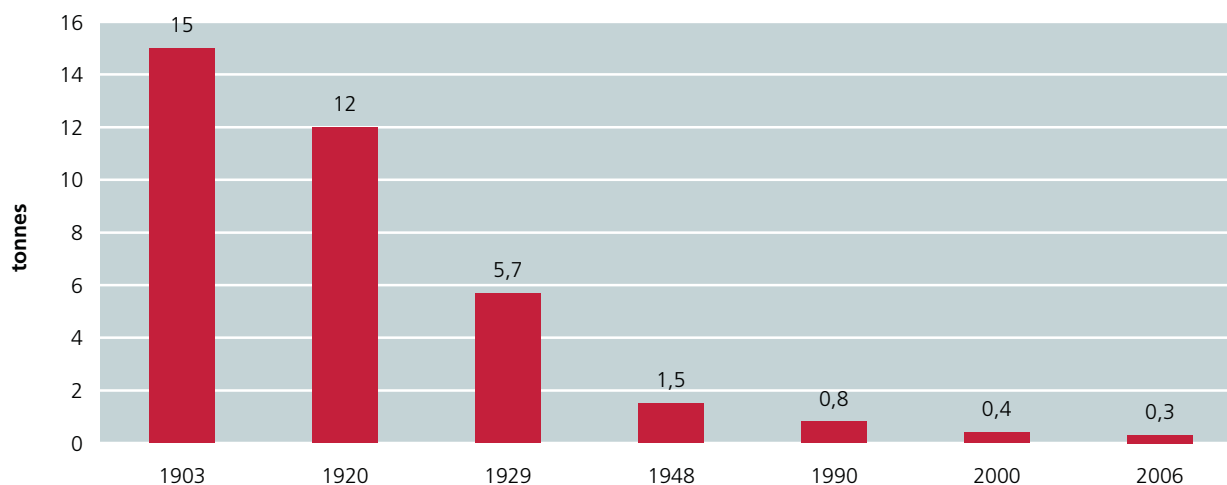
trôle au temps où la Convention de La Haye fut conclue ; en effet, elle n'était disponible sous forme de préparation pharmaceutique que depuis 1898. Comble d'ironie, elle avait été commercialisée à l'origine comme produit de substitution non dépendogène de la morphine, qui posait déjà problème dans de nombreux cas. Conscients que le problème mondial des stupéfiants incluait désormais deux nouvelles drogues, les signataires de la Convention internationale de l'opium s'engagèrent à œuvrer à la suppression progressive de l'opium, de la morphine et de la cocaïne, et à parvenir à une entente mutuelle à cette fin.<sup>89</sup>

**Fig. 20: Exportations de feuilles de coca de Java (Indonésie), 1904-1914**



Source : David F. Musto, "International Traffic in Coca through the Early 20th century", *Drug and Alcohol Dependence*, 49, 1998, Table 6, p. 153.

**Fig. 21: Production légale de cocaïne, 1903-2006**



Sources : Paul Gootenberg, "Cocain in Chains : the Rise and Demise of a Global Commodity, 1860-1950" in Steven Topik, Carlos Marichal & Zephyr Frank, *From Silver to Cocaine*, Durham and London 2007, pp. 321-351 ; United Nations, "Legal Trade in Narcotics 1949", Bulletin on Narcotics 1951, issue 2 ; United Nations, "Legal Trade in Narcotics 1950", Bulletin on Narcotics 1952, issue 2 ; United Nations, "Legal Trade in Narcotics 1952" ; International Narcotics Control Board 2007, *Narcotics*, New York 2008, pp. 99 et 212.

Le chapitre premier de la Convention internationale de l'opium traite de l'opium brut. À l'article 1, toutes les puissances contractantes s'engagent à promulguer des lois et réglementations efficaces pour enrayer la production et la distribution d'opium brut. À l'article 2, les pays participants sont convenus de limiter le nombre de villes, de ports et autres lieux impliqués dans le commerce de l'opium. À l'article 3, les pays consentent à empêcher l'exportation d'opium vers les pays qui en proscrivent l'importation. (Ce fut là l'un des principaux succès de la Convention.) À l'article 4, les pays s'engagent à marquer tout colis d'opium de plus de 5 kg destiné à l'exportation.

Le chapitre II traite de l'opium préparé. À l'article 6, les puissances contractantes conviennent d'éliminer progressivement la fabrication, le commerce intérieur et l'usage de l'opium préparé. L'article 7 dispose que l'importation et l'exportation d'opium préparé seront interdites "dès que possible". Par l'article 8, les pays s'engagent à prohiber l'exportation d'opium préparé vers les pays qui en proscrivent l'importation. Toutes les autres exportations doivent être correctement marquées et indiquer le contenu des colis ; ces envois ne peuvent être faits qu'à des personnes munies d'une autorisation spéciale.

Le chapitre III traite de l'opium, de la morphine, de l'héroïne et de la cocaïne destinés à un usage médical. L'article 9 invite les puissances contractantes à promulguer des lois ou réglementations sur la pharmacie, afin de limiter l'usage de la morphine et de la cocaïne au seul usage médical et réclame une coopération mutuelle pour empêcher tout autre usage de ces drogues. L'article 10 appelle les parties contractantes à contrôler toutes les personnes engagées dans la fabrication, l'importation, la vente, la distribution et l'exportation de morphine et de cocaïne, ainsi que les bâtiments et locaux où cette industrie ou ce commerce sont pratiqués. En outre, seuls des établissements ou des personnes dûment agréés seront autorisés à fabriquer de la morphine et de la cocaïne. Un état comtable des quantités fabriquées, des importations, des ventes, des exportations et de la distribution de ces substances devra être tenu. L'article 11 dispose que toute vente à des personnes non agréées doit être prohibée. L'article 12 stipule que seules des personnes autorisées peuvent être admises à faire le commerce de ces substances. Selon l'article 13, les exportations ne peuvent être envoyées qu'à des personnes autorisées dans le pays importateur. L'article 14 dispose que ces règles et réglementations concernant la fabrication, l'importation, la vente et l'exportation doivent s'appliquer a) à l'opium médicinal, b) aux préparations contenant plus de 0,2% de morphine ou plus de 0,1% de cocaïne, c) à l'héroïne ou aux préparations contenant plus de 0,1% d'héroïne, et d) à tous les nouveaux dérivés de la morphine, de la cocaïne ou de leurs sels respectifs, ainsi qu'à tout autre alcaloïde de l'opium pouvant donner lieu aux mêmes abus et aux mêmes effets néfastes.

Le chapitre IV traite principalement du problème de la drogue. L'article 15 invite toutes les parties à prendre toutes les mesures propres à empêcher la contrebande d'opium (brut ou préparé), de morphine, d'héroïne et de cocaïne à destination de la Chine ou des colonies d'Extrême-Orient et des territoires chinois donnés à bail, occupés par des puissances étrangères. Le Gouvernement chinois, pour sa part, s'engage à prendre des mesures similaires pour empêcher la contrebande venant de Chine à destination de colonies étrangères et de territoires donnés à bail. Par l'article 17, les parties s'engagent à adopter les mesures nécessaires pour restreindre et contrôler l'habitude de fumer de l'opium dans toute propriété sise en Chine ; par l'article 18, elles s'engagent à réduire progressivement le nombre d'échoppes vendant de l'opium brut et préparé.

Le chapitre V ne comporte que deux articles. À l'article 20, les puissances contractantes sont priées de rendre illégales la détention d'opium, de morphine, de cocaïne et de leurs sels respectifs, et d'en faire un délit pénal. L'article 21 fait obligation aux puissances contractantes de se communiquer réciproquement, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, a) les textes des lois et règlements administratifs relatifs aux stupéfiants, et b) des informations statistiques relatives au commerce de l'opium brut ou préparé, de la morphine, de l'héroïne et de la cocaïne.

Le chapitre VI est consacré aux dispositions finales de la Convention et des procédures de signature et de ratification. À l'article 22, tous les pays sont invités à signer la Convention, y compris ceux qui n'étaient pas présents au moment de son élaboration. Certains de ces derniers sont nommément cités, comme la Turquie, la Serbie, la Suisse, la Bolivie, le Pérou et la Colombie. L'article 23 stipule que toutes les puissances doivent signer la Convention avant qu'elle puisse être ratifiée. Aux termes de l'article 24, la Convention entrera en vigueur trois mois après réception de toutes les ratifications. Au cas où toutes les signatures n'auraient pas été reçues avant la fin de 1912, le Gouvernement des Pays-Bas est chargé (article 23) d'inviter les puissances ayant signé la Convention à déposer leur instrument de ratification. (Toutefois, la Convention n'énonçait pas clairement ce que pouvaient être les conséquences d'une ratification partielle).

La Convention de 1912 était loin d'être parfaite, mais elle contenait nombre des éléments pouvant constituer une convention complète sur le contrôle des drogues. Elle pouvait être aussi un outil au service de la sensibilisation du public, puisqu'elle constituait une déclaration officielle sur les dangers de l'opiomanie et sur le commerce non médical de l'opium et d'autres drogues.<sup>90</sup> Elle fournissait aussi de quoi susciter un élan national visant la promulgation de lois dans ce domaine, comme ce fut le cas avec le Harrison Act adopté aux États-Unis en 1913, fondement de toutes les lois antidrogue dans ce pays au 20<sup>e</sup> siècle.<sup>91</sup> L'absence d'une législation spécifique sur ce sujet aux États-Unis, au moment de la Conférence de La Haye, éroda sérieusement la capacité de ses représentants à faire valoir leur point de vue. De ce fait – et cela en fut sans doute une conséquence partielle – la délégation des États-Unis ne parvint pas à réaliser un accord sur la réduction des cultures de pavot à opium. Ainsi, l'article premier obligeait simplement les puissances contractantes à "contrôler" la production d'opium, mais non à la limiter à un usage médical et scientifique. Toutefois, les exportations, les importations et la distribution locale étaient censées chuter du fait de l'application de la Convention – et c'est ce qu'elles firent. Les États convinrent aussi d'éradiquer progressivement l'habitude de fumer de l'opium, mais ils parvinrent pas à s'entendre sur un calendrier, ce qui permit à un grand nombre d'entre eux de préserver le statu quo pendant la décennie qui suivit.

Les États-Unis firent deux propositions qui suscitérent la controverse : mettre en place un système de notifications réciproques relatives aux importations et aux exportations d'opium, assorti de la concession du droit réciproque de visiter les navires soupçonnés de transporter des cargaisons d'opium de contrebande. Toutefois, ces deux propositions n'obtinrent pas l'aval des autres pays. L'Italie, touchée par le commerce du cannabis et du haschisch dans ses possessions africaines, proposa l'adoption de mesures visant à réduire le commerce des feuilles et de la résine de cannabis, mais cette proposition n'obtint pas un appui suffisant à la Conférence de La Haye, qui se contenta de recommander que la question fût étudiée. La Chine obtint largement satisfaction, un chapitre entier de la Convention lui étant consacré, mais ces progrès se trouvèrent grandement amoindris par l'effondrement de l'empire.<sup>92</sup>

Le chapitre III, qui traitait de la fabrication des drogues, fut celui qui prêta le plus à controverse lors des négociations. L'empire allemand, en particulier, se refusa à limiter la fabrication et l'exportation de substances psychoactives. Lors des négociations, la délégation allemande parvint à faire biffer la codéine de la liste des substances placées sous contrôle. L'Allemagne argua aussi que, tant que les États qui n'étaient pas représentés à la conférence n'auraient pas

adhéré aux dispositions de la Convention, le commerce des drogues migrerait simplement vers des pays aux régimes de réglementation moins stricts. La délégation allemande, appuyée par la France et le Portugal, insista donc pour que les 34 gouvernements concernés ratifient le traité avant qu'il n'entre en vigueur. L'argument semblait logique, dans la mesure où une coopération internationale incomplète compromettrait l'entreprise internationale de contrôle. À court terme, toutefois, insister sur l'adoption d'un tel processus de ratification rendrait quasiment impossible la mise en œuvre de la Convention.<sup>93</sup>

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale empêcha l'application à l'échelle mondiale du premier traité international relatif au contrôle des drogues. Les États-Unis, la Chine et les Pays-Bas (qui en assuraient le secrétariat), ainsi que la Norvège et le Honduras, n'en adoptèrent pas moins, entre eux, la Convention de l'opium. Si cela n'avait qu'un effet pratique limité, cela empêcha du moins d'enterrer la première Convention internationale de l'opium.

La Première Guerre mondiale vit croître rapidement le niveau d'usage des drogues dans plusieurs pays. Confrontés à des problèmes d'abus croissants, plusieurs de ceux qui s'étaient montrés réticents à l'idée d'appliquer la Convention internationale de l'opium changèrent d'attitude. Ainsi, la Grande-Bretagne excipa du Defence of the Realm Act (loi sur la défense du Royaume) pour resserrer les contrôles nationaux, concentrant son action sur les mesures punitives applicables aux délits liés à la cocaïne et à l'opium. L'Allemagne, le Canada et d'autres pays se dotèrent de lois analogues pour limiter l'accès aux drogues et dissuader de la contrebande, tout en conservant des ressources vitales sur le plan médical (comme la morphine), qui revêtaient une importance tout particulière en temps de guerre. Nombre de ces arrangements administratifs devinrent permanents après 1918.<sup>94</sup> La plupart des pays étaient conscients des conséquences d'une vaste épidémie nationale de morphinomanie, telle qu'en avaient connu les anciens combattants de la Guerre civile aux États-Unis, un demi-siècle plus tôt.<sup>95</sup> La contrebande de temps de guerre montra également que le laxisme d'une région pouvait compromettre l'efficacité de la législation d'un autre pays. C'est pourquoi le Royaume-Uni inaugura un système de délivrance d'autorisations d'importation/ d'exportation conçu pour s'assurer que toutes les expéditions de drogues destinées à (ou en provenance de) la Grande-Bretagne avaient une destination légitime. Ce système fut progressivement adopté par d'autres pays et finit par constituer la base du contrôle légal des drogues à l'échelon international.<sup>96</sup>

La situation était différente en Chine. Au cours de la période 1906-1922, de grands progrès y avaient été accomplis en matière de réduction des cultures de pavot à opium et de l'opiomanie.<sup>97</sup> La révolution de 1911 perturba la campagne anti-opium et l'on cessa d'appliquer nombre d'interdictions frappant l'usage, la vente au détail et le trafic de l'opium. En 1915, le dirigeant de la nouvelle république, Yuan Shikai, fit un pas de plus et autorisa à nouveau les monopoles

g Les plus importants d'entre eux étaient le Pérou et la Bolivie pour la production de coca, la Turquie, la Serbie et d'autres pays des Balkans pour la production d'opium, et la Suisse pour son industrie pharmaceutique.



oles sur l'opium concédés par le gouvernement dans plusieurs provinces (Guandong, Jiangxi et Jiangsu), légalisant, de fait, à nouveau l'opium. À sa mort, en 1916, les recettes tirées de l'opium devinrent une source de revenus majeure pour de nombreux chefs de guerre, principalement du fait des "amendes" (c'est-à-dire des taxes) frappant la culture, le commerce et la consommation. Paradoxalement, la politique de "suppression par les amendes" se traduisit par la propagation de l'usage d'opium dans de nombreuses régions du pays, notamment dans le sud-ouest et le nord-ouest.<sup>98</sup>

En dépit de ce contretemps, le mouvement pour le contrôle international des drogues poursuivit son action. Les autorités américaines, britanniques et chinoises conçurent (séparément, semble-t-il, les unes des autres) une même idée pour élargir la base d'accession à la Convention de l'opium : l'intégrer aux traités de paix. L'article 295 du (28 juin 1919) disposait que :

*"Celles des Hautes Parties Contractantes qui n'auraient pas encore signé ou qui, après avoir signé, n'auraient pas encore ratifié la Convention sur l'Opium, signée à La Haye le 23 janvier 1912, sont d'accord pour mettre cette convention en vigueur, et, à cette fin, pour édicter la législation nécessaire aussitôt qu'il sera possible et, au plus tard, dans les douze mois qui suivront la mise en vigueur du présent Traité.*

*Les Hautes Parties Contractantes conviennent, en outre, pour celles d'entre elles qui n'ont pas encore ratifié ladite Convention, que la ratification du présent Traité équivaldra, à tous égards, à cette ratification et à la signature du Protocole spécial ouvert à La Haye, conformément aux résolutions de la troisième Conférence sur l'opium, tenue en 1914 pour la mise en vigueur de ladite Convention.*

*À cette fin, le Gouvernement de la République française communiquera au Gouvernement des Pays-Bas une copie certifiée conforme du protocole de dépôt des ratifications du présent Traité et invitera le Gouvernement des Pays-Bas à accepter et mettre en dépôt cette copie authentique comme s'il s'agissait du dépôt des ratifications de la Convention de l'opium et de la signature du Protocole additionnel de 1914".<sup>99</sup>*

On trouve un libellé quasiment identique à l'article 247 du *Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Autriche* (St Germain-en-Laye, 10 septembre 1919), entré en vigueur en 1920.<sup>100</sup> On trouve encore un libellé analogue à l'article 230 du *Traité de Trianon* avec la Hongrie, à l'article 174 du *Traité de Neuilly* avec la Bulgarie, à l'article 280 du *Traité de Sèvres* avec la Turquie, et à l'article 100 du *Traité de Lausanne* (1923), remplaçant le *Traité de Sèvres*. De sorte que, virtuellement, en un trait de plume, la première Convention internationale de l'opium obtint une adhésion quasi-universelle après 1919. Plus de 60 pays et territoires ratifièrent le *Traité de La Haye* et, en 1949, leur nombre était passé à 67.<sup>101</sup> Tous les principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs d'opium, de morphine et de coca/cocaïne en étaient signataires. Entre 1919 et 1921, la plupart des pays ratifièrent les traités de paix et, ipso facto, la Convention internationale de l'opium.<sup>102</sup>

### 2.3 Le contrôle des drogues au temps de la Société des nations (1920-1945)

Les traités de paix de 1919 établirent aussi les fondements de la Société des Nations (SDN), l'ancêtre de l'Organisation des Nations Unies. Avec la création de la Société des Nations, en 1920, il devint rapidement évident qu'on ne pouvait confier à un seul pays (dans ce cas, les Pays-Bas), le contrôle de l'application d'une convention internationale comme la Convention de l'opium, et qu'il fallait en charger l'organisation internationale nouvellement créée.

C'est ainsi qu'au terme d'une résolution adoptée le 15 décembre 1920 par la Société des Nations, le *Comité consultatif sur le trafic de l'opium et autres drogues nuisibles* nouvellement créé (plus familièrement connu sous le nom de *Comité consultatif de l'opium* fut chargé d'assumer les fonctions établies en 1912 par la *Convention de l'opium* de La Haye.<sup>103</sup> Composé de représentants des gouvernements, le *Comité consultatif de l'opium* se réunit à l'origine tous les trimestres au cours des premières années, et plus tard annuellement ; on peut donc le considérer comme le précurseur de l'actuelle *Commission des stupéfiants*. La Société des Nations créa, en outre, au sein de son Secrétariat, une *Section de l'opium et des questions sociales* (communément appelée "*Section de l'opium*"), chargée de l'appui administratif et exécutif. *L'Organisation de la santé* de la SDN (précurseur de l'Organisation mondiale de la santé) jouait un rôle consultatif sur le plan médical.

Dans un premier temps, les nouveaux organismes internationaux chargés du contrôle des drogues s'attachèrent principalement à évaluer l'ampleur et la gravité du problème. Le *Comité consultatif de l'opium* demanda des informations sur les importations, les exportations, les réexportations, la consommation, les stocks de réserve, etc. L'énormité du problème mondial de la drogue devint rapidement apparente. Selon des estimations prudentes, la production mondiale d'opium et de coca était dix fois plus importante que ne l'exigeaient les "besoins licites" (pour un usage médical et scientifique), ce qui montrait clairement qu'il restait beaucoup de chemin à faire avant de parvenir à un équilibre raisonnable. En outre, dans bien des pays, une proportion non négligeable des drogues fabriquées était encore vendue à des fins autres que médicales. C'est dans ce contexte que le *Comité consultatif de l'opium* exhorta les États à adopter un système de certification des importations et des exportations conçu sur le modèle de système britannique instauré pendant la Première Guerre mondiale.<sup>104</sup>

L'un des problèmes particuliers qui se posèrent dans les années inaugurales du contrôle international des drogues tenait au fait que plusieurs acteurs clefs, notamment les États-Unis, n'étaient pas membres de la Société des Nations. De sorte qu'il fallut trouver maintes solutions institutionnelles plutôt complexes (dont certaines sont toujours en vigueur) pour en atténuer les conséquences et permettre, à tout le moins, un certain degré de collaboration dans le domaine du contrôle des drogues.

Ne faisant pas partie de la SDN, les États-Unis ne pouvaient être le chef de file des actions menées dans ce domaine, comme cela avait été le cas lors de la Conférence de Shanghai (qui déboucha sur la Convention de La Haye). Ce rôle était de plus en plus fréquemment tenu par le Royaume-Uni, qui apparut dans l'entre-deux-guerres comme le champion de la lutte internationale menée contre la drogue.

### 2.3.1 La Convention de 1925

Les efforts visant à renforcer la coopération internationale et le contrôle international des drogues reprirent en 1924-1925. Les conférences se succédèrent à des intervalles rapprochés et deux traités distincts furent conclus. Le premier déboucha sur *l'Accord concernant la fabrication, le commerce intérieur et l'usage de l'opium préparé*, qui fut signé à Genève le 11 février 1925 et entra en vigueur le 28 juillet 1926.<sup>105</sup> Il portait principalement sur les nations productrices d'opium et stipulait que les pays signataires étaient "pleinement résolus à parvenir à la suppression progressive et effective de la fabrication, du commerce et de l'usage de l'opium préparé".

L'article premier demandait qu'à l'exception du commerce de détail, l'importation, la vente et le distribution de l'opium devint un monopole d'État, détenteur exclusif du droit d'importer, de vendre ou de distribuer de l'opium. La location à bail, la cession ou la délégation de ce droit étaient rigoureusement interdites. L'article II prohibait la vente d'opium aux mineurs et l'article III interdisait aux mineurs l'accès aux fumeries d'opium. L'article IV demandait aux gouvernements de limiter, autant que possible, le nombre des points de vente au détail et celui des fumeries d'opium. Les articles V et VI réglementaient l'exportation et le transport d'opium et de dross. L'article VII invitait les gouvernements à dissuader de l'usage d'opium dans les programmes scolaires, la littérature, etc.<sup>106</sup>

Ce traité fut signé et ratifié par sept grandes puissances : Grande-Bretagne, Inde, France, Japon, Indes néerlandaises, Suriname et Curaçao, Portugal et Thaïlande.<sup>107</sup>

En 1924-1925, une seconde Conférence de l'opium adopta une nouvelle *Convention internationale de l'opium* (Genève, 19 février 1925), qui, pour l'essentiel, reprenait en plus grand détail la Convention de La Haye de 1912.<sup>108</sup> Elle entra en vigueur trois ans plus tard (1928) et fut, au bout du compte, signée et ratifiée par 56 pays.<sup>109</sup> Parmi eux se trouvaient certains acteurs clés du commerce des drogues, membres ou non de la Société des Nations, dont l'empire britannique, l'Inde, les Pays-Bas, la France, le Japon, l'Union soviétique, l'Allemagne, la Suisse, la Turquie, le Portugal, l'Égypte et la Bolivie. Cependant, la Convention ne fut ni signée ni ratifiée par d'autres acteurs clés, comme les États-Unis d'Amérique, la Chine, la Perse (qui signa mais ne ratifia pas) et le Pérou.<sup>110</sup> Le grand mérite de cette

Convention est d'avoir explicité en détail le contenu de la Convention de La Haye, d'avoir institutionnalisé le système de contrôle international et d'avoir étendu les contrôles au cannabis.

Le modèle britannique des autorisations d'importation/d'exportation fut adopté car il constituait un pas en avant dans le contrôle du commerce international (chapitre V). Ce système est toujours en vigueur aujourd'hui. Le système fondé sur les autorisations d'importation/d'exportation vise à garantir que toutes les transactions internationales concernant les stupéfiants sont contrôlées – aux deux extrémités de la ligne – par les autorités du pays importateur, comme par celles du pays exportateur.<sup>111</sup> La Convention de 1925 donnait également des détails quant aux statistiques nécessaires au titre de la Convention de la Haye et précisait exactement les données que les signataires étaient tenus de communiquer.

Le chapitre II de la Convention traitait de du contrôle international de l'opium brut et des feuilles de coca. Si les États étaient convenus de "contrôler" la production, la Convention ne les obligeait pas pour autant à "limiter" cette production au seuls besoins d'ordre médical et scientifique. Ce qui amena le Président de la conférence, Sir Malcolm Delevingne (Royaume-Uni), à conclure : "Le principe américain tendant à limiter la production à des fins médicales et scientifiques, quoique accepté, en principe, aussi bien par le *Comité consultatif sur le trafic de l'opium* que par l'Assemblée, n'a pas été inclus dans la Convention comme obligation contractuelle".<sup>112</sup>

Vu l'incapacité des délégués à s'entendre sur les réductions de la production d'opium, la délégation des États-Unis, suivie par celle de la Chine, quitta la conférence mais ne signa ni ne ratifia la Convention de 1925.

Par contraste, le chapitre III, qui traitait du contrôle interne des drogues "fabriquées" (par opposition à la production de drogues d'origine végétale) permit aux rédacteurs de la Convention d'aller de l'avant. L'article 5 dispose que " Les puissances contractantes édicteront des lois ou des règlements sur la pharmacie, de façon à limiter la fabrication, la vente et l'emploi de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs aux seuls usages médicaux et légitimes, à moins que des lois ou des règlements existants n'aient déjà réglé la matière".

La Convention de 1925 créa aussi le Conseil de contrôle permanent (chapitre VI, articles 19 à 27), précurseur de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Ce devait être un organe impartial dont les membres ne représenteraient pas leurs États respectifs mais seraient désignés à titre personnel, et qui n'exerceraient aucune charge les plaçant dans une relation de dépendance vis-à-vis de leur gouvernement.<sup>113</sup> La tâche principale du Conseil de contrôle permanent (parfois appelé Conseil central permanent de l'opium) était de gérer les informations statistiques transmises à Genève par les États membres, et – aux termes de l'article 24 – de suivre l'évolution du com-

merce international. Si les informations dont ils disposent amènent le Conseil permanent à conclure que des quantités excessives de l'une des substances couvertes par la présente Convention s'accumulent dans un quelconque pays, le Conseil aura le droit de demander, par l'intermédiaire du Secrétaire général de la Société des Nations, des explications au pays concerné. Le Conseil instaura aussi un système de certificats d'exportation et d'autorisations d'importation pour le commerce international licite des stupéfiants.<sup>114</sup>

Les auteurs de la Convention avaient peut-être choisi de créer un nouvel organe de contrôle – le Conseil permanent – plutôt que d'utiliser la Section de l'opium de la Ligue des Nations, qui existait déjà, afin d'inclure dans le processus des non-membres, comme les États-Unis et l'Allemagne.<sup>115</sup> Autre question épineuse : dans quelle mesure le Conseil pouvait-il ou devait-il contrôler la production, la fabrication et le commerce des drogues ? La proposition originelle, formulée vers le milieu de l'année 1924, envisageait un Conseil doté de pouvoirs très étendus, dont celui – une fois reçues les estimations des pays – d'autoriser les quantités de drogues à fabriquer chaque année. Importations et exportations auraient alors été limitées aux quantités spécifiées dans les estimations. Le Conseil aurait alors eu le pouvoir de fixer des quantités pour les pays qui n'auraient pas fourni leurs propres estimations, et de mettre en question les estimations qui lui sembleraient excessives.<sup>116</sup>

Dans la version finale de la Convention, le Conseil n'eut plus le droit de révoquer en doute les statistiques fournies par les pays. Et il ne pouvait désormais demander d'explications que s'il disposait de preuves suffisantes qu'un pays servait de pivot à un trafic illicite de drogues (article 214, par. 1) – et encore ne pouvait-il le faire que par l'intermédiaire du Secrétaire général de la Société des Nations. Le Conseil n'était pas investi du pouvoir d'infliger des sanctions à un État qu'il considérait comme un centre de trafic illicite ; tout au plus pouvait-il porter la question à l'attention des gouvernements des parties contractantes et du Conseil de la Société des Nations.<sup>117</sup>

Même investi de pouvoirs réduits, le Conseil de contrôle permanent se révéla utile dans la réduction du commerce de l'opium, d'autant qu'avec les années, il devint de plus en plus onéreux de ne pas adhérer aux règles internationales. La plupart des pays ne voulaient pas courir le risque d'être montrés au doigt par le Conseil. En 1925, le gouvernement de l'Inde britannique conclut que le coût politique de la poursuite des exportations d'opium dépassait les avantages économiques et révisa ses règles d'action. Il fit savoir qu'il mettrait fin aux exportations d'opium vers tout État ou colonie servant de pivot au trafic illicite (comme Macao, à l'époque), même si son gouvernement pouvait produire un certificat d'importation en règle. En 1926, le gouvernement de l'Inde britannique annonça une réduction progressive de toutes les exportations d'opium à des fins autres que médicales. Les exportations de ce pays chutèrent notablement les années suivantes.<sup>118</sup>

Autre nouveauté de la Convention de 1925 : l'application du système de contrôle international des drogues au cannabis. Cette décision suivit un discours véhément du chef de la délégation de l'Égypte. En conséquence, la Convention de 1925 compta un chapitre distinct sur le chanvre indien (chapitre IV). L'article 11, par. 1, stipulait : "*Indépendamment des dispositions du chapitre V (Surveillance du commerce international) applicables au chanvre indien et à la résine qui en est tirée, les Parties contractantes sont convenues : a) d'interdire l'exportation de la résine tirée du chanvre indien et les préparations courantes à base de résine ... vers des pays qui ont prohibé leur usage, et, dans les cas où l'exportation est autorisée, d'exiger la présentation d'un certificat spécial d'importation délivré par le Gouvernement du pays importateur, précisant que cette importation est approuvée aux fins spécifiées dans ledit certificat, et que cette résine ou les préparations qui en sont tirées ne seront pas réexportées...*". L'article 11, par. 2 établissait la règle générale : "*Les Parties contractantes exerceront un contrôle effectif propre à empêcher le trafic international illicite de chanvre indien et, en particulier, de résine*".

La Convention ne traitait que de la dimension internationale du commerce du cannabis. Elle n'interdisait pas la production de cannabis ; elle n'exigeait pas des signataires qu'ils contrôlent le commerce intérieur du cannabis ; elle ne prescrivait pas de mesures pour réduire la consommation nationale ; et elle ne demandait pas aux gouvernements de fournir au Conseil des estimations de la production nationale de cannabis.<sup>119</sup> De sorte que le contrôle exercé sur le cannabis était bien moins complet que celui exercé sur l'opium et la morphine, ou sur la coca et la cocaïne.

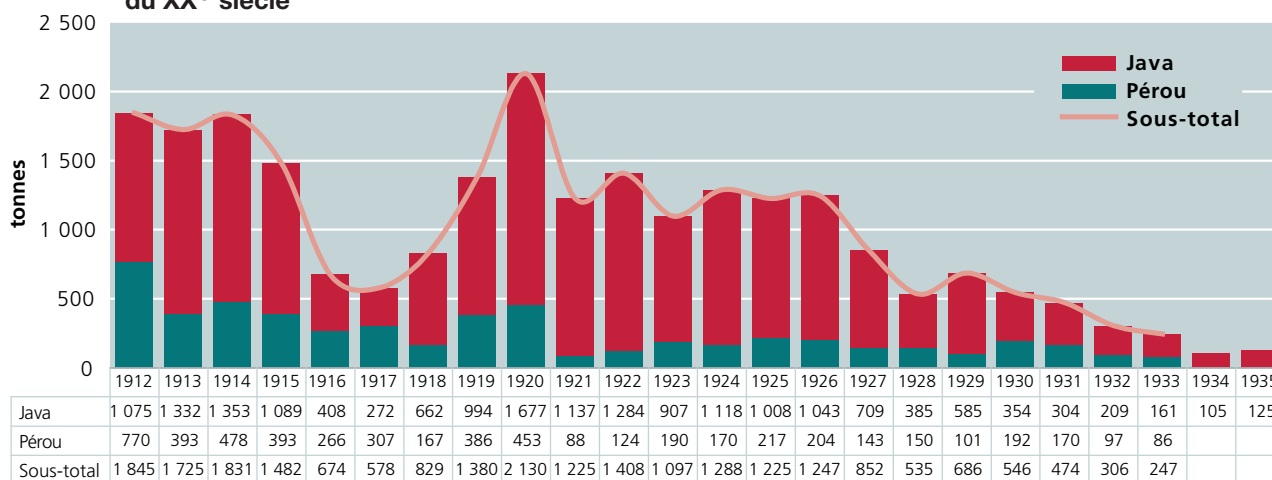
### 2.3.2 La Convention de 1931

Vers la fin des années 1920, l'action en faveur du contrôle des drogues avait permis d'atteindre plusieurs objectifs. La Convention internationale de l'opium de 1925 était de plus en plus acceptée, et même les pays qui ne l'avaient ni signée ni ratifiée, comme les États-Unis, coopéraient assez largement avec les organes internationaux de la Société des Nations, dont le Conseil central permanent de l'opium. Les États lui envoyaient de plus en plus fréquemment leurs statistiques, donnant une image plus claire de la situation de l'offre et de la demande. De nombreux États avaient renforcé leurs dispositifs nationaux de répression. Certains signes montraient que les contrôles appliqués aux États-Unis commençaient de donner des résultats positifs. L'Inde, principal exportateur d'opium de la planète, avait commencé à réduire ses exportations d'opium.

Le fort déclin du secteur licite de la coca dans l'entre-deux-guerres était dûment reflété dans les données sur les exportations de feuilles de coca communiquées par Java et le Pérou, les deux grandes régions exportatrices. Ces exportations chutèrent de 88% entre 1920 (2 130 t) et 1933 (247 t).

Mais en dépit des progrès réalisés, le problème de l'opium

**Fig. 22: Exportations licites de feuilles de coca des deux principaux pays exportateurs, au début du XX<sup>e</sup> siècle**



Sources : David F. Musto, "International Traffic in Coca through the Early Twentieth Century", in *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 59, 1998, Table 5 and Table 6.

n'était pas résolu.<sup>120</sup> La Perse et d'autres États commencent de combler le vide créé par le retrait de l'Inde du marché quasi-médicinal. En outre, un problème subsistait : celui de la surproduction d'opium en Chine. Les statistiques montraient aussi que les importations chinoises de drogues fabriquées commencent à s'envoler. Les gouvernements européens faisant pression sur les sociétés pharmaceutiques pour qu'elles se conforment à des normes de contrôle plus strictes, un certain nombre d'opérateurs transfèrent leurs activités vers des États qui n'avaient pas ratifié la Convention internationale de l'opium.

Plutôt que d'essayer de limiter la production agricole de stupéfiants, on changea de cap, l'effort portant désormais sur le renforcement du régime de contrôle au stade de la fabrication; en d'autres termes, on s'efforça de limiter la fabrication de drogues aux seuls besoins d'ordre médical et scientifique. Cinquante sept pays participèrent à la *Conférence pour limiter la fabrication des stupéfiants*, qui se réunit à Genève du 27 mai au 13 juillet 1931. Les gouvernements parvinrent à s'entendre sur des limitations indirectes, tout en conservant un niveau élevé de libre échange et de concurrence. La *Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants*<sup>121</sup> vit le jour le 13 juillet 1931 et entra en vigueur en juillet 1933, une fois que les 40 États requis l'eurent signée et ratifiée.<sup>122</sup> Au bout du compte, 67 pays<sup>123</sup> signèrent et ratifièrent cette Convention, dont tous les principaux fabricants : États-Unis, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Grande-Bretagne et Irlande du Nord, France, Canada, Australie et Union soviétique.<sup>124</sup> En fait, la Convention de 1931 fut la seule Convention relative aux drogues de la Société des Nations jamais signée et ratifiée par les États-Unis.

La Convention de 1931 introduisit un système de notification obligatoire des estimations, en vue de limiter la fabrication mondiale de drogues aux seules quantités nécessaires à un usage médical et scientifique et créa un Organe de

contrôle des stupéfiants pour suivre l'application du système.<sup>125</sup> La Convention était conçue pour "... compléter la Convention de La Haye de 1912 et la Convention de Genève de 1925..."

Aux termes du nouveau système de contrôle, les signataires étaient tenus de soumettre une estimation des quantités nécessaires à un usage médical et scientifique. En cas d'urgence médicale, les États pouvaient réviser ces estimations. Afin de ne pas entraver le libre échange, les signataires n'étaient pas tenus de spécifier à l'avance où ils achèteraient leurs marchandises, ce qui leur permettait d'essayer d'obtenir le meilleur prix. La Convention exigeait également des pays qu'ils cessent de fabriquer ou d'importer de l'opium lorsqu'ils avaient dépassé leur estimation annuelle.

La Convention obligeait les pays à surveiller de près toutes les activités de fabrication. La responsabilité du suivi du système de contrôle fut confiée à l'*Organe de contrôle des stupéfiants*<sup>126</sup> (dit l'Organe) nouvellement créé. Celui-ci était chargé de l'évaluation complète des besoins mondiaux en stupéfiants, y compris pour les pays qui n'étaient pas parties à la Convention. Les États étaient tenus de notifier leurs importations et leurs exportations de stupéfiants à l'Organe une fois les commandes passées et exécutées.<sup>127</sup>

La Convention de 1931 introduisit aussi ce que l'on appelle aujourd'hui "l'inscription des substances à un Tableau", en vertu de laquelle on applique différentes mesures de contrôle aux différentes drogues. Jusque là, les degrés de limitation et de réglementation ne variaient qu'en fonction de deux critères : d'abord, le degré de nocivité d'un stupéfiant donné et, deuxièmement, son utilisation à des fins médicales. De ces points de vue, les stupéfiants couverts par la Convention de 1931 étaient classés en trois groupes.<sup>128</sup> Les substances telles que la codéine et la dionine étaient soumises aux contrôles les moins rigoureux en raison de



leur utilité en médecine et de leur faible potentiel d'abus. L'héroïne, en revanche, était interdite à l'exportation, sauf dans des cas spéciaux. Au titre de la Convention, toute l'héroïne saisie devait être détruite ou convertie, plutôt que d'être affectée à un usage médical ou scientifique, comme cela était autorisé pour les saisies d'autres stupéfiants.

### 2.3.3 La Convention de 1936

La Convention de La Haye de 1912, la Convention internationale de l'opium de 1925 et la Convention de 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants furent à la base du contrôle du commerce licite des substances psychoactives. Le Conseil central permanent de l'opium conclut qu'en 1934-1935, la fabrication légale d'opiacés et de cocaïne avait été ramenée au niveau de la demande licite.<sup>129</sup> Cependant, les progrès accomplis en matière de licéité suscitérent l'émergence d'activités illégales, de plus en plus nombreuses, et une participation accrue des groupements criminels organisés internationaux.<sup>130</sup>

Pour s'attaquer expressément aux activités illicites en matière de stupéfiants, la Société des Nations réunit en 1936 une conférence qui élaborait la Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles ; celle-ci fut signée le 22 juillet 1936.<sup>131</sup> Il s'agissait là du premier traité se concentrant exclusivement sur le trafic de stupéfiants, et du premier à ériger en crime international certains délits liés aux drogues.

L'article 2 de la Convention disposait que :

*Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage à édicter les dispositions législatives nécessaires pour punir sévèrement, et notamment de prison ou d'autres peines privatives de liberté, les faits suivants, à savoir :*

- a) *La fabrication, la transformation, l'extraction, la préparation, la détention, l'offre, la mise en vente, la distribution, l'achat, la vente, la cession à quelque titre que ce soit, le courtage, l'envoi, l'expédition en transit, le transport, l'importation et l'exportation des stupéfiants contraires aux stipulations desdites conventions;*
- b) *La participation intentionnelle aux faits visés dans cet article;*
- c) *L'association ou l'entente en vue de l'accomplissement d'un des faits visés ci-dessus;*
- d) *Les tentatives et, dans les conditions prévues par la loi nationale, les actes préparatoires.*

De même, pour la première fois, la Convention traitait explicitement des crimes liés à la drogue commis à l'étranger et de la question connexe de l'extradition.

Une fois de plus, cependant, l'importance pratique de cette Convention resta limitée du fait qu'un certain nombre de pays clés ne la signèrent et ne la ratifièrent pas. Parmi eux figuraient les États-Unis, pour qui cette convention n'était

pas d'une assez grande portée et ne prévoyait pas de sanctions pour frapper la culture, la production et la distribution de stupéfiants.<sup>132</sup> Ajoutons à cela qu'à cette époque, l'Allemagne et le Japon ne participaient plus à ce genre de conférences internationales. Au total, seuls 13 pays signèrent et ratifièrent la Convention de 1936.<sup>h</sup> Qui plus est, elle n'entra en vigueur qu'en octobre 1939, après le début de la Seconde guerre mondiale, à un moment où, pour la plupart des pays, le contrôle des drogues n'était certainement pas la première priorité.<sup>133</sup> Ce n'est que cinq décennies plus tard que ces questions purent être traitées à l'échelon international, dans le cadre de la Convention [des Nations Unies] contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988).

### 2.3.4 Le contrôle international des drogues dans les dernières années de la Société des Nations

Les tensions politiques croissantes de la fin des années 1930 affaiblirent incontestablement la coopération internationale. L'Allemagne, qui avait rejoint la Société des Nations en 1926, quitta l'organisation dès 1933, après que les Nationaux Socialistes eurent pris le pouvoir dans ce pays. Le Japon quitta la Société des Nations en 1933, après que la SDN se fût déclarée opposée à son invasion du territoire chinois de la Mandchourie. L'Italie se retira en 1937, quand la Société des Nations condamna son invasion de l'Éthiopie. L'Union soviétique, qui n'avait rejoint la Société des Nations qu'en 1934, la quitta en 1939, après que son agression contre la Finlande eut provoqué la discorde.<sup>134</sup> En 1940, plusieurs bureaux du système de contrôle international des drogues avaient été progressivement transférés aux États-Unis, bien que le siège officiel (et une partie du personnel) restât à Genève. Le Comité consultatif de l'opium fut transféré à Princeton, le Conseil central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants, à Washington.

### 2.4. L'élaboration du système actuel sous l'égide des Nations Unies

Dès 1946, les Nations Unies assumèrent la charge du contrôle des stupéfiants et les responsabilités précédemment confiées à la Société des Nations. Les fonctions du *Comité consultatif de l'opium* furent transférées à la *Commission des stupéfiants* des Nations Unies. Les fonctions de la Section de l'opium furent reprises par la nouvelle *Division des stupéfiants*, qui eut son siège à New York jusqu'en 1955, avant d'être transférée à Genève. De même, la réunion annuelle de la *Commission des stupéfiants* se tinrent à New York jusqu'au milieu des années 1950 ; par la suite, elles eurent lieu à Genève.<sup>136</sup> Sans doute la décision originelle de délocaliser certaines activités majeures loin de leur siège traditionnel de Genève était-elle provenue du désir de dynamiser la lutte contre la drogue.<sup>137</sup>

<sup>h</sup> Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Grèce, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Roumanie et Turquie.



Dans ce contexte, l'expertise technique et scientifique de la nouvelle *Division des stupéfiants* des Nations Unies fut renforcée dans plusieurs domaines, transformant ainsi la nature même de son secrétariat. L'un des programmes les plus ambitieux et les plus novateurs de l'époque fut lancé en 1949 ; il consistait à déterminer l'origine de l'opium par des moyens chimiques et physiques. Par la résolution 548 (XVIII) D de juillet 1954, le Conseil économique et social (par. 14) décida de créer un laboratoire des stupéfiants<sup>138</sup> des Nations Unies qui fut ultérieurement établi à Genève, avant que d'être réuni, en 1979, aux autres organes chargés du contrôle des drogues, au nouveau siège de Vienne. Le laboratoire des Nations Unies offrit plus tard des formations et d'autres types d'assistance aux pays en développement, pour leur permettre d'identifier les drogues par des méthodes d'analyse modernes et apporter une aide à leurs systèmes judiciaires et à leurs services de répression.<sup>139</sup> En outre, la Division des stupéfiants développa ses compétences techniques dans plusieurs domaines, notamment ceux de la détection et de la répression [elle institua, par exemple, les réunions régulières des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA)] et de la réduction de la demande, et celui de l'assistance juridique, qui visait à aider les gouvernements à appliquer les conventions internationales relatives aux drogues. L'une de ses tâches essentielles était d'assurer le secrétariat de la Commission des stupéfiants.

Pour améliorer l'assistance globale aux pays en développement, un nouvel organe fut créé en 1972 : le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD). Celui-ci avait pour tâche principale de trouver les fonds nécessaires aux diverses activités d'assistance technique et, en particulier, d'apporter une assistance aux pays en développement en vue d'aider les agriculteurs à cesser de cultiver des substances stupéfiantes ; ces activités sont aujourd'hui regroupées sous l'appellation générique d'"activités de substitution" (également connues sous le nom de "développement alternatif" ou de "modes de subsistance différents").

Après la Seconde guerre mondiale, le Conseil central permanent de l'opium (CCPO) et l'Organe de contrôle des stupéfiants (OCS), créés dans le cadre des conventions de la Société des Nations, furent autorisés à poursuivre leurs activités sous l'égide des Nations Unies.<sup>140</sup> Les organes permanents chargés du contrôle des drogues allaient connaître force transformations aux cours des décennies à venir.<sup>i</sup>

<sup>i</sup> En 1945, le personnel et les archives du CCPO et de l'OCS furent ramenés à Genève, où la tâche se poursuivit. Leurs secrétariats furent toutefois réunis, formant ainsi la base de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). L'éloignement géographique entre la Division des stupéfiants, basée à New York, et le CCPO et l'OCS, installés à Genève, posa des problèmes de coopération au jour le jour. Cela se traduisit, une décennie plus tard, par la réunification (en 1955) des 3 organes chargés du contrôle des drogues (Division des stupéfiants, CCPO et OCS), dont le Secrétariat fut transféré à Vienne. Une autre décennie plus tard (1991), les secrétariats de ces trois organes fusionnèrent pour former le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Les

### 2.4.1 Les Protocoles de l'opium de 1946, 1948 et 1953

L'une des premières décisions des Nations Unies fut d'adopter le *Protocole de 1946* qui leur transférait légalement toutes les fonctions de la Société des Nations en matière de contrôle des drogues. Il entra en vigueur le 10 octobre 1947. Les traités et conventions antérieurs restaient en vigueur et dans le Protocole de 1946, la communauté internationale réaffirmait son intention de continuer à exercer un contrôle sur les drogues dépendogènes.<sup>141</sup>

Au temps de la Seconde guerre mondiale, de nouveaux analgésiques avaient été mis au point pour soulager les blessés des champs de bataille ; le principal était la méthadone, élaborée par des scientifiques allemands en 1937. Autre substance importante, la péthidine, alors connue sous le nom de Démérol. Ces deux substances étaient produites et commercialisées par des sociétés allemandes pendant la guerre. En 1948, la Commission des stupéfiants rédigea un accord distinct (un "protocole") qui demandait aux États de soumettre les nouvelles substances aux mêmes estimations des besoins et aux mêmes obligations de notification que celles qui s'appliquaient aux stupéfiants à base d'opium. Le CCPO et l'OCS pourrait alors surveiller le commerce des stupéfiants de synthèse de la manière établie. *Le Protocole sur les stupéfiants synthétiques* de 1948 fut assez vite largement accepté et entra en vigueur à peine un an plus tard. Ce Protocole illustre bien ce que pouvait être une action rapide de la communauté internationale en vue de prévenir une catastrophe imminente.<sup>142</sup> L'application du Protocole de 1948 permit de placer 14 nouvelles substances sous contrôle international avant 1951, et six de plus avant 1954.<sup>143</sup>

À l'issue de la Seconde guerre mondiale, la situation politique avait changé. Les États-Unis et l'Union soviétique apparaissaient désormais comme les deux nouvelles superpuissances. L'Allemagne et le Japon avaient perdu la guerre. Les puissances coloniales européennes se trouvaient affaiblies et en voie de perdre leurs empires coloniaux. Pendant la guerre, en 1943, l'administration américaine avait adopté une résolution interdisant de fumer de l'opium dans toutes les zones libérées de l'occupation japonaise – ce qui incluait nombre d'anciennes colonies et de territoires contrôlés par divers pays européens.<sup>144</sup> En outre, les États-Unis lancèrent dès la fin des années 1940 plusieurs initiatives visant à enfin interdire la production et la consommation d'opium, sinon pour satisfaire les besoins d'ordre médical et scientifique.<sup>145</sup> Le plan originel, lancé en 1948 par le chef de la délégation américaine, Harry Anslinger<sup>j</sup>, était de faire inclure ce principe dans une nouvelle convention unique. Les négociations

secrétariats du PNUCID et du Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC) furent réunis en 1997 pour devenir l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC). En 2002, ce dernier fut rebaptisé Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

<sup>j</sup> Chef du Federal Bureau of Narcotics (Bureau fédéral des stupéfiants), qui joua un rôle déterminant dans le contrôle national et international des drogues dès le début des années 1930.

relatives à la Convention unique de 1961 allaient durer encore treize ans car elles se trouvèrent compliquées par le conflit Est-Ouest naissant.

Dans l'intervalle, l'élimination finale de la production et de la consommation d'opium en Chine, après la prise du pouvoir par le Parti communiste en 1949, transforma à tout jamais la physionomie des marchés mondiaux de l'opium. Jamais plus les pays producteurs d'opium ne pourraient retarder les réductions en prétextant que leurs sacrifices seraient aussitôt compensés par une hausse de la production chinoise. En quelques campagnes échelonnées entre 1949 et 1952, le Gouvernement de la Chine, comptant sur l'appui populaire, élimina effectivement la production, le commerce et la consommation d'opium en Chine.<sup>146</sup>

Pendant cette période, une nouvelle tentative eut lieu en vue de régler le problème mondial de l'opium. En juin 1953, les pays convinrent d'élaborer un Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium, généralement connu sous le nom de "Protocole sur l'opium de 1953". Ce document était conçu pour enfin atteindre l'objectif visé par les États-Unis : limiter la production et la consommation d'opium au seul usage médical et scientifique. Aux termes de ce protocole, sept pays seulement (Bulgarie, Grèce, Inde, Iran, Turquie, URSS et Yougoslavie) seraient autorisés à produire de l'opium pour l'exportation.<sup>147</sup> Le Protocole incitait aussi les pays à mettre en place des systèmes complets de contrôle à l'échelon national.

Le Protocole sur l'opium de 1953 contenait les dispositions les plus rigoureuses en matière de contrôle jamais incluses dans un instrument juridique international.<sup>148</sup> L'accord étendait à l'opium brut les conditions applicables aux drogues fabriquées au titre de la Convention de 1931. Il visait principalement les États producteurs ; les signataires soumettraient à l'Organe de contrôle des stupéfiants les estimations relatives aux quantités d'opium plantées, récoltées, consommées dans le pays, exportées et stockées. Les statistiques de fin d'année seraient communiquées au CCPO. Le Protocole chargeait aussi le Conseil d'enquêter sur les différences d'inventaire, de procéder à des inspections et d'imposer des embargos. Le Conseil permanent était également habilité à fixer des limites à la production nationale ; il était aussi investi du pouvoir de lancer des enquêtes et de prendre des sanctions, même à l'encontre de pays qui n'étaient pas parties au Protocole. La production serait limitée, à l'échelle mondiale, aux besoins d'ordre médical et scientifique. Les signataires pouvaient toutefois bénéficier d'un délai de grâce de 15 ans avant que le Protocole n'entrât pleinement en vigueur. En échange de l'acceptation de ces nouvelles charges et limitations, les pays producteurs se verraient accorder un monopole sur les ventes licites d'opium. Les parties à la Convention convenaient de n'acheter d'opium qu'aux sept États désignés dans le texte.<sup>149</sup>

Le Protocole stipulait que vingt-cinq États, dont trois des sept États producteurs, devraient l'avoir ratifié avant qu'il pût entrer pleinement en vigueur. Au total, 61 pays signèrent et ratifièrent le Protocole.<sup>150</sup> Toutefois, sur les sept pays désignés comme producteurs et exportateurs d'opium, seuls l'Inde et – ultérieurement – l'Iran le ratifièrent dans les années 1950. Cela ne suffisait pas pour que le Protocole entrât en vigueur. Quand le Protocole de 1953 fut enfin ratifié, en juillet 1963, il était, pour l'essentiel, dépassé et remplacé par la Convention unique de 1961, qui entra en vigueur en décembre 1964. De ce fait, le Protocole sur l'opium de 1953 ne demeura en vigueur que pendant un an et demi.

#### 2.4.2 La Convention unique de 1961

Le nombre total d'accords juridiques internationaux relatifs aux stupéfiants était désormais de neuf, en comptant le Protocole de 1953, mais tous n'avaient pas été signés et ratifiés par les principaux pays concernés. La complexité même du système fit apparaître la nécessité de le simplifier et de l'unifier.<sup>151</sup> Au terme de 13 ans de négociation, la Convention unique fut enfin adoptée en 1961 ; elle entra en vigueur le 13 décembre 1964, remplaçant tous les traités, conventions et protocoles antérieurs. Cette Convention est encore considérée aujourd'hui comme un succès majeur dans l'histoire des tentatives internationales pour contrôler les stupéfiants.<sup>152</sup> Le temps passé en longues négociations avait été bien employé, puisqu'il permit de faire de la Convention unique un instrument véritablement international, appuyé par une écrasante majorité de nations. Celle-ci est aujourd'hui (avec la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988) l'un des trois traités régissant le système de contrôle international des drogues. En mars 2008, 183 pays étaient parties à la Convention unique sur les stupéfiants (telle qu'amendée par le Protocole de 1972), représentant 95% des 192 États membres des Nations Unies.<sup>153</sup> Bien plus de pays y accédèrent qu'à n'importe quel autre traité antérieur sur le contrôle des drogues.<sup>154</sup>

La Convention unique de 1961 comporte 51 articles, couvrant notamment :

- des définitions des substances placées sous contrôle ;
- le cadre dans lequel sont menées les actions des organes chargés du contrôle des drogues ;
- les obligations des États en matière de rapports ;
- les obligations relatives à la production, à la fabrication, au commerce et à la consommation de substances placées sous contrôle ;
- les mesures à prendre contre le trafic illicite et les dispositions pénales.

La disposition essentielle de la Convention unique figure à l'article 4 : "Les Parties prendront les mesures législatives et administratives qui pourront être nécessaires ... pour limiter exclusivement aux fins médicales et scientifiques la

production, la fabrication, l'exportation, l'importation, la distribution, le commerce, l'emploi et la détention des stupéfiants."<sup>155</sup>

La Convention unique visait trois objectifs : codifier les obligations conventionnelles et les rassembler en un seul document, rationaliser le dispositif international de contrôle des drogues, et étendre les contrôles existants à de nouveaux domaines.

Le premier objectif, codifier les obligations conventionnelles et les rassembler en un seul document, fut largement atteint. Les dispositions relatives aux estimations et au système de statistiques contenues dans les Conventions de 1925 et 1931 furent conservées, pratiquement sans changement. De même, le système des autorisations d'importation et d'exportation fut laissé intact, offrant ainsi de multiples moyens de détecter les détournements du commerce licite. Il en alla de même des dispositions relatives au contrôle de la fabrication des stupéfiants, établies par la Convention de 1931, qui furent maintenues, tandis que les nouvelles drogues synthétiques, régies par le Protocole de 1948, furent incluses. La Convention unique conserva également le système des tableaux, d'abord introduit dans la *Convention de 1931*, mais elle en prévint quatre plutôt que deux. Certaines des dispositions d'une grande portée figurant dans le *Protocole sur l'opium* de 1953 (qui, en 1961, n'était pas encore entré en vigueur) furent toutefois tempérées, pour rendre la Convention unique plus acceptable aux yeux de plusieurs pays producteurs, principalement l'URSS et ses alliés. En outre, la Convention unique ne contenait plus la liste restreinte des sept pays producteurs reconnus contenue dans le Protocole sur l'opium de 1953. Cette fois encore, cela était dû aux interventions de l'Union soviétique, qui arguaient que d'autres pays en développement (notamment l'Afghanistan) devraient être autorisés à participer à ce commerce lucratif.

La Convention unique remplaça les traités et conventions antérieurs relatifs aux drogues. Seule la convention de 1936, si peu ratifiée, resta en vigueur (à l'exception de son article 9, qui fut remplacé par les nouvelles dispositions pénales figurant à l'article 36 de la Convention unique) car les délégations ne parvinrent pas à s'entendre sur celles de ses dispositions qu'il convenait de conserver dans la Convention unique.<sup>156</sup>

Le second objectif était de simplifier et de rationaliser le dispositif de contrôle afin de renforcer l'impact des mesures prises à l'échelon international. On y parvint en amalgamant le Conseil central permanent de l'opium et l'Organe de supervision pour constituer l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). En outre, un certain nombre de tâches administratives furent regroupées et simplifiées. Mais on ne parvint pas, toutefois, à réaliser le consensus sur la proposition visant à faire fusionner la Division des stupéfiants et le Secrétariat de l'OICS. Cette fusion ne fut réalisée que trois décennies plus tard, avec la création, en 1991, du Programme des Nations Unies pour le

contrôle international des drogues (PNUCID).<sup>157</sup> Si la tâche principale de l'Organe était de surveiller et de contrôler la production licite, la fabrication, le commerce et la consommation des stupéfiants, le Secrétariat général (c'est-à-dire, désormais, l'ONU, qui fait partie du Secrétariat des Nations Unies) était chargé de contrôler le commerce illicite.

Le troisième objectif de la Convention unique était d'étendre les contrôles existants, de manière à inclure la culture de plantes constituant la matière première entrant dans la fabrication de stupéfiants naturels, mais aussi de prévenir la consommation de drogues pour des raisons autres que médicales. C'est pourquoi la Convention de 1961 continua de surveiller étroitement la production d'opium et étendit les contrôles internationaux à la production de paille de pavot (qui servait de plus en plus souvent de matériau de base dans la fabrication de la morphine et d'autres opiacés), ainsi qu'à la production de feuilles de coca et de cannabis. Ces contrôles comprenaient l'obligation de créer des agences nationales de l'opium, de la coca, et, le cas échéant, du cannabis, dans les pays qui auraient décidé de conserver ces cultures pour satisfaire leurs besoins médicaux et scientifiques. Ces agences étaient tenues :

- de désigner les régions où ces cultures prendraient place ;
- de n'autoriser à produire ces cultures que des cultivateurs détenteurs d'une licence ;
- de s'occuper des importations, des exportations, du commerce de gros et de la gestion des stocks.

Ces dispositions empêchaient effectivement les entreprises privées de participer à ce commerce lucratif. En même temps, la Convention unique ne contenait pas d'interdiction générale de la production de stupéfiants (comme l'auraient souhaité certains États membres, en particulier en ce qui concerne le cannabis), mais une obligation : la production d'une quelconque substance ne pourrait prendre place que dans certaines conditions, et seulement tant qu'il subsisterait un motif légitime, médical ou scientifique, à l'usage de ce stupéfiant.

Le commentaire accompagnant la Convention de 1961 soulignait que l'expression "à des fins médicales" n'était pas uniformément interprétée par les différents pays. Certains prohibaient catégoriquement la consommation de stupéfiants par les toxicomanes, tandis que d'autres toléraient cette consommation par des personnes dont l'assuétude était incurable, afin de leur éviter le douloureux syndrome de sevrage. Le commentaire notait aussi que l'expression "à des fins médicales" ne prenait pas la même acception, selon l'époque ou les circonstances. Son interprétation dépendait, entre autres, du degré de perfectionnement de la science médicale. Il convenait de prendre en compte, non seulement la "médecine occidentale", mais aussi les systèmes légitimes de médecine locale, comme les médecines traditionnelles de la Chine, de l'Inde et du Pakistan.<sup>158</sup>

La Convention unique proscrivait toutefois l'usage non

médicinal et récréatif de l'opium (qu'il fût mangé ou fumé), la mastication des feuilles de coca et l'habitude de fumer de la résine et des feuilles de cannabis. En même temps, elle permettait aux pays d'opter pour une période de transition, le temps d'abolir ces pratiques. Ainsi, au titre de la Convention, seules les personnes officiellement homologuées comme toxicomanes par les autorités compétentes en 1964 étaient autorisées à continuer de fumer de l'opium. Les pays s'engageaient aussi à abolir l'usage quasi-médical de l'opium dans les 15 ans (c'est-à-dire avant 1979, la Convention étant entrée en vigueur en 1964), et la mastication des feuilles de coca et l'habitude de fumer de la résine et des feuilles de cannabis dans les 25 ans (c'est-à-dire avant 1989).<sup>159</sup>

Les "dispositions pénales" prévues à l'article 36, par. 1a) stipulent que : "*Sous réserve de ses dispositions constitutionnelles, chaque Partie adoptera les mesures nécessaires pour que la culture et la production, la fabrication, l'extraction, la préparation, la détention, l'offre, la mise en vente, la distribution, l'achat, la vente, la livraison, à quelque titre que ce soit, le courtage, l'envoi, l'expédition en transit, le transport, l'importation et l'exportation de stupéfiants non conformes aux dispositions de la présente Convention, ou tout autre acte qui, de l'avis de ladite Partie, serait contraire aux dispositions de la présente Convention, constituent des infractions punissables lorsqu'elles sont commises intentionnellement et pour que les infractions graves soient passibles d'un châtiment adéquat, notamment de peines de prison ou d'autres peines privatives de liberté.*"

L'usage de drogues n'est pas mentionné à l'article 36. La "détention" y est citée, mais le commentaire établit clairement que cette disposition se réfère à la détention de drogues en vue de leur distribution, et non à leur détention pour une consommation personnelle. Si la détention à titre personnel est citée à l'article 33, cette section consent bien plus de souplesse aux États et exige simplement d'eux qu'ils s'efforcent au mieux d'empêcher la détention de drogues par tous les moyens administratifs de contrôle dont ils disposent en ce qui concerne la production, la fabrication, le commerce et la distribution.<sup>160</sup> En d'autres termes, si la Convention unique est rigoureuse en ce qui concerne la production et le trafic illicites, elle accorde beaucoup de latitude aux États pour résoudre les problèmes d'abus locaux, pour autant qu'ils respectent l'obligation générale de *prendre des mesures législatives et administratives pour limiter ... la consommation de drogues à un usage médical et scientifique* (art. 4 c).<sup>161</sup> Si certaines autorités nationales ont considéré cela comme le point faible de la Convention unique, d'autres y ont vu son point fort, puisqu'elle dure depuis plus de quatre décennies et est aujourd'hui presque universellement acceptée.

La Convention unique fait obligation aux États membres d'aider leurs toxicomanes en leur proposant un traitement médical et une réinsertion. Le libellé originel du paragraphe premier de l'article 38 (avant les amendements apportés en 1972) se lisait comme suit : "Les pays accorderont une

attention particulière au traitement médical, à la postcure et à la réadaptation des toxicomanes". C'était là une innovation, car aucune des conventions antérieures ne comportait une telle obligation, même si l'on reconnaissait depuis longtemps que les victimes de la toxicomanie nécessitaient un traitement et une réadaptation.<sup>163</sup>

### 2.4.3 Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique

Vu l'accroissement rapide de l'usage de drogues dans la seconde moitié des années 1960, de nouveaux efforts furent déployés pour renforcer le système de contrôle international. Rien qu'aux États-Unis, le nombre d'arrestations opérées dans les différents États pour détention de marijuana décupla entre 1965 et 1970 et une enquête nationale réalisée en 1971 révéla que 24 millions d'Américains avaient consommé de la marijuana à un moment donné dans leur vie. On estimait que le nombre d'héroïnomanes était passé de 50 000, en 1960, à près d'un demi-million, en 1970.<sup>164</sup> Outre les détournements réguliers d'opium chez les producteurs licites, la production illégale d'opiacés augmenta fortement en Asie du Sud-Est, notamment au Myanmar. À dater du début des années 1970, le Myanmar devint, pour deux décennies, le principal producteur mondial d'opiacés illicites. Le gros de la transformation de l'opium du Myanmar en héroïne se faisait en Thaïlande voisine, bien que des laboratoires clandestins d'héroïne soient également apparus au Myanmar et au Laos.<sup>165</sup> La guerre du Viet Nam exposa les soldats américains à la consommation d'héroïne et il fut estimé que la prévalence au cours de la vie parmi les militaires américains avait atteint 25%.<sup>166</sup> En réaction, le Président Nixon déclara une "guerre aux drogues" au début des années 1970, l'accent portant principalement sur l'héroïne.<sup>167</sup> Cette "guerre" n'était pas seulement fondée sur la répression ; la Maison Blanche avait également prévu des mesures spéciales, notamment dans les domaines de la recherche, du traitement et de l'éducation. Dans ce contexte, les États-Unis proposèrent la tenue d'une nouvelle conférence, afin de s'entendre sur une série de nouvelles mesures ; celle-ci se tint en mars 1972, à Genève, pour amender la Convention unique de 1961, en vue de renforcer les activités de réduction de l'offre et de la demande.<sup>168</sup>

En peaufinant la Convention unique de 1961, le Protocole de 1972 soulignait la nécessité de renforcer le système de contrôle existant, d'intensifier les efforts de prévention de la production illicite, de renforcer les mesures visant à combattre le trafic illégal de stupéfiants et de s'attaquer aux conséquences de la toxicomanie. Le Protocole consiste en une série de 22 amendements à la Convention unique. Tous les États parties à la Convention unique signèrent et ratifièrent également le Protocole, é trois exceptions près : l'Afghanistan, le Tchad et la RDP lao.<sup>169</sup>

Aux termes de l'article 19, tel qu'amendé, les gouvernements étaient tenus de communiquer au Conseil, indépendamment des notifications déjà prévues, "la superficie (en hectares) et l'emplacement géographique des terres qui



seront consacrées à la culture du pavot à opium" et "la quantité approximative d'opium qui sera produite". Cette obligation figurait déjà dans le Protocole sur l'opium de 1953, qui avait été remplacé par la Convention unique de 1961.<sup>170</sup>

Un article supplémentaire sur la "limitation de la production d'opium" visait à instaurer des incitations économiques à l'intention des pays exportant légalement de l'opium, afin qu'ils maintiennent des contrôles adéquats. Ce passage habilitait l'OICS à déduire du quota national attribué à un pays pour la production licite d'opium de l'année suivante les quantités qui, selon l'Organe, auraient été introduites dans le trafic illicite, qu'elles provinssent de la production illicite ou d'une production licite excédentaire. Les pays qui interdisaient la culture du pavot à opium ou du cannabis étaient également tenus de "*saisir les plants cultivés illicitement*" et de "*les détruire*". Cet amendement était conçu pour inciter les États à appliquer les lois qu'ils avaient eux-mêmes promulguées contre la culture des drogues illicites. Reconnaisant que tous les États n'étaient pas également en mesure de remplir cette obligation, l'idée d'une assistance internationale visant à aider les gouvernements à appliquer la Convention fut introduite. Le nouvel article 14 traitait de l'"*assistance technique ou financière*" qui serait fournie par les organes compétents des Nations Unies et les institutions spécialisées pour aider à faire appliquer la Convention.<sup>171</sup>

Le Protocole élargissait également la portée de l'article 38, naguère intitulé "*Traitement des toxicomanes*" et désormais rebaptisé "*Mesures contre l'abus des stupéfiants*". Au titre des nouvelles dispositions, les pays n'avaient pas seulement l'obligation légale de soigner et de réadapter les toxicomanes, mais aussi celle de prendre "*toutes les mesures possibles*" pour prévenir l'abus des drogues et pour "*assurer le prompt dépistage ... des personnes intéressées*", ainsi que leur "*réintégration sociale*".<sup>172</sup> En matière de dispositions pénales, le Protocole envisageait des solutions autres que l'incarcération et la possibilité de substituer aux condamnations ou sanctions des mesures de traitement pour les personnes impliquées dans "*la culture et la production, la fabrication, l'extraction, la préparation, la détention, l'offre, la mise en vente, la distribution, l'achat, la vente, la livraison, à quelque titre que ce soit, le courtage, l'envoi, l'expédition en transit, le transport, l'importation et l'exportation de stupéfiants non conformes aux dispositions de la présente Convention*".<sup>173</sup> Enfin, le Protocole incluait un certain nombre de clauses destinées à améliorer l'efficacité des contrôles mis en place par l'OICS et le chargeait de parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande de stupéfiants destinés à un usage médical et scientifique.<sup>174</sup>

À l'époque où le Protocole fut adopté, un certain nombre d'autres mesures furent prises pour intensifier la lutte mondiale contre l'abus des drogues. Comme nous l'avons noté ci-dessus, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD) fut créé en 1972 pour aider les pays producteurs de stupéfiants en introduisant des

programmes de remplacement des cultures et de développement alternatif. De grands succès furent remportés dans la limitation de la production d'opium (notamment en Thaïlande), en partie grâce à des programmes d'assistance fondés sur le développement alternatif, financés par le FNULAD, le Gouvernement thaïlandais et d'autres donateurs. La Turquie décida, elle aussi, d'interdire la plantation, la culture ou la production de pavot à opium à dater du 30 juin 1972.<sup>175</sup> En septembre 1974, le Gouvernement de la Turquie informa les Nations Unies qu'il autoriserait à nouveau la culture sous licence du pavot à opium à des fins médicales,<sup>176</sup> mais qu'il se servirait, cette fois, du procédé fondé sur la paille de pavot, qui se prête moins facilement aux détournements. Ces contrôles semblent avoir donné de bons résultats et aucune notification de détournement d'opium des circuits licites n'a été faite depuis. Ces efforts ont eu un impact positif et ont temporairement inversé la hausse mondiale de la consommation d'héroïne des années précédentes.

#### 2.4.4 La Convention de 1971 sur les substances psychotropes

Après la Seconde guerre mondiale, le Japon pâtit d'une grave épidémie d'abus de méthamphétamine due à la distribution des stocks du temps de guerre. Le problème fut résolu par de vigoureuses campagnes de répression sur les marchés, en 1954, et par l'adoption de lois très strictes. En Europe, l'usage d'amphétamine s'était fortement répandu en Suède et dans d'autres pays scandinaves, ainsi qu'au Royaume-Uni dans les années de l'après-guerre. Les États-Unis firent part d'un problème croissant de méthamphétamine dans les années 1960. À l'origine, ces problèmes avaient pu sembler des phénomènes isolés, circonscrits à une région donnée, mais une augmentation générale de l'usage de drogues de synthèse fut constatée partout dans le monde.

Au début et au milieu des années 1960, la plupart des pays n'imposaient encore que des limitations minimales à la distribution d'amphétamines, de barbituriques, de tranquillisants et autres stupéfiants de synthèse, d'origine non végétale. Les problèmes s'aggravant, des restrictions internes furent introduites dans plusieurs pays développés, poussant les sociétés pharmaceutiques à commercialiser de façon plus agressive leurs produits dans les pays moins développés. L'usage impropre des drogues synthétiques devint ainsi un problème d'envergure véritablement mondiale et une controverse éclata quant à la politique présumée des "deux poids, deux mesures" appliquée aux différentes classes de drogues.<sup>177</sup>

La première réaction fut d'ajouter ces substances psychotropes à la liste de celles déjà placées sous contrôle par la Convention unique, mais cela posait potentiellement problème pour plusieurs raisons. Les contrôles rigoureux et onéreux prévus par la Convention unique visaient un petit nombre de substances dépendogènes qui jouaient un rôle important – quoique limité – en médecine, notamment



comme analgésiques. Étendre la portée de ces dispositions pour couvrir une gamme bien plus étendue de substances risquerait d'imposer une charge déraisonnable aux sociétés pharmaceutiques, et donc de retarder l'innovation. Cela risquait également d'affaiblir l'application des contrôles prévus par la Convention unique et déjà mis en place. Vu ces préoccupations, il devint clair qu'une nouvelle convention devrait être négociée.

Ces négociations se révélèrent difficiles car, cette fois, les pays qui produisaient les drogues incriminées n'étaient plus de pauvres producteurs de stupéfiants d'origine végétale, mais certaines des nations les plus puissantes de la planète. Heureusement, un groupe de nations également puissantes embrassa cette cause, dont les pays scandinaves (qui étaient au nombre des pays les plus touchés par l'abus à grande échelle de stimulants de type amphétamine) et ceux du bloc soviétique. Au bout du compte, les firmes pharmaceutiques qui s'étaient initialement opposées à de nouveaux contrôles finirent par y voir quelque mérite, notamment celui de dissuader les concurrents marginaux potentiels. Il restait néanmoins dans l'intérêt des sociétés pharmaceutiques de limiter, autant que faire se pouvait, les nouveaux contrôles.<sup>178</sup>

Le compromis qui en résulta constituait néanmoins un progrès majeur pour le contrôle international des drogues. La *Convention de 1971 sur les substances psychotropes* plaça pour la première fois sous contrôle international un certain nombre de stimulants de type amphétamine, d'hallucinogènes (comme le LSD), de sédatifs hypnotiques et d'anxiolytiques (benzodiazépines et barbituriques), d'analgésiques et d'antidépresseurs. Un nombre non négligeable d'autres substances furent ajoutées dans les décennies qui suivirent.<sup>179</sup> Soixante-et-onze États participèrent à la conférence des plénipotentiaires, ainsi que l'Organisation mondiale de la santé, l'OIPC-Interpol<sup>180</sup> et plusieurs représentants de diverses sociétés pharmaceutiques. La Convention entra en vigueur en août 1976. En mars 2008, 183 pays étaient parties à la Convention de 1971, soit 95% des États membres des Nations Unies.<sup>181</sup>

La Convention de 1971 comporte 33 articles ; bien que contenant plusieurs innovations, elle est fondée sur la Convention de 1961. Les parties convinrent que toutes les substances inscrites ne pouvaient être fournies que sur présentation d'une ordonnance médicale. Toute publicité pour ces produits était interdite et des avertissements devaient figurer sur les étiquettes et les notices d'utilisation. Au titre de l'article 20, par. 1, "Les Parties prendront toutes les mesures susceptibles de prévenir l'abus des substances psychotropes et assurer le prompt dépistage ainsi que le traitement, l'éducation, la posture, la réadaptation et la réintégration sociale des personnes intéressées". Au titre de l'article 8 a), un système de licences doit être introduit pour la fabrication, le commerce (y compris le commerce d'exportation et d'importation) et la distribution des substances psychotropes.

L'article 15 traite des inspections. Les parties sont tenues d'instituer un système d'inspection des fabricants, des exportateurs, des importateurs et des distributeurs de gros et de détail de substances psychotropes, ainsi que des institutions médicales et scientifiques. Une partie peut aussi, par l'intermédiaire du Secrétaire général, faire savoir à toutes les autres parties qu'elle interdit l'importation dans le pays d'une ou plusieurs substance(s) psychotrope(s) et les autres parties sont alors tenues de prendre des mesures pour s'assurer qu'aucune des substances mentionnées dans cette notification n'est exportée vers ce pays. L'article 21 prévoit un certain nombre de mesures pour lutter contre le trafic illicite de ces substances ; il préconise, pour l'essentiel, une assistance mutuelle en matière d'action préventive et répressive et de coopération judiciaire.

Indépendamment de ces dispositions générales, la Convention établit quatre tableaux distincts pour le classement des substances psychotropes et prévoit les contrôles spécifiques applicables à chacun d'entre eux. L'inscription d'une substance à un tableau se fonde sur deux critères : l'intérêt thérapeutique potentiel et les risques potentiels liés à la consommation de cette substance.<sup>182</sup> Les risques justifiant l'inscription d'une substance à un tableau, tels que recensés par l'Organisation mondiale de la santé, sont la capacité d'une substance à créer un état de dépendance, son potentiel d'abus, et la preuve que la substance concernée fait l'objet (ou pourrait faire l'objet) d'abus et de constituer un problème sanitaire et social.<sup>183</sup> L'inscription d'une substance à un tableau au titre de la *Convention de 1971* est donc, a priori, plus restrictive que ne l'était celle des opiacés et des substances apparentées à la cocaïne au titre de la *Convention de 1961*.

Le Tableau I énumère les substances interdites sauf pour un usage médical et scientifique très limité. Les dispositions draconiennes du Tableau I n'autorisent la fabrication, le commerce, la distribution ou la détention de ces substances qu'à la condition d'être titulaire d'une licence spéciale, toujours sous l'étroite surveillance du gouvernement, et avec de fortes restrictions sur les quantités à fournir. Les exportations et les importations sont limitées au commerce entre les autorités compétentes ou les agences du pays exportateur ou importateur, ou entre les personnes ou entreprises spécifiquement mandatées par les autorités compétentes. Les substances figurant actuellement au Tableau I comprennent le MDA et le MDMA (ecstasy), pour lesquels il existe peu d'usages thérapeutiques reconnus. Les transactions commerciales ordinaires relatives aux substances du Tableau I sont généralement très compliquées.

Les substances inscrites au Tableau II présentent un fort potentiel d'abus ou font déjà l'objet d'abus importants, mais elles ont aussi des propriétés qui permettent de les utiliser pour un usage thérapeutique généralement reconnu. Plusieurs stimulants du type amphétamine, dont la méthamphétamine, l'amphétamine, le méthylphénidate et la fénétylline entrent dans cette catégorie, de même qu'un hallucinogène (la phencyclidine) et quelques sédatifs hyp-

notiques (méthqualone et sécobarbital) 184. Les transactions commerciales de ces substances sont possibles, encore qu'elles restent soumises à un contrôle très strict. Les fabricants, les négociants en gros, les exportateurs et les importateurs ont l'obligation de tenir des registres indiquant le détail des quantités fabriquées, de chaque acquisition ou vente effectuée, ainsi que la date et les noms du fournisseur et du destinataire. Ils doivent également être titulaires d'une licence d'importation ou d'exportation distincte. Les autorités nationales sont également tenues de fournir à l'OICS des statistiques annuelles sur les quantités fabriquées, exportées et importées par un pays, et sur les stocks de substances des Tableaux I et II détenus par les fabricants. La fabrication mondiale et les courants commerciaux peuvent ainsi être étroitement surveillés.

Le contrôle des substances inscrites aux Tableaux III et IV est moins strict. Les substances figurant actuellement au Tableau III comprennent, entre autres, la cathine (un stimulant du système nerveux central), certains barbituriques (amobarbital, cyclobarbital, pentobarbital), flunitrazépam (la plus consommée des benzodiazépines), la buprénorphine (un opioïde utilisé dans plusieurs pays dans les traitements de substitution) et la pentazocine (un opioïde analgésique réputé faire l'objet de grands abus dans certains pays africains). Aucune autorisation d'importation ou d'exportation distincte n'est requise pour les substances du Tableau III. Les conditions applicables à la tenue des registres sont moins strictes. Les autorités nationales sont simplement tenues d'indiquer, pour chaque stupéfiant, les quantités globales fabriquées, importées et exportées. De même, les autorités nationales ne doivent fournir que des données agrégées (c'est-à-dire non détaillées) des quantités fabriquées, importées et exportées.

Si l'Organe a des raisons de croire que les objectifs de la Convention se trouvent gravement compromis du fait qu'un pays a manqué à appliquer ses dispositions, il peut attirer l'attention des Parties, du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants et recommander aux Parties de cesser d'exporter, d'importer (ou d'exporter et importer) telle substance psychotrope particulière vers (ou depuis) le pays concerné.

À l'instar de la Convention unique, la Convention de 1971 définit aussi les rôles respectifs de l'OICS et du Secrétaire général. Si l'Organe est principalement chargé de surveiller la fabrication et le commerce licites des substances psychotropes, le Secrétaire général (aujourd'hui, l'ONUDC) traite principalement des aspects illicites. Les gouvernements sont tenus de fournir des informations relatives aux "*faits particulièrement significatifs qui se seront produits sur leurs territoires en matière d'abus et de trafic illicite des substances psychotropes*" (article 16, par. 1 b), en particulier en ce qui concerne "les cas de trafic illicite de substances psychotropes et de saisie de substances faisant l'objet de ce trafic illicite, lorsque ces cas leur paraîtront importants en raison: a) des tendances nouvelles mises en évidence; b) des quantités en cause; c) de la lumière qu'elles jettent sur les sources

d'approvisionnement; ou d) des méthodes employées par les trafiquants illicites." (article 16, par. 3).<sup>185</sup>

#### 2.4.5 Stratégie internationale de 1981 contre l'abus des drogues et Déclaration de 1984

En dépit des efforts déployés au cours des décennies précédentes, une augmentation abrupte de l'usage de drogues fut constatée dans de nombreux pays vers la fin des années 1970. Les succès initialement remportés dans la limitation du problème mondial de l'héroïne se trouvaient désormais au point mort, car le vide créé par le durcissement des contrôles en Turquie, au début des années 70, avait été rapidement compensé par la hausse de la production au Mexique et dans le Triangle d'or.<sup>186</sup> On constata aussi une augmentation de la production et des détournements en Iran. Cela cessa après la révolution islamique. Après 1979, la production d'opium se déplaça progressivement vers le Pakistan voisin, et, plus tard, vers l'Afghanistan. La production et la consommation mondiales de cannabis augmentèrent, la production croissant en Amérique latine et la consommation augmentant en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe. Dans les années 1970, de nombreux États américains assouplirent leurs contrôles sur l'usage de cannabis après la parution, en 1973, du rapport de la *Commission sur la marijuana et l'abus des drogues* (NCDMA), qui concluait que la détention de petites quantités de marijuana devait être dépénalisée.<sup>187</sup> Parallèlement, la production illégale de cocaïne dans la région andine crût abruptement à partir du début des années 1970 et les abus de cocaïne commencèrent de constituer un grave problème en Amérique du Nord au début des années 80.

Au cours de cette période, la Commission des stupéfiants étudia la possibilité de lancer une stratégie globale visant à réduire l'abus international des drogues. En 1981, *une Stratégie internationale contre l'abus des drogues*<sup>188</sup> fut élaborée, qui prévoyait un Programme d'action étalé sur cinq ans (1982-1986). La *Stratégie* appelait à une coopération internationale pour combattre les abus et le trafic de drogues ; elle se donnait les objectifs ci-après :

- l'amélioration du système de contrôle des drogues ;
- le maintien d'un équilibre entre l'offre et la demande légitimes de drogues ;
- l'éradication de l'offre illicite de drogues ;
- la réduction du trafic illicite ;
- le traitement, la réadaptation et la réintégration sociale des usagers des drogues.

La *Stratégie* priait aussi les diverses organisations et agences du système des Nations Unies de fournir un appui accru aux gouvernements pour les aider à lancer un certain nombre d'activités : remplacement des cultures, détection et répression et programmes d'éducation préventifs.

L'état d'avancement de la *Stratégie contre l'abus des drogues*

devait être examiné chaque année dans les rapports du Conseil économique et social (ECOSOC) à l'Assemblée générale sur la production, la fabrication, l'expédition et la distribution de drogues. Si ces rapports indiquaient que la communauté mondiale intensifiait sa lutte permanente contre la production illégale, le trafic et la consommation de drogues, ils suggéraient aussi qu'en fait la situation se détériorait, en raison du degré de perfectionnement croissant des réseaux internationaux de trafiquants.

En décembre 1984, l'Assemblée générale adopta une Déclaration sur le contrôle de l'abus et du trafic de drogues,<sup>189</sup> qui permettait effectivement aux États de souligner les liens entre les marchés des drogues illicites et le développement économique et social. L'Assemblée générale déclarait que la production illégale, la demande, la consommation et le trafic illicite de drogues entravent le progrès économique et social, constituent une grave menace pour la sécurité et le développement de nombreux pays et de leurs populations et devaient être combattus par tous les moyens éthiques, légaux et institutionnels aux échelons national, régional et international. Son éradication, disait l'Assemblée, relevait de la responsabilité collective de l'ensemble ses États. La Déclaration concluait en priant les États membres d'intensifier leurs efforts et de coordonner, par l'adoption de programmes incluant des solutions de rechange économiques, sociales et culturelles, les stratégies visant le contrôle et l'éradication du problème complexe du trafic et de l'usage de drogues.

#### 2.4.6 La Déclaration de 1987 et le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues

The global situation with regard to drug production, trafLa situation mondiale en ce qui concerne la production, le trafic et la consommation de drogues ne s'améliora pas dans les années 1980. La production illicite d'opium au Myanmar resta à un niveau élevé et l'Afghanistan commença d'apparaître comme un très important pays producteur d'opium illicite. La production illégale de feuilles de coca et la fabrication connexe de cocaïne dans la région andine augmentaient de façon spectaculaire. La production et la consommation de cannabis demeuraient élevées, en dépit d'éradications importantes qui eurent un impact à long terme dans les pays d'Amérique latine. La situation put être résumée comme suit : *La flambée de toxicomanie depuis les années 1960 constitue un phénomène sans précédent, du moins par son ampleur. Cette toxicomanie s'est étendue à la planète tout entière, n'épargnant aucune nation, aucune classe sociale ni aucun groupe d'âge, frappant également les deux sexes et les différentes races. Les dégâts occasionnés à la santé mentale, physique et sociale des individus et des collectivités ont fait de la toxicomanie un grave risque sanitaire pour l'ensemble de la planète, qui préoccupe de nombreux gouvernements puisqu'il affecte la santé publique et sociale et les ressources économiques...*<sup>190</sup>

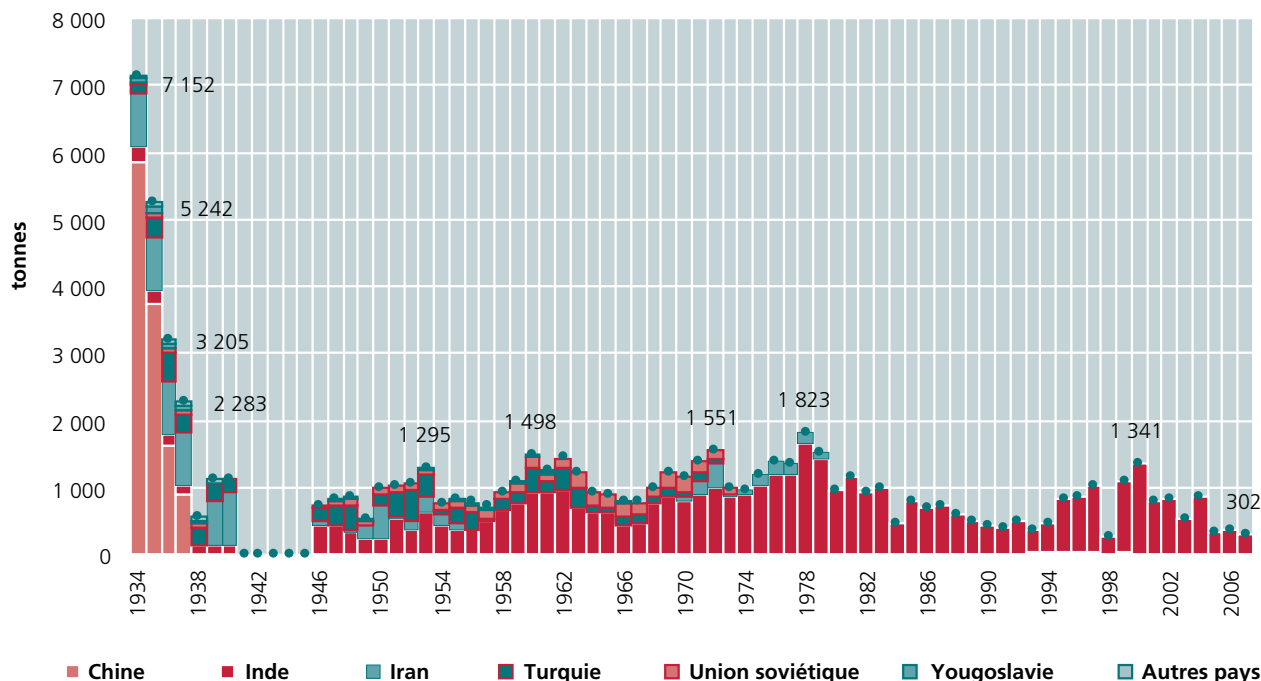
Dans ce contexte, on s'efforça, une fois encore, en 1987, de s'attaquer au problème de la drogue à l'échelle mondiale et le Secrétaire général convoqua une conférence internationale en vue de traiter (pour la première fois à l'échelon ministériel) de l'abus des drogues et du trafic illicite.<sup>191</sup> La déclaration politique adoptée à la conférence de 1987 réaffirma la volonté politique d'entreprendre une action énergique contre l'abus et le trafic de drogues et de se fixer des objectifs de progrès en vue de parvenir, au bout du compte, à l'instauration d'une société exempte de drogues. La déclaration réaffirmait aussi la responsabilité collective des gouvernements de consacrer les ressources appropriées à l'élimination de la production, de trafic et de la consommation de drogues illicites. *En concevant des actions efficaces contre l'abus, la production illicite et le trafic de drogues, nous réaffirmons que la communauté internationale se doit d'adopter des mesures permettant de traiter tous les aspects et les causes de ce problème.*<sup>192</sup>

La conférence déboucha également sur l'adoption de directives visant la réduction de l'offre, du trafic et de la demande de drogues illicites, résumées par le titre *Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues*. Ce Schéma était divisé en quatre chapitres (prévention et réduction de la demande illicite, contrôle de l'offre, suppression du trafic illicite, traitement et réadaptation) ; il visait 35 objectifs, définissait les problèmes et suggérait des moyens d'action.

Le Schéma multidisciplinaire prit de l'importance une fois qu'il eut été mentionné dans la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (de 1988), qui dispose que *"Les Parties adoptent les mesures appropriées pour supprimer ou réduire la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ... Ces mesures peuvent être notamment fondées sur les recommandations de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'Organisation mondiale de la santé, et d'autres organisations internationales compétentes, et sur le Schéma multidisciplinaire complet adopté par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues tenue en 1987, dans la mesure où celui-ci concerne les efforts des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et l'initiative privée dans les domaines de la prévention, du traitement et de la réadaptation"*. En outre, plusieurs des recommandations relatives à la suppression du trafic illicite et au contrôle de l'offre se trouvent reflétées dans la Convention de 1988.<sup>193</sup>

L'un des principaux acquis du Schéma multidisciplinaire fut l'introduction de la notion d'*approche équilibrée* dans le traitement des problèmes liés aux drogues.<sup>194</sup> Le chapitre premier du Schéma pèse les mérites respectifs du contrôle de l'offre et du contrôle de la demande. Et il concluait : *"Pour traiter dans leur totalité les problèmes posés par l'abus des drogues et le trafic illicite, il convient de réduire aussi bien l'offre que la demande de drogues, et tout doit être fait pour rompre le lien qui les unit – c'est-à-dire le trafic illicite."*<sup>195</sup>

**Fig. 23: Production licite d'opium déclarée, 1934- 2006**



Sources : INCB, *2007 Narcotic Drugs*, New York 2008 ; données officielles publiées par la Société des Nations, le Conseil central permanent de l'opium et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, compilées par François-Xavier Dudouet, thèse de doctorat intitulée : *Le contrôle international des drogues, 1921-1999*, Université de Paris X, Nanterre, 2002.

Le *Schéma* demandait que la recherche se poursuivit pour évaluer l'ampleur de l'abus des drogues. Cela impliquerait la collecte et l'analyse systématiques des données, ainsi que la diffusion, à l'échelon national, des données provenant des archives de la police, des registres des décès, des tribunaux (dont ceux des coroners), des services d'urgence des hôpitaux, des centres de traitement des toxicomanies, des prisons, des hôpitaux et cliniques psychiatriques, des établissements pénitentiers, des organismes de sécurité sociale et des centres d'aide sociale, des écoles et des universités, des forces armées, des syndicats et des organismes communautaires.

Le *Schéma multidisciplinaire* recommandait la mise en place d'un "système d'alerte précoce" qui aiderait à déceler les tendances de l'usage, à enquêter sur ses causes et à faire des recommandations quant aux moyens de remédier à la situation. Il préconisait l'élaboration de "programmes nationaux d'éducation", incluant notamment des cours sur la prévention qui seraient dispensés dans tous les établissements d'enseignement. Il traitait aussi des risques liés à l'usage de drogues sur le lieu de travail et invitait les organisations d'employeurs et de travailleurs à élaborer des programmes d'action communs visant à dissuader de l'usage de drogues. Il soulignait aussi l'importance des activités culturelles et sportives comme substituts de la toxicomanie ; quant aux films et aux autres médias, il leur incombait un rôle important : dissuader de l'usage des drogues illicites, plutôt que de le présenter sous un jour séduisant.

Le chapitre II préconisait le renforcement et l'extension des mesures de contrôle de l'offre. Cela couvrait l'identification et la cartographie des zones plantées en cultures illicites, ainsi que le lancement d'études visant à déterminer dans quelle mesure les conditions de vie des populations rurales se trouveraient affectées par la cessation des activités illicites. Pour aider les agriculteurs, le *Schéma multidisciplinaire* préconisait l'octroi d'une assistance économique et financière pendant la période de transition ; pour appuyer l'éradication des cultures illicites et les programmes de remplacement des cultures, il invitait le système des Nations Unies à trouver les fonds nécessaires aux projets de développement rural intégré. Il expliquait clairement toutefois que cette assistance dépendrait de l'engagement pris par les intéressés de renoncer aux cultures illicites – encore que cette interdiction pût être imposée par étapes. Autre domaine d'action prometteur, le contrôle des précurseurs chimiques. Le chapitre III traitait de la suppression du trafic de précurseurs et préconisait le recours aux livraisons contrôlées, au profilage, à la facilitation des extraditions et aux mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le chapitre IV traitait en détail des problèmes liés au traitement et à la réadaptation et soulignait, une fois encore, l'importance des évaluations pour l'amélioration de l'efficacité des traitements. Le *Schéma multidisciplinaire* considérait l'assuétude comme un désordre chronique récurrent réagissant au traitement. Il avançait toutefois qu'il fallait souvent compter sur plusieurs épisodes thérapeutiques avant de parvenir à une abstinence durable. Il soulignait



nait l'opportunité d'aller voir les toxicomanes dans leur environnement ordinaire pour les inciter à suivre un traitement et faisait valoir que les centres de traitement devaient proposer des protocoles de traitement "personnalisés". En ce qui concerne les maladies transmises via l'usage de drogues, comme le VIH-sida et l'hépatite, le *Schéma multidisciplinaire* recommandait (surtout quand ces infections menacent de constituer un risque sanitaire pour de plus vastes secteurs de la société, et là où l'on ne peut immédiatement mettre fin à l'assuétude) d'inviter des spécialistes à envisager des mesures prophylactiques applicables. Ces mesures ne devraient toutefois ni promouvoir ni faciliter l'usage de drogues.

### 2.4.7 Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)

By the late 1980s the international drug control system had  
Vers la fin des années 1980, le système international de contrôle des drogues avait réussi à limiter la production licite d'opium et de coca aux seuls besoins licites. On déplorait encore certains détournements des circuits licites, mais ceux-ci ne constituaient plus un problème à l'échelle mondiale. Il en allait de même de la plupart des substances des Tableaux I et II placées sous contrôle en vertu de la *Convention sur les substances psychotropes de 1971*. La situation était moins positive pour plusieurs substances inscrites aux Tableaux II et IV. Leur usage abusif était encore répandu dans de nombreux pays. Dans l'ensemble, les contrôles exercés dans le secteur licite fonctionnaient bien et donnaient de bons résultats.

Par ailleurs, la production illicite d'opium/d'héroïne et de coca/cocaïne continua d'augmenter dans les années 80, tout comme le trafic et l'abus de ces substances. En outre, certaines substances psychotropes, notamment les stimulants de type amphétamine, commençaient d'être fabriquées par des laboratoires clandestins d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie du Sud-Est. La situation se détériorait rapidement et progressivement et l'abus des drogues prit la proportion d'une épidémie dans plusieurs régions du monde 196. Tous les pays de la planète, quel que fût leur situation géographique, leur orientation politique et leur degré de développement économique, semblaient vulnérables au trafic et à l'abus de drogues.<sup>197</sup>

Le problème se trouva exacerbé par la grande complexité et l'extrême violence des groupements criminels organisés transnationaux qui facilitaient le transit et la commercialisation de ces drogues. Les cartels de Medellín et de Cali, opérant à partir de la Colombie, contrôlaient une bonne partie du commerce de la cocaïne entre la Colombie et les États-Unis et d'autres pays. Ces cartels expédiaient des quantités toujours plus importantes de cocaïne en Amérique du Nord et en Europe ; pire, ils commençaient à constituer une grave menace pour la sécurité et la gouvernance 198. Ils se servaient des immenses profits tirés du négoce de la cocaïne pour corrompre les autorités locales et nationales,

et – quand cela ne suffisait pas – recouraient à la violence à grande échelle pour faire pression sur les décideurs politiques. Cela fut expliqué sans ambages par le ministre de la justice de la Colombie, Guillermo Plazas Alcid, qui, s'adressant à la Conférence de 1988, à Vienne, déclara : "*Le trafic de drogues illicites menace la santé et le bien-être des individus, répand la corruption, encourage les associations de malfaiteurs et érode l'ordre public. Il menace la souveraineté et la sécurité des États et sape la structure économique, sociale et culturelle de la société.*"<sup>199</sup>

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale pria la Commission des stupéfiants d'élaborer en priorité un projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants, couvrant les différents aspects du problème, en particulier ceux qui n'étaient pas traités par les instruments internationaux existants.<sup>200</sup> C'est ainsi que la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes se réunit à Vienne, du 25 novembre au 20 décembre 1988. Les délégations de 106 États y participèrent. La Conférence rédigea et adopta une nouvelle *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*.<sup>201</sup>

La Convention de 1988, qui comprend 34 articles, entra en vigueur juste deux ans plus tard, le 11 novembre 1990 ; elle s'est révélée un outil puissant dans la lutte internationale contre le trafic de stupéfiants. En mars 2008, 183 pays étaient parties à cette Convention.<sup>202</sup>

Certaines dispositions de la Convention sont d'une portée assez considérable et vont au-delà de celles des conventions antérieures. Cela suscita la crainte que certains pays n'en fassent un usage abusif à des fins politiques distinctes. Pour la dissiper, l'article 2, par. 2, dispose que "*Les Parties exécutent leurs obligations au titre de la présente Convention d'une manière compatible avec les principes de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États et avec celui de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États.*"

La Convention vise clairement le trafic des stupéfiants.<sup>203</sup> La Convention de 1961 obligeait simplement les Parties à faire du trafic de drogues une "infraction punissable", mais celle de 1988 lui confère "le caractère d'infraction pénale" ; l'article 3, par. 2 précise même que "*la détention, l'achat ou la culture de stupéfiants ... destinés à la consommation personnelle*" devraient constituer une "infraction pénale". Ces prescriptions vont au-delà des stipulations des conventions antérieures et, pour certains États, elles continuent de prêter à controverse. Le commentaire de la Convention de 1988 révèle plusieurs interprétations juridiques de cet article et énumère les vides juridiques dont pourraient se prévaloir les pays qui se refusent à faire de la détention de stupéfiants pour un usage personnel une infraction pénale 204. De toute façon, en vertu de l'article 4 c) de la Convention de 1988, "*dans les cas appropriés d'infractions de caractère mineur, les Parties peuvent notamment prévoir ... des mesures d'éducation, de réadaptation ou de réinsertion sociale, ainsi que ... des mesures de traitement et de postcure*" ...



La Convention de 1988 fut la seule à mettre à ce point l'accent sur la prévention du blanchiment de capitaux. L'essentiel des travaux ultérieurs accomplis par divers acteurs, dont le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) de l'OCDE, s'est fondé sur la Convention de 1988. En principe, le blanchiment de capitaux ("opérations financières relatives aux infractions dont il est question dans cet article") aurait déjà dû constituer une "infraction punissable" au titre de la Convention de 1961. Mais cette obligation, dissimulée dans le texte de la Convention de 1961, avait été largement "oubliée" par la plupart des pays avant que ne parussent les dispositions plus explicites de celle de 1988. À l'article 3, par. 1 b), le blanchiment de capitaux tirés des drogues ("*conversion ou transfert de biens dont celui qui s'y livre sait qu'ils proviennent d'une des infractions établies conformément à l'alinéa a) du présent paragraphe*") est érigé en délit pénal, et l'article 3 1a) v) dispose que le financement de l'une des infractions liées au trafic de stupéfiants constitue, si elles sont commises intentionnellement, une infraction pénale. En ciblant le revenu des activités criminelles, la Convention réclamait la "confiscation" des avoirs provenant d'infractions liées aux drogues 205. En outre, les tribunaux étaient désormais investis du pouvoir de saisir les archives bancaires, financières ou commerciales des intéressés.<sup>206</sup>

L'un des principaux acquis de la Convention de 1988 fut l'établissement d'un contrôle des précurseurs à l'échelon international. En théorie, le contrôle des précurseurs chimiques servant à fabriquer des drogues illicites constituait déjà une "infraction punissable" au titre de la Convention de 1961. Il aurait pu être intégré comme "loi préparatoire", par exemple, mais avant 1988 bien peu de pays avaient promulgué des lois sur les précurseurs. La Convention de 1988 dispose que la fabrication, le transport ou la distribution d'équipements servant à fabriquer des drogues illicites, de même que la fabrication, le transport ou la distribution de précurseurs chimiques dont on sait qu'ils servent à fabriquer des drogues illicites doivent être considérés comme des infractions pénales.

L'article 12 de la Convention va nettement plus loin puisqu'il institue un régime de contrôle international des précurseurs placé sous la surveillance de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Les substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stupéfiants ou de substances psychotropes furent recensées et inscrites sur deux tableaux, celles du Tableau I prévoyant des contrôles plus rigoureux. Les obligations générales des Parties en matière de contrôle des précurseurs sont explicitées à l'article 12, par. 8, qui stipule que les Parties sont tenues de prendre "*les mesures qu'elles jugent appropriées pour contrôler, sur leur territoire, la fabrication et la distribution des substances inscrites au Tableau I et au Tableau II*".

Le champ des infractions pénales passibles de mesures d'extradition fut élargi dans la Convention de 1988. Des actions telles que le blanchiment de capitaux ou la fabrication, le transport ou la distribution d'équipements et de

substances inscrites au Tableau I et au Tableau II (précurseurs chimiques) devinrent des infractions passibles d'extradition.<sup>207</sup> Cela mis à part, les clauses relatives à l'extradition (article 6) ne s'écartaient guère des dispositions contenues dans les précédentes conventions sur les stupéfiants, essentiellement fondées sur l'inclusion des infractions liées aux drogues dans les traités d'extradition entre États (article 6, par. 2).

Bien que la Convention de 1988 élargisse la notion d'extradition, elle introduit aussi des clauses de sauvegarde, notamment quand les autorités d'un pays "*ont de sérieuses raisons de penser que l'extradition faciliterait l'exercice de poursuites ou l'imposition d'une sanction pénale à l'encontre d'une personne en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques*". Elle subordonne aussi l'extradition "*aux conditions prévues par le droit de la Partie requise ou par les traités d'extradition applicables*". En fait, pour des motifs d'ordre constitutionnel, un certain nombre de traditions juridiques nationales ne permettent pas l'extradition de citoyens nationaux vers des pays étrangers.<sup>208</sup> L'article 4, par. 2 dispose que lorsqu'une Partie refuse d'extrader une personne vers un autre pays sous prétexte que l'infraction a été commise par un de ses citoyens, elle est tenue de "*soumettre l'affaire à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale*". En règle générale, au cours des deux dernières décennies, les lois de nombreux pays sont devenues plus favorables à l'extradition.

Autre innovation de la Convention de 1988 : la reconnaissance des "livraisons surveillées", définies comme "*méthodes consistant à permettre le passage par le territoire d'un ou de plusieurs pays de stupéfiants ou de substances psychotropes, de substances inscrites au Tableau I ou au Tableau II ... au su et sous le contrôle des autorités compétentes desdits pays, en vue d'identifier les personnes impliquées dans la commission d'infractions [liées aux drogues]*" et de prendre des mesures judiciaires à leur encontre. L'intérêt majeur de cette stratégie de répression est qu'elle facilite l'identification, l'arrestation et la poursuite des donneurs d'ordre, des organisateurs et des financiers des actes délictueux en question et ne préconise pas simplement l'arrestation de personnages subalternes. Ces mesures peuvent grandement contribuer à atteindre l'objectif principal, qui est de perturber et de démanteler les organisations de trafiquants.<sup>209</sup>

Bien que la Convention de 1988 ait été conçue en vue de réduire le trafic illicite de stupéfiants, elle fait également obligation aux Parties de prévenir ou de réduire l'offre et les invite à prendre "*des mesures appropriées pour empêcher sur son territoire la culture illicite de plantes contenant des stupéfiants ou des substances psychotropes comme le pavot à opium, le cocaïer et la plante de cannabis, et pour détruire celles qui y seraient illicitement cultivées*".

La phrase suivante de l'article 14, par. 2 ("*Les mesures adoptées doivent respecter les droits fondamentaux de l'homme et tenir dûment compte des utilisations licites traditionnelles –*

lorsque de telles utilisations sont attestées par l'histoire – ainsi que de la protection de l'environnement") a jeté quelque confusion. La référence aux "utilisations licites traditionnelles" a été interprétée par certains pays andins (Bolivie et Pérou) comme signifiant que la communauté internationale reconnaissait que ces "utilisations licites traditionnelles" existaient toujours et qu'il convenait de les prendre dûment en compte, et notamment de prévoir une production suffisante à satisfaire lesdites utilisations licites traditionnelles (mastication des feuilles de coca, action de fumer de l'opium, infusions de maté de coca). Par contraste, la Convention de 1961 avaient déjà déclaré hors la loi l'habitude de mastiquer des feuilles de coca, celle de fumer de l'opium, l'utilisation quasi-médicale de l'opium et l'usage non médical de cannabis, ainsi que la production des cultures connexes. Au titre de la Convention de 1961, les pays pouvaient émettre des réserves transitoires pour permettre aux personnes enregistrées avant 1964 d'entretenir leur assuétude. Les réserves transitoires admises par la Convention de 1961 prendraient fin, au plus tard, en 1979 pour l'opium, et le 12 décembre 1989 pour le cannabis et les feuilles de coca.<sup>210</sup> Toutefois, l'article 14, par. 1 de la Convention de 1988 dispose clairement que "les mesures prises par les Parties en vertu de la présente Convention ne seront pas moins strictes que les dispositions applicables à l'élimination de la culture illicite de plantes contenant des stupéfiants et des substances psychotropes et à l'élimination de la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes aux termes des dispositions de la Convention de 1961..."<sup>211</sup> L'OICS a donc clairement indiqué que les conventions internationales existantes sur les stupéfiants, dont la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ne prévoyaient en aucun cas la production licite de stupéfiants en vue d'une "utilisation licite traditionnelle".<sup>212</sup>

Le paragraphe 3 de l'article 14 traite de la notion de développement faisant appel à des activités de substitution. "... Cette coopération peut notamment comporter, le cas échéant, l'appui à un développement rural intégré aboutissant à des cultures de remplacement économiquement viables. Avant d'appliquer de tels programmes de développement rural, on devra tenir compte de facteurs tels que l'accès au marché, les ressources disponibles et la situation socio-économique." Sans en faire une obligation pour les Parties, le paragraphe 3 attire l'attention sur la nécessité de mettre en place, dans certains pays, des programmes de développement faisant appel à des activités de substitution conçues pour reconstruire une économie jusque là fondée – partiellement ou en totalité – sur les cultures illicites.<sup>213</sup>

En ce qui concerne la demande, les Parties à la Convention de 1988 étaient également tenues d'adopter "les mesures appropriées pour supprimer ou réduire la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes",<sup>214</sup> et ce "en vue de ... faire disparaître les incitations d'ordre financier au trafic illicite."

### 2.4.8 Session extraordinaire de l'Assemblée générale (juin 1998)

Dans la première moitié des années 1990, les mesures prises en application de la Convention de 1988 furent couronnées de succès et permirent de démanteler certains des plus importants groupements criminels de la planète, comme les cartels de Medellín et de Cali qui opéraient en Colombie. Les extraditions pour infractions liées aux drogues devinrent plus fréquentes. Des progrès furent également enregistrés dans le domaine du blanchiment de capitaux. C'est ainsi que le groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI), créé en 1989 sous les auspices de l'OCDE, lança une initiative visant à combattre l'usage abusif des systèmes financiers par des personnes qui s'en servaient pour blanchir des capitaux. Quarante recommandations furent rédigées en 1990 ; régulièrement actualisées et complétées, elles devinrent des normes mondiales qui aidèrent les États participants à diminuer la vulnérabilité de leurs systèmes financiers.<sup>215</sup> Des résultats positifs furent également enregistrés, pour la première fois, en matière de contrôle des précurseurs. Les livraisons surveillées prirent de l'importance. En fait, la plupart des dispositions de la Convention de 1988 furent appliquées par un nombre croissant de pays.

Le démantèlement de certains des plus importants réseaux de trafiquants permit de saper leur capacité d'infiltrer et de corrompre des systèmes politiques tout entiers, mais la disparition de ces vastes groupements ne signifia pas pour autant la fin du trafic de stupéfiants. Un grand nombre de groupements moins importants prirent la relève. La diminution de l'usage de drogues constatée aux États-Unis dans la seconde moitié des années 1980 ne se poursuivit pas après 1991-1992. L'Europe dut faire face à une recrudescence abrupte des abus (de cannabis, des divers STA, de cocaïne et d'héroïne.) La fin du communisme accéléra la hausse de la consommation, en particulier parmi la jeunesse, dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale. L'abus des drogues devint un problème social croissant dans nombre de pays en développement, notamment dans ceux qui jouxtaient les grands itinéraires du trafic. Les STA, en particulier la méthamphétamine, devinrent un problème de plus en plus grave dans nombre de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les pays d'Amérique latine, jusque là essentiellement pays producteurs et de transit, furent de plus en plus touchés par la hausse de la consommation de cocaïne. Les pays d'Afrique pâtirent d'une production et d'une consommation croissantes de cannabis, ainsi que du détournement de produits pharmaceutiques, que l'on retrouvait ensuite sur les marchés parallèles.

C'est sur cette toile de fond qu'une nouvelle initiative fut lancée par la communauté internationale pour s'attaquer au problème mondial des drogues. Au terme de préparatifs qui durèrent près de deux ans, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue se tint,

du 8 au 10 juin 1998. Elle devait évaluer l'efficacité du système international de contrôle des drogues et trouver des idées nouvelles quant aux meilleurs moyens de contrer le problème mondial de la drogue. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, fit allusion à la prolifération massive des drogues au cours des 30 années écoulées et émit un vœu : Quand les historiens se pencheront, plus tard, sur l'action de l'humanité en matière de contrôle des drogues, je souhaite qu'ils parlent de ces journées comme de celles où la tendance s'inversa.<sup>216</sup>

Cette 20<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale adopta à l'unanimité une *Déclaration politique sur le contrôle mondial des drogues*, qu'elle relia aux *Principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues*, ainsi qu'un certain nombre de mesures visant à intensifier la coopération internationale pour lutter contre le fléau mondial de la drogue. Des sections distinctes étaient consacrées :

- au Plan d'action contre la fabrication, le trafic et la consommation illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs chimiques ;
- au contrôle des précurseurs ;
- aux mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire ;
- aux mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- au Plan d'action pour la coopération internationale visant l'élimination des plantations de stupéfiants et le lancement de programmes de développement alternatif.

La déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies comprend un préambule et 20 paragraphes.<sup>217</sup> Dans le premier paragraphe du dispositif, les États membres des Nations Unies réaffirment leur "*détermination et [leur] résolution inébranlables à résoudre le problème mondial de la drogue grâce à des stratégies nationales et internationales visant à réduire à la fois l'offre et la demande illicites de drogues*". L'obligation faite aux pays d'opter pour une approche équilibrée se trouvait ainsi confirmée.

Au second paragraphe, les États membres considèrent "*que la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue est commune et partagée et qu'elle exige une démarche intégrée et équilibrée pleinement conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments de droit international, en particulier le plein respect de la souveraineté et de l'intégralité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.*"

Quatre aspects de la question sont ici à relever :

- la notion de responsabilité partagée (dans la Déclaration de 1984 sur le contrôle du trafic et de l'abus de drogues, on employait l'expression "*responsabilité collective*") ;

- l'expression *démarche équilibrée* (utilisée ici pour la première fois dans un document juridique international - encore que la notion fût connue et acceptée à l'échelon international depuis l'adoption du *Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues* (1987) ;
- Le respect "*de la souveraineté et de l'intégralité territoriale*" et, partant, "*la non-ingérence dans les affaires intérieures des États*" (qui étaient déjà mentionnés dans les traités antérieurs), et
- pour la première fois, l'établissement d'un lien entre le contrôle des drogues, la Charte des *Nations Unies*, les *droits de l'homme et les libertés fondamentales*.

La Déclaration est très détaillée et reflète le désir des États membres d'envisager le problème des drogues illicites dans le plus large contexte possible. La Déclaration politique de 1998 fut le premier texte juridique à établir un lien entre production/trafic de drogues et terrorisme. En son paragraphe 10, les États membres se disent "*vivement préoccupés par les liens qui existent entre la production illicite et le trafic de drogues et l'implication de groupes terroristes*" et "*résolus à renforcer [leur] coopération face à ces menaces.*" Le paragraphe 11 met en relief l'articulation entre la production illicite de drogues et le trafic illégal des armes et les États sont invités à "*renforcer [leur] coopération pour enrayer le trafic illégal des armes.*"

Venant après ces appels généraux à la coopération, les paragraphes 13 à 19 représentent le cœur de la Déclaration. Ils font référence aux divers plans d'action évoqués dans le document (concernant les STA, les précurseurs, le blanchiment de capitaux, la coopération judiciaire, la réduction de la demande et l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des stupéfiants). L'année 2003 est fixée comme date butoir pour l'introduction des mesures prévues, et l'année 2008 pour l'obtention de résultats probants et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande et de la culture illicite du cocaïer, du cannabis et du pavot à opium, et dans celui de la réduction de la fabrication, de la commercialisation et du trafic illicites de substances psychotropes, y compris les drogues synthétiques, et le détournement des précurseurs.

Les États sont priés de tenir compte des résultats de la présente session lorsqu'ils formuleront des stratégies et programmes nationaux et sont invités à "*rendre compte tous les deux ans à la Commission des stupéfiants des mesures prises pour atteindre les objectifs et buts fixés pour 2003 et 2008*"; la Commission, pour sa part, est priée "*d'analyser ces rapports afin de faciliter la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.*" Pour aider au suivi international de ces initiatives, un questionnaire destiné aux rapports biennaux fut conçu, qui rappelait régulièrement aux États leurs obligations et proposait un cadre permettant aux donateurs d'investir dans les secteurs cibles énumérés dans la Déclaration politique et dans les plans d'action connexes.



Contrairement aux conventions internationales sur les stupéfiants, la Déclaration politique ne prévoyait pas de procédures pour une évaluation indépendante du degré de mise en œuvre de la Déclaration et des plans d'action connexes. Le paragraphe 20 se contentait de dire que la Commission des stupéfiants devrait "analyser ces rapports afin de faciliter la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue". Si les conventions internationales sur les stupéfiants prévoyaient que l'OICS pourrait imposer des sanctions internationales en cas de non application de ses dispositions par un État particulier, aucune sanction de ce genre n'était prévue en cas de non application de la Déclaration politique ou des plans d'action connexes.

Au titre de la Convention, les États membres ont fourni des auto-évaluations sur les progrès réalisés dans leurs réponses au questionnaire destiné aux rapports biennaux. L'analyse de leurs réponses montre que l'application globale de la Déclaration politique et des plans d'action connexes a progressé de 51% au cours de la période 1998-2000, et de 60% au cours de la période 2006-2007. Mais il ne s'agit là que de l'"évaluation du déroulement du projet", c'est-à-dire d'un rapport sur les efforts déployés. Il n'était pas prévu de procéder à une "évaluation des résultats obtenus", ni d'étudier leur impact réel, pour la bonne raison qu'en 1998, la majorité des pays ne disposaient pas de données de référence sur l'offre et la demande.

La Déclaration politique se révéla un outil précieux car elle encouragea un certain nombre de pays à redoubler d'efforts en matière de contrôle des drogues et à renforcer la coopération internationale. Des succès probants furent remportés dans la réduction des superficies plantées en cocaïers, par exemple au Pérou et en Bolivie dans les années 1990, et en Colombie après 2000. Le Maroc réduisit notablement sa production de résine de cannabis au cours de la période 2003-2005. De grands succès furent également remportés en Asie-du Sud-Est, en particulier par le Myanmar et la RDP lao, qui parvinrent à réduire leur production d'opium, tout comme la Thaïlande l'avait fait pendant trois décennies. Ces succès furent toutefois éclipsés par l'accroissement rapide de la production d'opium en Afghanistan.

Les données relatives à la demande, quand il en existe, montrent que l'usage de drogues s'est stabilisé ou a légèrement chuté aux États-Unis et que la forte tendance à la hausse observée en Europe dans les années 1990 a cédé le pas, ces dernières années, à une certaine stabilisation (sauf pour la cocaïne). Toutefois, dans un grand nombre de pays en développement, la demande de drogues semble avoir continué d'augmenter.

L'un des acquis majeurs de la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, en 1998, fut la *Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande des drogues*.<sup>218</sup> Jusque là, les conventions internationales sur les stupéfiants n'avaient accordé que peu de place à la réduction de la demande à l'échelon interna-

tional, même si certaines orientations avaient été données dans le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues de 1987. La Convention de 1998 suggéra aux pays de s'inspirer du *Schéma multidisciplinaire* lorsqu'ils élaboreraient leurs mesures de réduction de la demande, mais cela n'avait rien d'obligatoire. En revanche, la *Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande des drogues* fournissait aux États des indications détaillées sur la façon de concevoir leurs stratégies nationales de réduction de la demande.

La grande innovation des *Principes fondamentaux* tenait à ce que les politiques de réduction de la demande ne devaient pas simplement viser à prévenir l'usage des drogues, mais aussi à "réduire les conséquences néfastes de l'abus des drogues", ce qui déclencha un débat nourri autour de la notion de "réduction des risques". Les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon, la Chine et plusieurs pays en développement favorisent les moyens traditionnels de réduction de la demande (prévention et traitement) pour réduire les abus ou les maintenir à un niveau assez bas. La plupart des pays européens, ainsi que l'Australie et le Canada, souhaitent depuis longtemps que ces efforts soient complétés par des programmes de réduction des risques, comme les échanges de seringues, souvent dans le contexte d'une réduction des taux de VIH/Sida liés à l'usage de drogues.

La Déclaration de 1998 sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande des drogues établit clairement que ces deux volets du problème : "prévention de l'usage de drogues" et "réduction des conséquences néfastes" doivent figurer dans les politiques de réduction de la demande<sup>k</sup>. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) avait déjà reconnu en 1993 que la réduction des risques avait un rôle à jouer dans les stratégies tertiaires de prévention ; l'Organe soulignait toutefois que les programmes de réduction des risques ne devaient pas se faire au détriment (ou en remplacement) des activités de réduction de la demande, et qu'ils ne devaient pas promouvoir ni faciliter l'abus de drogues.<sup>219</sup>

Les auto-évaluations des États membres montrent que les *Principes fondamentaux de la réduction de la demande* ont influencé les mesures prises à l'échelon national. Les réponses au *Questionnaire destiné aux rapports biennaux* indiquent une amélioration du taux d'exécution, passé de 23%, pendant la période 1998-2000, à 29%, en 2006-2007 (moyenne des indices composites pour "la prévention", "le traitement" et "la réduction des conséquences néfastes"). Cette réduction reste toutefois bien modeste à l'échelon mondial, car dans bien des pays, contrairement à tout ce qui s'est fait dans le secteur de l'offre, le concept de réduction de la demande est une notion neuve.

k Pour plus de détails, voir : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : Réduire les conséquences sanitaires et sociales néfastes de l'abus de drogues, une approche globale - Document de travail, Vienne, 1998.

Dans certaines régions choisies, les taux d'exécution ont été nettement supérieurs. Celui des mesures de prévention proposées a été élevé en Amérique du Nord (81% en 2006-2007) et en Océanie (70%). Ces taux ont été assez bas dans les pays d'Afrique au sud du Sahara (25%). De même, en termes de traitement et de réadaptation, les taux d'exécution ont été élevés en Océanie (69%) et en Amérique du Nord (59%), tandis qu'ils atteignaient à peine 10% dans les pays d'Afrique au sud du Sahara. Quant aux mesures visant la réduction des conséquences néfastes de l'usage de drogues, les plus forts taux d'exécution ont été relevés en Océanie (76%), suivie par l'Europe occidentale et centrale (50%) et en Amérique du Nord (50%).

Des différences notables ont également été constatées dans les taux d'exécution de certaines activités spécifiques. Les volets "communication d'informations" et "éducation" des programmes de prévention ont progressé à l'échelle mondiale, passant de 34%, en 1998-2000, à 42%, en 2006-2007. L'offre de programmes de prévention dans les écoles est passée à 90%. Quant à la réduction des conséquences néfastes de l'usage de drogues, les mesures telles que les échanges de seringues ont progressé, passant de 32% à 52%.<sup>220</sup>

Les États membres participant à l'Assemblée générale extraordinaire élaborèrent plusieurs *plans d'action* conçus pour recentrer l'attention de la communauté internationale et imaginer des mesures concrètes visant à améliorer les travaux accomplis dans les domaines prioritaires.

Le préambule du *Plan d'action sur la coopération internationale en matière d'élimination des cultures illicites et d'activités de substitution*<sup>221</sup> se réfère à un certain nombre de principes dont il convient de tenir compte dans la lutte contre les drogues : "responsabilité partagée", "démarche équilibrée", "plein respect de la souveraineté", "intégrité territoriale", "non-intervention dans les affaires intérieures des États", "droits de l'homme", "libertés fondamentales", "développement humain durable"; il définit également le développement alternatif comme *processus visant à prévenir et éliminer la culture illicite de plantes contenant des stupéfiants ... par des mesures spécialement conçues de développement rural dans le contexte ... d'un développement durable ... reconnaissant les spécificités socioculturelles des communautés et groupes cibles*.

Les auto-évaluations pratiquées par les États membres montraient que certaines améliorations avaient été constatées dans les domaines couverts par le Plan d'action. Au cours de la période 1998-2000, 30% des pays s'étaient dotés d'un plan national (comprenant notamment un programme de développement alternatif) destiné à réduire ou à éliminer la culture de plantes illicites; cette proportion passa à 42% en 2006-2007. Pour les plans nationaux comportant des mesures d'éradication et autres mesures répressives, l'accroissement constaté de 37% passa à 46%. En termes de coopération internationale pour le développement alternatif, les taux de progression furent moindres et

les améliorations constatées très modestes. La proportion de pays faisant état d'une coopération internationale en matière de développement alternatif et de programmes d'éradication augmenta, passant de 17% à 21%. La surveillance et l'évaluation des programmes de développement alternatif et d'éradication passèrent de 16% à 22%.<sup>222</sup> On a constaté une amélioration générale du taux d'exécution des mesures visant à mettre en œuvre le Plan d'action (plans nationaux, coopération internationale, contrôles), qui est passé de 22%, en 1998-2000, à 29%, en 2006-2007. Ce taux d'exécution est toutefois moins impressionnant que dans d'autres domaines, ce qui prouve que le développement alternatif requiert d'importantes ressources financières.

Vu l'augmentation massive de la fabrication, du trafic et des abus de STA dans les années 1990, un Plan d'action spécial leur fut consacré. Ce *Plan d'action contre la fabrication, le trafic et la consommation illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs chimiques*<sup>223</sup> comporte cinq chapitres. Les deux premiers traitent des questions liées à la demande, le troisième de l'information (relative à l'offre comme à la demande) et les deux derniers des questions liées à l'offre. Les chapitres consacrés à l'offre contiennent un certain nombre d'obligations concrètes. En revanche, ceux qui traitent de la demande sont couchés en termes plus généraux.

Les auto-évaluations pratiquées par les États membres révélèrent une adhésion croissante aux mesures préconisées dans le Plan d'action. L'indice composite élaboré sur la base des réponses au Questionnaire destiné aux rapports bien-naux indiquait une amélioration globale du taux d'exécution, passé de 44%, au cours de la période 1998-2000, à 55%, au cours de la période 2006-2007. Cet indice composite se fondait sur plusieurs sous-indices qui, tous, faisaient état d'améliorations. À l'échelon sous-régional, de grands efforts furent déployés pour mettre en œuvre le Plan d'action relatif aux STA en Océanie (96%), en Amérique du Nord (94%), en Europe occidentale et centrale (63%) et en Asie de l'Est et du Sud-Est (62%).<sup>224</sup>

Le Plan d'action relatif au contrôle des précurseurs appelle les États membres à s'acquitter des obligations déjà prévues au titre de l'article 12 de la Convention de 1998 (traitant du contrôle des précurseurs) et réitère certaines des propositions contenues dans le Plan d'action relatif aux STA 225. Seules certaines mesures vont au-delà de ces prescriptions, celles, en particulier, qui concernent les données que les gouvernements sont tenus de communiquer. Aux termes du paragraphe 9, les États, en coopération avec les organismes internationaux compétents, *doivent établir ... des mécanismes ... permettant d'obtenir des données sur la fabrication, l'importation et l'exportation licites de précurseurs ... et de surveiller le mouvement de ces substances, notamment en créant un registre des sociétés publiques ou privées engagées dans le type d'activités susmentionnées*. La Convention de 1998 ne comportait pas de prescriptions sur les collectes de données conçues pour détecter les éventuels détourne-



ments. Les mesures proposées allaient également au-delà de la Convention de 1998 en réclamant un contrôle plus strict du commerce international de l'anhydride acétique (utilisé dans la fabrication de l'héroïne) et du permanganate de potassium (utilisé dans la fabrication de la cocaïne).

Les auto-évaluations pratiquées par les États membres révélèrent un taux d'exécution croissant des mesures liées au contrôle des précurseurs, qui passa de 61%, au cours de la période 1998-2000, à 74%, au cours de la période 2006-2007. Ces taux d'exécution plutôt élevés reflétaient aussi le fait que les mesures proposées n'allaient pas grandement au-delà des obligations découlant de la Convention de 1998. Ils n'en signalèrent pas moins une amélioration du contrôle des précurseurs, qui se rapprocha des normes internationales (établies par la Convention de 1998 et réaffirmées par la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue.) L'analyse de ces résultats montre que les États se sont dotés de lois adéquates relatives au contrôle des précurseurs chimiques (94%) et ont instauré des procédures relatives à la surveillance et à l'identification des transactions douteuses impliquant des précurseurs (82%). Des progrès encourageants ont été accomplis dans un certain nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance technique, ainsi que dans les pays qui ont instauré des procédures permettant d'enquêter sur les détournements de produits chimiques. Toutefois, les données dont on dispose indiquent aussi qu'il reste beaucoup à faire, en coopération avec l'industrie chimique, en matière de codes de conduite, d'assistance technique et de coopération internationale pour la confiscation des envois illicites de précurseurs chimiques.<sup>226</sup>

Les *Mesures tendant à promouvoir un Plan d'action sur la coopération judiciaire* traitaient des recommandations visant à promouvoir l'extradition, de l'assistance judiciaire mutuelle, du transfert des avoirs, des autres formes de coopération et de formation, des livraisons surveillées, du trafic illicite par mer et des mesures complémentaires 227. D'une manière générale, les mesures proposées étaient déjà contenues dans la Convention de 1998 et le Plan d'action avait simplement pour objet de faire des suggestions quant à leur exécution. Ainsi, il fait référence à l'emploi des nouvelles technologies pour accélérer les procédures existantes en matière d'échange d'informations. En même temps, les mesures préconisées furent présentées comme des "recommandations", non comme des obligations.

Les auto-évaluations pratiquées par les États membres révélèrent un taux d'exécution croissant des mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire ; celui-ci passa de 63%, en 2000-2002, à 68%, en 2006-2007. Ce taux d'exécution élevé reflète, une fois encore, le fait que la plupart de ces mesures avaient déjà été envisagées par la Convention de 1988. Dans le cas de extraditions, l'indice composite révéla une amélioration : de 75% on était passé à 77%. Dans l'ensemble, 90% des pays dirent s'être dotées de lois sur les procédures d'extradition. La proportion

d'États membres n'autorisant pas l'extradition de leurs citoyens demeurait toutefois élevée : 58% des pays indiquèrent que la législation nationale empêchait ou limitait l'extradition de leurs citoyens. Les mesures prises pour s'acquitter des obligations relatives à l'assistance judiciaire mutuelle marquèrent un progrès, puisque l'on passa de 69% à 79%. Ces progrès se révélèrent encore plus marqués en ce qui concerne la promulgation de lois permettant l'assistance judiciaire mutuelle, qui passèrent de 77% à 90%. Le taux d'exécution des mesures visant le transferts des avoirs fut nettement plus modeste ; il passa néanmoins de 28% à 36%. En ce qui concerne la coopération en matière de répression, le taux d'exécution passa de 73% à 79%. Les mesures relatives aux livraisons surveillées marquèrent un progrès : de 71%, l'on parvint à 83%, ce qui montre bien que cette pratique est désormais monnaie courante dans de nombreux pays. Le taux d'exécution des mesures relatives au trafic illicite par mer passa de 37% à 52%.

Des résultats étonnamment bons furent enregistrés dans l'application des mesures récentes préconisées en matière de protection des juges, des procureurs, des personnels de surveillance, des fonctionnaires des services de répression et des témoins : leur taux d'exécution passa de 63% à 79%.<sup>228</sup>

Comme dans bien d'autres plans d'action, les mesures recommandées pour lutter contre le blanchiment de capitaux visent essentiellement à faciliter l'application de la Convention de 1998 229. La principale innovation figure au troisième paragraphe du préambule, où les 40 recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI) sont considérées comme la norme mondiale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Il ne fut guère facile de les faire adopter, la plupart des États membres n'ayant pas participé à l'élaboration des recommandations du GAFI. On y parvint toutefois en se référant à une résolution de la Commission des stupéfiants montrant que ces recommandations constituaient bien la norme mondiale : *Rappelant également la résolution 5 (XXXIX) de la Commission des stupéfiants du 24 avril 1996, où la Commission notait que les quarante recommandations du Groupe d'action financière internationale établi par les chefs d'État ou de Gouvernement des sept principaux pays industrialisés et le Président de la Commission européenne demeurent la norme à l'aune de laquelle on peut juger des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux adoptées par les États concernés...* Les paragraphes suivants énumèrent un certain nombre d'autres activités entreprises à l'échelon régional et international pour combattre le blanchiment de capitaux et soulignent la nécessité d'harmoniser les législations et d'intensifier la coopération internationale pour prévenir efficacement le blanchiment de capitaux.

Les auto-évaluations pratiquées par les États membres révélèrent un taux d'exécution croissant des mesures visant à combattre le blanchiment de capitaux à l'échelle mondiale. La mise en œuvre de l'obligation de faire du blanchi-

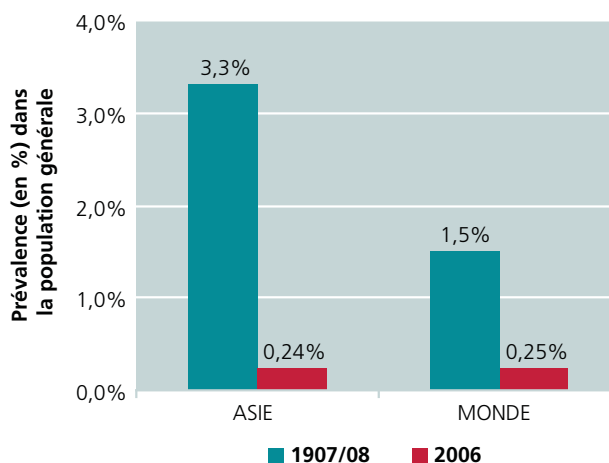
ment du produit du trafic de drogues et autres délits graves une infraction pénale a progressé, passant de 72% des pays faisant rapport, en 1998-2000, à 92%, en 2006-2007. L'application des lois sur le gel, la saisie et la confiscation des produits du crime est passée de 71% à 89%. Le taux d'exécution des lois faisant du blanchiment de capitaux une infraction passible d'extradition a augmenté, passant de 65 à 77%. L'application de l'obligation faite aux États d'exiger une déclaration pour le transport transfrontières d'espèces a progressé, passant de 49% à 83% ; pour les titres au porteur négociables, elle a doublé, passant de 31% à 62%. En outre, la mise en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter le blanchiment de capitaux dans le système financier est passée de 55% à 82% 230. Tenant compte de tous ces éléments, le taux d'exécution global des mesures visant le blanchiment de capitaux est passé de 61%, en 1998-2000, à 83%, en 2006-2007.

## 2.5 Les succès et les conséquences non recherchées du système international de contrôle des drogues

En dépit de maintes péripéties, l'histoire du contrôle international des drogues que nous avons esquissée ci-dessus est assez simple. Au tournant du siècle précédent, le monde se trouvait confronté à des marchés transnationaux non réglementés de drogues fortement dépendogènes. Le libre échange de ces substances provoqua le plus grave problème de toxicomanie auquel le monde ait jamais eu à faire face : l'épidémie de l'opium en Chine. Les efforts déployés de façon unilatérale pour y obvier furent sans effet, et ce n'est que lorsque les pays producteurs de drogues furent contraints par les pressions internationales de s'asseoir à la table des négociations que l'on trouva enfin une solution. Vers le milieu du siècle, le commerce licite des stupéfiants se trouvait enfin sous contrôle, prouesse d'autant plus remarquable que nombre d'économies nationales dépendaient tout autant de ces drogues que les toxicomanes eux-mêmes. Les marchés illicites furent la conséquence inéluctable des contrôles internationaux – et il est de fait qu'ils posèrent maints problèmes. Mais il est facile d'oublier la situation dans laquelle se trouvait le monde avant la mise en place de ces contrôles, ainsi que l'avancée qu'ils représentent sur le plan international.

Parmi les nombreux systèmes multilatéraux, celui qui réglemente les drogues illicites présente une caractéristique de poids : lorsqu'un État partie ratifie l'une des trois Conventions, il est, dès lors, tenu de mettre ses lois nationales en conformité avec la législation internationale. Certes, les problèmes que posent les drogues sont des plus variés et la normalisation des lois n'est pas forcément le moyen optimal de régler les problèmes particuliers de chacun des pays concernés. Mais cette uniformité est absolument indispensable pour protéger le système multilatéral contre ce qui fait sa plus grande vulnérabilité : l'action unilatérale d'un seul État partie peut compromettre l'intégrité du système tout entier.

**Fig. 24: Estimations de la prévalence annuelle de l'usage d'opiacés, 1907-1908 et 2006**

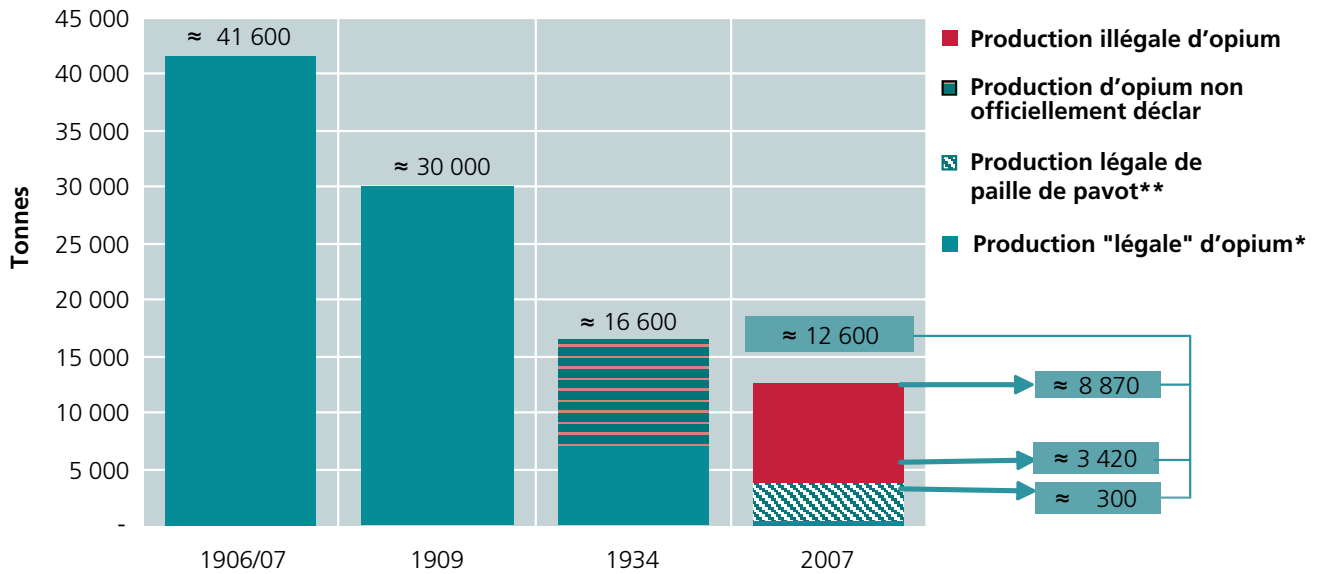


Sources : ONUDC – calculs fondés sur les données de la Commission internationale de l'opium, Shanghai, février 1909 ; ONUDC : *Rapport mondial sur les drogues 2008*.

Dans ce domaine, le consensus international est aujourd'hui supérieur à ce qu'il a jamais été; sans cela le rythme des percées normatives que la communauté internationale a connues entre 1961 et 1988 n'aurait pas été aussi rapide. L'adhésion aux Conventions est aujourd'hui quasiment universelle. Quarante-huit pour cent des pays (186 au total) sont parties à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Presque autant (182) sont parties à la Convention de 1988. Ces taux d'adhésion figurent parmi les plus élevés de tous ceux qui concernent des instruments multilatéraux des Nations Unies.

Il est impossible, à ce stade, de dire ce qu'eût été la situation du monde en l'absence d'un tel système de contrôle, par exemple si l'on ne s'était pas préoccupé du problème de l'opium en Chine. Si la prévalence de l'usage d'opiacés était restée ce qu'elle était dans les premières années du 20<sup>e</sup> siècle, le monde compterait aujourd'hui 90 millions d'opiomanes, et non 17. En se fondant sur les estimations les plus récentes, moins de 5% de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans use de drogues une fois au moins dans l'année, et seuls 0,6% de la population adulte mondiale sont des usagers "à problème". Si le monde est désormais trop complexe pour qu'on puisse attribuer cet endiguement au seul processus décrit ci-dessus, il ne fait aucun doute qu'il est bien mieux équipé aujourd'hui pour affronter le problème transnational des drogues, et ce grâce à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont si longtemps lutté pour parvenir à un consensus international sur ces questions.

La comparaison de la situation de 2007 à celle de 1906/7 montre que l'on a grandement progressé en ce qui concerne les plus dangereux des stupéfiants : les opiacés. La production mondiale (licite et illicite) d'opium a chuté de 78%, malgré l'accroissement massif de la production illicite en Afghanistan au cours des trois dernières décennies. Si l'on inclut la production de paille de pavot utilisée dans la fab-

**Fig. 25: Production mondiale d'opium licite et illicite, 1906-1907 et 2007**

\* Le statut légal de l'opium avant 1912 doit être distingué de celui d'après 1964 (année où la Convention unique entra en vigueur)

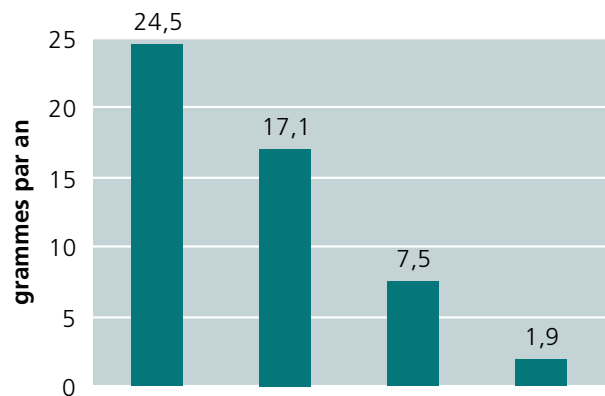
\*\* Convertie en équivalents opium

Sources : Commission internationale de l'opium, Shanghai, février 1909 ; OICS ; ONUDC.

rication de la morphine, ce fléchissement a quand même été de 70% au cours de la période 1906/7-2007. Ce chiffre est encore plus frappant quand on sait qu'au cours de cette même période la population mondiale a quadruplé, passant de 1,7 milliard à 6,7 milliards. La production mondiale d'opiacés, exprimée en équivalents opium, représentait, en moyenne, 24,5 grammes par habitant en 1906/7; en 1934, elle était tombée à 7,5 grammes, et en 2007 à moins de 1,9 gramme. Ces données nous enseignent donc que les dégâts liés aux abus d'opiacés auraient été 13 fois plus importants si le taux de production record de l'année pic (1906/7) s'était maintenu tout au long du siècle suivant. Pour cet important groupe de drogues – celui-là même pour lequel le système international de contrôle a été institué – on voit donc que les progrès réalisés ont été considérables.

Cela ne veut nullement dire que ce combat soit terminé. Les techniques et la capacité d'adaptation des marchés sont telles que de nouveaux problèmes surgissent à mesure qu'on en finit avec les anciens. La cocaïne fut pour la première fois synthétisée en 1860 et fit l'objet d'une commercialisation dynamique avant que les contrôles internationaux ne produisent leur effet ; il n'est donc pas étonnant que son usage se soit popularisé au siècle dernier. On trouve aujourd'hui sur le marché plusieurs drogues de synthèse qui n'existaient pas il y a un siècle, et dont l'usage est répandu. Mais l'on est parvenu à réduire sensiblement la consommation et la disponibilité des opiacés, ceux des stupéfiants qui ont posé le plus de problèmes à l'humanité et représentent – aujourd'hui encore – l'essentiel des demandes de traitement, ceux aussi qui restent à l'origine de la plupart des décès par toxicomanie enregistrés dans le monde.

La production mondiale de cocaïne, d'amphétamines et

**Fig. 26: Production mondiale d'opiacés par habitant\* (grammes par an), 1906/7-2007**

\* Production licite et illicite d'opium, de morphine et d'héroïne et de paille de pavot, convertie en équivalents opium, par habitant  
Sources : Commission internationale de l'opium, Shanghai ; OICS ; ONUDC ; Nations Unies.

d'ectasy s'est stabilisée depuis cinq ou six ans. Celle du cannabis a crû fortement jusqu'en 2004 mais elle semble actuellement se stabiliser. Depuis une décennie, la production d'opium a régulièrement baissé dans le Triangle d'or. L'accroissement de la production d'opium en Afghanistan pose un très grand nombre de problèmes, mais cela étant, on pense quand même déceler les premiers signes d'une stabilisation – voire d'une légère baisse – en 2008. Autre donnée importante : l'augmentation massive des cultures de pavot à opium dans le sud de l'Afghanistan ne s'est pas accompagnée d'un accroissement correspondant de la demande mondiale d'opiacés.

Fig. 27: Consommation mondiale d'opium, 1907/8\* et 2006

	1907/1908				Estimations des opiacés disponibles pour la consommation (en tonnes)	2006 ou dernière année disponible				Année de l'estimation
	Population (en millions)	Usagers de l'opium	en % de la population totale	Consommation par habitant (grammes par an)		Population (en millions)	Nombre potentiel d'usagers aujourd'hui en supposant des taux de prévalence inchangés	Dernière estimation du nombre d'usagers des opiacés	en % de la population totale	
Singapour**	0.26	43 300	16.4%	325.0	55.8	4.38	718 700	160	0.004%	2006
RAS de Macao (Chine)	0.10	8 430	8.4%	148.0	14.8	0.48	40 300	4 100	0.87%	2003
RAS de Hong Kong (Chine)	0.33	26 200	8.1%	142.0	46.0	7.13	575 000	10 400	0.15%	2006
Chine	400.00	21 529 699	5.4%	74.0	26 690.5	1 320.86	71 094 300	2 348 800	0.18%	2005
Province chinoise de Taiwan (ex-Formose)	3.04	113 165	3.7%	46.0	na	22.88	851 000	32 900	0.14%	2005
Perse/Iran	10.36	302 400	2.9%	15.0	151.0	70.27	2 051 100	1 333 300	1.90%	1999
Indochine (Viet Nam, Laos, Cambodge)	14.65	250 000	1.7%	14.0	200.0	106.16	1 812 100	179 100	0.17%	2006
Siam / Thaïlande	7.20	110 000	1.5%	15.0	88.0	63.44	969 300	26 900	0.04%	2006
Birmanie/ Myanmar	10.50	160 000	1.5%	6.6	69.7	48.38	737 200	130 900	0.27%	2007
Indes néerlandaises/ Indonésie	45.40	660 500	1.5%	3.9	raw 90.9; chandu 38	228.86	3 329 600	242 900	0.11%	2005
Philippines	7.64	63 400	0.8%	10.0	77.1	86.26	716 300	25 000	0.03%	2005
Inde	221.50	830 500	0.4%	1.9	422.3	1 151.75	4 318 400	3 091 200	0.27%	2001
Canada	6.10	24 200	0.4%	5.1	31.3	32.58	129 300	75 700	0.23%	2005
États-Unis	87.01	206 000	0.2%	2.3	201.5	302.84	717 000	1 184 700	0.39%	2000
<b>Sous-total</b>	<b>814.08</b>	<b>24 327 800</b>	<b>3.0%</b>	<b>38.5</b>		<b>3 446.28</b>	<b>88 059 600</b>	<b>8 686 060</b>	<b>0.25%</b>	
MONDE	885.92	885 900	*** 0.1%	1.3		3 162.96	3 163 000	7 853 900	0.25%	
<b>GLOBAL</b>	<b>1 700.00</b>	<b>25 213 700</b>	<b>1.5%</b>	<b>19.1</b>		<b>6 609.24</b>	<b>91 222 600</b>	<b>16 540 000</b>	<b>0.25%</b>	
			Consommation totale 1907/8 (moyenne)			Consommation potentielle totale, en supposant une consommation par habitant inchangée		Consommation totale 2006/7 (moyenne)		
<b>Consommation totale d'opiacés (en t d'équivalents opium)</b>			<b>32 500</b>			<b>114 000</b>		<b>&lt; 12 600 ≈ 9 500</b>		

\* Estimations fondées sur la production et la consommation moyenne par usager \*\* Les données de 2006 pour Singapour sont tirées des registres des toxicomanes et ne sont donc pas directement comparables aux données d'autres pays \*\*\* Estimation de l'ONU DC [0,190 (Col. 3)]

Sources : ONU DC : calculs fondés sur les données de la Commission internationale de l'opium, Shanghai, février 1909.

La situation en matière de demande mondiale est plus complexe et plus difficile à mesurer. Un siècle après l'introduction du contrôle des drogues, la plupart des pays ne disposent pas encore de systèmes de contrôle fiables permettant d'évaluer l'importance de la demande ou d'apprécier l'évolution des tendances dans le temps. Dans les pays qui se sont dotés de systèmes de surveillance de la demande, les tendances signalées sont encourageantes. C'est notamment le cas en Amérique du Nord, où l'on est parvenu à stabiliser, voire à faire baisser, la consommation de drogues au cours des deux dernières décennies – en particulier parmi les plus jeunes des cohortes (14 à 20 ans). En Europe, la situation est plus ambiguë : les progrès accomplis dans la stabilisation ou la baisse de la consommation d'opiacés ont été contrebalancés par une hausse de l'usage de cocaïne. Celui du cannabis a, lui aussi, augmenté jusqu'à ces dernières années, mais il donne aujourd'hui des signes de stabilisation ou de fléchissement dans les pays où sa consommation était forte – bien qu'il continue de croître dans les pays aux faibles taux de prévalence. On observe un schéma analogue pour les STA.

Malheureusement, la demande semble croître légèrement dans les régions en développement, du simple fait que ces pays accèdent chaque jour un peu plus à tout ce que propose le marché mondial. C'est le cas de l'Amérique du Sud et de l'Afrique en ce qui concerne le cannabis et la cocaïne. C'est également le cas de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Asie centrale, et celui de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en ce qui concerne l'héroïne. On attribue cela à l'augmentation de l'offre en Afghanistan. Par contraste, les pays d'Asie du Sud-Est font généralement état d'une baisse des abus d'opiacés, consécutive à la baisse de production massive dans le Triangle d'or depuis une décennie. Dans le cas des STA, la tendance est moins claire et plus difficile à quantifier. C'est en Asie du Sud-Est que le problème semble le plus aigu. Certains rapports font état d'un accroissement général depuis quelques années, mais d'autres signalent une certaine stabilisation, voire un léger fléchissement.

Les tendances décrites plus haut montrent aussi que les objectifs de la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (UNGASS) n'ont pas été pleinement atteints ; il s'ensuit qu'il faut donc "terminer le boulot" en ce qui concerne l'héroïne et la cocaïne, tâche à laquelle la communauté internationale s'est attelée il y a déjà un siècle, et à laquelle elle s'est vouée à nouveau en 1998. La Déclaration politique adoptée par l'UNGASS engageait les États membres à "... élaborer des stratégies visant à éliminer ou réduire sensiblement la culture illicite du cocaïer, de la plante de cannabis et du pavot à opium d'ici à 2008."

Cet objectif n'a pas encore été réalisé. Il reste lointain, mais il est certain que la communauté internationale a progressé dans cette voie par rapport à 1998, du moins en ce qui concerne la coca et l'opium. Le gros de la production mondiale d'opium illicite (92%) reste le fait d'un seul pays,

l'Afghanistan. Et dans ce pays, l'essentiel de la production reste circonscrit à une petite poignée de provinces. Certes, nul ne peut nier la difficulté de stabiliser l'Afghanistan ; il n'en reste pas moins que pour résoudre le problème de l'offre mondiale d'opium, il suffirait de traiter le problème de la production dans cinq provinces à peine, et ce dans un pays où la production de drogues va de pair avec l'instabilité politique.

La culture du cocaïer a été réduite de 18% entre 2000 et 2007 ; elle ne concerne plus que trois pays – ce qui n'était pas le cas aux jours où le marché international n'était pas réglementé. Près de la moitié des plantations de coca se trouvent dans un seul pays, la Colombie, où les cultures ont baissé de près de 40% entre 2000 et 2007. Comme en Afghanistan, l'essentiel de la production prend place dans les zones touchées par l'insurrection ; dans ces pays, régler le problème de la production de drogues suppose donc l'instauration d'une certaine stabilité politique.

En ce qui concerne le cannabis, le degré d'exécution des objectifs de la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale est plus difficile à mesurer, car le problème est encore moins bien quantifié que pour les autres marchés des drogues illicites. On peut faire pousser du cannabis avec peu d'efforts, pratiquement partout. Le problème ne peut donc être circonscrit à un nombre donné de pays. De même, on ne peut en suivre l'évolution comme on le fait pour le pavot à opium et le cocaïer. Qui plus est, l'opinion publique a des idées peu claires sur le cannabis et les points de vue officiels sont souvent confus. Dans la Convention unique, cette drogue est traitée à l'instar de la cocaïne et des opiacés. À l'échelon national, c'est rarement le cas et de nombreux pays se montrent hésitants quant au degré de contrôle à appliquer au cannabis. Les politiques en matière de cannabis évoluent parfois avec le temps, dans un même pays, par exemple quand le pouvoir politique change de mains, ce qui ne se produit jamais dans le cas des autres stupéfiants. De ce fait, le cannabis reste la drogue illicite la plus largement cultivée et la plus ouvertement consommée dans le monde.

Du côté des STA, la communauté internationale a progressé depuis la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale : la production et la consommation semblent stables depuis 2000, bien que – comme pour les autres drogues – les données soient moins claires en ce qui concerne les pays en développement. Les méthodes de contrôle de l'offre, expérimentées sur les drogues "botaniques", n'ont pas aussi bien fonctionné pour les STA puisque l'on ne peut cibler une matière première végétale et qu'il n'y a pas de distance entre la zone de production et la zone de consommation. Le contrôle des précurseurs reste le seul moyen efficace de contrôler l'offre de STA. Des progrès ont assurément été accomplis, mais la menace d'une délocalisation continue de contrarier les avancées d'un régime de contrôle vieux d'à peine deux décennies.

En dépit des réserves ci-dessus, les éléments de preuve



recueillis montrent bien que le problème de la drogue a été endigué. Certes, endiguer un problème n'est pas le résoudre et celui de la drogue continue donc de sévir. L'objectif premier des conventions – restreindre, par des contrôles, la consommation de substances psychoactives à leur seul usage médical et scientifique – n'a pas encore été atteint. Certaines visées ambitieuses énoncées par l'UNGASS en 1998 restent difficiles à concrétiser. Et l'examen des avancées opérées au cours du dernier siècle montre que le système de contrôle et son application ont eu plusieurs conséquences non recherchées.

La *première* a été l'apparition d'un marché noir du crime. Il n'y a certes pas pénurie de criminels prêts à se faire concurrence sur un marché où les prix de détail sont fréquemment cent fois plus élevés que les prix à la production.

La *seconde* de ces conséquences non recherchées est ce que l'on pourrait appeler "l'intervention" des politiques suivies. L'expansion du marché noir du crime appelle, en réaction, des mesures de répression proportionnées, qui requièrent davantage de ressources. Mais les ressources disponibles sont limitées. La santé publique, souci premier du contrôle des drogues, a, elle aussi, besoin de ressources, et il lui est arrivé dans le passé d'être contrainte de passer au second rang des préoccupations.

La *troisième* conséquence non recherchée est un "déplacement" géographique. On l'appelle fréquemment aussi un effet de ballonnement, dans la mesure où le pincement (durcissement des contrôles) pratiqué en un lieu donné produit un gonflement en un autre endroit, même si le résultat net est une réduction globale. Ainsi, les succès remportés en Chine, au milieu de 20<sup>e</sup> siècle, dans le contrôle de l'approvisionnement en opium illicite, ont "déplacé" le problème vers le Triangle d'or. Les succès ultérieurement constatés en Thaïlande ont déplacé le problème vers le Myanmar. Le même phénomène a été noté en Asie du Sud-Ouest à partir de 1970. Les succès remportés en Turquie, en Iran et au Pakistan en matière de contrôle de l'offre ont, au bout du compte, déplacé le problème vers l'Afghanistan. Les tendances de la production de cocaïne dans les pays andins révèlent une dynamique analogue : à mesure que l'offre baissait au Pérou et en Bolivie, dans la seconde moitié des années 1990, un glissement s'est opéré vers la Colombie.

La *quatrième* conséquence non recherchée est ce que l'on pourrait appeler la "substitution de substance". Quand l'usage d'une drogue se trouvait entravé par des restrictions frappant l'offre ou la demande, fournisseurs et usagers passaient à une autre drogue aux effets psychoactifs similaires, mais faisant l'objet de contrôles moins stricts. Ainsi, il est plus facile de contrôler la cocaïne que les amphétamines. Dans le cas de la première, une distance considérable sépare la matière première (le cocaïer des pays andins) du consommateur (qui réside en Amérique du Nord ou en Europe). Les secondes, en revanche, peuvent être produites dans le voisinage, voire – littéralement – dans une cuisine. On

l'observe bien dans le marché de détail : la cocaïne doit être achetée à un revendeur de rue, alors que divers types de STA peuvent être achetés en ligne, dans une pharmacie de l'Internet. Cela permet de mieux comprendre la popularité croissante des drogues de synthèse depuis quelques décennies. La substitution de substance peut, bien évidemment, fonctionner en sens inverse. Depuis deux ans, environ, la cocaïne a remplacé l'amphétamine en Europe, en raison de sa plus grande disponibilité et du "standing" plus élevé qu'elle est censée conférer. Il y a parfois aussi substitution de substance dans le cas des précurseurs chimiques – et la même dynamique prévaut.

La *cinquième* conséquence non recherchée tient à la façon dont les autorités perçoivent et traitent les usagers des drogues illicites. Un système semble s'être instauré, aux termes duquel les personnes prises dans les rêts de l'assuétude se trouvent exclues du courant social et marginalisées, frappées d'opprobre, et souvent incapables de se faire admettre en traitement même si on les a convaincues de le faire.

Ces conséquences non recherchées constituent certains des plus graves défis auxquels la communauté internationale soit désormais appelée à faire face. Pour s'y attaquer, il va falloir revigorer – et même moderniser – le système multinational. Les trois conventions internationales actuellement en vigueur ont été élaborées en l'espace de trois décennies, des années 1960 aux années 1990. Le fondement du système tout entier est la Convention de 1961, entrée en vigueur en 1964, voici près d'un demi-siècle. L'autorité de l'État nation s'est érodée et, de nos jours, le mot international couvre bien autre chose que le seul système pluriétatique. La mondialisation des échanges commerciaux, des finances, de l'information, des voyages, des communications, des services et des modes de consommation s'accélère quotidiennement. Si l'on entend appliquer le système international de contrôle des drogues au 21<sup>e</sup> siècle, il va bien falloir tenir compte de cette évolution du contexte mondial.

Nous fondant sur l'expérience du passé récent, il est possible d'aller de l'avant – mais à la condition de se fixer trois objectifs :

- réaffirmer les principes fondamentaux ;
- améliorer le fonctionnement du système de contrôle des drogues ;
- faire face aux conséquences non recherchées (évoquées ci-dessus), les endiguer et leur trouver une solution.

La santé publique, principe capital du contrôle des drogues, a perdu sa prééminence et cédé le pas à la sécurité publique. La principale raison pour laquelle la santé publique est passée au second plan tient sans doute à ce que l'on n'a pas toujours su user du pouvoir conféré par les conventions internationales pour lui accorder un appui sans équivoque. Cela tient au fait que la Convention unique laissait aux États le soin de traiter eux-mêmes, dans leur propre contexte, des questions liées à la demande de stupéfiants – démarche qui semblait raisonnable à l'époque. La

Convention unique fut élaborée à la grande époque de la décolonisation, et de nouveaux États voyaient le jour. Le nombre des membres des Nations Unies fit plus que doubler, passant de 60, en 1950, à 127, en 1970. Cette sensibilité au contexte culturel n'a donc rien de surprenant. Une autre raison – scientifique, celle-là – expliquait que l'on n'eût point explicité en détail les dispositions de la Convention de 1961 relatives au traitement des toxicomanes : il fallait ménager une place au progrès scientifique et médical. Enfin, nombre des problèmes et défis sanitaires que pose aujourd'hui l'usage de stupéfiants n'étaient pas encore manifestes à l'époque où les premières conventions furent adoptées. Le VIH et le virus de l'hépatite C n'ont été identifiés que dans les années 1980, donc après que les conventions de 1961 et 1971 eurent été élaborées et appliquées.

La conséquence imprévisible de tous ces faits fut que la demande de drogues illicites et les questions de santé publique connexes ne reçurent pas toute l'attention internationale qu'elles méritaient, et qu'elles auraient eue si l'on en avait explicitement traité dans la Convention unique. Si le traitement des questions de santé publique avait été plus spécifique, les institutions nationales qui préconisaient la prévention et le traitement auraient gagné en légitimité – et obtenu plus de ressources. Certes, les États s'efforcèrent, chacun dans son contexte national, de résoudre les problèmes de santé publique, mais on n'avait guère le sentiment que la communauté internationale avançait dans la même direction. La nécessité d'une coopération internationale était donc moins apparente. La communauté internationale dut attendre jusqu'en 1998, avec l'adoption d'une résolution sur les *Principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues*, pour qu'un programme de travail international se dégage. Mais pour importants que soient ces *Principes fondamentaux*, ils sont moins contraignants que l'adhésion à une convention internationale. Et si l'on reconnut la nécessité d'une démarche équilibrée dès le temps de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues (juin 1987), on n'a pas encore abordé la question du poids accordé aux mesures de répression, au détriment de la santé publique.

Améliorer le fonctionnement du système suppose que l'on s'attaque simultanément à plusieurs tâches :

- *En premier lieu*, appliquer les lois existantes.
- *En second lieu*, prévenir l'assuétude (donc l'usage de drogues)
- *En troisième lieu*, traiter et réadapter ceux qui ne sont pas dissuadés par les lois, ni prémunis contre l'usage de drogues par une éducation préventive ; et
- *En quatrième lieu*, atténuer les conséquences néfastes de la toxicomanie, tant pour les usagers que pour l'ensemble de la société, y compris dans les pays pris dans les feux croisés du trafic de drogues et de la criminalité connexe.

Ces quatre tâches n'ont rien de révolutionnaire, et toutes ont déjà été préconisées dans le passé. Mais ce dont on ne

s'était pas avisé, toutefois, c'était de la nécessité de les accomplir *en même temps*. Et l'on manquait de données empiriques pour les entreprendre.

Pour éliminer toutes les conséquences non recherchées, il faudrait se concentrer sur les domaines où il existe déjà un large consensus international permettant d'aller de l'avant, et peaufiner le système de contrôle de manière qu'il soit bien adapté à ses objectifs. Il conviendrait d'agir dans trois domaines : la prévention du crime, la réduction des risques et les droits de l'homme.

Il existe à travers le monde une vaste somme de savoirs, accumulée depuis des siècles, en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale. Dès leur création, les Nations Unies se sont montrées très actives dans l'élaboration et la promotion de normes et de règles internationales dans ces domaines. Depuis un demi-siècle, onze congrès mondiaux sur la criminalité ont permis de mesurer la façon dont l'humanité avait progressé vers une administration plus humanitaire, plus bienveillante et plus démocratique de la justice pénale. Il faut faire fond sur ce savoir et cette expertise et les appliquer au contrôle des marchés des drogues illicites. Il est désormais plus facile de s'y atteler dans un cadre multilatéral, en raison de l'adoption de cinq instruments juridiques contraignants, négociés sous l'égide de l'ONUDC et adoptés entre 2000 et 2003 : la Convention [des Nations Unies] contre la criminalité transnationale organisée, ses trois protocoles additionnels (sur la traite des êtres humains, le trafic illicite de migrants et la fabrication et le commerce d'armes à feu), et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Sur le plan institutionnel, la structure d'appui de ce mécanisme multilatéral a été réorganisée : la drogue et le crime ont été réunies au sein de l'ONUDC en 2002. La nécessité de traiter le trafic de drogues, la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme comme des phénomènes connexes est de mieux en mieux admise et ces maux viennent aujourd'hui au premier rang des priorités internationales.

La notion de "réduction des risques" prête souvent – et inutilement – à controverse, comme s'il existait une contradiction entre prévention et traitement, d'une part, et réduction des risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues, de l'autre. Cette dichotomie n'a pas lieu d'être car ces politiques sont complémentaires.

Nous l'avons dit plus haut, améliorer le fonctionnement du système de contrôle des drogues suppose une action simultanée sur quatre plans : application des lois en vigueur, prévention des comportements liés aux drogues, traitement des personnes qui n'ont pu être dissuadées de l'usage de drogues et atténuation des conséquences néfastes des toxicomanies, qu'il s'agisse de ceux qui sont tombés dans l'assuétude ou de l'ensemble de la société. C'est ce quatrième volet que l'on qualifie généralement de "réduction des risques". Il ne comporte rien que de positif, mais à la condition d'être abordé de pair avec les trois autres : application des lois, prévention et traitement. S'attaquer isolé-

ment à la "réduction des risques", sans se préoccuper des trois autres volets, ce serait saper la crédibilité de tout système de contrôle des drogues ; pire, cela serait interprété de travers et ne servirait qu'à perpétuer l'usage de drogues.

La Convention de 1961 l'énonçait sans équivoque possible : *"...Les Parties envisageront avec une attention particulière l'abus des stupéfiants et prendront toutes les mesures possibles pour le prévenir et pour assurer le prompt dépistage, le traitement, l'éducation, la postcure, la réadaptation et la réintégration sociale des personnes intéressées..."*

Dès 1993, l'Organe international de contrôle des stupéfiants proclamait que les programmes de réduction des risques pouvaient s'inscrire dans une stratégie globale de réduction de la demande, mais qu'ils ne devaient pas être exécutés au détriment (ou en remplacement) d'autres mesures importantes, comme la prévention, pour faire baisser la demande de drogues illicites. Pourtant, bien que cela eût été clairement formulé, un débat parfaitement inutile s'est poursuivi entre les tenants de la "tolérance zéro" et les partisans de la "réduction des risques".

On ne peut bien comprendre la production, le trafic et la consommation de drogues illicites que si on les envisage dans toutes leurs dimensions : politique, sociale, économique et culturelle. Car le problème des drogues recoupe bien des domaines : législation, justice pénale, droits de l'homme, développement, droit international humanitaire, santé publique et environnement – pour n'en citer que quelques-uns. Dans chacun de ces domaines, les Nations Unies ont édicté des règles et des normes, élaboré des conventions et des protocoles. Celles-ci sont, selon les cas, "indulgentes" ou "rigoureuses", et vont des normes non contraignantes aux obligations conventionnelles. S'il n'est pas toujours facile d'établir une hiérarchie entre ces différents instruments, il est clair que le texte fondateur de l'Organisation, la *Charte des Nations Unies*, a priorité sur tous les autres instruments. L'article 103 de la Charte dispose qu'*"en cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront."*

Dans le contexte du contrôle des drogues, cela signifie que les Conventions relatives aux drogues doivent être appliquées, conformément aux obligations prévues par la Charte. Entre autres obligations, les signataires s'engagent à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

La protection des droits de l'homme est également sacrée par un autre texte fondamental des Nations Unies, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui a aujourd'hui 60 ans. L'article 25 de la *Déclaration universelle*, considère la santé comme un droit fondamental de l'être humain. Il va donc de soi que le contrôle des drogues et l'application des Conventions doivent dûment prendre en compte la santé et les droits de l'homme. La première a été longuement évoquée plus haut, dans le contexte de la santé publique et du système de contrôle des drogues. Quant à la question des droits de l'homme, dont la protection a suscité

un vaste mouvement international, elle joue désormais un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de certaines mesures de contrôle. L'application de la peine capitale (parmi d'autres châtiments frappant les infractions liées aux drogues) est actuellement un facteur de division entre les membres des Nations Unies. Le récent moratoire de l'Assemblée générale sur l'application de la peine capitale constitue un pas en avant, mais les écarts entre les normes internationales et les lois des différentes nations devront être comblés par des négociations et par la promotion de bonnes pratiques dans ce domaine si délicat.

## Conclusion

Le système international de contrôle des drogues est un capital politique des plus précieux, qui remporte une adhésion quasiment universelle. Il est progressivement parvenu à endiguer le problème des drogues illicites tout au long du siècle dernier, ainsi que pendant la dernière décennie. Mais il n'a pourtant pas trouvé de solution au problème qu'il avait été créé pour résoudre. La façon dont le système de contrôle des drogues a été appliqué a eu plusieurs conséquences non recherchées : apparition d'un marché noir du crime, glissement des politiques suivies, déplacement géographique des problèmes, remplacement de certaines substances par d'autres drogues et marginalisation des usagers. Aller de l'avant au cours de la prochaine décennie et mieux adapter le contrôle des drogues aux objectifs visés suppose un triple engagement : réaffirmer les principes fondamentaux (multilatéralisme et protection de la santé publique), améliorer les résultats du système de contrôle (en s'attaquant simultanément à la prévention, à la répression, au traitement et à la réduction des risques), et atténuer l'effet des conséquences non recherchées.

- 1 L.D. Kapoor, *Opium Poppy: Botany, Chemistry, and Pharmacology*, New York, 1997, p. 11. [http://books.google.com/books?id=FiFD9QJjvkC&pg=PA11&lpg=PA11&cdq=mogul+opium+monopoly&ource=web&ots=K3xIIH2uAc&sig=3PljLrGN7uzDdb\\_0raaPTTh wsn0](http://books.google.com/books?id=FiFD9QJjvkC&pg=PA11&lpg=PA11&cdq=mogul+opium+monopoly&ource=web&ots=K3xIIH2uAc&sig=3PljLrGN7uzDdb_0raaPTTh wsn0)
- 2 Ibid, p. 4.
- 3 Ibid, p. 11.
- 4 Adrian Cowell, "The Opium Kings", Opium Throughout History: <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/heroin/etc/history.html>  
Carl. A. Trocki, *Opium, Empire and the Global Political Economy, A Study of the Asian Opium Trade, 1750-1950*, London 1999, p. 37.
- 6 Observatoire Géopolitique des Drogues, *Atlas Mondial des Drogues*, Paris 1996, p. 23.
- 7 Zhou Yongming, *Anti-drug Crusades in Twentieth century China, Nationalism, History and State Building*, New York 1999, p. 13.
- 8 Timothy Brook and Bob Tadashi Wakabayashi, "Opium's History in China", in Timothy Brook and Bob Tadashi Wakabayashi, *Opium Regimes – China, Britain and Japan, 1839-1952*, Los Angeles 2000, p. 6.
- 9 Gregory Blue, "Opium for China" in Timothy Brook and Bob Tadashi Wakabayashi, *Opium Regimes – China, Britain and Japan, 1839-1952*, Los Angeles 2000, p. 33.
- 10 Trocki 1999 op. cit. p. 162.
- 11 Jack Beeching, *The Chinese Opium Wars*, New York, p. 11.
- 12 Trocki 1999 op. cit. p. 45.
- 13 Brook and Wakabayashi 2000 op. cit. p. 6.
- 14 Kathryn Meyer and Terry Parsinnen, *Webs of Smoke: Smugglers, Warlords, Spies, and the History of the International Drug Trade*, Maryland 1998, p. 7.
- 15 Chris Feige, *The Opium Wars, Opium Legalization, and Opium Consumption in China*, Harvard, April 2005, p. 3.
- 16 Trocki 1999 op. cit. p. 56.
- 17 Zhou 1999 op. cit. p. 13.
- 18 Alfred W. McCoy, "Historical Review Of Opium/Heroin Production" <http://www.druglibrary.org/schaffer/heroin/historic.htm>
- 19 Trocki 1999 op. cit. p. 104.
- 20 Hsin-Pao Chang, *Commissioner Lin and the Opium War*, Cambridge 1964, p. 220.
- 21 Meyer and Parsinnen 1998 op. cit. p. 11.
- 22 Peter Ward Fay, *The Opium War, 1840-1842*, North Carolina 1997, p. 154.
- 23 Ibid, p. 204.
- 24 Ibid.
- 25 Meyer and Parsinnen 1998 p. 10.
- 26 J.Y. Wong, *Deadly Dreams, Opium and the Arrow War (1856-1860) in China*, Cambridge 1998.
- 27 Trocki 1999 op. cit. p. 126.
- 28 Blue 2000 p. 37
- 29 Hamilton Wright, "The International Opium Commission", *The American Journal of International Law*, Vol. 3, No. 3 (pp. 648-673), July 1909, p. 661.
- 30 Thomas D. Reins, "Reform, Nationalism and Internationalism: The Opium Suppression Movement in China and the AngloAmerican Influence, 1900-1908", *Modern Asian Studies*. Vol. 25, No. 1, Feb. 1991, pp. 101-142.
- 31 Zhou 1999 op. cit p. 30.
- 32 Trocki 1999 op. cit p. 163.
- 33 Alfred W. McCoy, "Opium Opium History Up To 1858 A.D.", <http://a1b2c3.com/drugs/opi009.htm>
- 34 Zhou 1999 op. cit p. 20.
- 35 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol II, Report of the Delegations, p. 120.
- 36 Jonathan Spence, "Opium Smoking in Ching China", in Frederic Wakeman and Carolyn Grant, *Conflict and Control in Late Imperial China*, Los Angeles, 1975, pp. 143-173.
- 37 *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, Vol. 1, Report of the Proceedings, Shanghai 1909, p. 120.
- 38 Ibid, p.29.
- 39 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. II, Reports of the Delegation, China, Memorandum on Opium from China, p. 66.
- 40 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1-26, 1909, Vol. I, Reports of the Proceedings, p. 33.
- 41 Frank Dikötter, Lars Laamann, Zhou Zun, *Narcotic Culture: A History of Drugs in China*, Chicago 2004, p. 101
- 42 John Richards, *Opium and the British Indian Empire: The Royal Commission of 1895*, Cambridge, May 2001.
- 43 Thomas D. Reins, "Reform, Nationalism and Internationalism: The Opium Suppression Movement in China and the AngloAmerican Influence, 1900-1908", *Modern Asian Studies* Vol. 25, No. 1, Feb. 1991, p. 111.
- 44 Virginia Berridge and Griffith Edwards, *Opium and the People: opiate use in nineteenth-century England*, London 1981, p. 186.
- 45 Jasper Woodcock, "Commissions (Royal and other) on drug misuse: who needs them?", *Addiction* 90, 1995 (pp. 1297-1308), p. 1299.
- 46 John Richards, *Opium and the British Indian Empire: The Royal Commission of 1895*, Cambridge, May 2001.
- 47 Ibid.
- 48 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. I, Minutes of the Proceedings, p. 68. and International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. II, Reports of the Delegation, China, Memorandum on Opium from China, p. 66.
- 49 Richards op cit.
- 50 Zhou 1999 op cit. p. 29.
- 51 Dale Gieringer, "America's Hundred Years War On Drugs - Centennial of the 1st Congressional Anti-Drug Law Prohibiting Opium in the Philippines - Mar. 3rd 1905 – 2005", <http://www.drugsense.org/dpfa/DrugWarCentennial1.htm>
- 52 Thomas D. Reins, "Reform, Nationalism and Internationalism: The Opium Suppression Movement in China and the AngloAmerican Influence, 1900-1908", *Modern Asian Studies* Vol. 25, No. 1, Feb. 1991, p. 111.
- 53 Ibid, p. 112.
- 54 Gieringer op cit.
- 55 Reins 1991 op cit pp. 104-105.
- 56 William B. McAllister, *Drug Diplomacy in the Twentieth century, An International History*, New York 2000, p. 28.
- 57 United Nations International Drug Control Programme, *The United Nations and Drug Abuse Control*, 1992, p.64.
- 58 McAllister 2000 op. cit p. 28.
- 59 Report of the International Opium Commission, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. I, Report of the Proceedings, pp. 3-6.
- 60 Victor Purcell, *The Chinese in Southeast Asia*, London 1965, p. 275.
- 61 Joyce A. Madancy, "Poppies, Patriotism, and the Public Sphere", in Brook and Wakabayashi 2000 op cit. p. 239.
- 62 Mc Allister 2000 op cit p. 24.
- 63 Zhou 1999 op cit p. 25.
- 64 Meribeth Cameron, "The Reform Movement in China 1898-19 12", *University Series: History, Economics and Political Science*, Volume 3, Stanford 1931, p. 136
- 65 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, quoted in ODCCP Studies on Drug and Crime, *Global Illicit Drug Trends 2001*, New York 2001, p. 44.
- 66 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1-26, 1909, Vol. II, Reports of the Delegation, China, Memorandum on Opium from China, p. 51.
- 67 Ibid, Memorandum on Opium in India, pp. 173-193.
- 68 Ibid, Memorandum on Opium in Persia, p. 317. [Le chef de la délégation des États-Unis signala ultérieurement que l'estimation de la production de la Perse s'inscrivait dans une fourchette comprise entre 450 et 900 t et que la consommation interne variait entre 90 et 140 t. Voir : Wright 1909 op. cit p. 665.]
- 69 Ibid, p. 666.
- 70 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol.



- II, Reports of the Delegation, Indo-Chine, pp. 123- 124.
- 71 Ibid, Memorandum on Opium in India, pp. 187-189.
- 72 Ibid, Report of the Committee on Trade Statistics, pp. 355-372.
- 73 Ibid, Memorandum on Opium in Persia, p. 317.
- 74 INCB, Narcotic Drugs, *Statistics for 2006*, Vienna 2008.
- 75 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1-26, 1909, Vol. II, Reports of the Delegation, China, Memorandum on Opium from China, p. 51.
- 76 Ibid, Control of Opium in Japan, (pp. 250-293), p. 282.
- 77 Ibid, United States of America, p. 8.
- 78 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. I, Report of the Proceedings, p. 33.
- 79 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1-26, 1909, Vol. II, Reports of the Delegation, Memorandum on Opium in India, pp. 173-193.
- 80 Zhou 1999 op. cit p. 30.
- 81 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. II, Report of Committee on Trade Statistics, p. 359.
- 82 Wright 1909 op cit p. 653.
- 83 International Opium Commission, *Report of the International Opium Commission*, Shanghai, China, February 1 to February 26, 1909, Vol. II, Report of Committee on Trade Statistics, p. 361.
- 84 Ibid, p. 362.
- 85 United Nations, "The Shanghai Opium Commission", *Bulletin on Narcotics*, 1959 Issue 1.
- 86 Paul Gootenberg, "The Rise and Demise of coca and Cocaine: As Licit Global 'Commodity Chains', 1860-1950", paper for the Conference on "Latin America and global Trade", Social Science History Institute, Stanford University, November 16-17, 2001.
- 87 Paul Gootenberg, "Cocaine in Chains: The Rise and Demise of a Global Commodity, 1860-1950" (pp. 321-351), Steven Topic, Carlos Marichal & Zephyr Frank, *Latin American Commodity Chains and the Building of the World Economy, 1500-2000, From Silver to Cocaine*, p. 330.
- 88 INCB, *2007 Narcotic Drugs*, New York 2008, p. 99.
- 89 Conference Internationale de l'Opium, Tome I, Convention Internationale de l'Opium, La Haye, 1 décembre 1911-23 janvier 1912, pp. 253 – 262.
- 90 S.K. Chatterjee, *Legal Aspects of International Drug Control*, London 1981, p. 55.
- 91 David R. Bewley-Taylor *The United States and International Drug Control, 1909-1997*, London & New York, p. 26.
- 92 Mc Allister 2000 op cit p. 34.
- 93 Ibid.
- 94 Ibid, p. 36.
- 95 David F. Musto, *The American Disease, Origins of Narcotic Control*, Expanded Edition, New York 1987, p. 2.
- 96 Mc Allister 2000 op cit p. 36.
- 97 Bin Wong, "Opium and Modern Chinese State Making" (pp. 189-211), Judith Wyman, "Opium and the State in Late-Qing Sichuan" (pp. 212-227), Joyce A. Madancy, Poppies, Patriotism, and the Public Sphere – Nationalism and State Leadership in the Anti-Opium Crusade in Fjian, 1906-1916" (pp. 228-247) in Brook and Wakabayashi 2000 op cit.
- 98 Zhou 1999 op cit p. 40
- 99 Traité de Versailles, 28 juin 1919, <http://www.firstworldwar.com/source/versailles.htm>
- 100 Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Autriche, St. Germain-en-Laye, 10 septembre 1919. <http://www.austlii.edu.au/au/other/dfat/treaties/1920/3.html>
- 101 Salo Engel, "Integration of International Legislation", in *The American Journal of International Law* (pp. 770-776)., Vol. 45, No. 4. Oct., 1951, p. 771.
- 102 Convention internationale de l'opium, La Haye, 23 janvier 1912 <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty2.asp>
- 103 Chatterjee 1981 op. cit. p. 80.
- 104 Mc Allister 2000 op. cit p. 47.
- 105 Schaffer Library of Drug Policy, "The 1925 Geneva Opium Conventions". [http://druglibrary.org/schaffer/library/studies/canada-senate/vol3/chapter19\\_1925\\_Geneva.htm#\\_ftn2](http://druglibrary.org/schaffer/library/studies/canada-senate/vol3/chapter19_1925_Geneva.htm#_ftn2)
- 106 Société des Nations, *Accord relatif à la suppression de la fabrication, du commerce intérieur et de l'usage d'opium préparé*, Genève, 11 février 1925.
- 107 Ibid. <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty4.asp>
- 108 Convention internationale de l'opium adoptée par la deuxième conférence de l'opium (Société des Nations) et protocole y relatif. Signés à Genève, le 19 février 1925.
- 109 Engel 1951 op. cit p. 772.
- 11 Convention internationale de l'opium, Genève 19 février 1925, <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty6.asp>
- 111 United Nations, "The Evolution of the International Control of Narcotic Drugs", *Bulletin on Narcotics*, 1950, Issue 1.
- 112 Société des Nations, *Actes de la seconde conférence de l'opium, Genève, 17 novembre, 1924 – 19 février 1925*, Textes des débats en séance plénière, Volume I, pp. 360-362.
- 113 United Nations 1950 op cit
- 114 United Nations, "The beginnings of international drug control", *UN Chronicle*, Summer 1998.
- 115 Mc Allister 2000 op cit p. 60.
- 116 Mc Allister 2000 op cit p. 72.
- 117 Convention internationale de l'opium adoptée par la deuxième conférence de l'opium (Société des Nations) et protocole y relatif. Signés à Genève, le 19 février 1925.
- 118 Mc Allister 2000 op cit. 81.
- 119 Ross Coomber, *The Control of Drugs and Drug Users, Reason or Reaction*, London 1998, p 38.
- 120 Arnold H. Taylor, *American Diplomacy and the Narcotics Traffic*, Durham 1999.
- 121 League of Nations, *Convention for Limiting the Manufacture and Regulating the Distribution of Narcotic Drugs*, Geneva, 13 July 1931.
- 122 Quincy Wright, "The Narcotics Convention of 1931" in *The American Journal of International Law*, (pp. 475-486).Vol. 28, No. 3, July 1934, p. 477.
- 123 Engel 1951 op cit p. 772.
- 124 "Convention for limiting the Manufacture and regulating the Distribution of Narcotic Drugs". Geneva, 13 July 1931, <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty10.asp>
- 125 United Nations, "The beginnings of international drug control", *UN Chronicle*, Summer 1998.
- 126 Chatterjee 1981 op cit p. 95.
- 127 Mc Allister 2000 op cit. p. 96.
- 128 United Nations, "Article 10 of the 1931 Convention". *Bulletin on Narcotics*, 1953, Issue 2-013.
- 129 Mc Allister 2000 op cit. p. 112.
- 130 Meyer and Parssinen 1998 op cit.
- 131 Société des Nations, *Convention de 1936 pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles*, signée le 26 juin 1936, à Genève.
- 132 Société des Nations, *Actes de la Conférence pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles*, Genève, 8-26 juin 1936, compte rendu des débats, Genève 1936.
- 133 Société des Nations, *Convention de 1936 pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles*, 26 juin 1936, Genève. <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty16.asp>
- 134 Philip J. Strolle, "League of Nations Timeline", <http://worldatwar.net/timeline/other/league18-46.html> and The Columbia Encyclopedia, "League of Nations", Sixth Edition. 2001-07 and "Chronology" [http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/3DA94A\\_AFE8E8E76C1256F340047BB52/\\$file/sdn\\_chronology.pdf](http://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/3DA94A_AFE8E8E76C1256F340047BB52/$file/sdn_chronology.pdf)
- 135 Mc Allister 2000 op. cit. pp. 128-155.
- 136 Ibid, pp. 156-192.
- 137 Ibid, pp. 77-155.
- 138 Nations Unies, Résolution 548 (XVIII) D de l'ECOSOC : Recherche scientifique sur l'opium, 805<sup>e</sup> séance plénière, 12 juillet 1954.
- 139 Josef Muster and H. Neuningere, "10 Jahre Suchtstofflabor der Vereinten Nationen in Wien – Werden und Wachsen einer Institution", *Österreichische Apotheker-Zeitung*, 43. Jg., Folge 5 1/52, 23 December 1989, pp. 1009- 1015.
- 140 United Nations, "The Evolution of the International Control of Nar-



- cotic Drugs”, *Bulletin on Narcotics*, 1950, Issue 1.
- 141 United Nations, *The United Nations Drug Abuse Control*, 1992, p. 65.
- 142 Mc Allister 2000 op cit. p. 164.
- 143 United Nations, “Legal Trade in Narcotics in 1953”, *Bulletin on Narcotics*, 1955 Issue 1.
- 144 Milton J. Lewis, *The People’s Health, Public Health in Australia, 1950 to the Present*, Westport, Connecticut, London, 2003, p. 82.
- 145 Canadian Senate, “Canadian Senate Special Committee on Illegal Drugs - The International Legal Environment”, 37<sup>th</sup> Parliament, 1st Session, January 29, 2001 - September 16, 2002, [http://drug-library.org/schaffer/library/studies/canadasenate/vol3/chapter19\\_the\\_second\\_WW.htm](http://drug-library.org/schaffer/library/studies/canadasenate/vol3/chapter19_the_second_WW.htm)
- 146 Zhou Yongming, “Nationalism, Identity and State Building. The Antidrug Crusades in the People’s Republic, 1949-1952”, in Brook and Wakabayashi 2000 op cit. pp. 380-403.
- 147 United Nations, “The beginnings of international drug control”, *UN Chronicle*, Summer, 1998.
- 148 Canadian Senate, “Canadian Senate Special Committee on Illegal Drugs - The International Legal Environment”, 37<sup>th</sup> Parliament, 1st Session, January 29, 2001 - September 16, 2002, [http://drug-library.org/schaffer/library/studies/canadasenate/vol3/chapter19\\_the\\_second\\_WW.htm](http://drug-library.org/schaffer/library/studies/canadasenate/vol3/chapter19_the_second_WW.htm)
- 149 Mc Allister 2000 op. cit p. 182.
- 150 Nations Unies : Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l’emploi de l’opium. New York, 23 juin 1953 <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty20.asp>
- 151 United Nations, “The beginnings of international drug control”, *UN Chronicle*, Summer, 1998.
- 152 United Nations, *The United Nations and drug control*. 1992, p. 66.
- 153 ONUDC : La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu’amendée par le Protocole de 1961 [http://www.unodc.org/documents/treaties/treaty\\_adherence\\_convention\\_1961.pdf](http://www.unodc.org/documents/treaties/treaty_adherence_convention_1961.pdf)
- 154 International Narcotics Control Board, *2007 Narcotic Drugs*, New York 2008, p. 36.
- 155 Nations Unies : La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu’amendée par le Protocole de 1961.
- 156 Mc Allister 2000 op cit. p. 208-211.
- 157 Nations Unies 1992, op. cit., p. 83.
- 158 United Nations, *Commentary on the Single Convention on Narcotic Drugs, 1961*, New York, August 1962, p. 111.
- 159 Nations Unies : La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu’amendée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique de 1961.
- 160 United Nations, *Commentary on the Single Convention on Narcotic Drugs, 1961*, New York, August 1962, p. 402.
- 161 Nations Unies : Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu’amendée par le Protocole de 1961.
- 162 United Nations 1992 op cit., p. 66.
- 163 United Nations, *Commentary on the Single Convention on Narcotic Drugs, 1961*, Prepared by the Secretary-General in accordance with paragraph 1 of Economic and Social Council resolution 914 D (XXXIV) of 3 August 1962, p. 446.
- 164 Musto 1987 op. cit p. 254.
- 165 Alfred W. McCoy, *The Politics of Heroin in Southeast Asia*, New York 1972. pp. 8 and 242-354.
- 166 Musto 1987 op cit. p. 258.
- 167 Jay Sinha, *The History and Development of the Leading International Drug Control Conventions*, Prepared for the Senate Special Committee on Illegal Drugs, Library of Parliament, Ottawa, 21 February 2001. <http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/commbus/senate/com-e/ille-e/library-e/history-e.htm#C.%20Protocol%20Amending%20the%20Single%20Convention%20on%20Narcotic%20Drugs,%201961>
- 168 Mc Allister 2000 op cit , p. 236.
- 169 International Narcotics Control Board, *2007 Narcotic Drugs*, New York 2008, p. 35
- 170 United Nations, *Commentary on the Protocol Amending the Single Convention on Narcotic Drugs, 1961, done at Geneva on 25 March 1972*, New York 1976, p. 39.
- 171 Nations Unies : La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu’amendée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention uniquer de 1961, Article 14 bis, Vienne 1993.
- 172 United Nations, *Commentary on the Protocol Amending the Single Convention on Narcotic Drugs, 1961, done at Geneva on 25 March 1972*, New York 1976, p. 84.
- 173 Ibid, pp. 76-77.
- 174 United Nations 1992 op cit., p. 68.
- 175 Jorrit Kamminga, “The Political History of Turkey’s Opium Licensing System for the Production of Medicines: Lessons for Afghanistan”, the Senlis Council, May 2006.
- 176 UNODC, ‘Poppy cultivation under properly controlled conditions so as to meet the world’s requirements of opium for medical and scientific purposes’, *Bulletin on Narcotics*, 1975, Issue 3.
- 177 Mc Allister 2000 op cit pp. 2 19-226.
- 178 Ibid, pp. 228-231.
- 179 International Narcotics Control Board, *2007 Psychotropic Substances*, New York 2008, p. 33-58.
- 180 Nations Unies : Convention de 1971 sur lessubstances psychotropes, Acte final de la Conférence des Nations Unies pour l’adoption d’un protocole sur les substances psychotropes, Vienne 1993, p. 1.
- 181 International Narcotics Control Board, *2007 Psychotropic Substances*, New York 2008, p. 5-11.
- 182 United Nations 1992 op cit., p. 69.
- 183 Nations Unies: *Convention de 1971 sur les substances psychotropes*, Vienne 1993
- 184 International Narcotics Control Board, *2007 Psychotropic Substances*, New York 2008, p. 35-40.
- 185 Nations Unies: *La Convention de 1971 sur les substances psychotropes*, Vienne 1993.
- 186 Musto 1987 op. cit., p. 257.
- 187 Musto 1987 op. cit., p. 262.
- 188 United Nations 1992 op cit., pp. 70-71.
- 189 Ibid. p. 72.
- 190 United Nations, *Declaration of the International Conference on Drug Abuse and Illicit Trafficking and Comprehensive Multidisciplinary Outline of Future Activities in Drug Abuse Control*, New York 1988, p. 73.
- 191 United Nations 1992 op. cit. p. 72.
- 192 United Nations 1988 op. cit. p. 1.
- 193 Nations Unies: La Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988. Vienne, 1994.
- 194 United Nations 1992 op cit. p. 74.
- 195 United Nations 1988 op cit. pp. 11-12.
- 196 United Nations, *Commentary on the United Nations Convention Against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic substances 1988, done at Vienna on 20 December 1988*, New York 1998, p. 1.
- 197 United Nations 1992 op cit., p. 75.
- 198 Observatoire Géopolitique des Drogues 1996 op, cit., pp. 91-96.
- 199 United Nations, *Commentary on the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances 1988, done at Vienna on 20 December 1988*, New York 1998, p. 1.
- 200 Nations Unies: Résolution 39/141 de l’Assemblée générale, 14 décembre 1984.
- 201 Nations Unies: Acte final de la Conférence des Nations Unies pour l’adoption d’un protocole sur les substances psychotropes, in Nations Unies : *La Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*, 1988, Vienne 1994.
- 202 Nations Unies : *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*, Vienne, 20 décembre 1988. <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterVI/treaty25.asp>
- 203 United Nations 1992 op cit., p. 75.
- 204 United Nations, *Commentary on the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances 1988, done at Vienna on 20 December 1988*, New York 1998, pp. 78-83
- 205 United Nations 1992 op cit., p. 75.
- 206 United Nations, *Commentary on the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances 1988, done at Vienna on 20 December 1988*, New York 1998, p. 122.
- 207 Ibid. p 152-153.
- 208 Ibid, p. 157.
- 209 Ibid, pp. 235-236.
- 210 Ibid, pp. 299-300.
- 211 Ibid, p. 295.
- 212 Organe international de contrôle des stupéfiants : *Rapport 2007*

- Report. New York 2008, p. 37.
- 213 United Nations, *Commentary on the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances 1988, done at Vienna on 20 December 1988*, New York 1998, p. 302
- 214 Nations Unies : *La Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*, Vienne 1994.
- 215 *Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux : Les quarante recommandations*, Paris, 20 juin 2003. <http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/7/40/34849567.PDF>
- 216 Nations Unies : *Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue*, 8-10 juin 1988, *Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, à l'ouverture de la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale* (8 juin 1988), Vienne 1999, p. 1.
- 217 Nations Unies : *Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue*, 8-10 juin 1988, *Déclaration politique, principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues*, Vienne 1999, pp. 1.
- 218 Nations Unies : *Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues*, in Nations Unies : *Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue*, 8-10 juin 1988,, Vienne 1999, pp. 7-72.
- 219 Organe international de contrôle des stupéfiants : *Rapport pour 1993*, par. 29.
- 220 United Nations, Economic, Social and Economic Council, Commission on Narcotic Drugs, Fifty-first Session, *The world drug problem, Fifth report of the Executive Director, Addendum: Drug demand reduction, Thematic debate on the follow-up to the twentieth special session of the General Assembly: general overview and progress achieved by Governments in meeting the goals and targets for the year 2003 and 2008 set out in the Political Declaration adopted by the Assembly at its twentieth special session*, Vienna 10-14 March 2008, E/CN.7/2008/2/Add.1.
- 221 Nations Unies : *Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution*, in Nations Unies : *Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue*, 8-10 juin 1988,, Vienne 1999, pp. 32-38.
- 222 United Nations, Economic, Social and Economic Council 2008, op cit., *Addendum: Action Plan on International Cooperation on the Eradication of Illicit Drug Crops and on Alternative Development*, T 2008, E/CN.7/2008/2/Add.2.
- 223 Nations Unies : *Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs*, in Nations Unies : *Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue*, 8-10 juin 1988, Vienne 1999, pp. 13-18.
- 224 United Nations, Economic, Social and Economic Council 2008 op. cit. *Addendum: Action Plan against Illicit Manufacture, Trafficking and Abuse of Amphetamine-type Stimulants and Their Precursors*. E/CN.7/2008/2/Add.4\*.
- 225 Nations Unies : *Le contrôle des précurseurs*, in Nations Unies : *Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue*, 8-10 juin 1988,, Vienne 1999, pp. 19-25.
- 226 United Nations, Economic, Social and Economic Council 2008 op. cit. *Addendum: Control of Precursors*. E/CN.7/2008/2/Add.5\*.
- 227 United Nations, "Measures to Promote Judicial Cooperation", in United Nations, *Special Session of the General Assembly Developed to Countering the World Drug Problem Together, 8-10 June 1988*, Vienna 1999, pp. 25-29.
- 228 United Nations, Economic, Social and Economic Council 2008 op. cit. *Addendum: Measures to promote judicial cooperation*, E/CN.7/2008/2/Add.3.
- 229 United Nations, "Countering Money-Laundering", in United Nations, *Special Session of the General Assembly Developed to Countering the World Drug Problem Together, 8-10 June 1988*, Vienna 1999, pp. 29-32.
- 230 Nations Unies, Conseil économique et social 2008, op. cit. *Addendum : Lutte contre le blanchiment de capitaux*, E/CN.7/2008/2/Add.6.





## 3.1 Production

### 3.1.1 Afghanistan

#### Fiche d'information – Enquête sur l'opium en Afghanistan 2006<sup>1</sup>

	2006	Évolution en 2006	2007
Culture d'opium nette (après éradication)	165 000 ha	+17%	193 000 ha
en pourcentage des terres agricoles	3,65%		4,27%
en pourcentage des cultures mondiales	82%		82%
Nombre de provinces affectées par la culture du pavot à opium	28		21
Nombre de provinces exemptes de pavot	6		13
Rendement moyen (pondéré) d'opium	37,0 kg/ha	+15%	42,5 kg/ha
Production potentielle d'opium	6 100 mt	+34%	8 200 mt
en pourcentage de la production mondiale	92%		92%
Prix annuel moyen de l'opium sec à la sortie de l'exploitation	US\$ 140/kg	-21%	US\$ 111/kg
PIB actuel de l'Afghanistan <sup>2</sup>	US\$ 6,9 billion	+12%	US\$ 7,5 billion
Valeur totale de la production d'opium à la sortie de l'exploitation	US\$ 0,76 billion	+32%	US\$ 1 billion
en pourcentage du PIB <sup>3</sup>	11%		13%
Valeur totale des exportations d'opiacés vers les pays voisins	US\$ 3,1 billion	+29%	US\$ 4,0 billion
en pourcentage du PIB <sup>4</sup>	45%		53%
Nombre de ménages engagés dans la culture de l'opium	448 000	+14%	509 000
Nombre de personnes engagées dans la culture de l'opium	2,9 million	+14%	3,3 million
en pourcentage de la population totale (23 millions) <sup>5</sup>	12,6%		14,3%
Revenu annuel brut moyen de l'opium pour les familles de cultivateurs d'opium	US\$ 1 700	+16%	US\$ 1 965
Revenu annuel brut moyen de l'opium pour les familles de cultivateurs d'opium	US\$ 260	+17%	US\$ 303
PIB actuel de l'Afghanistan par habitant <sup>6</sup>	US\$ 290	+7%	US\$ 310
Revenu indicatif brut de l'opium par hectare	US\$ 4 600	+13%	US\$ 5 200
Revenu indicatif brut du blé par hectare	US\$ 530	+3%	US\$ 546
Eradication	15 300 ha	+24%	19 047 ha

1 Les informations données dans cette section sont tirées de l'enquête sur l'opium 2007 (ONU/DC/Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, octobre 2007). Le rapport in extenso peut être consulté sur le site : <http://www.unodc.org/unodc/en/crop-monitoring/index.html>.

2 Données relatives à l'année afghane 1384 (mars 2005- mars 2006) et estimations provisoires pour l'année afghane 1385 (mars 2006- mars 2007).

3 Chiffres fondés sur le prix moyen (pondéré) de l'opium sec à la sortie de l'exploitation au temps de la récolte (122 \$ É.-U./kg en 2006) et sur les estimations du gouvernement afghan. Projections du PIB par

le FMI : valeur à la sortie de l'exploitation : 9% du PIB en 2006 ; 10% en 2007.

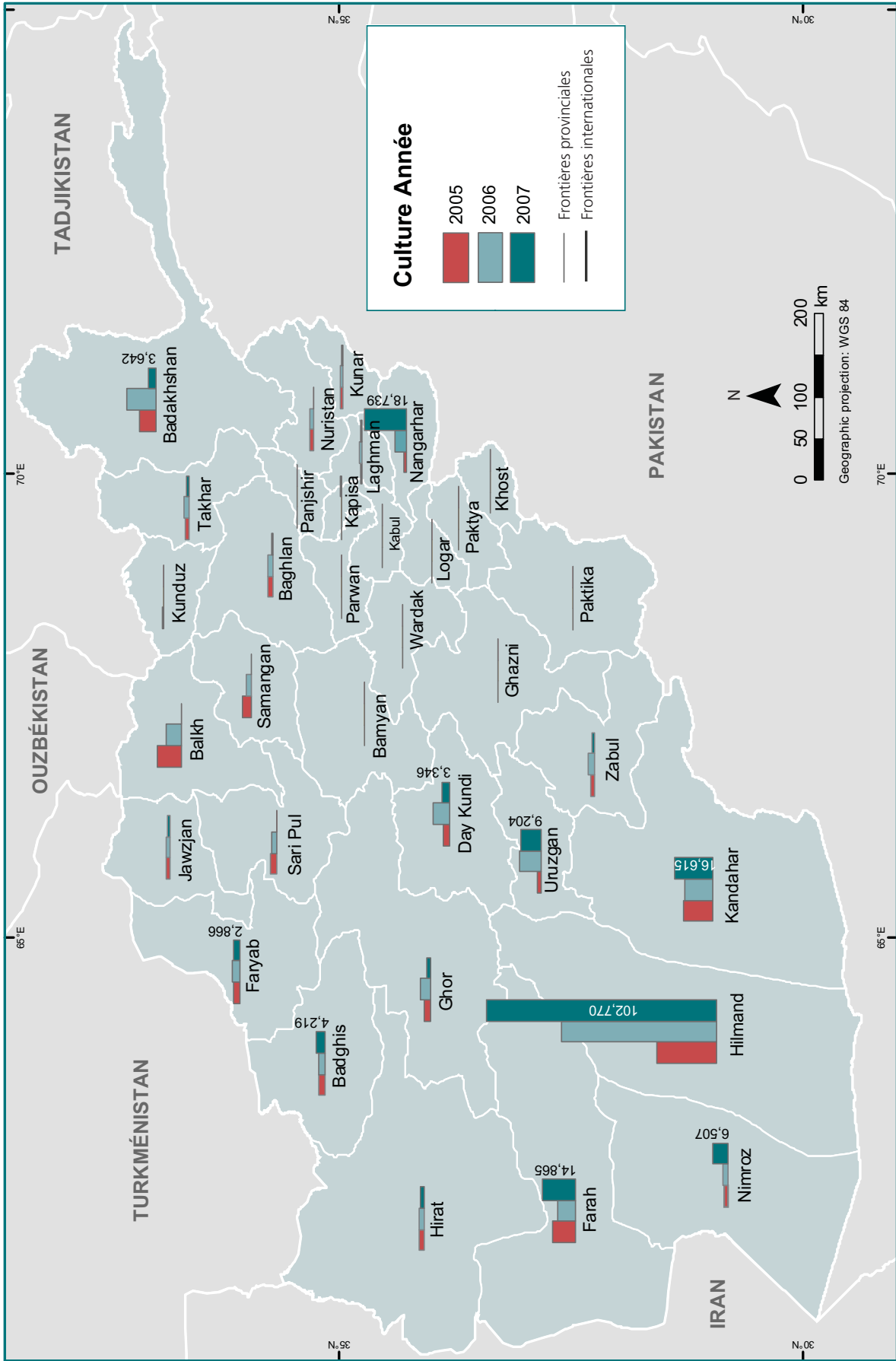
4 Chiffres fondés sur les projections du PIB par le Gouvernement afghan. Si l'on se sert des projections du PIB par le FMI, le pourcentage du secteur de l'opium aurait représenté 37% du PIB en 2006, et 40%, en 2007.

5 Les données relatives à la population sont fondées sur les estimations de l'Office central statistique de l'Afghanistan (22,2 millions en 2003).

6 Afghan Govt. estimates; IMF projections: current GDP per capita: US\$ 335 in 2006 and US\$ 383 in 2007.



Culture du pavot à opium en Afghanistan, 2005-2007



Source: Gouvernement de l'Afghanistan - Système national de contrôle mis en œuvre par l'ONUDC.  
 Note: Les frontières indiquées, ainsi que les noms et désignations employés n'impliquent aucune reconnaissance officielle des Nations Unies.

## Culture et éradication

En 2007, les plantations de pavot à opium ont crû de 17% en Afghanistan, atteignant la superficie record de 193 000 hectares. De ce fait, les cultures mondiales d'opium ont augmenté de 17% en 2007, atteignant 236 000 ha. La part de l'Afghanistan dans le total mondial est restée de 82%.

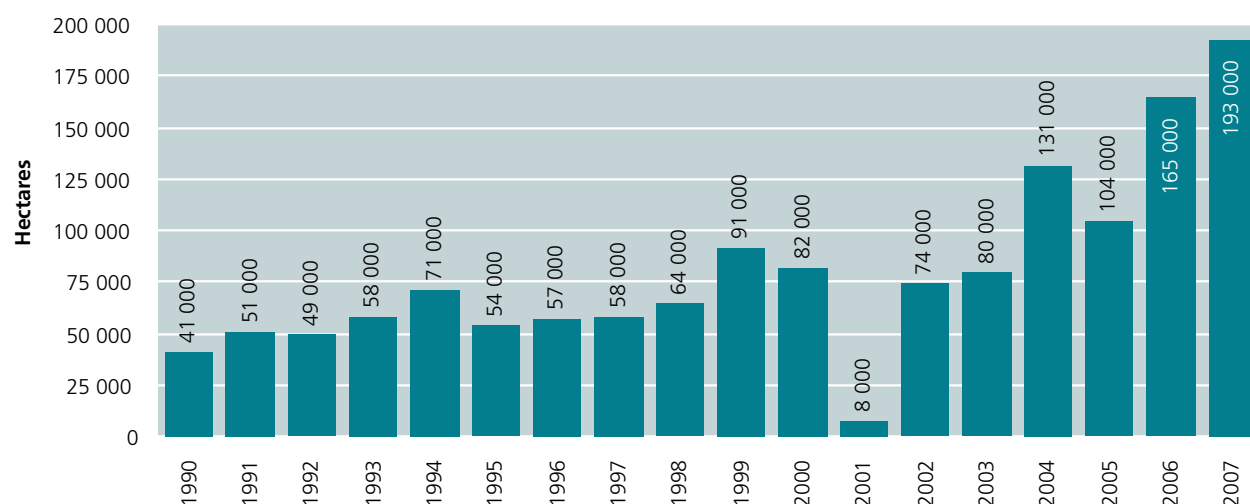
Sur le plan régional, la croissance ne fut pas uniforme. Des augmentations abruptes furent enregistrées dans les régions du sud, de l'ouest et de l'est ; en revanche, des baisses sensibles furent constatées au nord et au nord-est du pays. Cinquante-trois pour cent des cultures totales de pavot ont pris place dans la province australe d'Hilmand.

Le nombre de provinces exemptes d'opium a augmenté, passant de 6, en 2006, à 13, en 2007<sup>7</sup>.

L'ONU DC n'enquête pas sur la culture du cannabis en Afghanistan. Toutefois, partant des observations faites à l'occasion de l'enquête annuelle sur l'opium, on estimait les superficies plantées en pavot à opium à quelque 70 000 ha, en 2007, contre 50 000 ha l'année précédente.

En 2007, l'éradication totale de cultures de pavot (y compris celles conduites par le Gouvernement et par l'AEF) a atteint 19 047 ha. En moyenne 63% des cultures sont restées sur pied au termes des éradications, encore que l'on ait constaté de grandes variations régionales.

### Afghanistan - Culture du pavot à opium (en hectares) entre 1990 et 2007



### Afghanistan: ventilation des cultures de pavot à opium (en hectares), par région, en 2005 et 2006

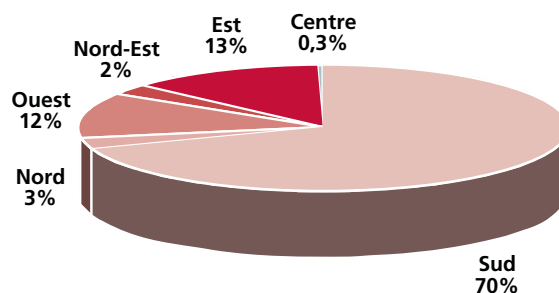
Région	2006 (en ha)	2007 (en ha)	Évolution entre 2005 et 2006	2007 en % du total
Sud	101 900	133 546	31%	69%
Nord	19 267	4 882	-75%	3%
Ouest	19 820	28 619	44%	15%
Nord-Est	15 336	4 853	-68%	3%
Est	8 312	20 581	148%	11%
Centre	337	500	48%	0,3%
Total (arrondi)	165 000	193 000	17%	100%

<sup>7</sup> En 2007, les provinces comptant moins de 100 hectares de plantations de pavot ont été considérées comme exemptes d'opium, alors qu'en 2006, seules les provinces ne comptant aucune plantation avaient été jugées exemptes d'opium.

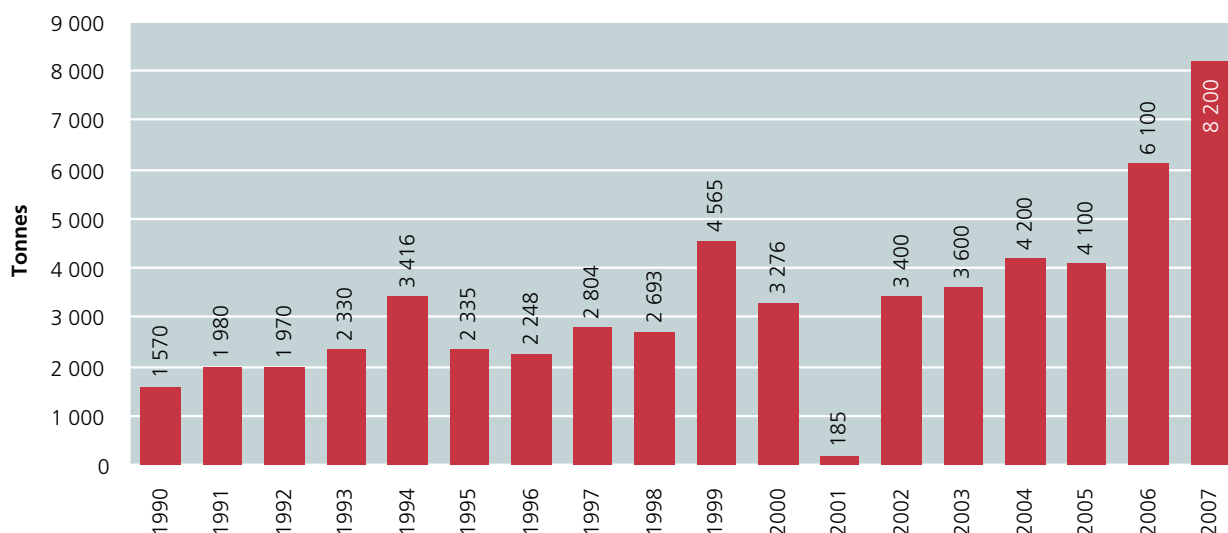
## Production

En 2007, la production d'opium de l'Afghanistan a atteint 8 200 t, ce qui dépassait de 20% la production mondiale d'opium de 2006 (6 610). Des cultures record et d'excellents rendements aboutirent à une augmentation de 34% de la production potentielle d'opium en 2007. Si l'on prend en compte la consommation intérieure, les saisies et les exportations, on estime que la production afghane de morphine et d'héroïne a atteint 666 t en 2007, contre 555 t seulement, en 2006.

Afghanistan: Production potentielle d'opium, par région (en t), 2006



Afghanistan: Production potentielle d'opium, par région (en t), 2006



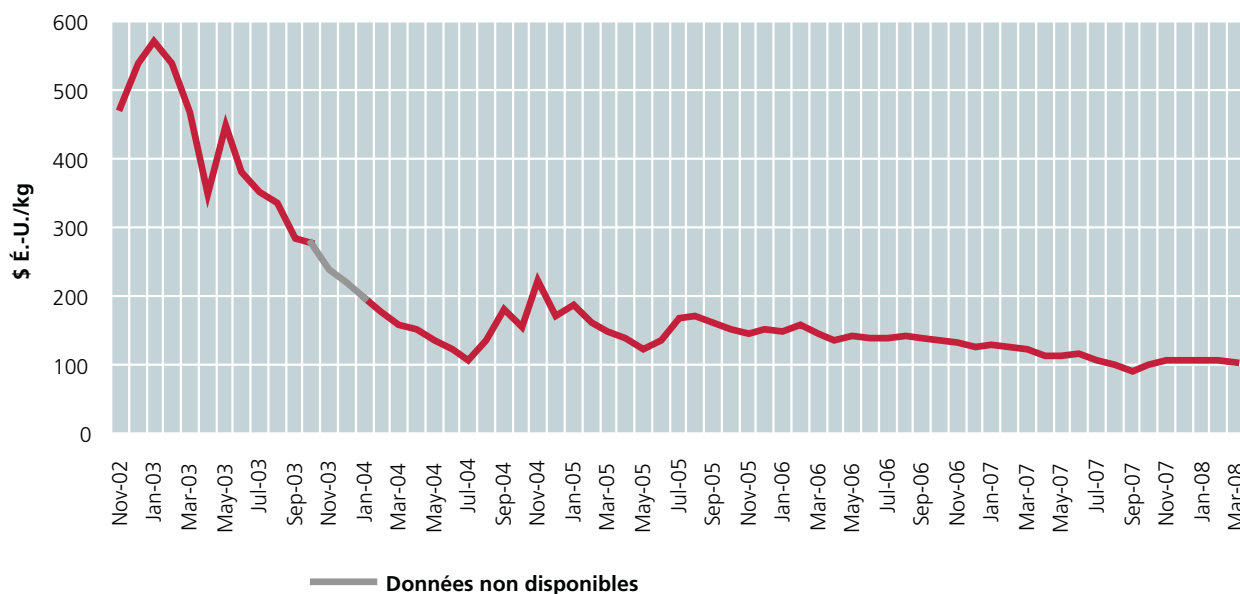
## Prix

La forte augmentation de production enregistrée pour la seconde année consécutive eut un effet déflateur sur les prix en 2007. Le prix moyen de l'opium sec à l'exploitation chuta sensiblement, passant de 140 \$ É.-U./kg, en 2006, à 111 \$ É.-U./kg, en 2007 (-21%). C'est en septembre 2007 que furent enregistrées les prix mensuels les plus bas à la sortie de l'exploitation (91 \$ É.-U./kg). Cela se produisit bien plus tard dans la saison que lors des trois années précédentes, où la chute des prix était intervenue plus près du moment de la récolte.

En 2007, on a continué de constater des différences de prix régionales, mais moins prononcées cependant qu'en 2006. Les prix commerciaux pratiqués dans les régions Nord, Ouest et Sud sont demeurés relativement stables, mais ils se sont révélés plus dynamiques dans les régions de l'Est et

du Nord-Est. Après une importante baisse post-récolte dans l'Est, les prix pratiqués dans les deux principales régions de production tendirent à converger en 2007. Cela contrastait fortement avec la situation de 2006, quand les différentiels de prix mensuels dépassaient le 100 \$ É.-U./kg. On constate encore une inflation de prix inexplicquée dans la région Sud, où les prix sont restés proches de la moyenne nationale pendant des années, et où ils n'ont pas baissé autant qu'on aurait pu s'y attendre, vu l'accroissement de la production.

## Afghanistan: prix de l'opium sec à la sortie de l'exploitation (en \$ É.-U./kg), entre 2002 et 2007



## Valeur à la sortie de l'exploitation

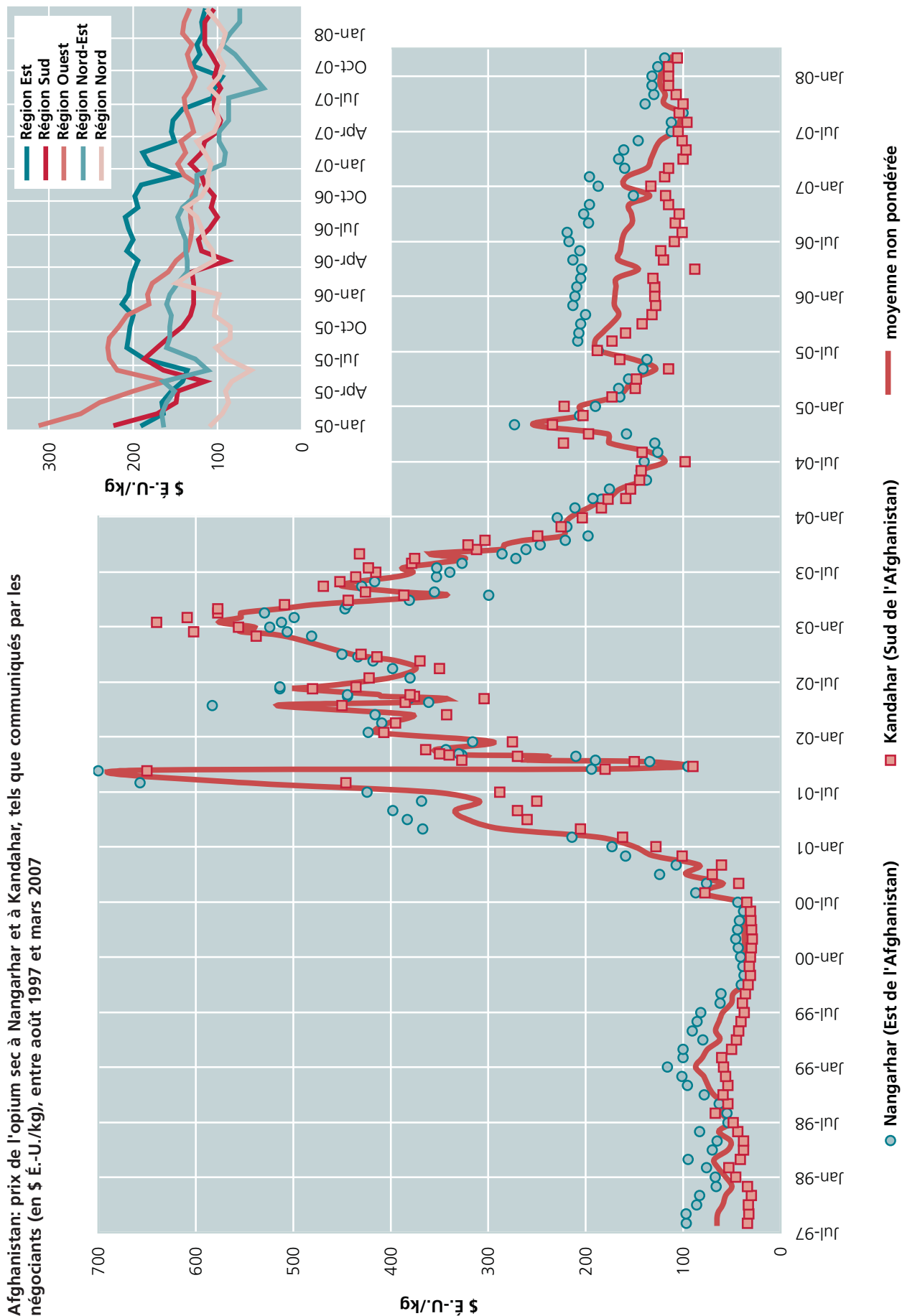
Fondée sur la production et les prix de l'opium, la valeur de la récolte d'opium à la sortie de l'exploitation s'est montée à 1 milliard de dollars É.-U. en 2007. La hausse de la production et la légère baisse des prix ont débouché sur une augmentation de 32% de la valeur de la production globale d'opium à la sortie de l'exploitation, par rapport à 2006 (760 millions de \$ É.-U.). La valeur de l'opium en pourcentage du PIB (7,5 milliards de \$ É.-U.)<sup>7</sup> est passée de 11%, en 2006, à 13%, en 2007. Cette année-là, le revenu brut de l'opium s'est monté à 528 millions de \$ É.-U. pour les cultivateurs de l'Hilmand, soit plus de la moitié de revenu total de l'opium revenant aux agriculteurs.

## Ménages engagés dans la culture de l'opium

L'enquête de 2007 estimait que 509 000 familles étaient engagées dans la culture de l'opium, contre 448 000 en 2006 (soit un accroissement de 14%). Une famille comptant, en moyenne, entre 6 et 7 membres, cela représente quelque 3,3 millions de personnes, soit 14,3% de la population de l'Afghanistan (23 millions). Cette augmentation de 14% du nombre de ménages engagés dans la culture de l'opium en 2007 ne signifie pas forcément qu'il s'agit là de "nouveaux" cultivateurs de pavot à opium, car ce total comprend des cultivateurs qui sont revenus à la culture de l'opium après une interruption d'une ou plusieurs années. Dans les régions du Sud et de l'Est, où la culture de l'opium a crû de 31% et de 44%, respectivement, on trouvait peu de cultivateurs ayant planté de l'opium pour la première fois ; et beaucoup d'entre eux n'en cultivaient pas tous les ans.

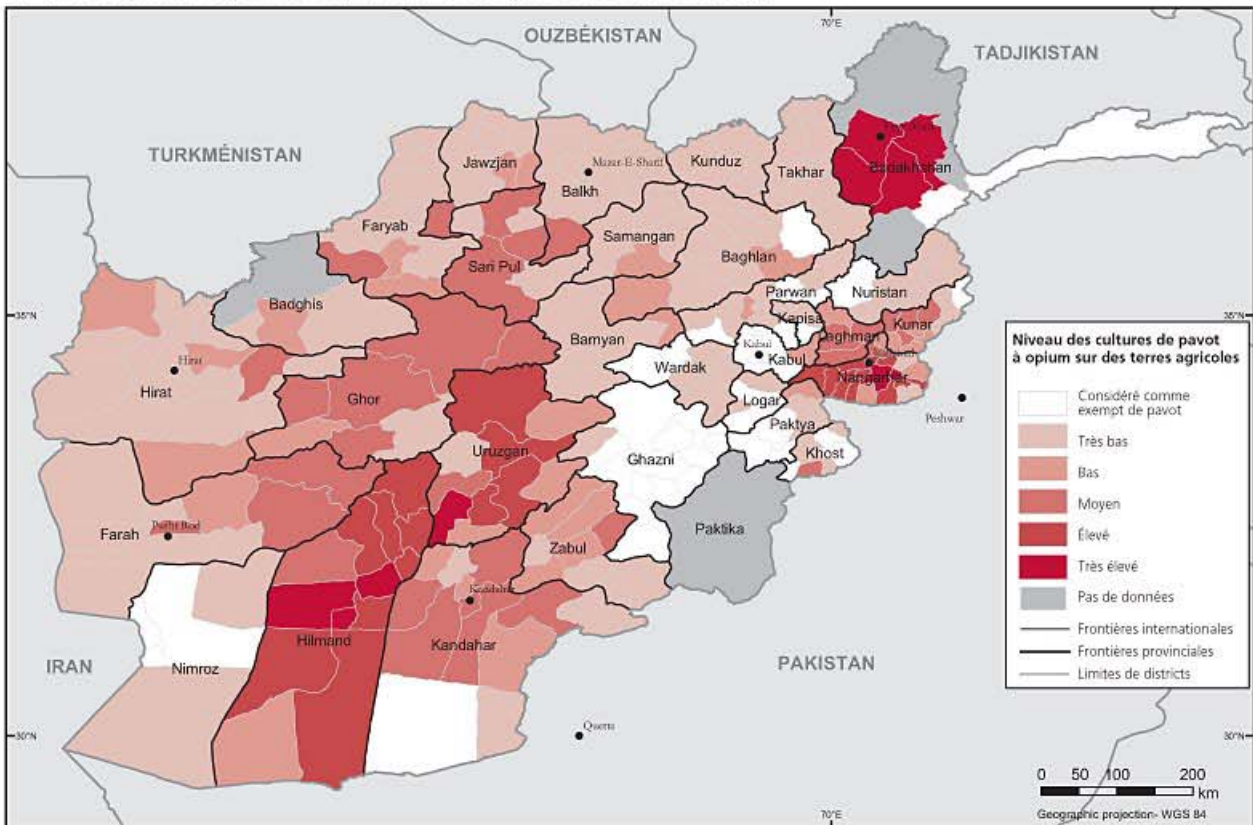
<sup>7</sup> Données pour l'année afghane 1384 (mars 2005-mars 2006) et estimations provisoires pour l'année afghane 1385 (mars 2006-mars 2007). (Office statistique central, Gouvernement afghan).

Afghanistan: prix de l'opium sec à Nangarhar et à Kandahar, tels que communiqués par les négociants (en \$ É.-U./kg), entre août 1997 et mars 2007



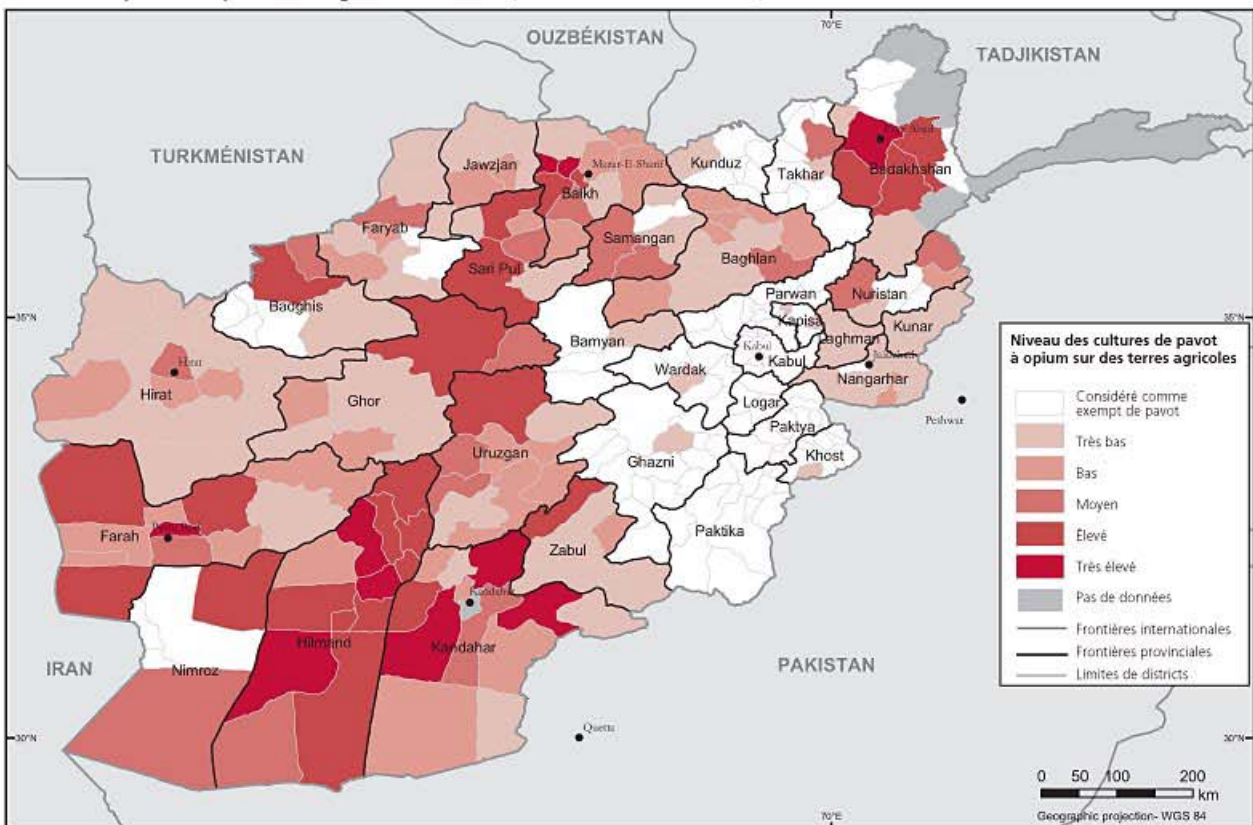


Culture du pavot à opium en Afghanistan, 2004 (à l'échelon des districts)



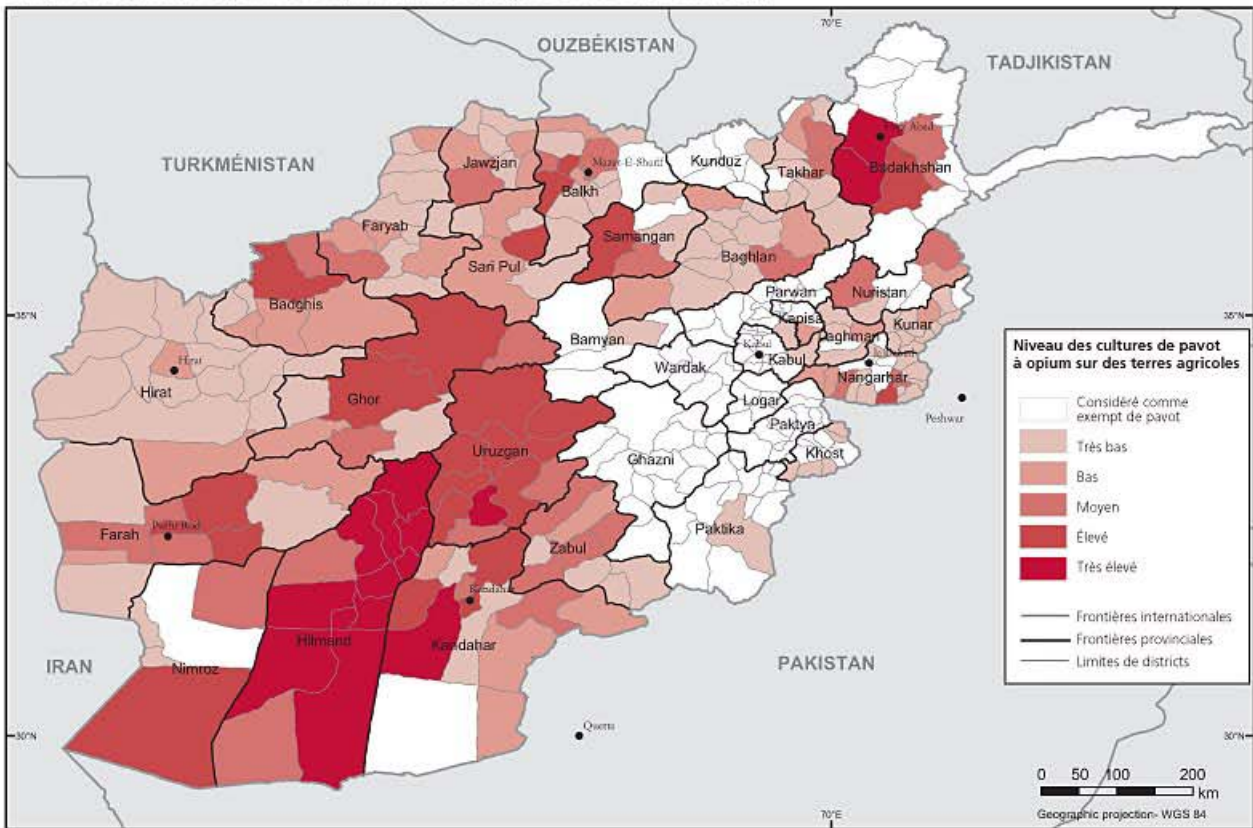
Source: Ministère de la lutte antidrogue/ONUDD. Enquête sur l'opium en Afghanistan, 2004.  
Note: Les frontières, les noms et les désignations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

Culture du pavot à opium en Afghanistan, 2005 (à l'échelon des districts)



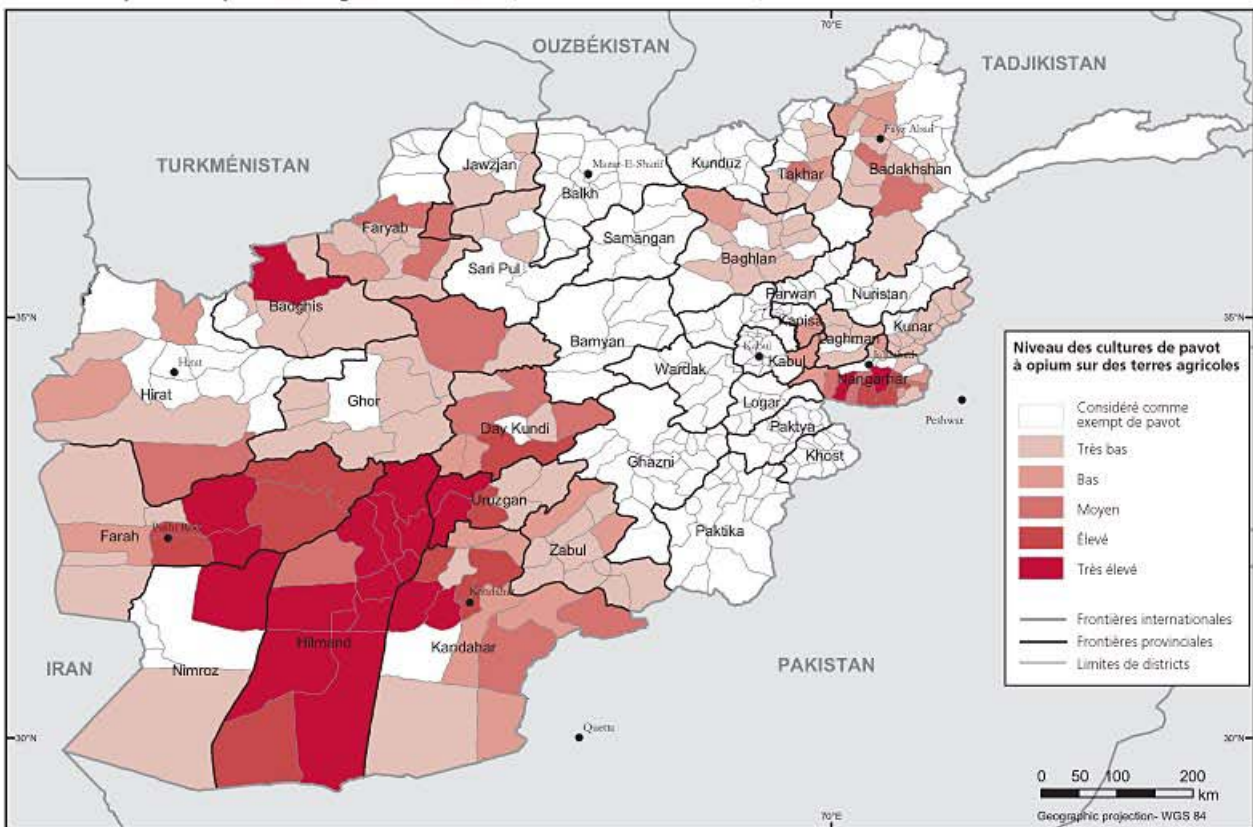
Source: Ministère de la lutte antidrogue/ONUDD. Enquête sur l'opium en Afghanistan, 2004.  
Note: Les frontières, les noms et les désignations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

### Culture du pavot à opium en Afghanistan, 2006 (à l'échelon des districts)



Source: Ministère de la lutte antidrogue/ONUDD. Enquête sur l'opium en Afghanistan, 2004.  
 Note: Les frontières, les noms et les désignations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

### Culture du pavot à opium en Afghanistan, 2007 (à l'échelon des districts)



Source: Ministère de la lutte antidrogue/ONUDD. Enquête sur l'opium en Afghanistan, 2004.  
 Note: Les frontières, les noms et les désignations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.



### 3.1.2 Bolivie

#### Fiche d'information – Enquête en Bolivie, 2006<sup>1</sup>

	2006	Variations en 2006	2007
Culture de la coca, dont	27 500 ha	+5%	28 900 ha
<i>dans les yungas de La paz,</i>	18 900 ha	+5%	19 800 ha
<i>à Chapare</i>	8 300 ha	+6%	8 800 ha
<i>à Apolo</i>	300 ha	0%	300 ha
<i>dont celle autorisés par le loi bolivienne No. 1008</i>	12 000 ha		12 000 ha
Production de feuilles de coca séchées au soleil	48 000 mt		
Production potentielle de chlorhydrate de cocaïne	94 mt	+9%	104 mt
en pourcentage de la production mondiale de cocaïne	10%		10%
Moyenne pondérée des prix nationaux à l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil (en dehors du marché d'État)	US\$ 3,9/kg	+5%	US\$ 4,1/Kg
Valeur à l'exploitation de la production de feuilles de coca PIB <sup>2</sup>	US\$ 180 million	+19	US\$ 214 mn
Valeur à l'exploitation de la production de feuilles de coca en pourcentage du PIB	US\$ 8,7 billion	+4,5	US\$ 9,1 mn
en pourcentage de la valeur du secteur agricole en 2003	2,0%		2,3%
	13%		16%
Éradication signalée de cocaïers	5 070 ha	+24%	6 269 ha
Saisies signalées de feuilles de coca	1 364 mt	+27%	1 730 mt
Saisies signalées de cocaïne base	12 779 kg	+17%	14 912 kg
Saisies signalées de chlorhydrate de cocaïne	1 309 kg	+123%	2 923 kg
Destruction signalée de laboratoires de coca <sup>3</sup>	4 073	+0,3%	4 087
<i>dont laboratoires de traitement du chlorhydrate de cocaïne</i>	3	+100%	6

#### Culture et éradication

En 2007, 16% des cultures de coca ont pris place en Bolivie. La superficie totale plantée en cocaïers a crû de 5% en 2007, atteignant 28 900 ha. D'une manière générale, les niveaux de culture sont demeurés très en-deçà de ceux

atteints au début et au milieu des années 1990. L'accroissement des plantations de cocaïers dans les deux grandes zone de culture du pays, La Paz et Chapare s'est fait à la même époque. Comme en 2006, 69% des superficies plantées en cocaïers se trouvaient dans les Yungas de La Paz, 30% dans le Chapare, et 1% seulement à Apolo.

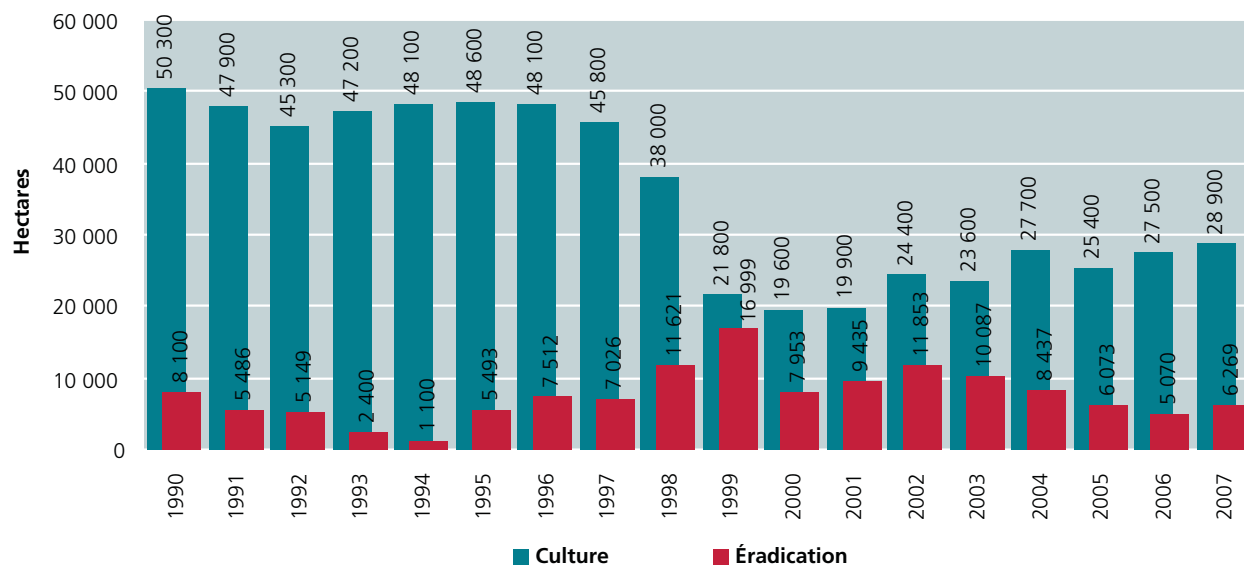
Le Gouvernement de la Bolivie a notifié 6 269 ha d'éradications en 2007, ce qui représente une augmentation de 24%. Ce volume dépassait ceux de 2005 (5 070 ha) et de 2006 (6 073 ha). Comme dans le passé, l'essentiel des éradications a eu lieu dans la région du Chapare.

<sup>1</sup> Les informations contenues dans la présente section sont tirées du rapport sur la culture de la coca dans la région andine (ONU/DC/ Gouvernement de Bolivie, juin 2008 ; on les trouve également sur le site Internet : <http://www.unodc.org>.

<sup>2</sup> Source: INE 2006.

<sup>3</sup> À l'exclusion des puits de macération utilisés dans la transformation des feuilles de coca.

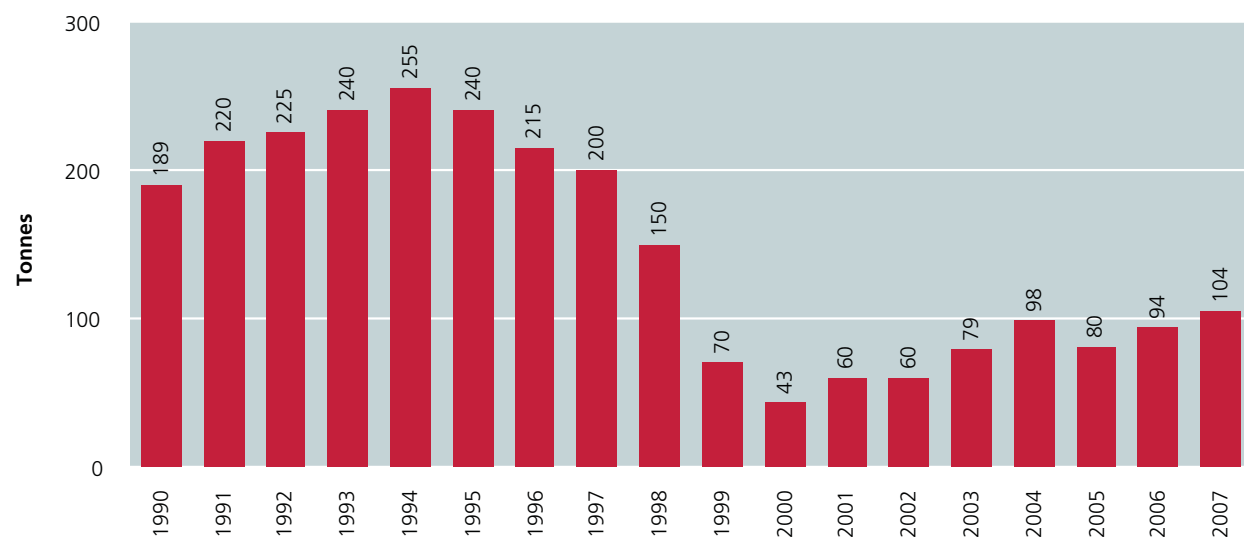
### Bolivie – Culture et éradication du cocaïer (en hectares), entre 1990 et 2007



### Production

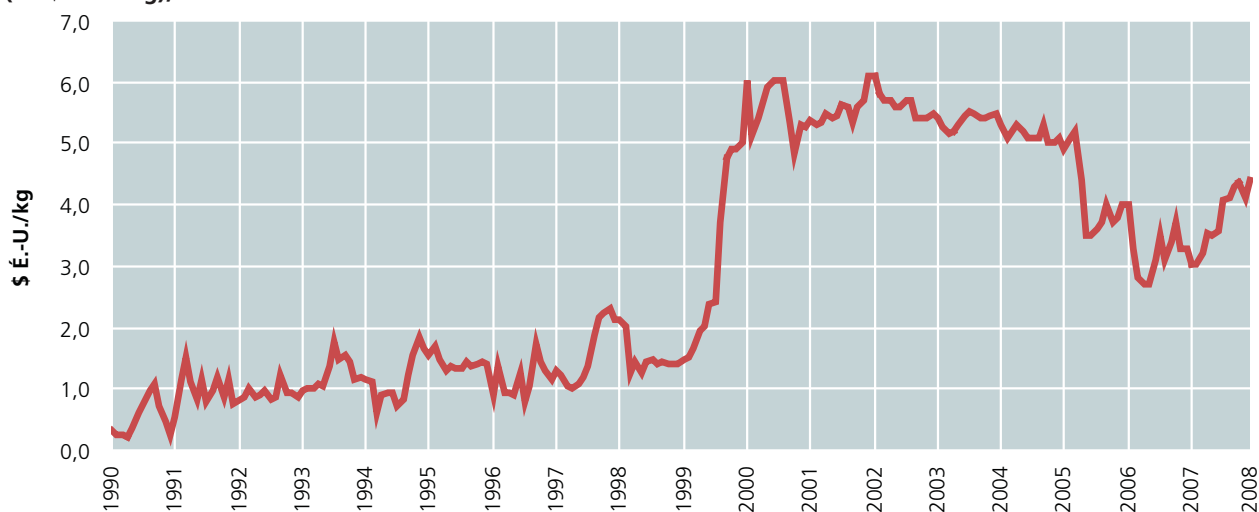
En 2007, la production potentielle de cocaïne en Colombie a augmenté de 9%, atteignant 104 t. L'accroissement de la production potentielle de cocaïne est plus prononcé que celui des superficies plantées en cocaïers, car les zones à faible rendement vouées aux cultures à usage traditionnel n'ont pas été incluses.

### Bolivie – Production potentielle de cocaïne (en tonnes), entre 1990 et 2007



Note : Les estimations de la production pour les années 2004 et 2005 ont été actualisées en 2007 sur la base d'une nouvelle enquête de l'ONUDC sur le rendement des feuilles de coca dans les Yungas de La Paz.

### Bolivie – prix au départ de l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil dans la région de Chapare (en \$ É.-U./kg), entre 1990 et 2007



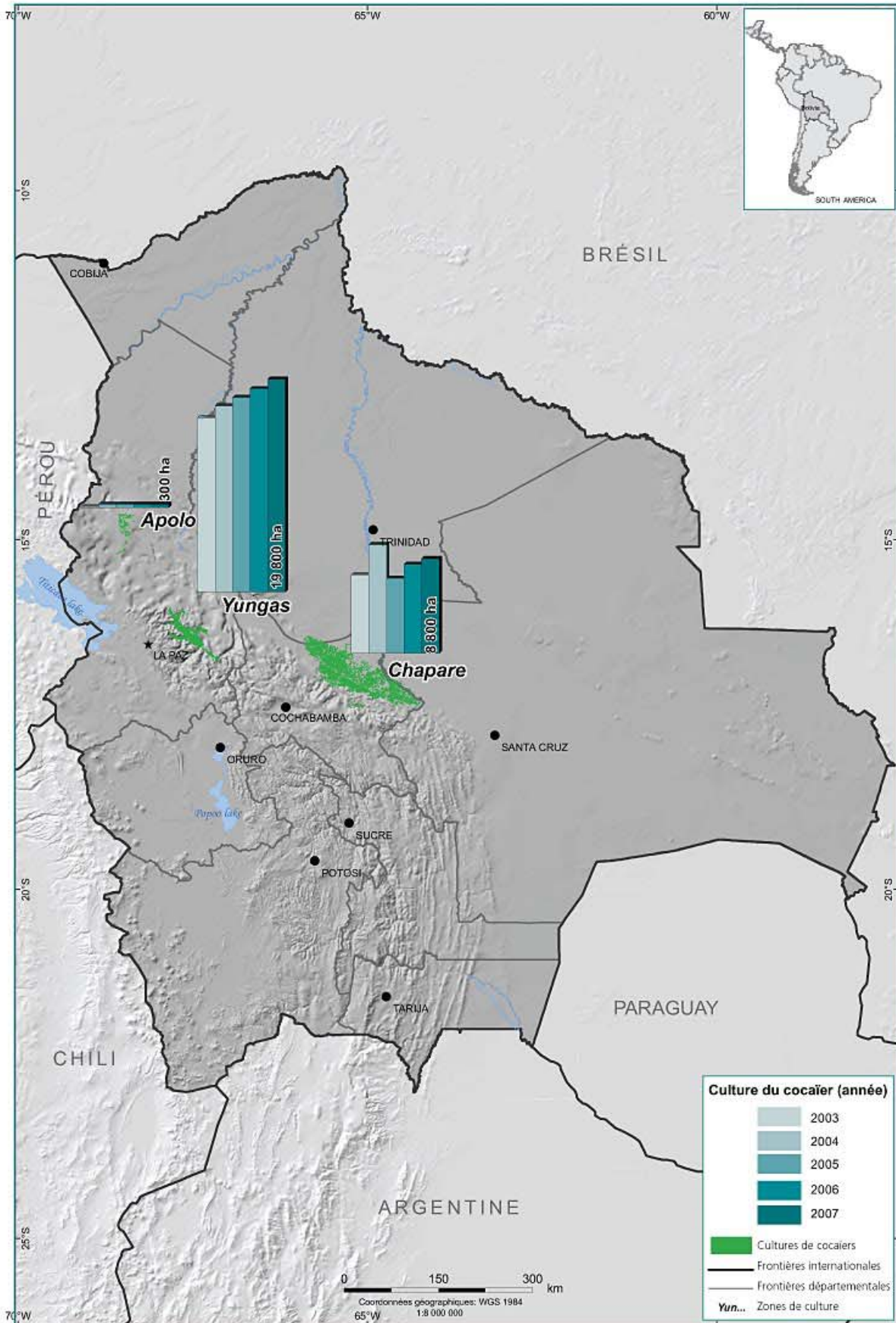
Note: Les estimations de la production de cocaïne pour 2004 et les années ultérieures ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

### Prix

Les prix à l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil ont chuté, les moyennes nationales passant de 5,6 \$ É.-U./kg, en 2002, à 3,2 \$ É.-U./kg seulement, en 2006, dans la région du Chapare. En 2007, toutefois, au terme d'un fléchissement de quatre ans, le prix annuel moyen des feuilles de coca dans la région des Yungas de La Paz a augmenté de 16%, passant de 3,2 \$ É.-U./kg, en 2006, à 3,8 \$ É.-U./kg. Dans la région des Yungas de La Paz et sur les marchés de la coca contrôlés par l'État le prix des feuilles de coca a augmenté dans des proportions analogues, indiquant une demande accrue. En 2007, la nette augmentation des saisies de feuilles de coca et de leurs dérivés (en particulier le chlorhydrate de cocaïne) a montré que l'accroissement de la demande pouvait être attribué à l'intensification du trafic.



Bolivie: Culture de la coca, par région, 2002 - 2006



Source: Gouvernement de la Bolivie – Système national de contrôle appuyé par l'ONUDC.

Note: Les frontières et les noms figurant sur cette carte et les désignations usitées n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

### 3.1.3 Colombie

#### Fact sheet – Colombia Coca survey 2007<sup>1</sup>

	2006	Variations en 2006	2007
Culture nette de coca (chiffres arrondis)	78 000 ha	+27%	99 000 ha
<i>Dont :</i> région du Pacifique	18 810 ha	+38%	25 960 ha
région de Putamayo-Caqueta	17 220 ha	+23%	21 130 ha
région Centre	12 130 ha	+73%	20 950 ha
région du Meta-Guaviare	20 540 ha	-4%	19 690 ha
autres sites	9 170 ha	+23%	11 170 ha
Production potentielle de cocaïne	610 mt	-2%	600 mt
en % de la production mondiale de cocaïne	62%		60%
Prix moyen à l'exploitation de la pâte de coca	US\$ 879/kg	+7%	US\$ 943/kg
	COP 2 070 000/kg	-5%	COP 1 959 000/kg
Prix mondial moyen de la cocaïne (en gros)	US\$ 1 762/kg	+25%	US\$ 2 198/kg
	COP 4 155 000/kg	+10%	COP 4 567 000/kg
Valeur totale à l'exploitation de la production de feuilles de coca et de leurs dérivés	US\$ 683 million	+37%	US\$ 934 million
en pourcentage du PIB	0,5%		0,5%
en pourcentage du secteur agricole	5%		5%
Épandages aériens de cocaïers signalés	172 026 ha	-11%	153 134 ha
Éradications manuelles de cocaïers signalées	43 051 ha	+55%	66 805 ha
Saisies de cocaïne signalées	127 326 kg	-1%	126 641 kg
Destructions de laboratoires de coca signalées	2 247	+5%	2 360
<i>dont laboratoires de chlorhydrate de cocaïne (HCl)</i>	202	+31%	265
Cultures de pavot à opium signalées	1 023 ha	-30%	714 ha
Production potentielle de latex d'opium	31 mt	+10%	34 mt
Production potentielle d'héroïne (chiffres arrondis)	1,3 mt	+10%	1.4 mt
Valeur moyenne à l'exploitation du latex d'opium	US\$ 251/kg	14%	US\$ 286/kg
Prix moyen de l'héroïne	US\$ 10 103/kg	-7%	US\$ 10 780/kg
Saisies d'héroïne signalées	442 kg	+21%	537 kg

<sup>1</sup> Les informations contenues dans la présente section sont tirées du rapport sur la culture de la coca dans la région andine (ONU/DC/Gouvernement de la Colombie, juin 2008). On les trouve également sur le site Internet : <http://www.unodc.org>

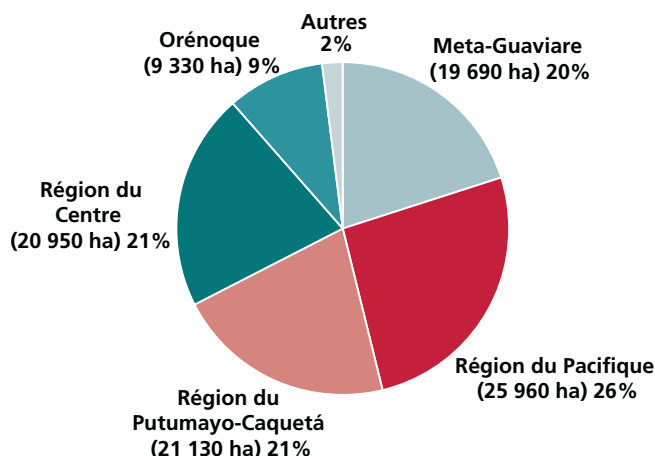
## Culture et éradication

En 2007, la superficie des cultures a augmenté de 27% en Colombie et atteint 99 000 ha, en raison des accroissements constatés dans les régions du Pacifique et du Centre, responsables des trois-quarts de l'accroissement total des superficies plantées en cocaïers. La plus forte région de culture en 2007 a été celle du Pacifique (25 960 ha), suivie par celles du Putumayo-Caquetá, du Centre et du Meta-Guaviare. Ensemble, ces quatre régions ont représenté 89% des superficies totales plantées en cocaïers en Colombie. La région du Putumayo-Caquetá, où l'on enregistrerait naguère la plus forte production, a vu considérablement décroître les superficies cultivées entre 2000 et 2004. Depuis cette époque, toutefois, la culture de la coca s'est progressivement intensifiée : en 2007, elle a pratiquement retrouvé son niveau de 2002. La région de Meta-Guaviare, qui venait au second rang en 2001, n'occupait plus en 2007 que la quatrième position, ayant vu baisser six années de suite les superficies plantées en cocaïers. Cette baisse, jointe au fléchissement constaté dans les régions de culture plus modestes, comme l'Amazonie et la Sierra Nevada, n'ont pu compenser les accroissements constatés dans les plus grandes régions de culture.

En 2007, les autorités colombiennes ont continué de multiplier les arrachages à la main et sont parvenues à éradiquer 66 805 ha. Les éradications par pulvérisations aériennes se sont poursuivies aussi intensément (153 134 ha). Arrachages à la main et éradications par pulvérisations aériennes se sont concentrées sur les départements d'Antioquia (dans la région du Centre), de Nariño (dans la région du Pacifique) et de Putumayo.

Bien que la Colombie cultive le pavot à opium, elle n'en reste pas moins un petit cultivateur à l'échelon mondial. Selon les rapports nationaux, les superficies plantées en

Colombie: culture de la coca (par région), 2007

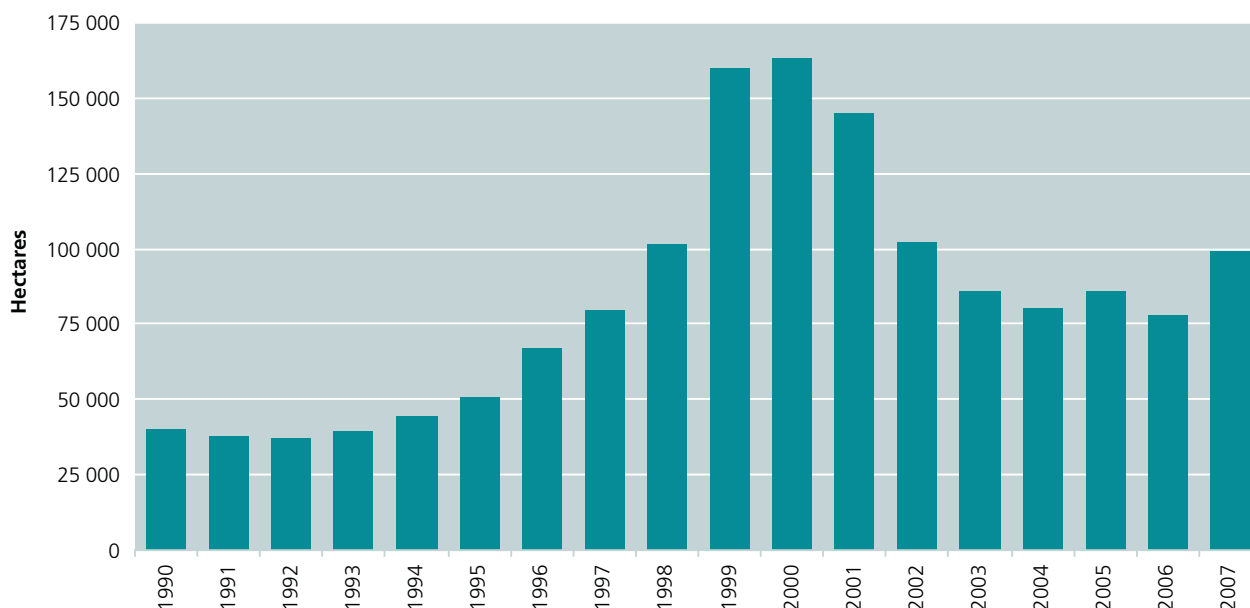


pavot à opium ont continué de diminuer en 2007, tombant à 714 ha.

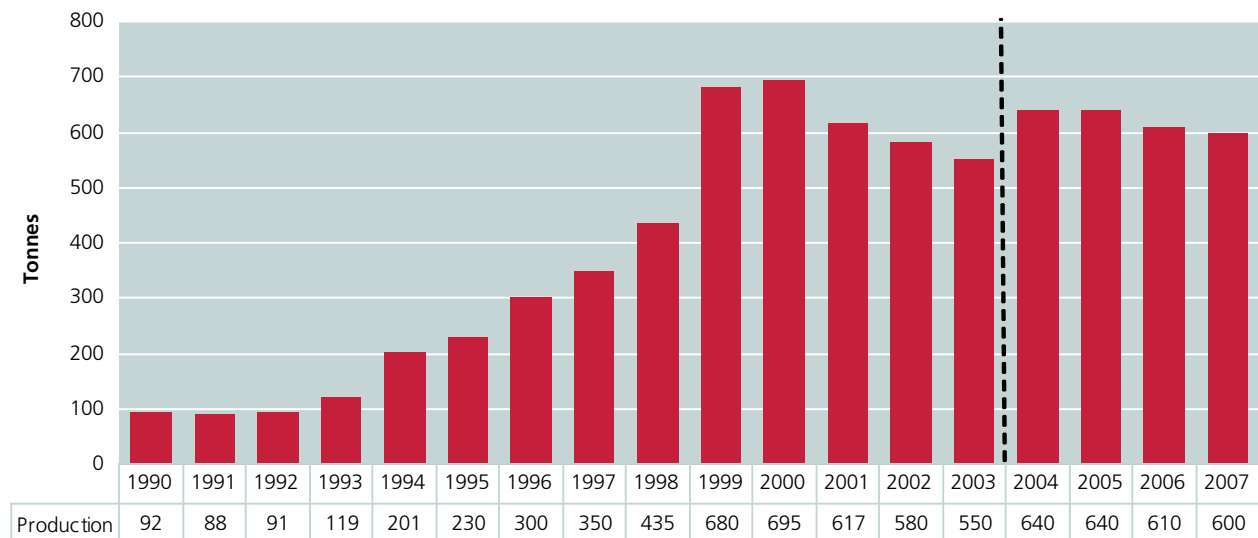
## Production

En dépit d'un accroissement notable des cultures de coca en 2007, la production potentielle de chlorhydrate de cocaïne (HCl) en Colombie s'est située à 600 t, à peu près au même niveau qu'en 2006 (610 t). Il y a à cela plusieurs explications possibles. En premier lieu, les accroissements de cultures ont pris place dans des régions où les rendements en feuilles de coca sont inférieures à la moyenne, alors que les baisses se sont produites, en revanche, dans des régions à fort rendement, comme le Meta-Guaviare. En outre, des recherches récentes ont indiqué des rendements inférieurs dans la région du Centre, où s'est produit le gros de l'accroissement des cultures.

Colombie: culture de la coca (en hectares), entre 1990 et 2007



## Colombie – Production potentielle de cocaïne (en tonnes), 1990-2007



Note: Cocaine production estimates for 2004 and later are not directly comparable with previous years.!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

## Prix des feuilles de coca, de la cocaïne et de l'opium

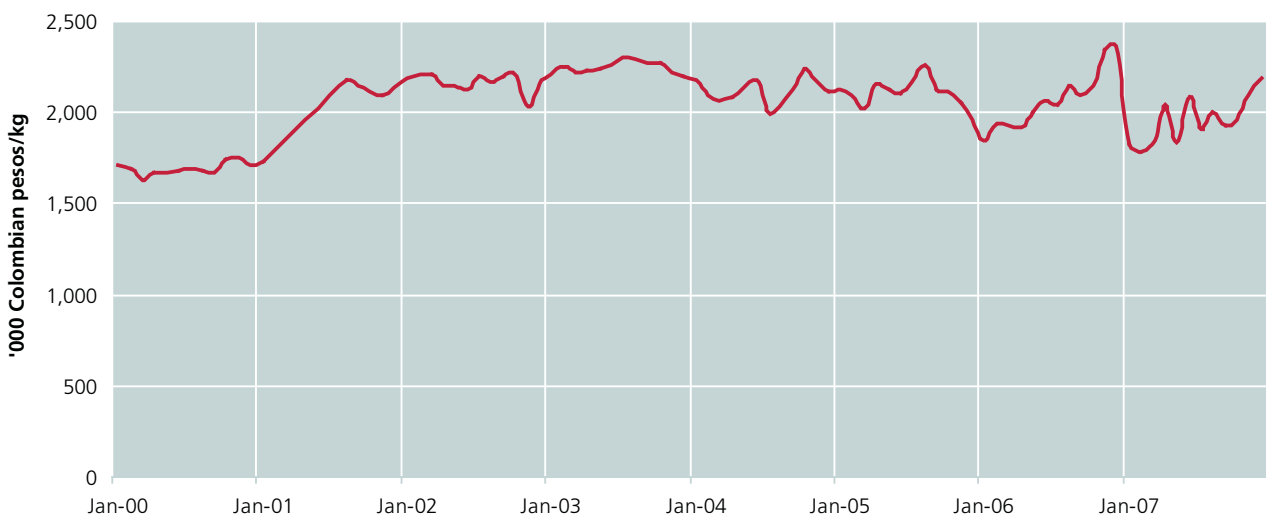
En 2007, le prix moyen de la pâte de coca à la sortie de l'exploitation baissa de 5%, passant ainsi à 1 959 000 pesos colombiens (PC) par kilogramme, mais il augmenta de 7% en dollars É.-U., en raison du raffermissement du peso colombien face au dollar. Les prix moyens de la pâte de coca à l'exploitation sont demeurés relativement stables, se situant à 210 000 PC/kg entre 2004 et 2006. Cependant, depuis 2005, les différences entre les moyennes mensuelles ont varié plus largement qu'à toute autre époque depuis le début du contrôle systématique des prix. Cela a coïncidé avec l'intensification des campagnes d'arrachage à la main, en 2005. En Colombie, les prix à la sortie de l'exploitation sont influencés, pense-t-on, par des groupes armés, qui

contrôlent les prix dans les zones soumises à leur pouvoir.

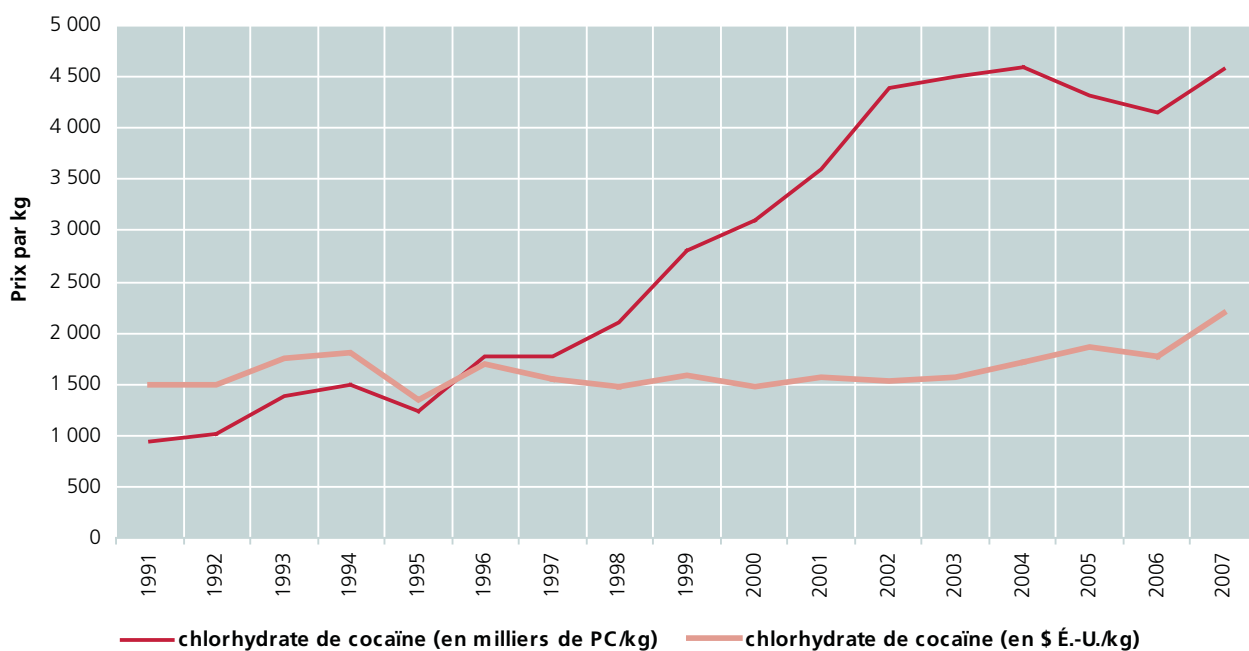
En 2007, le prix de gros du chlorhydrate de cocaïne (HCl) a augmenté, aussi bien en pesos colombiens qu'en dollars, et atteint 2 198 \$ É.-U./kg, ce qui représente une augmentation de 25% par rapport à 2006. C'est le prix en dollars le plus élevé atteint depuis 1991. Il se situe au même niveau que le prix en pesos obtenu en 2003 et 2004.

L'accroissement des prix du latex d'opium observé depuis deux ou trois ans ne s'est pas maintenu en 2007. En pesos colombiens, le prix du latex d'opium à la sortie de l'exploitation est resté stable, se situant à 591 000 PC/kg. Le prix de gros de l'héroïne a chuté de 5%, passant à 22 294 PC/kg. En dollars, cependant, les prix de ces deux produits ont augmenté.

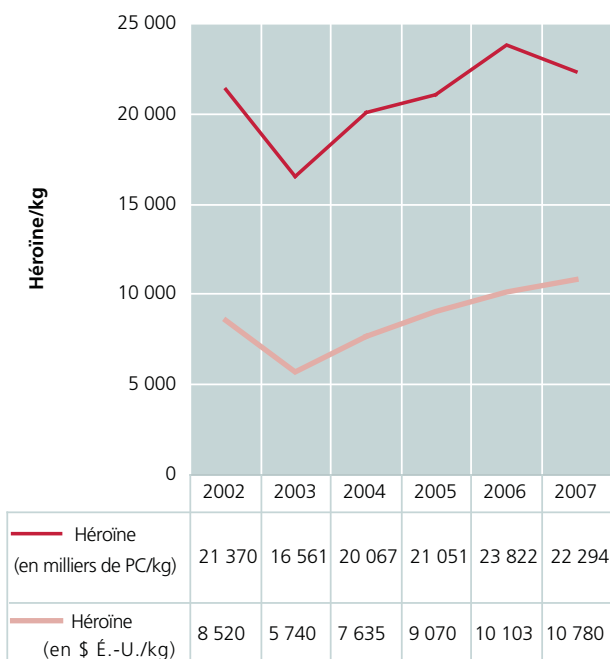
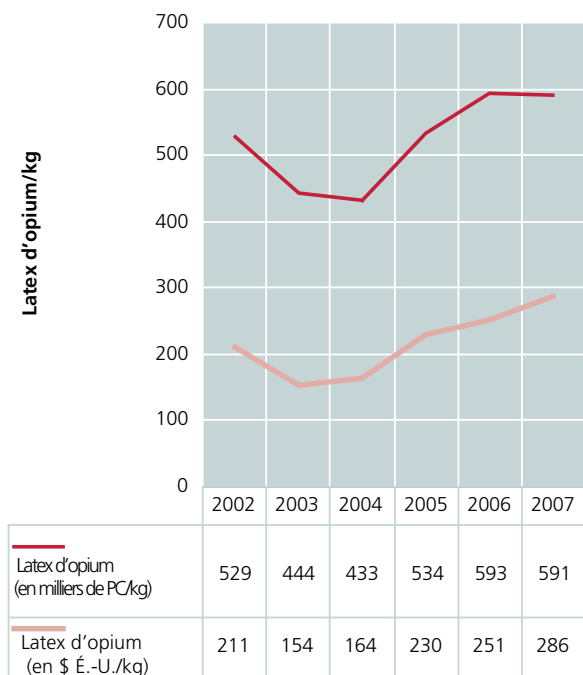
## Colombie – Prix mensuel (à l'exploitation) de la pâte de coca (en milliers de pesos colombiens/kg), janvier 2000- décembre 2007



**Colombie – Prix annuel moyen du chlorhydrate de cocaïne (en \$ É.-U. et en milliers de pesos colombiens), 1991-2007**

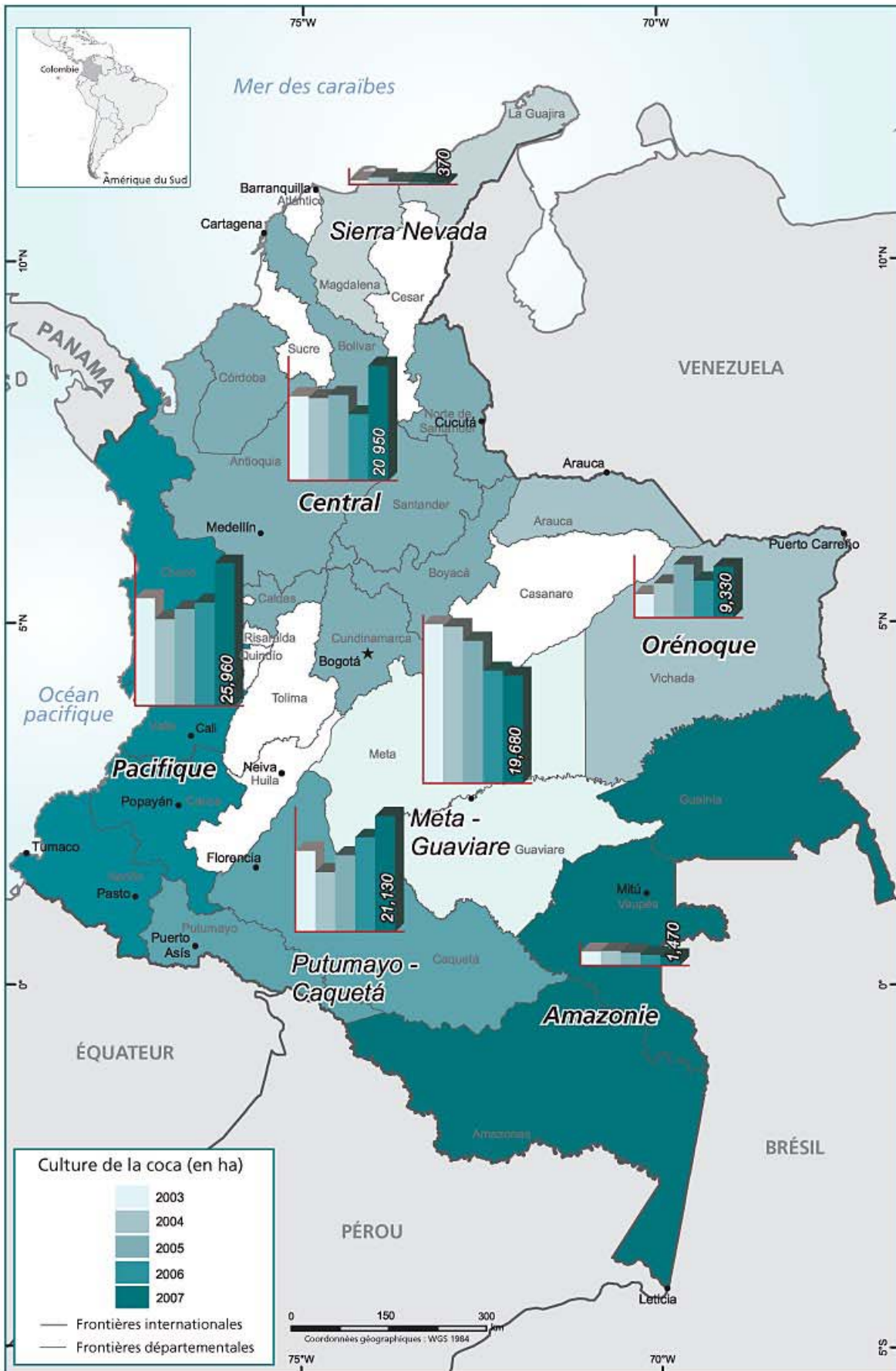


**Colombie – Prix (à l'exploitation) du latex d'opium et prix de gros de l'héroïne, 2002-2007**





Colombie: culture de la coca, par région, 2003-2007



### 3.1.4 RDP lao

#### Fiche d'information – Enquête sur l'opium au Laos, 2007<sup>1</sup>

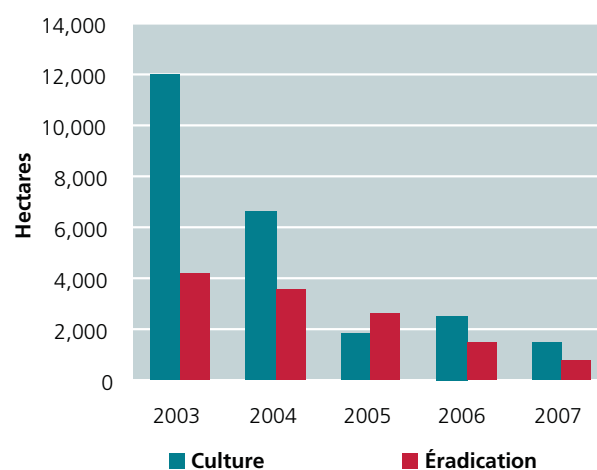
	2006	Variations en 2006	2007
Cultures de pavot à opium	2 500 ha	-40%	1 500 ha
Rendement moyen en opium sec	8 kg/ha	-25%	6 kg/ha
Production potentielle d'opium sec	20 mt	-54%	9,2 mt
Nombre de ménages cultivant du pavot à opium	5 800		n/a
Prix moyen de l'opium <sup>2</sup>	US\$ 550/kg	+77%	US\$ 974/kg
Éradication <sup>3</sup>	1 518 ha	-49%	779 ha
Nombre d'opiomanes	11 200	-31%	7 700 <sup>4</sup>
Taux moyen de prévalence des drogues <sup>5</sup>	0,58%		0,30%

#### Culture et éradication

On a estimé à 1 500 ha la superficie totale plantée en pavot à opium en RPD lao, en 2007, ce qui représentait une baisse de 40% par rapport à la production de 2006 (2 500 ha). Les cultures se trouvaient ainsi à leur plus bas niveau depuis le pic enregistré en 1998, année où la superficie totale cultivée avait atteint 26 600 ha. Bien que la culture du pavot à opium ait été virtuellement éliminée, la disposition géographique des cultures subsistantes présente un aspect dynamique. En 2007, on a détecté des plantations de pavot à opium dans cinq des six provinces du Nord inspectées.

Selon les rapports nationaux, 779 ha ont été éradiqués. C'est à Phongsaly que les taux d'éradication ont été les plus élevés (264 ha) ; venaient ensuite Huaphanh (209 ha) et Luang Prabang (143 ha).

RDP lao - culture\* et éradication du pavot à opium (en hectares), 2003-2007



\* après éradication

1 Les informations contenues dans cette section sont tirées du rapport sur la culture du pavot à opium en Asie du Sud-Est (ONU/DC/Gouvernements de la RDP lao, du Myanmar et de la Thaïlande, octobre 2007); on les trouve également sur le site Internet : [http://www.unodc.org/unodc/en/crop\\_monitoring.html](http://www.unodc.org/unodc/en/crop_monitoring.html).

2 Source: LCDC (Commission lao pour le contrôle et la surveillance des drogues), enquête des autorités provinciales. Le marché de l'opium étant limité, il n'a pas été possible d'établir une claire distinction entre prix à la sortie de l'exploitation, prix de gros et prix de détail.

3 Source : LCDC. La campagne d'éradication 2006 a commencé avant l'enquête et s'est terminée après ; en 2007, les éradications ont eu lieu après l'enquête.

4 Ce chiffre ne tient pas compte des possibles rechutes des toxicomanes récemment traités (généralement > 20%).

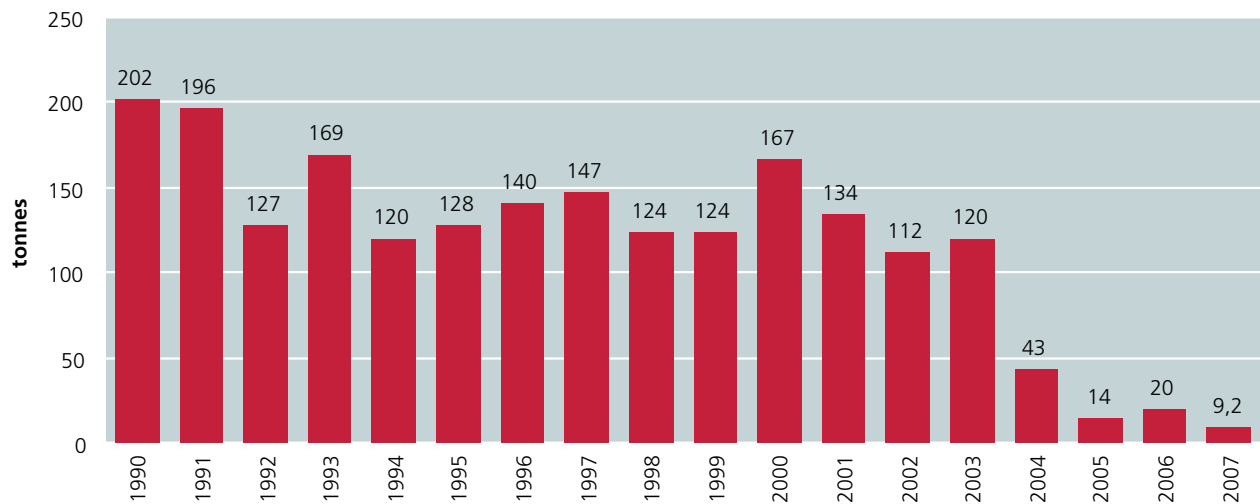
5 Chiffre fondé sur les résultats de 6 provinces du Nord, en 2006, et 10, en 2007.

## Production

En 2007, la production d'opium a atteint son plus bas niveau depuis le début des contrôles ; elle ne représentait plus que 5% de la production potentielle d'opium de 2000 (soit 7% de la production de 1998). En se fondant sur

l'estimation de la superficie cultivée, la production potentielle d'opium a été de 9,2 t en 2007, soit 54% de moins qu'en 2006. Le rendement national d'opium de 2007 a été estimé à 6 kg/ha.

### RDP lao - Production potentielle d'opium (en tonnes), 1990-2007



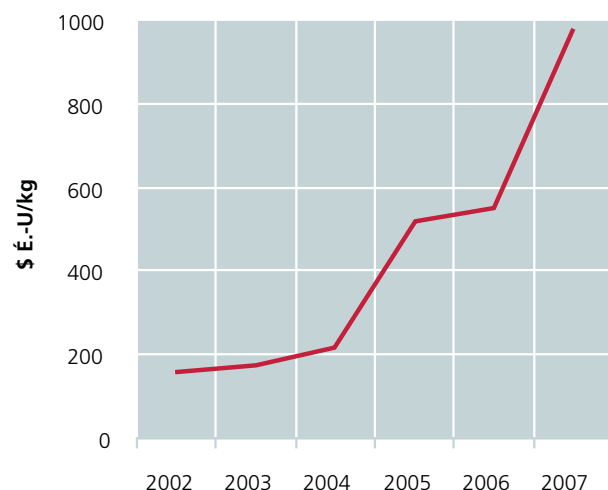
## Prix

Les prix de l'opium ont atteint 974 \$ É.-U./kg, ce qui représente une augmentation de 57% par rapport à ceux de 2006. Ils ont été marqués par de grandes disparités régionales, s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 537 \$ É.-U./kg dans le district de Namore (Oudomxay) et 1 613 \$ É.-U./kg dans le district de Nan (Luang Prabang). En principe, tout l'opium produit en RDP lao est consommé localement. Le marché étant limité, il n'a pas été possible d'établir une claire distinction entre prix à la sortie de l'exploitation, prix de gros et prix de détail.

## Assuétude

Les taux d'assuétude à l'opium ont baissé en 2007. Le nombre d'opiomanes signalé dans les 10 provinces septentrionales était de 7 706. Ce chiffre ne prend pas en compte les possibles rechutes de toxicomanes récemment traités (dont le nombre est estimé à 20%). Les taux de prévalence de l'opium sont demeurés plus élevés dans les deux principales régions productrices d'opium (Phongsaly et Huaphanh) que dans le reste du pays.

### RDP lao - Production potentielle d'opium (en tonnes), 1990-2007



### 3.1.5 Myanmar

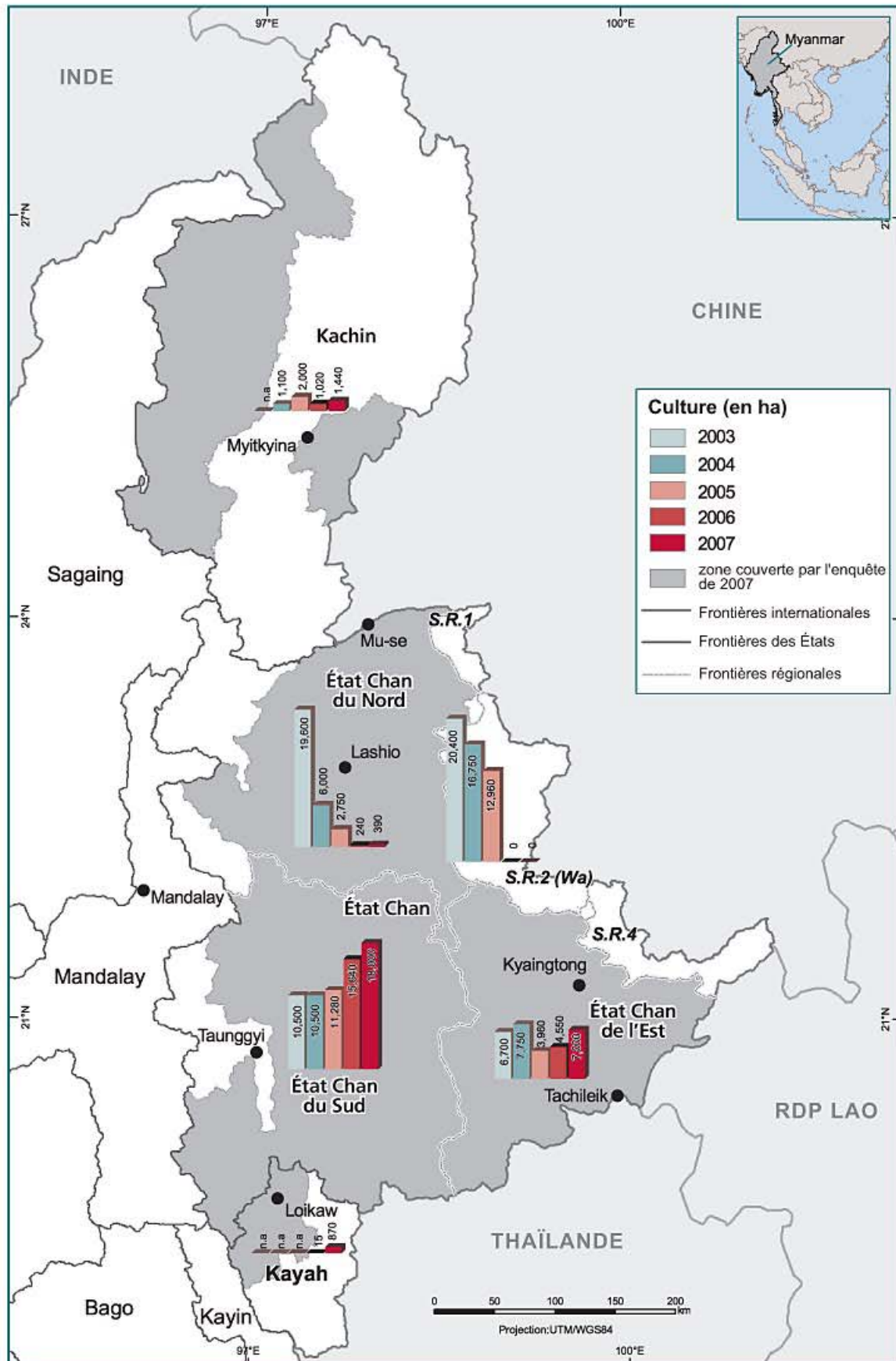
#### Fiche d'information – Enquête sur l'opium au Myanmar, 2006<sup>1</sup>

	2006	Variations en 2006	2007
Culture du pavot à opium au Myanmar dont, État Chan	21 500 ha 20 500 ha	+29% +24%	27 700 ha 25 400 ha
Rendement de l'opium (pondéré par région)	14,6 kg/ha	+14%	16,6 kg/ha
Production potentielle d'opium au Myanmar (État Chan compris)	315 mt	+46%	460 mt
Prix moyen de l'opium à la sortie de l'exploitation <sup>2</sup>	US\$ 230/kg	+15%	US\$ 265/kg
Valeur potentielle totale de la production d'opium	US\$ 72 million	+67%	US\$ 120 million
Nombre estimatif de ménages engagés dans la culture du pavot à opium au Myanmar	126 500	+29%	163 000
Nombre de personnes engagées dans la culture du pavot à opium au Myanmar	632 500	+29%	815 000
Nombre estimatif de ménages engagés dans la culture du pavot à opium dans l'État Chan	120 000	+24%	148 900
Revenu annuel moyen des ménages engagés dans la culture de l'opium dans les États Chan dont revenu tiré de la vente d'opium	US\$ 437 US\$ 217	+15% +5%	US\$ 501 US\$ 227
Revenu par habitant dans les familles engagées dans la culture de l'opium (État Chan)	US\$ 87	+15%	US\$ 100
Revenu annuel moyen des ménages ne pratiquant pas la culture du pavot à opium (État Chan)	US\$ 318	+43%	US\$ 455
Revenu par habitant dans les familles ne pratiquant pas la culture du pavot à opium (État Chan)	US\$ 64	+43%	US\$ 91
Taux d'assuétude dans les États Chan et Kachin (dans la population âgée de plus de 15 ans)	0,60 %	+25%	0,75 %
Éradication notifiée du pavot à opium au Myanmar	3 970 ha	-9%	3 598 ha

1 Les informations contenues dans cette section sont tirées du rapport sur la culture du pavot à opium en Asie du Sud-Est (ONUSD/Gouvernements de la RDP lao, du Myanmar et de la Thaïlande, octobre 2007); on les trouve également sur le site Internet : [http://www.unodc.org/unodc/en/crop\\_monitoring.html](http://www.unodc.org/unodc/en/crop_monitoring.html)

2 Les prix indiqués pour 2007 sont ceux qui avaient cours au moment de la récolte.

Myanmar, opium poppy cultivation, 2004 - 2007



Source: Gouvernement du Myanmar – Système national de surveillance appuyé par l'ONUDC  
 Note: Les frontières et les noms figurant sur cette carte et les désignations usitées n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

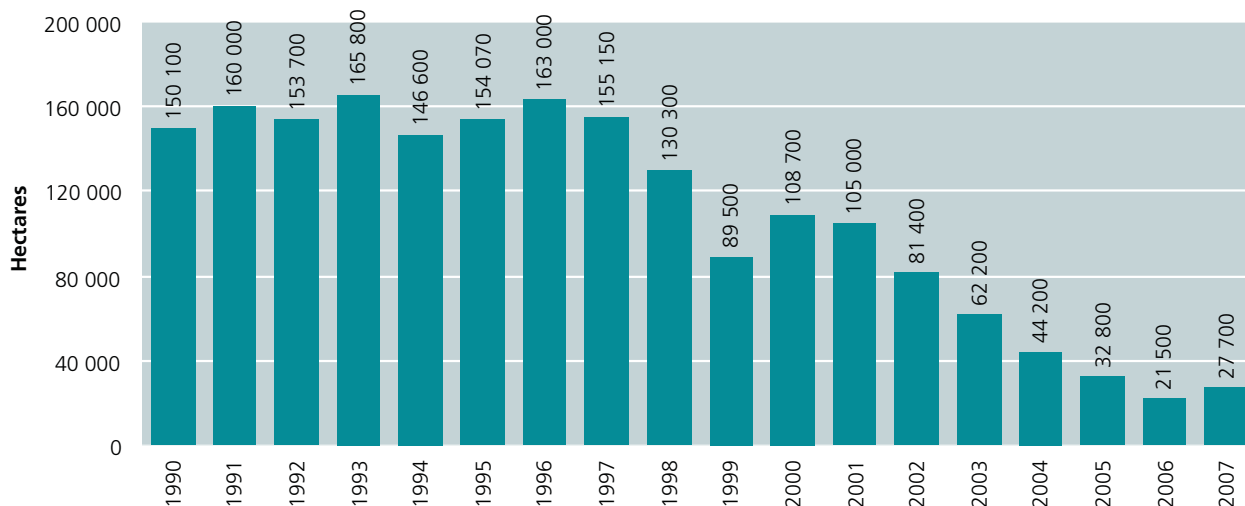


## Culture et éradication

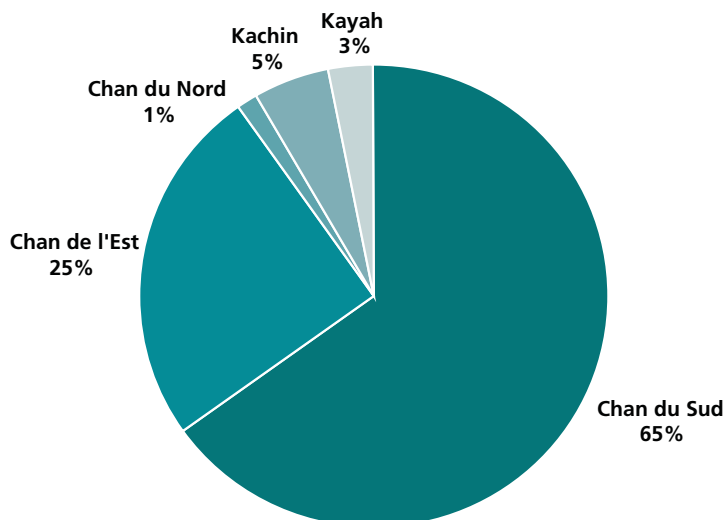
En 2007, la culture du pavot à opium au Myanmar a crû pour la première fois en sept ans, passant à 27 700 ha. Cela représentait un accroissement de 29% par rapport à 2006. En termes absolus, les plus fortes augmentations ont eu lieu à l'Est et au Sud de l'État Chan, régions où l'on trouve 25% et 65%, respectivement, des cultures nationales. La culture du pavot à opium a également augmenté dans l'État Kayah, inspecté pour la première fois en 2006. La même tendance a été observée dans l'État Kachin, qui représente 5% des cultures du pays. Dans l'État Chan du Nord, les cultures sont restées très modestes. Dans la Région spéciale no. 2 (région de Wa), l'élimination des cultures de pavot à opium s'est énergiquement poursuivie.

Les rapports officiels du Gouvernement du Myanmar signalent que 3 598 ha de pavot à opium ont été éradiqués en 2007. Les taux d'éradication ont sensiblement varié selon les régions. Dans l'État Chan oriental, ils ont été 33 fois plus importants, mais ils ont diminué de 58% dans l'État Chan du Sud. Dans l'État Chan du Nord, le taux d'éradication a été multiplié par 11 par rapport à 2006, ce qui montre bien la volonté du Gouvernement d'endiguer la reprise constatée de la culture du pavot à opium. Les efforts déployés par les autorités locales pour contrôler les cultures le long de la frontière chinoise ont amené à déplacer les champs de pavot vers les campagnes et les villes plus éloignées de l'État Kachin.

Myanmar : culture du pavot à opium (en hectares), 1990-2006



Myanmar : ventilation des cultures de pavot à opium, par État – 2006



## Éradication des cultures de pavot à opium (en ha) signalées par le Gouvernement du Myanmar, 2000-2006

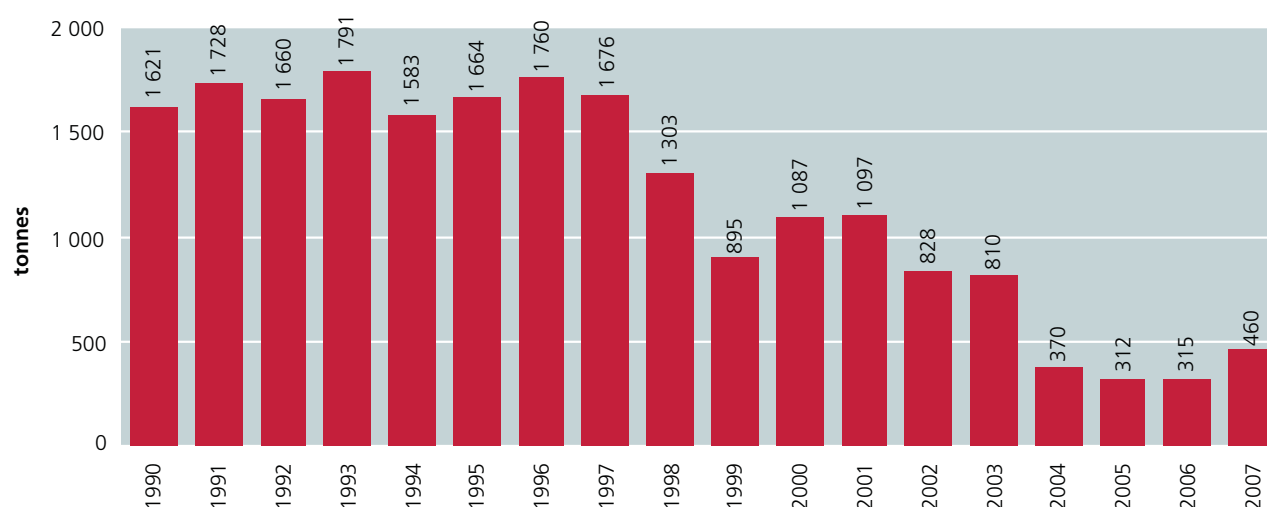
Unité administrative	2002	2003	2004	2005	2006	2007
État Chan du Nord	6 223	235	172	1 211	76	916
État Chan du Sud	511	182	2 170	1 203	3 175	1 316
État Chan de l'Est	14	91	195	124	32	1 101
R.S. 2 (région de Wa)	94	55	0	0	0	0
<b>État Chan</b>	<b>6 842</b>	<b>563</b>	<b>2 537</b>	<b>2 538</b>	<b>3 283</b>	<b>3 333</b>
État de Kachin	97	56	126	1 341	678	189
État de Kayah	527	9	83	8	0	12
Autres États	3	8	74	20	9	64
<b>Total</b>	<b>7 469</b>	<b>638</b>	<b>2 820</b>	<b>3 907</b>	<b>3 970</b>	<b>3 598</b>

## Production

En 2007, la production totale d'opium a été estimée à 460 t, ce qui représente un accroissement de 46% par rapport à 2006. Cette augmentation était principalement due à une hausse des cultures au Sud et à l'Est de l'État Chan, où le pavot a des rendements relativement élevés, et qui connut

cette année-là des conditions climatiques particulièrement favorables. L'État Chan du Sud, où se trouvent les plus vastes superficies cultivées, a fourni 65% de la production totale d'opium du Myanmar en 2007.

## Myanmar : production potentielle d'opium (en tonnes), 1990-2007



## Prix

Le prix moyen à l'exploitation de l'opium au moment de la récolte était de 265 \$ É.-U./kg. Cela représente une hausse de 15% par rapport au prix moyen communiqué par les cultivateurs pour l'année 2006. C'est au nord de l'État Chan que les prix étaient les plus élevés, et au sud de cet État qu'ils étaient les plus bas. Les plus fortes augmentations de prix par rapport à 2006 ont été relevées de l'Est de l'État Chan, tandis que dans l'État de Kachin, ainsi qu'au sud et au nord de l'État Chan les accroissements de prix ont été modérés.

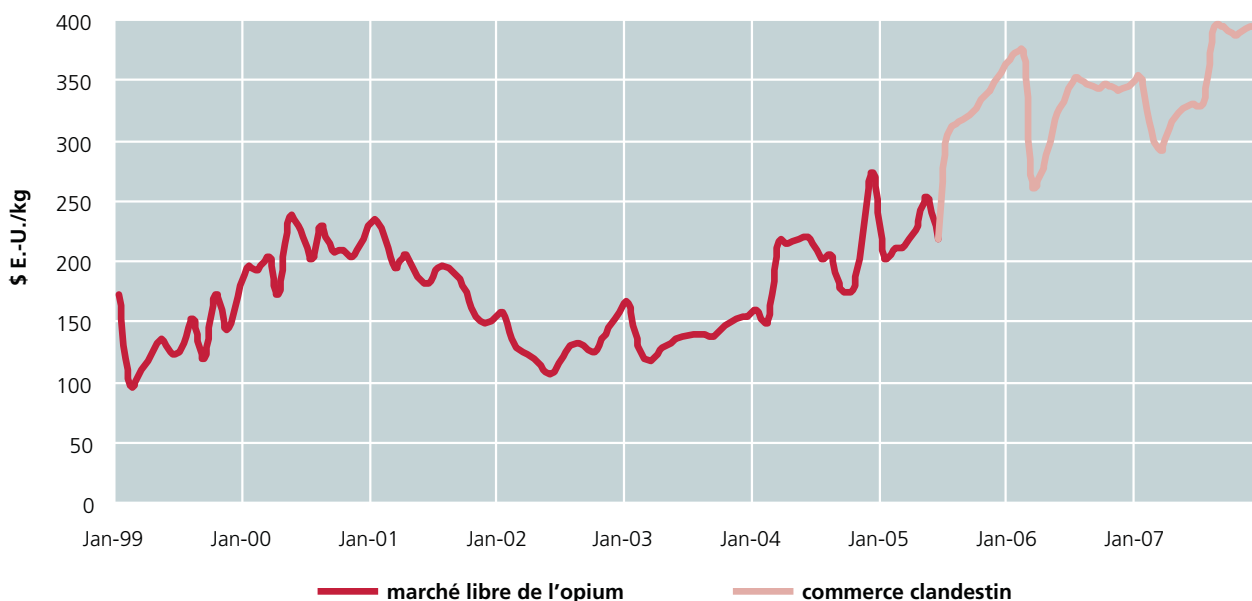
Les différentiels de prix semblent refléter les différences régionales en matière d'offre, ainsi que la fragmentation du marché national de l'opium.

D'une manière générale, les prix pratiqués à Mong Pawk accusent une tendance à la hausse depuis 2003. Bien que l'on ait enregistré en 2007 le prix mensuel moyen le plus élevé depuis le début des enquêtes, l'accroissement annuel a été nettement moins prononcé en 2007 que pour les trois années précédentes. Comme en 2006, les prix courants

moyens constatés à Mong Pawk ont accusé des fluctuations saisonnières, les prix minimums étant enregistrés au début de chaque année, aux alentours du temps de la récolte. Mong Pawk se trouve dans la Région spéciale no. 2 (région de Wa) qui jouxte la Chine et qui est exempte de cultures

d'opium depuis 2006. Elle fut naguère un grand marché de l'opium ; depuis l'introduction de mesures d'interdiction en 2005, le commerce de l'opium s'y pratique dans la clandestinité.

**Prix mensuel de l'opium sec à Mong Pawk, région spéciale no. 2 de Wa, État Chan, (en \$ E.-U./kg), Jan 1999 – Déc 2007)**



### Revenu et stratégies des ménages

Le revenu annuel moyen tiré de la culture du pavot à opium est estimé à 501 \$ É.-U., ce qui représente 56 \$ É.-U. de plus que le revenu annuel moyen des ménages ne cultivant pas d'opium. Cette année, un plus grand nombre de ménages (+29%) sont parvenus à produire une quantité encore supérieure d'opium (+46%), à un prix plus élevé (+15%) qu'en 2006. En conséquence, la valeur totale de la production nationale d'opium a crû de 67%, passant à 120 millions de \$ É.-U. Le revenu tiré de l'opium se trouvant partagé entre un plus grand nombre de ménages, l'augmentation de revenu des cultivateurs a été modérée (+15%).

En 2007, le revenu monétaire moyen des ménages a été plus élevé dans les villages n'ayant jamais pratiqué la culture du pavot à opium que dans ceux qui y ont renoncé. L'enquête a montré que les ménages des villages qui pratiquaient naguère la culture du pavot à opium n'ont pas réussi à compenser la perte de revenus découlant de l'abandon de l'opium. Elle a également révélé que les villages qui se livrent à la culture de l'opium jouissent d'une moindre sécurité alimentaire que les villages exempts d'opium.

Les villages qui ont accès à des terres irriguées cultivent moins du pavot à opium car ils obtiennent une meilleure sécurité alimentaire en plantant du riz. La stratégie la plus couramment employée par les paysans qui ont abandonné la culture du pavot à opium consiste à planter davantage de riz et de maïs et à vendre du bétail. On a constaté une certaine émigration dans la région de Wa, où la culture du pavot à opium a été abandonnée en 2005.

### Assuétude

La proportion globale d'usagers de l'opium dans les États Chan, Kachin et Kayah représente 0,75% du total de la population adulte. Dans la région inspectée, le taux d'assuétude était plus élevé dans les villages qui cultivent pavot à opium (2,5%) que dans les villages qui n'en plantent pas (0,3%). Comme les années précédentes, l'opiomanie reste un phénomène essentiellement masculin : 1,3% des hommes étaient toxicodépendants, contre 0,2% des femmes.

### 3.1.6 Pérou

#### Fiche d'information – Enquête sur le Pérou 2007<sup>1</sup>

	2006	Variations en 2006	2007
Culture de la coca	51 400 ha	+4%	53 700 ha
<i>dont :</i> Alto Huallaga :	17 100 ha	+1%	17 200 ha
Apurímac-Ene	15 800 ha	+1%	16 000 ha
La Convención-Lares	12 700 ha	+1%	12 900 ha
autres lieux	5 800 ha	+31%	7 600 ha
Rendement des feuilles de coca séchées au soleil (moyenne pondérée)	2 200 kg/ha	0%	2 200 kg/ha
Production potentielle de feuilles de coca séchées au soleil <sup>2</sup>	114 100 mt	2%	116 800 mt
Production potentielle de chlorhydrate de cocaïne en pourcentage de la production mondiale	280 mt 28%	+4%	290 mt 29%
Prix moyen à l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil	US\$ 2,5/kg	0%	US\$ 2,5/kg
Prix moyen à l'exploitation de la pâte de coca	US\$ 551/kg	+9%	US\$ 600/kg
Prix moyen du chlorhydrate de cocaïne (HCl)	US\$ 825/kg	+3%	US\$ 851/kg
Valeur potentielle à la sortie de l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil	US\$ 285 million	+2%	US\$ 292 million
Éradication signalée des plants de cocaïers	12 688 ha	-5%	12 072 ha
Saisies signalées de feuilles de coca	1 067 mt	+74%	1 858 mt
Saisies signalées de pâte de coca	5 044 kg	+24%	6 260 kg
Saisies signalées de chlorhydrate de cocaïne (HCl)	14 749 kg	-45%	8 119 kg
Destructions signalées de laboratoires de coca <sup>3</sup>	718	-7%	665
dont laboratoires de HCl	11	+45%	16
Saisies signalées de latex d'opium	109 kg	+14%	126 kg

#### Culture et éradication

En 2007, les cultures de coca au Pérou ont crû de 4%, atteignant 53 700 ha. Mais cette seconde hausse consécutive en deux ans, la culture de la coca est restée bien en-deçà

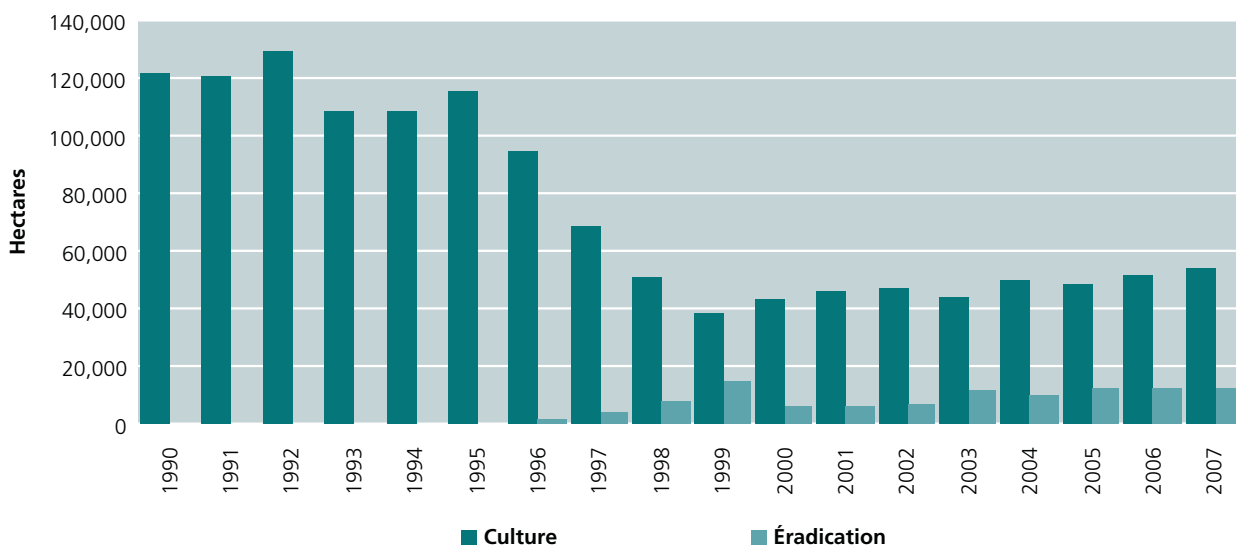
des niveaux enregistrés au milieu des années 1990, quand le Pérou était encore le premier cultivateur mondial de cocaïers ; il occupe aujourd'hui la seconde place.

<sup>1</sup> Les informations contenues dans cette section sont tirées du rapport sur la culture de la coca au Pérou (ONU/DC/Gouvernement du Pérou, juin 2008); on les trouve également sur le site Internet : [http://www.unodc.org/unodc/en/crop\\_monitoring.html](http://www.unodc.org/unodc/en/crop_monitoring.html).

<sup>2</sup> Y compris toutes les feuilles de coca potentiellement produites. Pour le calcul des feuilles de coca disponibles pour la production de cocaïne, on a déduit de ce chiffre 9 000 t de feuilles de coca séchées au soleil, ce qui, d'après les sources gouvernementales, est la quantité utilisée aux fins de la fabrication traditionnelle.

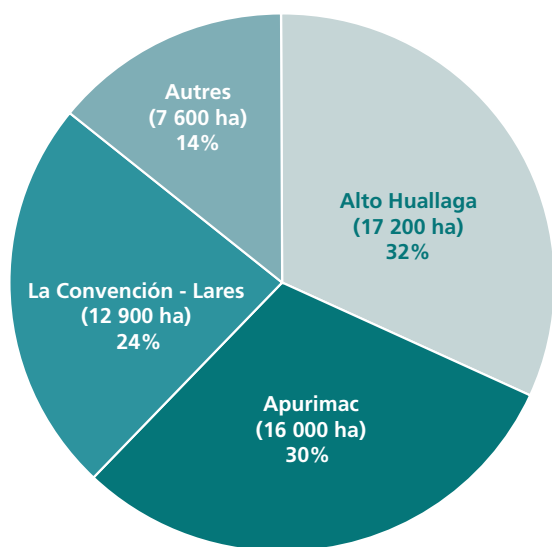
<sup>3</sup> À l'exclusion des puits de macération (utilisés dans la transformation des feuilles de coca).

**Pérou: culture et éradication du cocaïer (en hectares), 1990 to 2007**



Les trois grandes régions péruviennes productrices de coca ont représenté 86% de la superficie totale plantée en cocaïers, en 2007. Dans chacune des régions, les niveaux de culture sont restés relativement stables et n'ont augmenté que de façon que marginale. Dans certaines zones de l'Alto Hualaga, la plus vaste région de culture, l'expansion des superficies cultivées a été contrebalancée par les éradications de cocaïers dans d'autres zones.

**Pérou: culture du cocaïer, par région, 2007**



En 2007, les régions productrices plus petites ont bien davantage contribué à l'accroissement total, tant en pourcentage qu'en termes absolus (plus de 1 800 ha). Les cultures de l'Inambari-Tambopata, une région proche de la frontière avec la Bolivie, ont augmenté de 21% (500 ha). Cette région compte actuellement 2 900 ha plantés en cocaïers et a connu sa troisième hausse consécutive en trois ans. Les petites (et nouvelles) zones de cultures du Nord et du Nord-

Est ont légèrement crû ; elles ont constitué une proportion assez modeste des superficies totales cultivées. L'éradication des cocaïers (qui, au Pérou se fait à la main) a légèrement diminué ; elle n'en est pas moins restée assez élevée, couvrant plus de 12 000 ha.

Les rapports nationaux sur l'éradication indiquent qu'il existe des plantations de pavot à opium au Pérou. Les dernières estimations du Gouvernement, publiées en 2004, faisaient état de 1 400 ha plantés en pavot à opium.<sup>4</sup>

**Production**

La production totale de cocaïne s'est élevée à 290 t en 2007, soit 4% de plus qu'en 2006. Bien qu'il s'agisse là de la plus forte production depuis 1997, elle reste néanmoins très inférieure aux quantités produites dans la première moitié des années 1990. En 2007, le Pérou a compté pour 29% de la production mondiale de cocaïne.

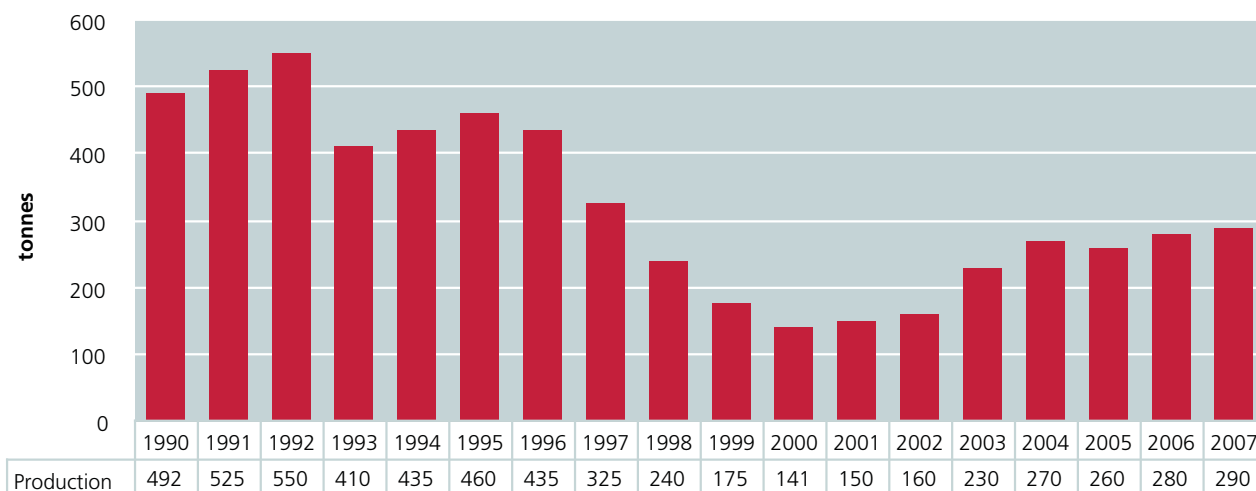
**Prix**

Bien que le prix de la feuille de coca et de ses dérivés ait baissé entre 2005 et 2006, les prix sont restés stables (ou ont même légèrement augmenté) entre 2006 et 2007. D'une manière générale, les prix des feuilles de coca à la sortie de l'exploitation sont demeurés inchangés (2,5 \$ É.-U./kg) en 2007. On continue de constater des variations saisonnières et des différences de prix entre les régions. C'est dans l'Inambari-Potaya, proche de la Bolivie, où la feuille de coca se vend plus cher, que le prix moyen a été le plus élevé (3,1 \$ É.-U./kg), le prix le plus bas étant pratiqué à Apurímac, vaste région centrale productrice de cocaïne.

<sup>4</sup> L'ONUDC et le Gouvernement du Pérou s'efforcent actuellement de mettre au point une méthode permettant de mesurer l'ampleur de la culture du pavot à opium au Pérou.

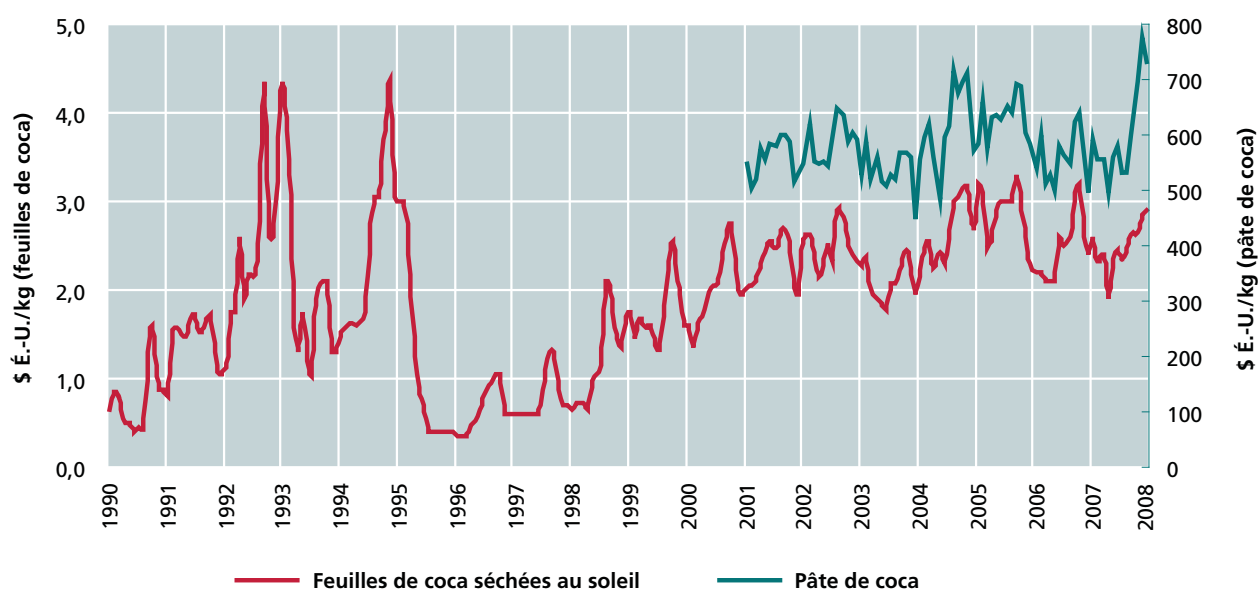


## Pérou: Production potentielle de cocaïne (en tonnes), 1990-2007



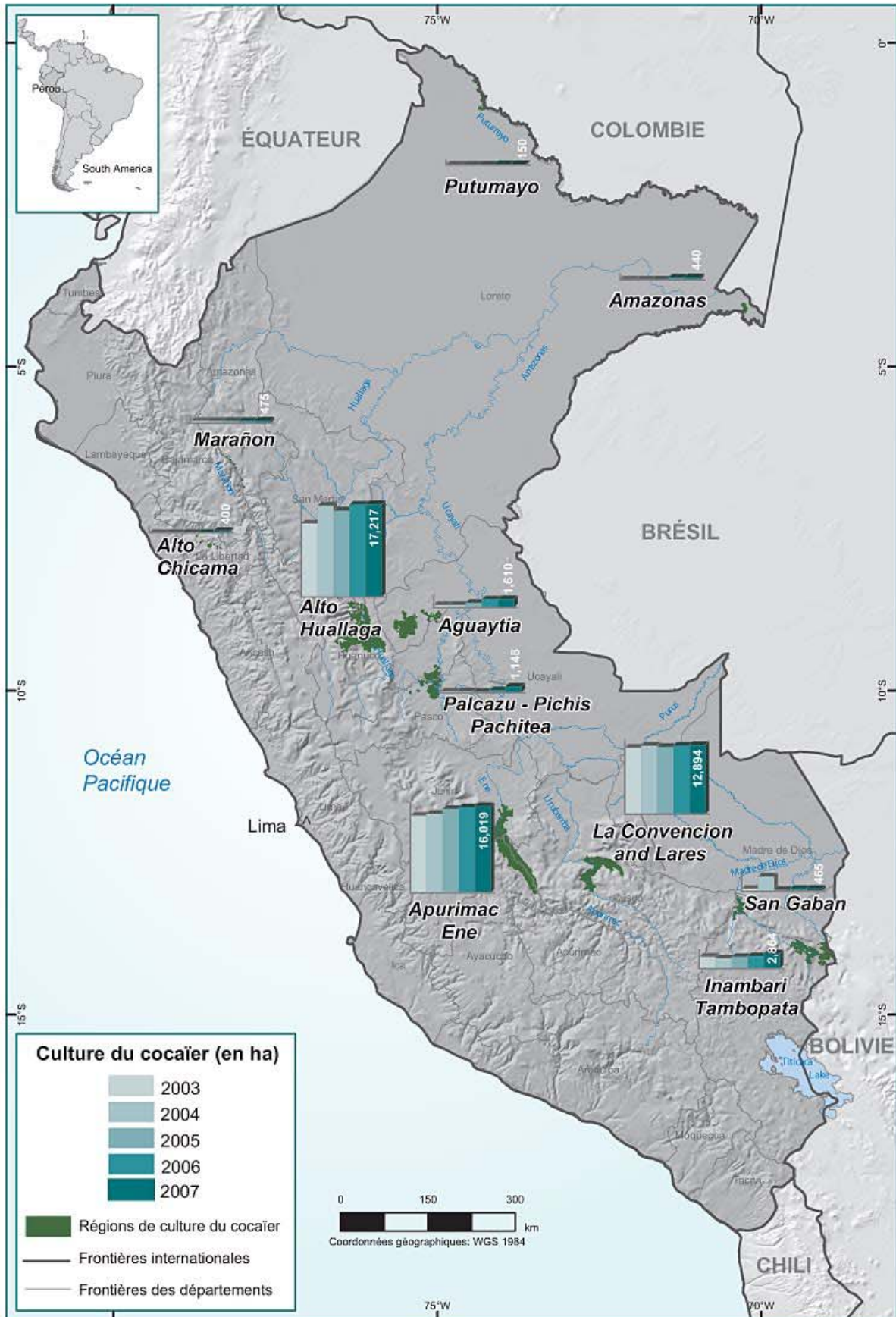
Note : Les estimations de la production de 2003 à 2005 ont été révisées en 2007 sur la base des informations relatives à la quantité de feuilles de coca nécessaires à la fabrication d'1 kg de chlorhydrate de cocaïne.

## Pérou: Prix mensuels à la sortie de l'exploitation des feuilles de coca séchées au soleil et de la pâte de coca (en \$ É.-U./kg)



À la différence du prix des feuilles, celui de la pâte de coca a augmenté, en moyenne, de 9%, passant de 551 \$ É.-U./kg, en 2006, à 600 \$ É.-U./kg, en 2007, principalement en raison d'une hausse abrupte au dernier trimestre. (Cette hausse a coïncidé avec une appréciation du Sol par rapport au dollar É.-U.). En dépit de cette augmentation, le prix moyen de la pâte de coca est resté inférieur à ce qu'il était en 2004 et 2005. Le prix de gros de la cocaïne dans les régions productrices n'a augmenté que de 3%, passant de 825 \$ É.-U./kg, en 2006, à 851 \$ É.-U./kg, en 2007.

Pérou: culture du cocaïer, par région, 2003- 2007



Source: Système national de surveillance appuyé par l'ONUDC ; Gouvernement du Pérou  
 Note: Les frontières et les noms figurant sur cette carte et les désignations utilisées n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part des Nations Unies.

## **3.2 Saisies**

On trouvera sur le site web de l'ONUDC : [www.unodc.org](http://www.unodc.org) un ensemble complet de tableaux de saisies.



### **3.3 Saisies de laboratoires illicites**

On trouvera sur le site web de l'ONUDC : [www.unodc.org](http://www.unodc.org) un ensemble complet de tableaux de saisies de laboratoires illicites.

## 3.4 Prix

### 3.4.1 Opiacés : prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté

EUROPE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	105	75	96	74	91	90	74	51	43	45	39	38	38	46	49	48	46
Autriche	270	250	203	132	138	103	87	70	94	57	75	44	92	68	75	74	69
Belgique	90	105	105	77	75	75	56	37	41	41	37	27	29	31	32	31	32
Danemark	287	265	151	139	228	191	157	188	147	175	116	111	126	122	94	123	100
Espagne	175	185	180	126	132	120	112	88	82	75	59	57	61	75	81	80	78
Finlande	800	696	770	724	606	455	414	257	254	250	207	121	188	195	195	182	125
France	145	153	150	135	144	170	156	113	119	111	32	34	47	57	68	69	67
Grèce	120	175	63	44	105	88	77	80	55	55	55	53	45	65	51	31	75
Irlande	196	180	180	168	161	179	275	228	213	204	176	170	179	179	248	252	251
Islande	184	376	374	407	380	410	377	372	372	372	372	372	372	372	372	372	372
Italie	167	148	140	29	55	41	115	98	120	95	71	68	59	63	69	68	66
Luxembourg	172	150	150	150	172	202	138	141	133	126	69	67	67	45	101	102	102
Norvège	1 680	525	510	275	349	300	282	198	186	166	128	157	165	198	148	220	220
Pays-Bas	49	50	55	49	55	61	48	55	34	30	25	43	35	40	57	38	38
Portugal	83	82	72	63	65	79	68	55	74	37	45	45	41	54	52	52	52
Royaume-Uni	157	144	144	134	129	125	108	118	120	108	107	86	91	100	110	93	71
Suède	225	210	195	180	165	337	346	135	130	126	113	129	133	128	119	92	92
Suisse	312	221	248	126	164	190	116	81	96	167	53	45	39	48	48	48	39
Moyenne non pondérée	290	222	210	168	179	179	167	131	128	124	99	93	100	105	109	110	105
Ajustement dû à l'inflation	447	328	302	235	243	236	214	165	159	151	116	105	112	115	117	113	105
Moyenne pondérée	173	149	147	107	118	119	118	93	94	87	64	59	62	70	75	72	67
Ajustement dû à l'inflation	268	221	211	149	161	158	151	117	117	105	74	67	70	77	81	74	67
Moyenne pondérée en Euro	136	120	113	91	100	91	93	82	84	81	69	66	66	62	61	58	53
Ajustement dû à l'inflation en Euro	200	168	152	119	126	112	112	97	98	93	78	73	72	66	63	60	54

Sources: Questionnaire destiné au rapport annuel (QRA) et Europol

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etats-Unis d'Amérique	281	279	268	268	204	196	170	151	162	137	126	110	88	116	152	195	172
Ajustement dû à l'inflation au gramme	433	413	385	374	277	259	219	190	200	166	148	125	98	127	162	201	172

Sources: ONDCP: données 1990-2000, Questionnaire destiné au rapport annuel (QRA); données 2001-2002, ONDCP. The Price & Purity of Illicit Drugs 1981-2003, pour 2003 et CEWG for 2004; QRA pour 2005 et 2006.

#### Prix de gros, en dollars des Etats-Unis au kilogramme

EUROPE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	45 244	36 145	41 667	35 206	36 448	35 256	27 890	25 686	25 608	24 770	20 263	17 816	20 325	21 510	25 723	25 765	22 510
Autriche	55 244	46 145	63 000	36 000	37 752	30 491	30 222	28 831	34 565	31 087	25 026	19 553	23 547	33 900	37 260	36 168	37 640
Belgique	30 000	30 000	28 500	26 600	29 586	32 580	24 307	21 761	20 847	18 557	18 360	20 292	22 229	20 960	23 040	23 336	18 820
Danemark	110 000	100 000	85 000	95 000	117 625	106 805	86 806	100 465	65 693	61 507	23 585	32 889	20 803	41 770	32 820	37 741	35 967
Espagne	160 000	125 000	122 500	91 000	74 418	79 880	84 395	63 880	52 755	53 820	43 596	32 000	41 202	48 420	46 350	47 055	47 371
Finlande	353 774	353 774	353 774	353 774	353 774	353 774	321 586	199 442	197 856	194 357	161 034	44 840	51 804	51 800	68 314	69 192	69 192
France	180 000	72 250	80 000	63 750	75 000	66 035	46 603	32 230	25 885	25 596	22 158	26 906	23 547	28 250	31 050	31 450	35 550
Grèce	90 000	70 000	35 000	28 000	29 536	34 362	39 090	28 775	21 020	20 714	17 320	16 592	17 425	18 650	17 540	14 782	19 450
Irlande	63 940	53 940	53 500	53 210	52 500	81 479	77 643	36 531	34 396	43 478	37 600	36 441	36 441	30 510	30 510	33 967	33 967
Italie	67 500	60 000	108 000	42 581	47 690	35 786	48 152	37 795	36 459	36 894	31 163	32 979	33 669	29 830	30 109	30 496	28 830
Luxembourg	86 000	75 000	75 000	49 500	86 000	57 079	59 852	54 786	52 630	50 368	48 000	50 369	50 369	24 700	43 473	44 030	44 030
Norvège	220 000	200 000	212 500	151 099	101 744	85 000	72 520	62 209	64 918	49 872	44 561	35 874	37 676	48 234	52 790	53 490	53 325
Pays-Bas	23 850	25 000	26 550	23 850	23 850	24 384	20 572	13 810	14 056	16 985	14 703	15 757	29 199	17 730	17 730	18 240	16 625
Portugal	50 000	55 000	46 667	31 500	32 428	43 171	45 902	38 841	30 483	29 339	25 398	31 310	25 839	31 000	34 075	34 512	34 512
Royaume-Uni	53 940	43 940	43 500	43 210	42 500	42 004	34 846	39 491	41 667	29 126	26 718	25 926	30 620	34 340	39 041	33 249	28 320
Suède	140 000	130 000	115 000	95 000	117 625	62 655	64 829	65 771	63 190	61 022	41 626	33 702	34 738	41 900	31 648	35 970	35 970
Suisse	124 000	153 800	228 875	47 460	52 823	54 850	41 665	37 234	34 294	33 422	29 568	16 082	19 149	22 340	23 580	25 420	21 470

Sources: QRA et EUROPOL et en italique ONUDC

Moyenne non pondérée	109 029	95 882	101 120	74 514	77 135	72 094	66 287	52 208	48 019	45 936	37 099	28 784	30 505	32 108	34 415	34 992	34 326
Ajustement dû à l'inflation	168 188	141 966	145 342	103 917	104 880	95 385	85 191	65 546	59 348	55 576	43 408	32 751	34 181	35 176	36 728	36 112	34 326
Moyenne pondérée	93 652	68 208	77 441	54 923	56 381	52 570	48 000	39 481	36 529	34 283	28 509	25 809	28 196	30 340	32 326	31 845	30 707
Ajustement dû à l'inflation au kilogramme	144 467	100 991	111 309	76 595	76 661	69 555	61 688	49 568	45 147	41 477	33 357	29 365	31 595	33 238	34 498	32 864	30 707
Ajustement dû à l'inflation au gramme	144	101	111	77	77	70	62	50	45	41	33	29	32	33	34	33	31
Pondérée en Euro au gramme	74	55	60	47	47	40	38	35	33	32	31	29	30	27	26	26	24
Ajustement dû à l'inflation en Euro/gramme	108	77	80	61	60	50	46	41	38	37	35	32	32	29	27	27	25

Sources: UNODC données du QRA, EUROPOL et estimations de l'UNODC estimées (en italique)

Etats-Unis d'Amérique	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Moyenne	162 500	155 000	150 000	146 000	142 500	146 000	141 875	129 375	125 000	107 000	81 200	59 500	50 750	65 500	68 800	65 000	87 720
Ajustement dû à l'inflation au kilogramme	250 673	229 498	215 599	203 611	193 755	193 169	182 335	162 427	154 491	129 454	95 010	67 700	56 866	71 758	73 425	67 080	87 720
Ajustement dû à l'inflation au gramme	251	229	216	204	194	193	182	162	154	129	95	68	57	72	73	67	88

Source: Questionnaire destiné au rapport annuel (QRA), CEWG for 2004



## OPIUM

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Afrique</b>								
<u>Afrique du nord</u>								
Égypte	20,6	18,8 - 22,3		2005	3 250,0	3 080,0 - 3 420,0		2005
Soudan	0,4			2005				
<u>Afrique australe</u>								
Zambie	8,9	8,7 - 8,9		2004				
<b>Amériques</b>								
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada	28,9	18,6 - 34,0		2006	18 548,4	17 741,9 - 28 225,8		2005
Etats-Unis d'Amérique	34,0	28,0 - 40,0		2004	31 500,0	28 000,0 - 35 000,0		2005
<u>Amérique du sud</u>								
Colombie					251,0			2006
<b>Asie</b>								
<u>Asie centrale et républiques transcaucasiennes</u>								
Arménie	70,0	60,0 - 80,0		2006	25 000,0		69,0 - 80,0	2005
Géorgie	25,0	20,0 - 30,0		2006				
Kazakhstan	5,0	2,0 - 7,0		2004	4 455,0	1 500,0 - 12 000,0		2005
Kirghizistan	2,0	1,3 - 2,6		2006	1 950,0	1 300,0 - 2 600,0		2006
Ouzbékistan	4,0	1,0 - 7,0		2006	2 400,0	800,0 - 4 000,0		2006
Tadjikistan	3,0	2,0 - 4,0		2006	500,0	200,0 - 800,0		2006
Turkménistan	5,0	4,0 - 6,0		2006	2 500,0	3 000,0 - 3 500,0		2006
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Chine	1,8	1,0 - 3,0		2004	21 000,0	6 500,0 - 80 000,0		2005
Indonésie	29,3	26,6 - 31,9		2006				
Japon	27,8			2004				
Malaisie					21 204,6	20 684,2 - 21 725,0		2006
Myanmar	1,1	0,8 - 1,1		2006	960,0			2006
Philippines	3,9	3,8 - 4,1		2006	3 626,5			2005
Rép. dém. pop. Lao					550,0			2006
République de Corée	38,9	25,9 - 51,9		2006	5 190,3			2004
Thaïlande	2,1			2006	1 000,0			2005
Viet Nam					350,0	320,0 - 380,0		2005
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>								
Afghanistan	0,1			2005	154,7			2005
Emirats arabes unis					3 750,0	3 000,0 - 4 500,0		2006
Iran (République islamique d')	3,6			2005	807,0			2005
Jordanie	126,4	112,4 - 140,4		2005	4 210,0	3 500,0 - 4 910,0		2006
Liban					17 000,0	15 000,0 - 30 000,0		2005
Pakistan	0,5	0,4 - 0,7		2004	664,9	236,5 - 446,6		2005
République arabe syrienne	4,5	4,5 - 7,5	30,0 - 70,0	2006	4 000,0	3 000,0 - 5 000,0	30,0 - 70,0	2006
<u>Asie du Sud</u>								
Bangladesh	2,0	1,5 - 2,5	20,0 - 40,0	2005	1 500,0	1 300,0 - 1 500,0		2006
Inde					670,0	610,0 - 730,0	3,0 - 6,0	2006
Sri Lanka	4,9			2006				
<b>Europe</b>								
<u>Europe de l'Est</u>								
Bélarus	10,0			2004	6 500,0			2004
République de Moldova	5,0	3,8 - 6,3		2006				
Fédération de Russie	23,5	4,7 - 78,5		2006	3 839,3	2 443,0 - 5 235,6		2006
<u>Europe du Sud-Est</u>								
ex-Rép. yougosl. de Macédoine					691,9	629,0 - 754,8		2005
Roumanie	22,0	6,3 - 12,6		2005	4 717,6			2005
Turquie					4 340,2	1 761,3 - 2 138,7		2005
<u>Europe occidentale et centrale</u>								
Autriche	10,1	8,8 - 10,6		2006	2 924,9	2 516,1 - 3 145,1		2006
France	18,9			2006				
Lettonie	8,8			2006				
Lituanie	3,0	1,8 - 3,6		2005				
Norvège	37,6			2006	12 550,0	10 040,0 - 15 060,0		2006
République tchèque	4,2			2006	2 540,0			2006
Royaume-Uni	27,4			2006	8232,58			2006
Suède					7 913,7	7 194,2 - 8 633,1		2006

## HEROÏNE

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

égion / pays ou territoire	PRIX DE DÉTAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Afrique</b>								
<u>Afrique de l'Est</u>								
Kenya	12,9	12,9 - 19,4		2004	16 145,4	12 916,6 - 19 374,8		2004
(Héroïne no.4)	15,5	15,5 - 23,3		2004	22 604,0	19 374,8 - 25 833,1		2004
Uganda (Héroïne no.3)	12,5	10,0 - 15,0		2005	30 000,0	25 000,0 - 30 000,0		2005
(Héroïne no.4)	17,5	15,0 - 20,0		2005				
<u>Afrique du nord</u>								
Algérie	18,1	16,7 - 19,5		2006				
Égypte	28,0	24,5 - 31,5		2006	26 225,0	24 480,0 - 27 970,0		2005
Jamahiya arabe libyenne					39 370,1	23 622,1 - 55 118,1		2005
<u>Afrique australe</u>								
Namibie (Héroïne no.3 & 4.)	81,3	73,2 - 81,3		2006				
Afrique du Sud	32,8			2006				
Zimbabwe	5,9	4,0 - 7,9		2006				
<u>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</u>								
Burkina Faso	55,3	46,1 - 64,5		2006				
Cameroun	29,9			2005				
Comores	10,0	10,0 - 14,0		2005	9 270,2	9 270,2 - 11 124,3		2004
Gabon	92,2	64,5 - 129,0	2,0 - 5,0	2006	92 170,0			2006
Ghana	16,2			2005	19 000,0	16 000,0 - 22 000,0	75 (60-90)	2004
Guinée	17,5	15,0 - 20,0		2005	17 500,0	15 000,0 - 20 000,0		2005
Nigeria (Héroïne no.3)	27,8	20,4 - 35,3		2006	20 780,0	20 390,0 - 21 180,0		2006
(Héroïne no.4)					22 586,1			2004
Togo (Héroïne no.3)	23,9	22,1 - 27,7	35,0 - 45,0	2006	12 900,0	12 900,0 - 23 960,0	45,0 - 70,0	2006
<b>mériques</b>								
<u>Caribbes</u>								
Bermudes	175,0			2006				
Dominique	22,0			2006	21 500,0			2006
Trinité-et-Tobago	128,8			2006	12 880,0			2006
<u>Amérique centrale</u>								
Costa Rica	77,2		35,0 - 95,0	2006	76 800,0			2006
El Salvador	69,0	65,0 - 70,0		2006	75 000,0			2006
Guatemala	52,4		75,0	2006	40 000,0		80,0 - 95,0	2006
Honduras	5,3	2,6 - 7,9	63 (50-75)	2004	18 000,0	16 000,0 - 20 000,0	85,0 - 93,0	2005
Panama					10 000,0			2005
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada (Héroïne no.3)	201,6	161,3 - 322,6	1,0 - 100,0	2005	64 516,1	64 516,1 - 88 709,7		2005
(Héroïne no.4)	282,3	282,3 - 645,2		2005	76 612,9	64 516,1 - 181 451,6		2005
Mexique (Héroïne no.4)					35 000,0			2006
États Unis (Héroïne no.4)	171,6	50,0 - 375,0	0,1 - 89,0	2006	87 720,0	30 000,0 - 100 000,0	60,0 - 66,0	2006
(Black Tar)	195,0	40,0 - 350,0	5,0 - 53,0	2006	112 500,0	15 000,0 - 210 000,0	16,0 - 74,0	2005
<u>Amérique du sud</u>								
Argentine					110 000,0	100 000,0 - 120 000,0		2004
Brésil	50,0	30,0 - 70,0		2005	50 000,0			2005
Colombie (Héroïne no.4)	20,1			2005	9 992,0			2006
Ecuador					13 000,0	12 000,0 - 15 000,0		2006
Venezuela	11,6	9,3 - 14,0	15,0	2006	9 300,0		90,0	2006
<b>Asie</b>								
<u>Asie centrale et républiques transcaucasiennes</u>								
Arménie	145,0	130,0 - 160,0		2006	120 000,0		60,0 - 75,0	2005
Géorgie	350,0	300,0 - 400,0		2006				
Kazakhstan	10,0	6,0 - 40,0		2006	15 781,3	4 000,0 - 40 000,0		2005
Kirghizistan (Héroïne no 4)	2,2	2,0 - 2,3		2006	7 000,0	6 000,0 - 8 000,0		2006
Ouzbékistan	32,5	15,0 - 50,0		2006	16 000,0	7 000,0 - 25 000,0		2006
Tadjikistan (Héroïne no.4)					4 000,0	3 000,0 - 5 000,0		2006
Tadjikistan (Héroïne no 3)	11,5	4,0 - 7,0		2006	1 850,0	1 000,0 - 2 700,0		2006
Turkménistan	35,0	35,0 - 40,0		2006	22 000,0	20 000,0 - 25 000,0		2006
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Brunéi Darussalam	1 250,0			2006				
Chine	36,2	18,1 - 96,5	20	2004				
Chine (RAS de Hong Kong)	56,6	46,2 - 64,1	19,0 - 45,0	2006	44 830,0	32 820,0 - 46 980,0		2006
Indonésie	63,8	53,2 - 74,5		2006				
Japon	237,1	215,5 - 258,6		2006	42 000,0	28 000,0 - 56 000,0		2004
Macao (Héroïne no 3)	50,0	37,0 - 62,0		2005				
Malaisie (Héroïne no.3)					7 100,0			2006
Malaisie (Héroïne no.4)					14 645,0	6 500,0 - 22 790,0		2006
Myanmar (Héroïne no.4)	72,7	18,2 - 72,7		2006	64 000,0			2006
Philippines	108,8			2005	108 794,2			2005
Rép. dém. pop. Lao					12 000,0	10 000,0 - 14 000,0		2004
Singapore (Héroïne no.3)	153,4			2006	5 365,0	4 600,0 - 6 130,0		2006
Thaïlande	105,0	101,9 - 127,4	78,1 - 85,5	2006	12 740,0	10 190,0 - 15 290,0		2006
Vietnam					16 000,0	14 000,0 - 18 000,0		2005

## HEROÏNE

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)					
	Typique	Fourchette		Pureté	Année	Typique	Fourchette		Pureté	Année
<b>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</b>										
Afghanistan	3,0	2,8 -	3,1		2005	3 016,5	2 830,0 -	3 203,0		2005
Bahrain (Héroïne no.3)	265,2	212,2 -	318,2		2005	198 886,2	159 109,0 -	212 145,3		2005
Bahrain (Héroïne no.4)	318,2	265,2 -	397,8		2005	265 181,7	212 145,3 -	318 218,0		2005
Emirats arabes unis (Héroïne no 4)	175,0	170,0 -	180,0		2006	15 000,0	14 000,0 -	16 000,0		2006
Iran (République islamique d')	12,7	5,1	20,3		2005	3 271,0				2005
Israël	45,0	20,0 -	50,0		2006	20 000,0	15 000,0 -	23 000,0		2006
Jordanie (Héroïne no.3)						16 820,0	14 020,0 -	18 230,0		2006
(Héroïne no.4)						21 030,0	18 230,0 -	22 430,0		2006
Liban (Héroïne no.3)	15,0	10,0 -	20,0	70,0 -	80,0	20 000,0	15 000,0 -	25 000,0	20,0 -	80,0
(Héroïne no.4)	40,0	35,0 -	45,0		2005	40 000,0	35 000,0 -	45 000,0	80,0	2005
Oman	51,9				2005	31 137,3				2005
Pakistan (Héroïne no.3)	2,7	2,3 -	3,1		2005	2 688,4	2 280,0 -	3 096,8		2005
(Héroïne no 4)	4,2	4,6 -	4,2		2005	4 158,8	3 733,5 -	4 584,1		2005
République arabe syrienne	20,0	17,0 -	23,0	25,0 -	45,0	17 000,0	15 000,0 -	19 000,0	30,0 -	50,0
<b>Asie du Sud</b>										
Bangladesh (Héroïne no.3)	66,4	59,0 -	73,8	3,0 -	6,0	30 000,0	28 000,0 -	35 000,0	3,0 -	4,0
(Héroïne no.4)	118,0	103,2 -	147,5	5,0 -	6,0	40 000,0	36 000,0 -	50 000,0	5,0 -	6,0
Indes						6 100,0	3 658,0 -	9 760,0	15,0 -	20,0
Maldives	77,8				2006	76 930,0				2006
Sri Lanka (Héroïne no.3)	27,2	23,3 -	36,4		2006					2006
<b>Europe</b>										
<b>Europe de l'Est</b>										
Bélarus (Héroïne no 4)	45,0	30,0 -	90,0		2005	24 000,0	14 000,0 -	50 000,0		2005
République de Moldova	62,7	37,6 -	87,8		2006	56 460,0	43 910,0 -	75 280,0		2006
Fédération de Russie (Héroïne no 3)	40,0				2005	23 721,5				2005
(Héroïne no.4)	57,0	10,5 -	209,4	3,0 -	27,0	32 809,0	8 027,9 -	17 452,0	64,0 -	95,0
Ukraine	85,0	70,0 -	100,0		2006					2006
<b>Europe du Sud-Est</b>										
Albanie (Héroïne no.3)	22,5	20,0 -	25,0		2006	13 500,0	12 000,0 -	15 000,0		2006
Bulgarie (Héroïne no.3)	43,7	33,6 -	201,6	15,0 -	91,0	2006				2006
Croatie	50,2	41,8 -	66,9	5,0 -	20,0	23 410,0	20 070,0 -	28 430,0	20,0 -	50,0
ex-Rép. yougosl.de Macédoine	22,0	18,9 -	25,2		2005	13 838,4	12 580,4 -	15 096,4		2005
Romanie (Héroïne no.3)	50,3	31,5 -	50,3		2006	21 386,6	16 354,5 -	21 386,6		2006
Turquie	18,2	16,4 -	20,1		2006	9 435,3	9 749,8 -	10 693,3	35,0 -	80,0
<b>Europe occidentale et centrale</b>										
Andorre	56,6	50,3 -	62,9		2005					2005
Autriche (Héroïne no.3)	69,0	50,2 -	87,8		2006	40 775,0	25 090,0 -	56 460,0	0,2 -	53,0
(Héroïne no.4)	106,6	100,4 -	112,9	34,0	2006	69 005,0	62 730,0 -	75 280,0	28,0 -	34,0
Belgique (Héroïne no.3)	32,1	16,7 -	61,0		2006	18 820,0				2006
Chypre (Héroïne no.3)	183,0				2006	28 290,0				2006
(Héroïne no.4)	180,1				2006	31 784,9				2006
République tchèque (Héroïne no 3)	47,2	21,6 -	86,8	5,0 -	89,0	33 828,6	17 360,9 -	52 044,9	20,0	2006
Danemark (Héroïne no.3)	100,0	48,6 -	259,3		2006	35 968,0		56 730,0		2006
(Héroïne no.4)	210,9	105,5 -	351,5		2006	38 664,3	6 151,1 -	79 086,1		2006
Estonie (Héroïne no.4)	94,4				2006	32 079,9				2006
Finlande (Héroïne no.4)	125,0	75,5 -	151,0		2006	69 192,0	50 190,0 -	62 730,0		2006
France (Héroïne no.3)	66,9	62,7 -	100,4	2,0 -	10,0	35 550,0				2006
(Héroïne no.4)	100,4	75,3 -	150,6	2,0 -	10,0	50 190,0			5,0 -	25,0
Allemagne (Héroïne no.3)	46,1			0,1 -	63,0	22 510,0			1,0 -	62,0
Grèce (Héroïne no.3)	75,3	56,5 -	94,1		2006	19 450,0	12 550,0 -	26 350,0	100,0	2006
(Héroïne no.4)	78,4	56,5 -	100,4		2006	25 720,0	18 820,0 -	32 620,0		2006
Hongrie (Héroïne no.3)	63,5	48,6 -	78,8	10,0 -	80,0	16 983,5				2006
(Héroïne no. 4)	65,6				2006	56 839,3				2006
Irlande (Héroïne no. 3)	250,9	225,8 -	276,0	25,0 -	55,0	33 967,0				2006
Italie (Héroïne no. 3)	65,6	56,4 -	74,8		2006	28 830,0	25 660,0 -	32 010,0		2006
(Héroïne no. 4)	97,9	86,9 -	109,0		2006	47 340,0	42 480,0 -	52 200,0		2006
Lettonie	179,9	132,6 -	227,3	2,0 -	87,0	94 700,0	75 760,0 -	113 640,0		2006
Liechtenstein	33,9	29,7 -	42,4		2006					2006
Lithuanie (Héroïne no.3)	54,4	36,4	87,3		2006	31 990,0	23 640,0	43 640,0		2006
Luxembourg (Héroïne no.3)	102,7			5,0 -	58,0	31 450,9				2005
Malte (Héroïne no.3)	75,3	62,7 -	87,8	15,1 -	48,7	50 190,0	43 910,0 -	53 950,0	15,1 -	48,7
Pays-Bas	37,7	25,2 -	50,3		2005	16 625,0	15 680,0 -	17 570,0		2005
Norvège	219,6	125,5 -	313,7	5,0 -	55,0	53 325,0	31 370,0 -	75 280,0	5,0 -	55,0
Pologne	66,5	32,6 -	99,1	0,2 -	33,9	28 860,0	13 170,0 -	31 370,0		2006
Portugal (Héroïne no.3)	52,1				2006	34 513,0	25 090,0 -	31 370,0		2006
République Slovaque	24,4	9,7 -	39,0	9,0 -	13,0	16 240,0	12 990,0 -	19 490,0		2006
Slovénie (Héroïne no.3)	50,3				2006	19 373,8				2006
Spain (Héroïne no.3)	78,3				2006	47 370,0			47,0	2006

## HEROÏNE

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)					
	Typique	Fourchette		Pureté	Année	Typique	Fourchette		Pureté	Année
Suède (Héroïne no.3)	91,6	65,5 - 130,9			2006	35 971,2	26 180,0 - 39 270,0			2006
(Héroïne no.4)	130,9				2006	45 792,5				2006
Suisse	38,8	15,5 -	93,0	4,0 - 15,0	2006	21 470,0	15 500,0 - 27 130,0			2006
Royaume-Uni	70,8	70,8 -	106,2	31,0 - 53,0	2006	28 320,0	24 780,0 - 31 860,0		40,0 - 50,0	2006
<b>Océanie</b>										
Australie	310,3	155,2 -	465,5		2005	93 095,4	62 063,6 - 124 127,2			2005
Nouvelle Zélande (no.4 - Importée)	1 158,9	662,3 -	1 655,6		2006					
('homebake')	114,4	65,4 -	163,4		2004					

### 3.4.2 Cocaïne: prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté

Prix au détail, en dollars des Etats-Unis et au gramme

EUROPE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	120	103	111	95	109	103	90	77	72	68	57	58	57	68	73	79	74
Autriche	198	180	167	120	126	156	138	118	113	93	94	78	71	90	103	101	78
Belgique	80	90	68	95	82	93	90	57	55	60	55	51	50	51	51	51	60
Danemark	144	135	111	90	150	176	169	108	119	165	106	120	91	122	82	82	81
Espagne	110	100	100	63	78	91	72	68	68	63	52	52	56	70	76	76	76
Finlande	159	150	126	105	165	191	184	123	179	157	138	121	111	151	146	125	100
France	99	119	140	153	151	174	125	87	84	82	50	87	75	90	99	94	100
Grèce	150	120	105	54	116	111	144	91	54	82	69	72	75	96	93	79	110
Irlande	141	137	120	110	100	119	32	34	32	30	28	28	94	79	87	88	88
Islande	167	203	207	200	211	228	226	238	149	134	121	109	150	207	156	156	164
Italie	108	120	164	90	104	113	129	109	129	135	100	89	90	101	113	114	104
Luxembourg	150	150	150	150	172	194	127	115	110	119	119	119	107	96	114	106	106
Moyenne non pondérée	133	129	133	110	124	134	119	103	95	95	80	81	84	98	96	93	93
Norvège	176	170	255	156	145	150	153	177	133	128	114	157	165	170	155	155	151
Pays-Bas	66	70	74	66	60	79	52	64	38	33	33	33	33	50	59	59	60
Portugal	63	57	60	57	59	66	64	57	51	43	56	48	36	47	49	55	56
Royaume-Uni	131	127	69	123	113	111	102	124	128	104	94	84	90	91	79	87	87
Suède	160	152	183	123	148	118	118	98	88	97	77	79	87	99	93	92	101
Suisse	178	144	188	136	146	148	127	117	110	109	77	69	74	89	86	86	74
<b>Ajustement dû à l'inflation</b>	<b>206</b>	<b>191</b>	<b>191</b>	<b>154</b>	<b>169</b>	<b>178</b>	<b>153</b>	<b>130</b>	<b>117</b>	<b>114</b>	<b>94</b>	<b>92</b>	<b>94</b>	<b>108</b>	<b>102</b>	<b>96</b>	<b>93</b>
Moyenne pondérée	117	115	118	104	112	118	105	92	92	88	70	74	72	84	88	87	86
<b>Ajustement dû à l'inflation</b>	<b>181</b>	<b>170</b>	<b>169</b>	<b>145</b>	<b>152</b>	<b>157</b>	<b>135</b>	<b>116</b>	<b>113</b>	<b>106</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>92</b>	<b>94</b>	<b>89</b>	<b>86</b>
Moyenne pondérée en Euro	92	93	91	89	94	91	83	81	82	82	76	83	76	74	71	70	69
<b>Ajustement dû à l'inflation en Euro</b>	<b>135</b>	<b>130</b>	<b>122</b>	<b>115</b>	<b>119</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>95</b>	<b>86</b>	<b>92</b>	<b>82</b>	<b>79</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>70</b>

Sources: Questionnaire destiné au rapport annuel (QRA), EUROPOL et estimation de l'ONUDC en italique

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 *
Etats-Unis d'Amérique	184	177	170	147	137	131	126	127	124	118	129	98	86	75	87,3	96,0	94,0	122
<b>Ajustement dû à l'inflation au gramme</b>	<b>284</b>	<b>262</b>	<b>245</b>	<b>205</b>	<b>186</b>	<b>174</b>	<b>162</b>	<b>159</b>	<b>154</b>	<b>142</b>	<b>151</b>	<b>111</b>	<b>96</b>	<b>82</b>	<b>93</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>119</b>

Sources: ONDCP 1990-2000 (prix pour un gramme ou moins, au prix de la rue), ONDCP, ONDCP, The Price & Purity of Illicit Drugs 1981-2003 (prix pour moins de 2 grammes) pour 2001-03, Community Epidemiology Network - Juin 2005 (pour 2004) et ONDCP (basé sur STRIDE) pour 2005 à 2007.

\* données préliminaires

Prix de gros, en dollars des Etats-Unis au kilogramme

EUROPE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	69 000	53 100	60 300	54 142	57 692	54 676	53 925	45 294	41 210	39 639	33 752	33 235	34 476	40 110	44 243	46 525	45 320
Autriche	66 000	66 000	54 000	40 000	41 946	52 084	45 875	56 723	54 440	38 859	47 094	43 995	42 385	59 300	55 894	59 757	50 185
Belgique	25 000	24 000	38 250	28 000	26 920	30 560	21 927	17 025	19 167	23 859	22 376	26 771	28 111	29 610	32 480	32 480	32 480
Danemark	80 000	85 000	85 000	82 500	58 516	60 034	46 141	38 640	44 517	78 900	43 462	47 839	37 823	53 160	45 896	50 321	40 520
Espagne	65 000	60 000	55 000	35 000	36 434	41 322	38 760	36 806	38 924	38 898	30 882	38 898	31 511	38 830	42 167	41 321	41 210
Finlande	79 500	75 000	62 750	52 500	82 500	95 450	91 750	61 550	89 350	78 460	68 321	59 492	51 804	62 150	68 315	68 315	56 611
France	117 000	38 250	45 000	38 250	40 000	39 877	48 077	43 554	42 159	27 714	27 000	34 978	37 676	45 200	49 683	50 321	50 190
Grèce	75 000	90 000	95 000	36 000	46 413	53 098	72 015	43 795	49 180	49 320	41 237	40 359	42 385	53 680	57 446	62 902	62 735
Irlande	45 000	45 000	40 000	50 000	45 000	42 000	31 646	33 733	31 530	29 891	29 891	29 891	29 891	30 510	33 580	33 986	33 909
Italie	54 000	48 000	94 000	41 935	51 097	51 455	55 633	50 629	49 091	47 250	46 000	40 529	41 412	47 440	51 759	52 188	52 920
Luxembourg	93 919	95 939	113 521	50 847	157 593	141 343	47 625	43 103	41 072	47 718	47 718	47 718	47 718	47 718	31 052	31 450	31 450
Norvège	120 000	120 000	127 500	110 000	39 971	50 000	41 670	60 028	81 699	57 545	51 417	51 569	54 159	56 500	65 209	65 209	56 460
Pays-Bas	26 500	28 000	29 500	26 500	24 680	33 232	23 894	29 698	22 355	27 500	27 500	27 500	27 500	27 400	33 775	33 775	35 000
Portugal	39 500	39 285	33 000	27 000	27 950	34 483	42 591	37 908	33 447	30 000	28 000	29 080	31 046	32 410	36 399	36 399	31 365
Royaume-Uni	47 850	46 475	20 625	43 210	45 000	46 774	40 625	47 500	47 500	33 981	38 168	36 008	35 848	40 880	50 036	50 036	50 943
Suède	80 000	85 000	91 375	61 450	73 825	55 556	59 255	45 573	50 484	48 508	38 394	34 693	35 763	43 130	39 560	40 068	39 270
Suisse	63 900	94 250	116 250	50 847	72 012	75 949	51 587	40 780	41 152	41 000	35 482	23 392	19 274	37 230	44 008	44 008	41 090
Moyenne non pondérée	67 481	64 312	68 298	48 717	54 562	56 347	47 823	43 079	45 722	43 473	38 629	37 997	36 987	43 839	45 971	47 004	44 215
<b>Ajustement dû à l'inflation</b>	<b>104 096</b>	<b>95 222</b>	<b>98 167</b>	<b>67 940</b>	<b>74 187</b>	<b>74 551</b>	<b>61 462</b>	<b>54 084</b>	<b>56 509</b>	<b>52 596</b>	<b>45 199</b>	<b>43 233</b>	<b>41 445</b>	<b>48 027</b>	<b>48 061</b>	<b>48 508</b>	<b>44 215</b>
Moyenne pondérée	67 793	51 895	57 392	43 998	47 040	48 150	47 754	43 975	43 434	38 491	35 580	36 095	35 950	42 322	46 863	47 726	46 939
<b>Inflation adjusted in 2006 US\$</b>	<b>104 578</b>	<b>76 837</b>	<b>82 490</b>	<b>61 359</b>	<b>63 960</b>	<b>63 707</b>	<b>61 372</b>	<b>55 210</b>	<b>53 682</b>	<b>46 568</b>	<b>41 631</b>	<b>41 069</b>	<b>40 282</b>	<b>46 365</b>	<b>50 013</b>	<b>49 254</b>	<b>46 939</b>
<b>Ajustement dû à l'inflation en \$ E-U/gramme</b>	<b>105</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>61</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>47</b>
Moyenne pondérée en Euro/gramme	53	42	44	38	40	37	38	39	39	36	38	40	38	37	38	38	37
<b>Ajustement dû à l'inflation en Euro/gramme</b>	<b>78</b>	<b>59</b>	<b>60</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>38</b>

Sources: Questionnaire destiné au rapport annuel (QRA) et Europol, ONUDC en italique

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etats-Unis d'Amérique	45 430	48 300	48 100	44 730	42 180	38 640	35 700	34 320	31 960	30 870	29 580	21 500	23 000	21 500	22 066	20 500	30 500
<b>Ajustement dû à l'inflation au kilogramme</b>	<b>70 080</b>	<b>71 514</b>	<b>69 135</b>	<b>62 380</b>	<b>57 351</b>	<b>51 124</b>	<b>45 881</b>	<b>43 088</b>	<b>39 500</b>	<b>37 348</b>	<b>34 611</b>	<b>24 463</b>	<b>25 772</b>	<b>23 554</b>	<b>23 549</b>	<b>21 156</b>	<b>30 500</b>
<b>Ajustement dû à l'inflation au gramme</b>	<b>70</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>31</b>

Sources: ONDCP de 1990-2000 (prix pour 10 à 100 gramme, au prix et à la pureté de la rue), Questionnaire destiné au rapport annuel (QRA) de 2001 à 2005 (moyenne des prix minimum et maximum).



## COCAÏNE

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Afrique</b>								
<u>Afrique de l'Est</u>								
Erythrée	32,3	25,8 - 38,8		2004	45 208,0	38 749,7 - 51 666,2	40,0 - 50,0	2004
<u>Afrique du nord</u>								
Algérie	18,1	16,7 - 19,5		2006				
Égypte	78,7	69,9 - 87,4		2006	59 930,0	51 370,0 - 68 490,0		2005
Maroc	7,0			2007				
<u>Afrique australe</u>								
Namibie	81,3	73,2 - 81,3	10,5 - 33,0	2006	68 119,9			2004
(Crack)	16,3	14,6 - 16,3	8,7 - 19,0	2006	15 137,8		70,0	2004
Afrique du Sud	46,8			2006				
(Crack)	9,2			2006				
Zambie	35,4			2004	35 381,4	33 898,3 - 37 076,3		2004
Zimbabwe	7,4	5,0 - 9,9		2006				
<u>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</u>								
Burkina Faso (Base de coca)	55,3	46,1 - 64,5		2006				
Cameroun	29,9			2005				
Congo (base de coca)	6,0	6,0 - 10,0		2005	3 708,1	1 854,1 - 3 708,1		2004
Gabon	92,2	64,5 - 129,0		2006	92 710,0			2006
Ghana	18,8		2,0 - 5,0	2005	16 500,0	15 000,0 - 18 000,0	70,0 - 96,0	2004
Guinée	20,0	18,0 - 22,0		2006	20 000,0	18 000,0 - 22 000,0		2006
Nigéria	26,5	17,7 - 35,3		2006	19 610,0	17 650,0 - 26 470,0		2006
Togo	29,9	29,9 - 33,9		2005				
<b>Amériques</b>								
<u>Caribbes</u>								
Anguilla	17,5	15,0 - 20,0		2005	17 500,0	15 000,0 - 20 000,0		2005
Bahamas	20,0	20,0 - 50,0		2004	9 000,0	9 000,0 - 15 000,0		2004
(Crack)	5,0	5,0 - 10,0		2004				
Dominique	57,5	55,0 - 60,0		2004	38 000,0	35 000,0 - 50 000,0	80,0 - 98,0	2005
(Crack)	55,0		60,0 - 98,0	2005				
Dominique	7,8			2005	6 570,0			2006
Grenade	36,9	33,2 - 44,3		2005	9 223,4	8 116,6 - 9 961,2		2005
(Crack)	33,2	29,5 - 36,9		2005				
Haiti	10,0	8,0 - 12,0		2004	6 500,0	5 000,0 - 8 000,0		2004
Jamaïque (Base de coca)					5 795,0	5 410,0 - 6 180,0		2006
(Crack)					5 795,0	5 410,0 - 6 180,0		2006
Montserrat (Base de coca)	59,0	55,9 - 62,1		2004	8 880,9	8 197,7 - 9 564,0		2004
Sainte-Lucie	9,3	7,5 - 11,2		2004	21 115,4	24 841,6 - 31 052,0		2004
Saint-Vincent-et-lesGrenadines					5 534,0	5 534,0 - 7 378,7		2005
Trinité-et-Tobago	63,9			2006	6 390,0			2006
Îles Turques et Caïques	20,0	10,0 - 30,0		2006	9 000,0	8 000,0 - 10 000,0		2006
(Crack)	10,0			2005				
<u>Amérique centrale</u>								
Belize	7,5	7,5 - 12,5	90,0 - 96,0	2005	6 015,0	5 012,5 - 7 518,8	90,0 - 96,0	2004
(Crack)	14,7	12,2 - 14,7		2006	30 000,0	30 000,0 - 35 000,0		2004
Costa Rica	14,0	12,0 - 16,0		2006	6 500,0	6 000,0 - 7 000,0		2006
(Crack)	9,0	6,0 - 12,0		2006				
El Salvador	24,0	23,0 - 25,0		2006	24 000,0	23 000,0 - 25 000,0		2006
(Crack)	24,0	23,0 - 25,0		2006	24 000,0	23 000,0 - 25 000,0		2006
Guatemala	13,1		30,0 - 40,0	2006	13 110,0		87,0 - 98,0	2006
(Crack)	9,8		15,0 - 25,0	2006	9 830,0		35,0 - 75,0	2006
Honduras	7,6			2006	10 473,0	8 950,0 - 15 000,0	90,0 - 96,0	2005
(Crack)	5,3	2,6 - 7,9	35,0 - 50,0	2005				
Panama	2,0		1,0 - 100,0	2005	2 500,0			2005
(Crack)	1,0		1,0 - 100,0	2005	2 500,0		50,0 - 60,0	2005
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada	70,2	52,6 - 140,4	99,0	2006	31 580,0	23 680,0 - 38 600,0	79,0	2006
(Crack)	131,6	87,7 - 175,4	37,0 - 97,0	2006	25 806,5	24 193,6 - 32 258,1	39,0 - 100,0	2005
Mexique					8 000,0		90,0	2006
Etats-Unis d'Amérique	94,0	13,0 - 350,0	71,0	2006	30 500,0	9 000,0 - 52 000,0		2006
(Crack)	106,0	12,0 - 200,0		2006	22 500,0	13 000,0 - 32 000,0		2006

**COCAÏNE**

**Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Amérique du sud</b>								
Argentine	5,9	3,5 - 8,3		2004	4 800,0	2 600,0 - 7 000,0		2004
Bolivie	9,0		90,0	2005	1 300,0			2005
Bésil	12,0	10,0 - 13,0	15,0 - 36,0	2005	3 000,0	2 000,0 - 7 000,0	80,0 - 98,0	2005
(Crack)	6,0	3,0 - 8,0		2005	2 000,0	1 500,0 - 3 000,0		2005
Chili	41,3	28,3 - 56,6		2006	6 750,0	6 500,0 - 7 000,0		2006
(Base de coca)	9,3	7,6 - 9,5		2006	2 500,0	2 000,0 - 3 000,0		2006
Colombie	2,0			2005	1 762,0		87,0 - 95,0	2006
(Base de coca)					879,0			2004
Equateur					4 000,0	3 000,0 - 4 500,0		2006
(Base de coca)	2,0	1,0 - 3,0		2006	1 900,0	1 800,0 - 2 000,0		2006
Guyana	5,0			2005	4 900,0	4 600,0 - 5 000,0		2005
(Crack)	4,5			2005	4 500,0	4 400,0 - 4 600,0		2005
Paraguay					6 930,0			2004
Pérou	4,5			2006	700,0			2006
(Base de coca)	1,0			2006	1 100,0			2006
Uruguay	10,0			2006	6 000,0	5 000,0 - 7 500,0		2006
(Base de coca)	2,0	1,5 - 2,5		2006	1 800,0	1 600,0 - 2 000,0		2006
(Crack)					3 000,0	2 800,0 - 3 400,0		2006
Venezuela	9,3	7,0 - 11,6		2006	4 190,0	5 120,0 - 6 980,0	85,0 - 90,0	2006
(Crack)	1,2	0,9 - 1,9		2006	700,0	930,0 - 1 160,0		2006
<b>Asie</b>								
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Chine (RAS de Hong Kong)	101,8	76,7 - 117,4		2006	38 640,0	32 820,0 - 46 980,0		2006
Indonésie	111,7	106,4 - 117,0		2006				
Japon	137,9			2006	46 380,0			2004
Malaisie					53 620,0			2006
Philippines	102,0			2006	90 661,8			2005
Thaïlande	53,6	63,7 - 76,4		2006	44 590,0	38 220,0 - 50 960,0		2006
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>								
Bahreïn	159,1	132,6 - 185,6		2005				
Indonésie	126,3			2005				
Israël	100,0	70,0 - 120,0		2006	80 000,0	50 000,0 - 90 000,0		2006
Jordanie	77,2	84,3 - 98,3		2005	66 008,5	77 110,0 - 91 130,0		2005
Liban	60,0	40,0 - 80,0	70,0 - 80,0	2006	84 120,0	50 000,0 - 80 000,0		2006
République arabe syrienne (Base de coca)	100,0	80,0 - 120,0	50 (40-60)	2006	60 000,0	50 000,0 - 70 000,0	70 (60-80)	2006
<b>Europe</b>								
<u>Europe de l'Est</u>								
Bélarus	123,0	110,0 - 135,0		2005	60 000,0			2005
République de Moldova	138,0	125,5 - 150,6		2006	100 000,0	80 000,0 - 120 000,0		2005
Fédération de Russie	159,0	78,5 - 279,2	38,0 - 54,0	2005	107 309,1	61 082,0 - 244 328,1	62,0 - 81,0	2005
<u>Europe du Sud-Est</u>								
Albanie	70,0	60,0 - 80,0		2005	46 000,0	43 000,0 - 49 000,0		2006
Bulgarie	84,0	53,8 - 235,2	15,0 - 91,0	2005	109 207,0	30 241,9 - 188 172,0	15,0 - 91,0	2006
Croatie	92,0	83,6 - 100,3	20,0 - 40,0	2006	46 820,0	41 810,0 - 54 350,0	40,0 - 80,0	2006
ex-Rép. yougosl. de Macédoine	50,3	37,7 - 62,9		2005	34 596,0	31 450,9 - 37 741,1		2005
Roumanie	113,2			2005	62 901,8	44 031,3 - 62 901,8		2006
Serbie et Monténégro	74,5	62,1 - 87,0		2004	49 683,3	37 262,5 - 62 104,0		2004
Turquie	113,2	100,6 - 125,8		2005	8 177,2	84 917,4 - 94 352,7		2006
<u>Europe occidentale et centrale</u>								
Andorre	69,2	62,9 - 75,5		2005				
Autriche	78,4	62,7 - 94,1		2006	50 185,0	37 640,0 - 62 730,0	1,0 - 94,0	2006
Belgique	59,6	50,2 - 69,0	1,2 - 82,1	2006	32 480,4			2006
Chypre	201,3			2006	39 170,0			2006
République tchèque	98,2	65,0 - 130,1	12,0 - 100,0	2006	76 249,6	65 040,5 - 99 762,2	12,0 - 100,0	2006
(Base de coca)	85,7			2006	51 293,0			2004
Danemark	81,0	4,9 - 113,5		2006	40 520,0	3 240,0 - 64 830,0		2006
Estonie	75,5			2006	29 878,4			2006
Finlande	100,6	75,5 - 125,8		2006	56 611,6	50 321,4 - 62 901,8	13,0 - 78,0	2006
France	100,4	75,3 - 150,6	2,0 - 10,0	2006	50 190,0	31 370,0 - 62 730,0	20,0 - 80,0	2006
(Crack)	72,3			2006				
Allemagne	74,2		0,5 - 1,0	2006	45 320,0		20,3 - 98,8	2006
(Crack)	69,0			2006				

## COCAÏNE

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
Grèce	109,8	94,1 - 125,5		2006	62 735,0	50 190,0 - 75 280,0	50,2	2006
Hongrie	77,4	57,7 - 110,4	10,0 - 80,0	2006	46 674,4			2006
(Crack)	63,9	97,0 - 137,4		2006				
Islande	163,5			2006				
Irlande	87,8	75,3 - 112,9	10,0 (3-27)	2006				
Italie	103,9	90,9 - 116,9		2006	52 920,0	47 080,0 - 58 770,0		2006
Lettonie	80,5	66,3 - 94,7	22,0 - 66,0	2006	66 046,9			2006
Lituanie	72,0	58,2 - 90,9		2006	34 540,0	32 620,0 - 36 360,0		2006
Luxembourg	115,3	25,2 - 151,0	28,0 - 95,0	2006	31 450,9			2006
Malte	87,8	75,3 - 100,4	26,7 - 65,8	2006	72 770,0	63 990,0 - 81 550,0	26,7 - 65,8	2006
Pays-Bas	62,9	50,3 - 75,5		2005	30 821,9	28 934,8 - 32 708,9		2005
Norvège	150,6	112,9 - 188,2	20,0 - 70,0	2006	56 460,0	37 640,0 - 75 280,0	20,0 - 70,0	2006
Pologne	61,5	38,9 - 82,8		2006	37 640,0	24 720,0 - 50 190,0	20,0 - 88,0	2006
(Crack)	94,4	88,1 - 100,6		2006				
Portugal	55,5			2006	31 365,0	30 110,0 - 32 620,0		2006
République Slovaque	58,5	42,2 - 74,7	30,0 - 40,0	2006	48 720,0	32 480,0 - 64 960,0	40,0 - 70,0	2006
Slovenie	64,2			2006	37 929,8			2006
Espagne	76,0		53,0	2006	41 210,7		75	2006
Suède	100,7	52,4 - 130,9		2006	39 270,0	39 270,0 - 52 360,0		2006
Suisse	73,6	27,1 - 116,3		2006	41 090,0	23 260,0 - 62 020,0		2006
Royaume-Uni	86,7	70,8 - 106,2	1,0 - 99,0	2006	28 000,0	22 000,0 - 31 000,0	29,0 - 78,0	2006
(Crack)	35,9	9,4 - 150,9	6,0 - 99,0	2006	50 943,4	33 962,3 - 67 924,5	48,0 - 89,0	2006
<b>Océanie</b>								
Australie	277,0			2007	103 500,0	92 000,0 - 115 000,0		2007
Nouvelle-Zélande	281,5	165,6 - 397,4		2006				

### 3.4.3 Cannabis: prix de gros, prix de détail et degrés de pureté

**FEUILLE DE CANNABIS**  
**Prix de détail, de gros et degré de pureté:**  
**par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DÉTAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Afrique</b>								
<u>Afrique de l'Est</u>								
Érythrée	3,3	3.33 - 4,3	5,0	2005	400,0	400,0 - 466,7		2005
Kenya	0,2	0,1 - 0,3		2004	96,9	64,6 - 129,2		2004
Madagascar	0,02	0,02 - 0,1	2,0 - 10,0	2005	15,1	18,9 - 25,2	2,0 - 10,0	2005
Ouganda	0,06	0,09 - 0,1		2005	150,0	100,0 - 200,0		2005
Rwanda	0,13	0,1 - 0,2		2004				
Seychelles								
<u>Afrique du nord</u>								
Égypte	2,6	1,8 - 3,5		2006	50,0	40,0 - 60,0		2006
<u>Afrique australe</u>								
Afrique du Sud	0,2			2006	22,7	15,1 - 30,3		2004
Malawi	0,16	0,12 - 0,20	35,0 - 65,0	2006	10,0		40,0 - 60,0	2006
Namibie	0,5	0,3 - 0,8		2006	45,4	53,0 - 68,1		2004
Swaziland	0,1			2006				
Zambie	0,3	0,3 - 0,3		2006	230,0	210,0 - 240,0		2006
Zimbabwe	0,1	0,1 - 0,1		2006	10,0			2006
<u>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</u>								
Burkina Faso	0,2	0,2 - 0,5		2006	10,0			2006
Cameroun	0,02	0,0 - 0,1		2006				
Comores	0,2	0,2 - 0,4	100,0	2004	29,9	23,2 - 29,9		2005
Gabon	1,8	0,9 - 3,7		2006	150,0	110,0 - 180,0	3,0 - 7,0	2006
Ghana	0,8	0,4 - 1,1		2007	13,6	10,9 - 16,3		2007
Guinée	0,01	0,01 - 0,02		2006	10,0	10,0 - 20,0		2006
Niger	0,03	0,03 - 0,04		2006				
Nigéria	2,12	2,0 - 2,3	100,0	2006	20,0		100,0	2006
République centrafricaine	0,09			2006	10,0			2006
Togo	0,04	0,03 - 0,1		2006				
<b>Amériques</b>								
<u>Caraïbes</u>								
Anguilla	12,5	10,0 - 15,0		2005	12 500,0	10 000,0 - 15 000,0		2005
Bahamas	5,0	5,0 - 10,0		2004	1 800,0	1 800,0 - 2 200,0		2004
Bermudes	124,1			2006				
Dominique	32,5	25,0 - 40,0		2005	2 150,0	1 800,0 - 2 500,0		2005
Grenade	1,8	1,1 - 3,0		2005	295,2	221,4 - 442,7		2005
Haïti	0,6	0,5 - 0,6		2004	55,0	50,0 - 60,0		2004
Îles Turques et Caïques	10,0	10,0 - 15,0		2006	700,0	600,0 - 900,0		2006
Jamaïque					102,0	50,0 - 150,0		2006
Montserrat	25,1	24,0 - 25,8		2006	420,0	410,0 - 440,0		2006
République dominicaine	0,4			2006	250,0			2005
Sainte-Lucie	3,7	3,7 - 5,6		2004	298,5	559,7 - 671,6		2004
Saint-Vincent-et-lesGrenadines					368,9	295,2 - 442,7		2005
Trinité-et-Tobago	1,6			2006	1 600,0			2006
<u>Amérique centrale</u>								
Belize	0,2	1,0 - 2,5		2006	7 340,0	6 360,0 - 7 340,0		2006
Costa Rica	6,0	4,0 - 8,0		2006	315,0	280,0 - 350,0		2006
El Salvador	1,0	1,0 - 1,1		2006	1 020,0	1 000,0 - 1 050,0		2006
Guatemala	0,1		100,0	2006	100,0		100,0	2005
Honduras	0,5			2006	92,6	69,5 - 115,8		2005
Panama	10,0		100,0	2005	50,0		100,0	2005
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada	15,8	8,8 - 21,9	23,0	2006	4 830,0	1 160,0 - 7 740,0	10,2	2006
Etats-Unis d'Amérique	15,0	10,0 - 25,0	2,0 - 13,0	2006	2 000,0	360,0 - 14 300,0	4,0 - 13,0	2006
Mexique					80,0		100,0	2006
<u>Amérique du sud</u>								
Argentine	1,3	1,0 - 1,6		2004	400,0	300,0 - 500,0		2005
Bolivie	1,2		100,0	2005	145,0		100,0	2005
Brésil	0,3	0,3 - 0,8	80,0 - 90,0	2005	150,0	100,0 - 180,0	4,0	2005
Chili	4,6	3,5 - 7,0		2006	1 000,0	800,0 - 1 500,0		2006
Colombie	0,4			2005	40,3			2005
Equateur	1,0	1,0 - 2,0		2006	450,0	400,0 - 500,0		2006
Guyana	0,5			2005	440,0	435,0 - 445,0		2005
Paraguay					30,0			2004
Uruguay	1,2	0,9 - 1,5		2006	150,0	130,0 - 180,0		2006
Venezuela	1,9	1,4 - 2,3		2006	90,0	120,0 - 160,0		2006

## FEUILLE DE CANNABIS

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Asie</b>								
<u>Asie centrale et républiques transcaucasiennes</u>								
Arménie	2,0	3,0 - 5,0		2006	1 500,0			2005
Géorgie	2,5	2,0 - 3,0		2006				
Kazakhstan	2,5			2004	578,0	30,0 - 1 000,0		2007
Kirghizistan	0,45	0,40 - 0,50		2006	60,0	50,0 - 70,0		2006
Ouzbékistan	2,8	0,5 - 5,0		2006	700,0	200,0 - 1 200,0		2006
Tadjikistan				2004	140,0	117,0 - 161,0		2004
Turkménistan	1,0	1,5 - 2,0		2006	45,0	40,0 - 50,0		2006
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Brunéi Darussalam	62,5			2006				
Chine	0,8	0,6 - 1,2		2004				
Chine (RAS de Hong Kong)	8,9	4,4 - 12,0		2006	1 750,0	1 420,0 - 2 300,0		2006
Indonésie	0,2	0,2 - 0,3		2006				
Japon	56,0	25,9 - 86,2		2006	17 240,0			2006
Macao	12,0	10,0 - 15,0		2006	2 350,0	2 200,0 - 2 500,0		2006
Malaisie					423,0	160,0 - 686,0		2006
Myanmar	0,2	0,1 - 0,2		2006	130,0	100,0 - 160,0		2006
Philippines	0,5	0,4 - 0,9		2005	453,3	362,7 - 906,6	100,0	2005
Rép. dém. pop. Lao					14,0	14,0 - 16,0		2004
République de Corée	6,5	2,1 - 12,5		2006	1 040,0			2006
Singapour	20,4			2006	2 255,2	1 840,5 - 2 670,0		2006
Thaïlande	0,4	0,2 - 0,5		2006	150,0	100,0 - 200,0		2006
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>								
Israël	3,0			2006	130,0	50,0 - 180,0		2006
<u>Asie du Sud</u>								
Bangladesh	0,2	0,2 - 0,3	6,0 - 8,0	2006	118,0	103,0 - 133,0	6,0 - 7,0	2006
Inde					85,0	50,0 - 125,0		2006
Sri Lanka	0,070	0,06 - 0,07		2006				
<b>Europe</b>								
<u>Europe de l'Est</u>								
Bélarus	3,0	1,0 - 7,5		2005	1 400,0	550,0 - 2 000,0		2005
République de Moldova	1,6	1,2 - 2,4		2005				
Fédération de Russie	5,0	3,8 - 6,3		2006	1 940,0	3 490,4 - 8 586,4	1,0 - 3,0	2006
<u>Europe du Sud-Est</u>								
Albanie	1,0	1,0 - 1,5		2006	115,0	100,0 - 130,0		2006
Bulgarie	1,0	0,9 - 1,2		2004				
Croatie	2,5	1,7 - 3,3		2006	564,2	520,8 - 607,6		2005
ex-Rép. yougosl. de Macédoine	1,6	1,3 - 1,9		2005	670,0	590,0 - 750,0		2005
Roumanie	8,8	6,3 - 12,6		2006	881,0			2005
Serbie et Monténégro	4,3	2,5 - 6,2		2004	105,6	87,0 - 124,2		2004
Turquie	7,6	2,5 - 5,0		2006	440,3	377,4 - 503,2		2006
<u>Europe occidentale et centrale</u>								
Allemagne	10,3		0,1 - 7,2	2006	4 690,0			2006
Andorre	7,6			2005				
Autriche	4,4	3,8 - 5,0	27,0	2006	1 069,3	880,6 - 1 258,0	19,0	2006
Belgique	6,9	4,1 - 11,0		2006	3 210,0	2 030,0 - 4 390,0		2006
Chypre	18,3			2006	3 260,0			2006
Espagne	3,5			2006	2 059,4			2006
Estonie	10,1			2006	2 830,6			2006
Finlande	22,0	18,9 - 25,2	2 (0,1-14)	2006	11 322,3		14,0	2006
France	7,6	6,3 - 8,8		2006	3 145,1	2 641,9 - 5 032,1	2,0 - 16,0	2006
Grèce	4,1	1,9 - 6,3		2006	630,0	380,0 - 880,0		2006
Hongrie	10,3	7,7 - 12,3	0,02 - 12,0	2006	2 780,3			2005
Irlande	6,3	2,5 - 7,5		2006				
Islande								
Italie	7,4	6,6 - 8,1		2006	1 450,0	1 200,0 - 1 710,0		2006
Lettonie	18,9			2006	5 681,8			2006
Liechtenstein	6,8	5,1 - 8,5		2006				
Lituanie	12,0	7,3 - 16,0		2006	5 020,0	3 630,0 - 7 260,0		2006
Luxembourg	9,2		1,0 - 22,0	2006	4 403,1	3 774,1 - 5 032,1		2005
Malte	16,3	12,6 - 20,1	4,3 - 6,4	2006	8 660,0	7 900,0 - 9 410,0	5,3 - 24,4	2006
Norvège								
Pays-Bas	10,0			2007	3 270,9	2 641,9 - 3 899,9		2005



**FEUILLE DE CANNABIS**

**Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
Pologne	2,5	1,5 - 3,9	0,2 - 4,2	2006	5 140,0	3 260,0 - 9 910,0		2006
Portugal	4,0			2005	565,0	440,0 - 690,0		2006
République Slovaque	8,1	6,5 - 13,0	13,0 - 25,0	2006	2 435,0	1 620,0 - 3 250,0		2006
République tchèque	7,3	0,9 - 15,2	21,0	2006	4 428,3	880,6 - 10 819,1	11,0	2006
Royaume-Uni	5,0			2006	2 743,8	943,4 - 4 717,0		2006
Slovenie	6,9			2006	1 346,1			2006
Suède	11,5	8,6 - 14,4		2006				
Suisse	6,4	3,4 - 17,0	1,0 - 25,0	2006	4 661,0	2 118,6 - 8 474,6		2006
<b>Océanie</b>								
Australie	27,2	11,3 - 45,1		2006	5 042,7	3 879,0 - 6 206,4		2004
Îles Marshall					575,0	500,0 - 650,0		2004
Nouvelle-Zélande	14,9	13,3 - 16,6		2005	6 071,4	5 000,0 - 7 142,9	3,0	2005

**HUILE DE CANNABIS**

**Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Region / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Amériques</b>								
<u>Caribes</u>								
Anguilla	12,5	10,0 - 15,0		2005	12 500,0	10 000,0 - 15 000,0		2005
Bahamas	35,0	20,0 - 50,0		2004	4 000,0	3 000,0 - 5 000,0		2004
Jamaïque					150,0	150,0 - 310,0		2006
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada	21,9	8,8 - 43,9	25,0 - 51,0	2006	920,0	580,0 - 1 930,0	25,0 - 51,0	2006
<b>Asie</b>								
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Philippines					3 989,1			2005
<u>Asie du Sud</u>								
Maldives	76,9			2006	76 930,0			2006
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>								
Jordanie					8 410,0	7 710,0 - 9 110,0		2006
<b>Europe</b>								
<u>Europe du Sud-Est</u>								
Albanie					1 250,0	1 000,0 - 1 500,0		2005
<u>Europe occidentale et centrale</u>								
Espagne	13,2			2005	2 724,9			2005
<b>Océanie</b>								
Nouvelle-Zélande	89,3	35,7 - 142,9		2005	89 285,7	35 714,3 - 142 857,1		2005

**RÉSINE DE CANNABIS**  
**Prix de détail, de gros et degré de pureté:**  
**par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)					
	Typique	Fourchette		Pureté	Année	Typique	Fourchette		Pureté	Année
<b>Afrique</b>										
<u>Afrique de l'Est</u>										
Erythrée	6,7	6,7 -	10,0	2,0 - 10,0	2005	666,7	666,7 -	800,0		2005
Kenya	0,9	0,8 -	1,0		2004					
Madagascar	0,3	0,1 -	0,4		2004	125,8	88,1 -	188,7		2005
<u>Afrique du nord</u>										
Algérie	2,1	1,4	2,8		2006					
Égypte	2,6	1,7 -	3,4		2005	2 740,0	1 370,0 -	4 110,0		2005
Jamahiriya arabe libyenne	15,4	6,9	24,0		2005	1 378,0	1 181,1 -	1 574,8		2005
<u>Afrique australe</u>										
Afrique du Sud	14,8				2006					
Zambie	0,6				2006	550,0	530,0 -	560,0		2006
<u>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</u>										
Comores	0,3	0,3 -	0,5		2004	27,8	37,1 -	46,4		2004
<b>Amériques</b>										
<u>Caraïbes</u>										
Bahamas	20,0	20,0 -	50,0		2004					
Bermudes						13 130,0	10 940,0 -	15 320,0		2006
Îles Turques et Caïques	15,0				2004	800,0	600,0 -	900,0		2004
<u>Amérique du Nord</u>										
Canada	14,9	8,8 -	26,3		2006	8 720,0	2 320,0 -	19 340,0		2006
Etats-Unis d'Amérique	100,0				2006	9 000,0	-		0,1 - 52,7	2006
<u>Amérique du sud</u>										
Brésil	2,0	1,5 -	3,0		2005					
Colombie	1,9				2004					
<b>Asie</b>										
<u>Asie centrale et républiques transcaucasiennes</u>										
Arménie	35,0	30,0 -	40,0		2006	10 000,0			85,0	2005
Géorgie	9,0	8,0 -	10,0		2006					
Kazakhstan	3,5	1,5 -	7,2		2004	3 568,8	300,0 -	25 000,0		2005
Kirghizistan	2,3	2,0 -	2,5		2005	2 305,5	1 976,0 -	2 635,0		2006
Ouzbékistan	4,8	1,5 -	8,0		2006	1 500,0	500,0 -	2 500,0		2006
Tadjikistan	2,0	1,0 -	3,0		2006	450,0	200,0 -	800,0		2006
Turkménistan	2,0	2,5	3,0		2006	50,0	50,0 -	60,0		2006
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>										
Chine (RAS de Hong Kong)	12,0	5,4 -	17,2		2005	1 774,2	1 290,3 -	1 935,5		2005
Indonésie	7,2	6,4 -	8,0		2006					
Japon	73,3	43,1 -	103,5		2006	5 825,2				2005
Macao	12,0	10,0 -	15,0		2006					
Philippines	0,5				2006	453,3	362,7 -	544,0	100,0	2005
République de Corée	41,5	31,1 -	51,9		2006					
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>										
Afghanistan	0,05	0,04	0,1		2005	47,0	37,0 -	57,0		2005
Bahreïn	106,07	79,55 -	132,6		2005	3 712,5	3 182,2 -	3 977,7		2005
Emirats arabes unis	95,0	90,0 -	100,0		2006	1 650,0	1 600,0 -	1 700,0		2006
Iran (République islamique d')	0,5				2005	316,0				2005
Israël	6,0	3,0 -	10,0		2006	2 000,0	1 500,0 -	3 000,0		2006
Jordanie	0,6	0,4 -	0,8		2005	2 240,0	1 960,0 -	2 380,0		2006
Liban	11,5	8,0 -	15,0	80,0 - 90,0	2006	300,0	200,0 -	400,0		2005
Oman	26,0				2005	2 075,8				2005
Pakistan	0,1				2005	92,9	80,5 -	105,3		2005
République arabe syrienne	1,0	0,8 -	1,2	75,0 - 95,0	2006	800,0	600,0 -	1 000,0	70,0 - 95,0	2006
<u>South Asia</u>										
Bangladesh	2,2	2,1 -	2,5	7,0 - 10,0	2006	1 100,0	900,0 -	1 300,0		2006
Inde						550,0	370,0 -	730,0		2006

**RÉSINE DE CANNABIS**  
**Prix de détail, de gros et degré de pureté:**  
**par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Europe</b>								
<u>Europe de l'Est</u>								
Bélarus	14,0	10,0 - 17,5		2005	10 500,0	900,0 - 12 500,0		2005
Fédération de Russie	12,1	1,1 - 29,7		2006	6 821,0	1 361,3 - 20 942,4		2006
République de Moldova	5,6	4,8 - 6,4		2005				
<u>Europe du Sud-Est</u>								
Albanie					275,0	250,0 - 300,0		2006
ex-Rép. yougosl. de Macédoine	2,8	1,9 - 3,8		2005	817,7	629,0 - 1 006,4		2005
Roumanie	7,6	5,0 - 7,6		2006	3 145,1	2 012,9 - 3 145,1		2006
Serbie et Monténégro	15,5	12,4 - 18,6		2004				
Turquie	6,3	8,8 - 7,6		2006	1 320,9	1 132,2 - 1 509,6		2006
<u>Europe occidentale et centrale</u>								
Allemagne	6,4		0,1 - 39,3	2006	2 377,0		0,1 - 21,4	2006
Autriche	9,5	8,8 - 10,1	1,0 - 38,0	2006	2 830,6	2 516,1 - 3 145,1		2006
Belgique	7,8	4,5 - 13,8		2006	1 300,0	1 200,0 - 1 400,0		2006
Chypre	22,0			2006	4 350,0			2006
Danemark	6,5	4,1 - 16,2		2006	3 400,0	1 620,0 - 7 290,0		2006
Espagne	5,4			2006	1 631,7			2006
Estonie	12,0			2006	2 830,6			2006
Finlande	11,3	7,6 - 15,1		2006	3 459,6	2 516,1 - 4 403,1		2006
France	6,3	5,0 - 7,6		2006	1 887,1	1 635,5 - 2 516,1	6,0 - 16,0	2006
Grèce	6,4	5,0 - 7,5		2006	1 820,0	1 130,0 - 2 510,0		2006
Hongrie	10,6	8,2 - 13,1	0,2 - 4,0	2006	2 590,3			2006
Irlande	8,8	7,5 - 12,6		2006				
Islande	27,2			2006				
Italie	9,9	9,0 - 10,8		2006	2 580,0	2 110,0 - 3 050,0		2006
Lettonie	18,9	13,3 - 22,7		2006	3 984,2			2006
Liechtenstein	8,5	6,8 - 10,2		2006				
Lituanie	7,3	5,5 - 9,1		2006	3 899,9	3 170,3 - 4 629,6		2006
Luxembourg	9,2			2006	5 032,1			2005
Malte	7,5	5,0 - 10,0	5,3 - 24,4	2006	4 640,0	4 320,0 - 5 020,0	5,3 - 24,4	2006
Monaco	2,5			2005				
Norvège	25,1	18,8 - 31,4		2006	3 575,0	2 130,0 - 5 020,0		2006
Pays-Bas	9,8	4,4 - 15,1		2005				
Pologne	8,8	5,0 - 16,3		2006	4 770,0	1 630,0 - 9 910,0		2006
Portugal	2,5			2006				2006
République Slovaque	14,7	9,8 - 19,5	3,0 - 29,0	2005	4 071,1	3 256,9 - 4 885,4		2005
République tchèque	10,7	6,5 - 21,6	4,0 - 17,0	2006	6 164,4	2 138,7 - 10 819,1		2006
Royaume-Uni	3,7	1,7 - 13,3		2006	2 743,8			2006
Slovenie	12,6			2006	4 630,8	3 931,4 - 4 717,6		2006
Suède	11,5	8,6 - 14,4		2006	4 316,6	2 877,7 - 5 755,4		2006
Suisse	8,5	3,4 - 17,0	9,0 - 28,0	2006	4 830,5	1 694,9 - 8 474,6		2006
<b>Océanie</b>								
Australie	18,5	19,4 - 38,8		2005				
Nouvelle-Zélande	66,2	53,0 - 79,5		2006				

### 3.4.4 Stimulants de type amphétamine: prix de gros, prix de la rue et degrés de pureté

#### AMPHÉTAMINE

##### Prix de détail, de gros et degré de pureté: par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au *)				PRIX DE GROS (au **)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Amériques</b>								
<u>Amérique du sud</u>								
Chili	10,0	6,0 - 13,0		2006				
<b>Asie</b>								
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>								
Bahrein	2,7	2,1 - 3,9		2005	T			
Iran (République islamique d')	9,7			2005	D	3 667,0		2005
Jordanie	1,5	1,4 - 2,0		2006	T	8 426,6	7 022,2 - 9 831,1	2005
Oman	26,0		70,0	2005		25 947,7		2005
Qatar								
République arabe syrienne	12,0	10,0 - 14,0		2006	D	8 000,0	6 000,0 - 12 000,0	2006
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Indonésie	2,0	1,8 - 2,3		2005				
Malaisie						2 160,0		2006
Myanmar						2 160,0		2006
Thaïlande	82,8	76,4 - 89,2	90,0 - 99,0	2006		31 850,0	25 480,0 - 38 220,0	2006
<u>Asie du Sud</u>								
Maldives	76,9			2006		54 340,2	38 814,5 - 77 628,9	2005
<b>Europe</b>								
<u>Europe de l'Est</u>								
Bélarus	30,0			2007		13 000,0	7 500,0 - 25 000,0	2005
République de Moldova	37,6	31,4 - 43,9		2006		43 910,0	25 090,0 - 56 460,0	2006
<u>Europe du Sud-Est</u>								
Bulgarie	7,5	3,1 - 12,4	30 (10-73)	2006				
Croatie	15,1	13,4 - 16,7		2006		9 200,0	7 530,0 - 11 710,0	2006
Roumanie	9,4			2006		6 290,2		2006
Serbie et Monténégro	5,0	3,7 - 6,2		2004				
<u>Europe occidentale et centrale</u>								
Allemagne	16,2			2006		5 160,0	0,7 - 68,4	2006
Autriche	25,2	18,9 - 31,5	1,0 - 100,0	2006		15 725,5	12 580,4 - 18 870,5	2006
Belgique	10,4	6,0 - 18,8		2006		1 880,0	1 250,0 - 2 510,0	2006
Chypre	17,0			2004		7 416,5		2004
Danemark	24,3	16,2 - 48,6		2006		11 350,0	5 670,0 - 16 210,0	2006
Espagne	30,3			2006		22 497,5		2006
Espagne	6,0			2006	D			
Estonie	21,4			2006		2 830,6		2006
Finlande	25,2	18,9 - 31,5		2006		8 806,3	5 032,1 - 12 580,4	0 (0.1-93.0) 2006
France	17,0	8,8 - 25,2		2006	TD	2 516,1	1 258,0 - 3 774,1	2006
Grèce	7,5	6,3 - 8,8	7,5	2006		3 385,0	3 010,0 - 3 760,0	2006
Hongrie	14,0	11,4 - 16,3	1,0 - 45,0	2006		5 893,9		2006
Irlande	16,3	12,6 - 18,8		2006				
Islande	60,2			2006				
Italie	22,7	21,6 - 23,8		2006		6 060,0	5 860,0 - 6 270,0	2006
Lettonie	19,0	15,2 - 22,7	2,0 - 76,0	2006		3 787,9		2006
Liechtenstein	10,2	8,5 - 11,9		2006				
Lituanie	10,5	2,2 - 14,5		2006		2 510,0	2 170,0 - 2 900,0	2006
Luxembourg	6,3			2006	D			
Norvège	78,4	31,4 - 125,5	20,0 - 80,0	2006		10 040,0	7 530,0 - 12 550,0	20,0 - 80,0 2006
Pays-Bas	12,6	6,3 - 18,9		2006				
Pologne	11,3	5,0 - 32,6	6,0 85,0	2006		2 510,0	1 510,0 - 3 890,0	80,0 2006
Portugal	3,1			2006	D	1 863,1		2006
République tchèque	40,9	26,0 - 43,4	3,0 - 75,0	2006	TD	21 638,2	21 638,2 - 34 696,6	2006
Royaume-Uni	18,9	5,7 - 75,5	1,0 - 73,0	2006		3 584,9	1 509,4 5 660,4	4,0 - 74,0 2006
Slovenie	5,0			2006		4 352,8		2006
Suède	34,5	11,5 - 57,6		2006		10 071,9	5 755,4 - 14 388,5	2006
Suisse	25,4	10,2 - 42,4		2006				
<b>Océanie</b>								
Australie	209,5	31,0 - 387,9		2005		5 042,7	3 879,0 - 6 206,4	2004
New Zealand	198,7			2006				

(\*) Au gramme sauf indication contraire

(\*\*) Au kilogramme sauf indication contraire

D : A la dose

MD : En milliers de doses

## MÉTAMPHÉTAMINE

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (au gramme)				PRIX DE GROS (au kilogramme)					
	Typique	Fourchette		Pureté	Année	Typique	Fourchette		Pureté	Année
<b>Afrique</b>										
<u>Afrique australe</u>										
Afrique du Sud	48,8				2006					
<b>Amériques</b>										
<u>Amérique du Nord</u>										
Canada	87,7	43,9 -	87,7	3,0 - 100,0	2006	11 290,3	7 661,3 -	14 516,1	2,0 - 100,0	2005
Etats-Unis d'Amérique	112,5	15,0 -	210,0	16,0 - 74,0	2006	31 350,0	5 500,0 -	57 200,0	37,0 - 99,0	2006
<b>Asie</b>										
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>										
Brunéi Darussalam	446,3				2006					
	18,8				2006	T				
Cambodge	1,6	1,0 -	5,0		2005	T				
Chine	6,0	2,4 -	9,7	20,0	2004	T	6 650,0	6 000,0 -	12 000,0	2005
Chine (RAS de Hong Kong)	50,1	38,5 -	56,2	91,0 - 99,0	2006	17 600,0	11 580,0 -	25 740,0		2006
Indonésie	43,9	39,9 -	47,9		2006					
	10,0	9,5 -	11,6		2005	T				
Japon	387,9	86,2 -	689,7		2006	193 965,0	43 100,0 -	344 830,0		2006
Laos	1,0	0,9 -	1,1		2005	T	4 000,0	3 000,0 -	5 000,0	27,0
Macao	18,0	12,0 -	25,0		2005					
Malaisie	5,3				2005	T	40 210,0			2006
Myanmar	4,6	1,8 -	4,6		2006	15 600,0	7 200,0 -	24 000,0		2006
	2,0	1,8 -	2,2		2005	T				
Philippines	98,6	95,1 -	102,0		2006					
République de Corée	892,1	311,2 -	1 141,1		2006	12 450,0			25,6 - 98,5	2006
Singapour	116,6	110,4 -	122,7		2006	115 950,0	113 500,0 -	118 400,0		2006
	6,3				2006	T				
Thaïlande	83,3	72,0 -	94,6		2006					
	7,0	5,1 -	8,9	20,0 - 30,0	2006	T	2 930,0	2 040,0 -	3 820,0	2006
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>										
Bahreïn	424,3	397,8 -	450,8		2005	39 777,3	26 518,2 -	53 036,3		2005
<u>Asie du Sud</u>										
Bangladesh	10,0				2007	T				
<b>Europe</b>										
<u>Europe de l'Est</u>										
Bélarus	33,0	20,0 -	43,0		2006	14 000,0	7 500,0 -	25 000,0		2005
République de Moldova	5,0	3,8 -	6,3		2006	6 270,0	5 020,0 -	7 530,0		2006
<u>Europe occidentale et centrale</u>										
Espagne	30,5				2006	22 367,9				2006
France					2006	TD	2 484,2	1 242,1 -	3 726,3	2006
Lettonie	19,0	15,2 -	22,7	14,0 - 84,0	2006	3 787,9				2006
Liechtenstein	8,5	6,8 -	10,2		2006					
Lituanie	14,5	14,5 -	17,1		2006	2 510,0				2006
Norvège	78,4	31,4 -	125,5	10,0 - 80,0	2006	10 040,0	7 530,0 -	12 550,0	10,0 - 80,0	2006
République Slovaque	65,0	48,7 -	81,2	4,0 - 89,0	2006	36 540,0	24 360,0 -	48 720,0	40,0 - 70,0	2006
République tchèque	44,0	17,4 -	86,8	3,0 - 86,0	2006	30 922,5	12 957,8 -	43 402,2	67,0 - 78,0	2006
Royaume-Uni	53,1				2006					
Suède	34,5	11,5 -	57,6		2006	10 071,9	5 755,4 -	14 388,5		2006
Suisse										
<b>Océanie</b>										
Australie	188,8	66,0 -	295,0	33 (0,3 - 88)	2004	84 500,0	44 313,0 -	118 168,0	38 (3,7 - 77)	2004
Nouvelle-Zélande	662,3	529,8 -	794,7	60,0 - 80,0	2006	253 605,0	230 550,0 -	276 660,0		2004

(\*) Au gramme sauf indication contraire

(\*\*) Au kilogramme sauf indication contraire

D : A la dose

C : Au comprimé

MD : En milliers de doses

MC : En milliers de comprimés



## ECSTASY

Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (par comprimé)				PRIX DE GROS (en millier de comprimés)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Afrique</b>								
<u>Afrique du nord</u>								
Égypte	16,6	12,2 - 21,0		2006	9 615,0	6 990,0 - 12 240,0		2006
<u>Afrique australe</u>								
Namibie	19,5	9,8 - 19,5		2006	18 165,3			2004
Afrique du Sud	7,8			2006				
Zimbabwe	3,0	2,0 - 4,0		2006				
<u>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</u>								
Ghana	6,0	5,0 - 7,0		2004				
<b>Amériques</b>								
<u>Caraïbes</u>								
Bermudes	64,5	49,6 - 79,4		2006				
Dominique	19,0			2006	16 000,0			2005
Jamaïque					20 000,0	15 000,0 - 25 000,0		2004
<u>Amérique centrale</u>								
Costa Rica	20,1			2006				
Guatemala	7,9		20,0 - 30,0	2006	6 550,0		25,0 35,0	2006
<u>Amérique du Nord</u>								
Canada	17,5	8,8 - 35,1	11,0 - 91,0	2006	40 322,6	38 709,7 - 48 387,1	68,0 87,0	2005
Etats-Unis d'Amérique	25,0	20,0 - 30,0		2004	10 000,0	5 000,0 - 13 000,0		2004
<u>Amérique du sud</u>								
Argentine					4 666,0			2004
Brésil	12,0	7,0 - 25,0		2005	15 000,0	10 000,0 - 30 000,0		2004
Chili	25,0	20,0 - 30,0		2006	17 241,4			2005
Colombie	22,6			2005				
Equateur	20,0	20,0 - 30,0		2006	20 000,0	20 000,0 - 30 000,0		2006
Uruguay	50,0			2006	20 000,0	15 000,0 - 25 000,0		2004
Venezuela	9,4	8,1 - 11,6	100,0	2006				
<b>Asie</b>								
<u>Asie de l'Est et du Sud-Est</u>								
Brunéi Darussalam	106,3			2006				
Cambodge	5,0	5,0 - 15,0		2005				
Chine	4,5	2,5 - 12,0		2005				
Chine (RAS de Hong Kong)	10,7	5,9 - 14,2		2005	3 354,8	1 548,4 - 5 806,5		2005
Indonésie	9,6	8,5 - 10,6		2006				
Japon	38,8	25,9 - 51,7		2006				
République de Corée	36,3	31,2 - 41,5		2006	2 070,0			2006
Macao	22,0	18,0 - 31,0		2005				
Malaisie	17,4	13,4 - 21,5		2006				
Myanmar	24,0			2006				
Philippines	22,8			2006	21 758,8			2005
Singapour	18,4	15,3 - 21,5		2006	10 740,0	9 820,0 - 11 660,0		2006
Thaïlande	21,0	16,6 - 25,5		2006	20 385,0	15 290,0 - 25 480,0		2006
Viet Nam	32,5	20,0 - 45,0		2005				
<u>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</u>								
Iran (République islamique d')	6,2			2005				
Israël	10,0	7,0 - 15,0		2006	6 000,0	4 500,0 - 11 000,0		2006
<b>Europe</b>								
<u>Europe de l'Est</u>								
Bélarus	10,0	9,0 - 17,5		2005	5 500,0	5 000,0 - 9 000,0		2005
République de Moldova	12,6	3,8 - 31,4		2006	12 550,0	3 760,0 - 31 370,0		2006
Fédération de Russie	29,2	9,6 - 62,8	18,0 - 40,0	2006	16 509,0	3 490,0 - 31 414,0		2006
<u>Europe du Sud-Est</u>								
Bulgarie	6,2	4,4 - 12,4	45,0	2006				
Croatie	6,7	5,0 - 8,4		2006	6 076,4	3 340,0 - 6 690,0		2006
ex-Rép. yougosl. de Macédo	11,3	10,1 - 12,6		2005	5 020,0	2 516,1 - 6 290,2		2006
Roumanie	18,9	16,4 - 18,9		2006	5 032,1	3 774,1 - 5 032,1		2006
Serbie et Monténégro	9,3	6,2 - 12,4		2004				
Turquie	7,6	6,3 - 8,8		2006	3 145,1	2 516,1 - 3 774,1		2006

**ECSTASY**

**Prix de détail, de gros et degré de pureté:  
par drogue, région et pays ou territoire**

(Les prix sont exprimés en dollars des EU ou en équivalent converti, les degrés de pureté en pourcentage)

Région / pays ou territoire	PRIX DE DETAIL (par comprimé)				PRIX DE GROS (en millier de comprimés)			
	Typique	Fourchette	Pureté	Année	Typique	Fourchette	Pureté	Année
<b>Europe occidentale et centrale</b>								
Andorre	6,3	3,8 - 7,6		2005				
Autriche	15,7	12,6 - 18,9	1,0 - 100,0	2006	7 862,7	6 290,2 - 9 435,3	2,0 - 100,0	2006
Belgique	6,8			2006	1 428,4			2006
Chypre	18,3			2006	4 350,0			2006
République tchèque	9,2	3,5 - 21,6	84,0	2006	4 906,3	1 736,1 - 8 680,5		2006
Danemark	6,5	3,2 - 16,2		2006	4 050,0	2 430,0 - 6 480,0		2006
Estonie	7,9			2006	1 572,5			2006
Finlande	20,1	15,1 - 25,2		2006	5 589,4	4 968,3 - 6 210,4		2006
France	8,8	6,3 - 11,3		2006	2 201,6	1 258,0 - 3 145,1		2006
Allemagne	8,3		0,3 - 84,0	2006	2 440,0		0,8 - 57,0	2006
Grèce	25,1	18,8 - 31,4		2006				
Hongrie	6,0	3,6 - 8,4	2,0 - 40,0	2006	1 510,9			2006
Islande	33,8			2006				
Irlande	12,6	7,5 - 15,1		2006				
Italie	32,0	29,1 - 34,9		2006	4 770,0	4 010,0 - 5 520,0		2006
Lettonie	7,6	5,7 - 9,5	8,0 - 94,0	2006	3 314,4	1 893,9 - 4 734,9		2006
Liechtenstein	12,7	8,5 - 17,0		2006				
Lituanie	4,4	2,9 - 5,5		2006	1 440,0	1 080,0 - 1 810,0		2006
Luxembourg	6,3			2006				
Malte	12,6	8,8 - 16,3		2006	5 770,0	5 270,0 - 6 270,0		2006
Pays-Bas	4,4	2,5 - 6,3		2005	754,8	251,6 - 1 006,4		2005
Norvège	43,9		20,0 - 70,0	2006	12 545,0	11 290,0 - 13 800,0	20,0 - 50,0	2006
Pologne	3,8	1,3 - 10,0		2006	950,0	500,0 - 2 260,0		2006
Portugal	5,0			2006	1 065,0	750,0 - 1 380,0		2006
République Slovaque	8,1	6,5 - 9,7		2006	5 178,1			2005
Slovenie	6,3			2006	1 887,1			2006
Espagne	12,4			2006				
Suède	14,4	7,2 - 21,6		2006	4 028,8	2 158,3 - 5 755,4		2006
Suisse	17,0	8,5 - 33,9	23,0 - 52,0	2006				
Royaume-Uni	7,5	0,5 - 37,7	3,0 - 93,0	2006	1 829,2			2006
<b>Océanie</b>								
Australie	25,2	5,3 - 45,1		2006	16 851,0	11 078,0 - 30 000,0	46 (3.7 - 77.1)	2004
Nouvelle-Zélande	36,4	16,6 - 56,3		2006				

## 3.5 Consommation

### 3.5.1 Prévalence annuelle

#### 3.5.1.1 Opiacés

<b>OPIACÉS</b>	
Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans (sauf indication contraire)	
<b>EUROPE</b>	
<b>Europe occidentale et centrale</b>	
Estonie, 2004	1.5
Luxembourg, 2000	0.9
Lettonie, (Riga), 2003	0.9
Royaume-Uni, 2005	0.9
Italie, 2005	0.8
Portugal, 2000	0.7
Lithuanie*, 2002/4	0.6
Suisse, 2000	0.6
Malte, 2005	0.6
Denemark, 2001	0.5
Slovénie, 2001	0.5
Autriche, 2004	0.5
Irlande, 2001	0.5
Slovaquie, 2005	0.4
France, 1999	0.4
Belgique, 1997	0.4
Islande, 2005	0.4
Hongrie, (18-54), 2003	0.4
Norvège, 2005	0.3
Pays-Bas, 2005	0.3
Grèce, 2004	0.3
Allemagne, 2004	0.3
Espagne, 2002	0.2
Finlande*, 2005	0.2
Liechtenstein*, 2005	0.2
Pologne, 2003	0.2
Rép tchèque, 2005	0.2
Suède, 2004	0.2
Chypre, 2006	0.1
<b>Europe de Sud-Est</b>	
Bulgarie, 2001	0.5
Albanie*, 2006	0.5
Ex-Rép. Yougo. De Macédoine, 2005	0.5
Croatie, 2006	0.4
Bosnie Herzégovine, 2005	0.3
Roumanie, 2004	0.2
Turquie, 2003	0.05
<b>East Europe</b>	
Fédération de Russie*, 2006	1.6
Ukraine, 2006	0.9
Bélarus*, 2006	0.5
Rép. de Moldova, 2002	0.3
<b>AMÉRIQUES</b>	
<b>Amérique centrale</b>	
Panama**	0.2
Honduras*, 2005	0.2
El Salvador*, 2005	0.1
Costa Rica*	0.1
Guatemala, 2005	0.04
<b>Amérique du Nord</b>	
États-Unis (15-64) <sup>b</sup> , 2000	0.6
Canada, (15-64) <sup>c</sup> , 2005	0.3
Mexique, 2002	0.1
<b>Amérique du Sud</b>	
Brésil, (12-65), 2005	0.5
Guyana*, 2002	0.3
Argentine*, 2005	0.2
Chili, 2004	0.2
Uruguay*, 2003	0.2
Pérou*, (12-64), 2005	0.2
Venezuela*, 2003	0.1
Équateur*, 2005	0.1
Colombie*, 2004	0.1
Suriname*, 2002	0.08
Bolivie*, 2004	0.07
<b>Caraïbes</b>	
Bahamas*, 2003	0.2
Rép. dominicaine*, 2001	0.1
Barbade*, 2006	0.1
Jamaïque*, 2001	0.1
Trinité-et-Tobago*, 2002	0.09
Îles Turques et Caïques*, 2002	0.07
Antigua-et-Barbuda, 2000	0.05
<b>OCÉANIA</b>	
Australie (15-64) <sup>b</sup> , 2007	0.5
Nouvelle-Zélande, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	0.4
<b>AFRIQUE</b>	
<b>Afrique du Nord</b>	
Maurice, 2003	2.0
Kenya, 2004	0.3
Somalie, 2004	0.2
Rwanda, 2004	0.1
Éthiopie**	0.05
Ouganda, 2004	0.05
Rép. Unie de Tanzanie, 1998	0.02
<b>North Africa</b>	
Égypte, 2006	0.7
Algérie*, 2004	0.1
Jamahiriya arabe libyenne*, 2004	0.1
Tunisie*, 2006	0.09
Maroc, 2004	0.02

**OPIACÉS**  
Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans  
(sauf indication contraire)

<b>Afrique australe</b>		<b>Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</b>	
Afrique du Sud*, 2005	0.4	Rép. Islamique d'Iran, 1999	2
Zambie*, 2003	0.4	Afghanistan*, 2005	1
Rép. Dém. Du Congo, 2004	0.2	Pakistan, 2006	0
Swaziland, 2004	0.2	Israël, (18-40), 2005	0
Zimbabwe, 2004	0.04	Bahréïn, 1998	0
Namibie, 2000	0.03	Jordanie*, 2001	0
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centre</b>		Koweït*, 2004	0
Nigéria*, (10+), 1999	0.6	Liban, 2003	0
Angola*, 2001	0.3	Oman, 1999	0.0
Tchad, 1995	0.2	Yémen**, 1999	0.0
Cap-Vert*, 2004	0.2	Arabie Saoudite*, 2006	0.0
Libéria*, 2004	0.2	<b>Asie du Sud</b>	
Sierra Leone, 1997	0.2	Inde, 2001	0
Niger, 2004	0.2	Bangladesh*, 2003/4	0
Ghana, 2004	0.1	Népal, 2006	0
Rép. Du Congo, 2004	0.1	Maldives**, 2001	0
Rép. centrafricaine, 2004	0.1	Sri Lanka, 2006	0
Sénégal**	0.03		
Côte d'Ivoire, 1997	0.01		
<b>ASIE</b>			
<b>Asie centrale et pays transcaucasiens</b>			
Kazakhstan, 2006	1.0		
Kirghizistan, 2006	0.8		
Ouzbékistan, 2006	0.8		
Georgie*, 2006	0.6		
Tadjikistan, 2006	0.5		
Arménie, 2005	0.3		
Turkménistan**, 1998	0.3		
Azerbaïdjan*, 2006	0.3		
<b>Asie de l'Est et du Sud-Est</b>			
RAS de Macao (Chine), 2003	1.1		
Rép. Dém. Pop. Lao, 2007	0.5		
Myanmar, 2007	0.4		
Viet Nam, 2005	0.3		
Chine, 2005	0.3		
Malaisie, 2005	0.2		
Province Chinoise de Taiwan, (12-64), 200	0.2		
RAS de Hong Kong (Chine), 2006	0.2		
Indonésie, 2005	0.2		
Thaïlande, 2006	0.1		
Japon, (15+), 2003	0.06		
Philippines, 2005	0.05		
Cambodge, 2004	0.03		
Brunéi Darussalam, 1998	0.01		
Singapour*, 2006	0.005		

\* Estimations de l'ONUDC fondées sur des études locales, des études sur des groupes de population spéciaux et/ou des évaluations des services de répression.

\*\* Premières estimations.

Sources: Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des Gouvernements; Département d'États-Unis, Centre européen des drogues et des toxicomanes (OEDT); Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP).

## 3.5.1.2 Cocaïne

COCAÏNE	
Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans (sauf indication contraire)	
<b>AMÉRIQUES</b>	
<b>Amérique du Nord</b>	
États-Unis, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	3.0
Canada, (15-64), 2004	2.3
Mexique*, 2006	0.8
<b>Amérique du Sud</b>	
Argentine, (12-65), 2006	2.6
Pérou, (12-64), 2005	2.2
Bolivie, (12-50) <sup>d</sup> , 2005	1.9
Chili, (12-64), 2006	1.5
Uruguay, (12-65), 2006	1.4
Équateur*, 2005	1.2
Venezuela*, 2001	1.1
Colombie, (18-65), 2003	0.8
Brésil, (12-65), 2005	0.7
Suriname*, 2002	0.5
Paraguay, 2004	0.3
<b>Amérique centrale</b>	
Panama, (12-65), 2003	1.2
Nicaragua*, 2003	1.0
Honduras, (12-35), 2005	0.9
Belize*, 2002	0.7
El Salvador, (12-65), 2005	0.4
Costa Rica, 2001	0.4
Guatemala, 2005	0.2
<b>Caraïbes</b>	
Aruba*, 1997	1.3
Jamaïque*, 2006	1.1
Sainte-Lucie*, 2002	1.0
Rép. dominicaine, (12-70), 2000	0.9
Grenade*, 2003	0.9
Haiti*, 2006	0.9
Bahamas*, 2001	0.8
St. Vincent et Grenadines*, 2002	0.7
Îles Turques et Caïques*, 2002	0.7
les Îles Caïmanes*, 2000	0.6
Barbade, 2007	0.4
Antigua, Barbuda (Îles Sous-le-Vent), 20	0.1
<b>EUROPE</b>	
<b>Europe occidentale et centrale</b>	
Espagne, 2005	3.0
Angleterre et pays de Galles (16-59), 20	2.6
Italie, 2005	2.1
Irlande du Nord, 2006	1.9
Irlande, 2006	1.7
Écosse, (16-59), 2004	1.5
Islande*, 2003	1.1
Suisse*, 2003	1.1
Denemark, (16-64), 2005	1.0
Autriche, 2004	0.9
Belgique, 2004	0.9
Luxembourg*, 2003	0.9
Liechtenstein*, 2005	0.8
Norvège, 2004	0.8
Allemagne, (18-64), 2007	0.7
Chypre, (15-65), 2006	0.6
Estonie, 2003	0.6
France, 2005	0.6
Pays-bas, 2005	0.6
Finlande, 2006	0.5
Slovaquie, 2004	0.5
Grönland*, 2003	0.4
Hongrie, (18-54), 2003	0.4
Lituanie, 2004	0.3
Malte, (18-65), 2001	0.3
Portugal, 2001	0.3
Slovénie*, 2003	0.3
Rép. tchèque, 2004	0.2
Pologne, (16-64), 2006	0.2
Suède*, 2003	0.2
Lettonie, 2003	0.2
Grèce, 2004	0.1
<b>Europe du Sud-Est</b>	
Bulgarie, (18-60), 2005	0.3
Croatie*, 2003	0.2
Roumanie, 2004	0.1
Ex-Rép. Yougo. de Macédoine, 2007	0.08
Albanie*, 2004	0.07
Turquie*, 2003	0.04
<b>Europe de l'Est</b>	
Ukraine*, 2003	0.07
Bélarus*, 2003	0.02
Fédération de Russie*, 2005	0.02
<b>OCÉANIE</b>	
Australie (15-64) <sup>b</sup> , 2007	2.0
Nouvelle-Zélande, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	0.8
<b>AFRIQUE</b>	
<b>Africa de l'Est</b>	
Kenya**	0.1
<b>Afrique australe</b>	
Afrique du Sud*, 2005	0.8
Zambie**, 2000	0.2
Namibie, 1998	0.2
Angola, 1999	0.1
Zimbabwe, 2000	0.1
<b>Afrique du Nord</b>	
Maroc, 2004	0.05
Égypte, 2006	0.02
<b>Afrique de l'Ouest et du Centre</b>	
Ghana, 1998	1.1
Nigéria, 1999	0.5
Cap-Vert*, 2004	0.2
Sao Tomé-et-Principe, 1997	0.02
Sierra Leone, 1996	0.02
Tchad, 1995	0.01
<b>ASIE</b>	
<b>Asie de l'Est et du Sud-Est</b>	
Province Chinoise de Taiwan, 2005	0.10
Indonésie, 2005	0.03
Japon*, 2005	0.03
Philippines, 2005	0.03
Thaïlande, 2006	0.03
RAS de Hong Kong (Chine), (11+), 2003	0.002
Singapour, 2006	0.0002
<b>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest/Asie centrale et pays tran</b>	
Israël, (18-40), 2005	0.6
Arménie, 2005	0.1
Liban*, 2001	0.1
Jordanie**	0.05
Koweït*, 2005	0.04
Rép. Arabe syrienne**, 2005	0.001

\* Estimations de l'ONUDDC fondées sur des études locales, des études sur des groupes de population spéciaux et/ou des évaluations des services de répression.

\*\* Premières estimations.

Sources: Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des Gouvernements; Département d'États-Unis, Centre européen des drogues et des toxicomanes (OEDT); Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP)



## 3.5.1.3 Cannabis

## CANNABIS

Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans  
(sauf indication contraire)

<b>EUROPE</b>		<b>AMÉRIQUES</b>	
<b>Europe occidentale et centrale</b>		<b>Amérique centrale</b>	
Italie, 2005	11.2	Belize*, 2003	6.7
Espagne, 2005	11.2	Guatemala*, (12-65), 2005	4.8
Suisse*, 2003	9.6	Panama*, 2003	4.0
Rép. tchèque, (18-64), 2004	9.3	El Salvador*, (12-45), 2005	2.7
France, 2005	8.6	Nicaragua*, 2002	2.2
Liechtenstein*, 2005	8.6	Honduras*, 2004	1.5
Angleterre et pays de Galles, (16-59), 2	8.2	Costa Rica, (12-70), 2000/1	1.3
Groenland*, 2003	7.6	<b>Amérique du Nord</b>	
Luxembourg, 2003	7.6	Canada, (15-64), 2004	17.0
Autriche, 2004	7.5	État-Unis, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	12.2
Irlande du Nord, 2006	7.2	Mexique*, 2006	3.1
Irlande, 2006	6.3	<b>Amérique du Sud</b>	
Écosse, (16-59), 2004	6.3	Chili, (12-64), 2006	7.0
Slovénie*, 2003	6.2	Argentine, (12-65), 2006	6.9
Pays-Bas, 2005	5.4	Uruguay, (12-65), 2006	5.2
Danemark, (16-64), 2005	5.2	Pérou, (12-64), 2005	3.3
Belgique, (15-65), 2004	5.0	Venezuela*, 2002	3.3
Allemagne, (18-64), 2007	4.7	Bolivie, 2005	3.2
Estonie, 2003	4.6	Brésil, (12-65), 2005	2.6
Islande, (16-75), 2003	4.6	Guyana*, 2002	2.6
Norvège, 2004	4.6	Équateur*, 2005	2.1
Slovaquie, (18-64), 2004	4.1	Suriname*, 2002	2.0
Hongrie, (18-54), 2003	3.9	Colombie, (18-65), 2003	1.9
Lettonie, (15-68), 2003	3.8	Paraguay*, (12-65), 2005	1.6
Finlande, 2006	3.6	<b>Caraïbes</b>	
Portugal, 2001	3.3	Jamaïque* (12-55), 2001	10.70
Suède, 2006	3.1	Sainte-Lucie*, 2006	9.00
Pologne, 2006	2.7	Barbade, 2007	8.30
Lituanie, 2004	2.2	Grenade*, 2003	6.70
Cyprus, (15-65), 2006	2.1	Haïti, 2005	6.20
Grèce, 2004	1.7	St. Vincent et Grenadines*, 2002	6.20
Malte, (18-65), 2001	0.8	Îles Turques et Caïques. *, 2002	5.40
<b>Europe du Sud-Est</b>		Bahamas*, 2003	4.70
Croatie*, 2003	4.0	Trinité-et-Tobago*, 2002	3.70
Bosnie-Herzégovine*, 2005	3.0	Rép. dominicaine, 2000	1.90
Turquie*, 2003	1.9	<b>OCÉANIE</b>	
Albanie, 2004	1.8	Papouasie-Nouvelle-Guinée, 1995	29.5
Bulgarie, (18-60), 2005	1.5	Micronésie (États fédérés de), 1995	29.1
Roumanie, 2004	0.9	Nouvelle-Zélande, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	13.3
<b>Europe de l'Est</b>		Australie (15-64) <sup>b</sup> , 2007	11.4
Fédération de Russie*, 2003	3.9	Nouvelle-Calédonie**	1.9
Ukraine*, 2003	3.6	Fidji, 1996	0.2
Bélarus, (18-60), 2005	1.5	Vanuatu, 1997	0.1

<sup>b</sup> Original data adjusted to age group 15-64

**CANNABIS**  
Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans  
(sauf indication contraire)

<b>AFRIQUE</b>		<b>Asie de l'Est et du Sud-Est</b>	
<b>Afrique de l'Est</b>		Philippines*, 2004	4.2
Madagascar*, 2004	9.1	Cambodge*, 2003	3.5
Kenya*, 1994	4.0	Malaisie*, 2003	1.6
Maurice, 2004	3.9	Myanmar*, 2005	0.9
Comores*, 2002	2.9	Thaïlande, (12-65), 2006	0.9
Éthiopie*, 1999	2.6	Indonésie, 2005	0.7
Somalie, 2002	2.5	Rép. Dém -pop. lao.*, 2002	0.7
Ouganda**	1.4	RAS de Macao (Chine)*, 2003	0.7
Rép. Unie de Tanzanie**, 1999	0.2	Province Chinoise de Taiwan**	0.5
<b>Afrique du Nord</b>		Viet Nam*, 2002	0.3
Égypte, 2006	9.6	Japon, 2002	0.1
Maroc, 2004	4.2	Brunéi Darussalam, 1996	0.02
Algérie*, 2005	3.3	RAS de Hong Kong SAR (Chine), 2005	0.02
Jamahirya arabe lybienne, <sup>c</sup> 1998	0.05	Singapour, <sup>c</sup> 2006	0.005
<b>Afrique australe</b>		Rép. De Corée, <sup>c</sup> 2004	0.002
Zambie*, 2003	17.7	<b>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</b>	
Afrique du Sud*, 2005	8.9	Israël, (18-40), 2005	8.5
Zimbabwe, 2000	6.9	Liban, 2001	6.4
Namibie, 2000	3.9	Emirats arabes unis*, 2006	5.4
Angola, 1999	2.1	Iran, (Rép. Islamique d'), 1999	4.2
<b>Afrique occidentale et centrale</b>		Pakistan*, 2000	3.9
Ghana, 1998	21.5	Afghanistan, 2005	3.6
Sierra Leone, 1996	16.1	Koweït*, 2005	3.1
Nigéria, 2000	13.8	Jordanie*, 2001	2.1
Cap-Vert*, 2004	8.1	Rép. Arabe syrienne*, 2002	2.0
Mali*, 1995	7.8	Bahréïn**	0.4
Burkina Faso*, 2006	2.9	Arabie saoudite**, 2006	0.3
Sénégal, 1999	2.8	Oman, 1999	0.1
Togo*, 2006	2.7	Qatar, 1996	0.1
Tchad, 1995	0.9	<b>Asie du Sud</b>	
<b>ASIE</b>		Bangladesh, 1997	3.3
<b>Asie centrale et républiques transcaucasiennes</b>		Inde, 2000	3.2
Kirghizistan*, 2001	6.4	Népal*, 1998	3.2
Kazakhstan*, 2000	4.2	Maldives*, 2007	2.0
Ouzbékistan*, 2003	4.2	Sri Lanka, 2000	1.5
Arménie*, 2003	3.5		
Azerbaïdjan*, 2004	3.5		
Tadjikistan*, 1998	3.4		

\* Estimations de l'ONU DC fondées sur des études locales, des études sur des groupes de population spéciaux et/ou des évaluations des services de répression.

\*\* Premières estimations.

Sources: Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des Gouvernements; Département d'États-Unis, Centre européen des drogues et des toxicomanes (OEDT); Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP).

## 3.5.1.4 Stimulants de type amphétamine (à l'exclusion de l'ecstasy)

<b>AMPHÉTAMINES</b>	
Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans (sauf indication contraire)	
<b>EUROPE</b>	
<b>Europe occidentale et centrale</b>	
Angleterre et pays de Galles, (16-59),	1.3
Estonie, 2003	1.3
Lettonie, 2003	1.1
Norvège, 2004	1.1
Irlande du Nord, (16-59), 2006	
Écosse, (16-59), 2004	1.0
Espagne, 2005	1.0
Islande*, 2003	0.9
Autriche, 2004	0.8
Hongrie, 2003	0.8
Suisse*, 2003	0.8
Rép. tchèque, (18-64), 2004	0.7
Danemark, 2005	0.7
Pologne, 2006	0.7
Finlande, 2006	0.6
Belgique*, 2005	0.6
Allemagne, (18-64), 2007	0.5
Chypre, 2006	0.4
Irlande, 2006	0.4
Italie, 2005	0.4
Luxembourg, 1999	0.4
Lituanie, 2004	0.3
Pays-bas, 2005	0.3
France, 2005	0.2
Grèce, 2004	0.2
Liechtenstein*, 2005	0.2
Slovaquie, 2004	0.2
Slovénie*, 1999	0.2
Suède, 2000	0.2
Portugal, 2001	0.1
Malte, (18-65), 2001	0.03
<b>Europe du Sud-Est</b>	
Croatie*, 2003	0.5
Bulgarie, (18-60), 2005	0.4
Turquie*, 2003	0.2
Roumanie*, 2004	0.1
Albanie, 2004	0.02
<b>Europe de l'Est</b>	
Bélarus*, 2006	0.35
Moldova, (Rép. De), 1998	0.2
Fédération de Russie*, 2003	0.2
Ukraine*, 2003	0.2
<b>AMÉRIQUES</b>	
<b>Amériques centrale</b>	
El Salvador, (12-65), 2005	3.0
Costa Rica, 2000	1.0
Guatemala*, 2005	0.9
Honduras*, 2005	0.8
Nicaragua*, 2003	0.8
Panama*, 2003	0.6
<b>Amérique du Nord</b>	
État-Unis, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	1.6
Canada, (15-64), 2004	1.0
Mexique*, 2006	0.4
<b>Amérique du Sud</b>	
Brésil, (12-65), 2005	0.7
Suriname*, 2002	0.6
Venezuela*, 2002	0.6
Argentine*, 2005	0.6
Colombie*, 2005	0.5
Paraguay*, 2005	0.5
Chili, (12-64), 2006	0.4
Bolivie*, 2004	0.3
Équateur*, 2005	0.2
Pérou*, 2005	0.1
Uruguay, (12-65), 2006	0.3
<b>Caraïbes</b>	
Rép. dominicaine*, 2003	1.1
Trinité-et-Tobago*, 2002	0.8
Grenade 2005	0.7
Bahamas*, 2003	0.3
Îles Turques et Caïques*, 2003	0.3
Barbade, 2007	0.2
<b>Océanie</b>	
Australie (15-64) <sup>b</sup> , 2007	2.9
Nouvelle-Zélande, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	2.3

**AMPHÉTAMINES**  
Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64  
(sauf indication contraire)

<b>AFRIQUE</b>	
<b>Afrique de l'Est</b>	
Kenya**	0.6
Éthiopia**	0.3
<b>Afrique du nord</b>	
Égypte, 2006	0.52
Maroc, 2004/5	0.02
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>	
Nigéria, 1999	1.1
Ghana**	1.0
Cameroun**	0.9
Tchad, 1996	0.01
<b>Afrique australe</b>	
Afrique de Sud*, 2005	0.5
Namibie, 2000	0.1
Zambie*, 2003	0.1
Zimbabwe, 2000	0.1
<b>ASIE</b>	
<b>Asie centrale et républiques transcaucasiennes</b>	
Arménie, 2005	0.04
Ouzbékistan, 1997	0.01
<b>Asie de l'Est, Du Sud et du Sud-Est</b>	
Philippines*, 2004	6.0
Thaïlande, 2006	0.8
RDP lao*, 2004	0.7
Cambodge*, 2004	0.6
Province Chinoise de Taiwan	0.6
Malaisie*, 2005	0.6
Indonésie, 2005	0.3
Japon, <sup>a</sup> 2005	0.3
Brunéi Darussalam*, 2006	0.3
Myanmar*, 2005	0.2
RAS de Hong Kong (Chine)*, 2006	0.2
Rép. De Corée, 2004	0.1
Inde, 2001	0.02
Singapour, <sup>c</sup> 2006	0.005
RAS de Macao (Chine), 2001	0.002

<b>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</b>	
Israël, (18-40), 2005	0.4
Jordanie, 2001	0.4
Liban*, 2001	0.4
Arabie Saoudite*, 2006	0.4
Koweït*, 2005	0.3
Oman, 1998	0.1

\* Estimations de l'ONUDC fondées sur des études locales, des études sur des groupes de population spéciaux et/ou des évaluations des services de répression.

\*\* Premières estimations.

Sources: Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des Gouvernements; Département d'États-Unis, Centre européen des drogues et des toxicomanes (OEDT); Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP).

## 3.5.1.5 Ecstasy

<b>ECSTASY</b>	
<b>Prévalence annuelle de l'abus, en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans (sauf indication contraire)</b>	
<b>EUROPE</b>	
<b>Europe occidentale et centrale</b>	
Rép. tchèque, (18-64), 2004	3.5
Angleterre et pays de Galles, (16-59), 2004	1.8
Irlande du Nord, 2006/07	1.8
Estonie, (15-65), 2004	1.7
Hongrie, (18-54), 2003	1.4
Irlande, 2006/07	1.2
Pays-Bas, 2005	1.2
Écosse, (16-59), 2004	1.2
Slovaque, 2004	1.2
Espagne, 2005	1.2
Belgique*, 2003	1.1
Chypre, 2006	1.0
Autriche, 2004	0.9
Slovénie*, 2003	0.9
Lettonie, 2003	0.8
Suisse*, 2003	0.8
Islande*, (15-65), 2003	0.6
Finlande, 2004	0.5
France, 2005	0.5
Liechtenstein*, 2005	0.5
Luxembourg*, (15-65), 1998	0.5
Norvège, 2004	0.5
Allemagne, (18-64), 2007	0.4
Italie, 2005	0.4
Lituanie, 2004	0.4
Portugal, 2001	0.4
Suède*, 2003	0.4
Danemark, 2005	0.3
Pologne, 2006	0.3
Grèce, 2004	0.2
Malte, (18-65), 2001	0.2
<b>Europe du Sud-Est</b>	
Bulgarie, (18-60), 2005	0.5
Croatie*, (15-65), 2003	0.3
Turquie*, 2003	0.3
Ex-Rép yougo de Macédoine*, 1999	0.1
Roumanie*, 2004	0.1
Albanie, 2004	0.04
<b>Europe de l'Est</b>	
Ukraine*, 2003	0.1
Féd. de Russie*, 2005	0.05
<b>AMÉRIQUES</b>	
<b>Amérique centrale</b>	
Panama*, 2003	0.4
Belize*, 2003	0.2
El Salvador*, 2003	0.1
Nicaragua*, 2003	0.1
Guatemala*, 2005	0.1
Honduras*, 2005	0.1
<b>Amérique du Nord</b>	
Canada, (15-64), 2004	1.3
Étas -Unis, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	1.0
Mexique, 2002	0.01
<b>Amérique du sud</b>	
Pérou, (12-64) <sup>d</sup> , 2005	0.9
Argentine, (12-65), 2006	0.5
Uruguay*, 2006	0.2
Brésil*, 2005	0.2
Colombie*, 2005	0.2
Équateur*, 2005	0.2
Venezuela*, 2001	0.2
Bolivia, 2005	0.1
Chili, (12-64), 2006	0.1
Guyana*, 2002	0.1
Paraguay*, 2005	0.1
Suriname*, 2002	0.1
<b>Caraïbes</b>	
Îles Turques et Caïques*, 2003	0.7
Barbade, 2007	0.5
Rép. dominicaine*, 2000	0.2
Bahamas*, 2003	0.1
Trinité-et-Tobago, 2005	0.1
<b>AFRIQUE</b>	
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>	
Cap-Vert*, 2004	0.06
<b>Afrique australe</b>	
Afrique du Sud*, 2004	0.4
Zambie*, 2003	0.3
Namibie, 2000	0.1
Zimbabwe*, 2003	0.1
Maroc, 2003	0.02
Ghana, 1995	0.01
<b>ASIE</b>	
<b>Asie de l'Est et du Sud-Est/Asie du Sud/pays transcaucasien</b>	
Province Chinoise de Taiwan, 2005	0.5
Malaisie*, 2003	0.4
Indonésie, 2005	0.3
RAS de Macao (Chine)*, 2002	0.3
Rép. of Corée, 2004	0.3
Philippines, 2004	0.2
Viet Nam*, 2003	0.2
Arménie, 2005	0.1
Cambodge*, 2003	0.1
Japon*, 2003	0.1
Thaïlande, 2001	0.1
RAS de Hong Kong (China), 2005	0.03
Inde*, 2004	0.01
Singapour, <sup>c</sup> 2006	0.003
<b>Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest</b>	
Israël, (18-40), 2005	0.7
Liban*, 2001	0.5
<b>OCÉANIE</b>	
Australie (15-64) <sup>b</sup> , 2007	4.4
Nouvelle-Zélande, (15-64) <sup>b</sup> , 2006	2.6

\* Estimations de l'ONUDD fondées sur des études locales, des études sur des groupes de population spéciaux et/ou des évaluations des services de répression.

\*\* Premières estimations.

Sources: Questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des Gouvernements; Département d'États-Unis, Centre européen des drogues et des toxicomanes (OEDT); Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP).



### 3.5.2 Demandes de traitement (principales drogues consommées)

#### 3.5.2.1 Principales drogues consommées par les personnes traitées en Afrique pour toxicomanie

Pays*	Source	année	Ventilation des principales drogues en pourcentages								Personnes traitées**
			Cannabis	Opiacés	Cocaïne	Stimulants de type amphétamine	Méthamqualone	Dépresseurs	Inhalants	Khat	
Afrique du Sud	ORA	2006	31,7 %	17,5 %	17,5 %	26,9 %	5,3 %	-	-	-	16 300
Algérie	ORA	1999/2006***	82,3 %	6,6 %	0,2 %	-	-	2,1 %	-	-	1 436
Botswana	SENDU/ORA	2003/2006**	100,0 %	-	-	-	-	-	-	-	311
Burkina Faso	ORA	2006	60,0 %	4,0 %	2,7 %	28,0 %	-	5,3 %	-	-	75
Cameroun*	RAS	1995	48,5 %	12,1 %	13,6 %	-	-	36,4 %	-	-	-
Cap-Vert	ORA	2006	-	-	-	-	-	-	-	-	57
Congo	ORA	1995	100,0 %	-	-	-	-	-	-	-	41
Cote d'Ivoire	ORA	1998	91,0 %	4,1 %	3,0 %	-	-	-	-	-	-
Égypte	ONU/DC FO	1999	22,1 %	45,1 %	0,4 %	-	-	-	-	-	-
Érythrée	ORA	2006	38,5 %	11,5 %	7,7 %	-	-	42,3 %	-	-	26
Éthiopie	ORA	2006	18,8 %	18,8 %	-	-	-	-	-	62,5 %	64
Ghana	GAP	2005	84,5 %	0,4 %	1,0 %	-	-	-	-	-	1 531
Kenya *	Univ.	2005	36,3 %	37,8 %	9,7 %	0,5 %	-	1,2 %	11,4 %	402	
Lesotho	SENDU	2004	100,0 %	-	-	-	-	-	-	-	54
Madagascar	ORA	2005	100,0 %	-	-	-	-	-	-	-	342
Malawi	SENDU	2004	100,0 %	-	-	-	-	-	-	-	796
Maurice	ORA	2003/2006***	22,3 %	58,3 %	-	-	-	0,5 %	-	-	7 500
Mozambique	SENDU	2004	33,3 %	54,7 %	11,4 %	-	-	-	-	-	150
Namibie	ORA	2005/2006***	2,4 %	2,4 %	24,4 %	9,8 %	61,0 %	-	-	-	238
Niger	ORA	2006	69,2 %	-	-	30,8 %	-	-	-	-	168
Nigéria	Govt.	2004	89,7 %	1,2 %	0,7 %	2,0 %	-	3,7 %	-	-	925
Rep. Centre Africaine	ORA	2006	100,0 %	-	-	-	-	-	-	-	58
Sao Tomé-et-Principe	ORA	1997	22,2 %	5,5 %	72,2 %	-	-	-	-	-	-
Sénégal	GAP	2005	78,0 %	1,0 %	2,0 %	1,0 %	-	11,0 %	-	-	202
Seychelles	ORA	2005	55,4 %	43,1 %	-	1,5 %	-	-	-	-	65
Sierra Leone	ORA	1997	96,8 %	-	0,6 %	-	-	-	-	-	2 067
Swaziland	SENDU	2004	92,2 %	0,9 %	0,9 %	-	4,7 %	0,9 %	-	-	128
Tadjikistan	SENDU	2004	62,7 %	32,7 %	-	-	-	-	-	-	340
Tchad	ORA	1996	50,6 %	-	0,2 %	18,8 %	-	6,3 %	-	-	16
Togo	ORA	2002	56,2 %	4,3 %	4,9 %	-	-	34,6 %	-	-	162
Tunisie	ORA	2006	-	-	-	-	-	-	-	-	500
Zambie	ORA	2005	-	-	-	-	-	-	-	-	233
<b>Total</b>			<b>63,6 %</b>	<b>15,7 %</b>	<b>9,6 %</b>	<b>5,2 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>6,2 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>34 187</b>

\* Veuillez noter que les définitions du "traitement" varient selon les pays.

\*\*\* A l'exclusion de l'alcool

\*\*\*\* La seconde année citée concerne le nombre de personnes traitées (dernière colonne)

(a) Variable de substitution: drogues consommées localement d'après les principaux informateurs des services sociaux (affaires sanitaires), les guérisseurs traditionnels et les services de répression.

(b) Cohorte de substitutions d'utilisateurs identifiés par les centres de réinsertion ou de traitement, les toxicomanes de la rue et les fumeries, piqueries et autres repaires de drogues dans 5 centres urbains. Sources: ONU/DC: Questionnaire destiné aux rapports annuels et données des Bureaux de terrain, Réseau épidémiologique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SENDU) international Psychology Reporter, Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP)

### 3.5.2.2 Principales drogues consommées dans les Amériques par les personnes traitées pour toxicomanie

Pays*	Source	Année	Cannabis	Opiacés	Groupe de la cocaïne					Groupe des STA				Personnes traitées
					Somme de toute la cocaïne	Cocaïne	Basuco	Crack	Amphétamines	Ecstasy	Inhalants	Tranquillisants		
Argentine	ORA	2006/2005***	46,3%	0,8%	45,0%	45,0%	7,3%	0,2%	0,2%	15,3%	7,6%	144 120		
Bahamas	ORA	2003	46,4%		36,7%	36,7%						536		
Barbade	SIDUC/QRA	1998/2003/04	27,8%		72,3%	72,3%						318		
Bolivie	SIDUC/QRA	1998/2003***	14,7%		54,9%	54,9%	31,8%		1,4%	23,5%		5 491		
Brazil	ORA	2005										850 000		
Canada	CCENDU	2001	24,7%	8,1%	25,6%	25,6%			0,4%		21,2%	235 908		
Chili	ORA	2006										7 367		
Colombie	SIDUC	1998	13,4%		56,3%	28,1%	28,2%		3,6%	4,8%		n.a.		
Costa Rica	ORA	2002/04***	30,1%		54,3%	23,8%						13 000		
El Salvador	ORA/Gouv.	2004/2006***	13,8%		63,8%	17,2%						8 074		
Equateur	ORA	2005	55,9%	1,9%	33,5%	33,5%			8,0%	0,6%		2 705		
Grenade	ORA	2004	60,0%		40,0%	40,0%			2,9%	5,8%		250		
Guatemala	ORA	2003	25,0%		75,0%	75,0%						2 000		
Haiti	ORA	2002	35,4%	2,1%	37,5%	37,5%					6,3%	51		
Honduras	SIDUC/QRA	1998/2006***	34,4%		9,0%	3,1%				9,0%		7 500		
Jamaïque	ORA	2006	43,5%		56,1%	56,1%			0,1%			310		
Mexique	Govt	2006	31,3%	2,4%	30,2%	30,2%			9,9%	1,7%	9,1%	9 346		
Nicaragua	SIDUC	1998	7,3%		77,3%	14,5%				12,7%		n.a.		
Panama	SIDUC/QRA	1998/2001***	5,1%		49,4%	48,9%		0,5%			1,4%	5 838		
Perou	ORA	2005/2006***	31,1%	0,3%	67,0%	67,0%			0,3%			5 612		
Republique dominicaine	ORA	2001/2006***	20,0%	3,6%	76,4%	76,4%						7 590		
Sainte-Lucie	ORA	2005	17,5%		82,5%	82,5%						40		
Saint-Vincent-et-les Grenadines	ORA	2004	75,3%		24,7%	24,7%						73		
Trinité-et-Tobago	ORA	2006	48,8%		51,1%	51,1%						1 194		
Uruguay	SIDUC/QRA	1998/2006***	12,2%		46,4%	46,4%				9,2%		9 000		
USA	SAMSHA	2006	50,0%	19,0%	37,8%	37,8%			21,8%	10,3%	15,7%	2 457 000		
Venezuela	ORA	2006	13,1%	6,8%	79,3%	20,7%			0,6%	0,2%		6 523		
<b>Total</b>			27,3%	13,6%	46,9%				11,1%	#DIV/0!		<b>3 569 846</b>		
<b>Total Amérique du Nord</b>			31,9%	2,6%	51,9%				2,7%	0,7%		2 482 908		
<b>Total Amérique du Sud</b>			<b>31,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>47,5%</b>				<b>4,3%</b>	<b>0,7%</b>		<b>1 086 938</b>		
<b>Moyenne non pondérée</b>														

Note: Il s'agit des drogues d'impact les plus courantes pour l'ensemble des pays; de ce fait, les pourcentages n'atteignent pas forcément 100% dans tous les pays.

\* Veuillez noter que les définitions du

\*\* A l'exclusion de l'alcool

\*\*\* La seconde année citée concerne le nombre de personnes traitées (dernière colonne).

n.d. non disponible

Source: ONUDC. Questionnaire de suivi des centres de traitement du Système international de données sur la consommation de drogues (SIDUC) sur les drogues d'impact; rapport 1998 du SIDUC sur l'abus de substances et les services de la santé mentale et de la prévention du traitement de l'abus de drogues des États-Unis (SAMSHA) Treatment Episode Data (TEDS, USA); Réseau communautaire canadien d'épidémiologie des toxicomanies (CCET); statistiques de morbidité 2000/2001 (séparations liées à l'usage de drogues illicites).

### 3.5.2.3 Principales drogues consommées en Asie par les personnes traitées pour toxicomanie

Pays*	Source	Année	Ventilation des principales drogues en pourcentages										Personnes traitées*			
			Cannabis	Opiacés	Cocaïne	Amphétamines	Ecstasy	Inhalants	Sédatifs	Stimulants de type amphétamine						
Afghanistan	QRA	2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 049
Arabie saoudite	QRA	2001	15,9%	15,1%	41,3%	-	27,8%	-	-	-	-	-	-	-	-	1 366
Arménie	QRA	2006	-	98,5%	1,5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105
Azerbaïdjan	QRA / ONUDC Est.	2003	20,0%	-	-	-	5,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	n.a.
Bahreïn	QRA	1998	100,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 488
Bangladesh	QRA	2006	9,0%	91,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	909
Brunei Darussalam	ONUDD DAINAP	2006	1,8%	-	98,2%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57
Chine	ONUDD FO (DAINAP)/QRA	2004	-	90,0%	0,6%	-	6,2%	-	-	3,3%	-	-	-	-	-	105 151
Chine (RAS de Hong Kong)	Govt/QRA	2004/2006***	4,2%	72,5%	3,9%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 695
Emirats arabes unis	QRA	2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
Inde	QRA	2004/2005	15,5%	61,3%	1,5%	-	0,9%	-	-	4,1%	-	-	-	-	-	81 802
Indonésie	QRA	2006	0,7%	97,2%	1,8%	-	-	-	-	0,3%	-	-	-	-	-	3 777
Iran	Govt.	2001	2,5%	91,6%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 990
Israël	QRA	2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 000
Japon	Govt	2004	19,0%	0,6%	0,1%	-	55,8%	0,2%	-	17,9%	4,9%	-	-	-	-	1 124
Jordanie	QRA	1999	-	21,4%	-	-	45,2%	-	-	6%	-	-	-	-	-	85
Kazakhstan	ONUDD FO	2000/2004***	20,0%	74,6%	-	-	0,1%	-	-	-	-	-	-	-	-	47 903
Kirghizistan	QRA	2005	33,0%	58,9%	-	-	-	-	-	3,9%	-	-	-	-	-	666
Koweït	QRA	2005	56,0%	56,0%	3,6%	-	36,0%	-	-	2,0%	-	-	-	-	-	908
Lao, Vientiane	ONUDD FO (DAINAP)	2003/2004***	2,4%	5,0%	-	-	77,0%	-	-	7,0%	-	-	-	-	-	1 072
Liban	QRA / ONUDC Est.	2004/2006***	32,0%	57,0%	4,0%	-	0,5%	-	-	6,0%	-	-	-	-	-	1 124
Macao	QRA	2006	-	84,8%	-	-	2,6%	-	-	1,5%	-	-	-	-	-	358
Malaisie	QRA/AMCEWG	2005/2006***	15,4%	68,3%	-	-	12,8%	-	-	1,2%	-	-	-	-	-	5 148
Maldives	QRA	2003	13,0%	87,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126
Mongolie	QRA	2001	28,6%	71,4%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
Myanmar	QRA	2004/2006***	1,9%	86,3%	-	-	11,8%	-	-	-	-	-	-	-	-	1 469
Népal	AMCEWG/QRA	1994/2006***	5,4%	87,2%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	900
Oman	QRA	2002	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
Ouzbékistan	QRA	2004/2006***	16,8%	78,8%	-	-	-	-	-	0,9%	0,6%	-	-	-	-	6 517
Pakistan	QRA	2004	37,0%	49,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000
Philippines	QRA	2006	24,7%	0,3%	1,0%	-	61,5%	1,3%	-	10,6%	0,5%	-	-	-	-	4 703
Province Chinoise de Taiwan	NBCD Taiwan Health	2006	-	93,6%	-	-	29,0%	0,6%	-	0,7%	7,2%	-	-	-	-	12 232
Qatar	QRA	1997/ 2006***	5,1%	25,4%	-	-	1,7%	-	-	10,2%	-	-	-	-	-	164
République de Corée	QRA	2005	10,8%	81,1%	-	-	81,1%	-	-	-	-	-	-	-	-	148
Singapour	ONUDD DAINAP	2006	-	45,5%	-	-	9,0%	8,9%	-	-	-	-	-	-	-	433
Sri Lanka	QRA	2005/2006***	-	90,8%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 736
Syrie	QRA	2006	0,2%	94,9%	0,9%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	674
Tadjikistan	QRA	2004/2005***	-	99,2%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	680
Thaïlande	QRA	2006	10,5%	6,0%	0,0%	-	76,0%	0,3%	-	5,7%	-	-	-	-	-	44 264
Turkménistan	QRA	2004	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 720
Vietnam	AMCEWG/DAINAP	2001/2006***	-	98,0%	-	-	2,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	38 238
<b>Total</b>			<b>11,5%</b>	<b>63,3%</b>	<b>0,4%</b>	<b>18,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,9%</b>	<b>449 700</b>						

Note : Ce tableau comprend pas les "autres drogues" de ce fait, les pourcentages indiqués n'atteignent pas forcément 100%.

\*\* A l'exclusion de l'afghanistan, l'Arménie, le Japon et le Viet Nam.

\*\*\* La dernière année citée concerne le nombre de personnes traitées (dernière colonne).

Sources: ONUDC; Questionnaire destiné aux rapport annuels et données des bureaux de terrain de l'ONUDD; Asian Multicity Epidemiology Work Group (AMCEWG); National Institute on Drug Abuse (USA); Community Epidemiology Work Group (CEWG); rapports des gouvernements; Réseau d'information sur l'abus de drogues (DAINAP).

### 3.5.2.4 Principales drogues consommées en Europe par les personnes traitées pour toxicomanie

Pays*	Source	Année	Ventilation des principales drogues en pourcentages										Personnes traitées*		
			Cannabis	Opiacées	Cocaine	Stimulants de type amphétamine		Hallucinogènes	Hypnotiques et Sédatifs	Inhalants/Solvants					
Albanie	QRA	2006	7,0%	93,0%											2 140
Allemagne	QRA	2005	29,7%	38,2%	15,6%	8,6%	5,2%	2,7%							51 826
Andorre	QRA	2006													434
Autriche	OEDT	2005		100,0%											7 554
Bélarus	ONUDD	2004	10,7%	65,3%	0,03%	3,1%	1,6%	0,9%	2,8%	14,4%					5 175
Belgique	QRA	2004	20,0%	44,2%	13,0%	11,8%	1,7%								3 662
Bulgarie	QRA	2005	2,3%	96,4%	0,3%	0,3%	0,1%	0,5%	0,4%	0,3%					2 017
Chypre	QRA	2006	25,4%	56,3%	15,2%	0,2%	2,7%	0,2%	0,4%						560
Croatie	QRA	2006	14,7%	76,8%	1,5%	2,9%	2,4%		1,7%						7 427
Danemark	QRA	2005	34,2%	49,1%	6,3%	7,1%	0,9%	0,1%	2,2%						5 228
Espagne	QRA	2004	12,7%	42,3%	42,4%	0,7%	0,5%	0,1%	1,4%						51 936
Estonie	OEDT	2005		82,0%		5,8%									1 339
ex-Rep. yougoslave	QRA	2005	1,3%	98,7%											902
Macédoine	QRA	2005	6,0%	89,0%	0,06%	1,0%									52 460
Fed de Russie	ONUDD	2006/2/04***		39,0%	0,1%	30,4%	0,4%	0,1%	8,5%						2 895
Finlande	OEDT	2005/2/06***	20,4%												79 500
France	QRA	2004	26,9%	63,5%	5,3%	0,2%	0,9%		2,1%						4 508
Grèce	QRA	2006	7,6%	87,7%	2,6%		0,1%		1,2%						15 480
Hongrie	QRA	2006	37,7%	15,0%	1,3%	4,9%	2,2%		24,6%						12 263
Irlande	QRA	2005	21,6%	65,2%	9,8%	0,8%	2,6%								1 655
Islande	QRA/ONUDD	2000/2/04***	26,3%	0,1%	7,1%	65,6%	0,9%		0,6%						171 353
Italie	QRA	2006	9,6%	72,3%	14,0%	0,2%	0,5%								587
Lettonie	QRA	2006	1,3%	55,8%	0,2%	11,8%									32
Lituanie	QRA	2006	81,3%	15,6%		3,1%									3 213
Luxembourg	QRA/OEDT	2005/2/06***	0,5%	80,3%	0,1%	2,5%			1,5%						1 901
Malte	ONUDD/OEDT	2003/2/05***	7,4%	83,5%	5,8%	3,0%	0,7%		0,2%						2 121
Moldavie	QRA/ONUDD	2004/2/06****	51,8%	39,1%		3,8%									5 327
Norvège	Point Central OEDT	2004	14,0%	52,0%	1,0%	15,0%	0,1%								3 003
Pays-Bas	QRA	2005	19,4%	45,0%	31,2%	3,5%	0,9%								29 908
Pologne	QRA/ONUDD	2003/2/05***	3,0%	23,3%	0,9%	8,9%									13 320
Portugal	QRA/Point Central OEDT	2004/2/06***	5,0%	63,0%	25,0%			0,6%	10,1%	2,7%					32 460
République Slovaque	QRA	2006	20,2%	51,7%		27,1%	1,0%		1,0%						1 927
République tchèque	QRA	2005	14,6%	24,3%	0,2%	57,4%	0,3%		1,1%						8 534
Roumanie	QRA	2006	4,2%	94,6%	0,2%	0,6%	0,4%								1 364
Royaume-Uni	QRA	2006	12,6%	59,6%	9,3%	3,2%	0,8%		2,1%						117 783
Slovenie	ONUDD/OEDT	2004/2/05***	53,3%	96,2%	24,1%	1,2%	4,0%			9,0%					3 000
Suède	QRA	2005	20,4%	27,5%	2,9%	41,0%	0,3%		7,7%						6 750
Suisse	Gouv.	2003/2/04	14,2%	43,9%	25,4%	0,5%	0,8%	0,3%	3,0%						20 316
Turquie	Gouv.	2006	37,2%	41,8%	3,8%		3,8%		2,1%	10,5%					2 844
<b>Total Europe</b>															<b>734 744</b>
<b>Total Europe de l'Est</b>															<b>426 759</b>
<b>Total Europe de l'Ouest</b>															<b>307 985</b>
<b>Moyenne non pondérée pour l'Europe</b>			<b>19,0%</b>	<b>60,3%</b>	<b>9,1%</b>	<b>10,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>5,6%</b>					
<b>Moyenne non pondérée pour l'Europe de l'Est</b>			<b>16,7%</b>	<b>67,6%</b>	<b>13,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,3%</b>					
<b>Moyenne non pondérée pour l'Europe de l'Ouest</b>			<b>20,8%</b>	<b>54,7%</b>	<b>6,0%</b>	<b>11,9%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,7%</b>	<b>6,2%</b>						

Note : Dans certains pays, on soigne les polytoxicomanes; de ce fait, la somme des pourcentages peut dépasser 100%.  
 \* QRA = Questionnaire de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT); \*\* OEDT = Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT); \*\*\* La seconde année suite concernée le nombre de personnes traitées (dernière colonne).  
 Sources: ONUDD - Questionnaire OEDT aux rapports annuels, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT); données statistiques.

## 3.5.2.5 Principales drogues consommées en Océanie par les personnes traitées pour toxicomanie

Pays*	Source	Année	Ventilation des principales drogues en pourcentages							Personnes traitées**
			Cannabis	Opiacés	Cocaïne	Stimulants de type amphétamine		Hallucinogènes	Sédatifs	
						Amphétamines	Ecstasy			
Australie**	QRA	2004/2005***	41,4%	34,3%	0,5%	19,7%	0,8%		3,4%	74 959
Nouvelle Zélande	QRA	2005/2006***	53,2%	30,8%	0,2%	15,0%		0,9%		19 334
<b>Total</b>										94 293
<b>Moyenne</b>			<b>47,3%</b>	<b>32,6%</b>	<b>0,4%</b>	<b>17,4%</b>	<b>0,8%</b>		<b>3,4%</b>	

\* Veuillez noter que les définitions du "traitement" varient selon les pays

\*\* À l'exclusion de l'alcool.

\*\*\* Les données pour l'Australie se réfèrent à des traitements révolus, couvrant la période juillet 2004-juin 2005.









## 4.0 Méthodologie

Des efforts considérables ont été déployés au cours des dernières années pour améliorer les estimations présentées dans le présent rapport. Ces données doivent néanmoins être interprétées avec prudence, en raison de la nature clandestine de la production, du trafic et de l'abus des drogues. Indépendamment du caractère 'occulte' du phénomène mesuré, les principaux problèmes liés aux données tiennent à l'irrégularité des rapports et au fait qu'ils soient incomplets. Cela a une incidence sur la quantité, la qualité et la comparabilité des informations reçues. Tout d'abord, les intervalles irréguliers auxquels tels gouvernements font rapport peuvent se traduire par l'absence de données pour certaines années, alors qu'elles sont disponibles pour d'autres. Le manque de données régulières, que l'ONU DC s'efforce de compenser en faisant référence à d'autres sources, peut aussi influencer sur la physionomie des tendances. En second lieu, les questionnaires renvoyés ne sont pas toujours assez complètement remplis, ni exhaustifs. Tous ces chiffres doivent donc être considérés comme des ordres de grandeur du problème des drogues, et non comme des résultats précis. Notons également que tous les chiffres fournis, en particulier ceux qui se rapportent aux dernières années, peuvent faire l'objet d'une actualisation.

### SOURCES D'INFORMATION

Au titre des conventions internationales antidrogues, les États membres sont formellement priés de fournir chaque année au "Secrétaire général" des Nations Unies (en l'occurrence au Secrétariat de l'ONU DC) les informations liées aux drogues prescrites par la Commission des stupéfiants. Pour les aider à recueillir ces données, la Commission des stupéfiants a mis au point le *Questionnaire destiné aux rapports annuels*.

Le *Rapport mondial sur les drogues 2008* est fondé, pour l'essentiel, sur les réponses au Questionnaire envoyées par les Gouvernements à l'ONU DC au cours de la période allant de juin 2007 à mai 2008. Les données recueillies au cours de cette période se réfèrent à la situation en matière de drogues en 2006. L'ONU DC a adressé son questionnaire à 194 pays. Certains ont aussi été envoyés à des territoires autonomes, ce qui donne un total de 205. L'ONU DC a reçu 109 réponses au questionnaire sur la demande et l'abus des drogues (IIe partie) et 126 au questionnaire sur l'offre de drogues illicites (IIIe partie). Les comptes rendus les plus complets sont venus des pays d'Europe (87% d'entre eux ont

rempli, à la fois, la IIe et la IIIe partie du questionnaire); viennent ensuite les Amériques (39% des pays ont répondu au questionnaire sur la demande, et 49% à celui sur l'offre, puis l'Asie (58% de réponses au questionnaire sur la demande et 71% à celui sur l'offre). Dans le cas de l'Afrique, 52% des pays ont répondu au questionnaire sur l'offre, et 41% à celui sur la demande. En Océanie, trois pays, dont les deux plus grands de la région (ce qui correspond à 13% du total) ont fourni des informations. Les réponses des États membres au Questionnaire sont reproduites sur les cartes ci-après.

D'une manière générale, les États membres semblent mieux aptes à fournir des informations sur l'offre de drogues illicites que sur la demande. L'analyse des données relatives à l'offre a montré que 83% des rapports étaient 'en grande partie' remplis, contre 55% seulement des rapports sur la demande. Les questionnaires comportant des questions clés (voir ci-dessous), remplis à plus de 50%, sont considérés comme 'en grande partie' remplis, les autres comme partiellement remplis seulement.<sup>a</sup>

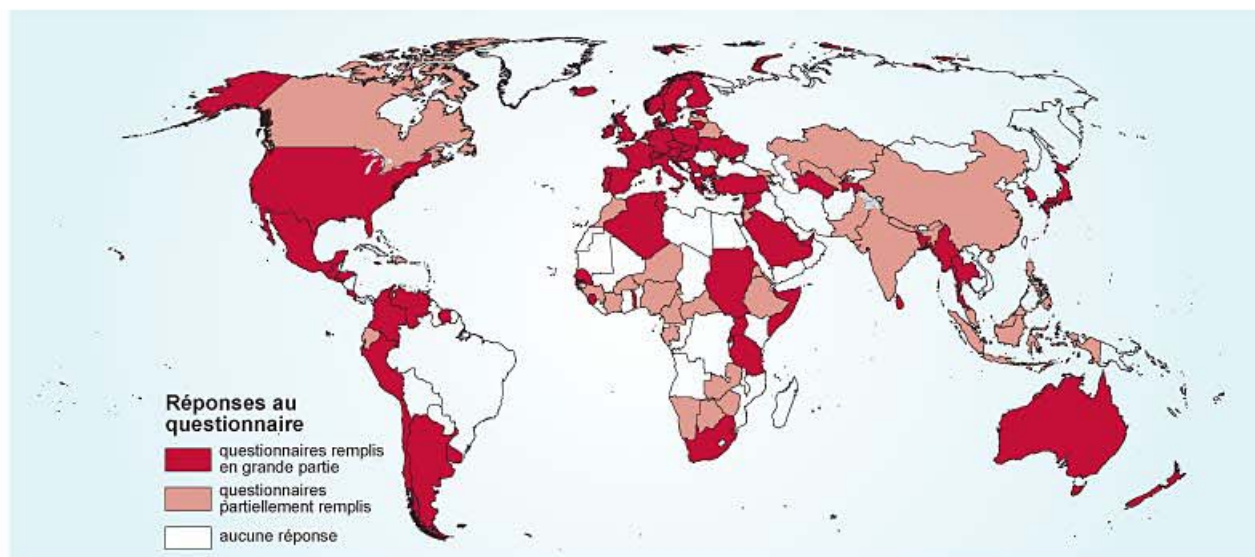
Pour savoir dans quelle mesure les États membres fournissent les informations nécessaires, les réponses à un certain nombre de questions clés posées dans le *Questionnaire* ont été analysées :

- Pour le 'questionnaire sur l'offre' (IIIe partie), cela concerne notamment les réponses aux questions sur les 'saisies', c'est-à-dire sur les quantités saisies (auxquelles 98% des pays faisant rapport ont répondu), le nombre de saisies opérées (70%), le 'trafic' [l'origine et/ou la destination des drogues (84%)] et leur 'prix' (90%), les 'arrestations et/ou les 'condamnations' liées aux drogues (91%). L'analyse globale de ces données a montré, nous l'avons dit, que le 'questionnaire sur l'offre' avait été rempli à 86%.
- Pour le 'questionnaire sur la demande', les questions clés utilisées aux fins d'analyse avaient trait aux 'tendances de l'abus des drogues' et au 'classement des drogues par ordre de prévalence dans la population générale' (90% des États membres y ont répondu), aux 'estimations de prévalence' dans la population générale (50%) et parmi les étudiants (56%); et

<sup>a</sup> Ces critères ont changé depuis 2007 et la parution du précédent *Rapport mondial sur les drogues*.



## Réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels, Ile partie, usage de drogues en 2006



aux 'traitements' (73%). Le taux global de réponse aux questions posées a été de 67% pour les pays qui ont renvoyé le 'questionnaire sur la demande' à l'ONUDC.

Les informations fournies par les États membres dans leur réponse au questionnaire forment la base des estimations et des analyses de tendances que l'on trouve dans le Rapport mondial sur les drogues. Il arrive souvent que les informations reçues et les données disponibles ne suffisent pas à donner une image fidèle et exhaustive des marchés mondiaux des drogues. Chaque fois que cela s'est révélé nécessaire et possible, les données tirées des réponses au questionnaire ont été complétées par des informations puisées à d'autres sources.

Comme les années précédentes, les données de saisies communiquées à l'ONUDC via les réponses au questionnaire ont été complétées, principalement par des données de l'OIPC/INTERPOL, par des informations fournies à l'ONUDC par les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA) à l'issue de leurs réunions régionales, par d'autres données, obtenues dans le cadre du projet 'Données pour l'Afrique' de l'ONUDC et du 'Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique' (DAINAP). On s'est également servi, lorsqu'ils existaient, des rapports nationaux. Parmi les autres sources utilisées, citons les données publiées par le *Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs* du Département d'État des États-Unis, dans son rapport sur la stratégie internationale de lutte contre les stupéfiants.

Les données de prix pour l'Europe ont été complétées par celles d'Europol. Les données sur les précurseurs reproduites dans le *Rapport* sont, pour l'essentiel, celles qui ont été collectées par l'Organe international de con-

trôle des stupéfiants (OICS). Les informations relatives à la demande ont été puisées à un certain nombre d'autres sources, dont le Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP), les agences de lutte contre la drogue participant au 'Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique' (DAINAP) de l'ONUDC, et divers réseaux épidémiologiques – nationaux ou régionaux – tels l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) ou la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). On a également puisé des informations dans les rapports nationaux publiés dans la littérature scientifique. Ce type d'informations complémentaires reste utile et nécessaire tant que les États membres ne disposent pas des systèmes de surveillance et de suivi permettant de produire des données fiables, complètes et comparables à l'échelon international.

C'est à cette fin que l'ONUDC encourage et appuie l'amélioration des systèmes nationaux de surveillance. De grands progrès ont été accomplis ces dernières années dans certains des principaux pays producteurs de drogues. En étroite coopération avec le Programme mondial de surveillance des cultures illicites de l'ONUDC, et avec l'appui de certains grands donateurs, ces pays ont mis sur pied des systèmes de surveillance remarquables, conçus pour évaluer l'ampleur et les tendances de la culture des plantes dont on extrait des stupéfiants. Il y a là un autre outil précieux qui a servi à l'analyse des tendances présentée dans le *Rapport mondial sur les drogues*.

Les données relatives à la demande n'en demeurent pas moins insuffisantes. En dépit des progrès louables constatés dans un certain nombre d'États membres (en matière d'estimations de prévalence, par exemple), il reste beaucoup à faire avant de disposer d'une base véritablement fiable permettant l'analyse des tendances et



Réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels, II<sup>e</sup> partie, Offre illicite de drogues, pour 2005

des politiques et l'évaluation des besoins. La publication du Rapport mondial sur les drogues 2008 est une occasion de plus de souligner qu'il est besoin d'améliorer la collecte des données et la surveillance à travers le monde, en vue d'étayer la base de connaissances permettant de concevoir et d'appliquer des politiques efficaces.

### Sources et limites des données relatives à l'offre

#### Culture, production et fabrication

D'une manière générale, les estimations mondiales sont plus fiables en ce qui concerne la production, en particulier celle des plantes dont on tire des stupéfiants, qu'en ce qui concerne la demande. En application des décisions prises par les États membres à la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée Générale [des Nations Unies] consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (1998) et des résolutions subséquentes de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a lancé, en 1999, un Programme mondial de surveillance des cultures illicites. L'objet de ce programme est d'aider les États membres à établir des systèmes nationaux permettant de mesurer l'ampleur et l'évolution des cultures illicites de stupéfiants sur leur territoire. Les résultats sont compilés par l'ONUDC pour présenter chaque année des estimations mondiales. Les données sur la culture du pavot à opium et du cocaïer et sur la production d'opium et de feuilles de coca présentées dans le *Rapport*, et concernant les principaux pays producteurs (Afghanistan, Myanmar et Laos pour l'opium, et Colombie, Pérou et Bolivie pour la coca), proviennent des systèmes nationaux de surveillance des pays qui ont une production illicite et couvrent la période allant jusqu'à la fin de 2007. Le Gouvernement du Maroc, en coopération avec l'ONUDC, a également procédé à des enquêtes sur la culture illicite de cannabis

et la production de résine de cannabis en 2003, 2004 et 2005. Les estimations relatives à d'autres pays présentées dans le Rapport sont tirées des réponses au questionnaire de l'ONUDC et de diverses autres sources, dont les rapports des Gouvernements, des bureaux de terrain de l'ONUDC et du *Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs* du Département d'État des États-Unis.

L'indicateur clef permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réduction de l'offre (objectif fixé en juin 1998 par la Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue) est la superficie des terres consacrées aux plantes dont on tire des stupéfiants. Depuis 1999, l'ONUDC appuie la mise en place de systèmes nationaux de surveillance dans les principaux pays producteurs de stupéfiants. Ces systèmes de surveillance sont conçus en fonction des spécificités nationales. La participation directe de l'ONUDC garantit la transparence des enquêtes de surveillance. Via son réseau d'experts en surveillance, au siège et sur le terrain, l'ONUDC veille à la conformité des systèmes nationaux, de manière qu'ils répondent aux normes méthodologiques internationales et aux besoins en information de la communauté internationale. La plupart de ces systèmes de surveillance sont fondés sur les techniques de télédétection (c'est-à-dire sur l'analyse des images-satellite), associées à des missions approfondies sur le terrain, rendues possibles par la présence de l'ONUDC dans tous les principaux pays producteurs de stupéfiants. Les images satellite, jointes aux informations recueillies sur le terrain, offrent un moyen objectif et fiable d'estimer les cultures illicites. Selon les conditions locales, les enquêtes sont effectuées par recensement (culture de la coca en Colombie, au Pérou et en Bolivie, culture du cannabis au Maroc) ou par échantillonnage

(culture du pavot à opium en Afghanistan, au Myanmar et au Laos). Dans le cas de l'échantillonnage, l'erreur potentielle est fonction du nombre de villages enquêtés et/ou du nombre de photos par satellite prises, qui constitueront la base des extrapolations ultérieures aux terres agricoles. Dans le cas de l'Afghanistan, par exemple, la zone estimative plantée en pavot à opium (selon l'enquête 2007 sur l'opium) variait – avec un intervalle de confiance  $\alpha = 0,1$  – entre 177 000 et 209 000 hectares, la valeur moyenne étant de 193 000 hectares.

En outre, les enquêtes de terrain aident l'ONUDC à obtenir des informations sur les rendements, les prix des drogues, ainsi que d'autres données socioéconomiques pouvant utilement servir à l'adoption de modes de développement 'alternatifs'. On trouvera un compte rendu détaillé des diverses approches méthodologiques à la section 'méthodologie' de chacune des enquêtes. Celles-ci peuvent être téléchargées depuis le site [www.unodc.org](http://www.unodc.org)

L'ONUDC a également commencé de procéder à des estimations de rendement dans certains pays, où elle mesure les rendements de certaines parcelles témoin, et à élaborer des méthodes permettant d'extrapoler les rendements de variables supplétives, comme le volume de capsules de pavot ou le nombre de plantes par parcelle. Cette approche est utilisée en Asie du Sud-Est et en Afghanistan. Toutes ces mesures ont pour objet d'améliorer les estimations de rendement et de disposer d'informations indépendantes des rapports des agriculteurs. L'exactitude des rendements calculés dépend de plusieurs facteurs, dont le nombre de sites enquêtés. Dans le cas de l'Afghanistan, par exemple, l'intervalle de confiance pour les rendements moyens calculés à l'occasion de l'enquête 2007 était de +/- 2,3% de la valeur moyenne  $\alpha = 0,1$ .

Dans les zones où l'ONUDC n'a pas encore entrepris de calculer les rendements, on s'est servi des résultats obtenus dans le cadre d'enquêtes nationales. C'est toujours le cas de certaines régions de la Bolivie (le Chapare), alors que dans d'autres (les Yungas, par exemple), ainsi qu'en Colombie et au Pérou, l'ONUDC a déjà effectué des enquêtes de rendement, en coopération avec les autorités locales. L'inconvénient qu'il y a à se servir des données de rendement provenant d'autres sources tient au fait que les stratégies d'échantillonnage ne correspondent pas toujours forcément à la définition ONUDC de 'superficie cultivée', et que les variations constatées, d'une année à l'autre, en raison des conditions climatiques ou de l'introduction de semences, d'engrais et de pesticides améliorés, ne sont pas justement reflétées dans les résultats finals. Les nouvelles enquêtes ont produit des estimations de rendements supérieures à ce que les estimations antérieures laissaient prévoir.

Les ratios de transformation utilisés pour calculer la production potentielle de cocaïne à partir des feuilles de

coca, ou la production d'héroïne à partir de l'opium, posent encore plus de problèmes. Pour être précis, ces calculs devraient s'appuyer sur des informations détaillées, recueillies à l'échelon local, concernant la teneur de l'opium en morphine ou la teneur en cocaïne des feuilles de coca, ainsi que des informations détaillées sur l'efficacité des laboratoires clandestins – qui dépend elle-même du savoir-faire, ainsi que de l'équipement et des précurseurs chimiques dont ils disposent. Ces informations ne sont pas disponibles. Plusieurs études lancées par les services de répression dans les grands pays producteurs de drogues ont fourni certains ordres de grandeur en ce qui concerne les ratios de transformation de la matière première en produit final. Le problème tient à ce que cette information est généralement fondée sur un nombre très limité d'études de cas, qui ne sont pas forcément représentatives du processus de production en général. De ce fait, les marges d'erreurs potentielles dans un environnement qui évolue rapidement – de nouveaux laboratoires surgissant çà et là, tandis que d'autres sont démantelés – sont loin d'être négligeables. Cela vaut également pour la teneur des plantes en substances psychoactives. Une étude portant sur deux années réalisée par l'ONUDC en Afghanistan a indiqué, par exemple, que la teneur en morphine de l'opium afghan était nettement supérieure à ce que l'on croyait précédemment. Les résultats de cette étude, associés aux informations sur la structure des prix (qui indiquaient qu'avec un ratio de 10:1 pour la conversion de l'opium en héroïne, les propriétaires de laboratoires perdraient de l'argent), prouvèrent à l'évidence qu'il fallait modifier ce ratio de conversion. En 2005, le ratio de transformation fut finalement ramené à 7:1, après que l'on eut obtenu des informations complémentaires lors d'entrevues avec des producteurs afghans de morphine et d'héroïne. Ce ratio est demeuré inchangé pour 2007.<sup>b</sup>

Plusieurs études sur la cocaïne ont été réalisées dans la région andine au cours de la dernière décennie, aux fins d'évaluer les ratios de transformation des feuilles de coca en cocaïne base et en chlorhydrate de cocaïne – qui sont également à la base des estimations de l'ONUDC. Toutefois, certains ratios de conversion ne cadrent pas avec la structure des prix constatée de ces substances, ce qui amène à s'interroger sur leur validité et indique le besoin de les réviser. En même temps, l'ONUDC ne peut bien évidemment pas construire de laboratoires clandestins et recruter des 'cuisiniers' pour améliorer ses statistiques. Tout cela souligne la difficulté pérenne d'estimer avec précision la production mondiale d'héroïne et de cocaïne, en dépit des progrès accomplis dans l'évaluation des superficies cultivées et des autres aspects de la culture et de la production.

La notion de 'production nationale potentielle' montre que la production effective d'héroïne ou de cocaïne est

<sup>b</sup> On trouvera un résumé détaillé de la question dans l'enquête 2007 de l'ONUDC sur l'opium en Afghanistan.



sous-évaluée dans certains pays, et surestimée dans d'autres, mais que l'estimation au niveau mondial ne s'en trouve que légèrement affectée. Le calcul de la 'production potentielle' de cocaïne du Pérou, par exemple, dépasse la production effective car une partie de la pâte de coca, ou coca base, produite au Pérou est exportée vers la Colombie voisine et vers d'autres pays, où elle sera transformée en cocaïne. Le même raisonnement amène à penser que les estimations de la production potentielle de cocaïne de la Colombie sous-estiment la production effective : en effet, celle-ci comprend non seulement la fabrication de cocaïne à partir des feuilles de coca locales, mais aussi à partir de la pâte de coca importée du Pérou.

En dépit de toutes ces difficultés, la précision globale des estimations mondiales de l'héroïne et de la cocaïne produites a assurément progressé au cours des dernières années et peut être considérée comme assez bonne.

La situation est encore moins satisfaisante en ce qui concerne le cannabis. Pour les feuilles de cannabis, la drogue la plus largement disséminée à travers le monde, on a procédé à l'agrégation de toutes les estimations de production. Dans la plupart des cas, ces estimations ne sont toutefois pas fondées sur des études scientifiques (elles reflètent souvent les rendements potentiels de zones éradiquées plutôt que la production réelle) et se réfèrent fréquemment à différentes années (car seul un nombre limité de pays fournissent ces estimations dans leur rapport annuel.) Un nombre important de pays ne fournit pas d'estimations. C'est pourquoi il a été procédé, une fois de plus, à l'examen systématique de tous les pays qui, au cours de la dernière décennie, ont été identifiés par d'autres comme importants pays sources de cannabis, ou qui ont signalé la saisie de plantes entières de cannabis (signe révélateur d'une culture locale). Il a été estimé que, dans ces pays, la production couvrait la demande intérieure; pour parvenir à ce résultat, on a multiplié le nombre estimatif d'usagers du cannabis par le taux mondial moyen de consommation de feuilles de cannabis, tiré de calculs antérieurs. Pour les pays identifiés comme producteurs de cannabis mais pas comme grands exportateurs, on a utilisé un certain pourcentage de la demande intérieure pour estimer la production locale. Les pourcentages choisis dépendaient des informations quantitatives et qualitatives disponibles pour différentes régions. Manifestement, ce n'est point là une technique d'estimation idéale, mais c'est la meilleure dont on dispose actuellement.

Pour la résine de cannabis, on dispose d'informations scientifiques sur les (probables) plus grands pays producteurs, qui, associées aux statistiques des saisies, permettent de procéder à des extrapolations à l'échelon mondial. Un autre calcul reposait sur une estimation de la production mondiale de feuilles de cannabis et sur les proportions comparées de la résine et des feuilles, en supposant que les risques de saisie soient les mêmes pour la résine

et pour les feuilles de cannabis. La moyenne de ces deux estimations constitue l'estimation ONUDC de la résine de cannabis.

L'option retenue pour estimer la production de STA est celle de la triangulation, qui consiste à estimer la production en se fondant sur les saisies signalées du produit final et en formulant des hypothèses quant à l'efficacité des services de répression, aux saisies de précurseurs chimiques et aux estimations fondées sur le nombre de consommateurs et leurs niveaux de consommation individuels plausibles. La moyenne de ces trois estimations permet alors de parvenir à l'estimation mondiale de l'ONUDC pour la production d'amphétamine, de méthamphétamine et d'ecstasy. La procédure d'estimation est demeurée largement inchangée par rapport à celle qui est en usage depuis la publication du *Rapport mondial sur les drogues 2004*, qui était fondé sur la méthode mise au point pour l'étude de l'ONUDC intitulée : *Étude sur l'ecstasy et les amphétamines, enquête mondiale 2003*. Certains ajustements ont été apportés en fonction d'informations récentes.

## Trafic

Les informations sur le trafic présentées dans ce rapport sont principalement tirées des réponses au Questionnaire destiné aux rapports annuels envoyées à l'ONUDC en 2007 et au début de 2008 et se rapportent à l'année 2006 (et aux années précédentes). Des sources complémentaires, telles que les rapports des gouvernements, d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes (OMC), les rapports des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), les données obtenues dans le cadre du projet 'Données pour l'Afrique' de l'ONUDC, les données obtenues dans le cadre du 'Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP) de l'ONUDC et celles des bureaux de terrain de l'ONUDC ont permis de compléter ces informations. Priorité a toutefois été accordée aux données officiellement communiquées dans les réponses au *Questionnaire destiné aux rapports annuels*. L'analyse des quantités saisies, telle qu'exposée dans le présent rapport, s'est fondée sur les réponses au Questionnaire renvoyées par 126 pays entre juin 2007 et mai 2008, dont 123 ont fourni des informations relatives aux saisies. En prenant en compte les informations provenant d'autres sources, l'ONUDC dispose dans sa base DELTA de données de saisies émanant de 152 pays pour l'année 2006. Les saisies sont donc l'indicateur le plus complet de la situation en matière de drogues et de son évolution à l'échelle mondiale. Bien qu'elles ne reflètent pas toujours correctement les tendances du trafic à l'échelon national, elles donnent généralement une bonne image des tendances du trafic aux échelons régional et mondial.

Quelques problèmes techniques se posent du fait que –

selon la drogue concernée – certains pays expriment les saisies en poids (kg) ou en volume (litres), tandis que d'autres rapportent leurs saisies en termes d'unités'. Dans le rapport interactif en ligne sur les saisies (unodc.org), celles-ci sont exprimées telles que signalées. Dans le *Rapport mondial sur les drogues*, les données de saisies ont été agrégées et converties en une mesure unique : les saisies en 'équivalents kilogrammes'. Aux fins des calculs, une 'unité de consommation type' (pureté de la rue) a été retenue : 0,5 gramme pour les feuilles de cannabis; 0,135 gramme pour la résine de cannabis; 0,1 gramme pour la cocaïne et l'ecstasy; 0,03 gramme pour l'héroïne et les amphétamines; 0,00005 gramme (50 microgrammes) pour le LSD. Une saisie d'un litre est supposée équivaloir à un kilogramme. Pour les saisies d'opiacés, on a supposé (sauf indication contraire dans le texte) que 10 kg d'opium équivalaient à 1 kg de morphine ou d'héroïne. Bien que tous ces ratios de conversion puissent être discutés, ils permettent à tout le moins d'exprimer les différentes saisies en une mesure unique. Les ratios de transformation, dérivés de ceux qu'utilisent les services de répression dans la littérature scientifique et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ont été établis en consultation avec la Section scientifique et du laboratoire de l'ONUDD. Aucun changement n'a été apporté aux ratios de transformation utilisés dans le Rapport mondial sur les drogues de l'année dernière.

Les saisies sont utilisées comme indicateur des tendances et des caractéristiques du trafic. Associés aux variations du prix des drogues ou de leur pureté, les changements affectant les saisies peuvent indiquer si le trafic a augmenté ou baissé. L'accroissement des saisies, associé à des prix stables ou en léger déclin indique manifestement une hausse du trafic. En revanche, l'augmentation des saisies et la hausse du prix des drogues peuvent refléter une efficacité accrue des services de répression. Les changements affectant le trafic peuvent également servir d'indicateur indirect de la production mondiale et de l'abus des drogues. Les saisies ne constituent, bien entendu, qu'un indicateur indirect du trafic, qui est soumis à l'influence de plusieurs autres facteurs, comme l'évolution des lois sur la répression et les changements apportés au mode d'établissement des rapports. De sorte qu'il est difficile de savoir si les statistiques des saisies de certains pays représentent la totalité des cas notifiés, quelle qu'ait été la destination finale des drogues illicites, car cela peut varier – ce qui complique parfois l'évaluation du trafic. Le problème se trouve exacerbé par l'augmentation du volume de drogues saisi dans les pays qui jouxtent les principaux itinéraires de transit et par un recours plus fréquent aux 'livraisons surveillées' – par lesquelles les pays renoncent à la possibilité de saisir immédiatement les drogues pour pouvoir identifier des réseaux entiers de trafiquants opérant au travers des frontières, provoquant ainsi des 'perturbations en amont' et utilisant des informations communiquées par les services de renseignement pour alerter les pays partenaires et

leur permettre de saisir les cargaisons avant qu'elles ne parviennent à leur destination finale. Ainsi, une bonne part de l'accroissement des saisies constaté dans la région andine ces dernières années peut être lié à de telles perturbations du marché en amont.

Toutefois, pendant bien plus longtemps – et sur de vastes territoires – les saisies se sont révélées un bon indicateur permettant de déceler les tendances sous-jacentes. Si les saisies effectuées à l'échelon national peuvent être influencées par de gros volumes de drogues en transit ou par un réordonnement des priorités en matière de répression, il est peu probable qu'il en aille de même à l'échelon régional ou mondial. Si une grosse expédition de drogues est retirée du marché dans un pays alors qu'elle se trouve en transit, on saisira probablement moins de drogues dans les pays voisins. De même, si les interventions des services de répression – et donc les saisies – diminuent dans un pays, les pays voisins risquent de pâtir d'une intensification du trafic, d'où une hausse des saisies. Il s'ensuit que les résultats nets, tels que découlant des changements de priorités dans un pays donné, n'ont généralement que peu d'importance à l'échelle régionale ou mondiale. Les changements affectant le trafic peuvent donc être considérés comme l'une des causes principales de l'évolution des saisies à l'échelon régional ou mondial. Et de fait, la comparaison, sur la base d'une série temporelle, de différents indicateurs dotés d'une dépendance statistique, a révélé de fortes corrélations (p. ex. estimations de la production mondiale d'opium et saisies mondiales d'opiacés, ou production mondiale de feuilles de coca et saisies mondiales de cocaïne), ce qui prouve la valeur statistique des saisies à l'échelle régionale ou mondiale. En même temps, les données montrent aussi que les taux d'interception ont progressivement crû au cours de la dernière décennie, reflétant ainsi le regain d'efficacité des services de répression à travers le monde.

### Données relatives aux prix et à la pureté des drogues

L'ONUDD recueille et publie également des données relatives aux prix et à la pureté des drogues. Correctement collectées, les données relatives aux prix et à la pureté peuvent être de puissants indicateurs servant à déceler les tendances du marché. Les changements qui affectent l'offre à court terme étant généralement plus marqués que ceux qui affectent la demande (qui s'étalent sur de plus longues durées), l'évolution des prix et des degrés de pureté est un bon indicateur de l'augmentation ou de la baisse réelle de l'offre sur le marché. La recherche a également montré que les changements à court terme sur les marchés de consommation sont – avant tout – reflétés dans les changements de pureté, alors que les prix tendent à demeurer plutôt stables sur de plus longues durées, car trafiquants au détail et consommateurs préfèrent les 'chiffres ronds'. L'ONUDD tire ses données sur les prix des réponses au *Questionnaire destiné aux rapports annuels* et complète cet ensemble de

données par des informations puisées à d'autres sources, comme les données de prix collectées par Europol et d'autres organisations. On recueille les renseignements sur les prix à la sortie de l'exploitation, en gros ('prix au kilogramme') et au détail ('prix du gramme'). Les pays sont priés de préciser les prix et les degrés de pureté minimum, maximum et courants. Dans les cas où aucun prix/degré de pureté courant n'est indiqué, l'ONU DC calcule une moyenne des estimations, qui sert d'indice de substitution des prix/degrés de pureté 'ordinaires' (à moins que des études scientifiques n'aient été faites, qui fournissent de meilleures estimations). Ce que l'on ignore en général, c'est la façon dont les données ont été collectées, ainsi que leur représentativité statistique réelle. Si des progrès ont été enregistrés dans certains pays au cours des dernières années, un certain nombre de services de répression, dans plusieurs pays, n'ont pas encore compris l'importance stratégique de données collectées de façon systématique et à intervalles réguliers, pouvant être utilisées pour les analyses statistiques du marché des drogues – et pouvant également servir de système d'alerte précoce.

## Sources et limites des données de consommation

### Ampleur de l'abus de drogues

#### a. Vue d'ensemble

L'ONU DC publie régulièrement depuis 1997 des estimations de la consommation de drogues dans le monde (voir le Rapport mondial sur les drogues 1997, 2000, 2004, 2005, 2006, 2007, ainsi que les Tendances mondiales de drogues illicites 2002 et 2003). La nouvelle série d'estimations publiée dans le présent rapport est fondée sur les informations reçues avant avril 2008.

Évaluer l'ampleur des abus (le nombre d'usagers des drogues) est une tâche difficile car il s'agit de mesurer la taille d'une population cachée. Les marges d'erreur sont considérables et tendent à augmenter à mesure que l'on passe du plan national au plan régional, puis au plan mondial. En dépit des quelques améliorations enregistrées ces dernières années, les estimations fournies à l'ONU DC par les États membres restent très hétérogènes en termes de qualité et de fiabilité. Il ne suffit pas simplement d'agréger ces estimations pour obtenir le nombre total d'usagers des drogues dans le monde. Cependant, il est à la fois souhaitable et possible de définir des ordres de grandeur fondamentaux – qui sont bien évidemment sujets à révision à mesure que parviennent des informations nouvelles – et plus fiables.

L'estimation du taux d'abus mondial d'une drogue donnée se fait en plusieurs étapes :

1. Identification et analyse des sources appropriées;

2. Repérage de quelques chiffres repères fondamentaux relatifs aux niveaux d'usage dans certains pays choisis (prévalence annuelle des abus dans la population générale âgée de 15 à 64 ans), qui servent alors de 'points d'ancrage' aux calculs ultérieurs;
3. 'Normalisation' des données existantes (passer, par exemple, du groupe d'âge 12 ans et plus au groupe d'âge standard 15 à 64 ans);
4. Extrapolation des résultats existants fondée sur les informations recueillies auprès des pays voisins se trouvant dans une situation culturelle, sociale et économique analogue (par exemple, prévalence au cours de la vie ou usage actuel et prévalence annuelle, ou résultats des enquêtes scolaires et prévalence annuelle dans la population générale);
5. Extrapolation des résultats disponibles dans les pays d'une région à l'ensemble de cette région, à l'aide de toutes les informations quantitatives et qualitatives existantes;
6. Agrégation des résultats régionaux pour parvenir à des résultats mondiaux.

La méthode employée pour parvenir à une estimation mondiale est demeurée essentiellement la même depuis son introduction, en 1997.

Au cours des années, l'ONU DC a reçu des estimations de la consommation de drogues illicites d'un grand nombre de pays (sous forme de réponses au Questionnaire destiné au rapports annuels envoyées par les Gouvernements); celles-ci ont également été puisées à d'autres sources, comme les rapports nationaux et les résultats de la recherche publiés dans la littérature scientifique. Toutefois, les informations officiellement communiquées en quelque année que ce soit ne suffiraient pas à formuler des estimations mondiales. Au cours de la période allant de juin 2007 à mai 2008, par exemple, 109 pays ont envoyé à l'ONU DC des réponses à la seconde partie du questionnaire sur l'abus des drogues, mais la moitié d'entre eux seulement ont fourni de nouvelles estimations quantitatives de leur situation en matière de drogues – et celles-ci ne concernaient pas l'année 2006, mais plutôt des années antérieures. Au fil des années, l'ONU DC a formulé des estimations quantitatives de la situation en matière de drogues dans 110 pays, dont 80 ont fourni des estimations de la prévalence dans la population générale, et 95 des estimations relatives à la consommation dans la population estudiantine. Quant aux estimations relatives aux années antérieures, les taux de prévalence n'ont pas été révisés et ont été appliqués aux nouvelles estimations concernant la population générale en 2006. Dans le cas des pays qui n'ont pas répondu au Questionnaire, d'autres sources d'information – quand il en existait – ont été identifiées. On s'est également attaché à trouver d'autres sources quand les taux de prévalence indiqués dans les réponses officielles au Questionnaire étaient déjà anciens. En outre, un certain



nombre d'estimations ont dû être 'ajustées' (voir ci-dessous). À l'aide de toutes ces sources, il a été possible de procéder à des estimations pour 149 pays, territoires et régions. Les résultats pour ces pays ont été extrapolés à l'échelon sous-régional, puis agrégés à l'estimation mondiale.

On dispose d'informations détaillées pour les pays d'Amérique du Nord, un grand nombre de pays européens, un certain nombre de pays d'Amérique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Océanie et un nombre limité de pays d'Asie et d'Afrique. Pour les autres pays, les informations qualitatives existantes ne permettent que des approximations 'au jugé'. Dans les cas où l'on manquait totalement de données pour tels pays particuliers, on est parti de l'hypothèse que l'usage de drogues y était voisin de celui de la moyenne sous-régionale – à moins que d'autres indicateurs n'aient donné à penser qu'il était supérieur ou inférieur à cette moyenne, auquel cas les moyennes sous-régionales ont été ajustées en conséquence.

L'un des problèmes majeurs que posent les estimations de prévalence émanant des pays est celui de leur degré de précision, qui varie sensiblement d'un pays à un autre. Si un certain nombre d'estimations sont fondées sur des enquêtes épidémiologiques fiables, d'autres sont visiblement le fruit d'une évaluation 'au petit bonheur'. Dans d'autres cas, les estimations reflètent simplement l'agrégation du nombre de toxicomanes inscrits sur les registres – qui ne représente vraisemblablement qu'une petite partie de la population nationale d'usagers des drogues.

Même dans les cas où l'on dispose d'informations détaillées, les définitions employées sont souvent divergentes : données des registres (personnes en contact avec les services de traitement ou avec le système judiciaire) contre données tirées des enquêtes (généralement, une extrapolation des résultats obtenus au moyens d'entrevues avec des personnes appartenant à un échantillon choisi); population générale contre enquêtes spécifiques parmi certains groupes choisis en fonction de l'âge (enquêtes en milieu scolaire, par exemple), du cadre (un hôpital ou une prison), et de la prévalence (au cours de la vie, annuelle ou mensuelle), etc.

En vue d'amenuiser l'erreur consistant à agréger simplement des estimations aussi variées, on s'est efforcé de normaliser – dans toute la mesure du possible – cet ensemble de données hétérogènes. Ainsi, toutes les estimations disponibles ont été transformées en un seul indicateur : la prévalence annuelle dans la population générale âgée de 15 à 64 ans et plus, à l'aide de ratios de transformation tirés de l'analyse de la situation dans les pays voisins, et, quand ces données n'étaient pas disponibles, à l'aide d'estimations faites aux États-Unis, le pays le plus étudié du monde en matière d'abus.

L'hypothèse de base est que le taux d'usage diffère selon

les pays, mais qu'il existe néanmoins des caractéristiques générales (le fait, par exemple, que la prévalence au cours de la vie soit plus élevée que la prévalence annuelle, ou que les jeunes consomment plus de drogues que les personnes plus âgées), qui peuvent être universellement appliquées. On part également de l'hypothèse que le ratio entre prévalence au cours de la vie et prévalence annuelle dans la population générale, ou entre prévalence au cours de la vie et prévalence annuelle parmi les jeunes, ne varie pas sensiblement entre pays jouissant de conditions sociales, culturelles et économiques similaires. Les diverses données à long terme émanant d'un certain nombre de pays semblent confirmer ces hypothèses.

Pour minimiser le risque potentiel d'erreur lié à l'emploi de méthodes différentes, toutes les estimations (après transformation) relatives à un même pays ont été prises en compte et, à moins que des considérations d'ordre méthodologique n'aient préconisé le recours à une méthode plutôt qu'à une autre, la moyenne des diverses estimations a été calculée, puis retenue comme estimation de l'ONUDDC pour un pays donné.

#### **b. Indicateurs utilisés**

L'indicateur le plus largement utilisé à l'échelle mondiale est le taux de prévalence annuelle, soit le nombre de personnes ayant consommé une drogue illicite une fois au moins dans les douze mois précédant l'enquête. Cette "prévalence annuelle" étant l'indicateur le plus couramment employé pour mesurer la prévalence, elle a été adoptée par l'ONUDDC comme indicateur clef servant à mesurer l'importance de l'usage. Elle a également été retenue par le Consensus de Lisbonne<sup>c</sup> (20-21 janvier 2000) sur les principaux indicateurs épidémiologiques de la demande (CN.7/2000/CRP.3). L'emploi de la "prévalence annuelle" est un compromis entre données sur la "prévalence au cours de la vie" (usage de drogues une fois au moins au cours de la vie) et données sur

<sup>c</sup> Les indicateurs de base permettant de surveiller l'abus des drogues agréés par toutes les organisations parties au Consensus de Lisbonne, en 2000, sont :

- La consommation de drogues dans la population générale (estimations de prévalence et d'incidence);
- La consommation de drogues dans la jeunesse (estimations de prévalence et d'incidence);
- L'abus de drogues à haut risque (estimation du nombre d'usagers des drogues par injection et proportion d'usagers ayant des comportements à haut risque et estimation du nombre d'usagers quotidiens des drogues);
- Recours à certains services en cas de problèmes liés aux drogues (nombre d'individus recherchant une aide pour des problèmes liés à leur toxicomanie);
- Morbidité liée aux drogues (prévalence du VIH et des virus des hépatites B et C parmi les consommateurs de drogues illicites);
- Mortalité liée aux drogues (décès directement attribués à la consommation de drogues).

Si tous ces indicateurs ont été pris en compte lors de l'analyse de la situation en matière d'abus des drogues, lorsqu'il s'est agi de trouver un élément permettant les comparaisons mondiales, le choix a été fait de s'en tenir à l'indicateur clef le plus communément disponible, celui aussi qui donne un ordre de grandeur de la situation en matière d'abus : la prévalence annuelle dans la population âgée de 15 à 64 ans.

l'usage actuel (usage de drogues une fois au moins au cours du mois précédent). Les données sur la prévalence au cours de la vie sont généralement plus faciles à produire, mais ne sont pas très indicatives. Les données sur l'usage actuel sont plus intéressantes. Elles requièrent toutefois des échantillons plus importants pour fournir des résultats probants et sont, de ce fait, plus coûteuses à produire, surtout s'il s'agit de drogues autres que le cannabis, qui est très répandu.

Le taux de "prévalence annuelle" est généralement exprimé en pourcentage de la population jeune et adulte. Toutefois, les définitions des groupes d'âge varient d'un pays à l'autre. Vu la répartition très dissymétrique de l'usage de drogues entre les différentes cohortes d'âge dans la plupart des pays, (les adolescents et les jeunes adultes ont des taux de prévalence nettement supérieurs à ceux des adultes plus âgés ou des personnes à la retraite), les différences entre groupes d'âge peuvent déboucher sur des résultats assez divergents. Les groupes d'âge généralement utilisés par les États membres de l'ONUDC sont : 12+; 14+; 15+; 18+; 12-60; 16-59; 18-60; 15-45; 15-75 et, de plus en plus fréquemment, 15-64. La version révisée du rapport annuel sur les drogues adoptée par les États membres a remplacé depuis 2001/2002 l'ancien questionnaire et précise bien que le groupe d'âge 15-64 ans est le groupe de population clef en regard duquel l'usage de drogues doit être mesuré. Les données de prévalence figurant dans le présent rapport sont donc rapportées pour le groupe d'âge 15-64 ans. Dans les cas où les groupes d'âge utilisés par les États membres ne différaient pas sensiblement de celui-ci, ils ont été reproduits tels que présentés et le groupe d'âge explicitement ajouté. Dans le cas où les études étaient fondées sur des groupes d'âge sensiblement différents, les résultats ont été adaptés de manière à correspondre au groupe d'âge des 15-64 ans. (Voir ci-dessous).

Les méthodes utilisées pour collecter des données sur les activités illicites varient selon les pays. Cela diminue leur comparabilité. Les possibilités d'amenuiser – a posteriori – les différences dues à l'emploi de méthodes différentes sont limitées. C'est pourquoi l'ONUDC se félicite des efforts déployés à l'échelon régional en vue d'une meilleure comparabilité des données (comme cela se fait actuellement en Europe, sous l'égide de l'OEDT et, dans les Amériques, sous l'égide de la CICAD).

Dans un certain nombre de cas, on obtient aussi des résultats divergents pour un même pays si l'on use de méthodes différentes. Dans de tels cas, les sources ont été analysées en profondeur et priorité a été donnée aux méthodes qui sont également utilisées dans d'autres pays. Par exemple, il est généralement admis que les enquêtes auprès des ménages sont des instruments assez fiables dans l'estimation de l'usage de cannabis, de STA ou de cocaïne dans la population générale. Cela étant, les enquêtes auprès des ménages ont généralement été privilégiées par rapport à d'autres moyens d'estimation

de la prévalence, comme les données figurant sur les registres de la police ou sur ceux des centres de traitement.

Toutefois, dans le cas des abus d'héroïne (ou de l'usage de drogues par injection), un accord général semble se dégager pour dire que les données sur la prévalence annuelle tirées des enquêtes nationales auprès des ménages tendent à gravement sous-estimer ces abus, car souvent les héroïnomanes lourds ne vivent pas au sein de ménages.<sup>d</sup> Ils sont sans abri ou vivent en milieu hospitalier ou en prison. Qui plus est, l'abus d'héroïne est fortement stigmatisé, de sorte que le nombre de personnes prêtes à ouvertement admettre un problème d'héroïnomanie est forcément limité. Toutefois, un certain nombre de méthodes indirectes ont été mises au point au cours des deux dernières décennies, qui permettent de formuler des estimations pour ce type d'usagers à problème. Plusieurs d'entre elles font appels à divers multiplicateurs (par exemple, multiplicateurs de traitement, multiplicateurs des données de la police, multiplicateurs du VIH/SIDA ou multiplicateurs de mortalité), aux procédés de capture-recapture et aux indicateurs multidimensionnels.

Chaque fois qu'il a été possible de recourir à ces moyens indirects pour estimer l'usage problématique des drogues, ils ont pris la priorité sur les résultats des enquêtes auprès des ménages. La plupart des estimations relatives à l'usage problématique des drogues ont été obtenues auprès de pays européens. À moins que l'on n'eût la preuve qu'une bonne part de l'usage problématique de drogues était liée à la consommation d'autres drogues, on a généralement considéré que l'usage problématique concernait les opiacés. Dans le cas de certains pays nordiques, où l'on sait que l'usage d'amphétamines représente une bonne part de l'usage problématique global, les données concernant les usagers à problème ont été corrigées en recourant à la proportion d'opiomanes en traitement pour estimer les abus d'opiacés. On en a usé de même pour l'Espagne, où la cocaïne a beaucoup progressé parmi les usagers à problème.

Pour les autres drogues, priorité a été accordée aux données de prévalence révélées par les enquêtes auprès des ménages. Toutefois, un certain nombre de pays n'ont pas communiqué leurs données de prévalence annuelle, mais celles de la prévalence au cours de la vie ou de l'usage habituel des drogues; ou bien ils ont fourni des données sur la prévalence annuelle, mais pour un groupe d'âge différent. Pour parvenir à des résultats fondamentalement comparables, il a donc été nécessaire d'extrapoler à partir des données relatives à l'usage actuel ou à la prévalence au cours de la vie pour obtenir des taux de prévalence annuelle et/ou d'ajuster les résultats, compte tenu des différences entre les groupes d'âge.

<sup>d</sup> Le problème de sous-estimation est plus fréquent pour l'héroïne, mais il n'est pas exclu pour d'autres drogues, comme la cocaïne ou la méthamphétamine.

### Méthodes indirectes permettant de mesurer l'usage problématique des drogues

*Multiplicateur des traitements* : Si une enquête parmi les usagers de l'héroïne révèle, par exemple, qu'un quart d'entre eux ont suivi un traitement l'année précédente, la multiplication par quatre de la population d'héroïnomanes en traitement enregistrés fournit une estimation du nombre probable d'usagers à problème de l'héroïne dans le pays.

*Multiplicateur des données de la police* : De même, si une enquête parmi les usagers de l'héroïne révèle qu'un cinquième d'entre eux ont été arrêtés l'année précédente, la multiplication par cinq du nombre de personnes appréhendées pour détention d'héroïne fournit une autre estimation du nombre d'héroïnomanes. La sélection de divers multiplicateurs et leur application à la population d'héroïnomanes enregistrés fournit un éventail d'estimations plausibles de la population d'usagers de l'héroïne dans un pays. Le point médian de cette fourchette ou la moyenne des estimations sert ensuite à établir une moyenne nationale.

Les modèles de capture-recapture sont une autre méthode, fondée sur les probabilités, à laquelle on peut recourir sans devoir entreprendre une recherche complémentaire sur le terrain<sup>e</sup>. Si l'on trouve dans un registre (celui des arrestations, par exemple) les noms de 500 personnes appréhendées pour détention d'héroïne et, dans un second registre (celui des traitements, par exemple), les noms de 2 000 personnes suivant un traitement pour abus d'héroïne, et si les noms de 400 personnes figurent sur les deux registres à la fois, on peut supposer que 20% des toxicomanes (400/2 000) ont été arrêtés, de sorte que la population totale d'héroïnomanes serait de l'ordre de 25 000 (5 000/20%), soit cinq fois plus que le nombre total d'usagers de l'héroïne appréhendés.<sup>f</sup> On peut généralement obtenir de meilleurs résultats en analysant des données de plus de deux registres (à choisir, par exemple, entre les registres des arrestations, des traitements, des transports en ambulance, de la mortalité, des traitements de substitution, des patients atteints du VIH, etc.). Il existe des modèles de capture-recapture plus perfectionnés, utilisés par des pays avancés pour faire des calculs fondés sur plusieurs registres. Toutefois, pour parvenir à un ordre de grandeur plausible du problème de l'héroïnomanie dans un pays donné, il suffit sans doute de calculer les diverses combinaisons ci-dessus et d'utiliser ensuite le point médian ou la moyenne des estimations obtenues.

*Autre option intéressante* : l'utilisation d'indicateurs multidimensionnels. Dans le cadre de cette méthode, on lance un certain nombre d'enquêtes locales/régionales en se servant de divers multiplicateurs et/ou méthodes de capture-recapture. Ces études locales sont généralement bien moins onéreuses que les enquêtes nationales exhaustives. Elles servent de points d'ancrage aux procédures d'estimation qui s'ensuivent. L'hypothèse subséquente est que les abus de drogues à l'échelon local recourent d'autres données faciles à se procurer. Par exemple, les chiffres relatifs aux arrestations pour abus d'héroïne, aux traitements, aux infections par le VIH découlant de l'usage de drogues par injection, etc. seront vraisemblablement plus élevés dans les communautés où les abus d'héroïne sont répandus que dans celles où les abus sont moins fréquents. En outre, les abus d'héroïne peuvent aussi être en corrélation avec des indicateurs sociaux faciles à obtenir (toxicomanie plus élevée dans les secteurs défavorisés que dans les zones aisées, et dans les zones rurales qu'en milieu urbain, etc.). Prenant en compte toutes ces informations complémentaires, on peut alors extrapoler les résultats des études locales à l'échelle nationale.

### c. Méthodes d'extrapolation utilisées

Quelques exemples concrets permettront de mieux comprendre les méthodes utilisées pour ces ajustements et extrapolations :

*Ajustements relatifs aux différences entre les groupes d'âge*

La Nouvelle-Zélande, par exemple, a réalisé en 2006 une

<sup>e</sup> À l'origine, ces méthodes ont été mises au point pour estimer la taille d'une population animale. Si, par exemple, l'on pêche 200 poissons (la 'capture'), qu'on les marque et qu'on les rejette à l'eau, et que le lendemain on pêche 100 poissons, dont dix sont marqués (la 'recapture'), des considérations d'ordre probabiliste conduisent à penser que le nombre de poissons pêchés le premier jour représentait un échantillon de 10% de la population totale. De ce fait, on peut estimer la population totale de ce lac à quelque 2 000 poissons.

<sup>f</sup> L'avantage de cette méthode tient à ce qu'il n'est pas besoin d'entreprendre de recherche complémentaire sur le terrain. Des problèmes se posent toutefois du fait que les deux 'processus d'échantillonnage' pour les registres utilisés ne sont pas indépendants l'un de l'autre, de sorte que certaines des hypothèses fondamentales du modèle peuvent être transgressées (par exemple, le ratio pourrait être plus élevé du fait que certaines des personnes arrêtées seront sans doute orientées vers un centre de traitement; de ce fait, ce ratio ne correspond plus à la proportion réelle de personnes arrêtées dans la population de toxicomanes, ce qui peut conduire à une sous-estimation de la population totale d'héroïnomanes.

enquête auprès des ménages couvrant la population âgée de 15 à 45 ans. Selon cette enquête, la prévalence annuelle de l'usage d'ecstasy affectait 3,4% de cette population, soit quelque 56 000 personnes. Comme l'usage d'ecstasy est fortement associé aux groupes d'âge plus jeunes, on peut supposer que le groupe d'âge 45+ en consomme peu. Partant de là, la division de la population précitée consommant de l'ecstasy par le groupe d'âge des 15-64 ans permet d'estimer le taux de prévalence à 2,2%.

La situation est un peu plus complexe dans le cas du cannabis. La Nouvelle-Zélande a signalé un taux de prévalence de 17,9% dans la population âgée de 15 à 45 ans. Cela peut passer pour le "plafond" de l'estimation pour la population âgée de 15 à 64 ans. Une telle estimation impliquerait que les personnes du groupe des 45-65 ans consomment autant de cannabis que celles du groupe des 15-45 ans. En supposant que les gens cessent d'user du cannabis au-delà de 45 ans, cela donnerait un taux de prévalence de 11,9% pour la population âgée de 15 à 64 ans. Ce serait là l'estimation "plancher". Ces deux



hypothèses ne sont pas très réalistes quand il s'agit du cannabis. La réalité réside sans doute quelque part entre l'estimation "plancher" et l'estimation "plafond". Cette estimation a été obtenue par extrapolation de la structure d'âge des usagers du cannabis en Australie, appliquée aux données relatives à la Nouvelle-Zélande. Partant de l'hypothèse que la structure d'âge des usagers du cannabis en Nouvelle-Zélande est analogue à celle de l'Australie, le taux de prévalence annuelle plausible serait, en Nouvelle-Zélande, de 13,3% pour les usagers âgés de 15 à 64 ans. Les mêmes considérations ont été appliquées aux ajustements, par groupes d'âge, des données provenant d'autres pays.

Des considérations du même ordre ont amené à ajuster les données provenant d'autres pays en fonction du groupe d'âge. Un certain nombre de pays donnent des taux de prévalence pour les groupes d'âge 15+ et 18+. Dans de tels cas, on part généralement de l'hypothèse que l'usage de drogues n'est guère important au-delà de 65 ans. Le nombre d'usagers dans la population des 15+ (ou des 18+) est donc indiqué en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

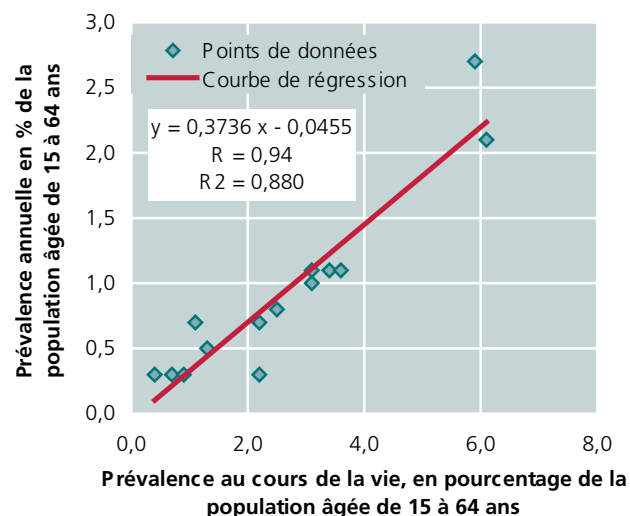
*Extrapolation des résultats de la prévalence au cours de la vie à la prévalence annuelle*

Ces dernières années, certains pays ont réalisé des enquêtes mais ont omis de demander si la consommation de drogues alléguée avait eu lieu au cours de l'année précédente. Dans de tels cas, les résultats peuvent quand même être extrapolés de façon à obtenir une estimation de la prévalence annuelle – et l'on peut s'attendre à des résultats assez satisfaisants. Si l'on prend, par exemple, les chiffres de la prévalence au cours de la vie et de la prévalence annuelle de l'usage de cocaïne dans certains pays d'Europe occidentale, on peut montrer qu'il existe une forte corrélation positive entre les deux mesures (coefficient de corrélation  $R = 0,94$ ); autrement dit, plus la prévalence au cours de la vie est élevée, plus la prévalence annuelle l'est – en général – aussi, et vice-versa. Partant de la courbe de régression qui en résulte ( $y = 0,3736 * x - 0,0455$ , y représentant la prévalence annuelle et x la prévalence au cours de la vie), on peut estimer qu'un pays d'Europe occidentale ayant un taux de prévalence au cours de la vie de 2% aura probablement une prévalence annuelle de l'ordre de 0,7% (voir aussi le graphique ci-dessous).

On obtient pratiquement le même résultat en calculant le ratio des taux annuels de prévalence (non pondérés) des pays d'Europe occidentale et le taux de prévalence (non pondéré) au cours de la vie ( $0,93/2,61 = 0,356$ ) et en multipliant ce ratio par la prévalence au cours de la vie dans le pays concerné ( $2\% \times 0,356 = 0,7\%$ ).

On a usé d'une méthode analogue pour calculer le ratio global, en faisant la moyenne des ratios prévalence annuelle/prévalence au cours de la vie calculés pour

**Taux de taux de prévalence annuelle et au cours de la vie de l'usage de cocaïne en Europe occidentale**



Source: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; Rapport annuel de l'OEDT

chaque pays.<sup>g</sup> En multipliant le ratio moyen qui en résulte (0,387) par la prévalence au cours de la vie dans le pays concerné, on obtient une estimation de la prévalence annuelle ( $0,387 * 2\% = 0,8\%$ ). Cette méthode permet aussi de calculer un intervalle de confiance pour cette estimation. Il y a 95% de chances pour que le taux de prévalence annuelle dans le pays concerné s'inscrive dans une fourchette comprise entre 0,6% et 1%.<sup>h</sup> Vu l'étroite relation entre prévalence au cours de la vie et prévalence annuelle (et la corrélation encore plus étroite entre prévalence annuelle et prévalence mensuelle), on a généralement préféré les extrapolations de données de prévalence au cours de la vie ou relatives à l'usage actuel aux autres types d'extrapolations.

Mais on ne peut escompter de bons résultats de ces esti-

<sup>g</sup> On calcule pour chaque pays le ratio entre prévalence annuelle/prévalence au cours de la vie. On établit ensuite la moyenne des résultats. Dans notre exemple: ( $0,64 + 0,32 + 0,43 + 0,14 + 0,32 + 0,38 + 0,35 + 0,32 + 0,75 + 0,31 + 0,32 + 0,33 + 0,46 + 0,34$ ) :  $14 = 0,387$ ).

<sup>h</sup> Le calcul de l'intervalle de confiance peut être fait comme suit :

- 1) Détermination d'alpha (généralement 0,05);
- 2) Détermination du nombre d'observations (14 dans ce cas)
- 3) Calcul de l'écart type (0,1502 pour l'exemple choisi). Cela permet de calculer l'erreur type (écart type : (racine carrée de n), soit (0,1502 : (racine carrée de 14)) = 0,040)). La valeur z pour alpha égale 0,05 est 1,96. Multiplier l'erreur type par la valeur z ( $0,040 * 1,96$ ) devrait donner l'intervalle de confiance (+/- 0,078). Mais vu le faible nombre d'observations (où  $n < 30$ ), mieux vaut recourir à la statistique T. Dans ce cas, l'erreur type doit être multipliée par la valeur t idoine (2,145 pour n-1 degrés de liberté (14-1) et alpha égale 0,05 pour les statistiques T bilatérales, comme on le trouve dans les statistiques sur la valeur de t). Le résultat obtenu est un intervalle de confiance de +/- 0,0858 (=  $0,040 * 2,145$ ). Plusieurs tableurs permettent de produire automatiquement ces statistiques. Avec Excel, par exemple, le bouton 'statistiques descriptives' dans la barre d'outils 'analyse des données' permet de calculer automatiquement l'intervalle de confiance et recourt aux statistiques T chaque fois que nécessaire. L'application de l'intervalle de confiance +/-0,086 au ratio moyen calculé ci-dessus et au ratio médian donne un éventail de ratios allant de 0,301 à 0,473. À l'aide de ces deux ratios, on parvient à une estimation minimale du taux de prévalence annuelle de 0,6% ( $2\% * 0,301$ ) et à une estimation maximale de 0,95% ( $2\% * 0,473$ ).

mations (ne comportant qu'une faible erreur potentielle) qu'à partir des extrapolations faites pour un pays situé dans la même région. Si, plutôt que d'utiliser la moyenne pour l'Europe occidentale (0,387), on se servait du ratio des États-Unis (0,17), l'estimation pour un pays dont le taux de prévalence au cours de la vie de l'usage de cocaïne serait de 2% tomberait à 0,3% ( $2\% * 0,17$ ). Une telle estimation serait sans doute correcte pour un pays dont l'historique en matière de drogues serait analogue à celui des États-Unis. Ces derniers pâtissent d'un problème de cocaïne depuis plus de deux décennies et se trouvent donc confrontés à des taux de prévalence au cours de la vie très élevés, ce qui ne les a pas empêchés de grandement progresser dans la réduction de la consommation de cocaïne par rapport au milieu des années 1980. Cela fait que la prévalence annuelle ne représente qu'une faible proportion de la prévalence au cours de la vie. En Europe occidentale, en revanche, le problème de l'abus de cocaïne n'est apparu qu'au cours de la dernière décennie et continue de croître.

Dans ce contexte, on a utilisé – chaque fois que possible – aux fins de l'extrapolation de données provenant de pays appartenant à une même région. Ainsi, on s'est servi de données provenant d'Europe centrale et de l'Est pour extrapoler les résultats à d'autres pays de la région qui ne collectent pas de données de prévalence annuelle. La plupart de ces pays n'avaient enregistré que de faibles taux d'abus pendant la guerre froide, mais ceux-ci ont crû rapidement dans les années 1990.

#### *Extrapolations fondées sur les données relatives aux traitements*

Pour nombre de pays en développement, les seules données disponibles sur la demande sont celles qui concernent les demandes de traitement. Dans de tels cas, on a cherché d'autres pays de la région ayant une structure socioéconomique similaire et qui fournissent chaque année des taux de prévalence et des données de traitement. Puis, l'on a calculé pour chaque pays le ratio de personnes traitées par 1 000 usagers des drogues. On a ensuite établi la moyenne des différents pays; le ratio obtenu a servi à extrapoler le nombre de toxicomanes à partir de celui des personnes en traitement.

#### *Extrapolations fondées sur les enquêtes en milieu scolaire*

L'analyse de pays qui ont procédé à des enquêtes auprès des ménages et à des enquêtes en milieu scolaire montre qu'il existe généralement une corrélation positive entre les deux variables, en particulier pour le cannabis, les STA et la cocaïne. Cette corrélation est toutefois moins marquée que celle entre la prévalence au cours de la vie et la prévalence annuelle, ou entre l'usage actuel et la prévalence annuelle dans la population générale, mais plus forte que la corrélation entre usage d'opiacés et VIH lié à l'usage de drogues par injection, et plus forte aussi que le lien entre usage de drogues et traitement.

#### *Extrapolation à l'échelle régionale et mondiale*

Après avoir comblé – dans toute la mesure du possible – les lacunes des données, l'étape suivante a consisté à calculer la prévalence moyenne pour chaque sous-région. Pour ce faire, les taux de prévalence signalés/estimés des pays ont été appliqués à la population âgée de 15 à 64 ans, telle qu'estimée par la Division de la population des Nations Unies pour l'année 2005. Pour les autres pays, ceux pour lesquels on ne pouvait faire d'estimations, on a appliqué le taux de prévalence moyen de la sous-région, à moins que des informations complémentaires n'aient donné à penser que la moyenne régionale était trop élevée/trop basse pour les pays concernés. Tous ces 'ajustements', fondés sur des informations qualitatives, n'ont que faiblement affecté l'estimation globale.

Après le calcul détaillé de toutes les estimations sous-régionales, les estimations particulières pour chaque sous-région ('nombre d'usagers des drogues') ont été agrégées pour constituer une estimation régionale; puis, on a procédé à l'agrégation des moyennes régionales pour arriver à une estimation mondiale.

#### **d. Observations finales**

Il va sans dire qu'aucune des méthodes permettant d'extrapoler les résultats d'autres pays n'est exempte d'inconvénients et, qu'en dépit des efforts déployés, les résultats de ces estimations pour tels pays particuliers doivent néanmoins être interprétés avec prudence. Toutefois, cela ne devrait pas influencer sur les résultats d'ensemble, dans la mesure où certaines sous-estimations sont, très probablement, compensées par des surestimations, et vice-versa, et l'on s'est efforcé au mieux d'éviter toute distorsion systématique dans l'estimation. En outre, pour réduire le risque de biais systématique, les estimations ont été fondées – dans toute la mesure du possible – sur les données des pays voisins de la région.

Il est toutefois admis que les estimations fournies aujourd'hui peuvent changer considérablement une fois que l'on dispose de données d'enquêtes. La méthode employée par l'ONUDDC pour parvenir à des estimations mondiales en extrapolant les résultats d'un échantillon de pays (pour lesquels on dispose de données) à une sous-région, signifie également que tout changement méthodologique peut avoir un impact non négligeable sur les estimations finales. Dans bien des cas, cependant, les données concrètes tirées des enquêtes effectuées dans les États membres se sont révélées assez proches des estimations de l'ONUDDC.

Les estimations mondiales contenues dans le présent rapport doivent néanmoins être traitées avec circonspection. Elles fournissent des ordres de grandeur plausibles plutôt que des statistiques précises sur la prévalence et l'évolution des abus de drogues dans le monde. On peut s'attendre encore à d'autres changements car les pays produisent désormais des estimations plus fiables, fondées sur des



méthodes scientifiques rigoureuses. Toutefois, en l'absence d'études mondiales sur l'abus des drogues, les estimations (et les procédures sur lesquelles elles s'appuient) présentées dans ce rapport en donnent la meilleure image dont on puisse actuellement disposer.

## Tendances de l'usage de drogues

### a. Aperçu général

Ideally, global trends in drug use should be monitored. Dans l'idéal, il faudrait surveiller les tendances mondiales de l'abus des drogues en comparant les estimations de l'usage pour une année à celles de l'année suivante. Dans la pratique, toutefois, cette approche n'est pas toujours concluante car certains changements affectant les estimations mondiales sont toujours dus à un perfectionnement des méthodes, et non à l'évolution sous-jacente de l'usage. En outre, les enquêtes dans la population générale sont très coûteuses à réaliser et seuls quelques pays disposent d'un système de suivi permanent fondé sur ces outils.

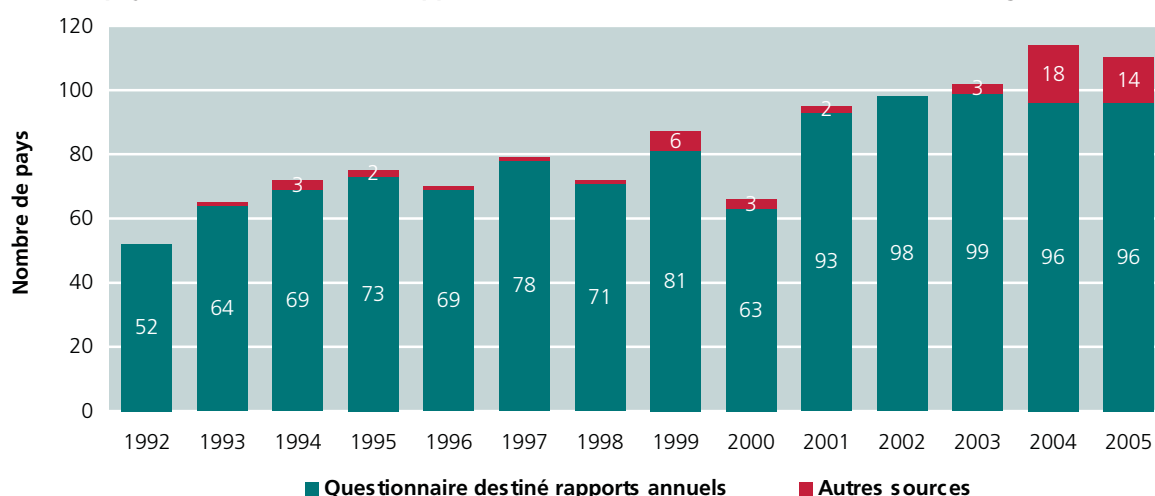
Cependant, de nombreux pays collectent des données courantes : nombre de personnes arrêtées pour abus de drogues, analyses d'urine des personnes appréhendées, nombre de personnes en traitement pour abus de drogues, numéros d'appel d'urgence, visites aux services d'urgence et trajets en ambulance liés à l'abus de drogues; ou bien ils suivent l'évolution de l'usage par des enquêtes en milieu scolaire. En outre, les experts qui s'occupent régulièrement de questions liées aux drogues – même s'ils ne disposent pas de données précises – savent souvent assez clairement si l'usage de certaines drogues augmente, se stabilise ou diminue dans leur circonscription.

L'ONUDDC puise régulièrement à cette base de connaissances. Les États membres transmettent généralement le Questionnaire destiné à l'élaboration des rapports

annuels à leurs experts nationaux (souvent employés par le Ministère de la santé), qui font savoir à l'ONUDDC – selon une échelle allant de 1 à 5 – s'ils ont constaté une 'forte augmentation', une 'certaine augmentation', 'aucun changement notable', une 'certaine baisse' ou une 'forte baisse' de l'usage des différentes drogues au cours de l'année écoulée. Les perceptions peuvent être influencées par un certain nombre de facteurs et par des informations partielles, dont les rapports de police sur les saisies et les arrestations, les rapports de centres de traitement des toxicomanies, les rapports des services sociaux, les rapports parus dans la presse, leurs impressions personnelles, etc. N'importe lequel de ces facteurs d'influence peut contenir un vice de déclaration susceptible de fausser les données en indiquant une hausse ou une baisse fallacieuse. Le degré de priorité accordé au problème des drogues influe, lui aussi, les notifications. Il est permis de supposer que les pays qui répondent avec le plus d'assiduité aux questions posées dans le Questionnaire sont ceux qui prennent le problème des drogues le plus au sérieux. Dans un certain nombre de cas, cela est dû à la hausse des abus et, partant, à une meilleure prise de conscience du problème dans le public. Tout cela suggère que l'échantillon de pays répondant aux questions posées dans le Questionnaire est peut-être légèrement biaisé en faveur des pays où la situation en matière de drogues se détériore. Les résultats fondés sur les données relatives aux tendances doivent donc être traités avec prudence et, en aucun cas, surinterprétés.

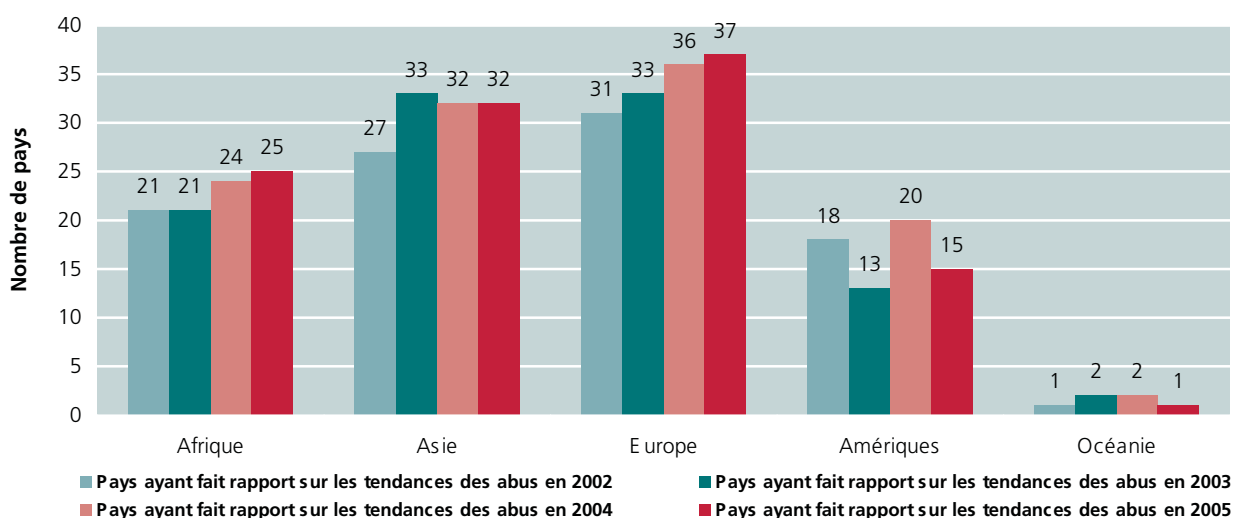
Malgré ces mises en garde, les données relatives aux tendances fournissent un aperçu intéressant des profils de croissance des drogues particulières et des hausses constatées à l'échelon régional et mondial. Elles représentent l'ensemble le plus complet d'opinions d'experts – régulièrement diffusées depuis plus de dix ans – sur l'évolution de l'abus des drogues dans le monde.

### Nombre de pays et territoires faisant rapport à l'ONUDDC sur les tendances de l'abus de drogues



Sources: ONUDDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; bureaux de terrain de l'ONUDDC; ONUDDC: Projet 'Des données pour l'Afrique'; rapports de l'ONUDDC, du GAP, de l'OEDT, de la CICAD et de l'HONLEA (Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues).

**Ventilation régionale des rapports reçus sur les tendances de la consommation des drogues entre 2002 et 2006**



Source: ONUDC : Réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels.

Les réponses au *Questionnaire* destiné aux rapports annuels sur les tendances de l'abus sont bien plus complètes que celles sur l'estimation du nombre d'usagers des drogues. L'analyse des tendances pour l'année 2006 est fondée sur les réponses de 97 pays et régions - à peu près le même nombre que l'année précédente, mais nettement plus qu'en 1992, où ils n'étaient que 52. On y a ajouté ces dernières années des informations puisées à d'autres sources : rapports des Gouvernements, des bureaux de terrain de l'ONU DC, Projet 'Des données pour l'Afrique' de l'ONU DC; rapports du Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP), du Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP), de l'OE DT, de la CICAD et des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), et études locales. Pour l'année 2006, toutefois, un certain nombre de constatations se sont imposées : i) on a relevé de nets recouvrements entre les informations reçues directement des pays (dans leurs réponses au *Questionnaire*) et celles puisées à d'autres sources ; ou bien ii) les informations obtenues à d'autres sources se référaient à des tendances observées en 2005 ; ou bien encore, iii) les informations obtenues à d'autres sources donnaient des résultats qui contredisaient les informations relatives aux pays n'ayant pas répondu au *Questionnaire*. La décision fut donc prise de fonder l'analyse des tendances de 2006 principalement sur les questionnaires officiellement transmis. La répartition des pays ayant fait rapport en 2006 était sensiblement la même que les années précédentes et couvre assez bien l'ensemble des régions.

**b. Agrégation des données relatives aux tendances**

Diverses méthodes ont été mises au point (qui sont utilisées dans le présent rapport) pour agréger les données. La méthode 'traditionnelle' consiste simplement à compter le nombre de pays signalant des taux d'usage

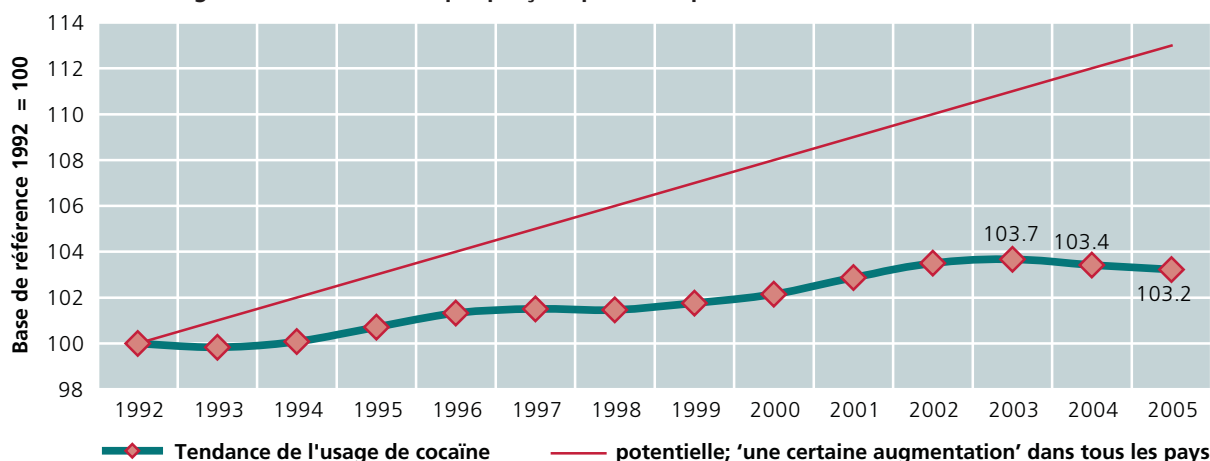
en augmentation, stables ou en baisse. Les changements affectant les résultats nets, c'est-à-dire le nombre de répondants signalant des hausses moins celui des répondants signalant une baisse, se sont révélés de bons indicateurs, qui permettent utilement de montrer l'évolution globale des tendances. Cela concorde avec l'analyse des tendances des cycles conjoncturels, où les entreprises se voient systématiquement demander si, à leur avis, la production semble devoir augmenter, rester stable ou diminuer au cours des prochains mois, et où les résultats nets (nombre d'entreprises prévoyant une croissance moins nombre d'entreprises croyant plutôt à un recul) sont enregistrés et diffusés aux fins de cerner l'évolution des tendances. Pour calculer cet indicateur, les catégories 'forte augmentation' et 'une certaine augmentation' ont été agrégées en une nouvelle catégorie: 'AUGMENTATION'. De même, les catégories 'forte baisse' et 'une certaine baisse' ont été agrégées en une nouvelle catégorie: 'BAISSE'. La soustraction AUGMENTATION moins BAISSE exprime le changement net.

L'avantage de cette méthode de description des tendances des drogues à l'échelle mondiale tient au fait qu'un grand nombre d'acteurs – indépendants les uns des autres – donnent leur avis sur les tendances dans leur pays respectif. Et s'il est possible que certains experts communiquent des données de tendances erronées, il semble peu plausible que les erreurs aillent toutes dans le même sens. L'inconvénient de cette approche, en revanche, tient au fait qu'elle accorde une même importance aux rapports des petits et des grands pays, ce qui peut constituer une source d'erreurs quand on veut cerner les tendances mondiales

**Tendances de l'usage de drogues, telles que perçues par les experts**

L'ONU DC a élaboré un autre outil d'analyse (évoqué

Tendances de l'usage de cocaïne\* telles que perçues par les experts: 1992-2005



Sources: ONUDC: Questionnaire destiné aux rapports annuels; Bureaux de terrain de l'ONUDC; Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique (DAINAP); ONUDC: Programme mondial d'évaluation de l'abus des drogues (GAP); rapports des gouvernements, de l'OEDT, de la CICAD et de la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), et études locales.

dans le présent rapport comme 'tendances de l'usage des drogues telles que perçues par les experts') afin de pouvoir présenter autrement les tendances régionales et mondiales de l'usage, telles que signalées par les États membres. Les tendances de l'usage de drogues telles que perçues par les experts poursuivent en les approfondissant les travaux antérieurs de l'ONUDC, qui avaient débouché sur la notion d'Analyse pondérée des tendances de l'abus de drogues' (WADAT), en 2004.

La tendance est construite comme suit: chaque degré de l'estimation de tendance se voit attribuer une valeur numérique comprise entre -2 et +2 (-2 représentant une 'forte baisse', -1 'une certaine baisse', 0 'aucun changement notable', +1, 'une certaine augmentation' et +2 une 'forte augmentation'). Les estimations pour chaque type de drogue sont alors multipliées par le pourcentage de la population qui consomme des drogues par rapport à celui de l'ensemble des toxicomanes à l'échelle mondiale. Les estimations nationales sont ultérieurement ajoutées pour donner une estimation mondiale pour chaque type de drogue. Les résultats sont exprimés en une courbe des tendance cumulées.<sup>i</sup>

Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2004*, les tendances notifiées par les États membres avaient été pondérées par la taille de la population du pays, en application de la notion originelle d'analyse pondérée des tendances de l'abus de drogues (WADAT). L'utilisation de la population comme outil de pondération donne généralement des résultats satisfaisants à l'échelon régional, où les taux de prévalence des drogues

ne varient pas radicalement entre les pays. Cela pose toutefois un sérieux problème quand on s'efforce d'appliquer ce concept à l'échelle mondiale, surtout pour les drogues ayant des schémas de répartition régionale distincts. Par exemple, l'usage de cocaïne est concentré dans les Amériques et en Europe occidentale, alors que les niveaux de consommation en Asie restent encore minimes. Si un pays d'Asie à forte densité de population, l'Inde, par exemple, signale une augmentation des abus de cocaïne, cette hausse n'en est pas moins partie d'un seuil très bas. Il ne s'agit pas de l'ignorer, mais elle n'a pour l'instant guère d'impact sur la consommation mondiale de cocaïne. Pondérer les données relatives aux tendances par les données démographiques élèverait toutefois abruptement la tendance mondiale de la consommation de cocaïne. De tels résultats peuvent se révéler trompeurs.

On a donc cherché une solution de rechange pour résoudre ces problèmes. L'option retenue a consisté à utiliser comme facteur de pondération - pour la cocaïne, par exemple - les estimations de l'ONUDC sur le nombre d'usagers de la cocaïne par pays. Quant aux pays pour lesquels on ne dispose pas d'estimations de prévalence, on se sert plutôt, comme variable supplétive du taux de prévalence inconnu, du taux de prévalence moyen de la sous-région concernée. Cette option permet de disposer d'estimations de prévalence pour tous les pays du monde. Bien évidemment, le 'poids' accordé aux données de tendances de certains pays sera peut-être un peu trop bas, et pour d'autres un peu trop élevé, mais l'erreur potentielle associée à cette procédure est moindre que celle qui résulterait d'une pondération de la tendance par la population générale.

Le graphique ci-dessus montre les résultats obtenus pour la cocaïne, avec comme base de référence 1992 = 100. Ce graphique révèle une tendance à la hausse pour la péri-

<sup>i</sup> Si le pays X, qui représente 2% de la population mondiale, signale une 'forte hausse' de l'usage de cocaïne, le calcul se fait comme suit: 2 \* 0,02 = 0,04. Si le pays Y, qui représente 3% de la population mondiale, signale 'une certaine baisse', le calcul est alors: -1 \* 0,03 = -0,03. Les valeurs pour tous les autres pays sont alors calculées de la même façon et agrégées. Pour 2005, le résultat net pour la cocaïne a été -0,19. Ce chiffre est alors ajouté à celui de l'année dernière: 103,41 + (-0,19) = 103,22.

ode 1992-2003, suivie d'une légère tendance à la baisse au cours de la période 2003-2006. Cela indique qu'après l'accroissement constaté au cours de la période 1992-2003, l'usage de cocaïne a légèrement baissé à l'échelle mondiale au cours des deux années suivantes. Le fait que la courbe exprimant la tendance soit maintenant située à 103,3 (donc au-dessus de la base de référence 100), indique que l'on a enregistré une nette augmentation de la consommation de cocaïne au cours de la période 1992-2006. Mais quelle a été l'importance de cette augmentation ? Si tous les pays avaient fait état, chaque année entre 1992 et 2005, d'une 'forte augmentation', la tendance composite perçue aurait été de 128 (2 points par an); si tous les pays avaient signalé chaque année 'une certaine augmentation', la tendance s'établirait aujourd'hui à 114 (1 point par an); si les pays avaient jugé que la tendance était stable, la ligne exprimant la tendance serait demeurée stable et se situerait à 100. Si tous les pays avaient signalé chaque année 'une certaine baisse', la tendance se situerait à 86 et, dans le cas d'une 'forte baisse', à 72.

L'un des avantages de cet outil est qu'il prend en compte les tendances signalées par les États membres, ainsi que la taille de leur population d'usagers des drogues. En d'autres termes, la tendance confère plus de poids aux résultats communiqués par les pays ayant une large population de cocaïnomanes qu'à ceux des pays où ils sont peu nombreux. Cela concorde avec l'observation selon laquelle l'augmentation de la consommation de drogues dans un pays ayant une large de population de toxicomanes a un plus fort impact sur la consommation mondiale de drogues que la hausse constatée dans d'autres pays, où l'usage ne fait que commencer. Autre avantage : la tendance prend en compte le degré d'évolution des taux d'abus, faisant donc un meilleur usage de toutes les informations communiquées à l'ONUDC par les États membres.

Il est, bien entendu, des limites dont il convient de tenir compte lors de l'interprétation des résultats. Les informations fournies restent, dans la plupart des cas, une opinion d'expert qui n'est pas forcément fondée sur des éléments de preuve scientifiques. Si cet outil aide à analyser les tendances, le problème principal reste celui de la qualité des perceptions. Une erreur commise par un expert dans un pays ayant une large de population de toxicomanes peut gravement fausser les estimations de la tendance mondiale. Le risque existe aussi que certains experts aient des visées politiques. Il s'ensuit que cet outil ne saurait être conçu comme pouvant remplacer des études scientifiques approfondies sur la prévalence de l'usage de drogues dans un pays donné. En outre, on ne peut tenir pour acquis que les différences entre les tendances des niveaux d'abus ("une certaine baisse"/"une forte baisse") sont interprétées de la même façon dans les différents pays, ou même au sein d'un même pays mais pour différentes années.

Les rapports sur les tendances de l'usage d'un type de drogues peuvent également être faussés par des tendances contradictoires pour telles substances particulières (chlorhydrate de cocaïne, pâte de coca/coca base, crack-cocaïne). Aux fins du présent rapport, on a pris en compte non seulement le groupe de drogues, mais aussi les différentes drogues qui le composent. On calcule la moyenne non pondérée de toutes les tendances signalées au sein d'un groupe de drogues donné. Si, pour certains pays, on connaît les caractéristiques détaillées de l'usage d'une substance (ce qui donnerait des résultats plus précis), cela n'est pas le cas pour de nombreux autres. L'on a donc appliquée la règle générale consistant à calculer une moyenne pour toutes les drogues appartenant à une même catégorie.

Il convient également de noter que la tendance de l'usage de drogues, telle que perçue par les experts, est limitée, en ce qu'elle ne fournit que des orientations générales quant aux principaux types de drogues signalés par les États membres, ce qui conduit inévitablement à de grandes généralisations. De ce fait, le besoin se fait encore sentir d'une analyse des tendances par drogue pour étayer les conclusions.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة  
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم  
عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。 请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

**HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

**COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

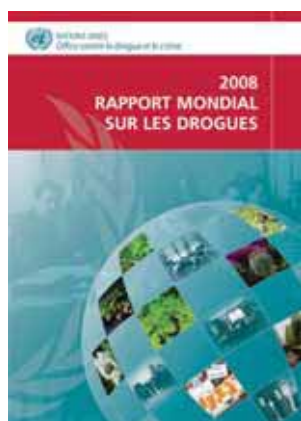
**КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

**CÓMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.





Le Rapport mondial sur les drogues fournit le tableau statistique le plus complet de la situation actuelle en matière de drogues illicites. Il donne des informations détaillées et indique les tendances de la production, du trafic et de la consommation sur les marchés de l'opium/héroïne, de la coca/cocaïne, du cannabis et des stimulants de type amphétamine (STA). Le problème de la drogue est en voie d'être endigué, mais certains signes alarmants donnent à craindre que la stabilisation constatée ces dernières années puisse être remise en cause. Au premier rang de ces signaux d'alarme, citons l'accroissement des cultures de pavot à opium et de coca en 2007, une certaine augmentation de la consommation dans les pays en développement et l'apparition de nouveaux itinéraires du trafic. Un signe encourageant, toutefois : une certaine contraction sur certains des principaux marchés de consommation.

Près de cent ans après la réunion de la Commission de Shanghai, en 1909, le Rapport mondial sur les drogues 2008 brosse l'historique de la genèse et du développement du système international de contrôle des drogues.

ISBN 978-92-1-248161-6

